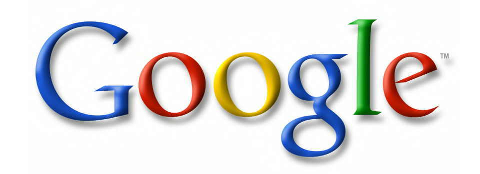
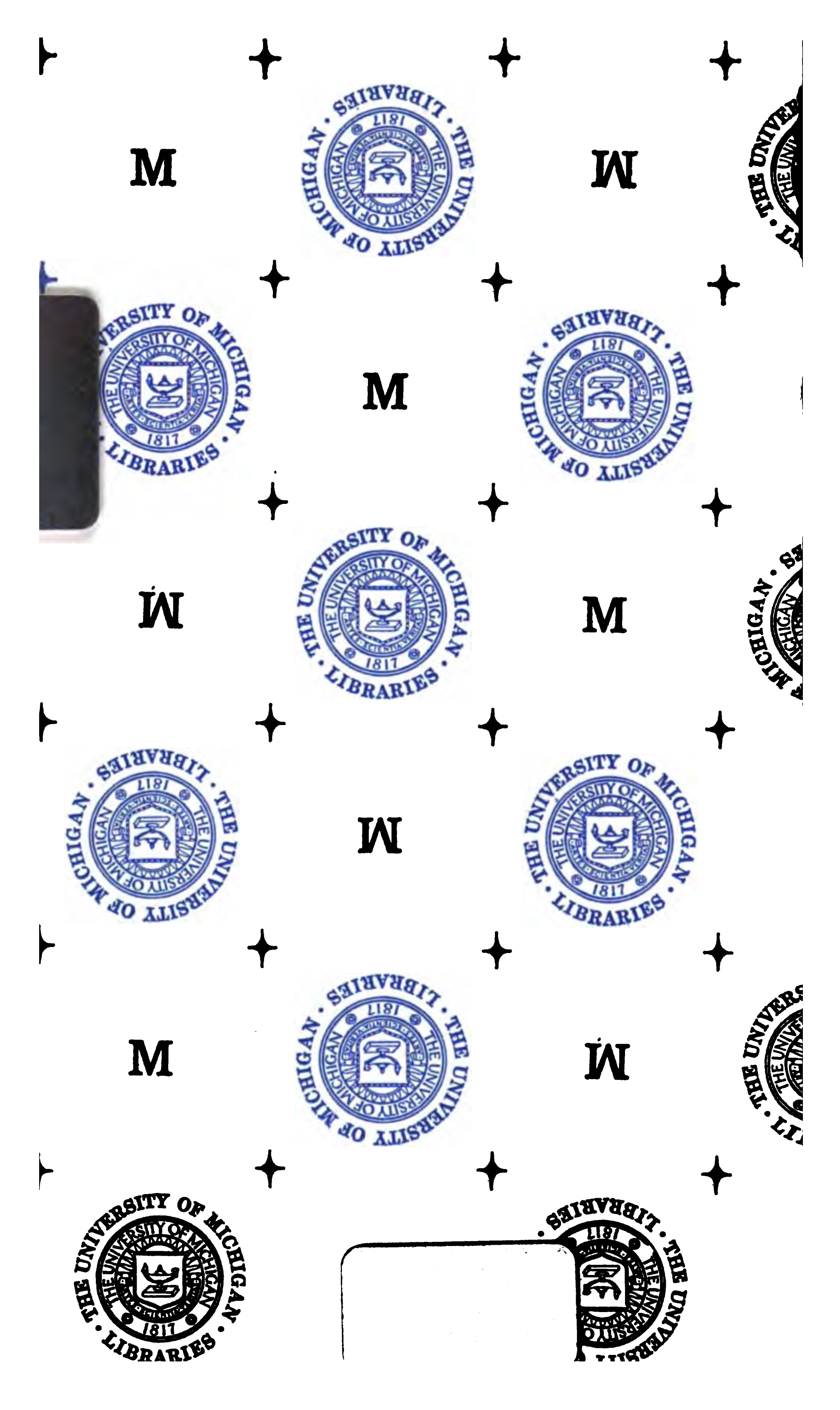
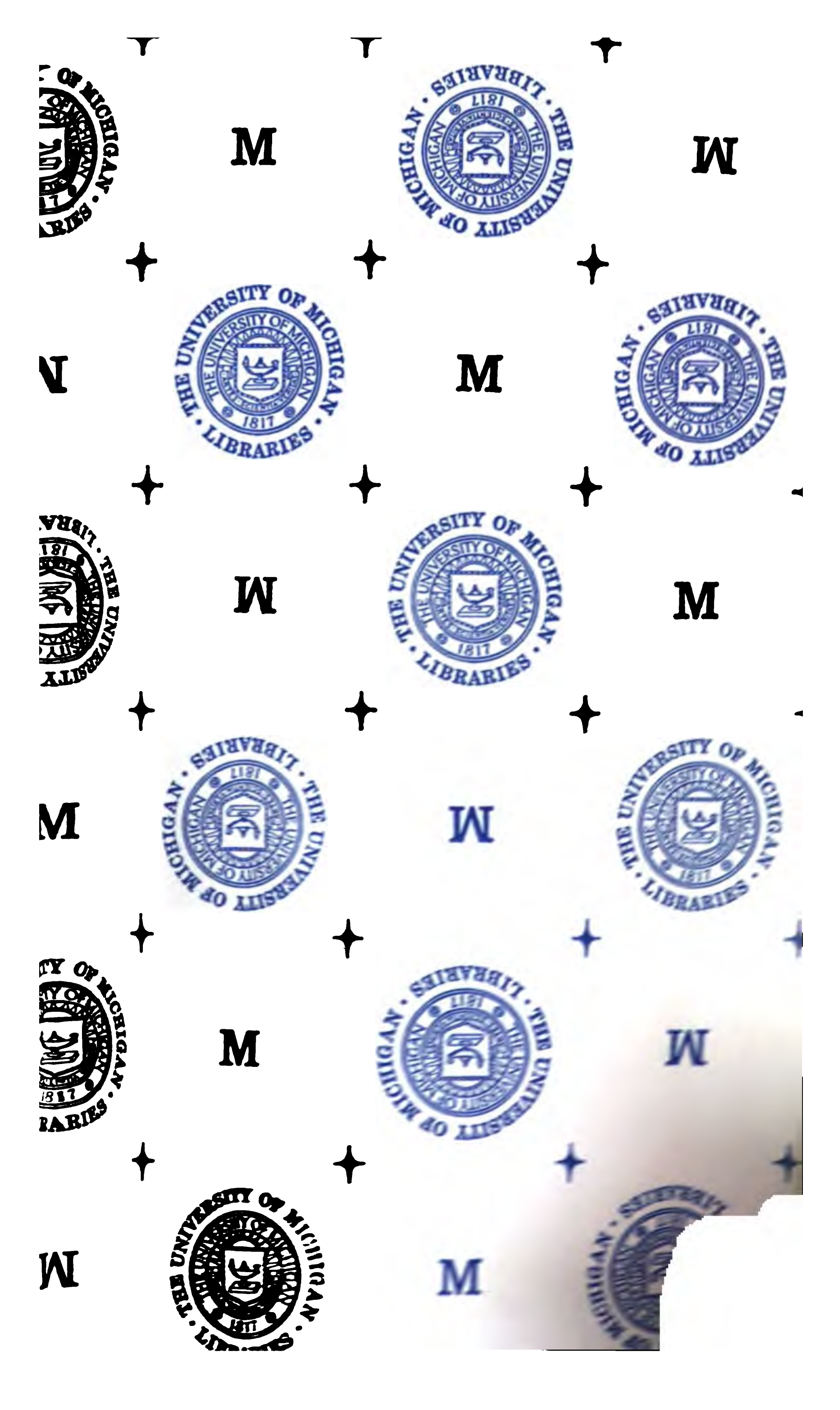




THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
1817







HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE DE TOULOUSE.

TOULOUSE. TYP. Ve DIEULAFOY ET Ce, RUE DES CHAPELIERS, 13.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

L'ÉGLISE

DE TOULOUSE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours

PAR M. L'ABBÉ SALVAN

*Chanoine honoraire de la Métropole de Toulouse, Mainteneur des Jeux-Floraux,
Membre résidant de la Société archéologique du midi de la France.*

TOME TROISIÈME.

DEUXIÈME PARTIE. — TEMPS INTERMÉDIAIRES.



TOULOUSE

DELBOY, LIBRAIRE ÉDITEUR, RUE DE LA POMME, 71.

1859

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

L'ÉGLISE DE TOULOUSE.



DEUXIÈME PARTIE

TEMPS INTERMÉDIAIRES. — Suite.

LIVRE XXIV.

DEPUIS LA SPOLIATION DU COMTE DE TOULOUSE AU CONCILE DE LATRAN, EN 1215, JUSQU'A LA GUERRE DE LOUIS VIII CONTRE RAYMOND VII, EN 1226.

A la suite du décret qui priva Raymond VI de ses domaines, le pape adressa une bulle à tous les fidèles. Cette bulle, datée du 15 décembre, avait pour objet l'affaire du comte de Foix. « Quant à cette affaire, dit le pape, on en » informera plus amplement et on décidera ce qui sera » juste, en sorte que le château de Foix qui nous a été » délivré sera gardé suivant l'ordre de l'Eglise jusqu'à ce » que l'affaire soit terminée. Comme il pourra s'élever des » doutes et des difficultés sur cette matière, le tout sera

» rapporté au jugement du siége apostolique, de crainte » que ce qui a été déjà exécuté à grands frais ne vienne » à être anéanti par l'insolence ou la malice de quelqu'un. » Le pape prit les mêmes précautions au sujet du comte de Comminges, et adressa dans le même sens des lettres apostoliques aux évêques de Nîmes et à Guillaume Jourdain, archidiacre de Conflans dans l'église d'Elne.

« Ayant envoyé Pierre, cardinal-diacre du titre de Sainte- » Marie en Acquire, en qualité de légat du siége apostolique » dans les pays de Provence, pour régler les affaires du » pays, le comte de Foix, afin d'obtenir l'absolution, lui a » fait serment d'obéir à nos ordres, et lui a remis le châ- » teau de Foix que ce cardinal a fait garder pendant quel- » que temps par l'abbé de Saint-Thibéry, lequel, devant » quitter le pays, en a commis la garde à Simon comte de » Montfort jusqu'après le concile général. Durant ce con- » cile, le comte de Foix et les autres nobles du pays s'étant » rendus auprès du siége apostolique, ce comte s'est plaint » à nous de ce qu'après s'être soumis à nos ordres et avoir » fait serment d'observer la trêve, le comte de Montfort et » les siens l'ont dépouillé injustement de plusieurs châteaux » et villages : ajoutant que les croisés avaient envahi aupa- » ravant encore plus injustement la plus grande partie de » ses domaines, dans lesquels il demande d'être rétabli soit » par justice soit par grâce. Cependant comme on a avancé » en notre présence, tant en faveur de ce comte que contre » lui, diverses choses qui ont besoin d'éclaircissement, nous » vous ordonnons d'en informer, dans l'espace de trois » mois depuis la réception des présentes, et de terminer » cette affaire ou par accord ou par sentence, ou enfin de

» nous la renvoyer toute instruite, en assignant aux par- » ties un terme suffisant pour pouvoir comparaître devant » nous. Vous tâcherez de découvrir néanmoins pour quelle » cause ce comte a perdu ses domaines avant qu'il se fût » soumis à l'Eglise, et vous aurez soin de nous le faire » savoir. Nous voulons, en attendant, qu'on remette le » château de Foix à l'abbé de Saint-Thibéry qui le gardera » sous notre autorité pour le comte, auquel on le restituera » quand nous l'ordonnerons. Car c'est notre intention, que » nous voulons être connue de tous, qu'après que l'affaire » sera terminée, on rende le château de Foix au comte ; » que cependant le comte de Montfort et les siens ne lui » fassent point la guerre ni à Roger de Comminges, son » neveu ; mais qu'ils vivent en paix et en sûreté, pourvu » qu'ils se tiennent eux-mêmes en repos, suivant les statuts » de la paix qui ont été dressés dans le pays. »

Dépouillé de ses domaines, Raymond VI, avant de quitter Rome, pria le pape de lui donner audience. Le saint-père reçut le prince avec une bienveillance marquée, lui déclara que *pour le présent* on ne pouvait faire autre chose que ce qui avait été statué, et lui donna sa bénédiction. Raymond partit avec une partie de sa suite, laissa l'autre à son fils, et s'avança jusqu'à Viterbe ; là il fut joint par le comte de Foix, qui l'accompagna jusqu'à Gênes. Le jeune Raymond ayant demandé aussi son audience de congé, le pape le fit asseoir à ses côtés et lui dit : « Mon fils, écoutez-moi ; si » vous suivez mes conseils, vous ne faillirez jamais. Aimez » Dieu sur toutes choses, ayez soin de le servir ; ne prenez » jamais le bien d'autrui, mais défendez le vôtre si quel- » qu'un veut vous l'ôter. En vous conduisant ainsi, vous

» ne manquerez pas de domaines; et afin que vous ne de-
» meuriez pas sans terres et sans seigneuries, je vous
» donne le comté Venaissin avec toutes ses dépendances,
» la Provence et Beaucaire pour pourvoir à votre entretien
» jusqu'à ce que l'Eglise se soit assemblée en concile. Alors
» vous pourrez venir, et on vous fera raison sur vos de-
» mandes. » Le jeune prince répondit : « Saint père, si
» je puis recouvrer mes domaines sur le comte de Mont-
» fort, n'en soyez pas fâché. » — Quoi que vous fassiez, ré-
» pliqua le pape, Dieu vous fasse la grâce de bien com-
» mencer et de mieux finir. » Il reçut après cela la bénédiction du pontife, se rendit à Gênes où il trouva le comte son père, et là s'étant embarqués ils vinrent aborder à Marseille.

Avant de quitter Rome, Foulques et Dominique qui avaient formé le projet de créer un ordre spécialement destiné à la prédication, en exposèrent le plan à Innocent III. Le concile de Latran ayant décidé qu'il n'établirait aucune *religion* nouvelle, le pape s'opposa d'abord à l'exécution de ce dessein. La nuit suivante, il crut voir en songe l'Eglise de Latran sur le penchant de sa ruine, et Dominique la soutenant de ses épaules. Fortifié par cette vision, il n'opposa plus de résistance aux idées du saint patriarche, ordonna à Dominique de revenir auprès de ses premiers disciples, lui prescrivit de choisir une règle parmi celles qui déjà se trouvaient en vigueur dans l'Eglise, lui promettant de donner l'approbation apostolique à son ordre. L'institution des prédicateurs évangéliques était d'ailleurs dans les intentions du concile, car, au dixième canon, il est déclaré que les évêques choisiront des hommes *idoines*,

puissants en œuvres et en paroles pour l'office de la *sainte prédication* (*ad sanctæ prædicationis officium*); que ces prédicateurs seront attachés aux églises cathédrales ou conventuelles, et deviendront les coopérateurs des évêques non seulement pour annoncer la divine parole, mais encore pour entendre les confessions et remplir les autres fonctions utiles au salut des âmes. Après avoir reçu la bénédiction du pontife, Foulques et Dominique quittèrent Rome et revinrent dans la province.

Sur ces entrefaites, Simon de Montfort, après avoir pris possession du duché de Narbonne malgré les oppositions de l'archevêque Arnaud, se rendit à Toulouse, où il arriva au commencement de mars 1216. Le 7 de ce mois, tous les habitants de la ville et du faubourg lui prêtèrent serment de fidélité ainsi qu'à Amaury son fils qui était présent. Foulques était de retour à Toulouse à l'époque de la prestation de ce serment, et contribua puissamment à faire reconnaître Simon et son fils en qualité de seigneurs de cette ville. Le lendemain 8 mars, Montfort, ayant convoqué les consuls, le conseil commun et le peuple de Toulouse, fit dans cette assemblée le serment suivant, en présence de Bernard archevêque d'Embrun, des évêques de Toulouse, de Lectoure, de Gap, de Bigorre et de Comminges :

« Je Simon, par la grâce de Dieu duc de Narbonne,
» comte de Toulouse et de Leycestre, vicomte de Beziers
» et de Carcassonne, je jure de bonne foi et promets que
» je serai bon seigneur et fidèle, à l'honneur de Dieu et de
» la sainte Eglise, envers tous les hommes et toutes les
» femmes de Toulouse et du faubourg ; que je conserverai
» de bonne foi et défendrai l'Eglise de Toulouse et tous

» les citoyens dans leurs personnes et dans leurs biens, » sauf la justice en toutes choses ; et si je manque en » quelques-uns de ces articles, je me corrigerai après en » avoir été averti et avoir connu la vérité par le conseil » des prud'hommes, pour ne pas encourir le crime de par- » jure : ce qu'à Dieu ne plaise ! » Amaury fit le même serment.

Simon de Montfort fit abattre les murs de Toulouse et aplanir les fossés ; il fit aussi détruire toutes les tours qui surmontaient la plupart des édifices et enleva les chaînes qu'on avait coutume de tendre dans les rues. Le château Narbonnais fut entièrement déblayé ; le nouveau comte fit ouvrir une porte du côté du levant et creusa un large fossé entre le château et la ville qu'il fit entourer de forts retranchements. Nous avons déjà parlé du château Narbonnais, dont on voit encore les restes mutilés. Ce château servait de palais et de citadelle ; il dominait le fleuve. Sa structure paraîtrait indiquer qu'il avait été construit par les Romains : une grande quantité de statues romaines furent extraites de ses ruines.

Après que Montfort eut autorisé les douze consuls de Toulouse qui se trouvaient à Arles de revenir chez eux, il s'occupa de régler l'administration de la justice dans la cité, et nomma un sénéchal pour la gouverner sous son autorité souveraine. Il se rendit ensuite à la cour de Philippe-Auguste pour lui demander l'investiture de ses nouveaux domaines, et recueillit sur son passage les marques éclatantes de la vénération publique. Philippe-Auguste lui donna l'investiture en ces termes :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Philippe,

» par la grâce de Dieu roi des Français : Sachent tous
» présents et à venir que nous avons reçu notre cher vas-
» sal Simon de Montfort pour notre homme-lige pour les
» fiefs et terres qui ont été conquis sur les hérétiques et
» ennemis de Jésus-Christ dans le duché de Narbonne, le
» comté de Toulouse et la vicomté de Beziers et de Car-
» cassonne ; dans les fiefs que Raymond, autrefois comte
» de Toulouse, tenait de nous, et pour les terres qui sont
» de notre fief ; sauf le droit d'autrui et celui de nos vas-
» saux. — Donné au Pont de l'Arche, l'année 1216, la 37e
» de notre règne. »

Ces actes de l'autorité royale consacrèrent la spoliation de Raymond VI, cousin germain du roi de France, beau-frère du roi d'Angleterre, oncle du roi d'Aragon, beau-frère de l'empereur Frédéric, beau-père du roi de Navarre, et oncle enfin du roi de Castille. Tous ces souverains le laissèrent dépouiller de ses terres, de ses titres, de ses dignités ; le plus grand prince de l'Europe méridionale se vit réduit à la condition d'un simple particulier. S'il eût eu de moins vastes et de moins importants domaines, il n'eût jamais eu d'aussi redoutables adversaires. L'excès de sa puissance fut en partie la cause de ses malheurs. Il ménagea beaucoup trop les hérétiques, et pas assez le clergé de ses vastes domaines. Il eut pour ennemi le plus vaillant capitaine de son siècle, lequel sut habilement profiter de ses fautes et de ses faiblesses. Nous le reverrons cependant bientôt rentrer dans le patrimoine de ses ancêtres.

A son retour de Rome, Dominique se rendit à Prouille, où il assembla tous ses disciples au nombre de seize et dont voici les noms : Guillaume de Claret — Bertrand de

Garrigues — Etienne de Mets — Gommez — Odoric de Bretagne — Laurent d'Angleterre — Mathieu de Paris — Mamés de Gusman — Michel de Fabra — Pierre de Madrid — Michel de Cezero — Noël de Prouille — Pierre Ceillan — Thomas de Toulouse — Jean de Navarre et Dominique de Ségovie. Le saint patriarche fit d'abord part à ses disciples de sa mission auprès du pape. Conformément aux désirs d'Innocent III, on choisit une des règles établies dans l'Eglise, celle de saint Augustin, à laquelle on ajouta des constitutions particulières. Le nouvel institut devait être spécialement voué à l'œuvre de la sainte prédication. Dominique donna à ses disciples l'habit blanc que portaient les chanoines d'Osma. Il fut décidé dans l'assemblée de Prouille qu'on établirait un monastère ou maison conventuelle en ce lieu, afin que les religieux pussent donner les soins de leur ministère au couvent des femmes. Dominique fut le premier prieur de Prouille, et établit à sa place en cette qualité le F. Noël de Blau (1). Il soumit à la

(1) Nous donnons ici le catalogue des prieurs de Prouille depuis saint Dominique jusqu'au milieu du quatorzième siècle.

1206 Saint Dominique.
1216 F. Noël de Blau.
1219 Guillaume Claret.
1221 Guillaume d'Esparros.
1226 Pierre d'Alest.
1239 Raymond Catalani. (Il mourut en odeur de sainteté et opéra plusieurs miracles).
1264 Arnaud d'Orguet.
1264 Pierre Regis de Fanjaux.
1267 Arnaud Seguerri.
(Sous ce dernier prieur, Gui de Lévis-Mirepoix posa la première pierre de l'église et de la chapelle de St-Martin, le 5 octobre.
En 1286, Arnaud célébra la première messe dans la nouvelle église, le jour des Rois.
1296 Bernard de la Tour (de Turnis), homme de la plus éminente sainteté, plein de zèle pour le salut des âmes, excellent prédicateur. Sa mort

même règle les religieuses de Prouille, et voulut qu'au lieu de la sainte prédication qui ne convenait pas à leur sexe elles s'appliquassent à l'instruction des jeunes filles et des nouvelles converties ; il leur donna aussi l'habit blanc, et établit à leur tête Guillemine de Fanjaux qui gouverna cette maison jusqu'en 1225. La supérieure ne devait point porter le titre un peu trop fastueux d'abbesse; elle devait simplement se nommer *prieure*.

De retour à Toulouse, Dominique s'occupa de chercher un autre lieu pour y placer sa communauté naissante, car la maison de Pierre Cellani où il avait conçu le plan de son ordre et réuni ses premiers disciples, se trouvait trop étroite. Au mois de juillet, il reçut des libéralités du chapitre de Saint-Etienne l'église de Saint-Romain. L'acte est ainsi conçu : « Nous Mascaron, prévôt de l'Eglise de Tou- » louse, cédant aux prières du vénérable père Foulques, » évêque de cette ville, donnons à perpétuité à F. Domini- » que prieur et maître des *prêcheurs*, et à ses disciples pré- » sents et futurs, la chapelle de St-Romain avec toutes ses » offrandes ; ainsi que le droit d'y établir un cimetière pour » ses frères les chanoines et les convers profès, à l'exclu- » sion de tout autre. Si quelqu'un, à l'article de la mort, » voulait prendre l'habit ou faire profession dans cet ordre,

causa un deuil général. Voici son épitaphe :

Frater Bernardus de Turnis
Mystica nardus
Arsit amore Dei, vivens clarusque
Nitore canduit et docuit,
Sic vivere sicque nitere !

1299 Arnaud Joannis. (Sous son priorat, Clément V passa à Prouille, en 1305, avec quelques évêques.)
1319 Raymond Maurelly.
1336 Hélie de Ferreis.
1348 Raymond de Durfort.
1368 Pierre de Beziers.

» libre à lui : à cette condition que, s'il vient à mourir,
» le tiers de ce qu'il pourra laisser appartiendra à l'église
» de Saint-Etienne. S'il relève de la maladie, la chapelle
» de Saint-Romain retiendra la totalité des dons. Nous fai-
» sons la présente donation à condition qu'on n'exercera
» aucun office paroissial dans cette chapelle sans l'autori-
» sation du prévôt ou du cellerier de Saint-Etienne, et qu'on
» payera à Pâques une rente annuelle de 3 sols. — Fait en
» chapitre et en présence de Foulques, de tous les chanoi-
» nes, de l'archidiacre de Vielmur. — Telles sont les con-
» ventions stipulées et acceptées par les deux parties; et
» afin de consolider les conventions, nous Foulques, hum-
» ble ministre du siége de Toulouse, et nous Mascaron,
» prévôt de Saint-Etienne, avons muni cet acte de notre
» sceau. » L'église de Saint-Romain qui fut cédée à saint Dominique était un ancien prieuré dépendant du chapitre de Saint-Etienne. Il nous a été impossible de découvrir l'époque précise de la fondation de ce prieuré. Au mois d'août, Raymond Vital et demoiselle de Burniquel sa femme donnèrent à saint Dominique, dans la personne de frère Bertrand, prieur du nouveau couvent, une maison près de ladite église, et au mois de novembre ils y ajoutèrent une autre maison et un jardin. De ces maisons diverses on bâtit un couvent avec des cellules assez étroites, un dortoir commun et un cloître. Au milieu de ce cloître, Dominique planta de sa propre main un arbrisseau appelé *agnus castus* qui devint un grand arbre, et que l'on voyait encore bien des années après la mort du saint. Toulouse vit avec une joie extrême l'établissement du nouvel institut. On appela les dominicains les frères de Sainte-Marie, parce qu'ils por-

taient un long rosaire suspendu à leur ceinture. Leur habit était à peu près semblable à celui des chanoines de Saint-Etienne et de Saint-Saturnin, et ils marchaient au milieu des bénédictions du peuple.

Dominique envoyait ses disciples à l'école publique de théologie, située, d'après les prescriptions des conciles, non loin de l'église cathédrale. Un célèbre docteur nommé Alexandre, qui fut plus tard promu à l'épiscopat, donnait alors des leçons de la science sacrée. Un jour qu'il préparait ses matières, il céda à un léger sommeil et crut voir en songe sept astres brillants entrer dans sa classe. Ayant commencé son cours, il vit bientôt après entrer Dominique et six de ses compagnons qui venaient assister à ses leçons. Le songe fut alors compris : ces hommes étaient les sept étoiles qui devaient éclairer la terre.

C'était donc à la prière de Foulques que le chapitre de Saint-Etienne avait doté Dominique de l'église de Saint-Romain. Ce prélat, au mois d'octobre, céda à ce même chapitre par un motif de gratitude les églises de Saint-Marcel, de Saint-Pierre de Préville, de Rosiniac, de Salas, de Noër et de Montaudran. Il étendit même sa sollicitude sur les maisons religieuses de Paris, car, de concert avec l'archevêque d'Embrun et l'évêque de Gap, il rendit participants de tous les biens spirituels de son diocèse ceux qui viendraient au secours des religieuses de Saint-Antoine dans cette dernière ville.

Jourdain, abbé de Saint-Saturnin, exécuta à cette époque les dernières volontés d'un chevalier nommé Guillaume Pontrast, qui avait légué une lampe qui devait toujours brûler devant l'autel de Notre-Dame et un repas à cent

pauvres au jour de l'Ascension. Cet abbé céda aussi en fief quelques terres à Guillaume de Scopond, abbé de Belleperche.

Nous avons laissé Raymond VI et son fils à Marseille. Ils furent accueillis par les habitants avec une extrême sympathie. Ceux d'Avignon vinrent les inviter à prendre possession de leur ville. Les princes y firent leur entrée solennelle au milieu des acclamations du peuple qui criait de toute part : *vive Toulouse et les Raymond !* Un conseil fut assemblé et il fut résolu qu'on reprendrait toutes les places qui avaient été perdues, et qu'on déclarerait la guerre à Simon de Montfort. Le jeune Raymond parcourut alors le comté Venaissin et fut partout reçu avec transport. Raimbaud de Calm, Raymond Pelet, Lambert de Monteil, Bertrand Pourcelet, Raymond de Montauban, Pons de Mondragon se joignirent avec leurs troupes à Raymond VI et formèrent une assez forte armée.

Après avoir confié le commandement de cette armée à son fils, le comte de Toulouse partit pour l'Aragon afin d'y chercher des renforts. Son dessein était de venir assiéger Toulouse, où il avait laissé de nombreux partisans. On était indigné dans cette ville de la manière dont Raymond et son jeune fils avaient été traités, et l'étoile de Simon de Montfort commençait à pâlir. Sa valeur venait d'échouer devant l'intrépidité du jeune Raymond au siége du château de Beaucaire, qu'il se vit obligé de céder à ce prince à peine âgé de dix-neuf ans. Il ne tarda pas à apprendre que Raymond, à la tête des Catalans et des Aragonais, s'approchait à marches forcées de son ancienne capitale. Cette nouvelle précipita sa marche vers Toulouse. Arrivé à Mon-

giscard, il détacha quelque cavalerie qu'il envoya à Toulouse pour s'assurer de la fidélité des habitants. Ceux-ci retinrent prisonniers les soldats de Simon. Aussitôt ce général marcha vers Toulouse en ordre de bataille, bien résolu de tirer une vengeance éclatante de l'affront qu'il venait de recevoir.

Les Toulousains jugèrent convenable de députer vers lui leurs principaux citoyens pour l'assurer de leur fidélité. Simon, usant de représailles, retint ces députés captifs et les fit conduire au château Narbonnais. La plupart de ses barons et Gui son frère blâmèrent cette conduite. Sur l'avis de Foulques, Simon résolut de dépouiller les citoyens de tous leurs biens et de jeter les principaux habitants dans les fers. Par une lâche trahison vraiment inexplicable dans un homme revêtu du caractère épiscopal, Foulques offrit à Simon d'aller dans la ville engager tout le peuple à sortir au devant de lui ; dès-lors il lui serait facile d'arrêter ceux qu'il voudrait. Cette offre odieuse fut acceptée et le projet exécuté. Au milieu de l'affreux tumulte qu'excita cette noire trahison, Foulques, suivi d'un corps de troupes, fit mettre la ville au pillage et les soldats y commirent d'horribles excès. Le peuple en furie s'attroupe, se barricade dans les rues, et oblige les gens de Montfort à sortir de la ville ou à se réfugier dans le château.

Bientôt après Simon pénètre au sein de la cité et fait mettre tout à feu et à sang. L'incendie allumé par les troupes de ce général se manifeste sur trois points, à Saint-Remi, à Joux-Aïgues, et à la place Saint-Etienne. Sur cette place étaient rassemblés les Toulousains qui, excités par le désespoir, se précipitèrent sur les agresseurs

et les forcèrent à se retirer dans la cathédrale, la tour de Mascaron et le palais épiscopal ; ils poursuivirent ensuite ceux qui n'avaient pu trouver un asile jusqu'à l'hôtel de Comminges, situé près de l'ancienne église de Saint-Jacques. Simon de Montfort, averti de ce mouvement, se rendit sur la place Saintes-Scarbes, où il rallia tout ce qu'il put de ses troupes ; mais les Toulousains, qui déjà étaient maîtres du terrain, secourus par le quartier de la Croix-Baragnon, le repoussèrent avec une admirable intrépidité, lui tuèrent un grand nombre de gens, et le refoulèrent enfin jusque dans l'enceinte de la cathédrale. Là, ce général rallia de nouveau ses troupes au pied des autels et sortit pour attaquer la porte Sardane ; mais il fut encore repoussé avec vigueur et forcé de se retirer au château Narbonnais. Il fit alors paraître devant lui les prisonniers et leur déclara que s'ils n'engageaient pas leurs concitoyens à rendre la ville, il leur ferait couper la tête à tous. Foulques, qui savait que Simon de Montfort était capable d'en venir à l'exécution, imagina un statagème qui réussit. Accompagné de Jourdain abbé de Saint-Saturnin, il parcourut la ville entière, annonçant partout sur son passage que le général était disposé à mettre en liberté tous les prisonniers, pourvu que les Toulousains remissent leurs armes et les tours de leurs maisons ; qu'il rendrait aussi tout ce qui avait été enlevé dans le pillage. On délibéra sur ces propositions, que le généreux désir de sauver les prisonniers fit accepter. Simon les approuva, et fit annoncer qu'il se rendrait le lendemain à l'hôtel-de-ville avec ses barons, recommandant aux habitants de s'y trouver de leur côté avec leurs armes.

A l'heure indiquée, Simon entra dans l'hôtel de ville à la tête de ses troupes; les Toulousains y vinrent aussi. Jourdain, abbé de Saint-Saturnin, prit alors la parole : « Le comte qui est ici présent, dit-il, vous a fait assembler » pour faire la paix avec vous et vivre dans la suite en » une parfaite union, ainsi que votre évêque vous l'a dé- » claré. Ce prélat a pris beaucoup de peine pour conclure » l'accord, et il faut que vous disiez si vous l'approuvez. » Le peuple répondit par acclamation : — Nous l'approu- » vons! « Le comte, reprit l'abbé, offre de donner sauf- » conduit à ceux qui, n'étant pas contents du traité, vou- » dront se retirer ailleurs, et il ne sera fait aucun mal à » ceux qui demeureront : l'évêque et moi en sommes les » garants. » Simon se fit alors remettre les armes qu'on avait apportées; il plaça des soldats dans les tours dont il se saisit, et par une perfidie indigne d'une âme noble, il fit arrêter prisonniers les principaux habitants. Son dessein était de mettre la ville au pillage et de la détruire de fond en comble. Aussitôt un des barons nommé Valats dit à Simon : Seigneur, la plupart des habitants de Toulouse sont gentilshommes; par un sentiment d'honneur, vous ne devez pas exécuter cette proposition. Un autre baron nommé Lucas ouvrit un autre avis : il proposa de disperser les prisonniers et de faire racheter aux Toulousains par une grosse somme le sac de leur ville. Foulques se rangea de cet avis. Simon fit assembler le peuple à Saint-Pierre-des-Cuisines et exigea *trente mille marcs d'argent*, déclarant que si cette somme n'était point payée à la Toussaint prochaine, il ferait périr tous les habitants. Ceux-ci se soumirent, et après l'avoir reçue, Simon quitta Toulouse le 2

novembre, se rendit à Saint-Gaudens et de là à Tarbes, où il maria Gui, son second fils, avec Pétronille de Comminges, héritière du comté de Bigorre.

Après le mariage, Simon vint mettre le siége devant le château de Lourdes qu'il fut obligé d'abandonner; il se rendit ensuite à Saint-Lizier, capitale du Couserans, et de là à Aspet dans le Comminges. Rentré bientôt après à Toulouse, il acheva de la saccager en détruisant les tours et les maisons qui pouvaient faire quelque défense, et résolut ensuite de porter la guerre dans le pays de Foix.

Le 6 février 1217, il mit le siége devant le château de Montgrenier, près de Foix. Cette place fut vaillamment défendue par Roger-Bernard, fils du comte. Ce dernier apprit avec étonnement l'invasion de Simon dans ses états. Se trouvant alors à Perpignan, il demanda aux commissaires l'exécution des ordres du pape. Honorius III avait depuis peu de mois succédé à Innocent. Ce pontife avait ordonné à l'abbé de Saint-Thibéry de restituer à Raymond-Roger son château de Foix. Les commissaires vinrent prier Simon de Montfort d'exécuter ces ordres et de lever le siége de Montgrenier ; mais ce général se montra inflexible. — Roger-Bernard se vit obligé de capituler la veille de Pâques.

Un nouveau légat arriva alors dans la province ; il se nommait Bertrand, cardinal-prêtre du titre de Saint-Jean et Saint-Paul. Le premier soin de ce légat fut d'envoyer *les maîtres ou écoliers demeurant à Paris* dans le Toulousain pour y instruire les peuples. Ces hommes appartenaient aux écoles publiques de la capitale et étaient en grande réputation de science et de vertu. Foulques, évêque

de Toulouse, écrivit au pape Honorius pour le prier de l'autoriser à se démettre de sa charge et à rentrer dans le cloître, ou de partager son diocèse, beaucoup trop étendu pour pouvoir être gouverné par un seul pasteur. Le pape répondit qu'il ne jugeait point convenable d'accéder à sa demande.

Après la prise de Montgrenier, Simon se rendit à Carcassonne et de là à Agen. Il ne tarda pas à apprendre que le fils du comte de Toulouse étendait tous les jours ses conquêtes du côté du Rhône. Ce jeune prince avait établi sa résidence à Avignon. Au commencement de l'année 1217 il donna en fief à Raymond de Roquefeuille les châteaux de Breissac et de Ganges ainsi qu'une charte en faveur du monastère de Val-Salve. Il se qualifie dans ces actes de comte de Toulouse. Raymond VI son père exerçait encore la souveraineté, puisque le 28 mai il accorda divers priviléges aux habitants de Beaucaire et institua, dit-on, la célèbre foire qui porte ce nom.

Le récit des expéditions de Simon de Montfort du côté du Rhône n'appartient pas à notre histoire. Au milieu de ses exploits, il reçut la nouvelle d'une révolution éclatante qui s'était opérée à Toulouse. Les habitants, exaspérés des indignes traitements dont ils avaient été l'objet, résolurent de rappeler leur ancien maître. Raymond VI, qui sans doute entretenait de secrètes intelligences dans la ville, avait quitté la Provence et s'était transporté au-delà des Pyrénées. Ce fut là qu'il reçut l'invitation de rentrer dans le domaine de ses pères. Il assembla aussitôt quelques Aragonais et Catalans, et accompagné du comte de Pailhas, du comte de Comminges, de Roger de Montaut et de Ro-

ger-Bernard, il arriva au voisinage de Toulouse. Le 13 septembre au matin, quatre ans après, jour par jour, sa défaite dans la plaine de Muret, il rentra dans sa capitale, après avoir traversé le fleuve au gué situé au-dessous du *Badacle.* Sa présence dans les murs de l'antique Toulouse excita l'enthousiasme de la plus grande partie des habitants. Quelques-uns cependant, redoutant les vengeances de Simon de Montfort, se retirèrent avec les Français dans le château Narbonnais, le cloître de Saint-Etienne, le palais épiscopal et le monastère de Saint-Saturnin. Raymond parvint, à force de caresses ou de menaces, à les gagner à son parti. Devenu maître de la ville, il s'occupa nuit et jour à la fortifier, ordonna de creuser de larges fossés qu'il fit défendre par des palissades et des retranchements, et construisit aussi des bastions et des redoutes.

La comtesse de Montfort, qui se trouvait dans le château Narbonnais, fit avertir secrètement Gui son beau-frère et Simon son mari de tout ce qui venait d'arriver. Aussitôt Gui de Montfort et Gui de Bigorre, son neveu, viennent, à la tête de plusieurs chevaliers, attaquer Toulouse du côté du *plan* de Montolieu. Ils sont repoussés par les Toulousains. Une nouvelle attaque tentée du côté de l'église de Saint-Jacques n'est pas plus heureuse. Bientôt la plus grande partie des gentilshommes de Gascogne, de Quercy, de l'Albigeois, du Carcassés, viennent au secours de Raymond VI, et l'on voit entrer à Toulouse, au son des trompettes guerrières et enseignes déployées, Gaspard de Labarthe, Roger de Comminges, Bertrand de l'Ille, Geraud de Gourdon seigneur de Caraman, Bertrand de Montaigu, Guitard de Marmande, Etienne de Lavalette, Gérard de

Lamothe, Bertrand de Testillac et Geraud d'Amanieu, tous suivis de soldats bien aguerris.

Simon de Montfort quitta promptement les bords du Rhône, et, suivi du légat, s'avança jusqu'à Baziége. Le siége de Toulouse fut résolu. Raymond VI laissa approcher Simon des fossés, et se jetta avec tant d'impétuosité sur ses escadrons qu'il l'obligea à prendre la fuite. Le comte de Comminges prit alors une arbalète et en décocha deux traits sur Gui de Montfort qui lui percèrent les deux cuisses de part en part et le renversèrent dans le fossé. Les comtes de Toulouse et de Comminges sortirent alors de leurs retranchements et se jetèrent avec tant d'ardeur sur les Français qu'ils les contraignirent à une prompte retraite.

Il n'était pas prudent pour Foulques de rester à Toulouse près du prince (son souverain) qu'il avait si audacieusement abandonné; il se fit donner la mission spéciale par le légat d'aller en France prêcher la croisade en faveur de Montfort. Il partit en effet avec quelques autres prédicateurs, parmi lesquels on distinguait le fameux Jacques de Vitri. La comtesse de Montfort, elle aussi, quitta Toulouse et se rendit à la cour de France. Raymond parut s'inquiéter peu de tous ces mouvements; il se voyait puissamment secouru, car le comte de Foix lui amena un corps de Navarrais et de Catalans qui fut reçu aux acclamations du peuple. Le vieux comte allait prendre ses revanches.

Simon prit le parti de faire le siége de Toulouse dans toutes les formes. Ce fut vers la fin de septembre 1217 qu'il commença le siége. Il attaqua d'abord la ville sur deux points assez rapprochés, le château Narbonnais et la porte Montolieu. Ces deux points se trouvant extrêmement forti-

fiés, il changea de direction et se porta au faubourg Saint-Cyprien, après avoir traversé le fleuve; là, il se vit repoussé avec force et perdit un grand nombre des siens. Il se disposait à regagner son premier quartier lorsque le comte de Foix tomba sur lui à l'improviste et le mena jusqu'à Muret qui avait été le théâtre de ses victoires. Simon, dans sa déroute, se vit obligé de repasser le fleuve presqu'au même lieu où l'armée de Raymond VI avait laissé tant de soldats. En entrant dans la barque, il tomba de cheval dans un gouffre, où il aurait infailliblement péri à cause de la pesanteur de son armure, sans les prompts secours qui lui furent portés.

Après avoir rallié ses troupes, il vint par les défilés des montagnes qui bordent le fleuve reprendre son premier quartier vis-à-vis du château Narbonnais et de la porte de Montolieu, et se disposa à pousser le siége avec vigueur.

De son côté, Raymond assembla les habitants et reçut l'hommage de leur inviolable fidélité. Il fut décidé qu'on emploierait tous les moyens d'attaque, tels que trébuchets, pierriers et mangonneaux; qu'on battrait avec ces machines le château Narbonnais et qu'on relèverait les murailles de la ville. Hommes, femmes et enfants, tous devaient participer à ces travaux et de jour et de nuit. Pendant tout l'hiver, les machines battirent le château Narbonnais, tandis que Simon de Montfort continuait le siége.

Nous possédons plusieurs chartes que Simon de Montfort octroya pendant le siége de Toulouse; ainsi, le 13 décembre 1217, il recommanda les intérêts de saint Dominique et de ses couvents aux sénéchaux de Carcassonne et d'Agen. Ce saint patriarche était parti pour Rome après

la fondation du monastère de Saint-Romain, l'organisation complète de ses communautés de Prouille et de Toulouse, et avait obtenu l'approbation et la confirmation de son ordre du pape Honorius. Dans la bulle pontificale, il est fait mention de deux autres églises, celles de Loubens et de Lescure qui avaient été cédées à saint Dominique. Revenu à Toulouse vers le mois de mai, il reçut, à la fête de l'Assomption, les vœux solennels des religieux et des religieuses de Prouille, et un peu plus tard ceux des religieux de Toulouse ; il donna ensuite la mission à quelques-uns de ses disciples pour divers pays. Saint Dominique ne resta que cinq à six semaines à Toulouse ; pendant ces jours, il se livra aux travaux de la prédication et convertit un grand nombre d'albigeois. Des personnages distingués par leur naissance et leurs richesses se rangèrent alors au nombre de ses disciples, entr'autres, Arnaud de Toulouse, Raymond du Falgar du château de Miramont, et Pons de Samatan. Au mois de septembre, se trouvant à Castelnau près de Toulouse avec Foulques, il y termina un différend qui était survenu entre les fermiers du chapitre de Saint-Etienne et ceux qui devaient prélever la sixième partie des dîmes accordée aux missionnaires. Après avoir donné d'admirables instructions à ses disciples, il partit pour l'Italie, laissant le gouvernement de sa nouvelle maison de Toulouse à Bernard de Garrigues.

Simon de Montfort, qui voyait ses affaires décliner d'une manière sensible, écrivit au pape pour se plaindre de ce que Jacques Ier, roi d'Aragon, avait donné des secours au comte de Toulouse. Honorius adressa des remontrances à ce jeune prince qui n'avait alors que dix ans ; il écrivit

aussi aux consuls et aux habitants de Toulouse pour leur ordonner de cesser la guerre contre Simon, et adressa en même temps au jeune Raymond une lettre très pressante et très vive qui était conçue en ces termes :

« A Raymond, fils de noble homme Raymond autrefois » comte de Toulouse, l'esprit d'un conseil plus sage. Quoi- » que votre père se soit attiré par ses énormes forfaits une » sentence d'exhérédation, non seulement pour lui-même, » mais encore pour toute sa postérité, le saint-siége, plein » de bonté et par compassion pour votre jeunesse, a tou- » tefois réservé en son pouvoir une partie des domaines » que votre père possédait en deça du Rhône pour vous » les donner, comme il conviendrait, supposé que vous ne » marchassiez pas sur ses traces. Mais vous imitez sa ma- » lice, et vous faites tous vos efforts, ainsi que nous l'avons » appris avec douleur, pour détruire dans le pays l'affaire » de la paix et de la foi : affaire qui a coûté tant de peines » et tant de travaux. Vous avez porté le trouble au-delà de » ce fleuve au mépris du siége apostolique, tandis que les » exemples domestiques devraient vous faire assez com- » prendre combien il est dangereux de regimber contre » l'éperon ; car si l'Eglise romaine appuyée, non de ses » propres forces, mais de celles de Dieu, souffre l'oppres- » sion pendant un temps, elle n'a qu'à commencer à appe- » santir sa main sur les rebelles et elle triomphe aussitôt » plus admirablement (par le secours de Dieu) dans les en- » droits où elle paraît la plus vexée. Nous vous exhortons » donc à rejeter les conseils de ceux qui vous ont séduit » jusqu'ici, et à tâcher d'éprouver la douceur du saint- » siége plutôt que sa sévérité ; à ne pas troubler, soit par

» vous-même, soit par les autres, les pays situés au-delà
» du Rhône, mais à vous montrer si exact à exécuter nos
» ordres, que vous ne soyez pas privé de l'effet de la grâce
» apostolique. Apprenez donc à être sage par les disgrâces
» de votre père, et ne vous rendez pas Dieu contraire et
» vous-même contraire à Dieu. Si vous avez quelque sujet
» de dispute qui vous intéresse vous-même ou vos associés,
» déférez-en le jugement au saint-siége, qui ne manquera
» pas de vous rendre justice. »

Nous avons vu que Foulques était de retour, en septembre, du voyage qu'il avait entrepris pour chercher des secours. Vers le commencement de l'année 1218 un corps de croisés arriva à Toulouse, parmi lesquels se trouvaient Michel de Harnes et Arnaud de Chisoin, chevaliers flamands. Pour témoigner à l'évêque Foulques sa reconnaissance, Montfort lui donna le château de Verfeil avec vingt villages qui en dépendaient, sous la condition d'un chevalier armé. Cette donation devint la source des grandes richesses de l'évêché de Toulouse, richesses qui passèrent aux successeurs de Foulques. On vit aussi arriver au siége de Toulouse Pierre, évêque de Rodez, qui conduisit à Simon quelques soldats.

Ce général commençait cependant à se décourager de la longueur du siége; ses ressources étaient presque épuisées. Comme le légat semblait douter de sa prudence et de sa valeur, Montfort prit la vie en dégoût et pria Dieu de la lui ôter. Il avait construit une grande machine nommée *cate* et destinée à battre en brèche les retranchements élevés par les Toulousains. Le jour de Saint-Jean-Baptiste, ceux-ci résolurent de faire une sortie, en divisant leurs

forces : les uns devaient attaquer les machines, les autres faire irruption sur le camp des croisés. Montfort était à *Matines* quand on vint lui parler de la sortie qui devait s'effectuer. Il ordonne qu'on lui apporte ses armes et se dispose à entendre la messe. Pendant l'oblation, on vient l'avertir que la sortie des Toulousains s'est opérée..... Il répond qu'il ira au secours de ses soldats après la messe. — Mais, lui objecte-t-on, plusieurs d'entr'eux sont déjà tués? — Lui répond qu'il ne sortira qu'après avoir vu son Rédempteur. Le prêtre ayant levé l'hostie, il récite le *Nunc dimittis*, part, et se jette dans la mêlée. Jamais il n'avait paru plus vaillant et plus intrépide. Un instant les assiégés sont repoussés ; mais bientôt reprenant courage, ils font pleuvoir sur les Français une si grande quantité de pierres et de traits, que Simon, afin de s'en préserver, va se placer dans la grande machine qu'il avait construite. Mais une pierre lancée d'un mangonneau l'atteint à la tête et le blesse mortellement ; il n'a que le temps de se recommander à Dieu, et expire. On couvrit aussitôt son corps, et Gui son frère le fit porter dans la tente du légat.

Ainsi mourut devant les murs de Toulouse le fameux Simon de Montfort.

A l'époque de sa mort, il exerçait tous les droits de la souveraineté sur une partie des états de la maison de Toulouse, puisque Rostaing de Posquières lui rendit hommage pour ce château, et Raymond Pelet pour la seigneurie d'Alais ; l'évêque d'Agen passa même avec lui un compromis sur la haute justice de cette ville et le droit de faire battre monnaie, transaction qui fut signée par Grimoald, évêque de Comminges.

Simon de Montfort a eu des panégyristes et des détracteurs. Les premiers en ont fait un martyr de la foi, et l'ont comparé à Gédéon et à Judas Machabée ; les seconds l'ont en quelque sorte livré à la haine de la postérité, comme l'homme le plus fourbe et le plus cruel qui fût jamais. Exagérations de part et d'autre ! Simon avait beaucoup de piété, une foi ardente, un courage à toute épreuve, et un incontestable talent pour l'art militaire. Quand il n'était pas question des albigeois, il paraissait généreux et bienfaisant ; mais sa religion un peu chevaleresque, continuellement excitée par les flatteries des pontifes et des prêtres, des barons et des croisés, lui fit croire qu'il avait été suscité de Dieu pour la destruction complète de la race impie des modernes manichéens. Dans cet ordre d'idées, il s'attacha à la poursuite de ces malheureux avec une vigueur qui désespérait la clémence ; il se montra envers eux inflexible, cruel, et même sanguinaire. Agir ainsi, c'était à ses yeux accomplir un devoir.

On l'a accusé d'avoir eu une ambition démesurée, et d'avoir cherché à élever sa famille au faîte des grandeurs. Ce reproche est beaucoup plus sérieux que tous les autres. A s'en tenir aux auteurs du temps, il est certain qu'on ne peut l'excuser sur ce point, et il paraîtrait plus grand aux yeux de la postérité s'il eût été plus désintéressé dans le cours de ses conquêtes. Simon laissa, d'Alix de Montmorenci sa femme, quatre fils : Amauri, Gui, Robert et Simon ; et trois filles, Amicie, Laure, et une troisième dont le nom n'est point connu. Amauri lui succéda dans ses dignités ; Gui fut comte de Bigorre par sa femme ; Robert mourut sans alliance ; Simon, fait comte de Leycestre (en Angle-

terre), devint la souche de cette maison. Quant aux filles, Amicie épousa Gaucher de Joigny, et Laure Geraud de Pecquigny; la troisième se fit religieuse à Saint-Antoine-des-Champs-les-Paris. Cette dernière circonstance nous explique le haut intérêt que Foulques portait à ce monastère, comme on l'a vu plus haut.

A la nouvelle de la mort de Simon, les Toulousains firent une terrible sortie contre les croisés qui avaient attaqué le faubourg Saint-Cyprien. Ceux-ci prirent aussitôt la fuite, laissant un grand nombre de soldats sur le champ de bataille et abandonnant leurs équipages aux vainqueurs. Amauri, après avoir reçu le serment de fidélité de toute son armée, se prépara à venger la mort de son père. Ayant fait remplir plusieurs chariots de matières combustibles, il les dirigea vers les portes de la ville pour y mettre le feu. Mais cette tentative n'eut aucun succès : les assiégés éteignirent le feu, tuèrent les conducteurs des chars, et se portant ensuite vers son camp, le pillèrent, et rentrèrent dans la ville chargés de dépouilles.

Amauri, le cardinal légat et les principaux seigneurs se rendirent peu de jours après à Pamiers, où l'abbé et les chanoines de Saint-Antonin l'appelèrent en pariage de la seigneurie de cette ville. Le nouveau comte prêta serment de fidélité le 8 juillet dans l'église du monastère et prit possession de la ville et du château; il revint ensuite à Toulouse. D'après les conseils de Gui son oncle, il se détermina à abandonner le siége, fit mettre le feu au château Narbonnais et à toutes ses tentes, et le 25 juillet, jour de Saint-Jacques, il se mit en marche vers Carcassonne. Le légat et Foulques le suivirent, emportant avec eux le corps

de son père auquel il fut fait de superbes funérailles dans cette dernière ville. Simon de Montfort fut d'abord inhumé dans la cathédrale de Saint-Nazaire, dans la chapelle de Sainte-Croix. On plaça sur son tombeau une énorme pierre où on le voit encore représenté avec l'armure de chevalier et les mains jointes. Plus tard, les ossements de Simon de Montfort furent apportés en France avec ceux de Gui son fils, et inhumés dans le monastère de Haute-Bruyère situé à une lieue de Montfort-l'Amauri, fondé par la maison de Montfort pour les religieuses de Fontevrault. Simon fut enterré au milieu de l'église avec Alix de Montmorenci sa femme, devant le grand autel. On voyait autrefois dans cette église la figure de ce grand capitaine près de la grille du chœur.

Le fils du comte de Montfort, désireux de conserver les domaines de son père, envoya Foulques à la cour de France pour solliciter des secours, et écrivit au pape pour le prier d'adresser des bulles aux souverains dans le but de les faire croiser contre les Toulousains. Le comte de Saxe se trouvant dans l'armée d'Amauri, avant de retourner dans ses états, conseilla à ce seigneur de conclure un traité avec le comte Raymond. Le légat repoussa la proposition, et déclara qu'il préférait être écorché vif que de laisser impunie la mort de Simon.

Pendant le siége de Toulouse et le 30 mai 1218, Raymond fit son testament en présence du comte de Comminges, de Dalmace de Creixel, de Roger-Bernard, et de Raymond de Récand, l'un de ses principaux officiers. En voici la teneur :

« La mémoire des hommes est sujette à faiblir et le jour

» de la mort incertain : c'est pourquoi moi Raymond, par » la grâce de Dieu duc de Narbonne, comte de Toulouse, » marquis de Provence, fils de la reine Constance, dans la » pensée et dans la crainte du dernier jugement, fais ainsi » qu'il suit mon testament : 1° Je veux que tous les re- » venus que l'on retirera de mes métairies du Toulousain » dans l'année de ma mort soient remis à la maison des » Hospitaliers de Jérusalem et à celle de la milice du » Temple. 2° Ces revenus seront distribués pour l'amour » de Dieu et la rémission de mes péchés, selon le bon » plaisir des frères et des témoins déjà nommés. 3° Je » laisse tous mes biens meubles et immeubles à Raymond » mon fils, pour qu'il en dispose à son gré. 4° Je confie » mon autre fils Bertrand à la miséricorde de Dieu et aux » bontés de mon héritier. 5° Je révoque tous les autres » testaments que j'aurais pu faire. »

Le jeudi 5 de juillet, il dressa l'acte suivant : « Considé- » rant les aumônes qui sont tous les jours distribuées aux » pauvres dans la maison des Hospitaliers de Jérusalem, je » donne mon corps à Dieu, à la bienheureuse Vierge, à » saint Jean et à l'hôpital fondé en son nom. Je ne fais ici » qu'exécuter ce que j'avais déjà résolu : je promets à Dieu » et à vous Aymar de Cabannes, commandeur de la maison » des Hospitaliers de Toulouse, de ne prendre jamais » d'autre habit que le vôtre et dans votre commanderie ; et » si je meurs avant de l'avoir pris, je veux être enseveli » dans votre maison. »

Après cet acte, eut lieu la réception de Raymond VI en qualité de frère ou chevalier de Saint-Jean : « Moi Aymar » de Cabannes, tenant la place de Bertrand prieur de

» Saint-Gilles, au nom de tous mes frères, je vous reçois, » seigneur Raymond, en qualité de frère de cette maison, » et vous rends participant de tous les biens spirituels qui » se font en notre ordre tant en Europe qu'au-delà des » mers. Au nom de Bertrand prieur de Saint-Gilles, il » vous est permis de prendre l'habit, quand vous le ju- » gerez convenable, avec toutes les cérémonies usitées en » pareille occurrence. Afin que la teneur de cet acte soit à » jamais irrévocable, je l'ai muni de mon sceau, en pré- » sence de Dalmace Creixel, d'Aribert, chapelain du sei- » gneur comte, de Ricaud et Doat Aleman, de frère Jérôme » Papais, hospitalier, et de Pierre Arnaud, notaire du dit » comte. »

Il nous semble qu'on peut légitimement conclure de cet acte authentique, qui fut dressé au mois de juillet 1218, que Raymond VI ne mourut pas excommunié, comme l'ont cru certains auteurs et comme on parut tout d'abord le croire après sa mort. Jamais les hospitaliers de Saint-Jean n'eussent reçu ce noble seigneur au nombre des chevaliers ou frères s'il eût été encore sous l'anathème, et il est impossible d'admettre qu'ils ignorassent l'existence de l'excommunication si, à cette même époque, le comte se fût trouvé frappé par cette sentence.

Ce seigneur fit terminer pendant le siége de Toulouse la nouvelle nef de l'église cathédrale qui était depuis longtemps commencée. Elle fut construite à côté de l'église primitive, qui, d'après certaines traditions, occupait la place où se trouve aujourd'hui le clocher et les bâtiments qui en dépendent. Elle était terminée par un mur demi-circulaire qui fut abattu lors de l'élévation intérieure du

chœur. Cette nef n'a point été commencée sous Raymond VI, mais bien sous Raymond V son père. Les ouvriers qui la terminaient voulaient abandonner les travaux à cause du siége : le comte leur ordonna de les pousser jusqu'à leur entier achèvement, et fit placer ses armes aux clefs de la voûte.

L'abbaye de Grand-Selve perdit à cette époque Pierre, son abbé. Il eut pour successeur Raymond de Roqueville, qui reçut pour son monastère quelques domaines de la libéralité d'Arnaud de Faudoas. Sembrun, seigneur de Lesparre, se montra aussi généreux envers cette maison et lui donna une rente annuelle d'un muid de sel à prendre sur la terre de Soulac. Raymond de Roqueville gouverna Grand-Selve jusqu'à l'année 1221, où Bernard lui succéda.

Après la déroute des croisés, le jeune comte Raymond parcourut l'Agenais, qu'il soumit à son obéissance. Condom, Marmande et Aiguillon le reçurent avec une joie extrême. De son côté, le comte de Comminges recouvra tous ses domaines et fit périr Joris, général de Montfort, ainsi que les Français qui se trouvaient dans le pays. Ces hardies représailles ébranlaient le crédit d'Amauri de Montfort, qui se plaignit au pape du danger que présentait sa situation. Aussitôt Honorius écrivit aux évêques de France (11 août 1218) pour leur dire d'engager leurs diocésains à se croiser en faveur de ce prince contre les Toulousains, leur comte et son fils. En même temps il donna à Amauri l'investiture de la possession de la ville de Toulouse et des villes voisines.

Au mois d'octobre, le comte de Toulouse se trouvait à Perpignan, où il passa un accord avec Pierre Bermond de

Sauve, son petit-fils par sa fille; il lui donna en fief le château de Laroque-Valsergue, et la suzeraineté qu'il avait sur les terres de Raymond Pelet ainsi que sur celles de Bernard d'Anduze. Bernard de Sauve promit de son côté à Raymond de le servir envers et contre tous, excepté contre le pape et le roi de France, *à moins qu'ils refusassent de lui rendre justice*. Peu après cet accord, les habitants de Nîmes se rendirent à la maison de Toulouse dans la personne de Sancie, femme du jeune Raymond, qui, au mois de novembre, confirma tous leurs priviléges et leur accorda le pardon du passé.

Brillait alors de tout l'éclat de la sainteté un gentilhomme du pays toulousain, Pierre Nolasque. Il était né vers la fin du douzième siècle, au Mas-Saintes-Puelles, dans le diocèse de Toulouse, de parents riches. Pierre perdit son père appelé Nolasco à l'âge de quinze ans, et continua de vivre chrétiennement sous la conduite de sa mère. A l'époque de la croisade contre les albigeois, il s'attacha à Simon de Montfort. Ce seigneur, se trouvant chargé de la tutelle du jeune Jacques Ier, roi d'Aragon, fils de Pierre qui fut tué à la bataille de Muret, le confia aux soins de Pierre Nolasco. Jacques étant rentré dans la possession de ses états, notre gentilhomme l'y suivit, et vécut à Barcelonne dans un hôtel que le jeune roi lui avait donné dans la paroisse Saint-Paul, après l'avoir incorporé dans la noblesse de Catalogne.

Son ardente charité envers les pauvres, la vue des souffrances qu'éprouvaient les chrétiens dans les fers au pays des Maures et chez les barbares, lui inspirèrent le dessein d'établir un ordre destiné à les racheter de l'esclavage. Dans ce dessein, il vendit tous les biens qu'il possédait

dans le pays de Laurac (le Lauraguais), fit de nombreuses quêtes, fit entrer dans ses projets quelques gentilshommes, s'arma de courage contre tous les obstacles, et parvint à faire approuver son dessein par le roi Jacques et par les grands du royaume. Il eut pour principal moteur dans son entreprise Raymond de Pegnafort, chanoine de Barcelonne et grand-vicaire de l'évêque.

Lorsque tout fut disposé pour l'exécution, le roi, accompagné de toute sa cour et des échevins de la ville de Barcelonne, se rendit dans la cathédrale de Sainte-Croix, le jour de Saint-Laurent 1218. L'évêque Bérenger de la Palu officia pontificalement. Après l'évangile, Raymond de Pegnafort monta en chaire et protesta solennellement, en présence de tout le peuple, que Dieu avait révélé miraculeusement au roi, à Pierre Nolasco, et à lui-même, sa volonté touchant l'institution de l'ordre de Notre-Dame de la Mercy pour la rédemption des captifs. — A l'issue de l'offrande, le roi Jacques et Raymond présentèrent le nouveau fondateur à l'évêque, qui le revêtit de la robe blanche et du scapulaire de l'ordre. Deux gentilshommes se joignirent à Nolasco et firent avec lui leur profession solennelle. Le roi donna au nouvel institut la plus grande partie de son palais de Barcelonne ; plus tard, on fit bâtir un nouveau monastère sur le bord de la mer, auquel on joignit l'église de Sainte-Eulalie. Ainsi Barcelonne a eu la gloire de devenir le berceau de l'ordre de la Mercy, comme le diocèse de Toulouse a eu celle d'avoir donné le jour à son fondateur.

Pendant que Pierre Nolasque instituait à Barcelonne l'ordre de la Mercy, saint Dominique appelait à Rome, où il se trouvait, quelques religieuses de Prouille. Elles étaient

au nombre de huit, et avaient à leur tête une sœur nommée Blanche, née à Toulouse, laquelle, après avoir saintement vécu dans l'état du mariage, s'était retirée dans cette maison. Le voyage des religieuses de Prouille à Rome se rattachait à la commission qu'avait reçue du pape saint Dominique de travailler à la réformation de toutes les religieuses de Rome, ce qui fut exécuté par notre saint au monastère de Saint-Sixte. Quatre des religieuses qui étaient venues à Rome rentrèrent, peu de temps après, à Prouille; Blanche demeura à Rome, et devint supérieure des dominicaines de cette ville.

Amauri de Montfort perdait tous les jours quelques places. Ainsi, au mois de novembre 1218, Nîmes ouvrit ses portes à Sancie, épouse du jeune comte de Toulouse, qui confirma alors au nom de son beau-père et de son époux tous les priviléges des habitants. Au mois de mars 1219, Raymond VI se rendit en cette ville et approuva la charte de la comtesse sa belle-fille.

Les albigeois existaient encore, quoique depuis le concile de Latran ce parti se fût considérablement affaibli. Foulques craignait toujours qu'il ne vînt à renaître de ses cendres; c'est ce qui le porta à se rendre au chapitre général de Citeaux. Il y demanda qu'on choisît un des abbés de l'ordre pour l'envoyer à Rome afin d'engager le pape à redoubler d'énergie pour la destruction totale de la secte. Le pape écrivit en effet au roi de France des lettres qui portent la date du 15 mai 1219; il disait au roi : « Ce » serait aller directement contre les statuts que l'Eglise a » dressés depuis longtemps et contre votre honneur que » de vous laisser surprendre par les Toulousains et leurs

» complices. Nous avons déjà accordé tous les domaines
» conquis à Simon de Montfort, d'illustre mémoire, et
» ensuite à notre cher fils Amauri comte de Toulouse.
» Votre excellence voit assez que le but des Toulousains
» et de leurs associés est de rendre inutiles, ce qu'à Dieu
» ne plaise! tous les préparatifs que vous avez faits pour
» cette affaire. »

Conséquemment aux désirs du pontife, Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, se mit en marche à la tête d'une forte armée et s'avança vers l'Aquitaine. Pendant que le jeune prince se dirigeait vers cette province, Amauri assiégea Marmande, qui fut défendue par Centulle comte d'Astarac. Le jeune Raymond s'approchait pour venir au secours des assiégés lorsqu'il reçut un émissaire de la part du comte de Foix qui le priait de venir le joindre dans le Lauraguais afin de l'aider à protéger un convoi qu'il craignait de voir tomber entre les mains d'Amauri.

Raymond-Roger s'était enfermé dans Baziége situé à trois lieues de Toulouse, vers le sud-est. Le jeune comte étant venu l'y joindre, il fut résolu qu'on irait attaquer les ennemis. Raymond range donc son armée en bataille; il place le comte de Foix et son fils à l'avant-garde avec leurs vassaux, le comte de Comminges au corps de bataille, et réserve pour lui l'arrière-garde avec son frère Bertrand. Le combat fut engagé par le comte de Foix, qui s'avança jusqu'aux bords du fossé qui le séparait des troupes d'Amauri; mais il fut vivement repoussé. Aussitôt le jeune Raymond accourt pour le dégager et fait des prodiges de valeur. Guiraud de Seguret, chevalier français, l'ayant aperçu dans la mêlée, le désigne aux traits de ses compagnons d'armes.

Raymond se fait aussitôt remettre par son écuyer une lance forte et courte, et se jette avec une incroyable impétuosité sur les escadrons ennemis. Rencontrant le chevalier Jean de Brigier, il lui porte un si terrible coup de lance qu'il le perce de part en part et s'écrie : *Francs chevaliers, frappez! l'heure est venue que nos ennemis vont être entièrement défaits.* A l'instant Seguret court sur lui et cherche, mais en vain, à le désarçonner. Les Français sont bientôt mis en fuite, Seguret pris et pendu; et les deux frères Folcaud, Jean de Brigier et Sicard de Montaut faits prisonniers.

Amauri était toujours occupé au siége de Marmande. Louis vint l'y joindre, accompagné de ce qu'il y avait de plus distingué dans le clergé et la noblesse de France. Il s'empara de la place, et la garnison fut obligée de se rendre à discrétion. D'après l'avis de l'évêque de Saintes, cette garnison aurait dû être passée par les armes. L'archevèque d'Auch fut d'un avis contraire, et parla à Louis en faveur du jeune comte de Toulouse qu'il déclara n'être ni hérétique ni fauteur d'hérétiques: « Il me paraît, dit-il, » que l'Eglise lui cause un grand préjudice et qu'elle de- » vrait lui faire grâce puisqu'il offre une entière soumis- » sion. Vous voyez d'ailleurs qu'il retient prisonniers à » Toulouse Folcaud, de Brigier, et plusieurs autres barons, » qu'il fera pendre par représailles aussitôt qu'il aura appris » que vous aurez fait périr ceux qui étaient dans Mar- » mande. » Louis se rendit à ces observations et fit conduire la garnison à Puylaurens, laquelle fut peu de temps après échangée avec les prisonniers que Raymond avait faits à Baziége.

Ce jeune seigneur se trouvait alors à Toulouse occupé à mettre la ville en état de défense contre Louis qui s'avançait pour l'assiéger. Raymond augmenta les fortifications, appela à son secours ses alliés et ses vassaux au nombre de mille chevaliers, sans compter l'infanterie. Il confia la garde des divers quartiers et des principaux points de défense aux seigneurs de sa cour, parmi lesquels on distinguait le vicomte Bertrand son frère, Roger-Bernard, fils du comte de Foix, Guiraud de Minerve, Arnaud de Comminges, Arnaud-Raymond d'Aspel, Bernard-Jourdain seigneur de l'Ille, et Guiraud de Gourdon seigneur de Caraman. Tous les habitants pleins d'enthousiasme promirent à Raymond de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang. On se rendit en foule à la basilique de Saint-Saturnin pour implorer la protection des saints dont les reliques reposaient dans ce temple, les machines furent dressées sur les murailles, et l'on attendit l'armée française.

Le 16 juin 1219, Louis parut devant Toulouse, suivi d'Amauri de Montfort et du cardinal Bertrand, légat du saint-siége. Henri comte de Rodez y vint aussi. Le prince français fit la circonvallation de la ville et des faubourgs, dressa ses machines et tenta d'emporter la place d'assaut. Tous ses efforts furent infructueux; la défense devint si acharnée qu'il fallut lever le siége, et après quarante jours Louis décampa (1er août) avec son armée. Son départ eut lieu avec tant de précipitation qu'il abandonna toutes ses machines dont les vainqueurs s'emparèrent et qu'ils brûlèrent dans le camp du prince français. — Henri comte de Rodez fit son testament pendant le siége de Toulouse. Ayant résolu d'aller en terre sainte, il remit tous ses do-

maines à la garde de Pierre, évêque de Rodez, pour les tenir sous les ordres de son seigneur Amauri, duc de Narbonne, comte de Toulouse et seigneur de Montfort.

Un très grand nombre d'évêques se trouvèrent au siége de Toulouse ; Jean de Béthune, évêque de Cambrai, y fut tué le 27 juillet. La défaite des croisés eut le plus heureux succès pour la maison de Toulouse, qui reprit après la victoire la plus grande partie des places qui lui avaient été enlevées. Il paraît que Foulques n'était point à Toulouse pendant le siége, puisque nous le trouvons à peu près à la même époque à Charlieu, y consacrant l'église avec Gautier de Chartres et Guarin.

Après avoir travaillé à la réformation des religieuses de Rome, saint Dominique se rendit en Espagne, où il établit plusieurs couvents de son ordre. Pour aller de Rome dans sa patrie, il passa à Toulouse; mais il n'y resta que très peu de temps. Ayant quitté l'Espagne vers le mois de juillet 1219, il revint à Toulouse après la victoire éclatante remportée par les Toulousains sur les croisés. On rapporte qu'étant près d'une fontaine et manquant de vin pour son repas et celui de ses disciples, il changea l'eau en vin, comme le Sauveur l'avait fait aux noces de Cana. Il fixa sa demeure, à Toulouse, au couvent de Saint-Romain qui possédait toutes ses affections. Après la rencontre dans cette ville de Bertrand de Garrigues, l'un de ses premiers disciples, il eut la consolation de donner l'habit de son ordre à un jeune homme de la plus grande espérance, héritier de la noble famille de Gargas, et qu'on appelait Jean de Johannis. Le saint patriarche résolut de prolonger son séjour à Toulouse, ville pour lui chérie entre toutes les

villes et qu'il ne devait plus revoir. Il passait les nuits en prières, et pendant le jour il annonçait la parole de Dieu. L'église de Saint-Romain se trouvant trop étroite pour contenir le nombre des auditeurs avides de l'entendre, il continua ses éloquentes prédications à la cathédrale de Saint-Etienne, où l'évêque, le clergé et le peuple se pressaient pour assister à ses discours. C'étaient les suprêmes adieux du saint à une ville, à une contrée qu'il avait arrosées de ses sueurs et illuminées des douces splendeurs de sa vertu. Il partit peu de temps après pour Paris, accompagné du P. Bertrand, qu'il renvoya plus tard à Toulouse (1).

A cette époque, Pierre Cellani, ce généreux Toulousain qui avait offert à saint Dominique une première hospitalité, fut désigné par le saint patriarche pour aller fonder le couvent de Limoges. Cet humble disciple s'excusa sur son peu d'aptitude; mais saint Dominique lui dit : « Allez, » mon fils; marchez avec confiance. Deux fois par jour je » penserai à vous devant le Seigneur. Soyez-en sûr, vous » ferez beaucoup de conquêtes au Seigneur, et opérerez un » grand bien. Votre mission sera bénie; Dieu sera avec » vous. » Cellani exécuta ses ordres, et le couvent qu'il établit fut comblé des bénédictions du ciel.

Le vieux comte de Toulouse ne put prendre une part

(1) On a conservé ou on conservait dans la province de Toulouse plusieurs objets ayant appartenu à saint Dominique : le crucifix dont il se servait dans ses missions, dans la basilique de Saint-Saturnin; sa chasuble, dans la même église; son capuce, à Prouille; son rochet ou surplis, à l'abbaye de Rieunette, transporté ensuite à celle de Villelongue (ordre de Citeaux) au diocèse de Carcassonne; on montrait enfin à Saint-Etienne la chaire dans laquelle il avait prêché.

très active au siége de cette ville à cause de son grand âge; mais le 10 septembre 1219 il accorda aux habitants, d'accord avec son fils, divers priviléges, parmi lesquels des exemptions d'impôts, et ne se réserva que les droits sur le sel, le pain et le vin. Au mois de novembre, les deux princes firent un voyage en Albigeois et confirmèrent à Gaillac la donation de quelque château en faveur de Pierre Bermond de Sauve seigneur d'Anduze. Au mois de décembre, le jeune Raymond se rendit à Nîmes, où il confirma les priviléges que Sancie sa femme avait accordés aux habitants de cette ville dans l'année précédente.

Au commencement de l'an 1220, Toulouse fut témoin d'un affreux spectacle : Raymond le jeune, s'étant emparé des deux frères Folcaud et de Jean de Brigier, leur fit couper la tête, qui fut promenée dans les rues et les places publiques au bout d'une pique. Ces chevaliers français, de la suite du comte Amauri, exerçaient dans la contrée toute sorte de brigandages. Le premier des Folcaud faisait périr de faim au fond d'un cachot ceux qui ne pouvaient se racheter à prix d'argent, et faisait jeter ensuite leurs corps à demi morts dans des cloaques infects. S'étant emparé un jour de deux chevaliers (père et fils), il obligea le père à pendre son fils, et le fit mourir après lui. Toutes ces cruautés étaient accompagnées d'infâmes débauches.

La conduite des troupes d'Amauri ne pouvait que désaffectionner les peuples de sa cause; aussi perdit-il alors un très grand nombre de places. Le jeune Raymond s'empara, entr'autres, de celle de Lavaur et du château de Puylaurens. Au milieu de ses victoires, la comtesse Sancie sa femme donna le jour, à Toulouse, à une fille qui fut

nommée Jeanne. Foulques ne se trouvait point alors dans cette ville, puisqu'il avait reçu au mois de mars la mission de la part du légat Conrad, évêque de Porto, d'aller fonder, de concert avec l'évêque de Maguelonne, le monastère de Saint-Pierre d'Almanarra.

Au mois de juin 1220 et le jour de Saint-Jean-Baptiste, Raymond le jeune se trouvait à Gaillac en Albigeois, où il confirma en faveur du comte de Foix et de ses enfants la donation faite par son père des lieux de Montauban, de Montaut, de Montaigut et de l'île Amate. Les consuls de Toulouse assistèrent à cet acte : c'était Pilefort de Rabastens, Hugues d'Alfar, Geraud de Gordon, Raymond de Lordat, Bernard-Roger de Causac, Arnaud de Merglos, Bernard-Raymond Baragnos, et Arnaud Molis. — De Gaillac, le jeune comte vint à Castelnaudarri, où il donna à Roger-Bernard de Foix, au commencement de juillet, tous les biens qui dans Castelnau et ses environs avaient appartenu aux deux frères Pierre et Guillaume de Martin qui s'étaient retirés de cette ville.

Amauri désirait beaucoup reprendre cette place ; aussi vint-il l'assiéger avec Gui comte de Bigorre, son frère. Elle était défendue par Raymond le jeune et le fils du comte de Foix. Dans une des sorties que firent les assiégés, Gui fut blessé à mort et fait prisonnier. Il expira bientôt après. Le comte de Toulouse fit placer son corps dans un cercueil recouvert de pourpre et le renvoya à son frère. Irrité de cette mort, Amauri résolut de presser le siége. — Nous avons des chartes qui furent faites à cette époque et qui nous apprennent la durée du siége de Castelnaudarri. Ces actes sont des donations dans lesquelles on trouve les noms

de Gui, évêque de Carcassonne ; d'Arnaud évêque de Nîmes ; de l'abbé de Montolieu, et de Gui de Levis, maréchal d'Amauri.

Vers la fin de l'année 1220, le pape Honorius écrivit aux consuls et aux peuples des villes de Toulouse, de Nîmes et d'Avignon pour leur fixer un terme après lequel, s'ils n'obéissaient aux ordres du légat Conrad, il exécuterait le projet qu'il avait formé de supprimer les évêchés de ces villes et de confisquer tous leurs biens. Conrad, dont nous avons déjà parlé, avait succédé à Bertrand dans la légation de la province. Le pape écrivit aussi au jeune Raymond et au comte de Foix pour les obliger à mettre bas les armes. Tout en exhortant Raymond à rentrer dans l'unité de l'Eglise, il lui déclare que si, dans un mois, il n'a pas obtempéré aux ordres du légat, il sera privé des pays situés en deça du Rhône. Il menace en même temps le comte de Foix de lui enlever ses châteaux s'il ne vient à résipiscence. Ce fut aussi dans le même sens qu'il écrivit au comte de Comminges.

A cette même époque mourut à Toulouse, au couvent de Saint-Romain, l'un des plus anciens disciples de saint Dominique, frère Thomas, qui avait donné l'hospitalité au saint patriarche. Les chroniques de l'ordre nous le représentent comme un homme puissant en œuvres et en paroles. Il fut le premier de la belle pleïade dominicaine qui monta aux célestes demeures.

Amauri de Montfort se vit obligé de lever le siége de Castelnaudarri, au mois de mars 1221. Il perdit bientôt après Montréal, que le jeune Raymond et le comte de Foix assiégèrent sur Alain de Rouci. Raymond passa ensuite du

côté du Rhône, et donna aux habitants d'Avignon quelques droits qu'il avait sur certains châteaux.

Au mois de juin, une noble famille du pays toulousain, Bernard de Marestaing et Alasaicie sa femme, donnèrent une de leurs filles pour épouse à Bernard-Jourdain, fils de Bernard de l'Ille, et lui constituèrent en dot leurs domaines de l'Ille et d'Andoufielle. De son côté, Jourdain promit sa fille Mascarose au fils de Marestaing et lui constitua mille sols de dot.

Au mois de juillet, le jeune Raymond quitta les bords du Rhône et se rendit à Gaillac en Albigeois, où il confirma tous les priviléges accordés à cette ville. Bientôt après Agen passa sous sa domination, malgré les efforts d'Amauri, et le 22 du mois d'août il promit de son côté de protéger tous les habitants contre Montfort, d'entretenir à Agen un certain nombre de troupes, et confirma enfin tous les droits de cette ville, donnant les consuls ou capitouls de Toulouse pour garant de ses promesses.

Foulques et saint Dominique se rencontrèrent cette année à Rome. Pressé par le désir ardent de pratiquer la sainte pauvreté, le saint patriarche renonça par l'acte suivant à toutes les dîmes du diocèse de Toulouse : « Nous Dominique, maître de la prédication, pour nous et nos successeurs les frères de notre ordre, nous rendons et cédons à perpétuité, à vous Foulques, et à vos successeurs, la sixième partie des dîmes des églises paroissiales du diocèse de Toulouse que vous aviez donnée à notre ordre, avec le consentement du chapitre. Nous renonçons à tout moyen de rentrer jamais en cette possession. »

De son côté, Foulques céda à Dominique l'église de Fan-

jaux en ces termes : « Pour le salut de notre âme, le sou-
» tien de la foi catholique, l'utilité de notre diocèse, nous
» cédons à vous, cher Dominique, maître de la prédication,
» l'église de Sainte-Marie de Fanjaux, que nous donnons à
» votre ordre avec ses dîmes, celles qui nous appartiennent,
» celles que la fabrique perçoit, celles aussi sur lesquelles
» avait droit le chapelain de ce lieu ; à la réserve de nos
» droits épiscopaux, tant ceux qui sont cathédratiques que
» ceux qui sont attachés aux procurations, aux visites, et à
» la charge des âmes qui incombera au prêtre choisi par le
» maître ou prieur de ce lieu, ou qui nous sera présenté
» par vos frères. » Le pape Honorius, par une bulle expresse, confirma la donation de Foulques.

Les deux actes que nous venons de rapporter furent le dernier anneau de cette chaîne qui avait uni Foulques et Dominique : ils ne devaient plus se revoir sur cette terre, puisque le saint patriarche mourut à Bologne le 6 août de la même année. Ce sera une immortelle gloire à Foulques d'avoir reçu saint Dominique à Toulouse et d'avoir favorisé toutes ses saintes entreprises. Saint Dominique trouva en lui un défenseur intrépide, un protecteur généreux, un homme capable de comprendre par l'élévation de son esprit la haute portée d'une mission toute céleste. En quittant la vie, Dominique légua à Toulouse ses bien-aimés disciples et le souvenir de sa vertu. Pendant quinze années, il ne cessa de combattre l'hérésie par les seules armes de la parole. On ne le rencontre que dans deux ou trois occasions au camp des croisés, cherchant à tempérer par sa douceur le zèle quelquefois trop ardent des défenseurs de la vraie doctrine. En prenant le titre de *maître de la prédication*, il

donnait assez à connaître qu'il n'avait en son pouvoir contre les albigeois que la force de l'Evangile, et d'autre feu pour les brûler que celui d'une charité ardente qui ne s'arrêta devant aucun obstacle. Ame céleste, génie bienfaisant! à qui tout fut soumis, et les cœurs et la nature : les cœurs, pour les convertir; la nature, pour opérer d'innombrables prodiges !

Nous trouvons à cette époque dans Toulouse l'origine de l'une des institutions les plus utiles du moyen-âge, l'érection de la *frérie des pénitents*. Elle était spécialement destinée à combattre l'hérésie. Saint Dominique l'avait déjà établie au milieu de ses travaux apostoliques; mais elle reçut une forme nouvelle sous la protection d'Honorius, qui exhorta puissamment les peuples à s'enrôler dans cette milice de la pénitence. Ceux qui en faisaient partie étaient obligés de prêter serment de défendre la foi catholique; ils portaient dans le lieu des réunions, qui était l'église de Saint-Romain, un sac de couleur sombre, et étaient astreints à la récitation de quelques prières et à la pratique de certaines œuvres. Cette milice peut être regardée comme une nouvelle croisade toute pacifique contre les albigeois, dont le parti n'était pas encore entièrement détruit.

C'est ce qui détermina le pape Honorius à s'opposer aux progrès des armes du jeune comte de Toulouse. Croyant les arrêter, il lança contre ce seigneur la sentence suivante :
« Notre cher fils Bertrand, cardinal du titre de Saint-Jean
» et de Saint-Paul, alors légat du saint-siége apostolique,
» faisant attention que Raymond, fils de Raymond ci-devant
» comte de Toulouse, ne se contentait pas d'imiter la mé-
» chanceté de son père, mais qu'il la surpassait de beau-

» coup, lui a ôté par sentence tous les droits qu'il pouvait
» avoir sur les domaines qui avaient appartenu ou qui ap-
» partenaient à son père dans l'étendue de sa légation.
» Nous confirmons cette sentence comme juste, ainsi qu'elle
» est plus amplement énoncée dans les lettres qui en ont
» été expédiées. — Donné au palais de Latran, le 25 oc-
» tobre 1221. »

Quelques jours auparavant, Raymond le vieux, étant à Montauban, y statua qu'on ne payerait que huit deniers pour chaque tonneau de vin qui descendrait le Tarn depuis Montauban jusqu'à Moissac. — Roger-Bernard fit aussi un autre règlement pour les Montalbanais touchant les donations faites aux gens de *main-morte.* Toutes ces concessions et ces priviléges contribuaient puissamment à rattacher les peuples à leurs anciens maîtres et à les éloigner du parti des Montfort.

Vers la fin de l'année 1221, mourut le prévôt de Saint-Etienne, Mascaron, dont nous avons déjà parlé. Quelque temps avant sa mort, il avait été dépouillé de sa dignité pour avoir favorisé trop ouvertement le parti de Raymond, et avait eu pour successeur Guillaume de Lauret. L'abbaye de Grand-Selve perdit aussi son abbé, Raymond Ier, qui eut pour successeur dans le gouvernement de cette maison Bernard Ier.

Malgré les nombreuses expéditions des croisés et les prédications des hommes apostoliques, les albigeois, quoique affaiblis, s'agitaient encore; ainsi, au commencement de l'année 1222, ils tinrent une assemblée générale à Pieussan dans le Razès. Guillabert de Castres, qui avait pris le titre fastueux *d'évêque des Toulousains,* y présida. Il fut décidé

dans cette assemblée qu'on donnerait un évêque aux hérétiques du Razès. Le choix tomba sur Benoît de Termes, que Guillabert ordonna évêque par l'imposition des mains et *la consolation*. L'évêque albigeois était assisté de deux vicaires généraux qui prenaient les noms de *fils majeur* et *fils mineur*. Raymond Agulerius fut ordonné fils majeur, et Pierre Bernadi fils mineur.

Le pape Honorius nous retrace, du reste, l'état de la province sous le rapport religieux dans la lettre suivante qu'il écrivit au roi Philippe-Auguste pour l'engager à venir au secours d'Amauri :

« Vous savez, notre cher fils, combien l'Eglise est » ébranlée dans ce temps-ci, surtout *dans les pays d'Albi-* » *geois*, sur les limites de votre royaume. Les hérétiques » la combattent ouvertement, prêchent publiquement contre » la foi, tiennent des écoles d'erreur, et élèvent leurs évê- » ques contre les nôtres. Personne n'ignore les soins que » l'Eglise romaine s'est donnés pour déraciner cette peste » de vos états, non seulement par les censures ecclésiasti- » ques, mais encore par les secours temporels. Vous » n'ignorez pas que la puissance séculière est obligée de » réprimer les rebelles par le glaive matériel lorsque le » spirituel ne peut pas arrêter leur malice, et que les » princes doivent chasser les méchants de leurs états ; à » quoi ils peuvent être contraints de droit par l'Eglise, s'ils » sont coupables de négligence. Comme nous écrivons aux » autres princes de purger leurs terres de ces sectaires, et » que cette peste fait de nouveaux progrès dans votre » royaume en sorte que les ennemis de la foi semblent » prévaloir et triompher des fidèles, il est de votre excel-

» lence, si vous voulez avoir quelque égard pour votre » honneur et pour le salut de votre âme, ainsi qu'il con- » vient, de combattre aussi puissamment que promptement » les hérétiques de votre royaume et leurs fauteurs; de » crainte que, si vous différez davantage, la foi n'y soit » anéantie, que le reste du pays qui est encore au pou- » voir des catholiques ne soit entièrement perdu, et que » l'erreur ne se communique dans le voisinage : ce qui est » fort à appréhender. Vous comprendrez sans doute par » là à quels périls sont exposés et l'Eglise et vos états. » Afin donc qu'on n'attribue pas le renversement de la foi, » comme on nous le reproche souvent, soit à votre faute, » soit à nous qui avons dû vous avertir de chasser les » hérétiques, nous vous prions, nous vous exhortons au- » tant qu'il est en nous, et nous vous enjoignons pour la » rémission de vos péchés, du commun conseil de nos » frères, d'unir à votre domaine tous les pays que le comte » de Montfort a tenus de vous en fief de ce côté-là, puisque » ce comte n'est pas en état de les défendre, et qu'il vous » les a déjà offerts, soit par les évêques de Nîmes et de » Beziers ses ambassadeurs, soit par ses lettres qu'il nous » a communiquées, pour les posséder dans la suite, vous » et vos héritiers, à perpétuité. Travaillez avec diligence et » conjointement avec nous, comme il appartient à la ma- » gnificence royale, à accélérer cette affaire, en sorte que » vous n'aliéniez jamais ces pays de votre domaine et de » celui de vos fils. Au reste, soyez assuré que nous avons » excommunié depuis longtemps Raymond ci-devant comte » de Toulouse, son fils, et leurs associés; qu'ils ont été » avertis avec douceur, et qu'ils ne veulent pas se corriger

» comme ils doivent; mais qu'ils persévèrent obstinément
» dans leur méchanceté. Soyez certain que pendant tout le
» temps que vous vous emploierez de bonne foi à l'accom-
» plissement de cette affaire, qui est celle de Jésus-Christ,
» nous vous secourrons par la levée du vingtième et par
» les indulgences accordées à ceux qui se croisent contre
» les albigeois; et que nous vous protégerons pour la dé-
» fense de vos états, si quelqu'un voulait entreprendre de
» les attaquer. »

Cette lettre produisit peu d'impression sur le roi de France. Les affaires de Montfort allaient toujours en déclinant, tandis que celles de la maison de Toulouse s'avançaient vers un heureux terme. Le vieux comte exerçait son autorité souveraine en cette ville, puisque nous possédons une charte très intéressante qui fut rendue au mois de mars 1222. Cet acte fut dressé par les consuls de Toulouse, du consentement des deux Raymonds et de la reine Jeanne, d'heureuse mémoire. Il fut stipulé : 1° que les électeurs pour la charge de consul ou de capitoul ne pourraient jamais donner leur voix à leurs parents à un certain degré; 2° que l'élection se ferait tous les ans, de manière à ce que la moitié des capitouls serait prise dans la ville et l'autre moitié dans le faubourg ; 3° que la garde du trésor public serait confiée à des collecteurs communaux choisis par les capitouls ; 4° que ces collecteurs seraient obligés de rendre compte aux consuls de leur gestion ; 5° que les capitouls et les collecteurs prêteraient serment au comte et aux habitants. Cet acte nous donne les noms des consuls alors en charge : c'étaient Bertrand de Mont, Pierre-Bernard Cumin, Bertrand de Roaix, Raymond de Puybusque, Guillaume de

Léas, Bernard Bonhomme, Arnaud de Saint-Bars, Martin de Lambes, Bernard de Saint-Rome, Raymond de Saint-Bars, Arnaud Barravi, Arnaud d'Escalquens, et quelques autres.

Le jeune Raymond fit ensuite un voyage en Gevaudan, de là passa dans le Quercy, et vers la fin de mars ayant soumis la ville de Moissac, il jura, ainsi que ses barons, d'observer tous ses priviléges. Il accorda aussi à l'abbaye de Feuillants, dans la personne d'Arnaud II, son abbé, toute liberté sur ses vastes domaines ; et Bernard comte de Comminges enrichit cette maison de plusieurs terres qu'il céda en présence de Foulques, évêque de Toulouse. Arnaud II avait succédé à Pierre Ier dans le gouvernement de Feuillants. Sicard de Ravidan et Laïre son épouse devinrent, à cette époque, les insignes bienfaiteurs de ce monastère.

Une nouvelle école de la sainte prédication s'ouvrit alors à Toulouse : les enfants spirituels de saint François d'Assises y furent reçus par Raymond VI. Ils vinrent au nombre de dix, et se fixèrent sur la paroisse de Saint-Saturnin. Beraud baron de Faudoas et Seguine d'Armagnac, son épouse, achetèrent de leurs deniers quelques champs où ils firent bâtir leur couvent et une église. Ils ouvrirent aussi une école de théologie, qui devint bientôt célèbre par les leçons qu'y donna publiquement l'illustre Antoine de Padoue. Non content d'enseigner les saintes lettres, cet infatigable missionnaire se livra aussi, à Toulouse, au travail de la prédication dans les diverses églises de la ville et dans les environs, et partout il opéra d'innombrables conversions. Toulouse possédait donc alors la double famille de saint Dominique et de saint François, et c'est après leur

avoir donné l'hospitalité dans sa capitale que Raymond VI termina sa longue carrière.

Au mois de juillet, ce seigneur avait donné en fief les boucheries de la ville de Toulouse ; mais un jour du mois d'août, s'étant rendu de grand matin à l'église de la Daurade pour y faire ses prières, il se trouva malade au sortir de l'église ; y étant revenu dans l'après-midi, il se sentit tellement faible qu'il eut besoin d'un appui pour se soutenir. Après qu'il eut satisfait à ses dévotions à la Daurade, il se rendit dans une maison située près de la basilique de Saint-Saturnin, appartenant à un citoyen nommé Hugues Jean. On voit encore une tour carrée qui dépendait de cette maison. Là, vers les cinq heures du soir, on lui servit une légère collation. Pendant qu'il mangeait quelques figues, il se trouva mal et se sentit frappé à mort. Aussitôt il manda Jourdan, abbé de Saint-Sernin, témoignant un vif désir d'être réconcilié à l'Eglise et de recevoir les sacrés mystères. Voyant que l'abbé tardait à venir, il envoya message sur message, ne cessant de témoigner de son repentir par de fréquentes aspirations à Dieu. Au moment où l'abbé entrait dans sa chambre, il perdit la parole; mais il fit connaître par ses signes, ses regards, ses larmes et l'attitude de son corps, les sentiments qui agitaient son âme ; il éleva ses mains, les joignit ensuite, et les plaça entre celles de l'abbé. Celui-ci dût sans doute lui donner l'absolution sacramentelle. Les hospitaliers de Saint-Jean que le comte avait mandés, jetèrent sur lui leur manteau auquel était attachée une croix blanche. Un des assistants ayant voulu l'ôter, le mourant le retint avec force, baisa affectueusement la croix de l'ordre, et rendit le dernier soupir.

L'abbé de Saint-Sernin annonça aussitôt au peuple assemblé autour de la maison la mort du comte, le recommanda aux prières des fidèles, raconta tout haut la manière édifiante dont il avait quitté la vie, déclara qu'il croyait son âme en paradis et qu'il voulait l'enterrer dans son église. Les frères de Saint-Jean, ayant fait connaître que la volonté expresse de Raymond VI était de reposer dans leur église, emportèrent le corps qui fut placé dans un cercueil de bois sans être inhumé. Ses ossements demeurèrent donc sans sépulture dans l'église de Saint-Jean et finirent par se réduire en poussière, à l'exception du crâne qui portait l'empreinte frappante d'une fleur de lis, et que les chevaliers de Malte gardaient avec respect et montraient aux curieux. — Nous parlerons plus tard de l'enquête qui fut faite sur la catholicité de cet illustre seigneur.

Ainsi mourut, dans la soixante-sixième année de son âge et la vingt-huitième de son règne, Raymond VI fils de Raymond V. Dépouillé de ses états par une guerre à laquelle la politique eut au moins autant de part que la religion, il eut cependant le bonheur d'en recouvrer une partie et de les laisser à son fils Raymond VII qu'il avait eu de Jeanne d'Angleterre.

Il est matériellement faux que Raymond VI ait été jamais déclaré hérétique au concile de Latran ; et l'on a vu dans le cours de cette histoire que dans bien des circonstances il demanda à se justifier sans pouvoir l'obtenir. Sa condescendance pour les hérétiques fut beaucoup trop grande, et il aurait dû les chasser de ses états. Il paraissait ne pas reconnaître au pape le droit de le dépouiller de ses

domaines : voilà pourquoi il gardait si mal les serments qu'on lui arrachait par la peur et contre ses intimes convictions. Il eût agi plus noblement de ne pas les prêter. La faveur qu'il accorda aux hérétiques n'alla jamais jusqu'à lui faire embrasser leurs erreurs, et dans le fond du cœur il demeura toujours attaché à la foi de ses ancêtres. La passion immodérée qu'il eut pour les femmes le rendit encore plus faible à combattre ces sectaires, qui favorisaient de toutes manières la licence des mœurs.

Pierre de Vaux-Cernai, moine historien, appelle Raymond VI « un membre du diable, un fils de perdition, le fils aîné de Satan, l'ennemi de la croix, le persécuteur de l'Eglise, le défenseur des hérétiques, le persécuteur des catholiques, un parjure dans la foi, un homme plein de crimes, un réceptacle de toutes sorte d'iniquités. » Il y a dans cette diatribe plus que de l'injustice; elle va jusqu'à l'ineptie.

Eléonore d'Aragon, sa cinquième femme, lui survécut; elle se retira au diocèse d'Uzès, où était situé son douaire. Il eut deux enfants légitimes, Constance et Raymond VII, et eut aussi plusieurs enfants naturels : Bertrand, dont Raymond VII eut soin; Guillemette, qui épousa Hugues d'Alfar chevalier de Navarre, et Raymonde, qui se fit religieuse au monastère de Lespinasse, de l'ordre de Fontevrault, au diocèse de Toulouse. Raymond était brave, généreux, bien fait de sa personne; il ne se laissa jamais abattre par l'adversité, et ne dut qu'à son mâle courage de rentrer dans la capitale de ses états.

Il aimait passionnément le jeu des échecs et la poésie provençale. Plusieurs troubadours furent appelés à sa cour

et comblés de largesses : 1° Raymond de Miraval, qui fit une chanson en l'honneur de la belle Eléonore comtesse de Toulouse. Nous avons quarante-huit pièces de ce troubadour. — 2° Raymond Jourdain vicomte de Saint-Antonin, qui chanta la dame de Penne en Albigeois et Alix de Montfort. — 3° Guillaume Figuère, fils d'un tailleur d'habits de Toulouse et tailleur lui-même. Ses poésies ne sont qu'une longue invective contre Rome, au sujet de la guerre sanglante des albigeois. Cette satire fut réfutée par une femme troubadour appelée *dona Germonda,* de Montpellier. — 4° Cadenet, qui fut conduit à Toulouse par un chevalier du pays, Guillaume de Lautar, et qui finit ses jours parmi les chevaliers de Saint-Jean. La plupart de ses pièces, au nombre de vingt-quatre, ne sont remplies que de fades galanteries. Il chanta aussi la comtesse de Toulouse. — 5° Hugues de Saint-Cyr, né à Tegra en Quercy. On l'avait d'abord destiné à l'état ecclésiastique ; mais il céda aux charmes de la poésie, se fit jongleur, et célébra les grâces de Clara dame d'Anduze. — 6° Aymar le Noir, né à Castelviel en Albigeois. Raymond le vieux lui donna des maisons et des terres à Toulouse. — 7° Le comte de Foix, qui faisait aussi des chansons. — 8° Savaric de Mauléon et Guillaume de Berguadon.

Peu de temps avant la mort de son père, le jeune Raymond ayant appris qu'Amauri de Montfort cherchait à le rendre odieux auprès du pape et du roi, écrivit à ce dernier la lettre suivante : « J'ai recours à vous, seigneur, comme » à mon unique refuge, comme à mon seigneur et mon » maître, et si je l'osais dire, comme à mon proche parent, » vous suppliant d'avoir pitié de moi et de me faire rentrer

» en vue de Dieu dans l'unité de la sainte Eglise, afin » qu'après avoir été délivré de l'opprobre d'une honteuse » exhérédation, je reçoive de vous mon héritage. Seigneur, j'atteste Dieu et les saints que je m'étudierai à » faire votre volonté et celle des siens. J'aurais été moi-même me présenter devant vous; mais ne le pouvant » pour le présent, quoique je le souhaite avec ardeur, je » prie Votre Majesté d'ajouter foi à ce que diront de ma » part Gui de Cavaillon et Isnard Aldegarius, porteurs des » présentes. » Ce prince était à Avignon à l'époque de la mort de Raymond VI. Il se hâta de revenir à Toulouse prendre possession de sa souveraineté. Il était alors âgé de vingt-cinq ans. Nous le rencontrons, au mois d'octobre, à Lavaur, où il donne une charte par laquelle il confirme aux hospitaliers de Saint-Gilles le droit de pacage dans ses terres, et donne à ceux d'Orange le pouvoir de faire de nouvelles acquisitions dans ses fiefs avec exemption de péage.

Les chevaliers de la milice du Temple de Toulouse firent aussi un accord par l'entremise d'Arnaud, leur prieur, avec Guillaume de Loret, prévôt de l'église de Saint-Etienne, au sujet de la quinzième partie des biens qu'ils possédaient dans le Toulousain.

Au mois de mars 1223, les religieuses du monastère de Prouille virent terminer un long différend qui existait entr'elles et les moines de Saint-Hilaire au diocèse de Carcassonne. Bérenger, archevêque de Narbonne, avait depuis longtemps cédé à Prouille l'église de Saint-Martin de Limoux; mais les religieux s'étaient opposés à cette donation. Ils ne furent pas heureux dans leur opposition, car leur propre abbaye fut unie à Prouille. Ils placèrent alors leurs

intérêts entre les mains de Thédise, évêque d'Agde, qui décida que l'abbaye reviendrait aux religieux et que le prieuré de Saint-Martin de Limoux resterait en la possession de Prouille. Cependant les moines parvinrent à chasser les religieuses du prieuré de Saint-Martin, ce qui détermina l'évêque de Carcassonne à les rétablir dans leur prieuré. Enfin, après bien des contestations, le légat Conrad rendit une dernière sentence qui confirmait Prouille dans la possession du prieuré de Limoux.

Ce monastère rentra aussi en possession de plusieurs biens qu'il possédait à Limoux et à Fanjaux, biens qui lui furent restitués par Raymond-Roger comte de Foix. Ce seigneur, après avoir recouvré la plupart de ses domaines et repris le château de Mirepoix qu'il laissa aux anciens possesseurs, mourut par suite des fatigues du siége et d'un ulcère dont il était depuis longtemps attaqué. Le comte de Foix ne fut jamais hérétique ; la seule chose qu'on puisse lui reprocher, c'est d'avoir toléré ces sectaires dans ses domaines, et d'avoir souffert que quelques-uns de ses proches les favorisassent. Le comte Raymond-Roger fut un des plus grands capitaines de son temps, et dans la guerre contre les albigeois il donna des preuves éclatantes de sa valeur. Nous trouvons aussi son nom parmi les troubadours. Il avait épousé Philippe, qui mourut avant lui. Cette comtesse eut le malheur d'embrasser l'hérésie, qu'elle abjura avant sa mort. Il eut plusieurs enfants de cette princesse : 1° Roger-Bernard, qui lui succéda ; 2° Amauri, qui hérita des domaines situés dans les diocèses de Narbonne et de Carcassonne ; 3° Cécile, qui fut mariée à Bernard, fils du comte de Comminges.

On donne à Raymond-Roger quelques enfants naturels : 1° Loup, qui devint la souche des seigneurs de Rabat; 2° Esclarmonde, qui épousa plus tard Bernard d'Alion seigneur de Quérigut; 3° Raymond, qui embrassa la vie religieuse à Bolbonne. Raymond-Roger choisit sa sépulture dans cette dernière abbaye, à laquelle il laissa 1500 sols de rente annuelle pour la nourriture des pauvres.

Le premier soin de Raymond VII en prenant les rênes de son gouvernement, fut de chasser Amauri de Montfort du pays. Dans ce but, il attaqua vers la fin de l'hiver le château de Penne en Albigeois et celui de Verdun sur Garonne. A cette nouvelle, Amauri, suivi du légat, de l'évêque de Limoges et de quelques autres prélats, s'avança vers Penne pour en faire lever le siége; mais il s'aperçut bientôt qu'il ferait d'inutiles efforts : c'est ce qui l'engagea à conclure une trève avec le comte de Toulouse. Il fut convenu qu'ils se réuniraient à Saint-Flour en Auvergne. Cette conférence n'ayant eu aucun résultat, ils en indiquèrent une autre à Sens, où le légat Conrad devait assembler un concile.

Raymond quitta Saint-Flour et se rendit à Toulouse, où il reçut, le 26 juin 1223, pour le château d'Albin en Rouergue, l'hommage de Déodat d'Estaing, qui promit que si on venait à découvrir des mines d'argent dans le territoire de ce château, il céderait la moitié du profit à ce prince. Cette dernière condition a sans doute servi de fondement à la prétendue découverte de plusieurs titres enfouis dans le château d'Estaing et par lesquels on prétendait attribuer à cette maison une origine commune avec la maison de Toulouse.

Les albigeois, que n'avaient pu réduire ni les armes des croisés ni les foudres des conciles, quittèrent en partie le midi de la France pour se porter vers le Nord, du côté de la Bulgarie et de la Hongrie. Ils y élurent un pape, qu'on allait consulter de toutes parts. Celui-ci institua pour la France un vicaire général nommé Barthélemi, natif de Carcassonne. Barthélemi institua à son tour un évêque nommé Vigoureux de Bathone, qu'il plaça à Perles (au comté de Foix), et se transporta dans le Toulousain où il s'efforça de reconstituer la secte. Il se faisait appeler *serviteur des serviteurs de la sainte foi*.

Ce fut pour tâcher d'apporter remède à ces maux que le concile de Sens s'assembla dans les premiers jours de juillet. Il s'y trouva six archevêques et vingt évêques, parmi lesquels on remarque Foulques de Toulouse, le seul de la province. Peu de jours après, mourut à Mante le vainqueur de Bouvines, Philippe-Auguste, l'un de nos plus grands rois. Il ne voulut jamais se mêler directement de la guerre contre les albigeois, et se contenta de fournir de son argent aux frais de l'expédition et d'envoyer son fils à la croisade. Il fut inhumé à Saint-Denis, et les évêques du concile de Sens (transféré à Paris) assistèrent à ses royales funérailles.

Depuis la mort de Philippe-Auguste, Amauri n'éprouva que des revers. Après la trève, les deux comtes de Toulouse et de Foix assiégèrent Carcassonne, où Amauri se vit abandonné de ses troupes. Celui-ci perdit encore quelques places pendant que Raymond VII s'emparait du comté de Melgueil. En vain le pape écrivit-il à Louis VIII pour l'engager à continuer l'expédition contre les albigeois, tout fut

inutile : Amauri se vit forcé de céder à la force des évènements.

Après les funérailles de Philippe-Auguste, Foulques rentra dans son diocèse. Il ne fut pas étranger à une démarche que fit le comte de Toulouse auprès du chapitre général de Citeaux : il était question, pour établir une plus grande régularité dans les monastères de religieuses, de les incorporer à cet ordre. Une ancienne abbaye appelée de Ponts (*de Pontium*) dont nous ignorons et le lieu et la fondation, existait dans le Toulousain. Cette maison, qui peut-être était occupée par des chanoinesses, fut donc placée, vers la fin de l'année 1223, sous la dépendance de Citeaux et devint régulière, de séculière qu'elle était.

On ne saurait douter qu'il n'y eut, à cette époque, des chanoinesses de Saint-Etienne puisqu'on voyait dans le cloître de cette église une inscription tumulaire qui portait que dans l'année 1223 dame Alamanda de Castelnau, veuve du chevalier Guillaume de Castelnau, était morte chanoinesse de la cathédrale. L'écu qui accompagnait l'inscription paraissait indiquer que cette illustre dame appartenait à la maison comtale de Toulouse.

L'église de St-Etienne fut alors souillée par un sacrilége commis par un albigeois. L'action à laquelle il se livra sur l'autel même est si dégoûtante qu'il est impossible de la rapporter dans cette histoire, quoique des annalistes moins délicats nous l'aient racontée dans tous ses détails. Cette action n'avait aucun trait aux bonnes mœurs.

Il ne restait plus d'autre ressource à Amauri que de traiter avec les comtes de Toulouse et de Foix. Ceux-ci se rendirent devant Carcassonne le 14 janvier 1224, et là il

fut passé des accords touchant la possession de certaines villes. Après ce traité, il fut facile à Amauri de reconnaître qu'il ne lui était plus possible de rester dans la province et de garder les places qui avaient été conquises par les croisés ; c'est ce qui le détermina à revenir en France et à abandonner le pays, après quatorze ans de possession par la conquête. Le 15 janvier, il sortit de la ville de Carcassonne, qui se soumit au comte de Toulouse, et que celui-ci rendit au jeune Trencavel. Albi fit aussi sa soumission, de même que le Quercy.

Le premier soin d'Amauri en arrivant à la cour de France, fut de céder à Louis VIII tous les domaines que son père avait possédés dans la province. Cette cession ne déplut pas au roi. En même temps les députés du pape, qui étaient l'archevêque de Bourges et les évêques de Langres et de Senlis, le pressèrent de la part du pape de se charger d'une nouvelle expédition contre le comte de Toulouse et ses alliés. Avant de répondre aux désirs du pontife, Louis fit dresser quelques articles dont il demandait au pape l'exécution préalable. Ces articles étaient au nombre de neuf. Le roi demandait pour ceux qui s'engageraient dans cette expédition les mêmes indulgences que pour la terre sainte ; il exigeait que les archevêques de Bourges, de Reims et de Sens eussent le pouvoir de lancer des excommunications d'une manière illimitée ; il voulait que le pape accordât une bulle par laquelle il déclarât que les Raymond père et fils et tous leurs héritiers avaient été et fussent exclus de la possession du comté de Toulouse, de ses dépendances, et de tous leurs autres domaines situés dans le royaume.

Louis ne mit aucun doute à l'acceptation de ses articles, et se prépara à l'expédition. Il annonça son projet aux habitants de Narbonne par une lettre qu'il leur écrivit et qui porte la date de février 1224.

Mais les choses allaient prendre une face nouvelle. Raymond, averti des desseins du roi, chercha de son côté à se rendre le pape favorable. Ayant confié ses intérêts au roi d'Angleterre, son cousin, ce roi députa aussitôt à Rome l'évêque de Lichfield pour y soutenir la cause de Raymond. En même temps, ce seigneur écrivit à Honorius des lettres respectueuses dans lesquelles il lui annonçait qu'il lui enverrait des ambassadeurs et qu'il était disposé à exécuter en tout ses volontés suprêmes. L'ambassade de Raymond VII partit en effet pour Rome ; à sa tête se trouvait le vicomte de Cavaillon. Honorius écrivit alors au comte de Toulouse la lettre suivante :

« Au très noble seigneur Raymond, l'esprit d'un conseil » salutaire. Nous avons reçu vos députés avec une extrême » joie et les avons écoutés, en admirant leur sagacité et » leur prudence. Après avoir examiné avec soin tout ce » qu'il nous ont dit de vive voix et ce que renferment vos » lettres, nous envoyons dans la province le cardinal Saint-» Ange, homme illustre par sa naissance, son savoir et » l'honnêteté de ses mœurs, pour qu'il mette un terme à » tout ce qui est encore en litige. Recevez-le avec respect, » et fasse le ciel que vous obtempériez à ses ordres ! »

A peine les députés de Raymond eurent-ils quitté Rome, que ceux de l'empereur y arrivèrent pour demander de prompts secours pour la terre sainte. Cet incident fit abandonner les affaires des albigeois. Le pape écrivit au roi de

France pour l'en informer, et le pressa en même temps d'agir avec vigueur pour obliger le comte de Toulouse, par la seule terreur de ses armes, d'obéir au saint-siége.

En attendant, Raymond s'empara de la ville d'Agde le 7 avril, reçut le serment de fidélité de habitants, et fit arborer son drapeau aux cris de *Toulouse! Toulouse!* Sur ces entrefaites, Conrad arrive à la cour de France et remet au roi des lettres du pape dans lesquelles il déclarait que Raymond était bon catholique. Louis, surpris et irrité de ce qu'Honorius avait changé de sentiment au sujet de l'affaire des albigeois, fait assembler un parlement au mois de mai et y déclare qu'il ne se mêlera plus à l'avenir de l'expédition qu'il avait projetée, et que c'est à l'Eglise romaine à traiter des articles de foi avec Raymond VII.

Ce seigneur profita de ces circonstances pour poursuivre la conclusion de la paix avec l'Eglise. Il se rendit à Montpellier aux fêtes de la Pentecôte, et entra en conférence avec l'archevêque de Narbonne. Après avoir consenti à garder la foi catholique, à chasser les hérétiques de ses domaines ainsi que les routiers, à rendre aux églises tous leurs droits et priviléges, à payer vingt mille marcs d'argent en réparation des dommages qu'il avait pu causer, il demanda que le pape engageât Amauri à renoncer à toutes les demandes qu'il pourrait faire sur ses domaines. Après cette première conférence, et pour garantir la fidélité de ses promesses, le comte restitua la ville d'Agde à l'évêque; il se rendit ensuite dans son comté de Rouergue, où il reçut quelques hommages, et de là en Quercy, où Etienne de Montpezat lui donna, en présence de Sicard de Lautrec, tout ce qu'il possédait à Montpezat et à Beaufort.

Nous apprenons d'une lettre que le pape écrivit à l'archevêque de Narbonne qu'une seconde conférence devait se tenir à Montpellier, après l'Assomption de Notre-Dame. Amauri de Montfort fit tout ce qu'il put pour en empêcher le succès. Malgré tous ses efforts, la conférence eut lieu le 25 août. Tous les prélats de la Provence y assistèrent, ainsi que les abbés de Grand-Selve, de Belleperche et de Saint-Saturnin de Toulouse. Raymond VII, Roger-Bernard de Foix, Trencavel de Beziers s'y trouvèrent aussi. Ces puissants seigneurs y prêtèrent le serment suivant :

« Au nom de notre Seigneur J.-C., l'an de son incarna-
» tion MCCXXXIV, le 25 d'août, Nous Raymond, par la grâce
» de Dieu duc de Narbonnne, comte de Toulouse, marquis
» de Provence, désirant ardemment de faire la paix avec
» la sainte Eglise romaine, à l'honneur de Dieu, de la
» même Eglise et de notre très-saint père en J.-C. Honoré
» souverain pontife : nous vous offrons d'un cœur pieux et
» avec une véritable dévotion, tant pour nous que pour nos
» vassaux et nos alliés, seigneur Arnaud archevêque de
» Narbonne, et par vous à la sainte Eglise romaine et au
» pape, tout ce que nous avons offert et promis à la sainte
» Eglise romaine dans l'autre conférence, savoir : que nous
» garderons la foi catholique, etc. Cependant, personne ne
» s'étant présenté ni dans cette conférence ni dans l'autre
» pour le comte de Montfort, avec lequel nous n'avons pu
» traiter, ainsi que notre saint père le pape Honoré l'avait
» ordonné, nous ne pouvons rien répondre présentement
» là-dessus ; mais comme nous allons envoyer une ambas-
» sade solennelle au pape, on pourra traiter pleinement
» avec nos ambassadeurs tant sur cet article que sur tous

» les autres qui regardent notre réconciliation, et conduire » le tout, avec la grâce de Dieu, à une heureuse fin : accordant et promettant de ratifier à jamais et d'observer » fidèlement tout ce qui sera fait et ordonné par la volonté » du pape avec nos ambassadeurs au sujet de notre affaire. » Et quoique nous croyons avoir fait restitution, pour la » plus grande partie, aux églises et aux ecclésiastiques, » ainsi que nous l'avions promis dans l'autre conférence, » nous promettons néanmoins maintenant de leur restituer » entièrement tout ce qui peut rester, suivant le jugement » du pape ou de l'archevêque de Narbonne, ou enfin de » chaque évêque dans son diocèse. Quant à nos sujets de » Toulouse qui ont été chassés, nous les rappellerons et » les rétablirons dans leurs biens de la manière que le pape » le jugera à propos. Enfin, si tout ce que nous avons » offert au pape ne suffit pas, comme c'est régner que de » servir la sainte Eglise, nous exécuterons humblement et » fidèlement tout ce qu'il voudra nous ordonner, sauf la » domination de notre très-sérénissime seigneur roi de » France et du seigneur empereur ; et nous donnerons des » cautions suffisantes, au jugement du pape, pour le parfait accomplissement de toutes ces choses. Et nous Roger-» Bernard, par la grâce de Dieu comte de Foix, et Trencavel, par la même grâce vicomte de Beziers, promettons » de les exécuter de la même manière dans nos domaines » et de les garder à perpétuité, comme *notre seigneur* le » comte de Toulouse a promis de les observer à jamais, » tant pour lui que pour nous et pour ses autres confédérés. — Donné à Montpellier, le jour et l'an marqués. »

Pour assurer la fidélité de ses promesses, Raymond VII

s'empressa de restituer à diverses églises plusieurs domaines : 1° Agen, à l'évêque de cette ville ; 2° Millaud, à l'évêque de Nîmes ; les châteaux de Baux et de Malamort, à l'évêque de Carpentras. Il envoya ensuite en ambassade à Rome plusieurs évêques et abbés, parmi lesquels se trouvait l'abbé de Saint-Saturnin de Toulouse, et revint après en cette ville. Vers la fin de l'année, Raymond se rendit au château de Salvagnac en Albigeois pour y conclure le mariage de Bertrand, son frère naturel, avec Comtoresse, fille de Mainfroi de Rabastens, et lui donna les châteaux de Bruniquel, de Monclar en Quercy et celui de Salvagnac. Sicard de Lautrec, Pons d'Olargues, Pilefort de Rabastens assistèrent à cette donation.

Le vicomte de Trincavel se retira alors dans ses domaines, ainsi que Roger-Bernard. Nous pensons que ce dernier seigneur était déjà rendu à Foix lorsque le pape Honorius publia une bulle très étendue en faveur de l'abbaye de Saint-Volusien de cette ville, et par laquelle il confirmait tous les biens qui avaient été cédés à cette maison depuis les temps les plus reculés. Cette bulle nous apprend encore que cette abbaye relevait immédiatement du saint-siége et qu'elle était alors occupée par des chanoines réguliers qui y vivaient sous la règle de saint Augustin. La bulle porte la date du mois de décembre 1224.

L'évêché de Comminges était toujours gouverné par Grimoald, l'ancien religieux de Sauve-Majeure. Nous trouvons son nom dans un acte qui, cette année, fut passé dans ce monastère par Raymond de Donzac, évêque de Bayonne, au sujet du rachat de quelque rente. Donzac avait été aussi moine de Sauve-Majeure.

Les ambassadeurs que Raymond VII avaient envoyés au pape après le concile de Montpellier ne purent rien obtenir pour terminer la réconciliation du comte avec l'Eglise et conclure une paix si désirable. Le comte venait de restituer les biens aux églises, et cependant, sous prétexte qu'il en retenait encore quelques-uns, on refusa d'accéder à ses désirs. D'indignes calomnies sur sa catholicité furent répandues de toutes parts ; on alla même jusqu'à dire qu'il avait demandé la liberté de conscience dans le Languedoc. Le pape, peu favorable à Raymond, envoya le cardinal de Saint-Ange dans la province, au mois de février 1225, avec des instructions très étendues, toutes dirigées contre le comte de Toulouse et favorables à Amauri de Montfort. Le légat devait surtout s'attacher à engager le roi de France à faire une trève avec le roi d'Angleterre, afin de pouvoir tourner toutes ses armes contre les hérétiques. Le cardinal arriva à Paris, et fut appelé à faire partie d'une assemblée qui se tint le jour de l'octave de l'Ascension, et dans laquelle on délibéra sur l'affaire des albigeois. Il se rendit ensuite à Tours, et de là à Chinon, où se trouvait le roi. Il y fut décidé qu'on tiendrait un concile à Bourges, au mois de novembre, et qu'Amauri de Montfort et le comte de Toulouse y seraient appelés.

Raymond se hâta de se faire des alliés et forma une ligue avec le roi d'Angleterre, son cousin ; les accords, une fois dressés, ils furent mis en dépôt dans une maison religieuse. Le roi y engageait le comte à faire tous ses efforts pour se réconcilier avec l'Eglise, lui promettant de s'armer pour sa défense et de se battre pour son honneur. Après cette ligue, Raymond se trouva à l'ouverture du

concile de Bourges qui eut lieu le 29 novembre. On y comptait quatorze archevêques, cent treize évêques, et cent cinquante abbés qui s'y étaient rendus de toutes les provinces des Gaules. Raymond VII parut dans l'assemblée, demanda d'être reçu dans le sein de l'Eglise, promettant d'accomplir en tout la volonté des pères du concile. Amauri parut à son tour et sollicita son rétablissement dans la possession des domaines du comte Raymond. Celui-ci repoussa avec énergie ses prétentions. — « Alors, lui dit » Amauri, voulez-vous en référer au jugement des douze » pairs ? — Que le roi reçoive mon hommage, répondit » Raymond ; je suis prêt à m'en rapporter à ce jugement, » parce qu'autrement ils ne voudraient pas me reconnaître » pour pair. » Nous concluons deux choses de ces paroles : la première, que Raymond VII était du nombre des douze pairs de France ; la seconde, qu'en demandant que Raymond fût jugé par les pairs, Amauri reconnaissait indirectement que l'Eglise n'avait aucun droit sur le temporel des rois, et conséquemment que la donation faite par Innocent III et le concile de Latran des domaines de la maison de Toulouse était nulle de plein droit.

Le concile de Bourges se sépara sans rien conclure. Nous supposons que Foulques assistait à cette assemblée, car il était alors absent de son diocèse. S'étant rendu dans celui de Reims, à l'abbaye de Saint-Thierry, il y consacra un autel dans la chapelle de Milon, qui en était abbé.

L'abbaye de Calers dans le Toulousain reçut, à cette époque, plusieurs biens de la libéralité d'Arnaud de Aura, les uns situés au dixmaire de Saint-Pierre de Cantés, et les autres au dixmaire de Saint-Maran de Pierrelate.

Le légat de Saint-Ange tourna ses vues, après le concile de Bourges, du côté du roi de France. C'était un homme profondément habile, et qui agit avec tant d'activité sur l'esprit du monarque qu'il le détermina à entreprendre la guerre contre le comte de Toulouse.



LIVRE XXV.

DEPUIS LA GUERRE DE LOUIS VIII CONTRE RAYMOND VII EN 1226, JUSQU'A L'ABSOLUTION DE CE SEIGNEUR EN 1238.

Bien des motifs auraient dû détourner le roi de France d'entreprendre la guerre contre Raymond VII : ce seigneur était son proche parent et l'un des premiers pairs du royaume ; il protestait en toutes manières de son inviolable attachement à la foi catholique ; les promesses les plus sincères venaient garantir sa foi. Rien ne put arrêter le roi : aussi croit-on que le désir d'ajouter à sa couronne les vastes domaines de la maison de Toulouse dicta sa résolution.

Le 28 janvier 1226, il convoqua à Paris une assemblée nombreuse dans laquelle il fit part de ses projets, qui furent approuvés. Dans ce même temps le légat excommuniait, par autorité du pape, Raymond et ses associés, et confirmait au roi de France la possession des domaines de ce seigneur. De son côté, Amauri céda aussi au roi tous les droits qu'il avait sur ses domaines. Le 30 janvier, Louis VIII et ses barons prirent la croix des mains du légat, qui envoya des prédicateurs prêcher partout la nouvelle croisade. On accorda à tous ceux qui se croiseraient contre le comte de Toulouse toutes les indulgences possibles, et l'on mit à la disposition du roi tous les trésors de l'Eglise.

Le 29 mars, une nouvelle assemblée fut réunie à Paris ; le roi donna l'ordre à ses vassaux de se trouver à Bourges le quatrième dimanche après Pâques. Alarmé de ces préparatifs, Raymond VII s'attacha à gagner de plus en plus l'affection de ses peuples : le 10 mai, il octroya une charte aux habitants de Toulouse pour la confirmation de leurs priviléges ; huit jours après, il donna en fief à Roger-Bernard comte de Foix le château de Saint-Félix dans le Toulousain avec une quinzaine de villages qui en dépendaient.

Sur ces entrefaites mourut Bernard V comte de Comminges, qui avait secouru les Raymond dans toutes leurs guerres. On croit qu'après avoir fait profession de la vie monastique à Bolbonne, il fut inhumé à Monsavés. Il laissa plusieurs enfants de ses trois femmes. Contors de la Barthe lui donna Bernard VI, qui lui succéda. On lui attribue une quatrième femme dont on prétend qu'il eut Arnaud-Roger, religieux de Citeaux à Bonnefont et ensuite évêque de Comminges. Bernard V fut le principal bienfaiteur de l'abbaye de Feuillants située dans son comté. Il donna des marques éclatantes de sa pieuse libéralité à deux autres monastères, celui de Notre-Dame de Goujon ou de Saint-Laurent, qui avait été cédé aux Cisterciennes par les religieux de Prémontré ; et celui de l'Oraison-Dieu, qui avait été fondé par les religieuses de la Lumière-Dieu ou de Favas vers la fin du onzième siècle.

Louis VIII partit de Bourges au temps marqué. Son armée se composait de cinquante mille cavaliers et d'un plus grand nombre de fantassins. Il passe à Lyon et continue sa marche vers Avignon. La plupart des villes se soumettent à son autorité. Le lendemain de la Pentecôte, il

dresse son camp devant Avignon. Le podestat et les notables s'étaient déjà rendus auprès de lui à Montélimar pour offrir le passage des troupes sur leur pont, et le légat lançait une nouvelle excommunication contre le comte de Toulouse et jetait l'interdit sur toutes ses terres. Le roi désira faire passer une partie de ses soldats au milieu de la ville, comme on en était convenu ; mais les Avignonnais, craignant qu'il ne s'emparât de leur ville, refusèrent ce passage : de là, le siége de la place par le roi de France. Pendant qu'il était devant Avignon, plusieurs villes se rendirent; Carcassonne et Albi reconnurent sa souveraineté. Bernard VI comte de Comminges abandonna le parti de Raymond VII. Celui-ci se tenait aux environs d'Avignon, dressant des embûches aux troupes royales, tandis que les assiégés faisaient de leur côté de vigoureuses sorties. Mais l'attaque devint si vive qu'ils furent obligés de capituler.

Après la prise d'Avignon, le roi s'avança dans la province. Foulques, évêque de Toulouse, s'était depuis longtemps rendu auprès du roi ; il l'accompagna à Beziers et à Carcassonne, et l'on affirme qu'il le défraya à ses propres dépens pendant tout le cours de l'expédition : ce qui prouve son extrême opulence. L'abbé de Feuillants, Hoger II, se donna beaucoup de mouvement en faveur du roi et reçut le serment de fidélité de plusieurs seigneurs du pays, Guillaume de Maurens, Odon de Pressac, Bernard de Marquefave, Bertrand-Jourdain et Bernard-Jourdain de l'Ille.

Le roi se rendit de Carcassonne à Pamiers au mois d'octobre ; il y tint une assemblée où se trouvèrent les évêques et les barons de sa suite ; Foulques y assista aussi. On y fit des règlements touchant l'excommunication lancée par

le légat, à laquelle on ajouta une amende de neuf livres et un denier pour celui qui se laisserait excommunier après la troisième monition, et la confiscation des biens s'il demeurait contumace pendant un an.

Le 30 septembre 1226, Roger-Bernard se trouvait à Toulouse avec Raymond VII. Ils formèrent entr'eux une ligue ou traité dont le principal article était de ne conclure ni paix ni trève avec l'Eglise ou le roi de France et leurs alliés sans leur consentement mutuel. Amauri de Montfort était à Pamiers avec le roi de France, et ce fut sans doute pour atténuer les effets de la ligue dont nous venons de parler qu'il céda alors à Louis tous les droits qu'il avait sur la ville et le château de Pamiers. Le roi, après l'assemblée tenue en cette ville, reprit la route de France; mais il mourut le 8 novembre à Monpensier, sans avoir conduit au terme la guerre qu'il avait entreprise contre Raymond VII. Il laissa de Blanche de Castille plusieurs fils dont l'aîné, âgé de douze ans, lui succéda sous le nom de Louis IX.

L'abbaye de Bolbonne reçut vers la fin de cette année, dans la personne de Robert ou Robin, son abbé, plusieurs domaines de la générosité du comte de Foix, de Sicard de Concian et de Raymond de Pastapung, seigneurs toulousains.

Pendant l'hiver de 1227, le comte Raymond se mit en campagne et assiégea le château d'Hauterive sur l'Ariége. La garnison fut obligée de se rendre, et le comte y perdit Etienne de Ferriol, du diocèse d'Agen, l'un de ses meilleurs chevaliers. Après avoir renforcé la garnison du château de Bécède dans le Lauraguais, il en confia la défense à Pons

de Villeneuve et à Olivier de Termes. Ses armes étaient couronnées tous les jours d'un plein succès ; c'est ce qui nous explique le 17e canon du concile qui fut tenu à Narbonne, dans le carême : « Nous statuons et ordonnons très » expressément, disent les pères, de dénoncer excommunié, » tous les dimanches et fêtes, au son des cloches et à » cierges éteints, Raymond fils de Raymond autrefois comte » de Toulouse, le comte de Foix et Trencavel, les Tou» lousains hérétiques, leurs croyants, fauteurs, défenseurs « et receleurs... » Les esprits, comme on le voit, étaient très peu disposés en faveur du comte de Toulouse. Grégoire IX, qui avait succédé à Honorius, permit au roi de lever les décimes contre les albigeois, et ce prince envoya des troupes dans le Toulousain pour y continuer la guerre que son père n'avait pu terminer.

Humbert de Beaujeu était à la tête de ces troupes. Ayant mis le siége devant le château de Bécède, il vit arriver dans son camp l'archevêque de Narbonne et Foulques de Toulouse qui vinrent lui prêter main forte. L'assaut ayant été donné, la plus grande partie des assiégés prit la fuite pendant la nuit. Ceux qui restèrent furent passés au fil de l'épée ou assommés à coups de pierres. Foulques intercéda pour que l'on conservât la vie aux femmes et aux enfants. Gerard de Lamotte, diacre hérétique, et ses compagnons furent brûlés vifs par les Français. On ignore la suite des expéditions d'Humbert et du comte de Toulouse pendant la campagne de 1227 ; on sait seulement qu'au mois d'août, il se trouvait à Gaillac en Albigeois et qu'il exempta les habitants de cette ville de tout droit de leude ou de péage dans ses terres.

Foulques, qui assista au siége du château de Bécède, employa son autorité pour terminer d'une manière définitive la cession qui avait été faite, par Pierre abbé de Cuxa, de l'église de Trémesaïgues (*inter ambas aquas*) au monastère de Bolbonne. Cette union fut conclue en présence de l'évêque de Toulouse, le jour de la fête de saint Thomas, en 1227, sous le gouvernement de Robert. — Marie, cinquième abbesse de Saint-Laurent de Goujon, fit quelques accords avec Geraud de Polastron, abbé de Simorre.

Hélie Guarin gouvernait alors la célèbre abbaye de Grand-Selve. Cet abbé joua un rôle assez important à cette époque, puisqu'il fut choisi de la part du cardinal Saint-Ange pour faire des propositions de paix à Raymond VII et aux fauteurs des albigeois. Plein de zèle pour les intérêts da sa maison, il reçut de Garsias de Sabolène une terre et un honneur que celui-ci possédait auprès d'une ferme nommée *de Lescolt*. Nous le rencontrons terminant un différend qu'il avait avec Auriol abbé de Gimont, en présence de Vital abbé de Berdonne, et acceptant d'être, avec Jourdan abbé de Saint-Saturnin, l'un des exécuteurs testamentaires de Pierre de Capdenier.

L'abbaye de Camon avait à cette époque pour huitième abbé Palassin. Son nom se trouve dans un acte où il déclare agir en qualité de prieur de cette maison et des frères qui y étaient réunis. — Raymond V, abbé de Bonnefont, mourut cette même année, après avoir reçu plusieurs domaines des mains du chevalier Bernard de Pas. Il eut pour successeur Guillaume IV.

Au commencement de l'année 1228, Raymond VII recommença ses expéditions; il prit d'abord le château de

Saint-Paul sur l'Agout, puis la ville de Castelsarrasin, et se fortifia dans son camp de manière à le rendre imprenable. A cette nouvelle, Humbert de Beaujeu accourt avec des troupes et accompagné de quelques évêques, parmi lesquels étaient Foulques de Toulouse. Ce prélat, qui commandait un corps de réserve, s'était retranché dans un camp près de la commanderie de Ville-Dieu, de l'ordre des Templiers. Les habitants refusèrent de la recevoir, et on assure que de jeunes gentilshommes avaient formé le projet de s'emparer de sa personne et de la livrer au comte de Toulouse; mais ce complot fut découvert. On dit encore qu'un combat aurait été livré contre les Français par Raymond après la prise de Castelsarrasin, combat dans lequel ceux-ci auraient laissé quinze cents chevaliers et deux mille sergents armés qui furent faits prisonniers et sur lesquels le comte de Toulouse aurait exercé des cruautés inouïes. (Matthieu Paris, qui rapporte ce fait, est un auteur très suspect).

Humbert de Beaujeu, n'ayant pu empêcher la prise de Castelsarrasin, s'avança jusqu'à Toulouse, campa dans un lieu appelé *Pech amalri*, situé au levant de la ville, et passa de là à Montaudran. Pendant trois mois, ses troupes portèrent la désolation aux environs de cette capitale, fourrageant les moissons, détruisant toutes les maisons dans la campagne et arrachant toutes les vignes. L'évêque Foulques se trouvait au milieu de ces dévastateurs. L'armée de Beaujeu se retira ensuite à Pamiers, pendant que Raymond VII recevait à Gaillac et à Rabastens l'hommage des habitants du pays.

Grégoire IX, fatigué sans doute du désolant spectacle

que donnait au monde entier l'interminable guerre des albigeois, chercha le moyen d'y mettre fin en proposant la paix entre le roi de France et le comte de Toulouse. Dans l'idée du pontife, une alliance entre la fille de Raymond et l'un des frères du monarque devait en préparer et en hâter la conclusion. Il confia la négociation de ce traité au cardinal Saint-Ange, qui lui-même en donna la commission à l'abbé de Grand-Selve, Hélie Guarin, dont nous avons déjà parlé. Cet abbé se rendit à Baziége, où se trouvait Raymond ; ils conférèrent ensemble. Après que ce prince eut écouté les propositions qui lui étaient faites, on convint qu'on se rendrait à Meaux en Brie. Le comte donna plein pouvoir à l'abbé de Grand-Selve de traiter en son nom avec son cousin Thibaud comte de Champagne.

Toulouse possédait alors un opulent personnage, Pierre de Capdenier, qui devint le fondateur de plusieurs établissements religieux. Ayant voulu, en 1228, faire son testament, il choisit, comme nous l'avons observé, pour les exécuteurs de ses volontés dernières l'abbé de Grand-Selve et celui de Saint-Saturnin. Il possédait une vaste maison derrière cette dernière église, et voulut qu'on y établît un hôpital (*hospitiolum*) pour les religieux de Citeaux, et en particulier pour ceux de Grand-Selve. Cet hôpital fut placé sous l'invocation de saint Bernard ; plus tard, l'abbaye de Grand-Selve érigea dans cette maison une chaire de théologie.

Le cardinal Saint-Ange se rendit à Meaux au jour marqué, dans le mois de février 1229. Raymond VII s'y trouva aussi, avec la plus grande partie des prélats de la province

et les députés de Toulouse. On s'occupa de traiter d'abord des articles de la paix. Lorsque ces articles furent stipulés, l'assemblée se transporta à Paris. Le jour du Jeudi-Saint, 12 avril, le roi, le comte de Toulouse, le légat et les évêques, parmi lesquels se trouvait Foulques de Toulouse, se rendirent devant le grand portail de Notre-Dame de Paris; là, on fit la lecture solennelle du traité, et le comte jura de l'observer dans tous ses points. Nous rapportons ici les principaux articles de cet acte si fameux dans notre histoire.

1° Le comte s'engage à combattre les hérétiques et à les chasser de ses états ; 2° à faire une prompte justice des hérétiques manifestes et de leurs fauteurs ; 3° à garder la paix dans ses domaines, à protéger les églises en conservant leurs droits, à observer fidèlement toutes les règles prescrites pour l'excommunication, à exclure les juifs et ceux qui étaient notés d'hérésie des charges publiques ; 4° à restituer les biens qui avaient été usurpés ; 5° à payer exactement les dîmes, à donner dix mille marcs d'argent pour réparer les dommages qui avaient été causés par l'usurpation de ces dîmes ; 6° à payer deux mille marcs d'argent à l'abbaye de Citeaux, cinq cents à Clairvaux, mille à Grand-Selve, trois cents à Belleperche et autant à Candeil, six mille pour les fortifications et la garde du château Narbonnais, que le roi retiendra pendant dix ans ; 7° à payer quatre mille marcs d'argent pour entretenir pendant dix ans quatre maîtres de théologie, deux en droit canonique, six maîtres ès-arts et deux régents de grammaire ; 8° à prendre la croix des mains du prélat après son absolution et aller servir en Palestine pendant cinq ans ; 9° à traiter en amis tous ceux qui avaient pris part à la croisade.

Le 10e article est le plus important de tous : le comte donnera sa fille en mariage à l'un des frères du roi ; il gardera pour lui tout le diocèse de Toulouse, mais après sa mort ce diocèse appartiendra à son gendre et à sa postérité. S'il n'y a pas d'enfants de ce mariage, ou si sa fille meurt sans enfants, ce diocèse appartiendra au roi, à l'exclusion des autres enfants du comte. 11° L'Agenais, le Rouergue, une partie de l'Albigeois demeurent en la possession de Raymond. Tous ces pays doivent, après sa mort, appartenir à sa fille s'il meurt sans enfants mâles légitimes. 12° Il laisse Verfeil et Las Bordes à l'évêque de Toulouse et au fils d'Odon de Lyliers, à condition que l'évêque lui rendra ses devoirs comme à son seigneur. Toutes les donations faites par le roi ou les croisés dans les domaines du comte sont annulées. 13° Il prêtera serment de fidélité au roi et lui cédera tous les domaines situés en deça du Rhône; ceux qui sont au delà seront donnés à l'Eglise romaine. 14° Les habitants du pays qui ont été chassés ou spoliés dans la croisade seront rétablis dans tous leurs biens. 15° Les murs de Toulouse seront détruits et les fossés comblés. 16° Trente villes ou châteaux désignés dans le traité doivent aussi perdre leurs murailles. — Les articles suivants jusqu'au vingtième ont rapport au serment qui doit être prêté par Raymond VII et ses vassaux. — Le vingtième renferme le nom des divers châteaux que le roi doit garder pendant dix ans ; les premiers cinq ans, aux dépens du comte, les cinq derniers aux dépens du roi. 21° Les habitants de Toulouse et les peuples des pays laissés à Raymond sont déchargés de tout engagement contracté antérieurement envers le roi, ou son père, ou le comte de Montfort.

Il fut enfin stipulé que vingt citoyens de Toulouse demeureraient en ôtage auprès du roi jusqu'à ce qu'on eût démoli cinq cents toises des murs de Toulouse.

Raymond ayant juré d'observer fidèlement tous ces articles, le légat le conduisit, nu-pieds, en chemise et en haut-de-chausses, devant l'autel où il reçut l'absolution. Le légat lui fit expédier un acte de cette sentence dans lequel il déclare, « que le noble homme Raymond, fils de » Raymond autrefois comte de Toulouse, ayant été long- » temps rebelle à l'Eglise et au roi, s'était enfin rendu à » leurs ordres et aux siens ; qu'il était venu humblement » et dévotement demander son absolution, et implorer leur » clémence et non leur jugement ; qu'il avait juré solen- » nellement en sa présence devant la porte de l'église de » Paris, le jour du Jeudi-Saint, d'obéir absolument aux » ordres de l'Eglise et aux siens, dans tous les points pour » lesquels il avait été excommunié. Ayant égard, poursuit » le légat, à son humilité et à sa dévotion, nous avons eu » soin de lui donner l'absolution, suivant la forme accou- » tumée dans l'Eglise, et nous l'avons aussitôt déclaré ex- » communié de son consentement s'il contrevient à quel- » qu'un des articles qu'il a promis d'observer, et qui sont » contenus dans le traité de paix, et s'il ne les exécute pas : » nous le réduisons en ce cas au même état qu'il était » avant son absolution, quant à l'excommunication, et » nous le soumettons aux peines qui ont été décernées » contre lui et contre son père, soit dans le concile gé- » néral, soit depuis. Donné à Paris le 12 d'avril de l'an » 1228. (1229). »

C'est ainsi que Raymond VII abandonna une grande par-

tie de ses domaines à la couronne de France. Cet abandon, qui paraît au premier abord l'effet de la faiblesse, fut cependant imposé à ce prince par la nécessité des circonstances. Il avait usé sa valeur à défendre ses droits ; la plupart de ses grands vassaux avaient déserté son parti ; ses sujets étaient découragés, ses ressources épuisées, ses adversaires redoutables ; sa foi de catholique sincère se trouvait blessée de la sentence d'excommunication lancée contre lui : tels furent les motifs qui déterminèrent son assentiment aux articles de la paix conclue. Cet acte est placé dans l'histoire comme un monument indestructible qui nous donne une véritable idée de la guerre des albigeois. En effet, de deux choses l'une : ou Raymond VII était hérétique, ou il ne l'était pas ; s'il l'était, pourquoi lui laisser une partie de ses domaines ; et s'il ne l'était pas, pourquoi le dépouiller?

Après la conclusion de la paix, Amauri de Montfort céda à Louis tous les droits qu'il pouvait avoir sur le comté de Toulouse, la vicomté de Beziers et le pays conquis dans l'Albigeois. Les domaines cédés au roi de France se composaient 1° du duché de Narbonne; 2° des comtés particuliers de Narbonne, Beziers, Agde, Maguelonne ou Melgueil, Nîmes, Uzès et Viviers ; 3° des droits que la maison de Toulouse avait sur le Velay, le Gevaudan et le Lodevois ; 4° de la partie du Toulousain qui comprenait une portion des diocèses modernes de Mirepoix et de Pamiers ; 5° de la moitié de l'Albigeois. Les domaines laissés au comte de Toulouse furent : 1° le comté de Toulouse, qui comprenait Toulouse, Pamiers, Montauban, Lavaur, St-Papoul, Rieux, Lombez, une partie de Mirepoix, et le comté de Foix ; 2° la partie septentrionale du diocèse d'Albi ; 3° le comté du

Rouergue comprenant les diocèses de Rodez et de Vabres ; 4° le Quercy, à l'exception de la ville de Cahors ; 5° tout l'Agenais.

Par ce traité, le marquisat de Provence, situé entre le Rhône, l'Isère et la Durance, fut cédé à l'Eglise romaine. Il paraît que le pape ne garda que ce qui forma le comtat Venaissin, disposant de tout le reste en faveur d'Aymar de Poitiers comte de Valentinois, à condition qu'il servirait l'Eglise romaine.

Nous venons de voir qu'il est question dans le traité de paix d'honoraires qui doivent être payés par Raymond à quelques professeurs. On a cru trouver dans cet article l'origine de l'Université de Toulouse. Il est certain qu'à cette époque un grand nombre d'écoliers et plusieurs maîtres quittèrent l'Université de Paris à cause des troubles qui s'y étaient élevés et se rendirent à Toulouse. Cependant, avant même l'arrivée de saint Dominique, nous connaissons un professeur de théologie nommé Alexandre qui enseignait dans cette ville. Nous croyons toutefois que les études ne furent organisées qu'en 1229. On institua donc quatre professeurs de théologie qui devaient être pris dans les chapitres de Saint-Etienne, de Saint-Sernin, de la Daurade et dans le clergé séculier, deux de droit canonique, six pour les arts, et deux pour la grammaire.

Après avoir reçu l'absolution dans l'église de Paris, Raymond VII se constitua prisonnier au Louvre, et fit hommage au roi pour tous les domaines qui étaient restés en sa puissance. Il devait demeurer à Paris jusqu'à ce qu'il eût fait remettre sa fille, à Carcassonne, entre les mains des commissaires du roi, et qu'il eût remis cinq de

ses châteaux, savoir : le château Narbonnais, ceux de Penne en Agenais, de Laroque, de Peyrusse, de Cordes et de Verdun, et qu'on eût rasé 500 toises des murailles de Toulouse. Cherchant à exhorter le comte de Foix à faire sa paix, il s'empressa de lui écrire, le 25 avril, la lettre suivante :

« Raymond, par la grâce de Dieu comte de Toulouse, » à noble homme Roger-Bernard comte de Foix. Jouissons » des biens temporels, en telle sorte que nous ne perdions » pas les éternels. Etant venu en France pour conférer » avec le cardinal romain, légat du saint-siége, et notre » très cher seigneur le roi de France, nous nous sommes » écartés, par le conseil du comte de Champagne et de » nos autres amis, des articles que nous vous avions mon- » trés ; nous soumettant absolument aux volontés du roi » et du cardinal. Et certes nous avons obtenu, par la grâce » de Dieu, des conditions bien plus avantageuses que » nous ne l'aurions osé espérer autrement. Nous avons » beaucoup parlé avec eux de votre affaire, et nous y » avons travaillé avec toute l'ardeur possible, comme le » sait très bien le comte de Comminges votre beau-frère ; » mais nous n'avons pu terminer entièrement cette négo- » ciation à votre avantage. Néanmoins le cardinal envoie » sur les lieux, à nos instances, et principalement pour » votre affaire, notre vénérable et cher père Pierre de » Colmieu, avec un plein pouvoir. C'est un homme dont » nous avons éprouvé la sagacité, la droiture, la religion, » la douceur et la bonté dans toutes les occasions ; c'est » pourquoi nous vous conseillons de faire tout votre pos- » sible pour le voir et de déférer à ses avis. Si vous le

» faites de bonne grâce, nous ne doutons pas que votre » affaire ne parvienne à une bonne fin. »

Pierre de Colmieu dont il est ici question était chapelain du pape et vice-légat. Le roi venait de le nommer son lieutenant dans le pays d'Albigeois, en lui donnant pour assesseur Matthieu de Marli. Colmieu devait recevoir le serment des barons, des chevaliers et des peuples pour l'exécution de la nouvelle ordonnance que Louis IX venait de rendre contre les hérétiques de son royaume. Cette ordonnance nous indique d'une manière claire et précise les moyens à employer contr'eux : 1° le roi ordonne aux barons du pays, à ses baillis, et à tous ses sujets, de *rechercher* les hérétiques et de les dénoncer *aux ecclésiastiques qui ont pouvoir de les juger*. 2° Il veut qu'ils soient punis dès qu'ils auront été *condamnés* par l'évêque diocésain ou ses ecclésiastiques. Il importe d'observer que ce mot *condamnés* ne doit pas s'entendre de l'application de la peine à subir, mais seulement de l'acte par lequel ce tribunal déclarerait que tel ou tel individu est réellement hérétique. 3° Dès que les hérétiques auront été *condamnés*, c'est-à-dire convaincus, on en fera prompte justice. — Il est manifeste, d'après cette célèbre ordonnance, 1° qu'il existait alors dans le pays d'Albigeois un tribunal, composé de l'évêque diocésain et d'autres ecclésiastiques, spécialement destiné non à la recherche, mais à la simple *conviction* des hérétiques (c'est ce tribunal connu sous le nom si faussement redoutable de *l'Inquisition*); 2° qu'à cause de la perturbation générale que l'hérésie causait dans la société, soit en prêchant la révolte contre l'autorité des gouvernements, soit en répandant des maximes contraires au

droit sacré de propriété, cette hérésie fut classée au nombre des crimes qui devaient être punis par les lois civiles.

Le jour de la Pentecôte, 3 juin 1229, le roi créa chevalier Raymond VII, qui quitta alors le palais du Louvre. Ce seigneur suivit la cour à Moret en Gatinois et à Loris au diocèse d'Orléans. Pendant que Raymond était à Moret, Jeanne sa fille y arriva, et le cardinal légat, ayant accordé la dispense du degré de parenté qui était entre cette princesse et Alphonse frère du roi, célébra les fiançailles entre ces enfants qui n'étaient alors âgés que de neuf ans. Le mariage fut célébré huit ans plus tard. Le roi ordonna à divers seigneurs du Rouergue de prêter serment de fidélité au comte de Toulouse, auquel il rendit la vicomté de Millaud. En échange, Raymond céda à Louis IX la ville de Saint-Antonin.

Pierre de Colmieu et Matthieu de Marli se rendirent ensuite au pays de Foix. Roger-Bernard vint les joindre à Saint-Jean des Verges. Il se tint là une grande assemblée, le 16 juin; on y comptait l'archevêque de Narbonne, les évêques de Tournay, de Toulouse, de Carcassonne et de Couserans; les abbés de Lagrasse, de Bolbonne, de Foix et de Combelongue; le maréchal de Levis, et plusieurs autres chevaliers français. Cédant aux conseils du comte de Toulouse, Roger-Bernard promit dans cette assemblée de chasser les hérétiques de ses états, d'observer les règlements qui avaient été dressés sur ce point, et de restituer les biens usurpés aux églises. Il remit au roi les châteaux de Lordat et de Montgrenier pour la sûreté de ses promesses.

Au mois de juillet, Pierre de Colmieu se rendit à Tou-

louse et réconcilia cette ville. Il y fut bientôt suivi du cardinal Saint-Ange et de Raymond VII qui arriva vers le mois de septembre. Le cardinal ordonna au comte d'exécuter tous les articles du traité de paix : ce qu'il fit. Les commissaires du roi reçurent ensuite le serment de fidélité de Raymond, et le remirent en possession des pays qui lui avaient été laissés.

Au mois de novembre, le légat assembla un concile à Toulouse dont les canons sont venus jusqu'à nous. Les archevêques de Narbonne, de Bordeaux, d'Auch, un grand nombre d'évêques et de prélats, le comte de Toulouse, les autres comtes et barons du pays, le sénéchal de Carcassonne, deux consuls de Toulouse, l'un du bourg, l'autre de la cité, y assistèrent. Le cardinal légat ouvrit le concile par ces paroles :

« Quoique divers légats du saint-siége aient fait plusieurs » statuts contre les hérétiques, leurs fauteurs ou rece» leurs; pour conserver la paix dans le diocèse de Tou» louse, la province de Narbonne, les diocèses et les pays » voisins, et pour le bien du pays ; faisant cependant » attention que ces provinces, après avoir été longtemps » désolées, sont actuellement pacifiées comme par miracle » par le consentement et la volonté des grands, nous avons » jugé à propos d'ordonner, du conseil des archevêques, » des évêques, des prélats, des barons et des chevaliers, » ce que nous avons jugé nécessaire pour purger du venin » de l'hérésie un pays qui est *comme néophyte*, et pour y » conserver la paix. »

On dressa ensuite les canons suivants :

1° Les archevêques et les évêques choisiront dans chaque

paroisse, et dans chaque ville ou faubourg, un prêtre et deux ou trois laïques de bonne renommée, ou un plus grand nombre s'il est nécessaire, qui prêteront serment de rechercher avec soin, fidèlement et fréquemment les hérétiques, faisant des visites domiciliaires dans les maisons, les souterrains, les caves, les greniers ou autres dépendances, et dénonceront ces hérétiques, leurs fauteurs, leurs adhérents, receleurs et défenseurs à l'évêque, aux seigneurs des lieux, ou à leurs baillis, pour qu'ils soient punis d'après les lois.

2° Les abbés exempts qui ne sont point sujets à la juridiction ordinaire en feront de même.

3° Les seigneurs des lieux porteront le plus grand soin à l'inquisition des hérétiques dans les villages, les maisons et les forêts de leurs domaines, détruisant leurs retraites les plus cachées.

4° Tout seigneur qui, par l'appât de l'or ou pour toute autre cause, permettra à un hérétique de demeurer dans ses terres, perdra tous ses biens, et sera remis à l'autorité dont il dépend pour qu'il soit statué sur son sort.

5° Si un seigneur, sans être convaincu d'avoir toléré sciemment des hérétiques, est cependant soupçonné de négligence, ou qu'on trouve souvent des sectaires dans ses domaines, il sera sévèrement puni.

6° Toute maison dans laquelle on aura trouvé un hérétique sera détruite, et le lieu de la retraite confisqué.

7° Le bailli exerçant sa charge dans des lieux suspects d'hérésie, qui ne se montrera pas très diligent à la recherche des hérétiques, perdra ses biens et ne pourra être constitué ailleurs dans sa charge.

8° Dans la crainte que les innocents ne soient confondus avec les coupables et que quelqu'un ne soit calomnieusement regardé comme hérétique, on ne punira jamais personne qu'il n'ait été jugé tel par l'évêque ou un ecclésiastique compétent.

9° Il sera permis de rechercher et prendre les hérétiques dans les domaines d'autrui; les baillis prêteront secours à tout inquisiteur : les baillis du roi dans les terres du comte de Toulouse, et les baillis du comte dans les terres du roi.

10° Si quelques hérétiques *induts*, abandonnant spontanément l'hérésie, se convertissent à la foi catholique, reconnaissent leur erreur, ils ne demeureront point au lieu où ils ont habité, si ce lieu est suspect, mais bien dans un lieu catholique exempt de tout soupçon. En haine de leurs anciennes erreurs, ils porteront deux croix d'une couleur différente de leurs habits, l'une à droite et l'autre à gauche sur leur poitrine. Ces croix ne pourront, du reste, les justifier, à moins qu'ils ne portent avec eux des lettres authentiques de leur évêque qui attestent leur réconciliation. Ils ne pourront exercer des emplois publics ni dresser aucun acte légal s'ils n'ont été réhabilités par le pape ou son légat après qu'ils auront accompli la pénitence imposée.

11° Si un hérétique est convaincu de n'être revenu à la foi catholique que par la crainte de la mort ou tout autre motif humain, il sera mis en prison pour y faire la pénitence imposée par l'évêque, de telle manière qu'il ne puisse corrompre les autres. Il y sera nourri par ceux qui possèdent son bien, et s'il n'a pas de bien par l'évêque lui-même.

12° Tous les hommes au-dessus de quatorze ans, et

toutes les femmes au-dessus de douze, abjureront toute hérésie contraire à la sainte et catholique Eglise romaine et à la foi orthodoxe, sous quelque nom que cette hérésie soit énoncée. Ils prêteront serment de garder cette même foi, de poursuivre les hérétiques et de les dénoncer. A cet effet, on tiendra dans chaque paroisse une liste exacte de tous les habitants des deux sexes. On prêtera le serment précité devant l'évêque ou les hommes à ce députés. Si quelqu'un est absent, et que dans les quinze jours qui suivront son retour, il n'a point prêté ce serment, ce qui sera très facile à connaître, il sera déclaré suspect d'hérésie. Ce serment doit être prêté tous les deux ans.

13. Tout fidèle de l'un et de l'autre sexe parvenu à l'âge de discrétion sera tenu de se confesser au propre prêtre, ou à tout autre avec sa permission, trois fois l'année, et de communier aussi trois fois, à Noël, à Pâques, et à la Pentecôte. La confession doit toujours précéder la communion, à moins que, par le conseil du prêtre, il ne diffère l'accomplissement de ce devoir pour quelque juste cause. Que les pasteurs soient très exacts à rechercher si quelqu'un manque à ce devoir ; car si quelqu'un le transgresse sans la permission du propre prêtre, il sera regardé comme suspect d'hérésie.

14° On défend à tout laïque d'avoir les livres de l'ancien et du nouveau Testament, à l'exception du Psautier, du Bréviaire, ou de l'Office de la bienheureuse Vierge. Il est également défendu d'avoir ces livres en langue vulgaire.

15° Ceux qui seront dénoncés comme hérétiques ou suspects d'hérésie ne pourront avoir recours au médecin. Lorsqu'un malade aura reçu la sacrée communion des

mains de son pasteur, il sera gardé jusqu'au jour de sa mort ou de sa guérison, afin qu'aucun hérétique n'ait accès auprès de lui, l'expérience ayant appris que d'irréparables maux provenaient d'un semblable accès.

16° Tout testament doit être fait en présence du propre prêtre, ou , à son défaut, en présence d'un ecclésiastique assisté de discrètes personnes ; sans cela, le testament doit être regardé comme nul.

17° Défense est faite aux prélats, barons, chevaliers et autres seigneurs, de confier jamais aucun bailliage ou administration des terres à un hérétique ou à ses fauteurs. Il doit être également exclu de tout conseil ou affaire de famille.

18° Ceux-là sont regardés suspects d'hérésie qui en sont accusés par le bruit public ou légitimement soupçonnés par des personnes graves devant l'évêque.

19° On gardera fidèlement la liberté des églises et des monastères. Ces églises percevront la dîme et les prémices sur les biens des particuliers avant toute déduction de dépense et nonobstant toute coutume contraire. Qu'aucun laïque n'ait la témérité de faire peser des exactions sur les églises.

20° Aucun clerc ne payera la taille, même par suite d'héritage, s'il n'est commerçant ou marié. Si, par l'effet d'hérédité, ils acquièrent quelque fief ou quelque fonds grevé de rentes, ils se contenteront d'acquitter ces charges sans être tenus à aucune taille ou exaction.

21° Les clercs, les religieux, les voyageurs et chevaliers seront exempts de péage, à moins qu'ils ne soient marchands. Qu'aucun nouveau péage ne soit établi par les laï-

ques, à l'exception de ceux qui sont autorisés par une immémoriale coutume ou des ordonnances des princes. Ceux qui violeront ce statut seront punis par les censures épiscopales.

22° Ceux qui ont droit de péage procureront la sécurité des routes de manière à ce qu'aucun dommage ne soit porté aux voyageurs. Les cas de guerre et de voyage de jour exceptés, tout dommage sera réparé, et exigé même avec rigueur si l'on opposait quelque résistance à la réparation.

23° Qu'aucun laïque ne s'avise d'imposer des tailles ou exactions aux personnes ecclésiastiques, à moins que celles-ci ne possèdent de leur part quelque bien particulier. Dans ce cas même, les laïques useront avec modération de ce droit, qu'à leur tour les ecclésiastiques pourront exercer sur les laïques.

24° Si quelqu'un s'empare d'un clerc, même simplement tonsuré, pour quelque crime ou toute autre cause, il en donnera avis aussitôt au prêtre du lieu, et par lui à l'évêque. Sur la demande ou l'ordre de l'évêque et de l'archidiacre, le captif sera livré pour qu'il soit jugé d'après les lois. En cas de refus, il sera excommunié et forcé à le remettre par l'autorité supérieure.

25° Les paroissiens, le seigneur et la dame du lieu devront se rendre à l'église aux jours de fête où le travail est prohibé; ils entendront la prédication, assisteront à l'office, et ne sortiront qu'après la messe. Si, dans la famille, l'un ne peut venir pour cause d'absence ou autre cause légitime, l'autre se rendra toujours. Si ceux qui sont présents ne viennent pas sans avoir de légitime excuse, ils payeront

12 livres tournois, dont la moitié appartiendra au seigneur et l'autre moitié au prêtre du lieu. Le samedi à vêpres, à cause de la dévotion à la Sainte-Vierge, on se rendra à l'église.

26° Les jours de fête sont ainsi fixés : la Noël, saint Etienne, saint Jean l'Evangéliste, les SS. Innocents, saint Sylvestre, la Circoncision, l'Epiphanie, la Purification, l'Annonciation, l'Assomption, la Nativité de la bienheureuse vierge Marie, la Pâque et les trois jours suivants, les trois jours des Rogations, la Pentecôte et les deux jours suivants, saint Jean-Baptiste, l'invention et l'exaltation de la sainte Croix, les douze Apôtres, sainte Marie-Madeleine, saint Laurent, saint Martin, saint Nicolas, saint Michel, la Dédicace, le jour de la fête patronale, tous les dimanches de l'année.

27° Ces jours de fête, d'après les canons et l'antique coutume, on s'abstiendra d'œuvres serviles. Ainsi qu'aux autres fêtes qui pourront être désignées par l'évêque, tous les dimanches on avertira le peuple de la célébration de ces solennités.

28° Toutes les personnes âgées de 14 ans et au dessus seront tenues de prêter le serment de la paix. Si quelqu'un averti par son évêque, ou par lettre, ou par courrier, refuse de se rendre dans la quinzaine, il y sera forcé par les censures. Il sera mis, lui et les siens, au ban de la paix ; personne ne sera tenu de lui répondre et il sera tenu de répondre à tous. Ce serment de la paix doit être renouvelé tous les trois ans.

Les canons suivants jusqu'au 37e regardent les peines qui doivent être infligées aux violateurs de la paix.

37° Si quelqu'un commence la guerre, on fera serment

contre lui ; celui qui ne favorisera pas ce serment sera réputé infracteur de la paix. On prêtera généralement serment contre tous les ennemis de la foi et de la paix, spécialement contre Guillaume seigneur de Pierre-Pertuse, Gausserand seigneur de Puylaurens, et Raymond de Mort, qui sont excommuniés, déshérités, et ne peuvent être absous que par sentence apostolique.

38° Il est défendu à tous barons, châtelains, chevaliers, habitants des villes ou des campagnes, de former entr'eux aucune espèce de ligue, réunion ou frérie, ou de s'engager sous la foi du serment à quoi que ce soit. Les réfractaires seront condamnés, savoir : les barons, à cent livres de monnaie courante, les châtelains à soixante, les chevaliers à quarante, tous les autres à cent sols. Toute ligue ou frérie est dissoute.

39° Que personne n'ait la témérité de s'emparer d'aucun château ou village du domaine de l'Eglise ou de la Couronne. Si quelqu'un se rend coupable de cet attentat, ses biens seront vendus, il sera excommunié à perpétuité, et ne pourra être absous que par le pape ou son légat ; de plus, il sera exilé au-delà des mers et ne rentrera jamais dans ses terres.

Le 40e canon n'est qu'une extension du précédent.

41° Pour une plus grande conservation de la paix, on n'élevera de nouveaux châteaux sous aucun prétexte ; les fortifications détruites ne seront pas rebâties.

42° Les veuves ou les femmes nobles qui possèdent des châteaux ne contracteront aucune alliance avec les ennemis de la foi. Si elles contractent mariage, leurs châteaux appartiendront aux seigneurs des lieux, de manière cependant

que ces châteaux puissent être rendus à leurs légitimes descendants.

43° Qu'aucun juge n'accepte jamais rien, à quelque titre que ce soit, de ses parties ; que l'exercice de la justice soit gratuit, laissant de côté la faveur, la haine ou la crainte.

44° Les pauvres auront un avocat nommé d'office, si leur cause en a besoin.

45° Les statuts de ce concile seront publiés quatre fois l'année par les pasteurs, les dimanches qui suivront les Quatre-Temps. Tel fut le célèbre concile de Toulouse dans lequel on établit d'une manière fixe le tribunal de *l'Inquisition*. Il est très important d'observer que tous les canons qui ont rapport à ce tribunal furent dressés en présence de Raymond VII, des autres seigneurs du pays et des consuls de Toulouse, et accepté par eux ; conséquemment, ce fut l'autorité civile, d'accord avec l'Eglise, qui dressa toutes les procédures, car on regardait les hérétiques comme des ennemis et de la foi et de la société. Nous ferons remarquer ensuite que la recherche des hérétiques était particulièrement dévolue aux laïques (can. 1), qui étaient nommés *inquisiteurs ;* que, d'après le canon 8e, personne ne devait être puni avant d'avoir été *jugé* comme hérétique par l'évêque ou quelque ecclésiastique compétent : ce qui paraît indiquer que cette *punition* n'était infligée que par le bras séculier. Il est évident que tout châtiment infligé aux hérétiques en dehors des pénitences canoniques, telles que l'excommunication, les jeûnes, les aumônes, les disciplines volontaires, les pélerinages, ne pouvait être subi qu'avec la force matérielle appliquée par l'autorité des souverains ; que, par voie de conséquence, les peines afflictives ou in-

famantes, telles que la prison, les fustigations forcées, la confiscation des biens, certaines tortures, et la mort, étaient du ressort de l'autorité civile, et que l'Eglise était complètement étrangère à l'application de ces peines.

Le 11ᵉ canon du concile de Toulouse présente une équivoque difficile à détruire : il y est question des hérétiques qui ne sont point rentrés avec bonne foi dans le giron de l'Eglise. Il y est dit : *Ad agendam pœnitentiam per episcopum loci in muro includantur.* Le sens naturel serait qu'ils devaient être condamnés à la prison par l'évêque lui-même ; cependant on pourrait absolument expliquer ce passage en disant qu'ils devaient être condamnés à la prison par les procédures acceptées, pour y faire la pénitence imposée par l'évêque du lieu. Du reste, si l'évêque condamnait dans ce cas exceptionnel à la prison (*in muro*), ce ne pouvait être qu'en vertu d'une jurisprudence instituée par l'autorité du souverain.

Le nouveau tribunal commença à fonctionner pendant la durée du concile. Il existait alors à Toulouse un ancien hérétique, nommé Guillaume Solier, qui s'était converti volontairement ; on espéra qu'avec son secours on pourrait connaître beaucoup de sectaires. Il fut donc réhabilité. Sur les indications de Solier, Foulques fit alors approcher les témoins, qui furent interrogés avec soin par les évêques. Parmi ces témoins, quelques-uns étaient un peu suspects dans la foi ; ils ne voulurent rien révéler : ce qui rendit cette partie de la procédure inutile. Un certain nombre d'hérétiques vinrent s'avouer coupables, et furent pardonnés. Il y en eut qui demandèrent les noms de ceux qui avaient déposé contre eux ; mais le légat

n'ayant point voulu accéder à leur demande, ils n'insistèrent pas.

Il est facile de voir que dans le concile de Toulouse où l'inquisition fut établie, il n'est nullement question des religieux de saint Dominique. C'est à tort que quelques historiens, même parmi ceux de cet ordre, ont avancé que ce saint patriarche a exercé l'office d'inquisiteur général dans le midi de la France. Il faut ici s'entendre sur les termes. Le titre d'inquisiteur, dans le principe, était attaché au ministère de tous ceux qui étaient envoyés par le pape pour convertir les albigeois par la prédication. Cette charge consistait à exciter le zèle des princes contre les hérétiques, à s'enquérir du nom et de la qualité des sectaires, à diriger les travaux des évêques pour l'extirpation des fausses doctrines, et à correspondre directement avec Rome sur tous ces points. Si saint Dominique a exercé l'office d'inquisiteur, ce ne peut être que de la manière dont nous venons de l'expliquer. Il reçut aussi de la part des légats le mandat d'imposer aux hérétiques convertis les pénitences canoniques, et il était mort depuis longtemps lorsque l'inquisition fut établie sous des formes nouvelles. Notre intention n'est pas de justifier ici ce tribunal des excès qu'il a pu commettre, surtout en Espagne, des abus qui ont pu s'introduire dans les procédures, des usurpations même de la puissance ; mais nous sommes bien loin de traiter ce tribunal comme l'ont fait et le protestant Philippe de Limborch et le chanoine de Tolède Antoine Llorente. Quand on juge les faits à distance, on les juge presque toujours mal. Quand on voit des papes tels qu'Innocent III et Honorius et un souverain tel que Louis IX établir ce

tribunal, il faut conclure que le mal était bien grand pour avoir recours à un aussi redoutable remède.

Raymond VII s'empressa d'exécuter les décrets du concile de Toulouse. Ayant fait dans ses états une recherche exacte de tous les hérétiques, Guillaume, surnommé le *pape des albigeois,* fut pris et brûlé vif. Ce supplice, qui ne nous inspire aujourd'hui que de l'horreur, n'inspirait pas le même sentiment dans les temps anciens ; il n'était pas seulement réservé aux hérétiques, beaucoup d'autres criminels avaient à le subir.

Au commencement de décembre, le cardinal de Saint-Ange quitta Toulouse, après avoir donné à l'abbé de Saint-Saturnin et à celui de Grand-Selve la commission de faire une enquête spéciale sur les prétentions que Raymond VII et l'abbé de Moissac avaient sur la seigneurie de cette dernière ville. Il paraît que le comte était alors en guerre non seulement avec l'abbé de Moissac, mais encore avec ceux de Gaillac et de Montauban, puisque Grimoald évêque de Comminges le cita à son tribunal pour répondre sur ces différends. Plusieurs années après, Raymond, ayant refusé de se rendre à cette citation, fut excommunié par l'évêque, qui fit connaître cette sentence aux évêques d'Albi et de Rodez.

Le légat, qui se trouvait à Mornac près d'Orange à la fin de l'année, adressa de ce château un décret en forme de lettre à Foulques, évêque de Toulouse. Il y annule tous les actes qui avaient été faits pendant la guerre, comme étant contraires aux lois des églises, et impose ensuite des pénitences à tous ceux qu'il avait trouvés suspects d'hérésie à Toulouse. Foulques publia ces lettres dans l'église de

Saint-Jacques, que nous croyons être la même que celle de Saint-Etienne, en présence de tous ceux que ces lettres regardaient et qu'il y avait appelés. Toutes les informations que le légat avaient faites dans la province furent tenues très secrètes. Il était à craindre que si les personnes intéressées en avaient eu connaissance, le sentiment de la vengeance ne les eût portées à de déplorables excès contre les délateurs.

A cette époque, Pons de Capdenier, de concert avec Raymonde sa femme et Etiennette sa fille, acheta pour la somme de 1200 sols, de Bernard-Raymond Fuster, un immense jardin situé près de la place des Bretonnières, au lieu appelé *des Guarrigues* (*de garrigiis*). On ne doit pas être étonné que Pons ait acheté ce jardin pour en faire hommage aux religieux de saint Dominique, puisque ce riche citoyen s'était enrôlé sous la bannière du tiers-ordre du saint patriarche. Il fit aussi l'acquisition, de Pierre de Celmo, d'une maison contiguë au jardin des Guarrigues et au mur de la ville. Raymond du Falgar était alors provincial des dominicains et Bernard de Garrigues prieur de Saint-Rome.

L'établissement de l'Inquisition à Toulouse devint la source d'une véritable guerre civile. Ceux qui avaient été cités comme hérétiques ou suspects d'hérésie cherchèrent leurs délateurs et en tuèrent un grand nombre; André de Chalvet, brave chevalier et sénéchal du roi, fut pris et massacré dans une forêt; on refusa de payer la dîme à Foulques, et ses terres furent ravagées par des hommes qui ne vivaient que de brigandages. Ce dernier, soupçonnant le comte de Toulouse de ces vexations, s'en plaignit à lui

en ces termes : « Je sais que par la grâce de Dieu et la » vôtre j'ai recueilli mes dîmes assez tranquillement l'année dernière ; maintenant, c'est à vous que je m'en prends » du trouble que je souffre, et ne croyez pas que je puisse » le supporter patiemment. Je suis disposé à être exilé de » nouveau, n'ayant jamais été mieux que dans mon exil. » D'un autre côté, le roi de France défendit à Raymond de rien aliéner des domaines du diocèse de Toulouse, lui ordonnant de révoquer toutes les donations qu'il aurait faites. Raymond avait à se plaindre de plusieurs ecclésiastiques de ses états qui, contrairement aux traités de Paris, n'avaient pas restitué les biens usurpés par les croisés. On croit que le comte de Toulouse se rendit alors à la cour de France pour obtenir une pleine satisfaction sur ce point important.

Les évêques de la province, désirant soutenir les droits des églises, députèrent à Rome, en 1230, Clarin évêque de Carcassonne, pour y porter leurs plaintes contre le comte de Toulouse. Celui-ci avait envoyé auprès de Grégoire IX des ambassadeurs qui plaidèrent sa cause ; aussi, le pape écrivit-il, au mois de juillet, à Pierre de Colmieu son légat : « Les ambassadeurs du noble homme Raymond comte » de Toulouse nous ayant supplié de lui accorder un délai » tant pour son passage à la terre sainte que pour le paiement de dix mille marcs d'argent qu'il doit aux églises » en réparation des dommages qu'il a causés, attendu qu'étant réconcilié depuis peu à l'Eglise, il ne peut disposer » de son domaine comme il faudrait, et qu'il ne saurait » fournir aux frais de son passage d'outre-mer pour la fête » de Pâques prochaine à cause que ses états sont entière-

» ment épuisés, voulant favoriser son zèle envers Dieu et
» l'Eglise, nous lui accordons pour le paiement de cette
» somme un délai qui durera autant que nous le voudrons.
» Quant au terme du passage, vous consulterez là-dessus
» le roi et la reine de France, et après avoir délibéré avec
» les prélats et les barons que vous jugerez à propos, et
» avoir considéré toutes choses, vous nous renverrez leur
» avis pour nous déterminer ensuite. »

Grégoire IX écrivit cette année plusieurs lettres, soit à divers prélats, soit à son légat Pierre de Colmieu, soit enfin à Foulques évêque de Toulouse et à l'abbé de Grand-Selve, au sujet de Raymond VII. Nous apprenons par ces lettres que ce seigneur s'était déjà séparé de Sancie son épouse; que le pape lui accorda la permission de prélever des impôts sur les vassaux des églises pour pouvoir faire honneur à ses engagements; que le légat devait évoquer à son tribunal toutes les causes qu'on pourrait intenter au comte sur les matières du for ecclésiastique; que Raymond avait demandé au pape qu'on donnât la sépulture chrétienne à son père, et qu'il avait ordonné des informations à ce sujet.

Après son voyage à la cour de France, Raymond se rendit dans ses états. Au mois de septembre, il fit la paix avec Centulle comte d'Astarac, qui lui donna en fiefs le château de Saint-Orens et la terre de Fimarcon en Agenais. Il reçut aussi l'hommage de Roger-Bernard comte de Foix pour le château de Saverdun et le reste du comté de Foix jusqu'au Pas de la Barre au diocèse de Toulouse.

A la même époque, l'empereur Frédéric donna en fief à Raymond la terre de Lille, les villes de Carpentras et de

Pierrelatte, les comtés de Forcalquier et de Sisteron : c'est ce qui explique pourquoi le comte de Toulouse prenait dans ses actes le titre de comte de Provence. Ayant été appelé par les Marseillais contre Raymond-Bérenger qui assiégeait leur ville, le 7 de novembre ces peuples lui donnèrent, en reconnaissance de ses bons et loyaux services, toute la ville basse, pour en jouir pendant sa vie. L'intervention du comte de Toulouse dans les affaires que les Marseillais avaient à démêler avec le comte de Provence Raymond-Bérenger, détermina entre ces seigneurs une guerre qui dura trois années entières.

Vers la fin de l'année, Foulques confirma la relaxation de l'église de Notre-Dame de Fanjaux que les dominicains avaient faite en faveur du monastère de Prouille. Après avoir assisté à la translation solennelle de ces religieux du couvent de Saint-Rome à celui de la paroisse de la Daurade, il bénit le nouveau cimetière, et, le jour de Noël, il célébra les saints mystères dans l'église dont il avait posé la première pierre. La pieuse colonie fut conduite au nouveau couvent par Jean de Joannia, prieur de Saint-Rome. Pierre d'Albs était alors prieur de la Daurade.

Condors, comtesse de Comminges, fit hommage à l'abbaye de Nizors d'une terre considérable placée sous le patronage de saint Etienne, premier martyr. Etienne gouvernait cette maison depuis plusieurs années. — L'abbé de Grand-Selve, auquel avait écrit Grégoire IX au sujet du comte de Toulouse, était toujours Hélie Guarin, qui en 1230 transigea avec l'abbé du Mas-Garnier, Guillaume Ratier, relativement à tous les dommages que les deux abbayes avaient pu se causer réciproquement. — Les mo-

nastères n'étaient pas toujours d'accord entr'eux; ainsi nous trouvons Pierre Ier, abbé de Bolbonne, et Maurin, abbé de Pamiers, en litige au sujet du tiers des biens immeubles que les religieux de Bolbonne recevaient de la part de ceux qui choisissaient leur sépulture dans leur monastère, et sur lesquels les moines de Pamiers prétendaient avoir des droits. Les religieux de Bonnefont et de Candeil furent pris pour arbitres. — Le prévôt de Saint-Etienne, Guillaume de Lauret, mourut cette même année 1230; il avait gouverné la prévôté pendant neuf ans. Il eut pour successeur dans cette dignité Guillaume des Alains, et fut enseveli dans le cloître.

Au mois de janvier 1231, Grégoire IX écrivit au comte Raymond des lettres pour l'engager à payer à l'abbaye de Citeaux et aux autres monastères de cet ordre les sommes auxquelles il s'était engagé par le traité de Paris, lui déclarant qu'il avait chargé l'évêque de Tournay, son légat, de l'y contraindre par la voie des censures ecclésiastiques. Ce prélat, qui se nommait Gautier de Marnis, cita Raymond à son tribunal, dans l'église de Pierre-Albe à Castelnaudary. Raymond y comparut, et promit de satisfaire à toutes les plaintes portées contre lui.

Au mois de février, il se rendit à Limoges. L'abbé de Saint-Martial l'appela en pariage, avec le consentement de son chapitre, pour quelques villages du Rouergue. Divers actes nous prouvent qu'il ne quitta pas le haut Languedoc durant le cours de cette année. Ainsi, il termina plusieurs différends qu'il avait avec plusieurs abbayes, entr'autres avec les abbés de Montauban et de Gaillac. Par l'une de ces transactions, Raymond reconnaît tenir en fief des reli-

gieux de Gaillac tout ce qu'il possédait dans cette ville; par l'autre, il cède à Aurioli, abbé de Saint-Théodard, le quatrième de la justice et des droits seigneuriaux de cette ville. Il termina encore un différend qui existait entre Hélie prieur de Saint-Caprais et lui, devant Jourdain, abbé de Saint-Saturnin de Toulouse, qui avait été choisi pour médiateur.

Sur ces entrefaites, Grégoire IX écrivit au comte au sujet du meurtre d'un religieux de l'abbaye de Conques. Le pape déclare que Bernard comte de Comminges et ses vassaux ont arraché du saint autel un moine sous-diacre; qu'ils l'ont blessé mortellement pendant qu'il embrassait la sainte eucharistie et le crucifix; qu'ils l'ont traîné hors de l'église et pendu à un gibet; qu'après que ce malheureux a été délivré par un ermite, il a été pendu de nouveau. Il prie le comte de punir sévèrement ce forfait. Raymond VII s'empressa de donner satisfaction aux religieux de Conques : c'est ce que nous apprenons d'une lettre que Vivian leur abbé lui écrivit. Le moine qui fut tué s'appelait Jean. Il paraît que Blanche d'Hunaud de Lantar, comtesse de Comminges, n'était pas étrangère à la perpétration de ce crime. L'abbé de Conques pria Raymond de restituer à Bernard de Comminges les domaines dont il s'était emparé, probablement en punition de ce sacrilége.

A cette époque, Grimoald, évêque de Comminges, fit consacrer par Amantius, archevêque d'Auch, la nouvelle église du monastère de la *Lumière-Dieu* ou de Fabas dans son diocèse. Angélique était alors abbesse de cette maison qu'elle gouvernait depuis seize ans. Sous cette abbesse, Guillaume de Toges et Bernard de Montaut devinrent les

bienfaiteurs de Fabas. Peu de jours après, Grimoald fit consacrer l'église de son monastère de Sauve-Majeure par Malemort, archevêque de Bordeaux, en présence des évêques d'Angoulême, d'Agen, de Saintes, et d'un grand nombre d'autres prélats.

L'abbaye de Frédelas était toujours gouvernée par Maurin, qui acheta de Bérenger, abbé de Lagrasse, la terre de Juillac au diocèse de Toulouse.

L'évêque Foulques touchait au terme de sa course. Peu de jours avant sa mort, il remit quelques charges à son chapitre. Sa fin fut assez agitée. Plusieurs gentilshommes de son diocèse refusèrent de se dessaisir des dîmes inféodées, et les anciens seigneurs du château de Verfeil ne cessaient de lui faire la guerre. Le jour de Noël 1231, il rendit son âme à Dieu, après vingt-sept ans d'épiscopat. Guillaume de Puylaurens exalte son zèle à s'acquitter de tous les devoirs de sa charge : il reconstitua, dit-il, l'évêché de Toulouse, en faisant rentrer des mains des laïques les dîmes qui devaient enrichir ses successeurs ; car, lorsqu'il prit possession de cet évêché, il ne trouva pour vivre que 100 sols toulousains. Son corps fut transporté en grande pompe au monastère de Grand-Selve et inhumé près du grand autel, à côté de Guillaume de Montpellier. Il fut honoré à Grand-Selve comme un bienheureux. La plupart des auteurs modernes le dépeignent au contraire comme un homme de sang, d'un caractère fourbe et sans loyauté. — Foulques fut un homme profondément habile, et d'une très haute intelligence. Il se déclara l'ennemi des albigeois et de leurs fauteurs, et les poursuivit à outrance : de là, sa haine contre certains de ses propres diocésains

qu'il supposait entachés d'hérésie et contre la maison comtale de Toulouse qu'il regardait comme le soutien de l'erreur. Guidé par un zèle trop ardent, il a pu sans doute commettre des fautes, se jeter dans des entreprises qu'une âme moins passionnée aurait évitées; mais on ne peut, sans injustice, lui refuser un dévouement sans bornes à la sainte cause de la religion, un courage, une intrépidité qu'aucune considération humaine ne faisait fléchir, une étonnante activité pour corriger les abus, sauvegarder la discipline et faire rentrer son Eglise dans ses droits.

Nous possédons plusieurs ouvrages de Foulques; ils se divisent en trois classes : les chants d'amour et les chants patriotiques, qui appartiennent à sa vie de troubadour, et quelques chants mystiques qu'il composa vers la fin de sa carrière (1). Nous possédons encore un curieux inventaire de tous les ornements pontificaux de Foulques, où sont mentionnés les objets suivants : des tuniques, des dalmatiques, des chasubles, des chapes d'or et de diverses cou-

(1) Nous citerons ici une strophe de ces derniers chants :

Senher Dieus que nasquetz de la Verge Mariá
Per nos guerir de mor, e per restaurar via,
E per destruir Efer quel diables tenia;
E fos en crotz levatz
D'espinas coronatz
E de fel abeuratz.

Senher! merce vos cria
Aquetz pobles onratz;
Quel vostra pietatz
Lor perdon lors pecatz.
Amen, Dieus aissi sia!

leurs, de riches coussins pour supporter le missel, des manuterges de couleur, des pales revêtues d'étoffes d'or, des cordons de soie, des peignes d'ivoire, des chandeliers de cristal, des bassins de porcelaine, des manches d'éventail, des coffres de parfums, des essuie-mains d'étoffe floche, des crosses et des bâtons d'ivoire, des candélabres d'or et d'ivoire, des croix d'ivoire dans l'une desquelles est incluse une relique de la vraie croix, des encensoirs d'argent, des calices d'argent, des bassins d'argent, des chrêmières, des mîtres, des crosses d'argent, etc.

A Foulques succéda frère Raymond du Falgar, provincial des dominicains, né au château de Miramont au diocèse de Toulouse. Il fut élu le 21 mars 1232, et prit possession de son évêché le vingt-huitième jour du même mois. Son élection fut confirmée par l'évêque de Tournay, légat du saint-siége. Peu de jours après sa consécration, il opéra une transaction avec Durand, évêque d'Albi, au sujet des dîmes qu'ils avaient acquises sur les limites de leurs diocèses ; il s'accorda ensuite avec le chapitre de Saint-Etienne relativement à deux prébendes sur lesquelles il réclamait ses droits. Guillaume des Alains était encore prévôt de ce chapitre, et nous le trouvons mentionné dans une sentence qui fut portée entre les chanoines de Saint-Etienne et Jourdain abbé de Saint-Saturnin, au sujet des églises de Saint-Georges, de Pins et Justaret dans le Toulousain. C'est ici le dernier acte où il soit question de Jourdain, qui mourut à cette époque avec une grande réputation de piété et de doctrine. Il eut pour successeur Pierre de Malasaire, inquisiteur de la foi, qui ne garda l'abbaye que deux années.

Raymond du Falgar se montra aussi zélé que son prédécesseur contre les hérétiques ; il fit tous ses efforts pour engager le comte de Toulouse à les poursuivre avec vigueur. Dans une seule nuit, ils prirent dix-neuf de ces sectaires tant hommes que femmes qui s'étaient cachés dans les montagnes. On distinguait parmi eux Payen, seigneur de la Bécède dans le Lauraguais. Quoique le comte fît tout ce qui dépendait de lui pour donner pleine satisfaction à l'Eglise, quelques prélats lancèrent contre lui, sous divers prétextes, plusieurs sentences d'excommunication. Raymond s'en plaignit au pape, qui écrivit à l'évêque de Tournay, son légat, pour l'engager à traiter Raymond VII avec douceur et charité, et à empêcher les évêques de rien entreprendre contre lui. « Il faut, disait le pape, » l'arroser comme une jeune plante et le nourrir du lait » de l'Église. » C'était dans des termes aussi affectueux qu'il parlait de Raymond VII dans une lettre qu'il adressa à Louis IX et à la reine Blanche. Ceux-ci, de concert avec l'empereur Frédéric, avaient sollicité le pape de restituer au comte de Toulouse les terres situées à la gauche du Rhône, c'est-à-dire le marquisat de Provence. Le pape proteste dans sa lettre de son affection toute paternelle pour Raymond, déclarant qu'il en référera sur l'objet de leur demande à son légat et à une assemblée d'évêques. Il écrit dans ce même sens au comte, lui disant que s'il avait usé à son égard de quelque sévérité, c'était pour le gagner comme un fils.

Pendant une grande partie de l'année 1232, ce seigneur fit séjour à Toulouse ; il y reçut le chapitre et quelques habitants de Montauban, auxquels il accorda quelques pri-

viléges. Arnaud de Baziége, fils de Bertrand de Varagne, et Bertrand de Baziége son fils lui donnèrent une partie du lieu de ce nom, et reçurent en échange ce qu'il possédait au château de Gardouch dans le Lauraguais. C'est ici l'un des plus anciens monuments qui attestent la noblesse de la maison des Varagne-Gardouch. Raymond passa ensuite en Albigeois, et fit un accord avec l'évêque d'Albi au sujet de quelques domaines du pays. Au mois de septembre, il alla du côté de Bordeaux et eut une entrevue avec Henri III, roi d'Angleterre, qui avait passé la mer pour réprimer quelques infractions qu'il prétendait que Louis IX avait faites à la trève conclue entr'eux. C'est ce que nous apprenons d'une lettre qu'Henri écrivit à l'empereur Frédéric.

Grégoire IX, qui s'occupait activement à cette époque de la canonisation de saint Dominique, nomma commissaires pour procéder aux informations Tancrède archidiacre de Bologne, Thomas prieur de Sainte-Marie de Benn, frère Parlmaire chanoine de la Trinité. Arrivés à Toulouse pour commencer le procès en cette ville, ils adressèrent leurs lettres à Pierre abbé de Saint-Saturnin, à Raymond-Donat archidiacre de Saint-Etienne, et à Pons archidiacre de Saint-Saturnin. Ceux-ci leur répondirent en ces termes : « Raymond Catalani prieur de Prouille, Pierre Agenn frère » prêcheur, Raymond d'Aure prieur de Saint-Antonin, et » Raymond de Villars cellerier du même monastère, nous » ont remis les lettres apostoliques par lesquelles il nous » est ordonné de procéder à des recherches exactes sur la » vie de Dominique d'Osma. Nous avons pris toutes les » informations nécessaires en appelant les témoins et les

» faisant déposer juridiquement, et nous vous adresserons » ce procès. »

L'abbaye de Grand-Selve était alors gouvernée par Arnauld Gailhard, qui avait succédé à Hélie. Ce fut entre ses mains que l'abbé de Bolbonne et Bertaud de Belpech passèrent un compromis. L'abbaye de Calers perdit, à cette époque, son abbé, Guillaume II, qui l'avait dirigée pendant dix-sept ans, depuis la mort de Jean Ier. — Maurin, abbé de Frédelas, commit cette même année la garde du château de Pamiers à Roger-Bernard comte de Foix, et, de concert avec ce seigneur, accorda plusieurs priviléges à la ville de Pamiers et confirma ses coutumes.

Une haute et puissante dame du pays toulousain, Riscende de Serrane, donna tous ses biens à l'abbaye de Lézat et se dévoua à Dieu dans cette abbaye, entre les mains de Bernard de Sarranta qui en était abbé. Ce fait nous montre que les femmes se donnaient aux abbayes, vivant, soit dans un lieu séparé du monastère, soit dans leur propre maison, observant exactement toutes les règles, et portant sans doute quelque habit particulier. On voit ici l'origine ou du moins le développement de cette institution connue sous le nom de *Tiers-Ordre*.

Les hospitaliers de Saint-Jean de Toulouse virent étendre leurs domaines : en 1232, Vidal Robert leur céda tout ce qu'il possédait dans l'*honneur* et la seigneurie de Guaridech. On suppose que ce personnage était seigneur de ce lieu qui est situé au nord-est de Toulouse, et qui depuis cette époque appartint à l'ordre de Malte. C'est ici le titre le plus ancien que nous possédions sur cette commanderie.

Pendant qu'on procédait à Toulouse aux informations

sur la sainteté de Dominique, le tribunal de l'Inquisition prenait une forme nouvelle. Grégoire IX ayant appris que les hérétiques qui avaient abjuré leurs erreurs, y étaient de nouveau tombés, écrivit au roi pour qu'il avertît le comte de Toulouse de se tenir sur ses gardes. Considérant ensuite que les évêques étaient beaucoup trop occupés pour donner assez de temps à la recherche des hérétiques, il résolut de confier cette recherche aux frères dominicains de Toulouse. Il leur écrivit, au mois d'avril 1233, pour les nommer *inquisiteurs* du royaume de France, les recommanda en cette qualité à tous les prélats du royaume, et principalement aux archevêques de Bourges, de Bordeaux, de Narbonne, d'Auch, de Vienne, d'Arles, d'Aix et Embrun, et à leurs suffragants. Il adressa de semblables lettres aux comtes de Toulouse, de Foix, et à tous les vicomtes, barons, sénéchaux de France, ainsi qu'aux capitouls de Toulouse, les conjurant de favoriser par tous les moyens possibles *la sainte inquisition*.

Conformément aux lettres pontificales, l'évêque de Tournay se rendit à Toulouse, y érigea ce tribunal, et nomma grands inquisiteurs deux religieux de l'ordre de saint Dominique, frère Pierre Cellani et frère Guillaume Arnaldi. Nous croyons nécessaire de reproduire ici un mémoire touchant les erreurs des albigeois, les pénitences qu'on leur imposait, et la manière dont les inquisiteurs procédaient à leur interrogatoire.

Articles sur lesquels errent les hérétiques modernes.

« 1° Ils disent que le corps de Jésus-Christ n'est pas au
» sacrement de l'autel, et qu'il n'y a que du pain. 2° Tout

» prêtre qui est en état de péché mortel ne peut pas con-
» sacrer. 3° L'âme de l'homme n'est autre chose que le
» sang. 4° La fornication n'est pas un péché. 5° Tous les
» hommes seront sauvés. 6° Personne n'entrera au paradis
» avant le jugement. 7° A cause du délai du payement,
» l'usure n'est point un mal. 8° L'excommunication est
» une chimère. 9° Autant vaut se confesser à un laïque
» qu'à un prêtre. 10° La loi judaïque est meilleure que la
» loi chrétienne. 11° Ce n'est pas Dieu qui fait ce qui croît
» sur la terre, c'est la nature. 12° Le Fils de Dieu n'a pris
» en la Vierge qu'une chair fantastique. 13° Les pâques,
» la pénitence et les confessions n'ont été instituées par
» l'Eglise que pour obtenir de l'argent des laïques. 14° Le
» prêtre qui est en état de péché mortel ne peut absoudre
» personne. 15° Aucun évêque ne peut accorder des indul-
» gences. 16° Tous ceux qui sont nés d'un légitime mariage
» seront sauvés. »

Pélerinages majeurs.

« Le tombeau des SS. Apôtres, Saint-Jacques en Galice,
» Saint-Thomas de Cantorbéry, les Trois Rois à Cologne. »

Pélerinages mineurs.

« Plusieurs sanctuaires de la Vierge, parmi lesquels on
» distingue Boulogne-sur-Mer, Roc-Amadour, Le Puy, Char-
» tres, Paris, Sainte-Madeleine en Provence, Saint-Gilles en
» Provence, Saint-Guilhem du Désert, Saint-Antoine de
» Vienne, Saint-Martial, Saint-Léonard du Limousin, Saint-
» Denis, Saint-Louis de France, Saint-Vincent de Castres.

Interrogatoire des hérétiques.

« Il faut d'abord avertir celui qui doit être examiné que, » s'il se repent, il sera traité avec douceur. Sait-il quel est » l'objet de l'inquisition. — A-t-il entendu parler des hé- » rétiques ou a-t-il assisté à leurs prêches.— A-t-il ajouté » foi à leurs discours ; a-t-il, avec réflexion, cru à leur en- » seignement. — A-t-il avoué ses premières faiblesses. — » A-t-il connu les monitions que nous adressons aux héré- » tiques.— Croit-il qu'il y a des hérétiques dans son pays. » Connaît-il quelqu'un suspect d'hérésie. — Connaît-il quel- » qu'un dans son pays ou dans son village qui ait offert » asile aux hérétiques. — A-t-il reçu ou défendu un héré- » tique, et comment a-t-il appris qu'il l'était. — Connaît-il » quelque lieu de réunion des hérétiques ; y a-t-on prêché ; » qui a assisté à ces prêches ; de quoi a-t-on parlé. — Ces » réunions ont-elles eu lieu de jour ou de nuit. — Qui est- » ce qui a prêché. — A-t-on pris quelque repas, et qu'a- » t-on mangé. — A-t-il mangé du pain béni par les héré- » tiques. — Qu'a-t-on apporté à ceux qui étaient présents. » S'est-il confessé à un vaudois et a-t-il donné quelque chose » pour cette confession. — A-t-il embrassé un hérétique » en signe d'union. — A-t-il dit, en le saluant, *Benedicite.* » Lui a-t-il fait des salutations profondes. — L'hérétique » lui a-t-il imposé quelque pénitence. — A-t-il fait quelque » legs ou donation aux hérétiques. — Sait-il si on a fait » une collecte pour les hérétiques ; a-t-il participé à cette » collecte ; sait-il ce qu'il a donné. — A-t-il été appelé à » rendre compte de sa foi. — A-t-il abjuré ou connaît-il

» que quelqu'un l'ait fait. — A-t-il eu foi aux hérétiques, » leur a-t-il servi de messager. — Qu'a-t-il choisi, la sus- » pension ou le feu. — S'il a choisi le feu, pourquoi. — » A-t-il cru que les hérétiques fussent de *bons hommes*.— » A-t-il entendu quelqu'un nier un article de foi.— Est-ce » la crainte de la mort, ou celle des gens de bien, ou la » persuasion qu'il a eue qu'un autre révélerait ou ne révé- » lerait pas qui l'a porté à ces aveux. — Combien d'an- » nées a-t-il demeuré hérétique. — Qui lui a enseigné » l'hérésie et qui l'a apprise avec lui. — A-t-il conduit les » hérétiques d'un lieu à un autre, a-t-il couché avec eux. » S'il a déjà prêté serment. — Savait-il que ceux qui cé- » laient les hérétiques étaient excommuniés.— A-t-il caché » des hérétiques. — Nous a-t-il dit la vérité.— A-t-il appris » à quelqu'un à nous répondre, et lui-même l'a-t-il appris » de quelqu'autre. — A-t-il pris la fuite pour cause d'hé- » résie, ou a-t-il engagé les autres à la prendre. — S'est-il » engagé avec les hérétiques à ne rien révéler. (Il faudra » l'interroger article par article.)— A-t-il rendu visite aux » hérétiques, et qui avait-il avec eux. (Il faut l'interroger » sur ce qui a été dit touchant les sacrements, les serments, » les divins offices, les prières pour les morts, le sacrifice » de la messe et les confréries.)

Interrogations pour les sortiléges.

» Combien de sortiléges connaît-il touchant les choses » ou les animaux perdus, le recel des voleurs, les maléfi- » ces. . . . . . la manière de contracter mariage. . . . . . . » l'état des âmes des morts. . . . . . . l'enchantement des

» fruits, des herbes, des lanières des habits, le traitement » des maladies, la cueillette des herbes le visage tourné » vers l'orient, les pélerinages et les messes. (Il faut sur- » tout l'interroger sur les superstitions qui pourraient s'être » glissées au sujet des sacrements, du culte divin, des tem- » ples, des offrandes déposées sur l'autel pendant la lecture » de l'Evangile, onze jours durant ; sur l'eucharistie gardée, » le chrême et l'huile volés, le baptême des images, la » bénédiction du pain et de l'eau et les bénédictions nup- » tiales ; qui lui a appris toutes ces choses ; à qui a-t-il » appris à deviner, à enchanter, et combien de fois. . . . .

Interrogations aux juifs.

» Comment t'appelles-tu, où es-tu né, où as-tu vécu.— » Tes parents sont-ils ou ont-ils été juifs. — Quels sont » leurs noms, prénoms et domicile. — As-tu des frères ou » des sœurs ; quels sont leurs noms, prénoms et domicile. » Quels sont les alliés et leurs enfants. — Quelqu'un de ta » famille est-il baptisé. — Es-tu juif ou chrétien.— Quelle » est la meilleure loi, et dans laquelle veux-tu mourir. — » Te crois-tu obligé de garder le serment fait sur la loi de » Moïse par la voix ou le pied de Dieu. — Quelle peine » inflige-t-on aux parjures.— Ta femme et tes enfants sont- » ils baptisés, l'es-tu toi-même, quel nom t'as-t-on donné. » A-t-on baptisé d'autres personnes avec toi, quels sont » leurs noms et où sont-elles. — Es-tu revenu au judaïsme, » où, et par qui. — Quand as-tu rejudaïsé, et où. . . . . » Combien de temps es-tu demeuré chrétien. — T'es-tu » confessé, as-tu communié. — As-tu admis tout le sym-

» bole.— T'es-tu marié depuis que tu es chrétien.— Comment s'appelle ta femme. — As-tu des enfants, sont-ils baptisés.— Connais-tu quelque chrétien qui judaïse, et où. As-tu engagé quelque chrétien à judaïser. . . . . »

Telle est la longue série des questions qui fut dressée par les inquisiteurs de Toulouse immédiatement après l'érection du tribunal. Le respect que nous devons à nos lecteurs ne nous a pas permis de traduire ici certaines questions qui nous découvrent l'excès des désordres auxquels s'abandonnaient les albigeois. Il est certain que, dans leurs assemblées, ils se livraient à d'indignes parodies des plus augustes mystères et à d'ineptes monstruosités. On soumettait ceux qui devaient être admis à des épreuves, telles que la suspension et le feu, et ces épreuves offensaient à la fois la raison, la religion et la morale. Comme on le voit, l'action de l'inquisition s'exerçait non seulement sur l'hérésie, mais encore sur la magie, sur les chrétiens qui judaïsaient, ou sur les juifs qui, après avoir embrassé le christianisme, revenaient au judaïsme. La seule peine qu'infligeaient les inquisiteurs, en dehors des pénitences canoniques, était la prison perpétuelle, ainsi qu'il conste d'une lettre qu'écrivit Grégoire IX à tous les suffragants de la province de Narbonne : *in perpetuo carcere detrudatis.* Cette peine avait été établie contre les hérétiques par l'autorité des souverains et était devenue d'un usage universel.

Après la nomination des inquisiteurs, plusieurs hérétiques furent recherchés et pris à Toulouse ; on se saisit de leur chef nommé Vigouroux de Bouconne (Vigorosus de Baconia), qui fut brûlé vif. Ces terribles exécutions parais-

saient être justifiées par les massacres dont se rendaient tous les jours coupables les albigeois. Ainsi, en l'année 1233, trois dominicains de la maison de Toulouse furent tués à Cordes et leurs cadavres jetés dans un puits le jour du dimanche des Rameaux. En expiation de ce forfait, on chanta depuis, tous les ans, la Passion du Sauveur auprès de cette citerne qui recélait ces corps mutilés.

Raymond du Falgar donna, à cette époque, une marque éclatante de son dévouement à son ordre en jetant les fondements et posant la première pierre de la grande et magnifique église des dominicains que nous admirons encore aujourd'hui. On commença dans le même temps la construction du cloître du monastère et de toutes ses dépendances. L'histoire nous a conservé les noms des insignes bienfaiteurs de cette maison : l'évêque de Toulouse donna quatre mille sols toulousains et au-delà, indépendamment des sommes annuelles qu'il versait pour le vestiaire et la nourriture des religieux ; Pierre Martin, de Gaillac ; Auriol, marchand du bourg ; Guillaume de Ventouillac, viguier de Toulouse ; Arnaud Barravi et Bernard de Foix, cédèrent soit des jardins, soit des maisons pour favoriser les constructions nouvelles. La bâtisse de l'église fut commencée par la chapelle de l'abside dédiée à la Vierge et continuée dans la partie orientale jusqu'au milieu de la nef.

Le nouveau couvent des dominicains reçut alors un hôte illustre dans la personne de Pierre Cendras, prieur du couvent de Barcelonne, qui prêcha à Toulouse au milieu d'un grand concours de peuple et y opéra plusieurs guérisons miraculeuses. Ce couvent était alors gouverné par Pons de Saint-Gilles, dont les annales de l'ordre font un

magnifique éloge. Ce fut lui qui donna les plus grands soins à l'enseignement de la théologie à Toulouse, choisissant les plus habiles maîtres, appelant aux cours publics et nourrissant à ses frais un grand nombre de jeunes écoliers pour leur faciliter l'étude de la science sacrée. Aussi reçut-il avec une extrême joie les lettres que Grégoire IX écrivit cette année-là à Raymond VII pour l'organisation de l'Université de Toulouse.

Ces lettres portent la date du 30 avril 1233. Après avoir rappelé ce qui avait été fait pour l'érection de l'Université à Toulouse et les statuts du comte, le pape confirme cette institution et lui accorde les mêmes priviléges qu'à celle de Paris; il ordonne aux habitants de fournir des maisons pour la demeure des écoliers, et veut que le prix en soit réglé par quatre commissaires, deux clercs et deux laïques. « Nous voulons, dit le pape, que si quelque professeur, ou » écolier, ou clerc, et leur serviteur, se rend coupable de » quelque délit, il ne soit pas jugé par des juges séculiers... » et que les laïques soient tenus de répondre aux écoliers » devant le juge ecclésiastique d'après *la coutume de l'Eglise* » *gallicane* (*secundum consuetudinem Ecclesiæ gallicanæ*). » Il place l'Université de Toulouse sous la protection du comte, de ses barons et de ses baillis, et recommande à Raymond VII de payer exactement l'honoraire auquel il s'était engagé par le traité de Paris.

Raymond était accusé d'une certaine négligence par rapport à ce traité. L'évêque de Tournay, dont le zèle contre les hérétiques était très ardent, l'appela devant le roi. Le légat se rendit à la cour accompagné de l'archevêque de Narbonne et de plusieurs évêques de la province, et en

particulier de Raymond du Falgar. On tint, vers l'automne, une assemblée à Melun, dans laquelle l'évêque de Tournay exposa tous les griefs qu'il avait contre le comte de Toulouse. Il fut décidé que l'évêque de Toulouse et un gentilhomme appelé Gilles de Flajac dresseraient des cahiers qui seraient présentés au comte. Après l'assemblée de Melun, Raymond du Falgar et Gilles de Flajac, commissaires, se rendirent à Toulouse, et remirent à Raymond VII les cahiers déjà dressés. Le comte se détermina, conjointement avec les commissaires, à dresser des statuts ou réglements qui furent publiés, vers le mois de mars 1233, dans une grande assemblée qui se tint au cloître de Saint-Etienne. Ces règlements, qui nous ont été conservés, sont d'une très grande étendue ; ils ne font que reproduire en partie les constitutions du dernier concile de Toulouse touchant les hérétiques et leurs fauteurs. On y trouve cependant quelques particularités : il est défendu aux clercs de porter des couteaux-poignards, des épées ou des lances, à moins qu'on ne soit en temps de guerre, (*nisi forte timore guerræ*); la profession religieuse y est clairement désignée par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ; le moine qui enfreint le vœu de pauvreté doit être jeté, après sa mort, dans le fumier. On s'occupa aussi du costume des chanoines, qui affectaient un luxe extraordinaire de vêtements : leurs chapes, leurs manteaux, leurs tuniques, leurs chaussures doivent être de couleur brune ou noire ; les habits de soie sont défendus ; il doit y avoir dans chaque monastère des écoles de grammaire.

Il est expressément ordonné que les cloîtres soient bien fermés et qu'on n'y introduise jamais des femmes ; que la

lecture soit faite pendant le repas des moines. On recommande le lavement des pieds aux pauvres, une fois la semaine. La simonie est frappée d'anathème. Ces règlements font mention d'un abus bien étrange qui s'était introduit dans quelques abbayes exemptes : il est dit que les moines, sous prétexte de vendre leur vin, faisaient entrer des histrions, des jongleurs, des joueurs d'osselets ; ceux qui tombaient dans cet abus devaient être suspens de tout office. On publia aussi dans cette assemblée les ordonnances de Louis IX touchant les hérétiques et le maintien de la discipline religieuse.

Raymond VII dressa, de son côté, des règlements particuliers. Ces statuts sont divisés en trois classes : dans la première, le comte ordonne la recherche des hérétiques dans tous ses états, la destruction entière de tous les lieux de retraite des sectaires, la confiscation des biens et de fortes amendes ; dans la seconde, il prend sous sa protection toutes les abbayes, et particulièrement celles de l'ordre de Citeaux ; dans la troisième, il défend d'établir de nouveaux péages et d'exiger des droits d'albergue sur les monastères, les granges et les biens des religieux.

Ces règlements publiés par Raymond VII produisirent une heureuse impression sur l'esprit de Grégoire IX, qui écrivit à l'université des maîtres et des écoliers de Toulouse pour leur accorder le privilége de régenter partout, et de jouir du revenu de leurs bénéfices après avoir subi l'examen dans cette université. Il chargea l'évêque de Narbonne et les évêques de Toulouse et de Carcassonne de l'exécution de ces bulles. Cette école devenait tous les jours plus célèbre et par les talents des professeurs et par le

nombre des élèves. Jodocus Lovrentius (*Josse Louvreins*) y enseignait alors avec la plus grande distinction le droit civil. Il devint la souche de l'illustre maison de ce nom, fut envoyé ambassadeur en Angleterre en 1243, et mourut en 1311 âgé de quatre-vingts ans, laissant un fils nommé Guillaume d'Anne d'Escalquens, sa femme.

Nous pensons que Raymond du Falgar était présent à la grande assemblée qui fut tenue au cloître de Saint-Etienne en 1233, quoique quelques auteurs la placent à l'année suivante. Au mois de septembre, il se rendit à l'abbaye de Grand-Selve et y consacra un autel à sainte Marie-Madeleine; il venait d'assister aux noces de deux seigneurs toulousains, Grimaud d'Exuin et Guillemette. A cette époque il eut une contestation assez vive avec le chapitre de Saint-Saturnin; il demandait le droit de procuration et réclamait la troisième partie des fruits de l'archidiaconé de Villelongue. Le chapitre soutenait qu'en vertu des priviléges accordés à l'abbaye par les papes, les prétentions de Raymond du Falgar étaient injustes. Cette affaire fut portée au tribunal de Grégoire IX, qui nomma pour juges les abbés de Grand-Selve et de Saint-Théodard. Ceux-ci envoyèrent une commission apostolique au prieur de la Daurade, à l'effet de citer l'évêque devant les délégués du pape dans l'église de la Daurade. Nous ignorons l'issue de cette affaire.

Bernard d'Amilian gouvernait alors l'abbaye de Saint-Papoul; il avait succédé à Pierre de Saint-Germain, qui avait été à la tête de ce monastère pendant vingt ans. Bernard acquit la juridiction temporelle sur tout le territoire de Saint-Papoul des mains d'un seigneur qui le possédait alors et qui se nommait Jourdain de Roquefort, dont on

voyait le tombeau dans le cloître de l'abbaye. Cette cession fut approuvée par Raymond VII.

Au mois de janvier 1234, le pape écrivit à son nouveau légat, Jean de Burnin, archevêque de Vienne, qui avait succédé à l'évêque de Tournay, pour l'exhorter à agir avec la plus grande douceur à l'égard du comte de Toulouse. Grégoire déclare dans ses lettres que ce seigneur se montrait très dévot au saint-siége et fils spécial de l'Eglise romaine. Il défendit aux évêques de la province de l'excommunier aussi facilement qu'ils le faisaient et de jeter l'interdit sur ses terres. En même temps il écrivit au comte lui-même au sujet du marquisat de Provence et du pays Venaissin dont celui-ci demandait la restitution : « Je souhaiterais, lui disait le pape, vous accorder cette demande ; » mais à cause des prétentions que plusieurs ont sur ce » pays, et voulant rendre à chacun ce qui lui est dû, je » ne puis pour le présent vous donner une réponse positive. Du reste, poursuivez toujours avec zèle la défense » de la foi catholique, et persévérez comme vous l'avez fait » dans votre dévouement à l'Eglise romaine. »

Au mois de mars, Raymond se rendit à la cour du roi de France qui se trouvait à Lorris en Gatinois. Le but de son voyage était de remettre entre les mains de Louis et de la reine Blanche la décision de tous les différends qu'il avait avec Raymond Bérenger comte de Provence, et de se plaindre de ce que plusieurs ecclésiastiques avaient acquis, malgré lui, plusieurs fiefs dans sa mouvance. Le roi, désirant donner pleine satisfaction au comte de Toulouse, écrivit en sa faveur aux prélats de la province et leur ordonna de vider leurs mains de tous ces fiefs, avec défense d'en ac-

quérir de nouveaux sans sa permission et celle du comte. Louis IX fit plus encore, il écrivit au pape : « Nous vous » avons prié de rendre le marquisat de Provence à notre » cher et féal cousin Raymond comte de Toulouse, qui l'a » eu possédé autrefois ainsi que ses prédécesseurs, dans » la confiance que cette restitution l'engagerait à garder la » paix de l'Eglise et à une plus grande fidélité envers nous. » Nous nous portons d'autant plus volontiers à réitérer » cette demande, que le comte n'a pour héritier qu'une » fille unique qui doit épouser, avec votre dispense, notre » cher frère. C'est pourquoi nous regarderons cette grâce » comme si elle nous était faite à nous-même. Il est certain » d'ailleurs, ainsi que nous l'avons appris par le témoignage » des prélats du pays, que le comte est fort attentif à re- » chercher et à punir les hérétiques. Nous vous prions » de plus de vouloir l'écouter favorablement, pour l'amour » de nous, dans toutes ses autres justes demandes. »

Ces lettres produisirent un heureux effet. Raymond se détermina à passer les Alpes, et alla à Rome réclamer son marquisat au pape, qui le lui rendit. On affirme que le comte de Toulouse se dévoua alors pour le service personnel de Grégoire IX qui avait été chassé de Rome par ses sujets, et que ce seigneur prit le commandement des troupes pontificales contre les Romains. De Rome, Raymond se rendit à Montefiascone, et fit hommage à l'empereur Frédéric du marquisat de Provence. Frédéric lui donna et confirma la terre de *Venaissin* pour lui et ses héritiers, et lui restitua le titre de marquis de Provence. Ainsi le comte de Toulouse rentra en possession de cette portion importante des domaines de ses ancêtres.

Après que ce seigneur eut publié son édit contre les hérétiques, Jean de Burnin, archevêque de Vienne, assembla un concile à Beziers dans lequel on recommanda l'exacte observation des derniers statuts de celui de Toulouse. Raymond du Falgar assista au concile de Beziers qui se tint vers le mois d'avril. Ce prélat se rendit ensuite à Toulouse, où il célébra avec grande pompe la canonisation de saint Dominique ; il offrit, à cette occasion, les saints mystères dans l'église des frères prêcheurs, et assista au repas qui lui fut servi. On était sur le point de se mettre à table lorsqu'on vint annoncer au prieur, Pons de Saint-Gilles, que les hérétiques étaient entrés dans une maison située dans un quartier voisin, où se trouvait une femme malade et à laquelle ils voulaient faire embrasser leurs erreurs. Cette femme était la belle-mère d'un poitevin nommé Borfier. L'évêque et quelques religieux se rendirent aussitôt auprès d'elle. Après l'avoir interrogée, on acquit la certitude qu'elle était déjà pervertie dans la foi. Toutes les instances pour la ramener devinrent inutiles. Raymond fit alors appeler le viguier de Toulouse, qui la fit porter, couchée dans son lit, *au pré du Comte,* lieu des exécutions, et la livra aux flammes. On s'empara du poitevin son gendre et de Bernard Audric du lieu de Drémil (*de trito milio*), qui, pour se sauver, découvrirent un grand nombre d'hérétiques.

Après cette exécution, Raymond du Falgar rentra dans son palais et ne voulut point prononcer le discours qu'il avait préparé. Le prieur Pons de Saint-Gilles prit sa place, et le soir, après l'office de None, il prononça en présence d'une foule immense l'éloge de saint Dominique, en commentant ces paroles : *Elie s'est levé comme le feu, et sa*

parole était brûlante comme la flamme. Les inquisiteurs Pierre Cellan et Guillaume Arnaud, excités par le zèle de leur prieur, firent citer à leur tribunal tous ceux qui étaient suspects d'hérésie. Ce tribunal était dressé dans le cloître des dominicains, et là se trouvait Durand de Bars, viguier du comte de Toulouse. On conduisit un hérétique nommé Jean. Comme, après sa condamnation, le viguier se disposait à le faire brûler le peuple s'ameuta et menaça le magistrat et les inquisiteurs. Jean fut conduit alors dans les prisons de l'évêché, où on entreprit inutilement sa conversion. Ceux qui l'avaient défendu jusqu'alors l'ayant abandonné, il fut brûlé vif avec plusieurs autres que l'on amena de Lavaur.

Raymond du Falgar confirma à cette époque le monastère de Prouille dans la possession de l'église de Bram que Foulques lui avait déjà cédée. Il fit aussi une transaction avec Pierre d'Albs, prieur de la Daurade, pour fixer les limites du territoire dixmaire de cette église. — L'abbaye du Mas-d'Azil était alors gouvernée par Etienne, qui, après une longue vacance de la dignité abbatiale dans cette maison, avait succédé à Laurent. Etienne, de concert avec un seigneur du pays, Guillaume Amilius, céda quelques terres à l'abbaye de Calers. Il sortit de l'ordre de saint Benoît pour entrer dans celui de saint François. — Pons de Saint-Victor, abbé de Bolbonne, reçut au nombre des bienfaiteurs de son abbaye Galard de Boulane, qui lui céda quelques terres. Il eut pour successeur Bernard d'Albars. — Bernard d'Amilian, abbé de Saint-Papoul, fut placé, au mois de décembre 1234, à la tête du monastère de Camp-Rond par l'abbé de Moissac ; mais son élection ne fut pas

approuvée par l'évêque de Gironne. Bernard, croyant que ce refus d'approbation venait de la part des moines, se rendit au monastère à la tête d'une bande de cavaliers et de gens sans aveu, dans l'intention de le détruire. Il fut alors excommunié par l'évêque de Gironne.

L'année 1235 fut signalée à Toulouse par les travaux de l'Inquisition. Vers les fêtes de Pâques, des dénonces contre les hérétiques furent portées en si grand nombre devant ce tribunal, qu'il devint nécessaire d'augmenter le nombre des juges. On adjoignit donc aux dominicains plusieurs curés de la ville et des frères mineurs de saint François. Pons de Saint-Gilles, avec le secours du viguier de Toulouse, fit approcher plusieurs personnes, entr'autres Arnaud Dominici, qui, se voyant menacé de mort, déclara qu'il connaissait un lieu où se tenaient cachés onze hérétiques. Il mena alors Pierre de Malafayre abbé de St-Saturnin et le viguier de Toulouse à un château appelé *Cassers* où ils prirent dix-sept hérétiques. Arnaud Dominici fut alors relaxé; mais les fauteurs de l'hérésie exercèrent sur lui leur vengeance et le massacrèrent dans son lit en un lieu nommé *Cantarez*. L'abbé de Saint-Saturnin et le viguier s'emparèrent aussi dans le bourg d'un chef hérétique, Pierre Guillaume de Lort. Ils allaient l'entraîner lorsque Raymond Roger, Pierre d'Esquinat et quelques autres le délivrèrent. A cette nouvelle, les deux inquisiteurs de Toulouse qui se trouvaient dans le Quercy et l'Albigeois revinrent en cette ville et citèrent plusieurs personnes, avec promesse de ne condamner à l'exil, à la prison ou à la confiscation des biens aucun de ceux qui feraient une confession sincère. Les inquisiteurs avaient obtenu cette faveur du comte de Toulouse. Pour

répandre une plus grande terreur dans les âmes et un plus grand éloignement de l'hérésie, les inquisiteurs firent exhumer des cimetières catholiques (*cœmeteriis sacris*) les corps de ceux qui étaient morts dans l'hérésie. Ces cadavres décharnés et mutilés furent traînés sur des claies dans les rues de la ville et ensuite livrés aux flammes.

Ces terribles exécutions mirent la ville entière en désordre. Les consuls se rendirent auprès du comte pour le supplier d'éloigner les inquisiteurs. N'ayant pas réussi, le comte s'adressa à Jean de Burnin, légat du pape, le conjurant de renvoyer au moins Pierre Cellan, qui autrefois faisait partie de la famille domestique de feu son père (*de Curiâ*) et qui maintenant se déclarait son ennemi. Cet inquisiteur, sur la demande de Raymond VII, fut donc envoyé à Cahors. Quant à Guillaume d'Arnaud son collègue, il fit citer à Toulouse douze hérétiques, qui refusèrent de comparaître et de rendre compte de leur foi ; bien plus, ils se répandirent en terribles menaces contre l'inquisiteur. Voyant ensuite qu'ils étaient toujours l'objet de sa poursuite, ils déterminèrent le comte à le chasser de la ville. Ces menaces n'altérèrent point l'intrépidité d'Arnaud, et il continua toujours son inquisition. Alors les consuls se rendirent au couvent des dominicains, prirent par la main l'inquisiteur et le conduisirent avec tous ses religieux à la tête du pont au-delà du fleuve ; là, ils lui déclarèrent que s'il voulait cesser ses poursuites, il pourrait rester dans la cité avec les siens ; que, dans le cas contraire, il fallait à l'instant sortir des terres du comte de Toulouse.

Guillaume d'Arnaud, ayant pris pour compagnon frère Giran, se rendit à Carcassonne, laissant en partant la com-

mission aux curés de Toulouse et au prévôt de Saint-Etienne de continuer l'inquisition avec vigueur. Sans perdre de temps, les consuls envoyèrent Guillaume Vacquier et d'autres émissaires pendant la nuit pour se saisir du prévôt de Saint-Etienne et des curés de la ville, qui furent tous conduits à la maison commune. Au lever du soleil, ils les chassèrent de Toulouse et portèrent un édit par lequel tout religieux ou ecclésiastique qui ferait l'inquisition serait condamné à mort et exécuté sans sursis. Des gardes furent alors placés aux portes du palais épiscopal et du couvent des dominicains, avec défense expresse de faire passer, soit à l'évêque, soit aux religieux, aucune espèce de vivres. Raymond du Falgar, pressé par la faim, fut obligé de quitter la ville. Quant aux dominicains, ils ne vécurent, pendant trois semaines que dura la consigne, que du pain, des œufs ou du fromage qu'on leur faisait passer par-dessus les murs du couvent et pendant la nuit.

De Carcassonne, l'intrépide Arnaud écrivit au prieur Pons de Saint-Gilles de désigner quatre dominicains qui citassent les hérétiques à comparaître devant son tribunal en cette ville. La commission était délicate. Sans hésiter, Pons de Saint-Gilles appela au son de la cloche tous ses religieux et leur fit part de l'ordre qu'il avait reçu. Avec une éloquence surhumaine, il leur parla de la gloire du martyre, et leur dit que tous ceux qui désireraient faire partie du nouveau tribunal se prosternassent à terre. A l'instant tous les corps, toutes les têtes s'inclinèrent. Quatre dominicains furent alors désignés, savoir : Raymond de Foix, Jean de Saint-Michel, Gui Navarre et Guillaume Pelisse qui nous a conservé cette intéressante histoire. Après

s'être confessés et avoir reçu la sainte obédience, ils se mirent à l'œuvre.

Ils se rendirent aussitôt, au péril de leur vie, dans la maison du vieux Mauran, près de l'église de Saint-Saturnin pour y commencer l'inquisition. Là, ils furent assaillis, chassés, battus, menacés de mort, et ils eussent infailliblement péri sans l'intervention de Pierre de Cussan, excellent catholique qui les protégea. A cette nouvelle, les consuls prirent le parti de les chasser de la ville plutôt que de les faire mourir. Les dominicains ayant eu connaissance de cette détermination, résolurent de confier à des mains amies leurs livres, leurs calices et leurs ornements. Le lendemain, après la messe conventuelle, le prieur les exhorta à la constance et leur dit de ne partir qu'à la troisième sommation. Ils se rendirent ensuite au réfectoire pour prendre leur repas : ils étaient au nombre de quarante, parmi lesquels on distinguait frère Laurent de Paris, nouvellement arrivé pour enseigner la théologie, et un jeune toulousain nommé Raymond Thomas qui venait de prendre l'habit de saint Dominique.

Pendant qu'ils étaient à table, les consuls arrivèrent au couvent, suivis de nombreux satellites. Le prieur, s'étant avancé, voulut expliquer sa conduite. Tout devint inutile ; au premier coup de cloche, les religieux sortirent du réfectoire et se rendirent à l'église en récitant, selon la règle, le psaume *Miserere*. De nouvelles explications furent alors données. Sur le refus que firent les consuls de les écouter, le prieur prit la croix et la châsse des reliques qui y était attachée et se rendit avec tous les religieux dans le cloître, où l'on tint séance pendant que les satellites des consuls

ravageaient le réfectoire, se livrant à de copieuses libations. Aussitôt Bernard Seignier, Raymond Rotger et Bernard de Miramont s'emparèrent du prieur et le traînèrent hors du cloître. Les religieux subirent le même sort. Lorsqu'ils furent parvenus à la porte extérieure, frère Laurent de Paris et frère Arnaud de Catelan se prosternèrent la face contre terre. Raymond Rotger, aidé par deux satellites, les prit alors par les pieds et la tête et les porta dans la rue. Tous les religieux furent obligés de sortir. La joie était peinte sur leur visage ; ils chantaient *le Credo, le Salve Regina et le Te Deum*. On laissa les infirmes à l'église de la Daurade, avec un vieillard décrépit, frère d'Albs, qui avait été chapelain de cette église.

Les chanoines de Saint-Etienne mirent à la disposition des dominicains leur maison de campagne de Braqueville. La plupart des religieux se retirèrent dans plusieurs couvents de la province. Pons de Saint-Gilles s'établit au village de Portet, près de Toulouse, où il donna l'habit à Guillaume de Saint-Gaudens qui avait professé la logique et la physique avec la plus grande distinction à Montpellier.

L'évêque de Toulouse se rendit à Carcassonne, auprès de l'inquisiteur qui, le 10 novembre 1235, publia une sentence d'excommunication contre onze capitouls de Toulouse comme fauteurs des hérétiques. Les habitants de Narbonne ayant imité la conduite des Toulousains contre les inquisiteurs et les dominicains, l'archevêque de cette ville, Raymond du Falgar et Guillaume Arnaud comprirent Raymond VII dans l'anathème porté contre les capitouls.

Du reste, ce seigneur essuya à cette époque plusieurs autres sentences d'excommunication. Ainsi les commissaires

du pape déclarèrent qu'il avait encouru cette peine canonique pour avoir usé de quelques voies de fait contre le prieur du Mas-d'Agenais, touchant la seigneurie et la justice de ce lieu; ils jetèrent l'interdit sur ses états et ordonnèrent de cesser la célébration des offices divins partout où il se trouverait. Vers la fin de l'année, Raymond se rendit à Haguenau en Alsace, où se trouvait l'empereur Frédéric, qui y fit expédier deux chartes en sa faveur. Par la première, il donna de nouveau à Raymond l'investiture du comtat Venaissin et du marquisat de Provence, dont il lui défendit, peu de temps après, d'aliéner aucun domaine. Par la seconde, il lui donna pour vassaux les seigneurs de Lille, de Carpentras, du château d'Entraigues, et de plusieurs autres. On affirme, d'après une ancienne chronique, que l'empereur donna aussi à cette époque au comte de Toulouse la ville d'Arles et ses dépendances.

L'abbaye de Saint-Antonin de Pamiers avait toujours à sa tête Maurin, deuxième du nom, qui la gouvernait depuis sept années. Il acheta d'Hélie évêque d'Agen, sous la redevance d'une rente annuelle, tout ce que ce prélat possédait dans le territoire d'une église dédiée à sainte Foi de *Serveilhas*. Le chapitre de Saint-Saturnin perdit, cette année, l'un de ses membres les plus distingués dans la personne de Raymond de Sellis, chanoine de cette église et prieur de Saverdun, dont l'épitaphe nous a été conservée (1). Il fut inhumé dans un caveau creusé dans le

(1) NONAS : IVNII : OBIIT : RDVS :
SELLIS : SACERDOS : PRIOR : SAVARDVNI :
CANONIC : NRE : CONGREGATIONIS :
ANNO : DNI : M : CC : XXX : V :
JACET : I : PIMA : CISTERNHA : AIA : EIV :
REQVIESCAT : IN : PACE : AMEN.

cloître de l'abbaye, dans lequel fut élevée la chapelle dédiée à Notre-Dame de Salut par les soins de Bernard de Gentiac, qui venait de succéder à Pierre Malafayre en qualité d'abbé de la basilique. Cette chapelle fut destinée à recevoir la dépouille mortelle des abbés de Saint-Saturnin.

Raymond VII se trouvait encore à Haguenau au mois de janvier 1236 puisqu'il fut présent à un diplôme que Frédéric donna en faveur de l'évêque de Viviers, par lequel ce prince confirmait tous les priviléges que lui et ses prédécesseurs avaient accordés à l'église de cette ville. Nous ne croyons pas qu'il fût encore rentré dans ses états au mois de mars, époque à laquelle Grimoald, évêque de Comminges, lança contre ce seigneur une sentence d'excommunication dont voici la cause. Raymond fut accusé auprès du légat par l'abbé de Moissac de s'être rendu coupable de plusieurs usurpations touchant la seigneurie de cette ville. Le légat nomma l'évêque de Comminges son commissaire pour terminer ce différend. Grimoald, après avoir signifié sa commission aux évêques de Toulouse, d'Albi, de Rhodez, de Cahors et d'Agen, se rendit à Toulouse, et sur le refus qu'avait fait le comte de comparaître quoiqu'il eût été déjà cité plusieurs fois et que Grimoald eût chargé le prévôt de Saint-Etiennne de l'avertir, il lança contre lui la sentence le 16 mars. Il adressa cette sentence aux évêques déjà nommés, leur enjoignant de la faire publier dans toute l'étendue de leurs diocèses.

Peu de jours après l'excommunication du comte de Toulouse, Raymond du Falgar, accompagné de quelques religieux dominicains, se rendit à Rome et porta plainte au pape des excès dont il avait été la victime. Grégoire ac-

cueillit l'évêque avec bienveillance, et le 28 avril 1236 il écrivit à Raymond VII une lettre dans laquelle on trouve racontée en détail l'affaire des inquisiteurs de Toulouse. — « Ce que nous craignions, dit le pape, est arrivé. L'arche-
» vêque de Vienne et les prélats de sa légation nous ont
» appris que votre viguier et les consuls de Toulouse ont
» d'abord formé des difficultés pour empêcher qu'on ne
» procédât contre les hérétiques, et fait plusieurs insultes
» à Guillaume Arnaud, frère prêcheur, qui exerçait dans
» cette ville avec beaucoup de zèle l'office d'inquisiteur par
» notre autorité et celle du même archevêque ; qu'ils l'ont
» chassé ensuite avec violence ; qu'ils ont défendu dans
» toute la ville et le faubourg à toute sorte de personnes
» de vendre ou donner aucune chose à notre frère l'évêque
» de Toulouse et à son clergé, d'avoir aucune communica-
» tion avec eux, de demeurer à leur service, et de faire
» aucun présent ou aumône aux frères prêcheurs. De plus,
» les consuls de Toulouse ont fait saisir par leurs gens,
» dans le temps que vous étiez dans la ville, la maison de
» l'évêque qui y était actuellement malade, et fait prendre
» ses chevaux et ses autres effets ; ils ont blessé griève-
» ment quelques chanoines ou clercs, soit dans l'église, soit
» dans leur cloître, soit enfin dans la maison épiscopale.
» Ils leur ont fait d'autres insultes, et ont mis des gardes
» dans toutes les maisons ecclésiastiques pour empêcher
» qu'on ne leur fournît les choses nécessaires à la vie. Ils
» ont contraint l'évêque et ses clercs à sortir de la ville ;
» ils ont défendu d'y prêcher publiquement et d'y entendre
» la parole de Dieu. Tout cela a été fait par votre ordre,
» *comme ils l'assurent*. Vous qui étiez obligé, suivant le

» concile de Toulouse et le traité de Paris, de protéger les » églises et les ecclésiastiques, de conserver leurs droits » et leurs libertés, de concourir efficacement à la punition » des hérétiques, de payer une certaine somme à ceux qui » se saisiraient de leurs personnes, de donner tous les ans » un honoraire *aux maîtres régents* de Toulouse pendant » un temps fixé, et d'aller servir outre-mer *avec plusieurs* » *bourgeois et chevaliers* de vos domaines : vous avez sup- » primé cet honoraire, ce qui a fait, dit-on, cesser les » études.

Vous avez établi des formules injustes, contraires à » nos statuts et au droit, au sujet de l'inquisition contre » les hérétiques, que vous avez favorisés par là. Vous tra- » versez cette recherche : vous permettez à plusieurs de » ceux qui étaient déjà condamnés d'habiter dans le pays, » et vous donnez retraite aux étrangers qui y viennent » chercher un asile; vous avez parmi vos conseillers ou » domestiques des gens suspects ou diffamés pour fait » d'hérésie; vous les avez promus aux offices publics; et » comme on a lieu de le conjecturer par l'examen de vos » faits, vous ne craignez pas de vous montrer fauteur des » hérétiques, leur receleur et défenseur; et vous ne vous » mettez pas en peine de vous corriger, après en avoir été » souvent averti. De là plusieurs enfants de perdition ont » eu l'audace d'attenter à la vie de quelques prêtres et des » autres catholiques qui, par zèle pour la foi, poursuivaient » les hérétiques; de là plusieurs ont abjuré la catholicité » pour embrasser l'erreur; de là enfin d'autres ont causé » des dommages considérables et fait divers outrages aux » églises, aux ecclésiastiques et aux catholiques occupés à

» l'affaire de la foi ; et vous avez refusé d'en faire justice, » après en avoir été requis plusieurs fois. Nos vénérables » frères l'archevêque de Narbonne, les évêques de Tou- » louse et de Carcassonne et ledit frère Guillaume, ayant » lancé plusieurs fois l'excommunication pour toutes ces » choses, tant de leur autorité que de la nôtre, soit contre » vous, soit contre lesdits consuls ; et le même frère » Guillaume ayant ordonné aux prêtres des églises de Tou- » louse et aux frères mineurs de cette ville de publier les » dimanches et les fêtes cette sentence d'excommunication, » les consuls ont chassé violemment ceux qui se disposaient » à faire cette publication : ils ont fait de grandes menaces » aux frères mineurs pour l'avoir faite, et on en a battu » quelques-uns jusqu'à effusion de sang.

» De plus, vous avez fait défendre publiquement de com- » paraître devant l'inquisiteur, pour répondre sur la foi ou » sur autre chose, sous peine de punition corporelle et de » confiscation de biens. Comme nous ne saurions passer » sous silence tant d'attentats commis au préjudice de la » foi, nous vous enjoignons de les corriger suivant l'ordre » du légat, et de les faire réparer par les consuls de Tou- » louse et vos autres sujets, suivant le pouvoir qui vous » en a été donné ; de ne pas différer davantage votre départ » pour le prochain voyage d'outre-mer avec les mêmes » bourgeois et chevaliers, et d'y servir pendant cinq ans, » conformément au traité de paix : sinon, nous ordonnons » au légat de vous y contraindre, ainsi que les autres, par » les censures ecclésiastiques, et de faire publier tous les » dimanches et fêtes dans toutes les églises de sa légation, » au son des cloches et à cierges éteints, lesdites sentences

» d'excommunication, jusqu'à ce que vous ayez fait une
» satisfaction convenable. »

Cette lettre était accompagnée d'une recommandation expresse adressée au légat d'user de toutes les censures pour contraindre le comte de Toulouse d'obéir à ses ordres. Il ordonna ensuite le rétablissement de l'Université de cette ville, qui sans doute avait interrompu ses cours publics par suite des désordres que les procédures des inquisiteurs avaient causées. Il prescrivit l'abolition de toutes les confréries qui avaient été instituées contre la liberté ecclésiastique, et défendit de donner les emplois publics aux hommes suspects d'hérésie. Le pape écrivit enfin au roi de France pour l'engager à user de toute son autorité sur le comte de Toulouse, afin de l'obliger à réparer le passé. « Achevez, dit-il, ce que le roi votre père a heureusement » commencé dans le pays d'Albigeois. Engagez le comte à » passer la mer au mois de mars prochain, pour aller servir dans la terre sainte, et envoyez Alphonse votre frère » prendre l'administration du comté de Toulouse. » Grégoire IX donna la dispense à ce dernier pour épouser Jeanne, fille du comte Raymond. Ils avaient alors seize ans accomplis.

Le pape avait déjà ordonné à Raymond VII de rappeler à Toulouse les frères prêcheurs et de leur permettre de continuer leur office d'inquisiteurs. Conséquemment à ses ordres, le comte eut à Carcassonne une conférence avec l'archevêque de Vienne, à la suite de laquelle Raymond du Falgar et les dominicains furent rappelés vers la fête de saint Augustin. On donna alors pour coadjuteur à Guillaume Arnaud Jean de Netoya, provincial des frères mineurs; il se

fit bientôt remplacer par frère Etienne de Saint-Thibéry. De Carcassonne, le comte revint à Toulouse et s'y trouvait le 11 août; il y reçut, *dans la condamine comtale et dans sa tante,* l'hommage-lige de Raymond vicomte de Turenne, qui reconnut tenir de lui et de ses prédécesseurs plusieurs châteaux.

Dans l'année 1236, Bernard, abbé du Mas-Garnier, assista à la visité que fit Raymond de Montpezat, abbé de Moissac, du monastère d'*Exieu*, et dressa quelques accords avec Arnaud Gailhard, abbé de Grand-Selve. —Albert Aureilhe, abbé de Saint-Théodard, se trouvait aussi à la visite dont nous venons de parler. Cet abbé rappela aux saintes règles du désintéressement le chapelain de l'église de Saint-Jacques à Montauban, qui avait refusé de donner la sépulture à un pauvre dont la famille ne pouvait payer les frais exigés. Il défendit à ce chapelain de rien exiger à l'avenir pour la sépulture des pauvres, et fixa la somme de sept deniers pour tous les autres. —Etienne, abbé de Belleperche, transigea, cette même année, avec un seigneur du pays, Bernard de La Motte, au sujet de plusieurs domaines qui avaient appartenu à Guillaume de *Castelnau Barbe-de-Fer*. L'abbaye de Bolbonne perdit alors son abbé, Pons de Saint-Victor, qui eut pour successeur Bernard d'Albars, qui donna l'habit religieux à un jeune seigneur nommé Ayols *(Ayolium)* dont la famille nous est inconnue. Un seigneur du pays de Comminges appelé Pierre de Castel céda à Pierre, abbé de la *Bénédiction-Dieu* (Nizors), tous les biens qui provenaient de l'hérédité d'Alamanda, son épouse, et qui étaient situés à l'Ille-Jourdain. Gauceran de La Tour se rendit aussi à cette époque le bienfaiteur de l'abbaye de Bonnefont.

Le tribunal de l'Inquisition avait jeté la terreur dans les esprits; et le comte de Toulouse, persuadé que les inquisiteurs lui étaient personnellement hostiles, écrivit au roi de France pour le supplier d'avertir le pape de retirer ses pouvoirs à ces religieux. Grégoire IX, touché de ses remontrances, écrivit, au mois de février 1237, à l'archevêque de Vienne son légat pour avoir à destituer ces inquisiteurs. Cet ordre ne fut pas de sitôt exécuté, puisque nous trouvons les procédures de Guillaume Arnaud et de Fr. Etienne de Saint-Thibéry contre les hérétiques. Pendant qu'ils s'étaient rendus à Montauban, arriva chez les dominicains à Toulouse un certain Raymond Grossi, toulousain, qui pendant vingt-deux ans avait suivi l'erreur. Cet homme fut interrogé par les inquisiteurs, en présence de Pierre, prieur de la Daurade, et de maître Nicolas de la même église. Sur ses délations, on appela plusieurs hérétiques et on rendit plusieurs sentences contre les vivants et contre les morts. Ceux-ci furent exhumés et leurs cadavres traînés au milieu des places publiques, précédés d'un crieur qui, au son de la trompette, acclamait : *Qui aytal fayra, aytal perira.* Ces cadavres furent brûlés dans le champ du Comte, en présence du viguier de Toulouse et du peuple qui s'y était assemblé.

Le zèle redoutable des inquisiteurs rencontra cependant quelques obstacles ; ayant en effet condamné six hommes et six femmes, le viguier et les consuls refusèrent de les prendre. Irrités de cette résistance, les inquisiteurs rendirent, d'après les conseils de Raymond du Falgar, de Bernard abbé du Mas, du prévôt de Saint-Etienne et du prieur de la Daurade, une sentence, au mois de juillet 1237, dans

la cathédrale de Saint-Etienne, par laquelle ils excommunièrent le viguier et les consuls.

L'évêque de Toulouse venait de recevoir du légat la commission de se rendre à l'abbaye de Lézat pour y faire la visite de cette maison. Ce fut alors qu'il sépara la mense abbatiale de la mense conventuelle. Il fut aussi choisi pour arbitre dans un différend qui existait entre le comte Raymond et le chapitre d'Albi. Le prévôt de Saint-Etienne dont il est question dans la sentence d'excommunication, était Guillaume de Gauzenche, que nous trouvons à cette époque en qualité de témoin dans un accord passé entre Raymond du Falgar et Bernard de Gentiac, abbé de Saint-Saturnin. Ce prévôt mourut au mois d'octobre.

Au mois de mai, Raymond VII se trouvait en Provence où il continuait la guerre en faveur des Marseillais contre Raymond Bérenger qui, se trouvant pressé, se plaignit au pape de la conduite du comte de Toulouse à son égard. Grégoire écrivit en effet à Louis IX pour l'exhorter à empêcher Raymond de continuer la guerre de Provence. Il se plaignait dans ces lettres de ce que le comte n'était point exact à payer les honoraires des professeurs de l'Université de Toulouse. Ayant écrit au comte lui-même pour l'engager à mettre bas les armes, ce seigneur, touché des remontrances du pape, suspendit la guerre et envoya à Rome pour ambassadeurs quelques prélats et religieux de ses Etats afin d'assurer le pontife de son entière soumission à l'Eglise.

Vers la fin de l'année 1237, le roi de France, sur les plaintes portées contre l'inquisition de Toulouse, donna des ordres pour la suspendre. Ce tribunal suprême ne rendit aucune sentence pendant quatre années, et l'on ne trouva

dans cet espace de temps que de simples passeports donnés par Guillaume Arnaud et Etienne de Saint-Thibéry en faveur de ceux auxquels ils avaient imposé quelques pénitences.

Claude Leriche gouvernait alors le monastère de Prouille. Elle est regardée comme la seconde prieure de cette maison, après Guillemette de Fanjaux que saint Dominique avait établie. Claude écrivit au pape que les religieux de saint Dominique ne voulaient plus se charger de la direction spirituelle de leur maison, sur ce que le chapitre général de l'Ordre avait décidé que les religieux ne se chargeraient plus de la conduite des femmes. Le pape prit la défense des dominicaines et écrivit au B. Jourdain de Saxe, ministre général, pour lui déclarer que son intention était que l'ordre continuât auprès des sœurs de Prouille l'œuvre de dévouement que saint Dominique avait commencé. Nous apprenons, d'après des lettres de Grégoire IX, qu'il y avait à Prouille un prieur et quatre religieux pour le service du prieuré.

Il existait dans le diocèse de Toulouse, et à très peu de distance de cette ville, un archiprêtré appelé de Rieux (*de rivis)* où se trouvait une église dédiée à la Vierge et un château bâti sur les bords du ruisseau la Rize. Ce château appartenait à Gentille de Gensac, fille d'Aymar de Gensac et de Sybille d'Auterive. Gentille, qui avait épousé Raymond de Benque, céda à Raymond VII, du consentement de son époux, le château de Rieux et les domaines de Gonac, Bézenac et Montesquieu. C'est là le plus ancien monument que nous possédions de la ville de Rieux, qui fut plus tard érigé en évêché. Cette cession eut lieu au commencement

de l'année 1238, en présence de Guillaume Izarn, archiprêtre de Rieux, et de Raymond du Falgar. Ce prélat passa aussi un accord avec Arnaud d'Aragon, prieur de Castelsarrasin, et reçut dans sa ville épiscopale les religieux du Mont-Carmel qui vinrent au mois de juillet y former un établissement.

Cette sainte colonie, composée de six religieux, était conduite par frère Guillaume d'Amsia, toulousain. Elle venait du Mont-Carmel, et portait avec elle une statue miraculeuse de la Sainte-Vierge. L'évêque de Toulouse céda aux Carmes une portion de terrain située auprès de l'oratoire de *Férétra*, sur les bords du fleuve ; on construisit quelques cellules ; la statue fut placée dans l'oratoire de *Férétra*, où elle attira bientôt un grand concours de peuple à cause des prodiges sans nombre qui s'y opérèrent. Cette statue devint célèbre, et au milieu des calamités publiques on la descendait de son piédestal pour la porter processionnellement dans les rues et les places publiques de la cité.

LIVRE XXVI.

DEPUIS L'ABSOLUTION DE RAYMOND VII, EN 1238, JUSQU'A LA MORT DE CE PRINCE, EN 1249.

Nous venons de voir que Raymond VII avait envoyé à Rome une célèbre ambassade. Ces ambassadeurs avaient ordre de demander au pape : 1° l'absolution de l'excommunication dont il était frappé; 2° de permettre d'inhumer en terre sainte le corps de Raymond VI ; 3° d'être dispensé du serment de passer outre mer. Grégoire IX, sollicité également par le roi de France, envoya l'évêque de Palestrine avec la commission expresse d'absoudre le comte de Toulouse des censures qu'il avait encourues, et de le dispenser du serment de passer outre mer. Cette absolution solennelle fut donnée au comte vers le mois de juin 1238.

Il venait de se réconcilier avec l'Eglise lorsqu'il eut à terminer un procès que les capitouls intentèrent à Pierre d'Albs, prieur de la Daurade, au sujet du passage du pont. Ces magistrats prétendaient avoir droit à une portion des revenus. Le prieur affirmait, au contraire, que tous ces revenus lui appartenaient. Le comte nomma des juges qui décidèrent que les capitouls auraient part aux revenus, à la condition expresse que les réparations du pont demeureraient à leur charge. Pierre d'Albs dont il est ici question avait un frère, ou du moins un parent du même nom, qui gouvernait

alors l'abbaye du Mas-d'Azil, et que nous trouvons sous l'année 1238 formant une alliance avec l'évêque de Couserans. Celui de Toulouse, Raymond du Falgar, fit une convention avec Raymond d'Aragon, prieur du monastère de Montferrat, à laquelle assista en qualité de témoin Guillaume de Sarrenta, abbé de Lézat. Arnaud de Roger succéda, vers la fin de cette année, à Guillaume de Séguier dans le gouvernement de l'abbaye de Bonnefont. Nous le verrons bientôt élevé sur le siége de Comminges.

Au commencement de l'année suivante (1239), les professeurs de l'Université de Toulouse écrivirent à Gui, évêque de Sora au royaume de Naples, en ces termes : «Maître » Loup, maître Pierre de Montlaudier, maître de Saintes, » agents procureurs et syndics de l'Université des Maîtres de » Toulouse; maître Sicard, chanoine de Narbonne, maître » Arnaldi, archidiacre de Lantar, professeur en cette univer- » versité : à Gui, évêque de Sora, salut et révérence. Nous » vous faisons savoir que le comte de Toulouse nous a soldé » l'arriéré de notre salaire jusqu'à la concurrence de cinq » cent sols morlanais, ainsi que l'avait ordonné Votre Béati- » tude à Lavaur, en présence des parties intéressées. Ayez » la bonté d'écrire au comte que toute cette affaire est » réglée.... »

Ces lettres nous apprennent que Gui de Sora était à cette époque dans la province en qualité de légat du pape, et qu'il avait tenu une assemblée à Lavaur où il avait reçu les plaintes de l'Université de Toulouse, et que le comte avait, sur la demande du légat, cédé à toutes leurs demandes. Ce légat renouvela en faveur de Raymond la sentence d'absolution relativement à l'excommunication dont il avait été

frappé au sujet de l'abbaye de Moissac dont il avait usurpé quelques domaines. Le comte n'était pas le seul qui s'emparât des monastères, puisque Raymond du Falgar se vit obligé d'ordonner à tous les archidiacres et archiprêtres de son diocèse de faire restituer, sous peine de censures, à l'abbaye de Bolbonne tous les biens qu'on lui avait enlevés. La facilité qu'on avait de s'emparer des domaines de l'Eglise engagea Comtors de Palmerio, abbesse de Saint-Laurent de Goujon, à demander à Pierre de Bordelles la confirmation de toutes les possessions du monastère situées auprès du château de Saugède.

Raymond VII se trouvait, au mois de février 1239, aux environs du Rhône, puisqu'il y reçut Aymar II duc de Valentinois en qualité de vassal pour plusieurs châteaux du Vivarais. Il était à Orange au mois de mai; il reçut là l'hommage et le serment de fidélité de Guillaume évêque de Carpentras pour cette ville et le château de Malamort. Nous le trouvons ensuite à Rhodez, où l'évêque et le chapitre lui cédèrent quelques châteaux; plus tard, à Millaud, où il confirma les coutumes de cette ville; enfin à Castelsarrasin, où il reçut l'hommage de Bernard de Durfort pour certains domaines du Querci. On assure qu'il réveilla alors les droits de ses ancêtres sur le diocèse de Lodève, et qu'il fit occuper en son nom une partie du domaine de l'évêque.

Au mois d'octobre, Raymond VII se rendit à Montpellier où se trouvait Jacques, roi d'Aragon, qui y fit un assez long séjour. Ce fut dans cette entrevue qu'il renonça à toutes ses prétentions sur la seigneurie de Montpellier. D'un autre côté, l'empereur Frédéric, qui était très irrité contre Raymond Bérenger comte de Provence, disposa d'une partie de ses

Etats, et entr'autres du comté de Forcalquier, en faveur du comte de Toulouse et de ses héritiers. Par ce diplôme qui porte la date du mois de décembre 1239, il lui ordonna de continuer la guerre contre Bérenger.

L'abbaye d'Eaunes était alors gouvernée par Guarin qui avait succédé à Hugues II. Cet abbé fut choisi pour arbitre par Pierre de la Bénédiction-Dieu ou Nizors pour terminer un différend qui s'était élevé entre l'abbé de Calers et de Bolbonne.

Obéissant aux ordres de l'empereur, Raymond VII partit de Toulouse dans les premiers jours de l'année 1240, et déclara en partant qu'il tenait quitte Roger-Bernard comte de Foix des engagements qu'il avait contractés vis-à-vis de l'abbé de Saint-Antonin de Pamiers. Ce dernier seigneur se présenta devant les inquisiteurs au mois de mars, et obtint l'absolution des censures dont l'avait frappé l'évêque d'Urgel. Le passage du comte de Toulouse en Provence fut marqué par d'éclatantes victoires ; il s'empara du pont de Bonpas sur la Durance, prit une vingtaine de places tant en deça qu'au delà du Rhône, et entr'autres le château de Trinquetaille situé dans l'île de Camargue, assiégea Arles, et battit complètement les Français qui étaient venus au secours du comte de Provence. Après avoir levé le siége d'Arles par l'intervention du roi de France, il se rendit dans le Venaissin, accepta la dignité de podestat ou de premier magistrat d'Avignon, et la céda à Gautier, vicaire-général de l'empereur pour la province d'Arles. D'Avignon, Raymond VII arriva à Penautier, près de Carcassonne. Guillaume d'Ulmeio, sénéchal de cette ville, vint l'y joindre et lui fit part d'une révolution qui venait d'éclater dans le pays.

Cette révolution, dont le but avoué était de soustraire les peuples à l'obéissance du roi, avait à sa tête Trencavel, fils de feu Raymond-Roger, vicomte de Béziers. Après avoir traversé les Pyrénées, il forma une ligue avec les principaux seigneurs du pays et parut en armes dans les diocèses de Carcassonne et de Narbonne, où il s'empara de plusieurs places importantes. Les prélats et les seigneurs se retirèrent à son approche dans la cité de Carcassonne. Raymond du Falgar, évêque de Toulouse, s'y rendit aussi avec l'archevêque de Narbonne. Du Falgar, qui était doué d'une rare éloquence, se rendait de temps à autre dans le bourg pour exhorter les peuples à se soumettre au roi. Quant au comte de Toulouse, il prit, comme on l'a dit, la route de sa capitale, où il se trouvait au mois d'août puisqu'il y reçut l'hommage de Bernard et de Fortanier de Comminges.

Ces deux seigneurs étaient fils de Bernard de Comminges et de Blanche d'Hunaud de Lantar. Bernard eut cinq fils : Bernard, Fortanier, Aymeri, Roger et Gaillard. Roger devint chanoine de Saint-Etienne, et Gaillard chanoine de Saint-Antonin de Pamiers. Il eut deux filles, Braïde et Navarre. Il choisit sa sépulture parmi les hospitaliers de Saint-Jean de Toulouse et leur légua son cheval de bataille et son armure.

Cependant Trencavel se ménageait des intelligences dans le bourg de Carcassonne. Du Falgar, qui observait avec soin toutes les menées secrètes du vicomte, assembla les bourgeois dans l'église de Notre-Dame, et ayant exposé le saint-sacrement et les saintes reliques, il les exhorta à demeurer fidèles au roi et leur fit prêter serment de fidélité à l'Eglise, ainsi qu'à ceux qui étaient dans la cité.

Le 8 septembre, on reçut des lettres de Louis IX qui annonçaient des secours ; mais, dans la nuit, ceux qui étaient d'intelligence avec Trencavel l'introduisirent dans le bourg. Il se préparait à donner l'assaut à la cité, lorsque l'arrivée de l'armée française le força à une prompte retraite vers le château de Montréal. Assiégé bientôt dans ce château, il ne dut qu'à la médiation du comte de Toulouse et de celui de Foix de pouvoir sortir avec armes et bagages. Il repassa alors en Catalogue, où il fixa son séjour.

Après l'expédition de Trencavel, Raymond du Falgar, qui s'était montré plein de zèle pour les intérêts du roi de France, se rendit de la part du pape et de l'archevêque de Vienne, son légat, à l'abbaye de Lézat. L'objet de cette mission était de redresser et de corriger les désordres qui s'étaient introduits dans cette abbaye par la mauvaise administration de son abbé, Bernard de Sarrenta. Peut-être le siége apostolique avait-il été informé de ces désordres par Pierre d'Albs, prieur de la Daurade, qui à cette époque se trouvait à Rome.

Ce prieur s'y était rendu pour faire confirmer par le pape les priviléges de son église. Grégoire IX adressa d'abord une charte à l'abbé et aux religieux de Moissac, dans laquelle il déclarait que le village de Saint-Michel du Château, près de Toulouse, et l'église qui y était attachée avaient été cédés par l'abbé de Cluni au monastère de la Daurade pour rétablir le culte divin. Le pape confirma cette dernière maison dans la possession de ce lieu connu aujourd'hui sous le nom de *Château Saint-Michel*, et situé sur la rive gauche de la Garonne.

Dans une seconde charte, le pape confirma tous les pri-

viléges qui avaient été accordés et les donations faites à ce monastère. On trouve dans cette charte la nomenclature de tous les biens de la Daurade, qui sont : la juridiction temporelle sur le bourg de Saint-Cyprien et le cloître de Sainte-Marie ; les chapelles de Saint-Michel, de Sainte-Marie de la Dalbade, de Saint-Nicolas, de Saint-Pierre et Saint-Martin, de Sainte-Marie de Baragnon et de Saint-Jacques; les hospices de Sainte-Marie de la Grave, de Bernard Novart, de Saint-Jacques et de Baragnon avec toutes leurs dîmes et dépendances, ainsi que divers clos désignés par le pape; les églises de Sainte-Marie du port de Blagnac et de Saint-Michel de la Cour-Severin. Grégoire désigne ensuite les biens situés dans le diocèse de Toulouse, savoir : Saint-Amans sur Muret, Saint-Saturnin de Belberault, Saint-Eleuthère ou Lothier de Montlaur, Saint-Loup, Sainte-Livrade, Saint-Julien de Villaudric, Saint-Sulpice de la Celle, Saint-Salvi près d'Alzonne, le monastère et le domaine du château Saint-Michel, Fraissinet près de Cornebarrieu, Saint-Avit de Fronton, Labége, et quelques autres. Le pape entre ensuite dans le détail de toutes les exemptions qu'il accorde au monastère touchant la profession religieuse et les sépultures. Cette charte porte la date de 1240, et est signée par huit cardinaux de la sainte Eglise romaine.

L'abbaye de Grand-Selve reçut à la même époque des biens considérables, soit en leudes, soit en péages, de la libéralité d'un seigneur du pays, Amanieu de Libret. Raymond Bertier gouvernait ce monastère. Il mourut peu de temps après, puisque dans le chapitre général de Citeaux qui fut tenu cette année, l'abbé de Fontfroide fut élu pour Grand-

Selve et qu'il refusa cette dignité, refus pour lequel il fut légèrement puni, ayant donné de très justes raisons pour se justifier.

On place dans l'année 1240 la mort de Grimoald, évêque de Comminges, qui fut inhumé dans l'église de Sauve-Majeure. Il eut pour successeur Arnaud de Roger, fils de Bernard III comte de Comminges et de Béatrix, troisième femme de ce seigneur. Il était frère de Bernard IV. Il avait été abbé de Bonnefont quand il fut élu évêque de Comminges.

Vers la fin de cette année, Raymond VII résolut de faire un voyage à la cour de France. Avant son départ, le 5 décembre, il reçut l'hommage de Pierre vicomte de Lautrec pour le château de la Bruguière dans le Toulousain. Nous trouvons dans cet acte les noms de quelques familles seigneuriales du pays, tels que ceux de Montaigut, d'Escalquens, de Dieupentale et du Lac. Trois jours après, il donna le bail de la nouvelle monnaie de Toulouse pour être fabriquée du poids de *dix-sept sols*.

Intimement persuadé qu'il ne serait jamais en sûreté tant qu'il n'abandonnerait pas le parti de l'empereur pour se ranger du côté du pape, il fit, au commencement de l'année 1241, un traité avec le cardinal légat Jacques, évêque de Palestrine, et lui promit par serment d'obéir aux ordres du pape, de l'Eglise romaine et du légat, contre Frédéric et ceux qui soutenaient le vice de son élection. C'est ce que nous apprenons de la lettre suivante qu'écrivit, au mois de mars, Raymond VII étant à Clermont en Auvergne : — « A Roger-Bernard comte de Foix, à Arnaud Othon d'Au- « villars, aux consuls de Toulouse, d'Agen, de Montauban

» et de Moissac, salut. Nous vous faisons savoir que des » accords ont été passés entre le légat, évêque de Preneste, » et nous ; qu'il a été convenu que vous prêteriez entre » ses mains le serment suivant : « Nous sommes garants » des engagements qu'a pris notre seigneur le comte, et » s'il venait à les enfreindre, nous appellerons contre lui » et ses successeurs l'indignation de la sainte Eglise. » — » Nous vous enjoignons, ajoutait le comte, de prêter ce ser- » ment quand vous en serez requis par le légat. » Nous savons, d'un autre côté, qu'il s'engagea à se trouver avec l'évêque de Toulouse au concile que le pape avait convoqué à Rome contre Frédéric.

Arrivé à Montargis, Raymond y rencontra Louis IX, à qui il promit par serment, le 14 mars, comme *à son seigneur-lige,* de le servir envers et contre tous; de faire la guerre aux ennemis de ce prince dans tout le pays d'Albigeois; de détruire tous les châteaux qu'il avait promis de détruire depuis la paix de Paris ; de démolir celui de Monségur, et de chasser de ses états *les proscrits* (feiditos). Pour montrer au roi la sincérité de ses serments et céder à son invitation ainsi qu'à celle du roi d'Angleterre et de Richard son frère, il fit alors sa paix avec Raymond Bérenger comte de Provence.

Son séjour à la cour dura peu ; accompagné de l'évêque de Toulouse, il prit la route de Marseille, dans le dessein de se rendre à Rome. A son passage à Lunel, il y rencontra Jacques, roi d'Aragon. Le 18 avril, ils firent un traité par lequel ils se liguèrent pour le soutien de la foi catholique. Le roi promit au comte d'agir puissamment auprès de la cour romaine pour obtenir en sa faveur l'absolution de

toutes les sentences d'excommunication qu'il avait encourues, et obtenir aussi la dispense nécessaire pour pouvoir épouser Sancie, fille du comte de Provence.

Le lendemain 19 avril, Raymond reconnut tenir en fief de Durand, évêque d'Albi, le château de Bonafous que Sicard d'Alaman tenait en fief de lui-même. Parmi les signataires de cet acte, on trouve *Gui Fulcodi*, que le comte employa dans diverses affaires et qui devint pape sous le nom de Clément IV. Raymond du Falgar fut présent à l'entrevue du roi d'Aragon et du comte. S'étant avancé jusqu'à Beaucaire, il y rencontra plusieurs prélats français qui, n'ayant pu s'embarquer pour se rendre au concile et n'osant faire leur chemin par terre, rentraient dans leurs diocèses. Falgar, plus courageux, poussa jusqu'à Aix et se rendit à Marseille avec plusieurs prélats afin d'y attendre une occasion favorable pour le trajet. Le comte de Toulouse vint l'y joindre. Après avoir appris que la flotte de l'empereur occupait les côtes, ils se dirigèrent du côté du Rhône.

Le 30 mai, Raymond VII, étant à Cavaillon dans la chambre de l'évêque, déclara à Jean, archevêque d'Arles, qu'il tenait de lui en fiefs l'église d'Arles, le château de Beaucaire et la terre d'Argence. Au mois de juin, il était à Montpellier, où il eut une entrevue avec le roi d'Aragon. Ce fut dans cette entrevue mémorable, qui eut lieu le 5 juin, qu'il fut question de la dissolution du mariage du comte de Toulouse et de Sancie d'Aragon. On arrêta que le comte de Provence engagerait cette princesse à demander elle-même son divorce devant des juges délégués par le saint-siége, et que dans le cas de refus il la ferait sortir

de ses états où elle s'était retirée. On stipula ensuite que Raymond demanderait de son côté ce divorce, et donnerait à Sancie mille marcs d'argent et cent marcs de pension annuelle. L'évêque de Toulouse signa ces accords.

Sancie, qui depuis longtemps vivait séparée de son époux, était la sœur du fameux Pierre roi d'Aragon, et conséquemment la tante de Jacques et du comte de Provence qui abandonnaient les intérêts de cette princesse. Raymond désirait ardemment divorcer avec elle, dans la pensée qu'il pourrait avoir des enfants d'une autre alliance et enlever ainsi une grande partie de la succession à Alphonse, frère du roi et époux de Jeanne sa fille. Il fut demandé au pape des commissaires pour examiner les motifs du divorce. Grégoire désigna Durand, évêque d'Albi, et le prévôt de Saint-Salvi de la même ville. Les commissaires, le comte de Toulouse, Sancie d'Aragon, et plusieurs prélats se rendirent à l'île de la Vergne, entre Beaucaire et Tarascon. On évoqua des témoins qui prouvèrent que Raymond VI avait tenu sur les fonds Sancie ; qu'ainsi son fils n'avait pu l'épouser. Cette femme, interrogée à son tour, n'opposa qu'un profond silence à toutes les questions. Alors les commissaires prononcèrent la nullité du mariage. Après cette assemblée, Sancie se retira au château de Padernes dans le Venaissin, où elle mourut quelques années après (en 1249).

Ce fut en vain que le comte de Toulouse pria Raymond du Falgar de se rendre à l'île de la Vergne, le prélat demeura à Beaucaire et ne voulut pas participer à la sentence du divorce : chose assez bizarre puisqu'il avait signé l'accord de Montpellier où le divorce avait été résolu. Louis IX,

Alphonse et Jeanne surent beaucoup de gré à ce prélat de n'avoir pas assisté à l'assemblée de la Vergne et lui en témoignèrent leur reconnaissance. Il paraît que Raymond du Falgar avait eu quelques doutes sur la validité des témoignages.

Après l'assemblée de la Vergne, Raymond VII reçut à Lunel l'hommage de Roger IV comte de Foix, qui venait de succéder à son père Roger-Bernard. Ce dernier était mort à Bolbonne où il s'était retiré et où il avait pris l'habit religieux. Par son testament, il choisit sa sépulture à Bolbonne, institua pour son héritier Roger son fils, et fit plusieurs legs à diverses églises. Roger-Bernard fit briller sa valeur pendant la guerre des albigeois, et ses vertus civiles et militaires lui méritèrent le surnom de Grand. Il eut d'Ermessinde, héritière de la vicomté de Castelbon, Roger qui lui succéda et Esclarmonde qui épousa Raymond vicomte de Cardonne. Il épousa en secondes noces Ermengarde de Narbonne, de laquelle il eut Cécile qui fut mariée à Alvare comte d'Urgel.

Quelque temps après avoir reçu à Lunel l'hommage du comte de Foix, Raymond VII se rendit à Aix, et là, de concert avec le roi d'Aragon et le comte de Provence, il traita des moyens à prendre pour conclure son mariage avec Sancie, fille de ce dernier. Il fut décidé qu'on demanderait au pape la dispense nécessaire, et qu'en attendant le roi d'Aragon épouserait Sancie par procuration : ce qui fut exécuté au mois d'août 1241, en présence de plusieurs prélats, et entr'autres de Raymond du Falgar évêque de Toulouse.

D'Aix le comte de Toulouse se rendit à Beaucaire. Ce

fut dans cette ville qu'il confirma les coutumes et les priviléges du lieu et du château de Buzet dans le Toulousain et qu'il apprit la mort de Grégoire IX. Cette mort déconcerta tous ses projets de mariage avec Sancie de Provence. Il rentra de suite après dans sa capitale, et s'y trouvait le 2 du mois de septembre puisqu'il y reçut l'hommage de Raymond Jourdain, en présence de Bernard de Comminges. Ce seigneur était de la maison de l'Ille dont Jourdain V était alors le chef.

Ne pouvant réaliser son projet de mariage avec Sancie de Provence, Raymond VII demanda la main de Constance, fille de Hugues de Lésignan comte de la Marche. Des vues d'une haute politique déterminèrent le comte à cette demande. Comme il désirait recouvrer les domaines qu'il avait cédés au roi par le traité de Paris, il se ligua avec Hugues qui était assez mécontent de la cour de France. Hugues avait épousé Isabeau comtesse d'Angoulême, mère de Henri roi d'Angleterre. Au mois d'octobre, ce dernier conclut avec le comte de la Marche une ligue offensive et défensive contre Louis IX. Le roi de Navarre, celui de Castille, celui d'Aragon et Trincavel entrèrent dans cette ligue, pour laquelle Raymond VII passa les Pyrénées parce que les deux derniers princes se trouvaient alors au-delà de ces montagnes. Le voyage du comte de Toulouse en Catalogne fut d'assez courte durée, puisqu'au mois de décembre il reçut l'hommage de Bernard VII comte de Comminges pour les châteaux de Muret et de Samatan. Bernard VI mourut subitement à Lantar, le jour de S. André, et fut inhumé dans l'abbaye de Bonnefont. Il laissa un autre fils nommé Arnaud-Roger, dont nous parlerons plus tard.

Dans l'année 1241, le monastère de la Daurade à Toulouse fut enrichi d'un très grand nombre de reliques par les soins de Pierre d'Albs, son prieur, et les libéralités des églises de Sainte-Vivienne, de Saint-Adrien, de Saint-Jean de Latran et de Saint-Paul. Des chartes authentiques nous ont conservé le long catalogue des reliques qui furent alors cédées à ce monastère. Parmi ces reliques, nous trouvons celles de Sidrac, Mizac et Abdenago, les enfants jetés dans la fournaise de Babylonne; des restes des cinq pains que le Sauveur multiplia dans le désert; des restes de la tunique du roi David et du bâton de saint Paul, etc. Pendant que l'église de la Daurade s'enrichissait de nombreuses reliques, le prieuré de Lespinasse, qui était alors gouverné par une dame nommée Arsende, recevait quelques domaines d'un seigneur du pays, Guillaume d'Anoch.

Au mois de février 1242, Raymond VII reçut à Castelsarrasin l'hommage de Guillaume de Gourdon pour plusieurs domaines qu'il possédait dans les diocèses de Cahors et de Périgueux. Il partit ensuite pour l'Agenais et tomba malade au château de Penne. La maladie fit des progrès si rapides, qu'on désespéra bientôt de sa vie. Le comte fit alors appeler l'official d'Agen, le curé du lieu, le chapelain du château, et leur demanda l'absolution de l'excommunication qu'il avait encourue pour plusieurs entreprises et usurpations exécutées contre les églises de Provence, contre l'église de Cavaillon et son évêque, et celle du Mas d'Agenais. Le comte promit par serment d'obéir aux ordres de l'Eglise et d'extirper l'hérésie. Alors l'excommunication fut levée, sur la parole que les médecins donnèrent que le prince se trouvait à l'extrémité. L'acte de l'absolution nous

apprend que le comte avait alors quatre médecins auprès de lui, et qu'il existait à Toulouse une école de médecine formée de professeurs et d'un régent nommé Loup Ispan.

Dès qu'il fut guéri, le comte revint à Toulouse. Au mois d'avril, ayant assemblé ses vassaux, il leur fit part du dessein qu'il avait formé de déclarer la guerre au roi de France, de concert avec le comte de la Marche et le roi d'Angleterre, et leur demanda conseil et secours. Ils furent d'avis qu'il fallait prendre les armes. Le comte de Foix énonça en ces termes son avis sur cette guerre : « Sachent » tous que nous Roger, par la grâce de Dieu comte de » Foix et vicomte de Castelbon, étant requis par vous » Raymond, par la grâce de Dieu comte de Toulouse, » notre seigneur, de vous donner conseil pour savoir si » vous ferez présentement la guerre avec vos alliés au roi » de France pour recouvrer vos domaines; après avoir » considéré très attentivement de combien de pays le roi » vous a dépouillé et toutes les autres choses qui sont à » considérer dans cette affaire, et voyant que le temps » approche, nous vous le conseillons de bonne foi, et nous » vous jurons sur les saints Evangiles que nous nous join- » drons à vous dans cette guerre comme à notre seigneur- » lige; que nous vous aiderons contre ledit roi, et que » nous vous défendrons de toutes nos forces. » Roger de Foix se trouvait à Toulouse lorsqu'il fit à Raymond cette protestation. L'évêque de cette ville profita de sa présence pour l'engager à soutenir les moines de Bolbonne contre ceux de Lézat dans la possession de l'église de Marens qu'il leur avait accordée.

Raymond VII se rendit peu de temps après au château

de Penne dans l'Agenais, et là il déclara à Arnaud évêque d'Agen, en présence de plusieurs seigneurs, que son intention était de poursuivre l'hérésie, et qu'il désirait que l'évêque exerçât l'inquisition dans ses états ou par lui-même ou par les frères mineurs ou prêcheurs, mais sous son autorité, s'engageant à faire exécuter toutes les sentences qui pourraient être portées. Il paraît que le comte voyait avec peine que les inquisiteurs de l'ordre de saint Dominique exerçassent l'inquisition dans ses domaines, en vertu de la commission de leur provincial; il voulait que cette commission vînt de l'autorité épiscopale, et c'est à cette condition qu'il consentit à ce que Bernard *de Cancio* et frère Jean, son compagnon, procédassent à l'inquisition. Son intention était de poursuivre l'appel qu'il avait interjeté auprès du pape contre les dominicains. Il supplia aussi les évêques d'Albi, de Cahors et de Rhodez de ne pas employer ces religieux dans l'office d'inquisiteurs, mais plutôt les religieux de Citeaux et les franciscains.

Ces protestations du comte avaient été amenées par la reprise des procédures de la part des frères prêcheurs qui condamnèrent plusieurs hérétiques dans la province et firent exécuter leurs sentences avec une inflexible rigueur. Cette rigueur excessive irrita les esprits et devint la cause d'un affreux évènement, — le massacre des inquisiteurs à Avignonet dans le Lauraguais.

Le château d'Avignonet, qui appartenait au comte de Toulouse, était alors occupé par Raymond d'Alfaro, bailli du comte. Il forma le dessein de faire massacrer les inquisiteurs qui s'étaient réunis à Avignonet avec leurs compagnons et leurs familiers : c'étaient frère Guillaume Arnaud

de Montpellier, dominicain, et frère Etienne de Narbonne, franciscain. Ils avaient associé à leur mission Raymond *Scriptor*, nommé aussi de Costiran, chanoine de la cathédrale de Toulouse, archidiacre de Lézat ou de Villelongue, et le prieur d'Avignonet, qui était religieux de Cluse, non de Cluse en Piémont comme l'a cru l'historien du Languedoc, mais du prieuré de Cluse situé à Montferrand près d'Avignonet. Là se trouvaient aussi deux autres frères prêcheurs, Bernard de Roquefort et Garcias d'Aure du diocèse de Comminges; deux autres frères mineurs, frère Etienne et Raymond de Carbonier; Pierre d'Arnaud, notaire de l'Inquisition ; Bernard, clerc de Raymond *Scriptor*, et deux autres clercs qu'on appelait les nonces (*nuntii*) ou appariteurs du tribunal, Fortanier et Aymar : en tout, douze personnes.

Les inquisiteurs prêchaient depuis plusieurs jours dans l'église paroissiale d'Avignonet, au milieu d'un grand concours de peuple, lorsque Raymond d'Alfaro députa Guillaume de Plaigne au château de Monségur, où se trouvaient réunis plusieurs chevaliers et servants d'armes commandés par Pierre de Mirepoix. L'histoire nous en a conservé les noms; c'étaient Alzieu de Massabrac, Guiraud et Raymond de Ravat, Bernard et Pierre de Saint-Martin avec Barrau leur écuyer, Guillaume de l'Ille et Landric son écuyer, Roger et Pierre de Mirepoix avec Ferro leur écuyer, Walardox de Vilarzel, Guillaume Aymar, Perrin de Pomars, Raymond de Corbeiras, Guillaume de Tornabois, Roger de Lissac, Gaillard d'Ot. Guillaume de Plaigne remit à Pierre de Mirepoix les lettres de Raymond d'Alfaro, dans lesquelles il lui faisait part du projet qu'il avait formé de mettre à mort

les inquisiteurs, et le pressait dans ce but de se rendre à Avignonet avec tous ses gens.

Pierre de Mirepoix avertit ses chevaliers de se tenir prêts à le suivre pour une expédition importante. Ils se dirigèrent donc vers Avignonet. Sur le soir du 28e jour de mai, s'étant arrêtés auprès de la forteresse de Saint-Martin, en un lieu appelé Génebrères, non loin de la forêt de Gaïac, Bernard de Saint-Martin fit apporter pendant la nuit du pain, du vin et des fromages à cette troupe. Bientôt Pierre de Mazeiroles, Pierre Viel, Jourdain de Vilari, Verscia servant de baliste avec un de ses compagnons, et d'autres hommes de Gaïac au nombre de vingt-cinq, se joignirent à ceux de Monségur. Pierre de Mazeiroles, après s'être entretenu en particulier avec Pierre-Roger de Mirepoix, quitta la troupe pour se rendre à Avignonet s'assurer de quelques intelligences dans la ville. Il mit dans le secret du complot Raymond de Golairan qui fit préparer dans sa maison les flambeaux nécessaires pour éclairer cette scène nocturne, un autre citoyen nommé Donat, et une trentaine d'habitants.

Pierre Roger de Mirepoix, Jourdain de Vilari, Pierre Viel, les deux servants des balistes et les vingt-cinq hommes de Gaïac dont quelques-uns portaient des haches et d'autres armes, s'avancèrent alors jusqu'au château de Guillaume du Mans. Jean Aurmat, Guiraud de Ravat et Bernard de Saint-Martin vinrent les y joindre. Un jeune chevalier vint donner quelque avis à Bernard de Saint-Martin et à Balaguier de Laurac. Par suite de cet avis, Bernard de Saint-Martin ordonna à Pierre Vital de choisir douze servants armés de haches. Aussitôt celui-ci désigna

Sicard de Puyvert, Guillaume d'En-Martin, Pierre d'Aure, Guillaume Aymar et quelques autres de Gaïac. Après cela, Bernard de Saint-Martin, Balaguier, Jourdain et les douze se mirent en marche ; tous les autres les suivirent jusqu'à la Maladrerie, près d'Avignonet. Alors Raymond de Golairan arriva, sortant du château d'Avignonet, et demanda si tout était prêt. Sur la réponse affirmative, toute la troupe s'approcha du château. Golairan y rentra pour voir ce que faisaient les inquisiteurs qui s'y étaient retirés avec quelques catholiques ; mais il en ressortit bientôt pour annoncer aux chevaliers que les inquisiteurs allaient se coucher. Alors Balaguier, Jourdan du Mans, Jourdan de Guiders, Guillaume de Plaigne, Pierre Vital, Sicard de Puyvert, Guillaume d'En-Martin, Pierre d'Aure, et ceux qui étaient armés de haches, se présentèrent aux portes du château, qui leur furent ouvertes par quelques habitants d'Avignonet, et tous ces gens armés pénétrèrent dans l'intérieur du château, où ils trouvèrent Raymond d'Alfaro, un écuyer qui avait servi les inquisiteurs et quinze hommes d'Avignonet armés de haches et de bâtons.

Cette bande, conduite par Raymond d'Alfaro, se rend alors à la grande salle du comte de Toulouse, où se trouvaient les inquisiteurs et leurs familiers ; les portes en sont brisées, et les assassins se jettent sur les inquisiteurs en les frappant à coups de haches, de lances et de couteaux. A cette nouvelle, les catholiques d'Avignonet se portent en foule au château au moment du massacre, et parviennent à dégager quelques-unes de ces nobles victimes et à les conduire ou plutôt à les traîner jusque dans l'église paroissiale voisine du château, en chantant l'hymne *Te Deum*.

Mais les hérétiques, sans respecter la sainteté du lieu, se précipitent comme des furieux dans le temple et y achèvent le massacre en immolant à leur rage au pied des autels Guillaume de Montpellier et Etienne de Narbonne. Tous les autres avaient été tués dans l'intérieur du château. Les deux huissiers Fortanier et Aymar, qui étaient montés pour porter du secours à leurs maîtres, furent jetés par les fenêtres.

On raconte que Raymond d'Alfaro, qni pendant cette horrible expédition portait un pourpoint blanc, se vantait d'avoir, le premier, donné un coup de massue à l'inquisiteur. Chacun des assassins exposait, avec tout le calme de la rage assouvie, la manière dont il s'était servi de ses armes. Tout fut ensuite pillé, meubles et papiers. On aura une idée de cette scène tragique quand on saura que l'un des assassins arracha la langue à Guillaume de Montpellier, et que Pierre de Mirepoix reprocha aux meurtriers de ne pas lui avoir apporté le crâne de cet inquisiteur dont il voulait faire une tasse dans ses festins.

L'Office divin fut dès ce jour interrompu dans l'église d'Avignonet et l'exercice du culte transporté dans une église dépendante de l'abbaye de Saint-Papoul. L'interdit fut jeté sur l'église paroissiale et demeura en vigueur pendant quarante années. Les corps des victimes furent recueillis avec soin et portés à Toulouse. Les frères prêcheurs furent ensevelis dans la grande église de leur ordre ; les frères mineurs, dans celle des Cordeliers. Raymond de Costiran et Bernard son clerc furent inhumés dans le cloître de la cathédrale de Saint-Etienne.

Après cet horrible massacre, Raymond d'Alfaro donna à

Guillaume de Plagne le palefroi de Raymond Scriptor, alla rejoindre ensuite ses confédérés, leur raconta tous les détails de l'expédition et les congédia. Il avait si bien pris ses mesures contre les inquisiteurs, que si le projet d'Avignonet n'avait pu être exécuté, il avait aposté entre Castelnaudary et Saint-Martin vingt cavaliers en embuscade pour les tuer au passage.

Cet attentat produisit la plus vive impression sur tous les esprits. Les cardinaux de la sainte Eglise romaine, le siége étant vacant, écrivirent aux frères prêcheurs des lettres pour les consoler en ces termes : « Votre ordre, » vous le savez, a été institué par le saint père Dominique » à Toulouse pour faire fleurir les vertus, défendre la foi » et combattre l'hérésie. Dans la crainte que vos cœurs ne » fussent souillés par la poussière de la terre, vous vous » êtes placés sous le joug de la pauvreté. Le Seigneur » vous a donné une éloquence toute céleste. Pourquoi faut- » il que de furieux hérétiques se soient élevés contre les » inquisiteurs et leurs associés? Certainement, en les pour- » suivant par le glaive, ils ont contribué à leur gloire, car » nous les regardons comme de véritables martyrs de » Jésus-Christ ayant eu part à sa passion et à sa mort. »

Les inquisiteurs d'Avignonet furent invoqués après leur mort, et plusieurs guérisons miraculeuses obtenues par leur intercession attestèrent leur sainteté. Au jour anniversaire de leur mort, les religieux de saint Dominique chantaient une messe en l'honneur de la sainte Trinité et une antienne à tous les martyrs devant la chapelle où reposait leur mortelle dépouille. Les ossements de Raymond *Scriptor* et de Bernard, son clerc, furent transportés, au dix-

septième siècle, dans l'une des chapelles de la cathédrale de Saint-Etienne dédiée à saint Alexis (aujourd'hui dédiée à saint François de Paule), où ils reposent encore de nos jours.

Nous croyons que Raymond Scriptor appartenait à la même famille du prévôt de Saint-Etienne, Raymond l'Escrivain ou Escrivan, qui occupait alors cette dignité. Il existait peut-être à la même époque un autre Raymond l'Escrivain qui n'avait de commun que le nom avec ces deux membres du clergé de Toulouse. Ce dernier passait pour troubadour et avait composé des chansons en langue provençale. On cite de lui quelques pièces de poésie d'une révoltante obscénité. C'est à tort que les historiens du Languedoc l'ont confondu avec le martyr d'Avignonet.

Pendant qu'on versait le sang des inquisiteurs dans ses états, le comte de Toulouse se trouvait le 11 juin en cette ville où il permettait aux juifs d'aliéner quelques maisons qu'ils possédaient au centre de la ville, pour y bâtir un couvent de carmes. Nous avons déjà vu que ces religieux s'étaient fixés à l'extrémité du faubourg Narbonnais, près de la chapelle de Notre-Dame de Férétra. On raconte que la Sainte-Vierge apparut en songe à un juif de Toulouse, et lui ordonna de donner sa maison pour la construction du monastère. Quoi qu'il en soit de cette vision, il est toujours certain que plusieurs habitants de Toulouse nommés Arnaud Frénayré des Puits-Clos, Arnaud Germier, Pierre Vaditeur, Arnaud Calvet et Pelhé, achetèrent quelques maisons des juifs dans le quartier de Joutx-Aïgues, et y jetèrent les fondements du nouveau monastère et de la nouvelle église qui ne fut terminée que beaucoup plus tard.

Bientôt après, le comte de Toulouse se trouva frappé d'excommunication par l'archevêque de Narbonne; voici à quelle occasion. Amalric, vicomte de cette ville, de concert avec Raymond VII, Trencavel, et leurs alliés, porta la guerre dans les domaines du roi, aux environs de Narbonne. Leurs armes furent couronnées de succès. Amalric introduisit le comte de Toulouse dans cette ville et le reconnut pour son seigneur. L'archevêque fut obligé de se retirer à Beziers, et ce fut là qu'il rendit la sentence dans laquelle il déclara excommuniés tous les assassins des inquisiteurs d'Avignonet, et déclara en même temps que Pierre Ferrier ayant excommunié le comte de Toulouse, il l'excommuniait de nouveau comme violateur de la paix et parjure envers l'Eglise et le roi de France. Le prince reprit alors le titre de duc de Narbonne.

De cette dernière ville il se rendit à Bordeaux, où se trouvait le roi d'Angleterre, avec lequel il fit une ligue dont l'un des articles portait qu'ils ne feraient ni paix ni trève avec le roi de France. Il continua ensuite ses expéditions, et au mois d'octobre il assiégea le château de Penne en Agenais dont les Français s'étaient emparés.

Le roi de France chercha alors à détacher du parti de Raymond ses alliés; il gagna d'abord le comte de Foix, qui écrivit de Pamiers, le 5 octobre, une lettre au comte de Toulouse dans laquelle il lui faisait part de sa démarche et cherchait à l'expliquer. Maurin abbé de St-Antonin et ceux de St-Volusien et de Lézat certifièrent la vérité des assertions de Roger de Foix. Le comte de Toulouse était devant le château de Penne lorsqu'il reçut le défi de Roger. Il répondit aussitôt à ce prince et lui exprima son mécon-

tentement de ce qu'il l'avait abandonné pour se ranger du côté de ses ennemis. « Souvenez-vous, lui disait-il, de ce » que vous m'avez dit plusieurs fois : que si je venais à » perdre mes domaines, vous ne vouliez pas conserver » les vôtres. Il le somme ensuite de remettre entre les » mains du viguier de Toulouse le château de Saverdun, » avec ordre aux seigneurs de ce château de lui rendre » hommage comme de fidèles vassaux. »

Raymond du Falgar, évêque de Toulouse, prévoyait que la résistance qu'opposait le comte de Toulouse aux armes du roi serait funeste à ce seigneur : il usa donc de toute son influence sur son esprit pour l'engager à demander la paix. Cédant à ses sollicitations, le comte chargea l'évêque de la négocier. Celui-ci partit pour la cour de France. Le roi lui fit bon accueil ; mais, trouvant que les propositions du comte de Toulouse n'étaient point acceptables, il refusa de continuer les négociations, et fit aussitôt partir Hugues évêque de Clermont et Imbert de Beaujeu avec un corps d'armée pour agir contre Raymond VII sur les frontières du Querci et attaquer ses domaines.

L'évêque rendit compte à ce seigneur de toute cette affaire, et l'engagea plus vivement que jamais à se soumettre sans conditions. C'est ce qu'enfin exécuta le comte. Le 20 octobre, il écrivit à Louis IX pour lui demander grâce, lui offrant d'aller le joindre sans différer. « Je vous pro- » mets, disait-il, de vous être inviolablement attaché le » reste de mes jours, de vous servir fidèlement envers et » contre tous, de défendre et d'honorer l'Eglise selon vos » désirs, de protéger la foi catholique, de purger le pays » d'hérétiques, de faire une justice sévère de ceux qui, à

» notre honte, ont tué les inquisiteurs. Que si, à Dieu ne » plaise ! vous ne jugez pas à propos de recevoir notre » soumission et si vous refusez de nous donner la paix, » que Dieu juge entre nous et vous.... si, étant obligé de » nous défendre, il arrive malgré nous qu'il y ait du sang » répandu, et si tous les autres malheurs inséparables de » la guerre nous arrivent. » Il écrivit aussi à la reine Blanche, *sa cousine,* pour lui exprimer le desir ardent qu'il avait de se réconcilier avec le roi.

Le comte remit ces lettres à Raymond l'Escrivan, prévôt de la cathédrale de Saint-Etienne, avec ordre d'employer tous les moyens possibles pour conclure la paix. Escrivan arrive à la cour. La reine Blanche l'ayant beaucoup appuyé, le roi céda enfin à l'habileté du prévôt et aux instances de sa mère qui était très affectionnée à Raymond, son cousin germain. De suite après, le roi nomma Ferri Paté, maréchal de France, Jean de Gay et Guillaume de Limoges en qualité de commissaires pour aller recevoir dans les provinces les sûretés promises par Raymond VII. Celui-ci joignit les commissaires près d'Alzonne, et on fixa le jour où le comte se présenterait devant le roi à Lorris en Gâtinois, pour y terminer sa réconciliation.

Raymond se rendit ensuite à Saint-Rome dans le Lauraguais, et le 22 décembre il promit solennellement aux trois commissaires d'observer dans son entier le traité de Paris, soit par rapport à l'Eglise, soit par rapport au roi. Pour gage de sa parole, il céda à Hugues, évêque de Clermont, et à Imbert de Beaujeu le château de Saverdun et celui de Bram. Il partit le 28 décembre pour se rendre à la cour, après avoir établi Sicard d'Alaman pour son lieu-

tenant dans le Toulousain, l'Albigeois, le Rouergue, le Querci et l'Agenais.

Les abbayes du Toulousain ne nous offrent rien de remarquable pour l'année 1242. Matthieu de Saint-Félix succéda à Arnaud de Brentaléon dans le gouvernement du monastère de Feuillants et le dirigea pendant quatre ans. Arnaud de Raymond d'Antissan fut nommé abbé de Bonnefont, après en avoir été le prieur ; il succédait à Arnaud de Roger, évêque de Comminges. Nous trouvons à cette époque un seigneur, Pierre de Mauvesin, en qualité de bienfaiteur de l'abbaye de Nizors dans la personne de l'abbé Pierre Ier.

Au mois de janvier 1243, le comte Raymond arriva à Lorris ; il y déclara, par des lettres scellées de son sceau, qu'il se soumettait, lui, ses états et ses alliés, à la miséricorde du roi, il promit ensuite de livrer plusieurs châteaux désignés dans l'acte, et par un engagement particulier daté du 19 janvier il promit à la reine Blanche de purger son pays d'hérétiques et de faire une recherche exacte de ces sectaires.

Roger de Foix se rendit aussi auprès du roi à Montargis et lui rendit hommage-lige pour tous les domaines qu'il tenait de Raymond. Par cette soumission, les comtes de Foix, qui dès le principe étaient hommagers des comtes de Toulouse, devinrent vassaux immédiats de la couronne. Nous pensons que quelques différends étaient survenus entre ces deux seigneurs. Ce qui est certain, c'est qu'Arnaud de Marquefave, Guillaume Athon, son frère, Pons de Villeneuve, et plusieurs autres vassaux de Roger de Foix, s'étaient déclarés contre lui, qu'il les avait faits prisonniers,

et qu'il promit au roi de les délivrer. Roger obtint aussi un ordre du roi qui enjoignait à Raymond du Falgar, évêque de Toulouse, de lui remettre le château de Saverdun que ce prélat tenait en sequestre.

Raymond VII ne fut pas plutôt arrivé à Toulouse qu'il fit commencer les informations sur les meurtriers des inquisiteurs d'Avignonet et les fit pendre tous sans exception. Le 23 février, les consuls de Toulouse et des faubourgs prêtèrent serment, en sa présence et par son ordre, devant les commissaires du roi Jean Leclerc et Oudard de Villars. Ces commissaires firent prêter le même serment aux habitants de Toulouse âgés de quinze ans et au dessus. Ils parcoururent ensuite tous les états du comte et reçurent partout le même serment.

Avant de rentrer dans sa capitale, Raymond s'était arrêté à Angoulême, et c'est en cette ville qu'il fiança solennellement Marguerite de la Marche; mais comme les futurs époux étaient parents du 3e au 4e degré, il fut décidé que le comte enverrait à Rome Pons d'Astoand, son chancelier, et Guillaume de Puylaurens, son aumônier, pour solliciter la dispense. Cette dispense n'arriva pas, en sorte qu'on ignore si le mariage fût réellement accompli.

Quelque temps après, Raymond se rendit à Beziers pour assister à un concile qui fut tenu dans le palais épiscopal de cette ville, et où se trouvèrent un grand nombre d'archevêques, d'évêques et d'abbés, parmi lesquels étaient Falgar, évêque de Toulouse, et Raymond l'Escrivan, prévôt de Saint-Etienne. Le samedi après Pâques, 18 avril, Raymond fit en plein concile la déclaration suivante :

» Je, comte Raymond, déclare que frère Ferrier et frère

» Guillaume Raymond de l'ordre des frères prêcheurs, qui
» prétendent avoir juridiction pour informer contre les hé-
» rétiques dans mes états, ont rendu contre moi une sen-
» tence d'excommunication, nonobstant et après l'appel
» légitime que j'ai interjeté au saint-siége de leurs procé-
» dures, soit par rapport à leurs personnes, soit par défaut
» de juridiction; et que cette sentence m'a beaucoup dif-
» famé, quoique rendue contre le droit. Mais ayant fait
» ma paix avec le roi de France, et étant dans une ferme
» résolution de purger le pays d'hérétiques, comme j'y
» suis obligé, de concert avec maître Guillaume, clerc, et
» les autres ambassadeurs du roi; et le différend que j'ai
» avec les frères prêcheurs, ne pouvant être terminé à
» cause de la vacance du siége apostolique : pour ne pas
» retarder les affaires de l'inquisition, et pour témoigner
» mon zèle pour la foi, j'offre, à la sollicitation des mêmes
» ambassadeurs, à vous archevêques de Narbonne et d'Arles
» qui êtes ici présents, ou si vous ne voulez pas procéder
» tous seuls, conjointement à tous les évêques de l'assem-
» blée, ou enfin à tous ceux que vous voudrez associer, de
» m'en rapporter entièrement à votre décision, tant au
» sujet de l'appel que j'ai interjeté que de la sentence des
» frères prêcheurs qui m'excommunie : dans l'espérance
» que vous me rendrez la justice que je mérite, que vous
» aurez égard à ma personne et à ma réputation, et que
» l'affaire de l'inquisition aura un heureux succès. »

Deux jours après, Raymond somma les évêques de ses états ou d'exercer eux-mêmes l'inquisition ou de la faire exercer par des religieux de l'ordre de Citeaux, de saint Dominique ou de saint François, avec promesse de les

aider de tout son pouvoir dans cette recherche, de faire exécuter leurs sentences par ses sénéchaux, viguiers et autres baillis, de punir les coupables et de confisquer leurs biens.

Le 22 avril, il écrivit au roi pour lui marquer qu'il avait travaillé de toutes ses forces à lui faire remettre le château de Penne en Albigeois, mais que les chevaliers qui en étaient les maîtres refusaient de lui obéir, à moins que le roi ne promît par lettres-patentes de le lui rendre au bout de cinq ans. Il priait Louis IX de faire expédier ces lettres.

De Beziers, Raymond VII revint dans le Toulousain, et le 24 mai il confirma à Buzet les religieux du monastère de Tinel de l'ordre de Grand-Mont, fondé par ses prédécesseurs, dans la possession de tous les biens qu'ils avaient acquis ; il se rendit ensuite du côté du Rhône, et le 29 juin il signa à Beaucaire une trève avec le comte de Provence, grâce à la médiation de l'archevêque d'Arles : ce qui semblerait indiquer qu'il avait formé le projet de recommencer la guerre avec ce seigneur. Il profita de cette trève pour faire un voyage en Italie.

Avant de partir, il laissa le gouvernement de ses états à Sicard d'Alaman qui, d'après ses ordres, remit aux seigneurs, chevaliers, consuls et bourgeois de Saverdun, le serment qu'ils avaient prêté à Raymond pendant la guerre contre le roi. Falgar, qui tenait ce château en sequestre, fut obligé de le remettre au comte de Foix, sur les ordres de Louis IX.

Raymond VII joignit l'empereur Frédéric à Malfi dans la Pouille, au mois de septembre 1243, et fit un assez long séjour à sa cour, d'où il alla de temps à autre prendre aux

environs le plaisir de la chasse. Il obtint alors de Frédéric la restitution du marquisat de Provence. Ayant appris la récente élection du pape Innocent IV et désirant se mettre bien dans son esprit, il lui envoya d'abord faire ses soumissions. Ayant cru nécessaire à sa gloire de se rendre en personne à Rome, il arriva en cette ville après les fêtes de la Toussaint, et fit remettre au pape les lettres du roi de France qui sollicitait le pontife en sa faveur. Innocent ne voulut point lui donner audience qu'il n'eût été réconcilié à l'Eglise. Le comte promit alors par un acte authentique d'obéir à tous les ordres de l'Eglise. Après cette promesse, il reçut l'absolution le 2 décembre. Innocent lui ayant donné audience, il demanda la révocation de la censure que les inquisiteurs avaient portée contre lui. Le pape le renvoya à l'archevêque de Bari, qui lui donna l'absolution. Nous trouvons tous ces détails dans un bref qu'Innocent IV adressa au comte de Toulouse, et dans lequel il lui déclare que voulant prendre les intérêts de sa gloire et de son salut, il le regarde comme un bon et loyal catholique, et casse la sentence que les inquisiteurs Ferrier et Raimondi de l'ordre des frères prêcheurs avaient portée contre lui.

Dans le cours de cette année, Bernard Gentiac, abbé de Saint-Saturnin, reçut la commission de Zoen, archevêque d'Avignon, de se rendre au monastère d'Exieu pour y faire une enquête au sujet de l'élection de Bernard Jordan en qualité d'abbé de cette maison, élection qui fut annulée l'année suivante. — L'abbaye de Calers fut gouvernée à cette époque par Pierre de Menebac, qui avait succédé à Bernard Hugonis, qui eut lui-même pour successeur Armengaire. La terre de Sainte-Livrade dans le Toulousain avait alors

pour seigneurs Marquesie et son fils Marcadier, qui rendirent hommage, pour les domaines qu'ils possédaient en ce lieu, à Bertrand abbé de la Chaise-Dieu, en présence d'Alfonse, abbé de Saint-Théodard. Le siége épiscopal de Comminges était encore occupé par Arnaud-Roger, qui fut témoin d'un accord passé, cette même année, entre Pierre de Saint-Béat et ses frères d'une part, et Bernard comte de Comminges de l'autre. Péregrin fut appelé, à la même époque, au gouvernement de l'abbaye de Nizors et la dirigea pendant plusieurs années.

Nous avons laissé Raymond VII à Rome, auprès du pape, qui, le 1er janvier 1244, écrivit au roi de France pour lui apprendre qu'il avait fait un très gracieux accueil à ce seigneur, se félicitant d'en avoir agi de la sorte parce que ce comte, qui tenait un des premiers rangs parmi les princes du monde, pouvait être très utile à l'Eglise. Dès ce moment, Innocent IV vécut en bonne intelligence avec le comte de Toulouse. Ce pontife, en témoignage de sa sincère réconciliation avec lui, ordonna à tous les archevêques et évêques de France de publier dans leurs diocèses l'absolution donnée à Raymond. Conséquemment à ces ordres, Pierre, archevêque de Narbonne, déclara au mois de mars Raymond absous de toutes les sentences que lui ou ses prédécesseurs avaient portées contre sa personne.

Lorsque Raymond VII se disposait à rentrer dans ses états, l'inquisition, qui, comme on l'a déjà vu, avait été suspendue dans la province, reprit son cours et s'exerça sans aucune difficulté, soit de la part du comte, soit de la part des évêques. Il faut observer que les frères prêcheurs avaient prié le pape de les décharger de l'office d'inquisiteurs, à

cause des obstacles sans nombre qu'ils rencontraient dans l'exercice de leur charge. Innocent IV ne voulut point les décharger de cet important office, et ordonna au provincial des frères prêcheurs de renouveler l'inquisition dans le diocèse de Toulouse.

D'après cet ordre émané du siége apostolique, les inquisiteurs recommencèrent leurs procédures; et afin de les régulariser, ils adressèrent plusieurs questions au concile de Narbonne qui fut tenu à cette époque. Les évêques assemblés répondirent à ces questions en dressant vingt-neuf canons dans lesquels on indique les pénitences qui doivent être imposées aux hérétiques, et où l'on déclare que les relaps seront remis au bras séculier pour recevoir les châtiments qu'ils méritent.

Après le concile de Narbonne, les inquisiteurs procédèrent à la recherche des hérétiques dans toute la province. Les registres de l'inquisition de Toulouse nous ont conservé les interrogatoires de plusieurs hérétiques ou fauteurs d'hérésie. On trouve dans ces interrogatoires des détails assez curieux sur les dogmes et les cérémonies de la secte albigeoise. Ainsi, au mois de mars 1244, Pons de Carbonel du Faget, au diocèse de Toulouse, déclara qu'un certain Bernard Fresel, hérétique, prêchait publiquement l'hérésie à Auriac, en plein air, et que tous les habitants assistaient à ses prédications; que son père et sa mère étaient hérétiques; que lui-même avait mangé avec eux, qu'il les avait adorés en fléchissant le genou par trois fois et disant *Benedicite* et puis ces mots : *Priez Dieu pour ce pauvre pécheur*. Au mois de mai, Bérenger d'Avelanet, du diocèse de Toulouse, déclara que dans sa jeunesse, étant à Fan-

jeaux, il y avait vu Guillabert de Castres dogmatisant et tenant des assemblées ; il nomma un très grand nombre de personnes illustres qu'il avait vues assister à ces réunions et adorer les hérétiques, entr'autres, plusieurs femmes de la plus haute noblesse. Il raconta comment ces femmes furent reçues dans la secte par un *fils majeur* de Toulouse. D'abord les postulantes promirent de ne manger ni viandes, ni œufs, ni fromage ; elles s'engagèrent de ne pas jurer ni mentir, ni à se livrer à aucune impudicité pendant toute leur vie, à ne jamais abandonner la secte des hérétiques. Après cela, elles récitèrent l'oraison dominicale à la façon des hérétiques ; on leur imposa les mains, et sur la tête le livre des prières ; la cérémonie se termina par un grand nombre de génuflexions et prostrations, et par le baiser de la bouche que les nouvelles affiliées reçurent et donnèrent.

Ce qui restait d'hérétiques dans le Toulousain s'était retiré au château de Monségur, près de Mirepoix. Ce château avait eu d'abord des seigneurs particuliers, qui furent dépossédés par Simon de Montfort, qui l'avait cédé à Gui Levis, maréchal de son armée. Il avait été repris par Roger de Mirepoix et Raymond de Pérelo, héritiers des seigneurs primitifs. Ceux-ci en avaient fait l'asile des proscrits et des hérétiques. La tranquillité du pays demandait qu'on s'emparât de cette place qui passait pour imprenable. Au mois de mars 1244, l'archevêque de Narbonne, Durand évêque d'Albi, Raymond de Capendu, et quelques autres seigneurs, levèrent des troupes et l'attaquèrent. Cette place fut vigoureusement défendue ; mais elle fut obligée de céder aux efforts des catholiques. Les assiégés ayant demandé à capituler, on leur accorda la vie sauve, à condition qu'ils livre-

raient aux vainqueurs 200 hérétiques *revêtus* ou parfaits, tant hommes que femmes, entre lesquels était Martin leur évêque. On exhorta d'abord ces sectaires à se convertir. Sur leur refus, on traça une enceinte au pied de la montagne ; après avoir fait dresser un immense bûcher au milieu, on les précipita dans les flammes et ils furent brûlés vifs. Esclarmonde, fille de Raymond de Pérelo, se trouva dans le nombre des morts. Le château de Monségur fut rendu à Gui, maréchal de Mirepoix, qui en fit hommage au roi l'année suivante.

Raymond VII demeura en Italie jusqu'à l'automne, et puis rentra dans ses états. Il se rendit d'abord à Narbonne, où, de concert avec le comte Amalric, il fit réparation éclatante à Pierre Amelii, archevêque de cette ville, qu'il en avait chassé deux ans auparavant. On vit alors Raymond VII et Amalric servant d'écuyers à l'archevêque, à pied et sans manteau, conduisant son cheval par la bride depuis le couvent des Cordeliers jusqu'au palais épiscopal, où ce prélat leur donna l'absolution.

De Narbonne, le comte se rendit à Toulouse. A peine était-il rentré dans sa capitale, que Segnis, veuve de Centulle comte d'Astarac, y arriva avec son fils. Le 13 novembre, elle mit tous les domaines qui avaient appartenu à son époux sous la protection et le vasselage de Raymond, qui reçut aussi l'hommage du jeune Centulle en prenant les mains de ce seigneur dans les siennes. Les témoins de cette cession furent Raymond du Falgar, évêque de Toulouse, Raymond l'Escrivan, prévôt de Saint-Etienne, Martin abbé de Lombez, Athon archidiacre de Villelongue, qui avait succédé dans cette dignité à Raymond Scriptor, Roger de Com-

minges, les seigneurs de Mauléon, Raymond de Benque, Bernard de Montaigut, Bertrand de l'Ille, Bernard de Marestan, Sicard de Miremont, Roger de Noër (Noë), Pierre de Villemur, Bérenger, viguier de Toulouse, et A. d'Escalquens.

Après la cession du comté d'Astarac, Pierre de Tolosa, au nom de Raymond, se rendit en Gascogne, à Castelnau de Barbarens, à Masseube, à Durban, à Montcassin, à Simorre, et là, plantant l'étendard du comte sur les tours et les portes, il fit acclamer sa domination par le cri de *Toulouse! Toulouse!* A la même époque, Bernard VI comte de Comminges, d'après le conseil d'Arnaud-Roger, évêque de ce pays, se rendit vassal de Raymond VII pour tout ce qu'il possédait dans les comtés de Comminges et de Couserans. L'acte fut passé dans le château Narbonnais, au mois de novembre, en présence de l'évêque de Toulouse, de celui de Comminges, de Roger de Mauléon abbé de l'Escaladieu, de Roger comte de Pailhas, d'Amalric de Narbonne, de W. de Barbazan, de Sicard de Miramont, et de plusieurs autres seigneurs.

On vit alors arriver à Toulouse une célèbre ambassade composée d'Aymar de Bressieux, Humbert de Seysses et Aymar de Compeys. Ils venaient, au nom d'Amé IV duc de Savoie, demander en mariage Cécile, petite nièce de Raymond. Cette jeune princesse était fille de Barral seigneur de Baux et de Sybille d'Anduze. Celle-ci était fille de Pierre Bermond d'Anduze et de Constance, sœur du comte de Toulouse. Ce dernier accepta la demande du comte de Savoie, et promit de donner en dot à sa nièce six mille livres monnaie de Vienne; il offrit pour ses cautions l'évê-

que de Toulouse, Durand d'Albi, les évêques de Cahors et de Rodez, les comtes de Comminges, et plusieurs autres seigneurs. De son côté, le comte de Savoie constitua à Cécile de Baux, pour son augment, mille marcs d'argent sur les villes de Chambéry et de Montmeillan. Cet acte fut passé au château Narbonnais et la cérémonie des noces eut lieu le 18 décembre.

A son retour d'Italie, le comte Raymond tint à Toulouse une cour plénière, vers les fêtes de Noël, et y créa deux cents chevaliers, parmi lesquels on distinguait Bernard comte de Comminges et Jourdain de l'Ille qui possédait quelques terres assez près de Toulouse, puisque à cette époque il fonda une église au lieu de Mondonville et y établit un prêtre pour la desservir.

Raymond se rendit ensuite dans l'Albigeois, suivi des évêques de Toulouse et d'Albi, et de plusieurs autres seigneurs. Il se trouvait à Toulouse au commencement de l'année 1245 et en partit vers la fin de février pour se rendre à la cour de France. Pendant le carême, il arriva jusqu'à Lyon où se trouvait le pape Innocent IV, revint ensuite dans sa capitale, et chargea Sicard de Montaut de sommer le comte de Foix d'avoir à lui rendre le pays situé en deçà du Pas de la Barre compris dans le diocèse de Toulouse. Cette sommation aurait infailliblement ranimé la guerre entre ces deux seigneurs si le roi n'avait évoqué l'affaire.

Le pape avait convoqué à Lyon, un concile qui s'ouvrit vers la fin du mois de juin. Raymond VII s'y trouva ainsi que l'évêque de Toulouse. Le comte de Provence s'y rendit aussi. Ce fut en présence du pape qu'on agita la question

du mariage du comte de Toulouse et de Béatrix, fille de Raymond Bérenger, princesse d'une rare beauté. Cette alliance ne pouvait être contractée qu'autant qu'on annulerait le mariage de Raymond avec Marguerite de la Marche. Le cardinal Octavien fut chargé d'examiner les causes de nullité. Ayant prouvé que Raymond VII et Marguerite étaient parents du troisième au quatrième degré, le mariage fut déclaré nul. On avait besoin d'une dispense pour contracter la nouvelle alliance projetée, et dans la ferme certitude où étaient les parties intéressées de l'obtenir, Raymond et Bérenger rentrèrent dans leurs états. La mort inattendue de ce dernier prince fit échouer le projet du comte de Toulouse : le pape n'accorda pas la dispense, et Béatrix épousa Charles, frère de Saint-Louis et fils de la reine Blanche, qui, dans cette circonstance, abandonna la cause de son cousin germain.

Raymond du Falgar, qui avait assisté au concile de Lyon, se rendit en 1245 le bienfaiteur du monastère de Prouille en lui cédant les dîmes des lieux de Gratelause, de Lasserre, de Rodes et de Saint-Martin. L'abbaye de Grand-Selve vit alors à sa tête Odon de Château-Raoul de Beziers, qui brilla dans son temps par sa science théologique et qui fut créé chancelier de l'Eglise de Paris. Innocent IV le fit cardinal et évêque de Tusculum. Il eut pour successeur à Grand-Selve Pierre-Raymond, qui reçut en faveur de son monastère plusieurs donations de la libéralité de Geraud d'Armagnac. — Le monastère de la Capelle vit dans la même année deux de ses abbés descendre dans la tombe : c'était Raymond Ier et Othon de Vico.

Zoen, archevêque d'Avignon, remplissait toujours les

fonctions de légat dans la province puisqu'il donna la commission à Maurin, abbé de Saint-Antonin, de forcer par toutes les peines canoniques l'évêque du Falgar de rendre à l'abbaye de Bolbonne certaines églises dont ce prélat s'était emparé. Maurin jouissait d'un assez grand crédit à cette époque, car il fut aussi délégué par l'autorité du saint-siége à l'effet de prendre des informations sur l'élection d'un abbé intrus dans le monastère de Camp-Rond. Celui de Lézat était toujours gouverné par Pierre d'Albs, qui céda en 1245, à Arnaud de Belfage, le prieuré de *Montesquieu,* à la condition expresse qu'il reconstruirait l'église et les bâtiments qui étaient tombés en ruines. C'est ici l'un des plus anciens monuments que nous possédions sur ce prieuré dont l'origine nous est inconnue.

L'abbaye de Saint-Théodard reçut à cette époque la visite de Guillaume de Guilhac abbé de la Chaise-Dieu, qui y fit d'excellents règlements pour le maintien de la discipline monastique : ce qui paraîtrait indiquer que certains relâchements s'étaient introduits dans cette maison. Ce relâchement provenait peut-être des grands biens que possédaient les monastères. Ainsi, au mois de mars, Napardahalie, fille de Bernard d'Arcombat et veuve de Raymond-Arnaud de Pressac, céda à Etienne abbé de Belleperche les *honneurs* d'Embrèze et d'Artigat ; Pierre de Massamont lui céda aussi les terres de Colures et de Pardeilhan.

Raymond d'Atignac II abbé de Saint-Papoul succéda, vers ce même temps, à Bernard d'Amilian. On le trouve dans une charte relative à l'abbaye de Montoulieu.

Le comte de Toulouse cherchait, tous les jours, à rentrer dans la possession de ses anciens domaines et appelait

ses vassaux à lui rendre foi et hommage ; ainsi nous apprenons que Bernard de Morestan se déclara vassal du comte, en présence de Martin abbé de Sainte-Marie de Lombez. Nous voyons aussi Signis comtesse douairière d'Astarac et Odon vicomte de Lomagne lui céder, le 25 mars 1246, en présence de Bernard comte de Comminges et de maître Guillaume de Puylaurens, son chapelain, tous les droits qu'ils avaient sur le comté de Fezensac. Pendant le mois d'avril, le comte parcourut ses domaines du Rouergue et de l'Albigeois pour y recevoir les hommages des divers seigneurs.

Raymond résolut alors de se rendre en pélerinage à Saint-Jacques de Compostelle, selon la coutume du temps. On croit que la dévotion ne fut ici que le prétexte de ce voyage, et qu'il désirait contracter une nouvelle alliance avec quelque princesse du côté des Pyrénées. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au moment où le comte entendait la messe dans l'église de Saint-Jacques, on vit entrer une dame d'une haute naissance et que le bruit se répandit qu'il l'avait épousée. Le 12 juillet, il était revenu de son voyage et se trouvait à Fanjaux lorsque Raymond du Falgar céda à Catherine de Salds, prieure de Prouille, l'église de Saint-Martin située près de celle de Sainte-Marie, pour être incorporée et reconstruite dans l'enceinte du monastère.

L'évêque de Toulouse venait d'assister au concile de Beziers lorsqu'il fit cette donation à Prouille. Ce concile se tint au mois d'avril ; on y dressa quarante-six canons qui regardent l'extirpation de l'hérésie et l'observation de la paix. Ce fut à Beziers que Raymond du Falgar et les autres évêques écrivirent au pape pour l'engager, dans l'inté-

rêt de la religion et le salut des âmes, à favoriser les saints travaux des inquisiteurs ; ils font un grand éloge des frères prêcheurs, et se plaignent de ce que plusieurs hérétiques obtenaient à Rome des lettres des pénitenciers du siége apostolique par lesquelles ils éludaient les châtiments portés contre eux. Il paraît que plusieurs évêques ennemis de la sainte inquisition avaient défendu aux inquisiteurs l'entrée de leurs diocèses, puisque Raymond du Falgar avertit, de la part du pape, l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Beziers d'empêcher, par le moyen des censures ecclésiastiques, les métropolitains de Vienne, Arles, Aix, Auch, Bordeaux et Bourges, ainsi que plusieurs autres évêques, d'interdire l'entrée de leur ville aux frères prêcheurs.

Dans l'absence de Raymond du Falgar, Arnaud-Roger, évêque de Comminges, se rendit dans le Toulousain pour y consacrer plusieurs églises, entr'autres, celle du lieu de Lavernose dédiée à saint Pierre. Cette église, construite dans le style bysantin, venait d'être terminée : ce qui ferait supposer que la partie de l'abside est beaucoup plus ancienne que le reste de l'édifice. La consécration solennelle eut lieu le 27 avril 1246, en présence d'un nombreux clergé et d'un concours immense de peuple. — Arnaud-Roger céda à Molinerie, abbesse de Favas, les dîmes de Cusad et de Caseneuve, après avoir consacré l'église de Lavernose, et donna une preuve éclatante de son désintéressement en cédant à perpétuité, à ses successeurs dans le siége de Comminges, la terre de Saint-Frajou qu'il tenait de ses ancêtres.

Quoiqu'absent de son diocèse, Raymond du Falgar n'oubliait pas les intérêts de sa ville épiscopale. Pendant son

séjour à Lyon, il avait obtenu du pape Innocent IV une bulle en faveur de l'université de Toulouse, dans le but de donner aux études une organisation nouvelle et durable. Cette bulle reçut son exécution en 1246. Elle était conçue en ces termes : « Innocent évêque, à nos chers fils tous » les maîtres et écoliers de la ville de Toulouse : salut et » bénédiction apostolique. — Il existe donc en votre cité » qui est comme la maison de David une fontaine jaillis- » sante de science et de vie, aux eaux de laquelle ceux qui » ont soif vont se désaltérer, puisant avec joie dans les » sources du Sauveur afin qu'avec Rachel ils puissent y » faire boire les chameaux, c'est-à-dire les pécheurs con- » trefaits par leurs crimes, et que ces hommes qui ont » passé leur vie entière au sein des ténèbres y reçoivent » quelque adoucissement à leurs maux. » Le pape déclare ensuite que le *chancelier* de l'université de Toulouse sera créé en présence de l'évêque, du *conseil* de la cité, et de deux professeurs des écoles publiques ; qu'il prêtera serment de n'admettre à la licence que des sujets dignes de ce titre. A dater de la demande en *licence*, pendant trois mois on prendra toutes les informations possibles auprès de qui de droit touchant l'idonéité du candidat. Les professeurs en théologie et en *décrets* prêteront serment, en commençant leurs cours, d'observer fidèlement toutes les règles prescrites.

Le chancelier doit garder exactement le secret sur ce qui se passera au sein de l'Université. Il examinera ceux qui se présenteront pour enseigner la physique et les arts libéraux. Tout doit être réglé sur l'heure et la durée des leçons et des conférences (*legendi et disputandi*), sur le

costume qui doit être adopté, les sépultures, les examens du baccalauréat, le prix des logements et de la nourriture. Le pape veut que, si on méprise les statuts de l'Université, ou qu'on se livre à de criminelles exactions par rapport aux écoliers, ou à des voies de fait contre les professeurs. les leçons soient suspendues jusqu'à nouvel ordre.

L'évêque de Toulouse doit seul veiller à l'exécution des statuts de l'Université, et c'est dans ses prisons et non dans celles du chancelier que doivent être enfermés les coupables. Les vacances d'été ne doivent pas s'étendre au-delà d'un mois. Il est défendu aux écoliers de parcourir la ville en armes et d'y exciter du tumulte. Les professeurs ne doivent introduire dans leurs cours que des livres qui aient été approuvés par le concile provincial. On doit éviter, dans l'étude de la théologie, tous ces raisonnements inutiles qu'emploient ceux qui se disent philosophes. On ne doit discuter que sur des questions qui trouvent leur solution dans les livres théologiques ou les écrits des SS. Pères. Il est défendu d'employer la langue vulgaire dans les études. Si quelque écolier vient à mourir ab-intestat, ses biens seront placés sous la sauvegarde de l'évêque et de l'un des maîtres ; sa famille doit être avertie ; et si, dans un temps donné, les héritiers ou naturels ou institués ne se présentent pas, ces biens seront employés pour le plus grand bien spirituel du défunt.

Le pape écrivit encore au comte, aux capitouls, et aux habitants de Toulouse, pour les engager à défendre les priviléges de l'Université, et les féliciter de tout ce qu'ils avaient déjà fait pour elle. Il écrivit enfin à Raymond du Falgar pour lui recommander les écoliers pauvres et mal-

heureux, appelant sur eux toute la sollicitude de sa charité. Nous apprenons de ces lettres qu'il existait à cette époque, hors des murs de Toulouse, des hospices ou hôtelleries dans lesquelles on recevait les pauvres écoliers. Ces asiles ont donné lieu plus tard à la création des colléges des boursiers.

L'usage qui s'était depuis longtemps établi dans les monastères de donner des lettres d'agrégation à de hauts seigneurs, s'était perpétué jusqu'à l'époque que nous parcourons, puisque, vers la fin de l'année 1246, Guillaume de Dalbs, abbé du Mas-d'Azil, rendit Roger comte de Foix participant de tous les biens spirituels de son abbaye, à condition qu'il en prendrait la défense. Ce seigneur reçut alors l'hommage d'Arnaud de Comminges en qualité de vassal.

Le roi de France avait projeté le voyage d'outre-mer; mais craignant que pendant son absence le comte de Toulouse ne causât quelque trouble dans ses états, il le manda à sa cour. Raymond y arriva au mois de mars de l'année 1247. Le roi et la reine Blanche lui firent très gracieux accueil et le pressèrent de se croiser. Il ne s'y détermina qu'avec peine, parce que l'argent lui manquait. On lui promit de lui restituer le duché de Narbonne, et de lui donner trente mille livres pour fournir à la dépense. Le pape, ravi de ce que le comte s'était croisé, ordonna à son légat de lui remettre de sa part deux mille marcs sterling quand il serait arrivé en terre sainte. De son côté, Raymond écrivit au pape pour lui témoigner le désir ardent qu'il avait de bannir à jamais l'erreur de ses états.

De retour à Toulouse, le comte engagea ses barons, ses

chevaliers et ses bourgeois à se croiser. Il fit équiper une flotte et se disposa à partir. Il voulut, avant de quitter la France, rendre un dernier devoir à la mémoire de son père Raymond VI : c'est ce qui l'avait déterminé à écrire au pape pour solliciter de lui l'absolution du corps de ce prince. Innocent IV, accédant aux désirs du comte, adressa la bulle suivante à Guillaume évêque de Lodève, à Fr. Raymond de Cancio, et à Fr. Guillaume de Brives, cordelier, inquisiteurs à Toulouse : « Notre très cher fils le » comte Raymond nous a exposé que son père étant mort » sous l'anathème de l'excommunication, et son corps ayant » été jusqu'à ce jour privé de sépulture, il avait obtenu » des lettres de notre prédécesseur Grégoire qui avait donné » commission à l'évêque d'Albi et à l'abbé de Grand-Selve » de procéder aux informations. Ceux-ci n'ayant point ac- » compli leur mandat, nous vous ordonnons de faire une » recherche exacte de la vérité sur les articles qui seront » proposés et d'en informer le siége apostolique. »

Conformément à ces ordres, les commissaires se réunirent dans la maison du Temple, en présence des évêques de Rodez et d'Albi, de Jean de Clagarède, chanoine de Nîmes, de Bérenger de Bentulle, de Guillaume Bertrandi, chanoine de Lodève, de Jean Auriol, chanoine de Rodez, d'Amauri vicomte de Narbonne, et de Raymond Gaucelin vicomte de Lunel. Le comte de Toulouse présenta douze articles sur lesquels devaient porter les dépositions des témoins; il communiqua aussi le testament de son père dans lequel il donnait des marques non équivoques de sa catholicité. Cent témoins furent entendus, parmi lesquels on distinguait Raymond Escrivan, prévôt de Saint-Etienne,

des chanoines de cette église, le recteur de Saint-Pierre des Cuisines, un religieux de l'ordre de Grand-Mont, des hospitaliers de Saint-Jean, soit de la maison de Toulouse, soit de celle de Guaridech, des religieuses de la Grâce-Dieu de l'ordre de Fontevrault, l'abbé de Calers, la prieure de Lespinasse, le sacriste de Belleperche, Sicard de Miramont, noble chevalier, Bibilienne de Marquefave, prieure de Longage (*de longâ die*) et un grand nombre d'autres personnages de distinction. L'audition de ces témoins dura pendant tout le mois de juillet. Les commissaires envoyèrent au pape le résultat de leurs informations ; de son côté, Raymond députa vers le pape à Lyon un fondé de pouvoirs pour solliciter la sentence d'absolution.

Le procureur du comte confia le soin de cette importante affaire à un prélat de la cour romaine, qui lui déclara que la sentence serait obtenue si le roi recommandait les intérêts de Raymond à Innocent IV. Il ne fut pas difficile d'obtenir de Louis IX les lettres qu'on sollicitait. Mais le procureur ne tarda pas à s'apercevoir que ce prélat, qui s'était déjà fait livrer une somme d'argent assez forte, avait disposé toutes choses sans le consentement du pape, qui ne trouva pas suffisantes les informations qu'on avait déjà faites. Le comte de Toulouse, ayant appris ce résultat, défendit à son procureur de passer outre.

Cependant, le 19 novembre 1247, le pape fait expédier une nouvelle commission à l'archevêque d'Auch et aux évêques du Puy et de Lodève. Le pontife parle des démarches que le comte de Toulouse avait faites pour obtenir à son père les honneurs de la sépulture, et rappelle la mission qui avait été donnée par Grégoire son prédécesseur à

d'autres prélats de faire une enquête sérieuse sur la manière dont Raymond VI avait quitté la vie. Il accuse réception des dépositions des témoins ; mais il déclare qu'il ne peut encore donner droit à la requête à cause de quelques défauts dans les formes. En conséquence, il charge ces nouveaux commissaires de s'assurer par tous les moyens possibles de la vérité des faits, et de faire inhumer le corps en terre sainte.

On ignore quel fut le résultat de cette commission pontificale ; ce qu'il y a de certain, c'est que le corps de Raymond VI demeura toujours sans sépulture, enfermé dans un cercueil de pierre, hors de l'église des chevaliers de Malte, et que l'on montrait la tête du prince comme objet de curiosité. Ainsi Raymond VII ne put jamais réussir à contracter un nouveau mariage ni à procurer à son père les honneurs d'une sépulture chrétienne.

Vers le mois d'août il fit un second voyage en Espagne, peut-être pour chercher à contracter quelqu'autre alliance. Avant son départ, il voulut témoigner l'horreur que lui avait inspirée le meurtre des inquisiteurs à Avignonet : il écrivit des lettres à tous les consuls et juges de ses états dans lesquelles il ordonna à tous ses sujets d'assister aux prédications des dominicains et des frères mineurs partout où ces religieux porteraient la parole divine.

Les inquisiteurs Bernard de Cancio et Jean de Saint-Pierre, sous la protection du comte de Toulouse et de Raymond du Falgar, firent à cette époque une recherche exacte des hérétiques en cette ville. Ils en ramenèrent plusieurs au sein de l'Eglise et en condamnèrent beaucoup d'autres à la prison perpétuelle. On appelait en langue vulgaire ces

condamnés les *Emmurats;* — c'est sans doute de ce nom qu'on appela la prison de l'inquisition les *Hauts-Murats,* nom qui a été conservé jusqu'à ce jour.

L'évêque de Toulouse confirma, cette année, à Jean abbé de la *Capelette,* la donation des églises de Meiran, de Saint-Jean de Boutes, de Rastiniac et d'Hémerville, que Foulques avait cédées à ce monastère sous la rente de trois livres de cire. Cet acte fut signé par Raymond Escrivan, prévôt de Saint-Etienne. — L'abbaye de Grand-Selve fut enrichie, à cette époque, par les libéralités d'Othon de Terride, pendant que Hugues de Valhs s'engageait à défendre l'abbaye de Lézat contre ses injustes agresseurs. Cet engagement fut pris entre les mains de Pierre de Dalbs, qui obtint du pape Innocent IV le privilége d'user des ornements pontificaux dans la célébration des saints mystères. — Cet illustre abbé se montra toujours plein de sagesse et de prudence. Il fit réunir en un seul livre toutes les chartes relatives à l'abbaye, et gouverna cette maison jusqu'à l'année 1251.

Alphonse abbé de Saint-Théodard fit, cette année, des règlements par lesquels il fut statué qu'on n'exigerait, pour les sépultures dans le cimetière de son monastère, que ce qui aurait été réglé par le testament du défunt. Il termina aussi quelque différend qui existait entre Bertrand de Montaigut, camérier de Saint-Théodard et prieur de Castelsarrasin, frère Raymond de la Bruguière, maître recteur de la maison de Ville-Dieu, et les frères de cet hospice.

Guillaume de Corossèles, abbé de Camon, eut pour successeur, en 1247, Peytavit, dont le nom se trouve dans quelques chartes de cette époque. Bernard d'Albars, abbé de Bolbonne, mourut vers ce même temps. Il fut remplacé

par Bérenger III, qui reçut au nombre des religieux un seigneur de la maison de Foix nommé Raymond qui, à cette occasion, donna tous ses domaines à ce monastère.

L'absence du comte de Toulouse ne fut pas de longue durée puisque nous le retrouvons, au mois de décembre 1247, à Lavaur. Au commencement de l'année suivante, il fit ses préparatifs pour le voyage d'outre-mer, assembla les habitants dans le *palais commun,* et déclara que le consulat de Toulouse appartenait en propre à leur commune et qu'elle avait l'autorité d'élire, tous les ans, ses consuls au nombre de vingt-quatre, douze de la cité et autant du faubourg.

Désirant donner au pape de nouvelles garanties de son zèle, il lui écrivit pour le prévenir qu'un grand nombre d'hérétiques étrangers s'étaient introduits dans ses états, et le pria de donner des ordres pour en faire la recherche. Innocent IV acquiesça promptement aux desirs du comte : il écrivit d'abord à l'évêque d'Albi, lui permettant de délivrer de prison, du conseil des inquisiteurs, les hérétiques qui y étaient renfermés et qui donnaient de véritables marques de pénitence, à condition qu'on leur imposerait des satisfactions convenables. Il commit ensuite l'évêque d'Agen par des lettres qui portent la date du 29 avril 1248, et lui ordonna d'informer dans les terres du comte Raymond, avec le conseil des inquisiteurs des lieux et des diocèses, et en observant les formalités prescrites. Il permit, à la prière de Raymond, à ceux des sujets de ce prince qui n'étaient retenus en prison que pour un temps ou qui n'étaient condamnés qu'à porter des croix pour crime d'hérésie, de se croiser et de marcher au secours de la terre

sainte. Il permit même à ce prélat, ou à son défaut à l'archevêque d'Auch, de faire grâce à ceux qui, étant condamnés à une prison perpétuelle et ayant donné des marques d'un sincère repentir, se croiseraient. Nous apprenons, des lettres que le pape écrivit aux inquisiteurs de la province de Narbonne, que quelques hérétiques s'étaient saisis des registres de l'inquisition et qu'ils les avaient brûlés au sortir d'une assemblée, après avoir tué le clerc ou le *curseur* du saint tribunal.

Raymond se trouvait à Toulouse au mois de juin 1248, puisqu'il y passa un accord dans le château Narbonnais avec Durand, évêque d'Albi, et Sicard d'Alaman, son chancelier, au sujet de la monnaie d'Albi. Il fut stipulé que le comte et ses successeurs auraient le tiers de cette monnaie, l'évêque un autre tiers, et Sicard un autre tiers. On trouve dans cet acte que la monnaie d'Albi, dite *des Ramondins,* se fabriquait à Castelnau de Bonafos, qui était un fief appartenant à Sicard, sous la mouvance du comte de Toulouse.

Raymond, ayant appris que le roi était arrivé à Aiguesmortes, se rendit auprès de lui. En passant à Sauran dans le Minervois, il échangea, le 6 août, avec Bérenger et Gautier de Saint-Jean, les terres que Pierre Amelii avait possédées à Montaigut contre la forteresse de la Bastide-de-Beauvoir et une vigne située entre cette forteresse et la ville de l'Isle. C'est ici le plus ancien monument que nous possédions sur cette dernière cité qui fut bâtie au treizième siècle, sur les ruines du château de Montaigut en Albigeois.

Le comte arriva à Aiguesmortes vers la mi-août et y conféra avec le roi, qui s'embarqua le 25. Il se rendit ensuite à Marseille, dans le dessein de s'embarquer aussi sur

un grand vaisseau qu'il avait fait équiper à ses frais. Se trouvant à l'Isle dans le Venaissin, il y confirma les priviléges de la ville de Gaillac. La saison se trouvant trop avancée, il remit son départ à l'année suivante, du conseil des seigneurs qui l'accompagnaient, et quitta les bords du Rhône pour se rendre dans le Rouergue.

Il existait à cette époque un célèbre hôpital situé dans le territoire de Montauban et dont l'administration dépendait de l'évêque de Toulouse. Au moyen-âge, les prélats avaient en général le gouvernement direct de tous les asiles de bienfaisance. Raymond du Falgar confia la direction de cet hôpital à un chapelain nommé Guillaume Tustan, qui prêta serment à l'évêque en qualité de feudataire.

Maurin gouvernait toujours l'abbaye de Saint-Antonin de Pamiers, et se montrait plein de zèle pour les intérêts matériels de sa maison. En 1248, il fit un accord avec l'abbé de Bolbonne, d'après l'arbitrage de celui de Bonnefont, et reçut d'Arnaud de Castlard foi et hommage pour le village et la forteresse de ce nom, que ce seigneur déclara avoir reçus en fief des tenants de l'abbaye. — Celle de Calers reçut aussi plusieurs domaines des libéralités d'Artaud-Guillaume de Beaumont. Ces domaines étaient situés à Mornac. Cette donation se fit entre les mains de Raymond de Fortanier, qui gouverna cette maison jusques à l'année suivante.

En attendant l'époque de son départ projeté, le comte Raymond, au commencement de l'année 1249, parcourut ses domaines. A la fin du mois de janvier, il se trouvait à Agen, ensuite à Verdun-sur-Garonne, et le 11 avril à Toulouse, où il reçut l'hommage d'Izarn Jourdain et de

Bernard, fils de feu Bertrand Jourdain. Ces deux frères étant morts sans postérité, Jourdain IV seigneur de l'Ille-Jourdain, leur cousin germain, leur succéda dans la seigneurie de Launac et dans la portion de la vicomté de Gimoëz, dont ils avaient hérité de Bertrand leur père. Le comte se rendit ensuite à Logrono en Castille, où il eut une conférence avec l'infant Alfonse, fils du roi de cette province. Il y séjourna pendant quinze jours, sans doute pour cause de maladie, car, étant rentré dans ses états, il y fut attaqué vers le mois de mai d'une infirmité assez grave. Nous le rencontrons, le 10 juin, à Agen, où il reçut l'hommage d'Arnaud Garsias du Fossat pour divers châteaux de l'Agenais.

Le fils de Simon de Montfort duc de Leycestre gouvernait alors la Gascogne au nom du roi d'Angleterre. Il avait entrepris une expédition dans le pays contre les vassaux du comte de Toulouse, et avait fait prisonnier Geraud d'Armagnac, l'un d'entr'eux. Arnaud Athon vicomte de Lomagne s'était jeté dans son parti. Le comte, justement irrité de cette félonie, le somma à Agen de lui remettre le château d'Auvillar et de faire rendre la liberté à Geraud d'Armagnac. Le vicomte refusa d'obéir, ce qui n'empêcha pas son suzerain de se saisir de tous les domaines qu'Arnaud Athon possédait dans l'Agenais.

Il y avait à Agen un assez grand nombre d'hérétiques ; quelques-uns se convertirent à la foi chrétienne, quelques autres, au nombre de vingt-quatre, résistèrent à toutes les sollicitations. Raymond les fit paraître devant lui et employa d'abord tous les moyens de persuasion pour les engager à renoncer à leurs coupables erreurs. N'ayant pu

les gagner, il les condamna à mort, c'est-à-dire à être brûlés. La sentence fut exécutée.

Dans le cours de l'année 1249, Raymond du Falgar céda tous ses droits sur l'église de Sainte-Marie de Broms et toutes ses dîmes à Molinerie, abbesse de Fabas, ainsi que les dîmes de Saint-Martin de Longue-Selve, à la charge de la part des religieuses de ce couvent de payer à l'évêque une rente annuelle de deux livres de cire et de poivre. Cet accord fut approuvé par Raymond Escrivan, prévôt de Saint-Etienne. Il confirma aussi l'abbaye de Montoulieu dans la possession de diverses églises. Nous le trouvons choisi pour arbitre dans un différend qui existait entre le vicomte de Narbonne et l'archevêque de cette ville. Non seulement Falgar se montra plein de zèle pour les intérêts de son Eglise, mais encore pour ceux de sa famille, car il adressa des lettres de remercîment à l'abbé de Lagrasse au sujet de quelques services que ce dernier avait rendus à Guillaume du Falgar, son neveu.

Arnaud Garsias, quatrième du nom, succédait vers ce même temps à Matthieu de Saint-Félix dans le gouvernement de l'abbaye de Feuillants.

Un scandale, toujours affligeant pour la religion, eut lieu dans le Toulousain entre les abbés de deux célèbres abbayes, celle de Saint-Antonin de Pamiers et celle de Bolbonne. Ces abbés, Maurin de Pamiers et Bérenger III de Bolbonne, eurent cette année-là un bien grave différend au sujet du domaine de Bonrepos. La discussion devint si vive que non seulement les deux champions s'accablèrent d'injures, mais se battirent violemment, à tel point que Bérenger fut grièvement blessé. Ce différend ne put être apaisé que

par l'intervention du comte de Foix, de l'abbé de Preignan et de celui de Saint-Saturnin de Toulouse.

Une éclatante lumière brillait alors à Toulouse dans l'ordre des frères prêcheurs : c'était le frère Maurice, que nos annales nous représentent comme un orateur très éloquent et un célèbre controversiste. Il était né à Toulouse d'une illustre famille, et avait embrassé assez jeune la règle de saint Dominique. On raconte que, passant un jour à Albi et demeurant chez les cordeliers de cette ville, ces religieux lui dirent qu'ils souffraient beaucoup de la disette d'eau. Aussitôt il se mit en prière, et une source abondante jaillit sous ses pas. Il mourut peu de jours après qu'il eut opéré ce prodige, et fut inhumé dans l'église des cordeliers d'Albi, où un grand nombre de guérisons miraculeuses s'opérèrent sur son tombeau.

L'ordre de saint Dominique comptait encore dans ses rangs un autre éminent personnage à Toulouse : c'était frère Raymond de Cancio, inquisiteur de la foi, dont nous avons déjà parlé au sujet des informations sur la mort de Raymond VI. Il fut le fondateur du couvent des dominicains d'Agen, où il mourut en 1260. Sa mort et sa gloire furent révélées à un religieux de son ordre par une vision céleste.

Après l'auto-da-fé d'Agen, Raymond VII partit pour aller joindre sa fille Jeanne et son gendre Alfonse à Aiguesmortes où ils devaient s'embarquer. Il prit congé d'eux et partit pour Milhaud en Rouergue, qui devait être le terme de sa course. Là, il fut tout-à-coup attaqué d'une fièvre ardente, ce qui ne l'empêcha pas cependant de continuer sa route. Arrivé à Tris, près de Rodez, il fut obligé de s'arrêter. Prévenu de sa mort prochaine, il fit alors appeler un saint

ermite du pays, Guillaume Albaronier, et lui fit une confession générale de sa vie. L'évêque d'Albi lui administra le saint viatique, qu'il reçut dans les sentiments de la plus haute piété. Dès qu'il apprit que le saint-sacrement était entré dans son palais, il se leva, alla au devant de son Dieu, et communia à genoux sur le pavé de sa chambre. Les évêques de Toulouse, d'Agen, de Cahors et de Rodez, ses principaux vassaux et les consuls de Toulouse, se rendirent à Tris. Leur avis était de le faire transporter à Toulouse, mais il voulut qu'on le portât à Milhaud, où il fit, le 23 septembre, le testament suivant :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, ainsi soit-il. Telle est ma volonté dernière : « Je, Raymond, par la grâce » de Dieu comte de Toulouse, marquis de Provençe, fils de » la reine Jeanne, étant sain d'esprit, je fais ici mon tes- » tament, révoquant tous les autres. Je choisis ma sépul- » ture à Fontevrault, où reposent Henri roi d'Angleterre, » mon aïeul, le roi Richard mon oncle, la reine Jeanne » ma mère, aux pieds de laquelle je veux être inhumé. » J'entends que toutes mes injustices de quelque nature » qu'elles puissent être soient réparées. Je laisse dix mille » marcs sterling pour le repos de mon âme, ainsi répar- » ties : cinq mille à Fontevrault, auquel je laisse aussi mes » vases d'or et d'argent, mes parures, mes anneaux et mes » diamants ; quarante marcs au monastère de Lespinasse » du même ordre ; cent marcs à celui de Bragairac ; cent » marcs à celui de Longage ; cent marcs à celui de Sainte- » Croix ; cent marcs à celui de Saint-Laurent de Goujon ; » cent marcs à celui de Fabas ou l'Oraison-Dieu ; cent » marcs au prieuré de Prouille ; cent marcs au monastère

» de Sainte-Marie du Bosquet au diocèse de Trois-Châteaux; » cent marcs à celui de Saint-André de Vaison.

» Je laisse, de plus, pareille somme à *l'œuvre* de Saint-» Etienne de Toulouse; pareille somme à *l'œuvre* de l'église » de Grand-Selve; pareille somme à l'abbaye de Feuillants; » cent marcs à celle d'Eaunes; cent marcs à celle de Bonne-» Combe. Indépendamment de cette somme de dix mille » marcs, je laisse encore à Fontevrault tous mes bœufs, » vaches, brebis et bêtes de somme qui se trouveront dans » mes granges et bergeries. Je laisse aussi cent marcs à » *l'œuvre* de l'église de Belleperche. Quant à ce qui res-» tera sur les dix mille marcs, mes exécuteurs testamen-» taires en disposeront à leur gré pour le bien de mon » salut.

» J'institue pour mon héritière et légataire universelle » Jeanne, ma fille, épouse de noble Alfonse comte de Poi-» tiers. J'ordonne que toutes mes dettes soient exactement » payées sur les biens que je laisserai à l'exclusion de dix » mille marcs, et cela sans aucuns frais de justice. J'ac-» corde à tous mes barons et chevaliers, à tous les posses-» seurs des églises et monastères, à toutes les villes, aux » châteaux et villages de nos domaines, la confirmation de » leurs priviléges et libertés; défendant qu'on les vexe ja-» mais au sujet des tailles ou exactions que ma volonté, et » non la justice, leur avait imposées.

» J'ordonne que notre cher et fidèle serviteur Sicard » d'Alaman gouverne nos états, en perçoive les revenus en » établissant des officiers suffisants, et qu'il acquitte toutes » nos dettes et nos legs avec le secours des commissaires » que je nommerai, jusqu'à ce que ma fille entre en pos-

» session de mes domaines. Je nomme mes exécuteurs
» testamentaires les évêques de Toulouse, d'Agen, d'Albi,
» de Cahors, de Rodez, de Carpentras et de Cavaillon; les
» nobles seigneurs comte de Comminges, Sicard d'Alaman,
» et quatre citoyens de Toulouse, au choix de ces derniers,
» les chargeant d'exécuter avec toute l'exactitude possible
» mes dernières volontés. »

Le lendemain, Raymond ajouta un codicille à ce testament. Il y déclara que, s'il guérissait de son infirmité, il accomplirait le voyage d'outre-mer; et s'il ne pouvait pas l'accomplir, il voulait que son héritière envoyât en Terre-Sainte cinquante milices. Il ordonna de rendre au pape les sommes qu'il avait reçues du vingtième sur les biens ecclésiastiques, les legs et le rachat des vœux ; il prescrivit enfin à son héritière de rendre au roi de France et à la reine sa mère l'argent reçu pour son passage au-delà des mers.

Après avoir fait toutes ses dispositions et recommandé de rendre au pape tout l'argent qu'il en avait reçu pour combattre les ennemis de l'Eglise, Raymond reçut l'extrême-onction, et expira le 27 septembre 1249, à l'âge de cinquante-deux ans. Son corps, embaumé et déposé dans un cercueil précieux, fut apporté avec pompe, par Albi, Gaillac et Rabastens, jusqu'à Toulouse, où furent célébrées ses funérailles avec une incroyable magnificence, au milieu des larmes de tous les habitants. De Toulouse, son corps fut transporté en bâteau au monastère de Paradis en Agenais, où il demeura en dépôt jusqu'au printemps de l'année suivante. De là il fut porté à Fontevrault, où il fut inhumé dans le chœur des religieuses, aux pieds de Jeanne d'Angleterre, sa mère.

Tous le peuples soumis à la domination de Raymond VII donnèrent de justes regrets à sa mémoire. Il était plein de douceur et de générosité, magnifique dans ses manières, et se faisait remarquer par la droiture de son esprit. Il jouit dans son siècle de la réputation d'un grand capitaine, et il signala sa valeur soit pour recouvrer le patrimoine de ses ancêtres, soit pour poursuivre les différentes guerres qu'il eut à soutenir. On ne jeta jamais aucun soupçon sur sa catholicité, et sur la fin de sa vie il poursuivit les hérétiques avec une étonnante vigueur. Il eut beaucoup à souffrir de la part de quelques évêques qui, pour des intérêts purement temporels, le chargèrent d'excommunications : ce qui obligea le pape de modérer leur zèle et de prendre sa défense. Grégoire IX et Innocent IV l'honorèrent de leur amitié et de leur confiance.

D'irrécusables monuments attestent sa grande libéralité envers les églises et les monastères; il n'en existait aucun dans ses vastes états qui n'eût reçu des marques de sa munificence. Il se montra très jaloux de son autorité, et administra ses domaines avec une constante et exacte vigilance. A sa mort, Raymond VII possédait 1° le comté de Toulouse qu'il tenait de ses ancêtres, à la réserve du comté de Foix et des terres de Mirepoix, sur lesquels il prétendait exercer les droits de souveraineté; 2° la partie de l'Albigeois située à la droite du Tarn, le Rouergue et le Querci; 3° l'Agenais, qui avait été donné en dot à Jeanne d'Angleterre, sa mère; 4° le marquisat de Provence; la vicomté de Marseille, que les habitants lui avaient cédée; 6° enfin la suzeraineté sur les comtés de Comminges, d'Astarac et de Fezensac, et sur le comté de Diois.

Tels étaient les domaines que Raymond VII transmit à Jeanne, sa fille et son unique héritière, femme d'Alfonse comte de Poitiers et frère du roi.



LIVRE XXVII.

DEPUIS LA MORT DE RAYMOND VII, EN 1249, JUSQU'A LA RÉUNION DU COMTÉ DE TOULOUSE A LA COURONNE, EN 1271.

A peine Raymond eut-il rendu le dernier soupir que Guillaume de Pian, sénéchal du roi à Carcassonne, partit pour la cour afin d'avertir de la mort de Raymond la reine Blanche et recevoir ses ordres. Alphonse et Jeanne étaient partis pour l'Orient. La reine fit expédier aussitôt des lettres, datées du mois d'octobre 1249, qu'elle adressa *à ses chers du chapitre,* c'est-à-dire aux consuls ou capitouls de Toulouse.

« Blanche, par la grâce de Dieu reine des Français, à » ses chers du chapitre et les probes-hommes de la ville » et du faubourg de Toulouse, salut et dilection. — Nous » avons appris avec une extrême douleur la mort de notre » cher cousin le comte Raymond. Vous n'ignorez pas que » ses états sont tombés au pouvoir d'Alfonse, notre fils » bien-aimé, époux de Jeanne, sa noble fille. En consé» quence, nous vous ordonnons d'obéir et prêter serment » à Gui, à Hervé de Chevreuse, et à Philippe, trésorier de » Saint-Hilaire de Poitiers et chancelier de notre fils, que » nous avons nommés commissaires pour prendre posses» sion des états du comte. »

pouvoir temporel des Eglises, qui exerçaient à cette époque une certaine juridiction sur une portion du territoire.

L'abbaye de Grand-Selve voyait s'élever en ce temps-là les murs de sa nouvelle église, pour laquelle Raymond VII avait donné une somme d'argent assez considérable. Nous ignorons l'époque précise où fut commencé cet édifice, qui était d'une grande étendue et dans le style ogival. Les travaux de construction furent poussés avec vigueur sous le gouvernement de Pierre Raymond et poursuivis encore très activement par son successeur Richard, dont nous trouvons le nom dans un accord qu'il passa avec Bernard et Montarin Gautier au sujet d'un fief nommé *Argumbad*.

En 1250, s'ouvre la série des abbesses de l'Oraison-Dieu. Raymond VII, avant sa mort, avait donné de grands biens à cette maison, qui avait alors à sa tête Marie de Benque, première abbesse. Elle reçut aussi des marques éclatantes de la munificence du comte de Comminges.

L'abbaye de Feuillants était alors gouvernée par Théobald III, qui avait succédé à Arnaud Garsias; et celle de Calers l'était par Raymond de Bajula, qui reçut de Morin abbé de Saint-Antonin quelques maisons dans la ville de Pamiers. En ce même temps le monastère de Saint-Papoul perdait Raymond d'Atthinac son abbé, à qui on donnait pour successeur Guiraud II.

Alfonse et Jeanne, après avoir fait quelque séjour en Provence, se rendirent à Toulouse et y firent leur entrée solennelle le 23 mai 1251. Le dimanche suivant, le comte fit assembler tous les habitants dans la maison de ville, et jura en leur présence de les maintenir dans l'usage de leurs libertés et de leurs franchises. Le 28 mai, il assembla vingt

célèbres jurisconsultes pour leur soumettre le testament de Raymond VII et son codicille. Les docteurs crurent reconnaître dans le premier acte des causes de nullité, et déclarèrent que le codicille seul devait être exécuté, au moins pour les legs pies. Ces legs ne furent cependant acquittés qu'en partie ; il y eut des accommodements avec certaines abbayes, entr'autres, avec Fontevrault, Grand-Selve et Belleperche.

Alfonse et Jeanne ne firent pas un très long séjour à Toulouse. Le 30 mai 1251, Alphonse donna à Verdun-sur-Garonne une charte en faveur de l'abbaye de Grand-Selve ; puis il parcourut ses domaines pour recevoir le serment de ses vassaux et confirmer les anciennes coutumes. Le comte et la comtesse se retirèrent ensuite au château de Vincennes, et ne revinrent dans la province que sur la fin de leur vie. Ils partagèrent leurs vastes domaines en quatre grandes sénéchaussées : la première fut celle de Toulouse; la seconde, celle de l'Agenais et du Querci ; la troisième, celle du Rouergue, et la quatrième celle de Provence.

Alfonse, avant son départ, avait refusé de rendre hommage à Raymond du Falgar, évêque de Toulouse, qui se contenta de l'hommage offert seulement par son sénéchal. Cet évêque fut, à cette époque, choisi pour arbitre suprême dans le différend qui existait entre l'archevêque de Narbonne et le vicomte de cette ville ; mais il ne put le conduire à bonne fin. Il reçut une bulle d'Innocent IV par laquelle le pape plaçait sous sa protection les religieux de saint Dominique et le tribunal de l'inquisition.

L'abbaye de Calers était alors gouvernée par Etienne III, qui avait succédé à Raymond Bajols, et qui fit, en 1251,

une transaction avec l'abbé de Lézat. L'histoire n'en désigne pas l'objet.

Gilles, abbé de Belleperche, qui avait succédé à Laurent, passa dans la même année un traité avec Bernard d'Astafort touchant les limites d'un lieu nommé Larazet.

Bérenger III gouvernait l'abbaye de Bolbonne. Les comtes de Foix en étaient regardés comme les fondateurs, puisqu'il obtint alors du chapitre général de son ordre l'autorisation de célébrer un service anniversaire pour le repos de l'âme de ces puissants seigneurs. Il mourut en 1251, et eut pour successeur Adhémar.

L'abbaye de Sorèze perdit aussi, vers ce même temps, Pierre de Pierrelate, son abbé. Il eut pour successeur Pierre de Goust.

Raymond d'Antissan, abbé de Bonnefont, mourut cette même année. Il avait reçu pour son monastère de grands biens des libéralités de Bernard de Comminges, qui confirma toutes les donations que ses prédécesseurs avaient faites à son abbaye. Il eut pour successeur Raymond VII (Arnaud d'Osson). Un certain Guillaume lui disputa la possession de l'abbaye, mais sans succès. Sous le gouvernement de Raymond, le chevalier Adhémar de Punctis embrassa la vie monastique à Bonnefont.

Quoiqu'absent de ses états, le comte Alfonse ne s'occupait pas avec moins d'ardeur du bien de ses sujets. Il envoya pour commissaires à Toulouse, vers l'année 1252, Jean de Maisons, maître Gui Fulcodi, Pierre Bernardi, frère Jean de Castelnau et frère Philippe de l'ordre des frères mineurs, avec mission expresse de réformer tous les abus. Ce fut à l'occasion de ces commissaires que les évêques de Tou-

louse, d'Agen, d'Albi et de Carpentras adressèrent des lettres très pressantes aux frères prêcheurs pour les engager à exercer l'office d'inquisiteurs dans leurs diocèses, après qu'ils auraient été désignés nominativement par Gui Fulcodi et Jean de Maisons. Ces lettres sont datées de Riom en Auvergne.

Au retour de Riom, Raymond du Falgar se rendit à Grand-Selve pour y consacrer la nouvelle église. Il fut assisté dans cette cérémonie par Gailhard, évêque de Lectoure, et Nicolas de Couserans. Après cette consécration, il se rendit à Montauban, et assista à une assemblée dans l'église de Saint-Jacques, où les commissaires d'Alfonse dressèrent divers statuts contre les hérétiques et les excommuniés.

Vers la fin de 1252, ce dernier prince fut atteint d'une attaque de paralysie. Se voyant dans un danger imminent, il fit vœu de revenir dans la Terre-Sainte et de reprendre la croix. Il ne put cependant exécuter de si tôt sa promesse. En attendant, il envoya plusieurs seigneurs de ses domaines en Palestine et fit lever plusieurs subsides pour cette expédition.

Il était toujours au château de Vincennes avec Jeanne, sa femme, lorsqu'au mois de mai 1253 il fit un accord avec Etienne, abbé de Clairvaux, touchant les sommes qu'il leur devait au nom de son père. Il assigna aux religieux de cette abbaye cent quatre livres parisis de rente sur la prévôté de La Rochelle, pour l'entretien de vingt étudiants en théologie de cette maison dans le collége Saint-Bernard à Paris, et puis il se prépara à effectuer son voyage. Innocent IV, pour seconder son zèle, lui accorda : 1° trois mille marcs

d'argent sur les restitutions des usures et des biens mal acquis qui seraient faites dans le royaume de France, les comtés de Toulouse, Poitiers, Provence et Bretagne; 2° les rachats que devaient payer ceux qui, s'étant croisés pour la Terre-Sainte, ne pourraient ensuite exécuter leurs vœux; 3° les legs faits en général pour la Terre-Sainte. Alfonse ne profita pas de ces concessions : plusieurs obstacles s'opposèrent à son départ.

Au mois de mai, l'archevêque de Narbonne et les évêques de Beziers, de Lodève et d'Agde, réunis à Beziers, écrivirent au comte Alfonse touchant un bruit qui s'était répandu — qu'il allait faire restituer aux plus proches parents des hérétiques les biens qui avaient été confisqués sur ces derniers; ils lui montraient les dangers auxquels l'exposerait une semblable démarche, et l'engageaient à abandonner ce projet. Nous lisons dans cette lettre que Raymond du Falgar, évêque de Toulouse, avait déjà écrit au comte sur ce même sujet.

Au mois de juillet, il fit un bail nouveau au sujet de la monnaie qui devait être battue à Toulouse; ce bail fut passé entre le comte, Arnaud Bonaldi d'Albi et Bernard de Croisse. Vers la même époque, il envoya des députés à l'abbesse de Fontevrault pour réclamer les vases d'or et d'argent et les autres joyaux que son père avait laissés à ce monastère. L'abbesse lui écrivit, par ces mêmes députés, qu'elle accédait à ces demandes moyennant une rente annuelle qu'il payerait à l'abbaye. Il fit avec Gilles, abbé de Belleperche, d'autres accords touchant certaines églises de sa dépendance, accords qui furent approuvés par Raymond du Falgar.

Nous trouvons aussi plusieurs seigneurs du pays toulousain en qualité d'insignes bienfaiteurs de quelques monastères : ainsi, Adhémar de Villeneuve céda ses domaines à l'abbaye de Saint-Papoul et y embrassa la vie religieuse. Etienne III, abbé de Calers, reçut des marques de libéralité d'Ayral de Blancheroche et de Fabre de Birac. Deux fils de Bertrand de l'Ille entrèrent dans l'abbaye de Nizors, dont Jacques était abbé, et y apportèrent de grands biens.

Dans les premiers mois de l'an 1254, les commissaires d'Alfonse, Jean de Maisons, Gui Fulcodi, Pierre Bernardi, frère Jean de Castelnau, et frère Philippe de l'ordre des frères mineurs, publièrent à Toulouse les règlements qu'ils avaient dressés pour la réforme de quelques abus : 1° Les sénéchaux obligeront, par la saisie des biens ou par l'emprisonnement à l'égard des pauvres, tous ceux qui, au mépris des censures ecclésiastiques, seront demeurés plus d'un an excommuniés, à rentrer dans le sein de l'Eglise, à moins qu'ils n'aient appelé de la sentence qui les excommunie ou qu'ils n'aient été excommuniés pour les dîmes. 2° Il est défendu aux juifs de construire de nouvelles synagogues et de sortir de leurs maisons le vendredi saint. 3° Les sénéchaux ne donneront pas des bailliages à des clercs, et révoqueront ceux auxquels ils en ont donné afin de les empêcher de se dissiper. Ils ne mettront pas non plus dans ces charges ceux qui sont suspects d'hérésie. 4° Il est défendu aux sénéchaux, sur les plaintes des barons et des chevaliers du pays, de construire de nouvelles *bastides* sans l'exprès consentement du comte. 5° On réglera la juridiction des baillis, et il leur est ordonné de se tenir dans les bornes qui leur furent prescrites par ce prince

lorsqu'il alla dans le pays. 6° Enfin on marque de quelle manière les officiers du comte doivent agir dans la confiscation des biens des hérétiques et pour la restitution des dots des femmes catholiques dont les maris avaient été condamnés pour crime d'hérésie.

Ces règlements étaient à peine publiés que les Anglais, qui, par les ordres d'Henri III, avaient passé la mer pour punir les Gascons de leur révolte, s'approchèrent de Toulouse et commirent quelques excès dans les terres du comte Alfonse. Celui-ci en porta plainte au roi, qui s'engagea, pour réparer ces dommages, à payer 7258 livres de Bordeaux, qu'Alfonse chargea Hugues d'Arcis, son sénéchal, de répartir entre ses sujets.

Alfonse, ayant à se plaindre des capitouls de Toulouse, envoya, en 1255, deux commissaires dans cette ville, — Guillaume de Rossand, chanoine de Paris, et Philippe d'Eaubonne, chevalier. Ceux-ci assemblèrent les capitouls dans la maison commune, et représentèrent de la part du comte que plusieurs coutumes introduites étaient contraires à l'équité. Les capitouls convoquèrent alors, le 3 juin, une assemblée générale des habitants, à laquelle assistèrent les évêques de Toulouse et de Couserans, les abbés de Saint-Sernin et de Sorèze, le prévôt de la cathédrale, les deux nouveaux inquisiteurs et plusieurs autres religieux, Sicard d'Alamand et Pons d'Astoand. Il fut décidé dans cette assemblée qu'on continuerait d'observer les *coutumes* jusqu'à l'arrivée d'Alfonse ; on députa en même temps des fondés de pouvoirs au prince pour le supplier de maintenir ces *coutumes*.

Alfonse répondit qu'il désirait conserver ces privilèges.

et ordonna à ses commissaires de lui envoyer les articles des anciens usages des Toulousains, promettant de régler toute cette affaire. Ces articles furent envoyés, mais sans résultat : car, le dimanche après la Saint-Nicolas 1255, il rendit une ordonnance au château de Vincennes dans laquelle il se plaignait des entreprises qu'on avait faites contre son autorité et dressa des règlements contraires aux usages. Cette ordonnance fut notifiée aux consuls et habitants de Toulouse par Etienne de Bagnols, chanoine de Reims, Philippe d'Eaubonne et Pierre Bernardi. Il déclara aussi qu'il voulait rentrer dans le droit dont avait joui son prédécesseur de nommer les consuls de la ville. Ce droit pouvait être contesté, car il est certain que Raymond son père avait laissé aux habitants la liberté d'élire leurs conseillers municipaux. Les commissaires, après avoir notifié cette ordonnance, firent plusieurs règlements concernant la justice de la cour du viguier, les avocats, les huissiers, et les notaires.

On trouve les noms des capitouls de cette époque dans les accords que passèrent entr'eux, l'année précédente, Raymond du Falgar, évêque de Toulouse, et Bertrand de Montaigut, prieur de la Daurade, au sujet de la permutation de quelques églises : c'étaient Guillaume de Septène, Bertrand de Palais, Guillaume de Rouaix, Raymond Baranhon, Guillaume Saurine, Bertrand Peytavit, Bérenger de Portel, Pons de Gaillac et Vital de Fumel. L'évêque et le prieur avaient choisi pour arbitres Guillaume Isarn, archiprêtre de Rieux, et Guillaume Rotberti, jurisconsulte. Bertrand de Montaigut confirma en même temps la cession des moulins du Bazacle, récemment construits. Il obtint aussi du pape

Innocent IV plusieurs indulgences pour son église par une bulle donnée dans la ville d'Assise. — Bertrand de Montaigut gouverna encore pendant quelques années le prieuré de la Daurade, et eut pour successeur Bernard de Geniès.

Nous avons observé què les deux nouveaux inquisiteurs se trouvèrent à l'assemblée générale des habitants de Toulouse : c'était Reginald de Carnot et Jean de Petra, l'un et l'autre dominicains. Les évêques de Rodez, de Toulouse, d'Albi et de Cahors, assemblés à Gaillac en Albigeois, leur adressèrent des lettres pour les autoriser à publier des indulgences dans leurs diocèses, à y exercer la sainte inquisition, et à y réconcilier les pécheurs à l'Eglise.

Ces inquisiteurs contribuèrent puissamment à la construction de la nouvelle et belle église de Saint-Elan de Lavaur, dont les fondements furent jetés en 1255, d'après l'acte ainsi conçu :

« Faisons savoir à tous que Raymond Calvet, Pierre de » Marlhac, Guillaume Peyroler, et plusieurs autres habi» tants de Lavaur, ont promis à F. Reginald de Carnot et » F. Jean de Petra, inquisiteurs, qu'ils emploieraient tous « leurs soins à la construction d'une grande église qui pût » contenir tous les habitants de Lavaur, construction qui » doit être commencée dans l'espace de cinq ans. Les dits » inquisiteurs ont permis d'employer à la construction de » cette église tout l'argent qu'on pourra retenir de la com» mutation des pénitences ou pélerinages imposés (on ex» cepte les pélerinages qui doivent être faits à Saint-Etienne » et à Saint-Saturnin de Toulouse). Les inquisiteurs décla» rent qu'ils ont ainsi réglé les choses à la prière d'Hugues » d'Arcis, sénéchal de Toulouse, d'Odars de Pouhs, viguier

» de Toulouse, et avec le consentement de l'évêque de cette
» ville et de plusieurs autres prélats. »

C'est ainsi que fut construite la grande et magnifique église de Saint-Elan ou Alain de Lavaur, sous le règne d'Alfonse et le pontificat de Raymond du Falgar, par les soins des nobles habitants mentionnés dans l'acte. Cet édifice religieux, un des plus beaux du Midi, appartient à l'architecture gothique.

Raymond du Falgar confirma, à cette époque, l'abbaye du Mas-Garnier dans la possession de plusieurs églises dont les noms suivent : Verdun, Caniac ou Savenez, Aucanville, Mauvers, Boiville, Seil, Osmont, Gouas, Margastaud, Brive-Castel, Bourret, Saint-Cassian, Signan, Montbequi, Saint-Asert, Montbartier.

Nous trouvons, au même temps, l'évêque de Toulouse au concile qui fut tenu à Beziers le 8 des ides de mai, et dans lequel furent promulgués les statuts que Saint-Louis avait dressés pour la réforme des mœurs du clergé et du peuple dans la Gaule Narbonnaise. Raymond du Falgar perdit, cette même année, Raymond Escrivan, prévôt de Saint-Etienne, qui fut enseveli au chapitre avec une épitaphe. Il eut pour successeur dans la prévôté Bertrand de l'Ille-Jourdain, qui commença sa charge par l'achat de plusieurs terres en faveur de l'église cathédrale.

L'année précédente, Pierre de Dalbs abbé de Lézat était mort dans ce monastère. Cet abbé, l'un des plus illustres qui aient gouverné cette maison, eut pour successeur, en 1255, Geraud de Villeneuve. On trouve le nom de ce dernier dans une sentence qu'Adémar de Burnos, moine de Lézat, et Bernard, prieur de Puyvert, rendirent en faveur

de Lézat contre le monastère de la Grâce-Dieu, au sujet de quelque hommage pour certaines terres. Geraud de Villeneuve fit aussi quelques transactions avec Etienne abbé de Calers. Ce dernier mourut en 1255, et eut pour successeur Raymond d'Arsac, qui gouverna Calers pendant quatre années et reçut de grands biens pour son abbaye de la libéralité de Bernard de Chaurac.

L'abbaye de Saint-Théodard était alors gouvernée par Pierre de Bermond, chapelain du pape Alexandre IV, qui lui accorda la permission d'user des ornements pontificaux dans la célébration des sacrés mystères.

Gilles de Belleperche reçut à cette époque, de Guillaume évêque d'Agen, plusieurs églises désignées dans la charte de cession; il mourut en 1255, et eut pour successeur Simon. C'était alors chose assez commune que la cession et permutation des églises entre les évêchés et les monastères; ainsi, en la même année, Raymond du Falgar échangea quelques églises avec Pierre de Goust, abbé de Sorèze, pendant que l'abbé de Nizors, Guillaume de Ar, recevait en qualité de frère Gailhard de Benque.

Alfonse comte de Toulouse désirait toujours partir pour la terre sainte. Afin de lui faciliter cette expédition, le pape Alexandre IV rendit en 1256 une ordonnance qui prescrivait à tous ceux qui avaient pris la croix dans les comtés de Toulouse et de Provence, et qui n'avaient pu faire le voyage, de lui en payer le rachat. Avant son départ, Alfonse présenta au roi son frère un mémoire dans lequel il lui adressait plusieurs demandes, entr'autres, celle de lui rendre les fiefs du comté de Foix; de lui garantir la vicomté de Milhaud contre les prétentions du roi d'Aragon;

de lui céder l'hommage du seigneur de Mirepoix ; et enfin de lui permettre de lever dans le comté de Toulouse et ses autres domaines les legs faits pour la Terre-Sainte.

Nous ignorons pour quels motifs Alfonse n'exécuta pas son projet de voyage d'outre-mer ; il demeura au château de Vincennes, où il donna plusieurs chartes en 1256. On trouve dans l'une d'elles que Bernard seigneur de Montesquieu était alors *emmuré* pour cause d'hérésie ; ses biens avaient été confisqués et donnés, en échange contre la ville de Baziége, à Pierre de Montbrun par Etienne de Bagnols et Philippe d'Eaubonne. Il fit ensuite le bail de la monnaie de Toulouse pour trois ans sous certaines conditions, avec promesse de n'en pas faire fabriquer ailleurs dans cet espace de temps.

Alfonse reçut à cette époque l'hommage de Nicolas, évêque de Couserans, qui reconnut tenir *en fief honoré* de ce prince la ville de Couserans et quelques autres châteaux. A ce sujet, le comte de Toulouse écrivit à son sénéchal de prendre sous sa sauvegarde et protection spéciale l'évêque et son chapitre.

Cette même année, mourut à Toulouse Pierre Cellani, ce noble toulousain qui avait donné à saint Dominique sa maison située près du château Narbonnais. Le saint fondateur l'avait envoyé à Paris, où il prêcha avec beaucoup de zèle et de succès, et de là à Limoges pour y fonder un couvent de son ordre qu'il gouverna avec une extrême sagesse. Après avoir rempli une longue et glorieuse carrière dans l'emploi d'inquisiteur de la foi et de prieur de son ordre, il mourut dans un âge très avancé, laissant après lui la réputation d'un homme éminent en sainteté.

Peu de temps après sa mort, eut lieu le chapitre général des dominicains à Toulouse, dans lequel on dressa plusieurs statuts relatifs à la discipline intérieure de l'ordre. Il fut prescrit à ses membres de ne monter à cheval que lorsqu'une nécessité pressante l'exigerait ; on recommanda aussi la plus grande simplicité dans la construction des monastères.

Ce fut à cette époque que la maison des seigneurs de l'Ille-Jourdain choisit sa sépulture à Grand-Selve. Nous trouvons, en effet, un testament de Raymond Jourdain de l'Ille, fils d'Odon de Terride, par lequel il choisit l'église de ce monastère pour le lieu de sa sépulture ; lui laisse, à titre d'aumône, son cheval et *son roussin* avec son harnachement complet, son lit avec ses courtines et son ciel ; ordonne que l'on vende ses porcs, et que le prix en soit donné à un certain donzeau pour frais du voyage que ce dernier doit faire, à la place du testateur, à Saint-Jacques en Galice. Il donne aussi à Garcie Garcias et à Bernard, ses frères, le domaine de Garrhac et sa chaussure de fer (*caligas ferreas*) ; à Bertrand son fils, les maisons qu'il possède dans le faubourg Saint-Cyprien de Toulouse ; fait rentrer Helys, sa mère, dans la possession de ses anciens domaines ; cède à Odon de Terride son neveu, fils d'Alpaïs sa sœur et de Bernard d'Astafort son époux, le château de Thil et le bourg de Brets, et nomme Richard abbé de Grand-Selve son exécuteur testamentaire.

Maurin, abbé de Saint-Antonin de Pamiers, touchait au terme de sa carrière. En 1256, il fit quelques transactions avec Adémar abbé de Bolbonne, et reçut l'investiture du château et de la ville de Pamiers ainsi que de l'île qui était

au-delà de l'Ariége, par la cession que lui en fit Roger IV comte de Foix et Philippe sa femme. Maurin reçut le serment du comte et lui confia la garde de ces domaines ; il mourut peu de temps après, et eut pour successeur Guillaume IV.

A cette même époque le comte de Foix fut frappé d'interdit par Sanche Morlan, abbé de Saint-Volusien, qui avait à se plaindre, ainsi que ses chanoines, d'injustes vexations de la part de ce seigneur. Morlan avait succédé, dans cette abbaye, à Guillaume-Athon de Durban. Pendant que Roger IV vexait les chanoines de Saint-Volusien, il prêtait sa protection à Geraud de Villeneuve abbé de Lezat, au sujet des fiefs de Lezat et de Sauveterre. Cet abbé eut aussi quelques démêlés avec Raymond du Falgar concernant la bénédiction abbatiale, dont l'évêque voulait se réserver le droit. Ce différend fut terminé par l'entremise de l'archevêque de Narbonne.

Alfonse donna de nouvelles preuves de son zèle contre les hérétiques dans une ordonnance qu'il fit dresser à Vincennes, au mois de mars 1257. Il y déclara que ceux qui seraient désormais élevés à la dignité de sénéchal, de consul ou de viguier dans son comté de Toulouse et les pays voisins, seraient obligés de prêter serment entre les mains des inquisiteurs de la foi, qu'ils poursuivraient les hérétiques et les feraient emprisonner.

Le serment que le sénéchal de Toulouse devait prêter aux inquisiteurs n'empêcha pas celui qui se trouvait alors en charge de se porter à de violentes extrémités contre l'abbé de Mas-Garnier et son monastère. L'abbé de Cluse s'était rendu au Mas pour visiter cette maison, et y avait

fait d'excellents réglements qui avaient été acceptés par Raymond de Septène. Toutefois, un affreux scandale y eut lieu. Un moine appelé Arnaud de Chartrouse, qui avait été convaincu de plusieurs crimes, ayant été chassé du monastère, eut recours à l'évêque de Toulouse, qui ordonna à Raymond de Septène abbé du Mas de le recevoir de nouveau dans ce couvent. Sur son refus, Raymond du Falgar invita Pierre de Landreville, sénéchal de Toulouse, à prêter main-forte à ce moine. Landreville arriva bientôt au Mas à la tête de gens armés, s'empara du monastère, en chassa Raymond, maltraita même les religieux, et livra le Mas au pillage. L'évêque poussa si loin la vengeance, qu'il destitua Raymond et nomma un autre abbé à sa place. La victime de ce brigandage, Raymond de Septène, mourut peu d'années après. Celui qu'on avait nommé au gouvernement de l'abbaye s'appelait Vital d'Aspaon, lequel causa tant de dommages à cette abbaye qu'on se vit plus tard forcé de lui enlever sa charge.

Si, d'un côté, l'on voyait des seigneurs et des prélats porter atteinte aux droits sacrés des monastères, de l'autre des hommes riches et puissants leur donnaient de vastes domaines : ainsi, en 1257, Pons de Villemur dota de plusieurs terres l'abbaye de Lezat ; Pierre Bermond abbé de Saint-Théodard céda à Pierre de Castillon et à quelques autres seigneurs le port du Perget, qui devait être situé sans doute sur le Tarn. C'est à cette époque que Guillaume Roberti abbé de Bolbonne confirma le pariage de la ville de Mazères, qui avait été établi par Roger IV comte de Foix.

L'année 1258 offrit aux habitants de Toulouse une so-

lennité digne de leur piété. Depuis la translation du corps de saint Saturnin dans la basilique exupérienne, au ve siècle, cette vénérable dépouille reposait dans une crypte immédiatement placée au-dessus de l'autel actuel du chœur, avec les saints évêques de Toulouse et d'autres reliques. Cette crypte existe encore, et occupe la partie basse de ce qu'on nomme vulgairement *les caveaux des corps saints*. On y descendait par deux degrés parallèles placés, non derrière, mais bien sur le devant des marches qui conduisaient au sanctuaire. L'autel n'a jamais existé sous la calotte que surmonte la tour du clocher. Ces degrés furent, en 1258, remplacés par les deux chapelles où reposent aujourd'hui la relique de la sainte Epine et celles de saint Jacques le Majeur. Cette crypte ancienne présentait, à droite et à gauche, quatre *sacellum* où reposaient les cercueils de pierre qui renfermaient les diverses reliques. Au niveau du sanctuaire et derrière l'autel, s'élevait le *presbyterium* qui, par des issues pratiquées entre les piliers quadrangulaires de l'abside, donnait entrée sur le déambulatoire autour duquel sont rangées les chapelles actuelles. — Il importe de bien fixer ici la position des lieux et des choses. Le chœur des chanoines n'était pas, au treizième siècle, où il est aujourd'hui, mais bien derrière l'autel actuel et à la place qu'occupe de nos jours la crypte nouvelle. Ce fut, en effet, devant le *presbyterium* ou le chœur des chanoines que fut trouvé le corps de saint Saturnin, dans la crypte ancienne sous l'autel : *Inventum fuit corpus sancti Saturnini in capite ejusdem ecclesiæ, ante chorum canonicorum*. C'est ce passage mal interprété qui a fait supposer gratuitement qu'il existait un souterrain au des-

sous du clocher. Ce clocher existait évidemment avant l'élévation des reliques de saint Saturnin, puisque nous possédons un poids de la ville de Toulouse appelé *quarteron* qui porte la date précise de l'an 1238, et qui présente la forme exacte du clocher tel qu'il est aujourd'hui. Nous pensons que les quatre énormes piliers qui supportent cette belle tour et les grands arcs qui les couronnent, appartiennent à l'époque de la reconstruction entière de l'édifice par Pierre Roger et Saint-Raymond, au onzième siècle; et nous croyons que Bernard de Gentiac, qui commença à gouverner l'abbaye en 1232, fit construire la superbe tour avant de procéder à l'élévation du corps de saint Saturnin.

Bernard de Gentiac fit exécuter de grands travaux dans l'intérieur de la basilique, en vue de cette élévation solennelle. Le *presbyterium* fut d'abord transporté en avant de la coupole ; à sa place, et à la suite de la crypte ancienne, il fit jeter une voûte assez élevée dans le style gothique, qui était depuis longtemps connue — *præparatâ cryptâ cum testudine;* — il fit abattre le mur qui séparait l'ancienne crypte d'une partie du *presbyterium :* en sorte que l'on put, comme on le voit aujourd'hui, descendre de la crypte nouvelle à celle qui existait déjà. Il fit percer le mur d'enceinte de la nouvelle par de grandes ouvertures destinées à la libre circulation du jour et de la lumière, et fit enfin pratiquer deux entrées principales qui partaient du déambulatoire de l'abside.

Quand ces travaux furent exécutés, il invita Raymond du Falgar évêque de Toulouse et tout le clergé séculier et régulier de la ville à se rendre à Saint-Saturnin au jour

indiqué (le 6 septembre 1258), pour procéder à l'élévation du cercueil de pierre qui renfermait le corps du saint martyr. A cette cérémonie se trouvèrent donc réunis Raymond du Falgar, évêque de Toulouse; Bernard de Gentiac, abbé de Saint-Saturnin ; Bertrand de l'Ille-Jourdain, prévôt de Saint-Etienne ; Pierre de Landreville, sénéchal de Toulouse ; le viguier, les consuls ou capitouls, Fr. Pons de Saint-Gilles, prieur des dominicains, et un peuple immense. Cette cérémonie commença par une procession solennelle dans laquelle furent portées les reliques de Saint-Saturnin, qu'on avait sans doute extraites momentanément du cercueil de pierre. Le dais ou baldaquin sous lequel ces reliques étaient placées fut porté par deux chanoines de la basilique et deux religieux de saint Dominique. Après la procession et la messe pontificale, les reliques furent montrées au peuple et renfermées dans leur ancien tombeau, qui fut élevé sur la plate-forme au-dessus de la nouvelle crypte. On lit dans d'anciennes chroniques que Raymond du Falgar avait ordonné trois jours de jeûne pour que le ciel indiquât le lieu où reposait en terre le corps du saint martyr. Ce ne fut point là le motif de la pénitence imposée, car on n'ignorait pas où était le tombeau de saint Saturnin, puisque, près de deux cents ans auparavant (1085), Izarn s'était réservé la clef de ce tombeau.

Fr. Pons de Gilles, prieur des dominicains, dont nous venons de parler, était un homme puissant en œuvres et en paroles ; il fut inquisiteur à Toulouse, et mourut quelques années après à Brives. Sa sainteté fut attestée par des prodiges. L'ordre de saint Dominique reçut à cette époque une marque éclatante de la libéralité de Jourdain de Saissac,

de la famille des comtes de Clermont-Lodève, qui donna au monastère de Prouille l'immense forêt de *Ramundens*. Alfonse comte de Toulouse confirma cette donation et céda aussi une partie de cette forêt.

Au milieu des splendides cérémonies qui avaient lieu à Toulouse pour l'élévation du corps de son premier apôtre. le roi de France et celui d'Aragon terminèrent les longs différends qu'eurent ces deux cours au sujet de la possession réciproque de quelques provinces. Par cet accord, Jacques d'Aragon céda les droits qu'il prétendait avoir sur Toulouse et son comté au roi de France. Quoique ces droits aient été regardés comme entièrement chimériques par quelques historiens, néanmoins cet accord termina les luttes incessantes que faisaient naître les prétentions royales sur certains domaines.

Nous avons vu plus haut que Guillaume Roberti, abbé de Bolbonne, avait ratifié le pariage de la ville de Mazères établi par Roger IV comte de Foix. Cet abbé échangea, en 1258, les dîmes de ce lieu avec celles des églises de Saint-Jean de Craon et de Saint-Michel de Montaut, et termina, l'année suivante, un différend qu'il avait avec Bertrand abbé de Saint-Papoul.

Le monastère des dames de Prouille reçut, cette même année, la visite de Humbert de Romanis, maître général des dominicains, qui y dressa plusieurs statuts touchant la discipline monastique et la gestion des biens du prieuré. Catherine de Sales était alors prieure de Prouille ; elle avait succédé à Claude Riche. Catherine gouverna cette maison jusqu'à la fin du treizième siècle, et parvint à une extrême vieillesse.

Au commencement de l'année 1259, l'évêque de Cahors et les consuls de cette ville, ayant eu un procès assez important au sujet de la peine à infliger à un homicide, Raymond du Falgar parvint à terminer ce différend. Dans le même temps Bertrand de l'Ille-Jourdain, prévôt de Saint-Etienne, se rendit à Paris pour tâcher de concilier plusieurs membres de sa famille au sujet de l'héritage de Raymond Jourdain, leur aïeul. — Richard abbé de Grand-Selve qui, l'année précédente, avait fait quelques transactions avec Barthélemi abbé de Gimont, mourut à cette époque, et eut pour successeur Pons, troisième du nom. Celui-ci n'est connu dans nos annales que par un accord qu'il passa, le 17 avril 1259, avec Simon abbé de Belleperche.

Les religieux de saint Dominique perdirent à Toulouse, en l'année 1260, l'un des membres les plus distingués de leur ordre, — Bernard de Traverse. Il avait pris l'habit religieux au couvent de Saint-Rome, et prêcha avec un éclatant succès dans toute la province de Toulouse. Ayant été envoyé en Catalogne, il y fut lâchement assassiné par les juifs. Son corps fut placé dans la cathédrale d'Urgel, sous un superbe mausolée. L'on dit que sa sainteté fut attestée par plusieurs miracles.

Il y avait près de trente ans que Foulques avait jeté les fondements de la nouvelle église des dominicains à Toulouse. Cet édifice avait été continué jusqu'en 1260 sans interruption, lorsque l'abbé de Moissac et le recteur de la Daurade élevèrent des prétentions sur la propriété de certaines maisons qu'on avait été obligé de démolir pour achever l'église. Les dominicains eurent recours au pape Alexandre IV, qui, par un bref en date de cette année,

s'efforça d'arrêter ce procès. Raymond du Falgar profita de cette occasion pour approuver la fondation et la construction de la nouvelle église, et donna 4000 sols toulousains à cet effet. Il institua en même temps une redevance annuelle d'étoffe pour habiller vingt religieux. Les libéralités de l'évêque de Toulouse envers l'ordre de saint Dominique sont consignées dans un mandement qu'il adressa aux fidèles de son Eglise. C'est là qu'il raconte l'histoire de la fondation du nouveau temple par Foulques, ainsi que la bénédiction du cimetière ; c'est là encore qu'il comble d'éloges cet ordre apostolique, et qu'il emploie pour l'élever les plus belles comparaisons bibliques. — Il approuva en même temps la cession que Pierre de Bermond, abbé de Saint-Théodard, fit à Albert abbé de la Case-Dieu du prieuré de *Villamur*. Nous ignorons s'il est ici question de Villemur sur le Tarn ou de Vielmur en Albigeois.

L'Eglise de Comminges était toujours gouvernée par Arnaud-Roger, qui reçut, peu de temps avant sa mort, des marques éclatantes de la libéralité de Geraud d'Orbessan. Ce seigneur légua tous ses biens à l'église de Comminges ainsi que les églises de Saint-Julien et de Saint-Paul de Bouillac. Arnaud-Roger fonda aussi quelques prébendes du bas chœur au chapitre de Saint-Gaudens. Nous apprenons, d'un testament qu'il fit à l'occasion d'un voyage entrepris vers Montpellier, quel était son équipage : il était composé de quatre mulets et de deux palefrois ; il dépensait par jour 25 sols tournois. Il laissa un mulet au sacristain de Maguelonne, 60 sols à son médecin, et 2000 sols au chapitre général de Citeaux pour qu'on fît un service pour le repos de son âme. Dans son testament, il nomme toutes

les abbayes de la province qui deviennent ses légataires, et en particulier celle de Bonnefont, dont il avait été religieux et dans laquelle il fait une fondation pour le repos de son âme. L'on croit qu'Arnaud-Roger donna, en 1260, la démission de son siége, et qu'il mourut peu de temps après. Il eut pour successeur Geraud d'Audiran.

Le chapitre de Saint-Etienne de Toulouse comptait alors au nombre de ses chanoines Bertrand de Miramont, abbé de Sainte-Marie de Lombez, lequel fut choisi pour arbitre dans un différend qui existait entre l'évêque, le prévôt et le chapitre de Toulouse d'une part, et Pons abbé de Grand-Selve et ses religieux d'autre part, au sujet des dîmes à percevoir sur les domaines et les églises dépendant de cette abbaye au diocèse de Toulouse.

A peine Raymond du Falgar eut-il dirimé ce procès, qu'il ratifia la donation que Foulques avait faite de l'église de Sainte-Marie de Fanjeaux en faveur du monastère de Prouille. Il confirma aussi, à la même époque, la cession que Guillaume de *Spata* fit de sa personne et de celle de ses chevaliers à l'ordre de Citeaux en s'affiliant à l'abbaye de Feuillants. Il règne quelque obscurité sur l'origine de ces chevaliers : le nom du fondateur varie dans nos chroniques ; c'est tantôt Guillaume de Spata, et tantôt Guillaume ou Raymond de Marra. Il paraît que ce seigneur avait institué en Gascogne, peu de temps auparavant, un ordre religieux et militaire à l'instar de celui de Malte ; que cet ordre renfermait des frères et des sœurs ; qu'il s'était un peu relâché de sa ferveur primitive ; et que le fondateur, en l'affiliant à l'abbaye de Feuillants, voulut lui imposer des règles plus sévères.

L'ordre des chevaliers du Temple à Toulouse était alors gouverné par Ronsolin de Fos, avec lequel Bertrand de l'Ille-Jourdain, prévôt de Saint-Etienne, passa un accord en 1261 touchant les dîmes des biens des Templiers dans la province.

Guillaume, abbé de Saint-Antonin, reçut le serment de Roger IV comte de Foix au sujet du château et de la ville de Pamiers. Ce seigneur l'avait déjà prêté une première fois à Maurin, prédécesseur de Guillaume. Roger, de temps à autre, faisait main-basse sur les revenus des abbayes de ses états, puisqu'en 1261 nous trouvons qu'Arnaud abbé de Saint-Volusien et ce prince choisirent pour arbitre l'archevêque de Narbonne au sujet des usurpations du comte.

Guillaume de St-Esperce gouvernait l'abbaye de Calers, et reçut au nombre des bienfaiteurs de sa maison Guillaume de Napres, qui lui laissa tous ses vastes domaines.

Nous avons vu que Geraud d'Audiran occupait le siége de Comminges. Bernard d'Orbessan, du consentement de sa femme, vendit à l'évêque, en 1261, le lieu où fut construite à Saint-Frajou la maison épiscopale; il lui céda aussi tous ses autres domaines situés entre la Save et le Touge.

Du château de Vincennes, le comte Alfonse et la comtesse Jeanne se rendirent à Nogent-l'Erembert ; ils y reçurent Gui de Séverac, l'un de leurs vassaux du Rouergue, qui venait porter plainte contre les vexations dont on accusait Vivien, évêque de Rodez. De Nogent, ils allèrent à Long-Pont, et y fixèrent pendant quelque temps leur résidence. On venait de trouver à Orzals en Rouergue une mine d'argent dont Alfonse, d'un côté, et Hugues comte de Rodez et les seigneurs du pays, de l'autre, se disputaient la

propriété. Au commencement de l'année 1262, ce différend fut plaidé devant Raoul de Gonesse, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers et *vice-gérant* d'Alfonse. Raoul consulta Raymond du Falgar, Sicard d'Alaman, Pons d'Astoand, Odon de Moutonier, clerc du comte, et sur leur avis refusa d'entériner une requête que Hugues lui présenta. Il remit à terminer cette affaire devant les commissaires d'Alfonse, *au prochain parlement*. Le comte de Rodez en appela de cette décision au comte de Toulouse. — Nous suivrons plus tard cette affaire.

Quelques dévots habitants de cette ville, guidés par le sentiment d'une vive piété, se réunirent pour former entr'eux une espèce de société ou frérie, se tracèrent des règles, et prirent un costume particulier sous le nom de *frères de la pénitence*. C'est là, à ce que nous croyons, l'origine de ces sociétés de *pénitents* qui se répandirent en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, et qui existent encore de nos jours. Les frères de la pénitence demandèrent à Raymond du Falgar la permission de construire une église à leur usage. Cette permission leur fut accordée, et ils bâtirent cette église hors les murs de la ville, du côté de la basilique de Saint-Saturnin. Cette frérie fut dissoute trois ans après son établissement.

Pons, troisième du nom, abbé de Grand-Selve, mourut en 1262 dans son monastère. Il eut pour successeur Bernard de Bac. A peine celui-ci avait-il pris les rênes de son gouvernement, qu'il eut à soutenir plusieurs procès ; l'un, contre Yves abbé de Cluny, sur la possession de quelques églises ; l'autre, contre Hélie Aucher, prieur de la Règle.

Guillaume de Pins, prieur du Mas-d'Agenais, fut choisi pour arbitre de ce dernier différend.

A cette époque, l'abbaye de Sorèze perdit aussi Pierre de Goust, son abbé, qui fut appelé au gouvernement de celle de Lagrasse, et eut pour successeur à Sorèze Bernard de St-Geniès, sur lequel nos annales ne produisent aucun fait.

L'année 1263 vit mourir Raymond-Roger IV. Se sentant près de sa fin, il se fit transporter à Bolbonne, et le jour de saint Mathias il y rendit son âme à Dieu, dans l'appartement de Guillaume Roberti, abbé du monastère, en présence de tous les religieux, des abbés de Bardonne, de Calers, du Mas-d'Azil et de Lezat. Après avoir fait une confession générale de sa vie, il fit son testament et voulut qu'après sa mort on le revêtit de l'habit de Citeaux. Ses funérailles furent célébrées avec une grande magnificence. L'archevêque d'Auch, Amanieu d'Armagnac, qui avait été chanoine de Toulouse, Raymond du Falgar, Geraud d'Audiran évêque de Comminges, y assistèrent. Ce dernier mourut peu de temps après à Condom et fut inhumé dans l'église de Sainte-Catherine.

A son retour de Bolbonne, Raymond du Falgar donna une espèce de constitution dans laquelle se trouvait rapportée une bulle qu'Innocent IV lui avait depuis longtemps adressée, et dans laquelle le pape lui ordonnait de ne pas souffrir qu'on inquiétât les inquisiteurs dans l'exercice de leur charge. Les expressions dont se sert le pape pourraient peut-être jeter quelque jour sur les accusations dirigées contre l'évêque de Toulouse, accusations dont nous parlerons bientôt. Ce prélat donna, à cette époque, aux frères et sœurs de Prouille, l'église de St-Saturnin de l'Ille.

Le siége apostolique se montrait toujours plein de bienveillance pour l'ordre de saint Dominique, puisqu'en l'année 1263 Urbain IV, par une bulle qu'il adresse au prieur et aux religieux de cet ordre à Toulouse, s'efforce, contrairement aux prétentions de l'abbé de Moissac et du prieur de la Daurade, de les maintenir dans la possession des terres où se trouvaient bâtis et leur couvent et leur église. Urbain IV rendit aussi une autre bulle en faveur des religieux de Calers, dans laquelle il frappait d'excommunication tous ceux qui oseraient troubler les moines de cette maison dans la perception de leurs fruits et dans la possession de leurs biens. Cette bulle fut adressée à l'archevêque de Narbonne et à ses suffragants.

Bernard de Gentiac, abbé de Saint-Saturnin, touchait au terme de sa carrière. Peu de temps avant sa mort, il avait cédé en fief à noble Bertrand de Marestan la moitié du bourg et du château de Luberville. Il fut enseveli sous l'autel de la chapelle de Notre-Dame-de-Salut, située dans le cloître de Saint-Saturnin, et eut pour successeur Arnaud de Villemur.

Bernard de Geniès, prieur de la Daurade, fit don à l'hospice Saint-Jacques d'une vaste prairie située à l'extrémité du pont. Ce fut sur cet emplacement que l'on construisit divers bâtiments destinés à recevoir les pauvres malades. Cet hospice prit dès-lors de rapides accroissements et devint le plus important de toute la ville. En mémoire de ce bienfait, les religieux de la Daurade devaient célébrer, tous les ans, la fête de saint Jacques dans cet hospice. Leur présence dans cette solennité était aussi regardée comme un acte de leur haute juridiction.

Pierre de Bermond gouvernait encore l'abbaye de Saint-Théodard, et nous le rencontrons, en 1263, en qualité de témoin lors du serment que Bertrand de Riom abbé de Gaillac prêta entre les mains de Bernard de Combret, évêque d'Albi.

L'abbaye de Belleperche avait à sa tête Guillaume de Jaufre, noble seigneur du Périgord, qui obtint d'Arnaud-Odon vicomte de Lomagne la faculté de construire des bourgs et villages sur les terres que l'abbaye avait acquises dans les territoires de Lomagne, d'Agen et de Toulouse. Ce fut sous son gouvernement que se termina la nouvelle église du monastère, qui fut solennellement consacrée: A cette occasion, le pape Clément IV accorda de grandes indulgences à ceux qui assisteraient à cette cérémonie ou qui visiteraient cette église.

L'affaire des mines d'Orzals, dont nous avons déjà parlé, fut reprise en 1264. Odon de Moutonier se rendit, à cet effet, à Toulouse, et y réunit une espèce de *parlement* dans lequel se trouvaient Sicard d'Alaman, Pons d'Astoand, Pierre vicomte de Lautrec, les sénéchaux de Toulouse et du Rouergue, le viguier de Toulouse, et plusieurs jurisconsultes. Odon de Moutonier se borna à déclarer que le trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers avait simplement admis la requête du comte de Rodez. Cette affaire fut terminée, l'année suivante, par une transaction passée entre le comte de Toulouse et celui de Rodez et par laquelle le tiers de la mine d'Orzals devait appartenir à Alfonse. On a cru voir dans cette assemblée l'origine du *parlement* de Languedoc; mais nous ne pensons pas que ce qu'on a depuis appelé *parlement* puisse être fixé à cette époque.

Alfonse voulait toujours partir pour la Terre-Sainte : aussi demanda-t-il au pape Urbain IV la confirmation des grâces qu'Innocent IV lui avait déjà accordées. Urbain lui écrivit pour le prier de changer son vœu, et au lieu d'exécuter son voyage d'outre-mer, de venir en Itálie lui prêter le secours de ses armes contre Mainfroi, roi de Sicile. Mais le comte persista dans son premier projet.

Geraud d'Armagnac, son vassal, s'étant révolté contre lui, il ordonna aussitôt à Pierre de Landreville, sénéchal de Toulouse, d'assembler la noblesse et de déclarer la guerre à ce seigneur. Le sénéchal entra bientôt sur les terres de Geraud, les ravagea, fit un grand nombre de prisonniers, et le força à demander la paix et à lui donner des ôtages. A cette nouvelle, Alfonse qui ne voulait pas pousser les choses à l'extrême envers son vassal, manda à Landreville de prendre toutes les assurances nécessaires auprès de Geraud et de Pincelle sa mère, et, sur leur promesse *d'ester à droit* devant sa cour, de lui rendre les ôtages et les domaines saisis. Le sénéchal exécuta ces ordres. Geraud fut condamné à payer à Alfonse quinze cents livres tournois pour les frais de guerre. Ce seigneur se rendit à Toulouse auprès du sénéchal, et par des accords ultérieurs devint quitte à l'égard d'Alfonse pour quatre cent cinquante livres de Morlas.

Une effroyable tempête s'était depuis quelque temps formée sur la tête de Raymond du Falgar, évêque de Toulouse. On vit arriver successivement en cette ville Maurin archevêque de Narbonne, Bérenger de Frédol évêque de Maguelonne, et le prieur de Nérac, de l'ordre de saint Benoît; ils se présentaient en qualité de commissaires d'Ur-

bain IV pour procéder à des informations juridiques sur la conduite de Raymond du Falgar. Leur premier soin, en arrivant à Toulouse, fut d'instruire Alfonse de l'objet de leur mission dans ses états. L'archevêque de Narbonne le fit en ces termes :

« Au plus sérénissime et au plus débonnaire des princes
» Alfonse comte de Poitiers et de Toulouse, Maurin arche-
» vêque de Narbonne : salut et accroissement de grâce et
» d'honneur.

» Le pontife suprême qui exerce dans l'Eglise de Dieu
» un souverain pouvoir a entendu arriver jusqu'à lui les
» cris de l'infamie : il a appris que Raymond évêque de
» Toulouse, au mépris de la dignité pontificale, avait autre-
» fois mené et menait encore une vie horriblement dis-
» solue (*enormiter dissolutam*). Il nous a donné la com-
» mission ainsi qu'à nos collègues de faire une exacte
» inquisition contre cet évêque, ordonnant que ce prélat,
» les préposés et les baillis fournissent à nous et à nos ser-
» viteurs tout ce qui serait nécessaire à notre entretien
» pendant la durée de l'enquête. Sur le refus qu'il ont fait
» d'obtempérer à ses ordres, nous les avons excommuniés.
» Ils ont méprisé notre sentence; c'est ce qui nous a dé-
» terminé d'écrire au pape pour le supplier de vouloir
» presser l'exécution de son ordonnance. Le pape nous a
» répondu que, dans le desir qu'il avait de voir consommer
» cette affaire, il allait écrire à votre *Sérénité* pour que
» vous ordonniez au sénéchal, au viguier et aux baillis, de
» nous fournir, sur les biens de l'évêché, les fonds néces-
» saires à notre entretien pendant la durée de l'enquête.
» Nous possédons encore des lettres pontificales directe-

» ment adressées aux capitouls et autres officiers de vos
» états aux mêmes fins. Nous ne doutons pas, sérénissime
» prince, que vous n'accédiez à toutes les demandes. Vos
» ancêtres ont toujours été très dévoués au siége aposto-
» lique, et le pape est assuré que vous marcherez sur leurs
» traces. »

Ces lettres furent adressées au comte par Maurin, vers le mois d'avril 1264. Nous apprenons par elles que l'accusation dirigée contre l'évêque de Toulouse était extrêmement grave et intentée principalement contre ses mœurs; que les commissaires avaient à cette époque commencé leurs informations, et que les capitouls, les baillis et autres officiers s'étaient rangés du côté de l'évêque.

Au mois d'avril l'archevêque de Narbonne écrivit de nouveau au comte pour se plaindre des excès dont s'étaient rendus coupables les partisans de l'évêque contre les commissaires. Cette seconde lettre nous apprend que ces commissaires étaient logés dans le cloître de Saint-Etienne : ce qui nous montre qu'au treizième siècle il existait des appartements destinés aux chanoines de la cathédrale et qui dépendaient de l'église. Beraud d'Anduze, à la tête d'une troupe de soldats armés, vint un jour attaquer les commissaires jusque dans leur logis, en faisant entendre ces cris terribles : *A mort! à mort! à mort! Qu'aucun n'échappe!* Beraud d'Anduze et sa troupe furent repoussés par les gens de l'archevêque. L'écuyer de ce prélat conduisant un jour à l'abreuvoir son cheval, les mutins voulurent s'en emparer. L'écuyer fit résistance; mais il fut frappé si violemment à la tête qu'il expira peu de jours après. La terreur que d'Anduze et ses soldats inspirèrent aux commis-

saires fut si grande, que leurs gens n'osèrent pas même sortir pour acheter les aliments sur les marchés publics.

Maurin se plaignait encore dans cette lettre de la conduite des officiers du comte, et lui demandait une éclatante réparation pour la mort de son écuyer et les excès commis contre sa personne.

Urbain IV écrivit, de son côté, au comte Alfonse deux lettres consécutives. Dans la première, on trouve ce passage mémorable qui montre l'étonnante gravité des accusations dirigées contre Raymond du Falgar : « La fumée » des crimes et des forfaits s'échappant de la fange dans » laquelle s'est vautré l'évêque de Toulouse, au péril de » son âme et au scandale de son peuple, par une vie vo- » luptueuse, est montée jusqu'à nous. » Le pape nous apprend ici que Raymond avait été cité à comparaître devant les commissaires, qu'il s'y était refusé, et qu'il avait quitté Toulouse malgré leur défense. Le reste de la lettre a trait aux frais d'entretien sur les biens de l'évêché.

La seconde lettre du pape à Alfonse nous apprend que, dans l'absence de l'évêque, les gens des commissaires pontificaux s'étaient fait raison à eux-mêmes en pillant et dévastant les biens de l'Eglise de Toulouse. Il paraît que le parti des commissaires s'était grossi d'une foule de brigands et de gens sans aveu qui, sous le spécieux prétexte d'aider les inquisiteurs, dévastaient les maisons et les fermes des clercs de l'Eglise et des laïques partisans de l'évêque. Ces excès allèrent si loin, que le pape se vit forcé de prendre la défense de ces biens. Le but de la seconde lettre n'est autre que d'engager Alphonse à réprimer et à punir ces brigandages.

Tout-à-coup cette affaire prit une face nouvelle. Alfonse écrivit au sénéchal de Landreville la lettre suivante : « Le » pape nous a écrit pour nous engager à fournir, sur les » fonds de l'évêché, à l'entretien des commissaires et de » leurs gens. Nous avons appris, d'un autre côté, que le » vénérable évêque, pour des causes très plausibles (*pro-* » *babilibus causis*), avait récusé ces inquisiteurs et en avait » appelé au saint-siége. C'est pourquoi vous examinerez » avec le conseil d'hommes habiles et impartiaux, et avec » toute la maturité possible, si les ordres du pape doivent » être exécutés ; de même que, si le vicaire et les officiaux » de l'évêque requis par vous donnent de bonnes raisons » pour qu'on ne se serve pas des biens de l'évêché pour » les frais de la commission, vous suspendrez la saisie de » ce temporel, en vous excusant auprès des commissaires. » Instruisez-moi de toute cette affaire. Donné à Rampillon; » le samedi avant les Rameaux. »

Conformément à cette lettre d'Alfonse, Landreville convoqua une grande assemblée de jurisconsultes et de canonistes pour examiner la question. B. Saisset, chancelier de l'Eglise de Toulouse, prit la parole et montra que toutes les lettres apostoliques étaient entachées d'une foule de défauts de forme, ce qui rendait leur authenticité suspecte ; qu'elles contenaient des faits matériellement faux, puisqu'il était constant que l'évêque s'était présenté par ses procureurs devant ses commissaires ; que, du reste, le prélat s'était pourvu en cour de Rome, et que déjà on lui avait donné pour se défendre un juge ou auditeur. Il conclut au rejet de la demande des subsides, et menaça d'excommunier Landreville s'il passait outre. Le sénéchal, suivi de Guil-

laume d'Escalquens, lieutenant du viguier, des chanoines de la cathédrale, des capitouls et des principaux citoyens, se rendit au logis des commissaires et interjeta appel au pape contre toutes les lettres prétendues apostoliques et contre tout ce que l'archevêque de Narbonne pourrait entreprendre au préjudice de l'Eglise et des habitants de Toulouse. Cette démarche du sénéchal intimida les commissaires, qui se virent obligés de se retirer, résolus cependant à se venger plus tard de leur défaite.

Raymond du Falgar étant allé plaider son procès à Rome, le pape Urbain IV lui donna l'absolution de la sentence d'excommunication portée contre lui par l'archevêque. Il revint alors dans son diocèse pour y être de nouveau excommunié, comme nous le dirons bientôt.

Pendant que l'affaire de Raymond du Falgar agitait tous les esprits, de nombreux miracles s'opéraient à Toulouse dans la chapelle des religieux carmes, à l'extrémité du faubourg Saint-Michel. La vérité de ces prodiges fut attestée à Toulouse par Raymond de Saint-Martin, évêque d'Aire, par des lettres testimoniales qui portent la date du commencement d'octobre de l'an 1264. Ce fut sans doute la grandeur de ces prodiges qui inspira aux habitants de Toulouse le desir de posséder les religieux carmes dans l'enceinte de la ville. Pour opérer cette translation, il était nécessaire d'obtenir l'autorisation du siége apostolique. A cet effet, les capitouls Arnaud de Gritens archidiacre de Villemur et official de l'évêque, Raymond de Saint-Martin évêque d'Aire, l'abbé du monastère de la Grâce-Dieu de l'ordre des prémontrés, frère Guillaume maître du Temple et chapelain du pape, le maître de l'ordre de Jérusalem,

adressèrent une supplique au siége apostolique. Le pape accorda la translation. C'est dans le bref de Clément IV que nous trouvons les noms des habitants de Toulouse qui achetèrent plusieurs maisons au quartier des juifs, pour y jeter les fondements du nouveau monastère. Ces habitants étaient Arnaud Vascon, Frenier de Puits-Clos, Arnaud Germar, Pierre Vaditor, Arnaud Calvet et Teilhier.

Ce fut donc au milieu du treizième siècle que fut bâti le nouveau couvent des Carmes, et qu'on jeta les fondements de la belle église gothique que nous avons pu admirer dans notre enfance et qui est aujourd'hui détruite. La construction de ce temple excita la fureur des juifs. Il existe une ancienne légende sur cette église que nous rapportons ici, sous toutes réserves. Il est dit qu'un nommé Vignes, fils d'un viguier de Toulouse, se rendit au nouveau couvent, menaçant de le livrer aux flammes. Aidé par ses satellites, il fit tendre des chaînes devant la porte du monastère, et retint ainsi captifs les religieux pendant trois jours. Au troisième jour, qui était celui de la Transfiguration, au moment où, à l'office des vêpres, on chantait ces mots *Potens in terrâ erit semen ejus*, les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes. A la vérité, la légende rapporte que quelques religieux étaient parvenus à s'échapper du couvent et étaient allés chercher main-forte. On ajoute que Vignes fut condamné à avoir la tête tranchée, et que son visage devint hideux et difforme. Touché de repentir, il obtint sa grâce et fit bâtir à ses frais le beau portail de l'église qui était orné d'un très grand nombre de statues de saints. Une procession annuelle perpétua chez les carmes le souvenir de cet évènement.

qu'il accorda aux capitouls de poursuivre tous les clercs qui se seraient rendus coupables de quelques crimes. Ce qui prouve enfin la fausseté de ces imputations, c'est qu'il reçut plus tard des témoignages d'estime de la part du siége apostolique, et qu'il continua d'exercer avec honneur son ministère jusqu'à sa mort.

Clément IV se montra plein de bienveillance à l'égard de l'ordre de saint Dominique à Toulouse, auquel avait appartenu Raymond du Falgar ; il accorda plusieurs priviléges et indulgences à ces religieux dans le cours de l'année 1265. Vers cette époque fut solennellement consacrée la grande et splendide église des dominicains, puisque le pape accorda de grandes indulgences pour le jour de cette consécration et son anniversaire. L'histoire ne nous dit pas quels furent les prélats consécrateurs.

L'abbaye de Grand-Selve était toujours gouvernée par Bernard de Bac, qui fit en 1265 un accord avec Pierre de Bouër, maître de l'hospice de Jean de Jérusalem de Brugale. Celle de Lezat perdit Geraud de Villeneuve, son abbé, qui eut pour successeur Pierre de Binhac, dont nous trouvons le nom dans un acte par lequel il cède en fief quelques fonds de terre. Celui-ci gouverna pendant très peu de temps cette maison. Aculée lui succéda.

Guillaume de Jaufre de Saint-Théodard donna, à cette époque, des statuts et coutumes aux habitants de Larazet. Comme il leur portait le plus grand intérêt, il obtint d'Arnaud Othon vicomte de Lomagne l'exemption de plusieurs droits de péage, fiefs et autres, qu'ils payaient au château d'Auvillar.

Le comte Alfonse ne perdait pas de vue son voyage en

Terre-Sainte. Au commencement de l'année 1266, il envoya au pape Jean de Nanteuil et Guiscard son clerc pour lui demander la permission de lever un décime sur le clergé de ses états. Le pape se contenta de lui donner des espérances et le pressa d'exécuter son projet. Pour fournir aux frais de l'expédition, le prince fit demander un don gratuit aux Toulousains. Ceux-ci lui écrivirent, par Pierre et Raymond de Castelnau, des lettres très louangeuses pour répondre à sa demande et lui exprimer le desir qu'on avait de le voir à Toulouse. Après avoir reçu ces lettres, Alfonse envoya en cette ville deux commissaires, Pons d'Astoand et Odon de Moutonnier, pour faire justice à tous ceux qui avaient quelques plaintes à former contre lui. Ces commissaires parcoururent plusieurs contrées et restituèrent plusieurs domaines.

Charles comte d'Anjou et de Provence, frère d'Alfonse, était entré en Italie, sur la demande du pape, pour faire la conquête de la Lombardie et des royaumes de Naples et de Sicile sur Mainfroi, fils naturel de Frédéric II. Il fut suivi dans cette expédition par plusieurs seigneurs du Toulousain, entr'autres, par Gui III de Levis, maréchal de Mirepoix, et Jourdain IV, seigneur de l'Ille-Jourdain. Celui-ci, étant arrivé à Pérouse le 29 janvier 1266, y fit son testament. Avant son départ, il avait laissé l'administration de de tous ses domaines à Bertrand son frère, prévôt de la cathédrale de Saint-Etienne.

La seigneurie de Villemur était alors occupée par Bertrand de Mailhac, qui, au nom de ses neveux Hugues et Bertrand, rendit foi et hommage à Pierre de Bermond, abbé de Saint-Théodard. Celui-ci mourut peu de temps

après, et eut pour successeur Bernard de Malemort. L'élection de cet abbé causa de grands troubles dans ce monastère. Les moines de Saint-Théodard avaient été excommuniés par le pape à cause du refus qu'ils avaient fait de payer certaines dîmes à Charles d'Anjou, nouveau roi de Sicile. Ne pouvant ainsi procéder d'eux-mêmes à l'élection de leur abbé, Jean aumônier de leur maison fut député au pape. Clément nomma alors Bernard de Malemort. Mais Albert abbé de la Chaise-Dieu, de qui dépendait Saint-Théodard, prétendant que la nomination lui appartenait malgré le recours au pape, nomma de son chef Pierre d'Arnaud, l'un de ses moines. Celui-ci, à la tête d'une cohorte armée, se rend à Saint-Théodard, escalade les murs, brise les portes et s'empare du couvent. Instruit de ces excès, Clément IV releva Malemort de l'excommunication lancée contre lui, et manda aux abbés de Moissac et de Beaulieu ainsi qu'à l'archidiacre de Cahors d'excommunier ces sacriléges usurpateurs. Bernard demeura, par ce fait, paisible possesseur du monastère.

Bertrand de Miramont, qui avait succédé à Geraud d'Audiran, gouvernait alors l'Eglise de Comminges. En 1266, il fit quelques conventions avec Vital, prieur de Saint-Laurent, au sujet des dîmes de cette paroisse. Bernard d'Orbessan lui rendit tous les biens qu'il possédait à Saint-Frajou. D'anciennes chroniques rapportent que ce prélat, s'étant rendu à Sarrancolin pour apaiser une dispute entre deux compétiteurs à ce prieuré, y fut assailli par les familiers d'Arnaud de Montfaucon qui prétendait au prieuré, contre Sans Onic de Viec. On assure qu'il fut délivré par les habitants de la ville.

Toulouse avait donné naissance à un personnage assez célèbre, le nommé Michel de Tholosa. Il était non seulement très versé dans la philosophie et l'astronomie, mais très recommandable aussi par sa piété. Attaché à l'Eglise de Narbonne, il y devint archidiacre, et composa un écrit sur les droits et prérogatives des archidiacres. Cet ouvrage déplut beaucoup à l'archevêque, qui l'excommunia et le dépouilla de son bénéfice. Michel alla à Rome en appeler au pape, qui le releva de l'excommunication et le rétablit dans sa dignité, tout en approuvant son livre. Comme Michel s'était livré à l'étude de l'astronomie, il avait renfermé dans son livre plusieurs prophéties. L'histoire nous apprend que cet archidiacre parvint à la dignité de vice-chancelier de l'Eglise romaine, et qu'en 1267 le roi de France lui accorda la liberté de faire voiturer à Toulouse le sel de ses salines, principal revenu de son archidiaconé.

Au mois de mai de l'année 1267, Alfonse écrivit de Rampillon à son sénéchal de Toulouse pour faire lever incessamment le *fouage* dans sa sénéchaussée et en faire remettre le produit au Temple, à Paris ; il chargea aussi Pons d'Astoand et Sicard d'Alaman de lui procurer, par toutes les voies possibles, autant d'argent qu'il se pourrait pour les frais de son armement et passage en Terre-Sainte, car le pape le pressait beaucoup d'exécuter ce voyage et lui avait même adressé à ce sujet plusieurs lettres où il lui promettait de l'aider de tout son pouvoir.

La ville de Toulouse s'abonna, pour le *fouage*, avec Alfonse, qui écrivit en même temps aux consuls et aux habitants qu'il prorogeait le paiement des 6000 livres tournois qu'ils lui avaient promis ; puis il donna à ses officiers des

ordres pour le gouvernement de ses états. Nous trouvons dans une de ses lettres, adressée de Long-Pont au viguier de Toulouse, l'ordre de dissoudre la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel, nouvellement établie, et qui ne comptait pas moins de cinq mille personnes de l'un et de l'autre sexe. Il paraît que ces confrères étaient un peu turbulents, car il fut nécessaire de les mettre à la raison. Il mandait aussi à ses commissaires de veiller avec soin sur d'autres confréries qui pouvaient compromettre la tranquillité publique.

Raymond du Falgar n'était point à Toulouse quand arrivèrent ces lettres d'Alfonse, puisque, sur le bruit qui courut de la mort de ce prélat, le viguier usurpa les biens de l'évêché, sous le prétexte du droit de *régale*. L'official de Toulouse excommunia le viguier, et Clément IV manda à l'évêque de Beziers de confirmer cette sentence. Ces faits nous apprennent que l'évêque de Toulouse gouvernait en paix son Eglise, qu'il y exerçait son autorité, et que le saint-siége prit sa défense. En même temps le pape chargea Bertrand de l'Ille, prévôt de Saint-Etienne, de terminer un différend qui s'était élevé entre le comte de Foix et l'abbé de Saint-Volusien.

L'abbaye de Saint-Antonin de Pamiers avait alors à sa tête Bernard Saisset, fils de Raymond Saisset chevalier et seigneur de Saint-Aignan au diocèse de Toulouse. On croit qu'il avait été chancelier de Raymond du Falgar. Un an après avoir succédé à Guillaume IV dans le gouvernement de l'abbaye, il eut un différend avec le comte de Foix, et refusa, pour le dirimer, la médiation de Gaston vicomte de Béarn.

L'abbaye des cisterciennes de Valnègre au pays de Rieux, et dont nous avons raconté la fondation au commencement du treizième siècle, était à cette époque gouvernée par Mabile II[e], qui prit en 1267 la direction du monastère. Elle succédait à Mabile I[re], sa parente, qui en avait été abbesse pendant trente-sept ans. Mabile II gouverna l'abbaye pendant dix ans, et trois ans après sa mort Valnègre passa sous le gouvernement de Braïdie.

Alfonse continua, dans l'année 1268, ses préparatifs pour son voyage d'outre-mer. Il crut devoir faire d'abondantes aumônes aux maisons religieuses établies à Toulouse ou dans les environs, puisqu'il ordonna à son sénéchal de donner trente livres tournois aux frères prêcheurs et autant aux frères mineurs, une somme proportionnée aux frères des *Sacs*, aux frères de la Trinité, aux frères des *Capistres*, aux frères de Saint-Augustin, aux sœurs *Minorettes* de Toulouse, aux religieuses de l'Oraison-Dieu, de Bagnols en Lauraguais, et de Lespinasse. Les ordres du Sac, de la Trinité et des Capistres étaient de simples confréries laïques qui avaient un oratoire et un lieu d'assemblée en commun; les frères de Saint-Augustin étaient les religieux croisiers ou de Saint-Orens qui s'étaient établis alors près de la porte Pozonville ; les Minorettes suivaient la règle de saint François.

Pendant qu'il faisait distribuer des aumônes aux couvents, le comte Alfonse imposa une capitation sur tous les juifs de ses domaines. Leurs biens furent évalués à la somme de 2333 livres tournois. De plus, les juifs de Toulouse dûrent financer 3500 livres tournois. Il ordonna ensuite à ses commissaires de lever la queste et la taille sur les

hommes de corps et les hommes de caselage du comté de Toulouse. Les différentes villes de ses domaines lui donnèrent d'abondants subsides, et Toulouse plus que toutes les autres.

Il était juste qu'en compensation de ces subsides, les Toulousains demandassent au comte quelques concessions : c'est ce qui les détermina à lui adresser un mémoire, divisé en quinze articles, concernant leurs libertés, leurs priviléges, l'administration de la justice et la police ; ils demandaient, entr'autres choses, qu'on rédigeât enfin les coutumes de Toulouse jusqu'alors assez indéterminées. D'après les ordres du comte, Sicard d'Alaman réunit les habitants, et leurs désirs sur tous ces points ayant été clairement exprimés, les quinze articles furent approuvés par Alfonse. Frère Philippe de l'ordre des mineurs ayant été envoyé au pape pour lui réclamer les secours promis, Clément IV répondit qu'il ne pouvait rien mander de précis jusqu'au retour d'un légat qu'il avait député en Allemagne.

Au mois de juillet 1268, les consuls et la communauté de Pamiers formèrent une grande assemblée dans laquelle ils accordèrent à Bernard Saisset, abbé de Saint-Antonin, l'autorisation pleine et entière de céder ou d'aliéner le domaine ou partie du domaine de Pamiers au roi ou à tout autre prince. Usant de ce pouvoir, Saisset céda le droit d'hommes d'armes et de chevauchée au roi de France et à ses héritiers. Saisset se montra le zélé défenseur des habitants de Pamiers, puisqu'il porta plainte à cette époque contre le comte de Foix au sujet de certaines injures dont ceux-ci avaient été victimes de la part du comte.

En 1269, la ville de Pamiers reçut les enfants de saint

Dominique ; le couvent fut fondé par Arnaud Seguier, religieux de Toulouse. Raymond du Falgar se rendit en cette ville pour célébrer la première messe dans l'église du nouveau monastère et y bénit le cimetière des frères. Arnaud Seguier ne gouverna pas longtemps la maison de Pamiers ; il fut bientôt après nommé prieur de Prouille, et gouverna pendant vingt-neuf ans ce prieuré. Sous son gouvernement, la grande église de Prouille fut construite ; la première pierre fut posée par Gui de Levis, maréchal de Mirepoix. Dix-sept ans furent employés à la construction de l'édifice. Arnaud bâtit aussi l'église de St-Martin pour les frères de Prouille, et celle de Sainte-Marie de Fanjaux. Après avoir augmenté considérablement les bâtiments du monastère et l'avoir environné de hautes murailles, il mourut à Prouille plein de jours et de mérites.

Au moment du départ du comte Alfonse, les habitants de Toulouse voulurent cimenter leur union. A cet effet, on convoqua dans le palais commun une grande assemblée qui se tint en 1269, et voici quel en fut l'objet. La ville était alors divisée en deux parties distinctes, la cité et le bourg. La première occupait le territoire où sont aujourd'hui situés la Daurade, le Pont-Vieux, la Dalbade, la Pierre et Saint-Geraud, Saint-Etienne, et Saint-Rome. On voit que cette partie de la cité renfermait six circonscriptions. La seconde occupait le territoire de Saint-Pierre des Cuisines, de Lascroses, d'Arnaud-Bernard, de Pouzonville, de Matabiau et de Ville-Neuve : encore six circonscriptions. Avant l'époque où nous sommes parvenus dans notre histoire, chacune de ces parties de la ville avait ses charges, ses revenus, son trésor et ses trésoriers. Il résultait de cette division

des procès, des querelles, qui compromettaient la tranquillité publique : il fut donc résolu dans cette assemblée qu'à l'avenir ceux de la cité et du bourg feraient cause commune pour les charges, les revenus et les rentes, et qu'il n'y aurait qu'un seul trésorier. A cette assemblée se trouvèrent les douze capitouls, Guillaume de Parade, Bernard de Traget, Arnaud de Guy, Pierre Nègre, Guillaume de Vendine, Arnaud de Bonin, pour la cité; Pons d'Avignon, Guillaume Gascon, Pons Gascon, Jean Bequin, Arnaud de Ramondi, et Guillaume Robert, pour le bourg. Tous les religieux existant alors à Toulouse s'y trouvaient également : on y distinguait quatre Fr. prêcheurs, Raymond Dupont, Raymond Gautier, Raymond de Comminges, Raymond Baranhon ; six Fr. mineurs, Arnaud de Marcille, Arnaud d'Arcis, Hugues de Gorder, Guillaume Andric, Guillaume de Molan, Raymond Rainaud ; quatre de l'ordre de Citeaux, Guillaume Vital, Pierre Rauset, Pierre Sobaque, Bernard Esperonier ; cinq de l'ordre du Carmel, Laurent de Figeac, Raymond de Gaillac, Raymond de Vigan, Guillaume Hortolan, Pierre de Villeneuve, Geraud de Sidole ; de l'ordre de la Mère-de-Dieu, Pierre de Damiac, Pierre Michel, Bernard d'Ulmo, Pons de Gragnague ; de l'ordre de la Pénitence, Bernard de Lauran, Guillaume Pause, Jean d'Alnichan, Guillaume Hortolan ; de l'ordre de Sainte-Croix, Pierre Foltaud, Guillabert, Simon, Pierre de Vieuxfort ; de l'ordre de saint Augustin, Jacques de Montsalvi, Pierre Robert, Minon, Pierre de Milhars ; de l'ordre de Sainte-Eulalie, Guillaume Urset, Guillaume Vital, Pons de Muret, Raymond de Castagnac.

On voit, par les ordres religieux dont il est fait mention

ici, que déjà les augustins s'étaient établis à Toulouse, ainsi que les moines de la Merci ou de Sainte-Eulalie, dont le couvent était situé près de la porte Arnaud-Bernard. Les religieux de Sainte-Croix sont ceux de Saint-Orens; quant à ceux de Notre-Dame et de la Pénitence, il a été impossible d'en suivre la trace.

Au treizième siècle, il y avait donc à Toulouse douze capitouls, six pour la cité et six pour le bourg. La cité se trouvant plus tard beaucoup plus peuplée que le bourg, on en choisit huit pour la cité et quatre pour le bourg. En 1346, on réunit ces deux parties de ville sous l'enceinte des mêmes murailles, dont on voit encore quelques restes. En 1389, le roi Charles VI ordonna que les capitoulats de Toulouse seraient réduits au nombre de quatre; ce qui fit réduire à ce nombre les douze parties de la ville, sous les dénominations suivantes : 1° le capitoulat de la Daurade, Saint-Pierre, Saint-Martin et le Pont-Vieux; 2° le capitoulat de la Dalbade, Saint-Barthélemy, la Pierre et Saint-Geraud; 3° le capitoulat de Saint-Etienne, de Saint-Rome et de Saint-Pierre des Cuisines; 4° le capitoulat de Saint-Saturnin et de Saint-Saturnin du Taur. En 1392, Charles VI porta le nombre des capitouls à six d'abord, et ensuite à huit; en 1400, ce nombre revint à douze; enfin, en 1438, ce nombre fut fixé à huit, nombre qui a été maintenu jusqu'à la révolution française.

La ville reçut alors une division nouvelle; elle fut partagée en huit régions ou capitoulats : 1° le capitoulat de la Daurade, Saint-Pierre et Saint-Martin (la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Martin qui donna le nom à cette partie de ville était située à la rue Sainte-Ursule); — 2° le Pont-

Vieux (Saint-Cyprien); — 3° la Dalbade; — 4° Saint-Barthélemy (la chapelle de Saint-Barthélemy qui a donné son nom à cette autre partie était située à la place qui porte le nom de ce saint; — 5° Saint-Pierre et Saint-Geraud (le quartier de la Pierre où était située la chapelle de Saint-Geraud); — 6° Saint-Etienne et Saint-Rome; — 7° Saint-Pierre-des-Cuisines et Saint-Julien (la chapelle de Saint-Julien était située derrière le parc actuel de l'artillerie, à la place qui porte ce nom; — 8° Saint-Saturnin et le Taur.

Alfonse et la comtesse Jeanne se trouvaient à Saint-Jean-d'Angely au mois de mars 1269, puisqu'ils y donnèrent une charte par laquelle il cédèrent à l'abbé et au chapitre de Saint-Saturnin de Toulouse toutes les redevances du château de Vacquiers et ses dépendances, ainsi que les rentes en blé ou en argent qu'ils prélèvaient sur le château de Saint-Geniés et les fermes de Gratentourt, de la Bastide de Saint-Sernin et celle d'Arnàud Benoit, habitant de Toulouse.

S'étant rendus à Toulouse vers le commencement de l'année 1270, ils y demeurèrent jusqu'aux premiers jours de mai; et après des affranchissements en faveur des serfs de cette ville, ils partirent pour Aymargues près d'Aigues-Mortes, où ils firent leur testament.

Celui de Jeanne est daté d'Aymargues, le lundi veille de la Saint-Jean-Baptiste de l'an 1270. Elle choisit sa sépulture dans l'abbaye des religieuses de Notre-Dame de Gerci au diocèse de Paris, de l'ordre de saint Augustin, des frères de Saint-Victor de Paris, qu'elle avait fondée avec le comte son mari. Elle lègue la somme de dix mille marcs d'argent en œuvres pies, et donne sur cette somme cinq

mille livres tournois à la même abbaye de Gerci, outre ses vases d'or et d'argent. Elle veut que le reste soit distribué à l'abbaye de Fontevrault, où le comte son père était inhumé; à divers monastères de cet ordre ou de celui de Citeaux; à tous les couvents de l'ordre des mineurs et de celui des prêcheurs situés dans ses domaines; à plusieurs autres maisons religieuses qu'elle nomme, mais surtout à un monastère de filles de l'ordre de Citeaux, dont elle ordonne la fondation dans ses domaines, et auquel elle lègue la ville de Lille en Albigeois. Elle ordonne aussi de prendre sur cette somme les legs qu'elle fait à ses domestiques, parmi lesquels elle fait mention de trois de ses chapelains, de son physicien ou médecin, etc. Elle nomme pour ses exécuteurs testamentaires : dans les domaines qui lui étaient propres, Bernard comte de Comminges, Amalric vicomte de Narbonne, et Sicard d'Alaman; et en France, Guillaume de Vaugrigneuse, sous-doyen de l'église de Chartres, Jean de Nanteuil, et Pierre chambellan du roi, avec tous les évêques de ses états, chacun dans son diocèse. Elle lègue à Guillaume d'Anduze, *son cousin*, et à ses successeurs, le village de Soal dans le Toulousain; à Bernard d'Anduze, frère de ce dernier, le château de Montcuq dans le Querci; à Sicard d'Alaman, celui de Rabastens en Albigeois; à Philippe et à Gaucerande filles de Roger de la Voute, *ses cousines*, cinq cents livres tournois à chacune pour se marier; à Gaucerande, fille d'Amalric vicomte de Narbonne, *sa cousine*, le château de Lille dans le pays Venaissin; à Marguerite sœur de la même Gaucerande de Narbonne, la ville de Cavaillon; à Guillaume de Narbonne, clerc, leur frère, les châteaux de Bonils et de Cabrières; à Sicard

d'Alaman, fils du même Sicard et de feue Béatrix de Lautrec, le château de Caylus en Querci, pour se marier avec Gaillarde, fille de Bertrand vicomte de Bruniquel, *sa cousine;* et enfin à Charles roi de Sicile, comte de Provence et d'Anjou, et à ses enfants, tout le pays Venaissin, quel qu'il soit, excepté les domaines dont elle disposait par ce testament. Elle nomme pour héritière universelle de tous ses domaines situés en Agenais, en Querci, en Albigeois et en Rouergue, Philippe, *sa cousine,* fille de feu Arnaud-Othon vicomte de Lomagne et de Marie d'Anduse sa femme qui était actuellement remariée avec Archambaud comte de Périgord. Elle lui lègue, de plus, tous ses bijoux, avec ordre à ses exécuteurs testamentaires de la marier comme ils jugeront à propos. Enfin elle donne au comte Alfonse son mari la jouissance de tous ses biens, jusqu'à ce que Philippe de Lomagne, son héritière, soit parvenue à l'âge nubile. Telle est la dernière disposition de la comtesse Jeanne de Toulouse; mais elle ne fut pas exécutée selon les intentions de cette princesse.

Le testament d'Alfonse est daté en général du mois de juin de l'an 1270, et écrit en français. Il institue pour ses héritiers ceux qui devaient l'être par droit ou par coutume, et fait des legs pieux ou des fondations en faveur de toutes les églises les plus célèbres du royaume, et de la plupart des couvents des divers ordres qui y étaient établis : en sorte que l'acte est extrêmement long. Il exerce aussi sa libéralité envers ses officiers et ses domestiques, et lègue trois mille livres tournois de ses meubles à la comtesse Jeanne, sa femme. Il ordonne à ses exécuteurs testamentaires de racheter les pélerinages qu'il avait voués

à Saint-Jacques de Compostelle, à Notre-Dame de Roc-Amadour, à Notre-Dame de Boulogne, à Saint-Eloi de Noyon, et à divers autres lieux de dévotion, supposé qu'il ne pût pas les accomplir lui-même. Il veut que ce qu'il a pris du mariage du fils du vicomte de Polignac avec la demoiselle de Saint-Bonnet, soit rendu, et nomme pour ses exécuteurs testamentaires maîtres Guillaume de Vaugrigneuse, sous-doyen de l'église de Chartres, six autres ecclésiastiques, monseigneur Pierre le chambellan chevalier, deux frères mineurs, et frère Jean de Vannes de l'ordre de la Trinité. Enfin il affranchit tous ses serfs et leurs enfants, quelque part qu'ils soient, et abandonne toutes les dîmes qu'il tient en sa main en faveur des lieux ou des personnes auxquels elles devaient appartenir.

Nous apprenons d'un acte qu'Alfonse rendit à Aymargues, que les Toulousains avaient fait un don gratuit à leur prince pour son passage en Terre-Sainte. Avant de prendre la mer, il adressa des lettres-patentes à l'inquisiteur de Toulouse par lesquelles il déclare que tous ses sujets doivent répondre de leur foi devant son tribunal, et peuvent y être poursuivis pour crime d'hérésie, de magie, de parjure, et de sortilége. Après avoir donné le gouvernement de ses états à Sicard d'Alaman, il s'embarqua, dans le mois de juillet, avec la comtesse, et alla joindre le roi à Cagliari en Sardaigne.

Raymond du Falgar, évêque de Toulouse, touchait au terme de sa longue carrière. La veille de la fête de saint Matthieu 1270, il confirma l'abbé de Pamiers dans l'administration des monastères que les religieux avaient confiée à ce dernier, tant au spirituel qu'au temporel. Un différend

s'étant élevé entre les carmes et le chapitre de Saint-Etienne, au sujet de la construction de leur nouvelle église, ce fut lui qui le termina, et qui accorda à ces religieux la permission de faire bénir cette église et leur cimetière par qui ils voudraient : ce qui montre que cet édifice était alors achevé (1).

Le 19 octobre, Falgar mourut dans un âge assez avancé et dans la 39e année de son épiscopat. Il fut inhumé à l'extrémité du chœur de l'église des dominicains.

Ce grand évêque, l'un des plus illustres qui aient jamais occupé le siége de Toulouse, était profondément versé dans la science théologique et prêchait avec une rare éloquence. Il se montra toujours l'intrépide défenseur des droits de son Eglise, et en augmenta beaucoup les vastes domaines. Ennemi déclaré des hérétiques et des mauvais clercs, il les poursuivit avec une certaine force, mêlée cependant à beaucoup de douceur. Ces derniers, par un esprit de vengeance que n'explique que trop l'oubli des devoirs les plus sacrés, jetèrent à profusion d'odieuses calomnies sur sa brillante renommée, car il est impossible d'appliquer à un autre Raymond qui gouverna l'Eglise de Toulouse sous

(1) L'église des Grands-Carmes était grande et belle ; elle avait la forme d'un T. La porte d'entrée était placée à la tête du T, et offrait à l'œil l'autel principal et le chœur, qui formaient la ligne principale. A droite et à gauche de la porte d'entrée, se développait la grande nef, ornée dans tout le pourtour de douze chapelles latérales ; à gauche en entrant, se trouvait le grand escalier qui conduisait à la chapelle de Notre-Dame de Mont-Carmel, placée en dehors de l'édifice principal et surmontée d'un dôme. L'architecture de l'église était gothique. Elle a été complètement détruite ainsi que le couvent en 1808 et 1809. Ils occupaient le terrain où a été tracée la grande place qui porte le nom de place des Carmes.

le pape Uurbain II les accusations dont il fut l'objet. Il composa plusieurs ouvrages qui ne sont pas venus jusqu'à nous.

Le lendemain de sa mort, 20 octobre 1270, Bertrand de l'Ille, prévôt de l'église cathédrale, fut élu pour lui succéder à l'unanimité des suffrages. Son élection fut confirmée par l'archevêque de Narbonne. Ordonné prêtre et sacré évêque le jour de saint Thomas, il officia pontificalement dans sa cathédrale le jour de Noël. Il était fils de Jourdain II et d'Indie, fille naturelle de Raymond V.

Peu de temps après l'élection de Bertrand de l'Ille, Guillaume de Jaufre abbé de Saint-Théodard reçut en hommage, de Raymond de Durfort seigneur de Clermont-Soubiran, les terres d'Argnagnac et de Donzac.

Bernard de Benque gouvernait alors l'abbaye de Nizors; il avait succédé à Bernard de la Tour. Nous trouvons le nom de cet abbé dans une transaction qu'il passa à cette époque avec Bertrand de Miremont, évêque de Comminges. Nous pensons que Bernard de Benque était le frère de la comtesse de ce nom qui était alors abbesse de Favas en Comminges.

Après la mort de Saint-Louis, Alfonse et Jeanne de Toulouse passèrent l'hiver en Sicile; ils se trouvaient à Messine au mois de mai 1271, où ils s'embarquèrent pour l'Italie. Une fois débarqués, ils se rendirent au château de Corneto en Toscane, où ils furent l'un et l'autre atteints d'une indisposition subite. S'étant fait transporter à Savonne, Alphonse ajouta un codicille à son testament par lequel il choisissait sa sépulture à Saint-Denis. Il mourut à Savonne le vendredi après l'Assomption, et la comtesse

Jeanne le mardi suivant. Les circonstances de leur mort sont diversement racontées, car un auteur contemporain affirme qu'ils moururent au faubourg Saint-Pierre d'Arena près de Gênes, et que les chevaliers de leur suite inhumèrent dans la cathédrale de Gênes sa chair et ses intestins.

Le corps d'Alfonse fut transporté à Saint-Denis, et son cœur à Maubuisson. Jeanne fut enterrée dans l'abbaye de Gerci en Brie, au diocèse de Paris. On y voyait son tombeau au milieu du chœur; sa statue y était couchée enveloppée d'un grand manteau, la tête coiffée d'une guimpe, couverte d'un voile, et ceinte d'une couronne royale.

Ainsi moururent, sans postérité, à l'âge de cinquante et un ans, Alfonse comte de Poitiers et Jeanne comtesse de Toulouse. Philippe III recueillit toute leur succession et gouverna le comté de Toulouse en qualité de souverain particulier, et non comme roi de France. A la mort de Jeanne, ses domaines comprenaient 1° le comté de Toulouse divisé en sept bailliages et gouverné par un sénéchal; 2° le Rouergue; 3° la partie de l'Albigeois située sur la droite du Tarn; 4° l'Agenais; 5° le Querci; 6° le marquisat de Provence.

Alfonse fut un prince chaste, très pieux, plein de droiture, et ne manqua pas de valeur; il se montra très charitable et généreux envers les pauvres et les établissements religieux de ses domaines. Dans une seule année, il distribua huit cent quatre-vingt-quinze livres tournois en aumônes. La comtesse Jeanne était à peu près du même caractère que son époux. Ils firent réparer à Toulouse les murailles du château Narbonnais et y firent bâtir une tour nouvelle. Ils firent construire aussi dans le Toulousain plu-

sieurs villes ou bourgs qu'on appela *bastides,* tels que Villefranche, Calmont, Salle, le Fousseret, Gimont, Saint-Sulpice et Palamini.

Grâce à la vigilance, à la piété et surtout à la fermeté du comte Alfonse, l'hérésie des albigeois, qui depuis longues années avait causé tant de malheurs dans le Toulousain, fut complètement éteinte ; les hérétiques n'osèrent plus se montrer, et se virent obligés de chercher leur salut dans la fuite. Ce prince dépensa plus de vingt mille livres pour les frais de l'inquisition.

Dans la comtesse Jeanne s'éteignit cette illustre maison des comtes héréditaires de Toulouse qui, depuis Frédelon, comptait seize souverains. C'est à cette maison si puissante que Toulouse doit toute sa gloire, ses lois, ses coutumes, ses libertés.



LIVRE XXVIII.

DEPUIS LA RÉUNION DU COMTÉ DE TOULOUSE A LA COURONNE, EN 1271, JUSQU'A L'ÉPISCOPAT DE PIERRE DE LA CHAPELLE, EN 1301.

Dans le cours de l'année 1271, Bertrand de l'Ille évêque de Toulouse, sur la demande de son chapitre et d'Olivier prieur de Noër, accorda à Guinard Engilbert clerc de Cessérac la chapellenie de Saint-Martin de Noër avec ses dépendances. Nous le trouvons, à cette époque, en qualité d'arbitre entre Maurin archevêque de Narbonne et son chapitre, au sujet de la construction de la cathédrale ; on le voit encore recevoir le serment du sacriste et de l'archidiacre de cette métropole au sujet du droit de monnaie, et il fut présent aussi à l'hommage que les consuls de Toulouse rendirent au roi entre les mains de Guillaume de Cohardon.

Ce chevalier avait reçu de Philippe le Hardi la commission de faire garder en son nom le comté de Toulouse et ses dépendances. Cohardon, s'étant adjoint Jean de Céranis, se rendit à Toulouse et convoqua, le 16 septembre, une grande assemblée au château Narbonnais. Il demanda aussi aux consuls le serment de fidélité au roi. Ce serment fut prêté, à la réserve des droits de leur consulat, de la justice criminelle, des péages, des leudes, et des autres

priviléges et coutumes. On voyait à cette assemblée Bertrand de l'Ille, l'abbé de Moissac, Philippe de Boissi sénéchal du Rouergue, Bertrand vicomte de Lautrec, Sicard d'Alaman viguier de Toulouse, les chevaliers Raymond de Lescure et Gautier de Varagne. Le lendemain, Cohardon réunit les habitants de la ville et reçut le même serment de fidélité envers le roi de France.

Ce prince fut sur le point d'être dépossédé du comté de Toulouse par les armes de Pierre infant d'Aragon. Celui-ci réunit une grande armée et attira à lui la noblesse des états de son père. Il lui aurait été facile de s'emparer du comté si le roi d'Aragon, pour des raisons politiques, n'avait arrêté son expédition.

Cette tentative de l'infant détermina le roi de France à donner des ordres très pressants au sénéchal de Carcassonne d'aller prendre possession du comté de Toulouse. Cet officier partit le 5 octobre 1271 et arriva en cette ville, accompagné de Barthelemy du Puy ; il y trouva Jean de Céranis, Henri de Gaudonvilliers, et maître Nicolas de Verneuil. Il fut statué que le commissaire royal, après avoir fait signifier sa mission, mettrait sous la main du roi le comté ; qu'on dresserait un inventaire de tous les actes conservés au château de Penne et de tous les meubles gardés au château de Buzet dans le Toulousain ; qu'il parcourrait tout le pays pour y recevoir le serment de fidélité des seigneurs tant des villes que des châteaux, et qu'on établirait partout le bon ordre.

Cette ordonnance fut exécutée le jeudi 8 octobre. Le commissaire convoqua dans le cloître des frères prêcheurs les consuls de la ville, Sicard d'Alaman, les principaux ha-

bitants Bernard de Comminges, Jourdain de l'Ille, Arnaud de Marquefave, et plusieurs autres barons et nobles, afin de leur faire prêter serment au roi. Ce serment fut prêté par les habitants, avec toute réserve pour leurs libertés et franchises.

Cohardon parcourut ensuite les différents bailliages du Toulousain, Verdun, Belleperche, Castelsarrasin, Moissac, Villemur et Buzet, mettant partout sous la main du roi les châteaux et villages. Ce commissaire ayant été obligé de s'absenter, le roi envoya dans le comté Florent de Varennes, amiral de France, et Guillaume de Neuville, chanoine de Chartres, qui parcoururent également le pays pour achever de le mettre en la possession du roi.

L'abbaye de Mas-Garnier était alors gouvernée par Guillaume d'Alahon. Cet abbé reçut en 1271 foi et hommage de Pierre Jourdain, qui lui céda à ce titre les terres de Beaupré et de Belcastel. Arnauld se trouvait alors à la tête de l'abbaye de Saint-Volusien. Roger comte de Foix s'étant emparé de la mense abbatiale, l'abbé le dénonça aussitôt à Bertrand de l'Ille, qui le menaça de l'excommunication. L'abbaye de Feuillants perdit à cette époque Arnaud Garcias, son abbé, qui eut pour successeur Adémar de Francon. Celui-ci ne demeura en place qu'une seule année. Peytavit, prieur de Camon, mourut aussi en ce même temps. Après lui, cè prieuré fut gouverné par Pons de Villars. Arnaud de Montaigut abbé de Sorèze reçut en cette même année 1271 foi et hommage de la part de Pierre de Castelnau. L'abbaye de Bonnefont, sous le gouvernement de Guillaume-Loup d'Osson, échangea quelques terres avec le damoiseau Arnaud d'Aulon. Bernard était alors comte

de Comminges. Ce seigneur confirma plusieurs donations en faveur du monastère de la *Lumière-Dieu* ou Fabas et de la comtesse de Benque qui en était abbesse.

L'année 1272 s'ouvre dans nos annales par la construction du grand chœur de l'église métropolitaine, qui est due aux libéralités de Bertrand de l'Ille. Voici les travaux que cet illustre prélat fit exécuter dans son église. Il jeta, derrière la nef bâtie par Raymond VI, et qui existe encore, les fondements d'une nouvelle église qu'il commença par l'abside, le chœur, et les chapelles du pourtour au nombre de quatorze. Cette construction splendide fut poussée jusqu'à la naissance des voûtes, qui furent provisoirement remplacées par un plafond de bois; il détruisit ensuite l'autel qui terminait la grande nef, éleva un mur au-dessus du grand arceau de la nef le plus voisin de l'ancien autel; relia l'édifice ancien à l'édifice nouveau; éleva ensuite devant le chœur deux chapelles aujourd'hui détruites et qui servaient à l'office paroissial. Le nouveau chœur fut réservé à l'évêque et au chapitre. Dans l'idée de Bertrand de l'Ille, la nef actuelle devait être entièrement détruite, et l'on devait en construire une nouvelle en prolongeant dans la même forme et dans le même axe les piliers, le déambulatoire et les chapelles jusqu'à la grande place.

Le prélat enrichit son église de magnifiques ornements, de splendides reliquaires, d'un grand nombre de vases d'or et d'argent d'un prix inestimable; il y établit douze prébendiers et huit hebdomadiers pour le service divin, introduisit l'ordre le plus parfait dans les revenus de son évêché, et en fit confirmer les possessions par le pape Grégoire X.

Nous venons de voir que le comte de Foix s'était emparé

de la mense abbatiale de Saint-Volusien : il se rendit ainsi coupable d'une action téméraire qui attira sur lui les armes du roi de France. Le château de Sompuy au diocèse d'Auch avait alors pour seigneur Geraud de Casaubon. Geraud V comte d'Armagnac prétendait que ce château était de sa mouvance, et vint l'attaquer. Casaubon, dans une sortie qu'il opéra pour repousser son adversaire, tua Arnaud-Bernard frère du comte d'Armagnac et de l'archevêque d'Auch. Désirant tirer une vengeance éclatante de cette mort, d'Armagnac appela à son secours Roger-Bernard III comte de Foix, son beau-frère. Celui-ci s'avança vers le château de Sompuy, résolu de le ruiner de fond en comble. Réduit à l'extrémité, Casaubon se plaça sous la sauvegarde du roi, auquel il remit ses domaines entre les mains du sénéchal de Toulouse. Cette royale protection n'empêcha pas d'Armagnac et le comte de Foix de poursuivre leurs desseins : Sompuy fut pris d'assaut, livré au feu et au pillage, et les habitants massacrés. Casaubon ne dut son salut qu'à la fuite.

Irrité de cet attentat, le roi de France résolut de se venger : c'est ce qui le détermina à se rendre dans la province. Il partit de Paris au mois de février 1272, arriva à Poitiers le 9, se rendit à Angoulême, à La Rochelle et à Saintes, où il séjourna jusqu'à Pâques. Après avoir ordonné à ses troupes de s'assembler à Tours le 8 de mai, il partit de Saintes et se rendit à Marmande en Agenais. Toutes ses troupes étant réunies, il se dirigea vers Toulouse et y fit son entrée solennelle le 25 mai. Il était accompagné par l'archevêque de Sens, les évêques de Paris, de Troyes, de Beauvais, de Nevers, de Chalons, de Coutances et d'Avranches. On y

voyait aussi le duc de Bretagne, le comte de Flandre, le comte de Boulogne, le comte de Rodez, les comtes de Ponthieu et de Blois avec leurs bannerets, écuyers, arbalétriers et gens d'armes.

Le roi passa huit jours à Toulouse. Ce fut pendant son séjour que Bertrand de l'Ille plaida devant lui la cause de ses propres vassaux, prétendant qu'ils étaient exempts de porter les armes pour le roi de France. Il paraît qu'il perdit sa cause, car un grand nombre de Toulousains et de seigneurs de la province suivirent le roi du côté des Pyrénées. Parmi ces seigneurs, on distinguait Guillaume de Monestier, Jourdain de Rochefort, Beraud de Mercœur, et Hugues d'Arpajon, suivis de leurs damoiseaux.

A l'approche du roi, le comte de Foix eut recours à la protection de Jacques roi d'Aragon. Celui-ci alla à la rencontre de Philippe, qu'il joignit le 1er juin à l'abbaye de Bolbonne. Olric gouvernait alors cette maison ; il y donna une splendide hospitalité aux deux rois de France et d'Aragon, au duc d'Alençon frère du roi, et à Gaston vicomte de Béarn, beau-père de Roger de Foix. Gaston demanda grâce pour son gendre, et le jour de l'Ascension on traita de la paix. Mais les articles qui avaient été dressés ne furent point acceptés par le comte de Foix, qui se retira dans son château. Sur ce refus, l'armée royale s'avança vers cette forteresse, le 3 juin, et dévasta le pays pendant que le roi s'était arrêté à Pamiers. Le château de Foix paraissant imprenable, Philippe-le-Hardi ne trouva d'autre moyen pour s'en emparer que de faire tailler les rochers. Ce travail fut exécuté avec une rapidité incroyable. A cette vue, le comte, cédant aux conseils de ses amis, demanda grâce

et merci et se rendit auprès du roi. Philippe le fit lier et garrotter et l'envoya prisonnier dans la cité de Carcassonne. Après cette expédition, le roi de France rentra dans ses états.

Maurin, archevêque de Narbonne, étant mort après avoir jeté les fondements de la splendide métropole dédiée aux saints Just et Pasteur, les chanoines de cette église élurent pour lui succéder Pierre de Monbrun, leur confrère. Bertrand de l'Ille, évêque de Toulouse, de concert avec les autres évêques de la province, écrivit aux cardinaux réunis à Viterbe et au pape Grégoire X pour les prier de renvoyer incessamment le nouvel élu à son église. Nous retrouvons Bertrand au concile qui fut tenu au commencement d'octobre à Narbonne. Les décrets de cette assemblée ne sont pas venus jusqu'à nous.

Les abbayes du Toulousain présentent peu de faits dignes d'intérêt dans l'année 1272. Arnaud Garcias succéda à Adémar de Francon dans le gouvernement de celle de Feuillants, et le prieuré de Camon fut dirigé par Pons de Villars.

Au commencement de l'année 1273, Philippe le Hardi envoya Foulques de Laon, archidiacre de Ponthieu, et Thomas de Paris, chanoine de Rouen, dans le Toulousain, afin de constater les droits du prince. Gilles Gamelin, chanoine de Meaux, fut désigné pour exercer les fonctions de procureur général dans cette commission. Celui-ci cita au tribunal des commissaires Sicard d'Alaman, accusé d'avoir usurpé certains biens du comté de Toulouse, et de s'être emparé de l'or, de l'argent, des joyaux, du trésor et des chevaux d'Alfonse et de Jeanne. Sicard offrit ses défenses :

mais il tomba dangereusement malade et fit son testament. Il légua vingt mille sols tournois en œuvres pies, savoir : pour la construction de l'église de Saint-Etienne, à laquelle travaillait Bertrand de l'Ille ; pour les religieuses de la Salvetat près de Buzet ; pour l'église de Saint-Sulpice, et la construction du pont sur l'Agout. Ce chevalier avait été marié trois fois. Il eut de sa première femme (Philippia) deux filles, Alix et Cécile ; de la seconde femme (Béatrix de Lautrec) il eut un fils, Sicard d'Alaman, et une fille nommée Agnès ; de la troisième femme (Béatrix de Hucillon), il eut une fille dont le nom nous est resté inconnu. Raymond d'Alaman chanoine de Rodez fut son fils naturel. Il nomma pour ses exécuteurs testamentaires Bernard vicomte de Lautrec son beau-frère, le prieur des jacobins, et le gardien des frères mineurs de Toulouse ; il choisit sa sépulture dans le couvent des frères prêcheurs de cette ville.

Aux fêtes de Pentecôte de cette année, le roi tint à Paris un parlement dans lequel il fut grandement question des affaires du Toulousain. Il y fut d'abord statué que plusieurs localités du diocèse de Toulouse qui dépendaient de la sénéchaussée d'Agen ressortiraient de celle de Toulouse. On y traita ensuite la question des fiefs. Les commissaires du roi voulaient déposséder les Toulousains de certains fiefs ; alors les consuls portèrent plainte au roi contre cette usurpation. Ce prince ordonna que les fiefs héréditaires ou échus par mariage seraient maintenus, ainsi que ceux qu'on avait acquis depuis vingt ans, promit ensuite de rendre justice *sur le consulat*, c'est-à-dire sur la nomination des capitouls, et confirma tous les priviléges établis.

Quelques auteurs ont prétendu qu'il se tint à cette époque une assemblée ou parlement dans l'abbaye de la Paix ou de la Sagne (Sorèze), à laquelle présida Lancelot d'Orgemont, grand et premier maître, et où se trouvèrent les conseillers clercs de Grolhet, Matthieu de Vabres, Bernard de Monestier et Othon de Panassac, ainsi que les seigneurs de Montégut, Rodolphe de Mauvesin, Everard de Vetus, Imbert de Combevis. Nous trouvons un jurisconsulte célèbre, D. Miramont, qui y exerçait l'office de procureur du roi, et Jean de Romeure celui de secrétaire. Les commissaires du roi à Toulouse avaient demandé la solution de certaines difficultés : aussi le prince dressa-t-il plusieurs articles qui avaient rapport aux excommuniés, au paiement des dîmes, et à divers priviléges des clercs mariés ou non mariés.

Afin d'assurer à sa cathédrale la possession des biens dont il l'avait enrichie, Bertrand de l'Ille fit confirmer par une bulle du pape ces donations, et céda au trésorier de son église le lieu d'*Arnald*. Vital de Vacquiers était alors prévôt de Saint-Etienne et avait succédé dans la prévôté à Bertrand de l'Ille. Il fit aussi approuver la fondation des douze prébendes qui avait été faite par ce prélat.

L'abbaye de Grand-Selve reçut à cette époque un nouveau lustre de la commission spéciale dont fut honoré Gaufridi, son abbé. Alfonse roi de Castille avait établi un ordre religieux et militaire semblable à celui de Calatrava, sous le titre de Notre-Dame d'Espagne. Cet ordre était destiné à combattre les Sarrasins. Il fonda quatre monastères dans le royaume de Murcie, et ordonna que trois d'entr'eux seraient soumis à celui de Carthagène. Il voulut que ce nouvel ordre

fût placé sous la dépendance de Citeaux. A cet effet, il envoya un député à l'abbé général, qui ordonna à Gaufridi abbé de Grand-Selve d'établir un prieur à Carthagène et de recevoir à la profession des clercs et des laïques. L'abbé de Grand-Selve devait confirmer à perpétuité l'élection de l'abbé de Carthagène.

Arnaud Garcias, abbé de Feuillants, traita de l'achat de quelques terres et fit plusieurs transactions avec la famille de Ravidan.

La succession de Jeanne comtesse de Toulouse donna lieu à un arrêt célèbre, rendu en 1274 par le parlement de Paris. Cette princesse avait fait héritière des domaines dont elle croyait pouvoir disposer, Philippia de Lomagne, sa cousine. Gui comte de Saint-Pol, tuteur de Philippia, demanda à être reçu, au nom de sa pupille, à foi et hommage des terres et seigneuries que la comtesse lui avait laissées. Gui fut renvoyé de sa demande. Philippia épousa plus tard Elie Talleyrand comte de Périgord, à qui elle apporta des domaines considérables, entr'autres les comtés de Lomagne et d'Auvillar.

Le pape Grégoire X excita, à cette époque, le zèle des inquisiteurs, qui firent subir plusieurs interrogatoires touchant la vaudoisie à un grand nombre de personnes. Les dépositions de ces hérétiques nous apprennent que plusieurs d'entr'eux s'étaient réfugiés en Lombardie et étaient rentrés dans le pays ; qu'ils parcouraient deux à deux la province pour y faire des prosélytes. Ces dépositions nous révèlent encore les noms de deux évêques hérétiques de Toulouse, Vivian et Bernard Oliba. Ces sectateurs de l'hérésie vaudoise ne reconnaissaient que l'évangile de saint

Jean, espéraient le salut des anges rebelles, et rejetaient le culte des images.

Les inquisiteurs jugeaient aussi du crime de magie et de sorcellerie, et c'est peut-être à cette époque que l'on doit rapporter un fait assez singulier, dont les circonstances nous ont été conservées par le chroniqueur Bardin. Cet auteur affirme que le chevalier Pierre de Voisins, accompagné de ses assesseurs, avait parcouru sa sénéchaussée et y avait condamné au dernier supplice plusieurs sorciers, entr'autres une femme nommée Angèle, âgée de 60 ans, du lieu de Labarthe. Cette femme déclara qu'elle avait eu plusieurs fois un commerce charnel avec un démon et que de ce commerce était survenu un monstre qui avait la tête d'un loup, une queue de serpent, et le reste du corps d'un homme ; elle affirma qu'elle avait nourri pendant deux nnées ce monstre avec de la chair d'enfants égorgés ; qu'après ce terme le monstre avait disparu et qu'elle ne l'avait plus revu. Il n'y a qu'une seule difficulté à opposer à ce récit : c'est que Pierre de Voisins, sénéchal de Toulouse, ne l'était déjà plus en 1254, et qu'en 1274 ou 1275 il était mort depuis longtemps.

L'abbé de Moissac eut alors quelques démêlés avec l'évêque de Toulouse Bertrand de l'Ille, au sujet de l'abbaye de Lézat ; ils choisirent pour arbitre Bernard de Montmirail. Ce prélat fit aussi des transactions avec Bernard abbé de Saint-Théodard et ses religieux, au sujet des églises, bénéfices, dîmes et prémices que ceux-ci possédaient dans le diocèse de Toulouse. Ces transactions lui donnèrent la facilité d'acquérir de nouveaux domaines pour son Eglise. L'abbé de Saint-Théodard, avec lequel l'évêque

de Toulouse fit ces transactions diverses, était Bernard de Malemort. Il cherchait depuis longtemps à secouer le joug de l'abbaye de la Case-Dieu ; mais il perdit son procès, et fut condamné à prêter foi et obéissance à l'abbé de ce monastère.

Guillaume de Jauffre, abbé de Belleperche, reçut un diplôme de Philippe le Hardi par lequel ce prince confirmait toutes les acquisitions faites par ce monastère.

L'Eglise de Toulouse vit en 1275 élever un de ses enfants à la dignité épiscopale : c'était Bernard de Languisel, originaire du pays de Nîmes et qui avait occupé la charge d'archidiacre du Lauraguais au diocèse de Toulouse. Il fut fait archevêque d'Arles et ensuite cardinal-évêque de Porto.

Bertrand de l'Ille assista, cette année, en qualité de témoin au mariage de Jacques infant d'Aragon avec Esclarmonde, fille de Roger et sœur de Roger-Bernard comtes de Foix, pendant que le roi de France envoyait Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse, en Navarre, pour y soutenir les intérêts de la reine Jeanne. Eustache partit à la tête des milices de sa sénéchaussée et s'empara de diverses places, entr'autres, d'une partie de la ville de Pampelune. Roger-Bernard comte de Foix seconda beaucoup le roi de France dans cette guerre : c'est ce qui détermina ce prince à lui restituer les châteaux de Foix, de Lordat, de Montgrenier, et plusieurs autres forteresses.

L'abbaye de Saint-Laurent de Goujon était alors gouvernée par Martine de Blanquefort, qui avait succédé à Contors de Palmire. Martine ne gouverna cette maison que très peu d'années, puisqu'en 1278 nous trouvons à la tête de cette abbaye Longrue d'Aroche.

Pons Dupuy, qui gouvernait depuis dix ans l'abbaye d'Eaunes, fut choisi en 1275 pour arbitre dans un différend qu'avaient les abbés de Bolbonne et de Calers.

L'abbaye de Saint-Volusien de Foix avait alors pour abbé Guillaume II, dont nous trouvons le nom dans un grand nombre d'actes, avec Bertrand de l'Ille et l'abbé du Mas-d'Azil.

Feuillants était alors gouverné par Auger IV. Un chevalier du pays nommé Roger d'Aspel avait donné de très vastes domaines à cette abbaye. Auger, pour éviter toute contestation de la part des héritiers de ce seigneur, eut le soin d'en faire confirmer la possession en 1275. Il mourut à cette époque, et eut pour successeur Jean de Bologne.

Bernard de Malemort abbé de Saint-Théodard n'était pas moins zélé pour les intérêts de sa maison, car il eut le soin, en ce même temps, de faire confirmer par Philippe le Hardi la transaction qu'il avait fait approuver quelques années auparavant par le comte Alfonse. Il régla aussi avec les capitouls de Toulouse tout ce qui regardait la levée des dîmes auxquelles avait droit son monastère sur plusieurs lieux désignés dans les actes.

Bolbonne avait perdu Olric, son abbé. Après sa mort, cette maison fut gouvernée par Bernard de Saquart, auquel Guillaume de la maison de Foix fit un don considérable pour son monastère.

Loup d'Osson abbé de Bonnefont mourut en 1275, et eut pour successeur Auger de la Tour, qui ne nous est connu dans l'histoire que par un pariage du lieu de Monhan fait entre Philippe le Hardi et l'abbé de la Bénédiction-Dieu.

Les habitants de la province avaient porté leurs plaintes au roi de France contre plusieurs officiers de justice : c'est ce qui détermina Philippe à envoyer deux commissaires à Toulouse, en 1277, pour prendre des informations au sujet de ces plaintes. Ces commissaires étaient Pierre, doyen de Saint-Martin de Tours, et le chevalier Simon de *Cubitis*. Ceux-ci rendirent une ordonnance pour la réformation de la justice, après en avoir conféré avec Bertrand de l'Ille, évêque de Toulouse, le comte de Comminges, les abbés de Moissac et de Belleperche. Cette ordonnance nous a été indiquée par Catel. Les grandes qualités de Bertrand de l'Ille le faisaient choisir pour arbitre dans les différends que les seigneurs avaient entr'eux ; ainsi l'évêque et le comte de Rodez le prièrent de régler les articles d'un accommodement qu'ils avaient besoin de ménager. Cet évêque reçut à Toulouse les ambassadeurs que le nouveau pape venait de nommer pour négocier la paix entre le roi de Castille et le roi de France. Cette ville avait été choisie pour le lieu du congrès. Ces ambassadeurs étaient trois : Geraud, Jérôme et Jean, cardinaux de la cour romaine. Le roi de Castille ne voulut point envoyer des députés, sous le spécieux prétexte que Toulouse appartenait à Philippe le Hardi.

Le monastère de la Daurade à Toulouse ayant perdu Gailhard de Montrabier, son prieur, on lui donna pour successeur Bertrand de Montaigut, que l'on regarde comme le neveu d'un autre religieux du même nom qui avait dirigé cette maison quelques années auparavant.

Il faut supposer qu'il fut tenu en 1277 un synode provincial à Toulouse, où devait assister le clergé régulier et

séculier, puisque Guillaume d'Alahon abbé de Mas-Garnier s'excusa de ne pouvoir s'y rendre.

Nous avons déjà vu que les moines de Saint-Théodard cherchaient toujours à décliner la juridiction de ceux de la Case-Dieu ; cependant, sur de nouvelles représentations de de ces derniers, Bernard de Malemort abbé de Saint-Théodard promit foi et hommage à Albert abbé de la Case-Dieu.

Au commencement de l'année 1278, Toulouse devint le théâtre d'une terrible exécution capitale. Un certain Perrot, catholique de naissance, avait abjuré sa religion pour embrasser le judaïsme. Cet homme étant mort, les juifs donnèrent à son corps la sépulture dans leur cimetière, situé près du château Narbonnais. Jean de Frontlieu, dominicain, remplissait alors les fonctions d'inquisiteur à Toulouse à la place de l'inquisiteur titulaire, alors absent. Ayant appris cet évènement, Jean de Frontlieu intenta un procès criminel aux juifs et à Isaac Malem qui avait reçu l'abjuration de Perrot. L'affaire fut renvoyée devant les capitouls, qui condamnèrent Malem à être brûlé vif avec le cadavre de Perrot. La sentence fut exécutée.

La famille de l'Ille-Jourdain avait donné un chanoine à la cathédrale de Saint-Etienne : c'était Jourdain de l'Ille. Il paraît que ce seigneur avait été reçu à cette dignité dans son bas âge et n'avait point embrassé l'état ecclésiastique. La question était de savoir s'il était obligé d'observer les statuts du chapitre. L'évêque de Toulouse chargea Arnaud de Villemur abbé de Saint-Sernin d'examiner l'affaire, et l'abbé décida que le seigneur de l'Ille n'était point tenu d'observer les statuts.

Longrue d'Aroche gouvernait l'abbaye de Saint-Laurent de Goujon, et passa, à cette époque, un accord avec Amanieu II archevêque d'Auch. — La moitié du château de Mazères avait été cédée par Bérenger, qui en était seigneur, à Roger comte de Foix, puisque en 1278 nous trouvons Bernard Saquart abbé de Bolbonne confirmant la possession de ce château à Roger-Bernard, fils de ce seigneur.

Les officiers du roi usurpaient sans cesse sur les droits et les priviléges des monastères et des prélats : c'est ce qui détermina Pierre de Montbrun archevêque de Narbonne à convoquer un concile à Béziers, le 4 mai 1279, auquel assista Bertrand évêque de Toulouse. Ce fut dans cette assemblée que ce prélat fut député à la cour de France avec l'archevêque de Narbonne pour y défendre les libertés de son Eglise. Gilles Gamelin, chanoine de Meaux, procureur du prince dans la province, avait intenté plusieurs procès à l'évêque touchant le domaine temporel de l'évêché. Bertrand de l'Ille termina ces différends ; et le roi, par une charte datée de l'Hôpital près Corbeil, au mois de septembre 1279, reconnut tous les droits que les évêques de Toulouse avaient sur plusieurs seigneuries, entr'autres, celles de Verfeil, du Bourg Saint-Bernard et de Castelmaurou. Le roi fit aussi l'abandon de toutes *les justices* sur le château de Balma que Bertrand de l'Ille venait de construire. Par réciprocité, l'évêque de Toulouse céda au roi l'hommage entier des châteaux de Saint-Jory et de Montgiscard. Ce prélat, à son retour de la cour de France, fit une transaction avec Richard abbé de Gimont au sujet du patronage des églises dépendant de son monastère et qui étaient situées dans le diocèse de Toulouse.

Le roi Philippe le Hardi donna, au mois d'août 1279, une charte en faveur de l'abbaye de Grand-Selve, par laquelle il confirmait ce monastère dans la possession de ses biens.

Geraud comte d'Armagnac avait pris les armes contre Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse. Celui-ci lui livra bataille, le fit prisonnier, et l'emmena en France, où le comte demeura deux ans enfermé dans le château de Péronne. Eustache fut aidé dans cette expédition par le connétable Imbert de Beaujeu, que le roi avait envoyé dans le Toulousain pour y faire la reconnaissance de ses droits contre les usurpations que Sicard d'Alaman avait faites dans les domaines du feu comte Alfonse. Le fils de Sicard, qui portait le titre de damoiseau, s'était accordé devant Guillaume abbé de Belleperche, Pierre doyen de Saint-Martin de Tours, et Jean de *Putiolo* chanoine de de Chartres, commissaires qu'on avait députés pour juger cette affaire. Le roi confirma cet accord, et céda au jeune Sicard d'Alaman la ville de Saint-Sulpice dans le Toulousain et les châteaux de Castelnau et de Bonnafous en Albigeois. Nous apprenons par cet accord que la famille d'Alaman était demeurée en possession de l'or, de l'argent, des bijoux et des chevaux des comtes Raymond VII, d'Alfonse son gendre, et de la comtesse Jeanne. Le jeune Sicard mourut sans postérité, et la plus grande partie de ses biens passèrent dans la maison des comtes de Lautrec.

Nous avons déjà vu que les religieux du Mont-Carmel s'étaient établis depuis quelque temps dans l'intérieur de la ville, sur la paroisse de Saint-Etienne. Ils avaient élevé dans l'intérieur de leur cloître une chapelle dédiée à Notre-

Dame de l'Espérance, et où se faisaient journellement de grands miracles. Comme le peuple s'y portait en foule, cela excita les réclamations du chapitre de la cathédrale. On ne put apaiser les chanoines que par un engagement que prirent les religieux de payer par annuités, dans la durée de cinq ans, une somme de quinze mille sols toulousains.

Un nouveau monastère se fondait à cette époque dans le Toulousain, ou du moins était reconstruit et agrandi : c'était celui de la Grâce-Dieu. Il dut tout son éclat et ses richesses à Cicard de Miramont et à Honoris de Durohort son épouse. Cette illustre dame, du vivant de son époux, embrassa l'état religieux à la Grâce-Dieu. Cette maison avait été primitivement occupée par des moines bernardins qui se rendirent à Bolbonne. Honoris mourut au mois d'avril 1280 : c'est ce qui conste de son épitaphe que l'on voit encore gravée sur son tombeau de marbre blanc orné de sculptures en feuille d'acanthe. Au milieu paraît l'écusson des croisés, et sur le couvercle on aperçoit un armorial portant un lion grimpant (1). Au mois de septembre mourut Cicard de Miramont. Son tombeau est encore dans l'église de la Grâce-Dieu, où il est représenté armé de pied en cap, comme les chevaliers, avec son épitaphe (2).

(1) ANNO CHR. 1280, DIE 13 KAL. APRIL. OBIIT
D[na] HONORIS DE DURO-HORCI UXORIS D[ni] CICARDI
DE MIRAMONTE MILITIS, CUJUS ANIMA REQUIES. IN PACE. AMEN.

(2) ANNO CHRIST. 1280 PRIDIE NON. SEPTEM. OBIIT NOBILIS
VIR CICARDUS DE MIRAMONTE PRO CUJUS ANIMA PATER AVE.

Le couvent de la Grâce-Dieu fut, plus tard, cédé aux dames de

Philippe le Hardi donna, au mois de janvier 1280, des lettres datées de Paris dans lesquelles il expose « que, » voulant épargner les travaux et les dépenses de ses sujets » des sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne, Périgord, » Rouergue, Querci et Beaucaire, il envoie dans le Toulou- » sain des gens de son conseil, savoir : maître Pierre ar- » chidiacre de Saintes, Thibaud doyen de Bayeux, et Pierre » doyen de Saint-Martin de Tours, pour s'y trouver en » personne dans l'octave de Pâques, afin d'y entendre et » d'y juger suivant le droit et l'équité les demandes et les » requêtes des susdits sujets pour lesquelles ils avaient » recours à lui-même. » En conséquence, deux des trois commissaires se rendirent à Toulouse et y tinrent une assemblée que plusieurs auteurs ont prise pour un parlement, mais qui cependant n'avait pas la forme de ces corps judiciaires. Les vice-gérants du roi rendirent plusieurs arrêts touchant quelques prétentions des seigneurs de la province sur certains domaines, et Bernard du Saisset abbé de Saint-Antonin adressa une requête à l'assemblée de Toulouse pour que le sénéchal de Carcassonne fût obligé d'aller tenir ses assises à Pamiers. Il renouvela aussi pour neuf ans,

Fontevrault. Il est aujourd'hui complètement détruit. L'église existe encore, et sert pour les offices de la paroisse. Elle était dédiée à saint Jean-Baptiste. Il existe près du village une fontaine dédiée aussi à ce saint, et que l'on dit être miraculeuse. La dernière abbesse de la Grâce-Dieu fut Marguerite de Lassalle de Moressac, qui voulut, avant de mourir, voir les ruines de son monastère, et qui expira à la Grâce en prononçant ces paroles : *In te, Domine, speravi : non confundar in æternum.* A la révolution française, on ouvrit les deux tombeaux et on y trouva plusieurs têtes : ce qui fait supposer qu'on y avait placé les corps des enfants des seigneurs de Miramont avec ceux de leurs pères.

avec le roi, le pariage pour le château de Pamiers et ses forteresses. Ce prince prit en conséquence l'abbaye et le château de Pamiers sous sa sauvegarde.

Philippe vint, cette année, à Toulouse, et voici à quelle occasion : il était toujours en guerre avec le roi de Castille au sujet de l'exclusion à sa couronne que ce dernier avait donnée aux deux princes ses petits-fils. Sur les instances du pape, les deux rois consentirent à un accommodement, et fixèrent une entrevue qui devait avoir lieu en Gascogne. Philippe s'avança jusqu'à Mont-de-Marsan et Alfonse jusqu'à Bayonne ; de là, les deux rois traitèrent à Dax, par leurs commissaires. Philippe profita de cette circonstance pour voir Pierre d'Aragon avec lequel il avait besoin de traiter de plusieurs affaires, et lui donna rendez-vous à Toulouse, au mois d'octobre. Ces deux princes s'y trouvèrent à cette époque, ainsi que Jacques de Majorque, frère du roi d'Aragon. Ils s'adressèrent des demandes réciproques, qui ne furent pas accordées. On croit que le but principal de cette entrevue avait pour objet le comte de Foix, qui était alors prisonnier du roi d'Aragon.

Roger-Bernard, de concert avec les comtes d'Urgel et de Pailhas, ainsi que divers autres seigneurs catalans, ayant formé une ligue contre ce prince, celui-ci marcha contre l'armée du comte de Foix et le força de se retirer au château de Balaguer près d'Urgel. Le siége de ce château fut entrepris le 24 juin 1280. Aussitôt Raymond de Marquefave, Esquieu de Mirepoix, et une quarantaine de chevaliers du Toulousain, se jetèrent dans la place ; mais ils se virent obligés de capituler, et devinrent tous prisonniers du roi d'Aragon, qui envoya le comte de Foix au château de

Siurana et dispersa les autres dans la Catalogne. Pierre d'Aragon désira de voir le roi de France à Toulouse afin de l'empêcher de donner sa protection à son captif.

Guillaume d'Alahon abbé de Mas-Garnier profita de la présence du roi de France à Toulouse pour placer son monastère sous la sauvegarde du monarque. Les religieux de cette abbaye étaient très-portés à la révolte; c'est ce qui détermina Guillaume à faire entrer le roi dans l'administration et le gouvernement de l'abbaye. Cette innovation se perpétua longtemps au Mas-Garnier.

Bernard de Saisset abbé de Saint-Antonin donna, vers cette époque, des règlements aux juifs de sa dépendance; il leur accorda la permission de faire leur résidence à Pamiers, et les autorisa à ne porter sur leurs habits, pour marque distinctive, qu'une petite roue tracée avec du fil.

Guillaume Roberti succéda, en 1280, à Bernard du Bosc dans le gouvernement de l'abbaye de Calers. Ce fut sous cet abbé que Raymond-Aton d'Auterive choisit sa sépulture dans l'église de cette maison.

Bernard de Malemort était toujours à la tête de l'abbaye de St-Théodard. Après avoir eu, cette année-là, un différend assez vif avec les carmes qui s'étaient établis à Montauban, il leur accorda la permission de construire un couvent dans l'intérieur des murs, d'y établir un cimetière tant pour eux que pour les habitants, à condition que le tiers des recettes reviendrait à l'abbaye.

L'université de Toulouse jetait alors un certain éclat par la renommée qu'avait acquise François Accurse, célèbre jurisconsulte, qui avait d'abord professé à Bologne. Sur les instances d'Edouard Ier roi d'Angleterre, il vint en

France et se fixa à Toulouse, où ses savantes leçons eurent un grand succès. On raconte que Jacques de Ravenne vint *incognito* se mêler à ses auditeurs. Un jour qu'Accurse expliquait la loi sur les intérêts, Jacques lui fit des objections si sérieuses que, ne pouvant trouver de solution, le professeur fut obligé d'avouer que l'écolier en savait plus que le maître. Il quitta Toulouse en 1280 et revint à Bologne, où il mourut quarante ans plus tard : ce qui laisse à supposer qu'il était assez jeune quand il professait à Toulouse.

L'année 1281 fut marquée dans cette ville par un déplorable évènement. Il existait quatre ponts qui reliaient la rive droite à la rive gauche du fleuve : 1° le pont neuf, qui allait de la Daurade à l'hospice de Saint-Jacques ; 2° le pont vieux, qui allait de la halle aux poissons à Saint-Cyprien ; 3° celui qui commençait au port de Bidou ; 4° le pont de Comminges, près du château Narbonnais. Tous ces ponts étaient construits en bois. La veille de l'Ascension, on faisait tous les ans une procession en bâteau sur le fleuve ; cette cérémonie attirait un grand nombre de curieux. Le 11 mai, le pont vieux s'affaissa tout-à-coup sous le poids des spectateurs, et deux cents personnes périrent au milieu des flots.

Bertrand de l'Ille était alors à Toulouse, puisque, du consentement de Bernard de Montaigut abbé de Moissac, il unit l'église de Saint-Martin de Cultur au prieuré de Sérignac. Il assista aussi à l'accord que fit Vital de Vacquiers prévôt de Saint-Etienne, par lequel ce dernier donna aux juifs de Toulouse l'autorisation de transporter leur cimetière près de la porte de Montoulieu.

L'abbaye de Saint-Volusien de Foix était alors gouvernée par Athon, qui avait succédé à Guillaume II. Nous apprenons des chroniques de cette époque que plusieurs religieux du Mas-d'Azil, s'étant revoltés contre Guillaume de Pierre leur abbé, furent condamnés à la prison. C'est à ce sujet que Guillaume s'excusa de ne pouvoir se rendre au concile de Beziers dont nous avons parlé, dans la crainte que les moines qui s'étaient échappés de leur prison ne lui tendissent des embûches sur la route qu'il avait à suivre pour y arriver.

Bonhomme, qui avait succédé à Jean de Bologne dans le gouvernement de l'abbaye de Feuillants, fit en 1281 une transaction avec un seigneur nommé Bernard de Seysses, en présence de Sicard de Barte abbé de Sainte-Marie de Lombez.— Bernard de Malemort abbé de Saint-Théodard vit, dans cette année, toutes les possessions de son monastère confirmées par Raymond évêque de Cahors.— Guillaume Jauffre abbé de Belleperche fit aussi une transaction avec le damoiseau Arnaud de Blémont, fils du chevalier d'Escorbon, au sujet d'une portion du territoire de Pomaret en Lomagne.

Imbert avait été élu abbé de Bolbonne après la mort de Bernard de Saquart. Il fit part d'un différend que Gilles, l'un des commissaires du roi dans la province, avait suscité à Marguerite comtesse de Foix, au sujet de la juridiction du lieu de Mazères dont il partageait le pariage avec la maison de Foix.— L'abbaye de Sorèze perdit aussi, en 1282, Bernard II son abbé, qui n'est connu dans l'histoire que par la libéralité de Raymond Pons qui lui céda quelques terres dont le revenu devait être employé à entretenir

pendant le carême une lampe dans l'église du monastère. Il eut pour successeur Pierre-Philippe d'Auriac.

Au mois de février 1283, Bertrand de l'Ille et les autres évêques de la province écrivirent à Philippe le Hardi en faveur de l'archevêque élu de Narbonne. Bertrand de l'Ille et Vital Vacquiers prévôt de la cathédrale ayant eu un différend avec Guillaume Gaufridi abbé de Belleperche, au sujet de plusieurs églises, ce différend fut dirimé par l'abbé de Mas-Garnier.

Le roi de France, qui s'était avancé vers les frontières de la Catalogne pour les mettre en sûreté contre les entreprises du roi d'Aragon, se rendit à Toulouse au mois de juillet, et y reçut l'hommage de Pons de Saint-Just évêque de Beziers pour la baronie d'Hierle située dans les diocèses de Nimes, de Lodève, et de Maguelonne. Pendant son séjour à Toulouse, il donna des ordres pour l'agrandissement du château Narbonnais, qui s'étendit alors depuis les bords du fleuve jusqu'à la prison des Hauts-Murats, le cimetière des juifs qui se trouvait sur ce terrain ayant été transporté ailleurs, comme nous l'avons déjà observé.

De Toulouse, le roi se rendit à Carcassonne, où, d'après certaine chronique, il avait déjà fait tenir une assemblée présidée par Pierre d'Arablay ayant pour assesseurs des évêques, abbés et barons, et devant laquelle fut cité Eustache de Beaumarchais sénéchal de Toulouse, qui fut absous de toutes les accusations intentées contre lui. Philippe revint bientôt après à Toulouse, où il fut accompagné par Jacques roi de Majorque, seigneur de Montpellier. Ce fut alors que les consuls de Toulouse présentèrent à son approbation les coutumes de cette ville, que le roi approuva

à Nîmes, au mois d'octobre 1283. Ces coutumes étaient éparses dans plusieurs registres sans ordre: le roi confia leur rédaction à Bertrand de Montaigut abbé de Moissac, l'un des plus célèbres jurisconsultes de son temps, à Eustache de Beaumarchais, et à Etienne de Mortel juge-mage. Ceux-ci divisèrent ces coutumes en quatre parties. La première traite des formalités de justice; la seconde, des dettes; la troisième, des dots; et la quatrième, des fiefs. La plupart de ces coutumes sont conformes au droit romain. Quelques années plus tard, un auteur anonyme ajouta à ces coutumes un assez long commentaire dans lequel il examine la signification du mot *capitoùl* donnée aux consuls de Toulouse, qu'il croit dériver du mot *capitole*, mais qui probablement vient du mot *capitulum*, chapitre ou conseil de ville.

Le roi établit pour lieutenants dans le Toulousain Foulques de Laon, archidiacre de Ponthieu, et Thomas de Paris, chanoine de Reims. Nous trouvons leurs noms dans des lettres qu'ils donnèrent à Eustache de Beaumarchais pour confirmer le privilége que le comte Alphonse avait accordé aux habitants de Toulouse de ne payer qu'un denier toulousain de péage pour chaque *saumée* de poisson qu'on apporterait de la mer en cette ville.

Talhafer abbé de Nizors céda au monarque français une partie du territoire de Monhan, du consentement d'Auger de la Tour abbé de Bonnefont, qui mourut peu de temps après et eut pour successeur Guillaume Lupi.— Gaufridi de Grand-Selve obtint à cette époque des lettres de sauvegarde, en faveur de son monastère, de la part d'Elie de Talleyrand vicomte de Lomagne et d'Auvillar. Il

fit aussi une transaction, par la voie de son procureur fondé et de ses religieux, avec Raymond Garsias abbé de la Capelle, au sujet du territoire de Tircapel. Garsias mourut peu de temps après cet accord, et eut pour successeur Arnaud-Guillaume de Cordono, qui gouverna la Capelle jusqu'à la fin de ce siècle.

Bertrand d'Auriac abbé de Calers, qui avait succédé à Guillaume Roberti, fit encore quelques accords avec Bertrand de l'Ille. Ce prélat traita en 1284 avec les habitants de Lavaur au sujet du neuvième des dîmes et prémices de certaines denrées qu'il prélevait sur leur territoire. Dans cette affaire, les deux parties prirent pour arbitre Pierre de Burtis abbé de Lombez, qui était aussi chanoine de Toulouse, et Bernard de Latour abbé de Saint-Papoul.

Guillaume de Jauffre abbé de Belleperche, régla dans le même temps ce que devaient payer les habitants de certaines paroisses de son abbaye pour les funérailles et l'administration des sacrements de baptême et de mariage. (On voit ici l'antique usage du casuel paroissial.) Il transigea aussi sur quelques péages avec Bertrand de Durfort baron de Clermont, et après avoir gouverné l'abbaye de Belleperche jusqu'aux dernières années du treizième siècle, il devint évêque de Bazas.

Bernard de Saisset abbé de Saint-Antonin reçut du roi de France la commission de faire quelques accords avec Roger-Bernard comte de Foix sur certains droits établis dans la ville de Pamiers. Ce fait donne à supposer que ce dernier seigneur avait été rendu à la liberté par le roi d'Aragon et qu'il était rentré dans ses états, puisque le 9 juin

1284 il se trouvait à Varilhes, où il permit, à la prière de Brunissende de Cardonne sa mère, à Braïdie abbesse de Valnère, de l'ordre de Citeaux, d'acquérir quelques fiefs, et fit hommage en même temps à Amelius abbé de Lézat pour le pariage de ce lieu.

De grands préparatifs se faisaient en France pour la guerre d'Aragon. Aux fêtes de Pâques 1285, le roi se mit en marche vers Toulouse, et y arriva le 19 avril, suivi de la reine et des dames de la cour, des princes Philippe et Charles ses fils, de Jean Cholet légat du pape, et de la principale noblesse française. De Toulouse, il se rendit à Avignonet, puis à Carcassonne, où il laissa Marie de Brabant sa femme et les autres dames. Le 1er de mai, il fit son entrée à Narbonne. Son armée se composait de vingt mille cavaliers et de cent mille fantassins; sa flotte comptait cent cinquante galères. Le sénéchal de Toulouse joignit l'armée à la tête de la noblesse de sa sénéchaussée, et fut député à Jacques roi de Majorque pour l'attirer, contre son propre frère d'Aragon, dans le parti de Philippe. Il réussit dans ce projet. Le récit de la guerre des rois de France et d'Aragon n'appartient pas à notre histoire; nous dirons seulement que le passage des Pyrénées fut ménagé à Philippe par l'abbé et les religieux du monastère de Sureda, qui étaient nés dans le Toulousain; que cette expédition ne fut pas heureuse, et que le roi de France mourut à Perpignan, au mois d'octobre 1285.

Au mois de juin précédent, une importante assemblée se tint dans le monastère de Saint-Saturnin de Toulouse. Bertrand Gaufridi abbé de Grand-Selve avait établi depuis quelques années un collége de théologie sous le nom de

Saint-Bernard, près de la basilique. Il désira faire construire une église à côté de ce collége; à cet effet, il adressa une demande à Arnaud de Villemur abbé de Saint-Saturnin, qui accorda, avec le consentement du chapitre, l'érection de cette église, à certaines conditions très étendues et qui sont spécifiées dans l'acte qui fut dressé à cette occasion. La position de l'oratoire est déterminée : elle doit s'étendre sur la rue qui conduit du lieu appelé *Posomilairo* (Pouzonville) jusqu'à Matabeuf (*Matabovem*). Il importe d'observer que cet acte est soumis à l'approbation de l'évêque de Toulouse. Parmi les noms des chanoines de Saint-Saturnin qui assistèrent à cette assemblée, on trouve Raymond de Saint-Loup, Vital des Martyrs prieur de Martres, Raymond Aton prieur de Calmont, et de Pruliac prieur de Blagnac.

Ce fut à cette époque que Bertrand de l'Ille, sentant arriver sa fin, fit son testament au château de Balma. Cet acte authentique nous montre la magnificence et les immenses richesses de ce prélat. Il laissa : 1° une somme considérable pour terminer les plaques d'argent qui recouvraient le haut gradin et le devant de l'autel du chœur. Ces plaques présentaient des images de saints ; 2° deux mille livres pour la construction d'une chapelle à saint Simon et à saint Jude, apôtres; 3° six cents livres pour la fondation de messes au jour de l'anniversaire de sa mort; 4° ses ornements pontificaux et toutes ses tapisseries à son église ; 5° sa belle mître, sa crosse, son bel anneau, sa chape blanche brodée d'oiseaux à son successeur ; 6° mille calices d'argent ou de vermeil qui doivent être distribués aux églises et monastères de la province ; 7° quatorze cents livres de rente annuelle pour armer six che-

valiers; 8° diverses sommes à tous les couvents, abbayes, maisons religieuses, églises de Toulouse et de la province; 9° cinq cents livres à chaque maison des chevaliers du Temple et des hospitaliers de Saint-Jean; 10° des legs particuliers aux églises de l'Ille-Jourdain, Narbonne, Beziers, Carcassonne, Maguelonne, Montpellier, Lodève, Uzès, Albi, Cahors, Elne, Agen et Comminges; 11° enfin plusieurs prébendes ou chapellenies fondées à l'Ille, à Montaigut, à Mondonville, à Notre-Dame de Gravesolle.

Sa maison était composée de douze chapelains, quatre damoiseaux, douze écuyers, trois courriers, fauconniers, cuisiniers, gens de service. Il avait trois grandes bibliothèques, une pour le droit civil, l'autre pour le droit canonique, la troisième pour la théologie. Trois médecins étaient attachés à sa personne. Il déclara dans son testament que tous ceux auxquels les guerres de sa famille avaient causé quelques dommages, devaient être payés sur ses biens; il voulut qu'après sa mort on habillât mille pauvres, et qu'on mariât de simples et honnêtes filles aux dépens de sa succession. Il institua pour ses exécuteurs testamentaires l'archevêque de Narbonne, Bernard comte de Comminges, Vital de Vacquiers prévôt de sa cathédrale, son frère Jourdain de l'Ille, et le fils de ce seigneur.

Après avoir tracé ses dispositions dernières, Bertrand de l'Ille-Jourdain mourut dans les derniers jours de janvier 1286. Ce prélat n'était pas moins illustre par sa piété et sa doctrine que par sa haute naissance. Il gouverna l'Eglise de Toulouse pendant dix-huit ans. Nous avons parlé plus haut de tout ce qu'il fit pour la construction du chœur de sa cathédrale et l'ornementation de ses autels. Il fut le premier

évêque de Toulouse inhumé dans l'église de Saint-Etienne. Ses exécuteurs testamentaires lui élevèrent, dans le sanctuaire, au côté de l'évangile, un magnifique tombeau d'airain supporté par quatre lions. Ce mausolée fut détruit dans l'affreux incendie qui dévora le chœur de la cathédrale, au commencement du dix-septième siècle.

Hugues Mascaron, chanoine de Saint-Etienne et abbé de Lombers, fut élu pour successeur à Bertrand de l'Ille. Mascaron était déjà évêque au mois de mars, puisque, à cette date, il opéra un échange avec Bertrand de Fodoas, écuyer. Le lundi avant le jour des Cendres, il fit un accord avec le roi Philippe le Bel au sujet du serment que ce prince exigeait pour les biens temporels de l'Eglise de Toulouse. Le roi lui donna un sursis, sur la promesse que fit l'évêque de lui payer 4,000 livres tournois. Vers la fin de mars, il rendit hommage à l'archevêque de Narbonne, et approuva la fondation du collége de Saint-Bernard auprès duquel Bertrand de Grand-Selve venait de faire construire une chapelle pour les étudiants en théologie. Cette construction avait été faite avec le consentement d'Arnaud de Villemur abbé de Saint-Saturnin.

Dans le cours de l'année 1286, il se tint à Saint-Etienne une assemblée générale du chapitre de cette église; elle fut présidée par le prévôt Vidal de Vacquiers, qui y dressa des statuts pour régler la discipline de cette église. Ces statuts, les plus anciens peut-être dont il soit fait mention dans l'histoire, ne sont pas venus jusqu'à nous.

Raymond Aton gouvernait alors l'abbaye de Mas-d'Azil. Il approuva les coutumes que les consuls de cette ville avaient dressées pour les habitants : ce qui semblerait

indiquer que les abbés de ce monastère exerçaient quelque juridiction temporelle en ce lieu.

Bertrand II de Miremont, évêque de Comminges, mourut en cette année. Ce siége demeura longtemps vacant. On place après lui Arnaud Mascaron, chanoine de Saint-Etienne de Toulouse, vers l'année 1294. Il paraît que son élection ne fut pas approuvée, car vers ce même temps on nomma un autre évêque, comme nous le verrons en son lieu.

Les anciennes chroniques rapportent qu'en l'année 1286 mourut à Toulouse, en odeur de sainteté, une fille d'illustre naissance nommée Jeanne, que l'on croit avoir appartenu à la maison comtale. Elle avait fondé un institut connu sous le nom de tiers-ordre de la Glorieuse Vierge Marie. Elle fut ensevelie dans la nouvelle église des Grands-Carmes, dans une chapelle dédiée à saint Martial. Nous ignorons quel est le tiers-ordre dont il est ici question. A la vérité, un monastère de cisterciennes s'établit à Toulouse sous le pontificat de Bertrand de l'Ille, au faubourg Saint-Cyprien. Jeanne aurait-elle été la fondatrice de ce nouvel institut ? Nous parlerons, au seizième siècle, de l'invention du corps de cette sainte fille et du culte qui lui a été rendu.

Philippe le Bel n'avait que dix-sept ans quand il succéda à son père. La France était alors en guerre avec l'Aragon, et le roi d'Angleterre intervint pour rétablir la paix entre les deux royaumes. Le pape ne demeura pas étranger à cet évènement, car au commencement de l'année 1287 il envoya deux légats qui passèrent à Toulouse et se rendirent à Bordeaux. La paix ne put être conclue; c'est ce qui déter-

mina Philippe à envoyer Robert duc de Bourgogne et Raoul de Clermont connétable de France pour agir dans la province contre le roi d'Aragon. Ils donnèrent commission au sénéchal et au viguier de Toulouse de se transporter dans les bastides royales du pays pour faire restituer les biens qui pouvaient avoir été usurpés sur les seigneurs ecclésiastiques et laïques depuis l'union du comté à la couronne.

Vers la fin de l'année précédente, était mort dans l'abbaye de Sorèze un seigneur nommé Lancelot d'Orgemont qui, dans son testament en faveur de cette abbaye, se qualifie de grand et premier maître *du parlement de Langue d'Oc*. Ce document paraîtrait indiquer qu'un parlement existait à Toulouse à cette époque; mais nous pensons que ce mot indique seulement des assemblées tenues dans les provinces, à certaines époques, au nom du roi, par ses lieutenants. Il est certain, en effet, qu'en 1287 une assemblée de cette nature eut lieu à Toulouse; elle fut présidée par Bertrand de Montaigut abbé de Moissac, maître Laurent de Voisins chefcier de Chartres, et maître Jean de Nausone chanoine de Laon. On rendit, dans cette assemblée, trente-neuf arrêts pour la seule viguerie de Toulouse. Il s'en tint encore une autre un peu plus tard, à laquelle se trouva Pierre de La Chapelle chanoine de Paris, et enfin une troisième à la fête de saint Martin. Il est très important d'observer que les lieutenants ou commissaires du roi tinrent, pendant plusieurs années, de pareilles assemblées à Toulouse et dans la province.

Le cinq des calendes de juillet, Mascaron évêque de Toulouse ordonna au recteur de Sainte-Gabelle de restituer aux moines de l'abbaye de Bolbonne le huitième des dîmes

du lieu d'Arbouville qu'il tenait en sequestre. Nous apprenons de ce document que Sainte-Gabelle ou Gavelle dépendait toujours des domaines temporels de l'évêché.

L'abbaye de Saint-Laurent de Goujon avait alors à sa tête Alasacie des Rosses, qui avait succédé à Longrue d'Aroche. Elle gouverna cette maison jusqu'en l'année 1305.

Gailhard de Miramont fut nommé, en 1287, prieur du monastère de la Daurade à Toulouse et le dirigea jusqu'en 1295.

Cette année, mourut à Grand-Selve Bertrand Gaufridi qui avait été abbé de ce monastère pendant dix-huit ans. — Amauri de Brassioles fut élu abbé de Calers par la mort de Bertrand d'Auriac. Il n'est connu dans l'histoire que par une transaction qu'il fit avec les consuls et les habitants de Pamiers.

Sicard de Bartes, chanoine de Toulouse et abbé de Sainte-Marie de Lombez, mourut à cette époque. Ce monastère dépendait du chapitre de Saint-Etienne. Il eut pour successeur Pilefort de Rabastens.

Le 29 janvier 1288, le roi ordonna aux sénéchaux de son royaume de publier qu'il n'y avait aucune trève entre le roi d'Aragon et lui. Les commissaires de Philippe exécutèrent à Toulouse les ordres du monarque. Dans de nouvelles séances qu'ils tinrent en cette ville, vers les fêtes de Pentecôte, ils condamnèrent le comte d'Astarac à réparer les dommages qu'il avait causés à l'abbaye de Simorre, et rendirent un arrêt contre les consuls de Toulouse qui avaient violé le droit d'asile en enlevant un criminel de l'oratoire de Nazareth, où il s'était réfugié. Voici comment ils s'expriment :

« Bernard, par la miséricorde de Dieu abbé de Moissac, Laurent de Voisin, Pierre de La Chapelle chanoine de Paris, les clercs de notre seigneur le roi de France tenant pour le roi le parlement à Toulouse, au viguier de Toulouse salut. Nous vous envoyons un certain arrêt que nous avons dressé, et dont la teneur suit : « A vous vénérables gens tenant le » parlement du roi à Toulouse, signifie le chapitre de Saint- » Etienne qu'un certain homme s'étant réfugié à l'église » de Nazareth, et les députés des consuls de Toulouse l'en » ayant retiré par force, conduit à la maison de ville, et les » consuls l'ayant interrogé et mis à la question au préju- » dice des droits de cette église, les consuls ayant relaxé » cet homme sur la demande du chapitre, et l'ayant fait » reconduire à Nazareth et là garder à vue, le chapitre de- » mande que l'on n'enfreigne jamais les immunités de cette » église : sur quoi le chapitre requiert qu'on lui rende sur » cela bonne justice ; le parlement ordonne qu'on garde » l'immunité de cette église, qu'on en éloigne les gardes, » et qu'on permette à ce malfaiteur de se reposer, manger » et dormir ; et défendons qu'on lui enlève les aliments. » Le viguier de Toulouse est chargé de l'exécution du pré- » sent arrêt. — Donné à Toulouse, le samedi après l'oc- » tave de Pentecôte. »

C'est là un des plus anciens monuments indiquant l'existence de cette chapelle qui dépendait du chapitre de Saint-Etienne. Elle était alors bâtie hors des murs, et ne fut construite au lieu qu'elle occupe aujourd'hui qu'au seizième siècle.

L'abbé de Moissac, Laurent de Voisin et Jean Nausone tinrent encore, dans le courant de l'année 1288, d'autres

séances qui eurent pour objet certaines affaires de la province.

Vers ce même temps, Mascaron transigea avec le procureur du monastère de Narbonne au sujet du territoire de *Faisinals* qu'ils possédaient par indivis. Il obtint du pape Nicolas IV l'autorisation de conférer les cures de son diocèse qui n'étaient point possédées par les prêtres. Sous son pontificat, les pénitents connus à Toulouse sous la dénomination de *Beguins,* du nom d'un marchand de cette ville qui les avait fondés, embrassèrent la règle de saint François d'Assise sous le nom de tierçaires, et s'établirent non loin du couvent des dominicains (à la rue Pargaminières).

Comme la guerre existait toujours entre les rois de France et d'Aragon, Philippe nomma, pour la continuer et commander dans la province, Simon de Melun maréchal de France et Eustache de Beaumarchais sénéchal de Toulouse. La noblesse du pays alla servir sous leurs ordres. Cependant, à la sollicitation du pape, les négociations furent reprises au mois de mars 1290. Le pontife envoya, à cet effet, en France les cardinaux Benoît Cajetan et Gérard de Parme, et après bien des négociations la paix fut conclue entre ces princes.

Ce fut à cette époque que Roger-Bernard comte de Foix succéda dans la vicomté de Béarn à Gaston de Moncade son beau-père. Celui-ci avait eu quatre filles de Mathe de Mastas comtesse de Bigorre et vicomtesse de Marsan : 1° Constance, qui épousa successivement Henri prince d'Angleterre et Alfonse infant d'Aragon, dont elle n'eut point d'enfants ; 2° Marguerite, qui épousa Roger-Bernard.

et qui eut en dot le Nébouzan dont la ville de Saint-Gaudens est la capitale ; 3° Mathe, femme de Géraud comte d'Armagnac ; 4° Guillaumette, qui, après la mort de son père, épousa Pierre, fils de Pierre III roi d'Aragon. Gaston, n'ayant que des filles et Constance son aînée n'ayant point d'enfants, résolut de laisser sa succession à Marguerite comtesse de Foix. Il lui fit donc une donation solennelle de ses biens, et en fit dresser l'acte sur l'avis d'Arnaud Novelli, professeur en droit et official de Toulouse. Constance et Guillaumette adhérèrent à cet acte ; mais la comtesse d'Armagnac refusa de donner son consentement : c'est ce qui donna lieu à la longue guerre qui divisa les maisons de Foix et d'Armagnac. Le comte de Foix prit toutes les mesures nécessaires pour s'assurer la jouissance de la vicomté de Béarn. Le 11 mai 1290, il écrivit au roi d'Angleterre, lui promettant de lui rendre hommage du Béarn au nom de la comtesse sa femme.

Roger-Bernard continuait à faire des entreprises sur l'autorité royale ; il maltraita, tua ou emprisonna divers sergents royaux que le sénéchal de Toulouse avait envoyés pour la garde des biens de l'abbaye de Calers situés dans les dépendances de la bastide de Gaillac, dans le Toulousain (Gaillac-Toulza), et donna retraite à plusieurs proscrits. Sur ces faits, le roi ordonna à Simon Brisetête sénéchal de Carcassonne de citer le comte à comparaître au prochain parlement de Toulouse. Effrayé de ces menaces, le comte chercha à se réconcilier avec le roi, mais son pardon ne lui fut accordé qu'à certaines conditions.

Le parlement ou commission royale fut tenu en 1290 par Bernard abbé de Moissac, Laurent de Voisins sacriste de

Chartres, Pierre de La Chapelle chanoine de Paris, Gilles Camelin chanoine de Meaux, Pierre de Blagnac, et le chevalier Jean de Penne. Ils rendirent un arrêt contre les sergents des capitouls qui avaient jeté dans les fers Eltric de Castelpers, au mépris des priviléges des nobles, et envoyèrent aussi au roi une information qu'ils avaient faite en son nom touchant des acquisitions que les carmes avaient opérées pour l'agrandissement de leur couvent.

Mascaron évêque de Toulouse eut, cette même année, un différend avec l'abbé de Cluni au sujet de la juridiction du monastère de Lézat, et assista au serment que l'évêque d'Elne prêta au chapitre de Narbonne. Dans le même temps, Vital de Vacquiers prévôt de Saint-Etienne tint une grande assemblée capitulaire dans laquelle on décida que les chanoines devaient restituer tout ce qu'ils avaient pris sous la foi d'autrui. Le prévôt mourut peu de temps après cette assemblée, et fut inhumé dans le cloître, avec une épitaphe. Il eut pour successeur dans la prévôté Arnaud-Roger de Comminges.

L'église de la Daurade à Toulouse était gouvernée par Gaillard de Miramont, qui céda quelques biens à Auger du Falgar abbé de Bonnefont. Il obtint, l'année suivante, du pape Nicolas IV des indulgences pour ceux qui visiteraient son église aux jours des fêtes de la Sainte-Vierge.

Adrémar de Pins fut créé, en 1290, abbé d'Eaunes à la place de Bertrand de Maraso. Il avait été syndic de ce monastère.

L'an 1291, il se tint à Toulouse plusieurs parlements. Les arrêts qui nous ont été conservés nous apprennent les noms des divers membres qui les composaient : c'étaient

Aimeric abbé de Sorèze, Pierre de Montréal de Laon, Guillaume de Taluca d'Orléans, Jean Dufour de Paris, Gilbert de Rampro, Izarn de Valans, Michel de Buscaroube. L'un de ces arrêts avait pour objet l'élection d'un juif, Germain Ruben, à la dignité de consul de Toulouse. Cette élection fut annulée par le parlement, comme contraire aux règlements en vigueur.

Arnaud-Roger de Comminges prévôt de Saint-Etienne, dont nous venons de parler, fut institué exécuteur testamentaire de sa sœur Mascaronne comtesse de Rodez. Sa place lui fut disputée par Guillaume de Mandagot, qui venait d'être nommé évêque : c'est ce qui obligea le prévôt à partir pour Rome, où il plaida sa cause auprès du pape, qui le confirma dans sa charge. Pendant ce procès, Hugues Mascaron évêque de Toulouse ayant cédé quelques églises dépendantes de la prévôté, plainte fut portée au pape, qui désigna le prieur de Cassand, Géraud évêque d'Arras, Lunard de Ferrentine archidiacre de Langres, pour opérer la restitution de ces églises. Ces commissaires déléguèrent les abbés du Faget de Passan pour traiter de cette affaire, qui ne fut conclue que cinq ans plus tard.

Pierre Alfarici abbé de Grand-Selve et Eustache de Beaumarchais sénéchal de Toulouse venaient de fonder la ville de Grenade sur Garonne. Le premier soin des fondateurs fut de donner des priviléges et des coutumes aux nouveaux habitants. Le sénéchal les publia en présence de Béraud Sancii juge de Rieux et de Barthélemi de Lagarde juge d'Albigeois. Le 11 mai, Philippe le Bel approuva ces priviléges et coutumes, dont voici quelques articles : 1° Il est permis aux habitants de marier leurs filles où ils voudront,

et d'élever leurs fils dans l'état ecclésiastique. 2° Les habitants ne peuvent être mis à la question. 3° On imposera des amendes à ceux qui laisseront entrer des bêtes dans les prés et vignes, ou qui entreront eux-mêmes dans la propriété d'autrui ; à ceux qui ne feront pas le poids, aux vendeurs qui frauderont dans le commerce. Ces amendes doivent être payées au roi et à l'abbé de Grand-Selve. 4° Si quelqu'un meurt sans héritiers, ses biens, après un délai déterminé, passeront au roi et à l'abbé. 5° Tout débiteur qui n'aura pas payé sa dette dans quinze jours, payera une amende au roi et à l'abbé. 6° Tout homme surpris en adultère sera promené par la ville, et payera une amende au roi et à l'abbé. L'abbé de Grand-Selve, en qualité de seigneur, convint de posséder la nouvelle ville en pariage avec le roi.

La ville de Grenade avait autrefois une ceinture de hautes murailles flanquée de quatre tours principales, dont une était penchée comme la tour de Pise ; une autre tour qu'on appelait de la Porte de Toulouse servait de prison ; une troisième portait le nom de tour de Save, et la quatrième celui de tour de Verdun. Plusieurs communautés religieuses, telles que les capucins et les dames ursulines, s'y établirent successivement. La grande et belle église qui existe aujourd'hui fut bâtie par les soins des abbés de Grand-Selve, quelque temps après la fondation de la ville. Elle était desservie par des consorcistes, un archipêtre et trois vicaires.

La magnifique église des dominicains de Toulouse, dont Raymond du Falgar avait jeté les fondements, fut entièrement terminée en 1291, par les soins et les libéralités de

Raymond d'Hunaud, prieur du monastère. La première messe y fut célébrée, le jour de la Purification de la Vierge, par Bertrand de Montaigut abbé de Moissac.

L'abbaye de Belleperche perdit à cette époque Guillaume de Jauffre son abbé, qui fut promu à l'évêché de Bazas. Il ne jouit pas longtemps de son évêché, et mourut peu de de temps après son élection. On l'inhuma dans l'église de Belleperche, auprès de l'autel principal. Son successeur dans l'abbaye fut Gautier de Clarens, abbé du Périgord.

En 1292, Mascaron évêque de Toulouse défendit à son official d'excommunier à l'avenir les moines de Citeaux et de les citer à son tribunal. C'était un abus qu'il fallait promptement réprimer, et qui ne pouvait qu'exciter des querelles continuelles entre le clergé régulier et le clergé séculier. L'année suivante, les inquisiteurs de la foi à Toulouse se rendirent au parlement qui fut convoqué à Montpellier et présidé par Alphonse de Rouaïra, chambellan du roi de France. L'objet de cette assemblée était de corriger aussi quelques abus. Nous trouvons le nom de l'évêque de Toulouse dans la concession que Centulle comte d'Armagnac fit de ce comté à Bernard son fils.

Au commencement de l'année 1294, le roi envoya dans la province Raoul de Clermont seigneur de Nesle, connétable de France, à cause de la guerre qu'il devait déclarer aux Anglais. Ceux-ci s'étaient portés à quelques excès contre les sujets du roi de France, ce qui détermina ce dernier à repousser l'attaque par les armes. Philippe fit donc partir son connétable, avec ordre de se saisir du duché d'Aquitaine et des autres domaines soumis aux Anglais. Le connétable arriva à Toulouse au mois de janvier, et donna com-

mission aux abbés de Belleperche et de Grand-Selve, à Raymond Amelius de Penne et Guillaume d'Aban chevaliers, à Etienne Morel et Sicard de Lavaur clercs du roi, d'aller à Saint-Macaire en qualité d'ambassadeurs signifier à Jean de Saint-Jean, lieutenant du roi d'Angleterre en Aquitaine, la saisie de ce duché, et le sommer de le lui remettre.

Les ambassadeurs quittèrent Toulouse, suivis de leurs notaires et de plusieurs seigneurs du pays. Les abbés avaient emmené avec eux quatre religieux. L'abbé de Belleperche porta la parole, et somma Jean de Saint-Jean de restituer le duché d'Aquitaine. Celui-ci refusa de reconnaître leur autorité, et les commissaires revinrent à Toulouse.

En leur absence, le connétable fit divers règlements pour la police de cette ville. Le 13 de janvier, il rendit une ordonnance touchant l'exercice de la justice que l'évêque de Toulouse avait sur les clercs, et défendit à l'évêque de tenir à sa solde des gens armés, soit clercs, soit laïques, pour la recherche des clercs de son diocèse qui avaient commis quelques délits. Nous apprenons de divers autres actes du connétable que, pour fournir aux armements tendant à soumettre au roi le duché d'Aquitaine, il imposa un subside de six sols tournois par feu.

Malgré les oppositions du lieutenant du roi d'Angleterre, il ne fut pas difficile au connétable de s'emparer de l'Aquitaine : les Anglais livraient eux-mêmes leurs places. Mais Edouard n'approuva pas la conduite de ses officiers, et résolut d'employer tous les moyens possibles pour ressaisir cette province. Après avoir sollicité l'alliance de plusieurs princes, il se disposa à passer la mer. En attendant, il nomma son neveu Jean de Bre-

tagne pour commander en Aquitaine en son nom, et lui donna plein pouvoir de traiter avec le comte de Foix afin de l'attirer dans son parti. Ce seigneur demeura fidèle au roi de France. La guerre éclata alors entre Philippe le Bel et le roi d'Angleterre; mais le pape fit tous ses efforts pour en arrêter le cours, et envoya à ces princes les cardinaux d'Albano et de Palestrine, dont la mission devait avoir pour but les négociations de la paix, ou tout au moins une suspension d'armes.

Les efforts du pontife ne furent pas couronnés de succès. Au mois de décembre 1294, les Anglais, conduits par le duc de Bretagne, débarquèrent à l'embouchure de la Garonne et s'emparèrent de plusieurs places situées sur les bords du fleuve. Le 1er janvier 1295, Bayonne fut soumis à leurs armes ; mais Charles comte de Valois, étant venu au secours du connétable, reprit quelques-unes de ces villes.

Nous touchons dans notre histoire à l'époque de l'érection de l'évêché de Pamiers, qui eut lieu en 1296. Boniface VIII, dans sa bulle, expose les motifs qui le déterminèrent à démembrer le diocèse de Toulouse : c'était son étendue, la difficulté où se trouvait l'évêque de veiller au salut d'un aussi nombreux troupeau, les richesses de cet évêché, qui pouvaient suffire à l'entretien de plusieurs prélats, et le projet de cette érection déjà formé par Clément IV. Il assigna au futur évêque de Pamiers sept mille livres tournois de rente sur l'évêché de Toulouse, et partagea ce diocèse par une ligne transversale depuis le lieu de Grépiac d'un côté jusques à la Garonne, et de l'autre jusqu'à la rivière de l'Agout : en sorte que le nouveau dio-

cèse fut formé de la partie méridionale de celui de Toulouse.

A peine Hugues Mascaron évêque de cette ville eut-il appris l'érection de l'évêché de Pamiers, qu'il se rendit à Rome pour y mettre obstacle. Tout en sauvegardant sa bulle, le pape, par égard pour l'évêque de Toulouse, différa la nomination du nouvel évêque ; mais il ne tarda pas à réaliser ses projets, car Mascaron mourut à Rome le 6 décembre 1296, après avoir gouverné l'Eglise de Toulouse pendant onze années. Son corps fut transporté, quelque temps après sa mort, à Toulouse, et inhumé dans la grande église des Dominicains, auprès de l'autel principal, au côté de l'évangile. Ce prélat, recommandable par sa piété, avait été élevé au sacerdoce par les soins de Raymond du Falgar, dont il était parent ; il appartenait à une illustre famille qui tirait son nom du lieu de *Lamasquère*, et exerçait des droits seigneuriaux sur Auterive, le Vernet, Beaumont, Sainte-Gabelle, Mirémont, et autres lieux. Lorsqu'on construisit le splendide mausolée de saint Thomas d'Aquin, le corps de Hugues fut exhumé et transporté auprès des balustres de fer qui séparaient le chœur de la nef de l'église.

Après la mort de Hugues de Mascaron, le pape réserva la nomination de l'évêché de Toulouse, et y appela Louis, deuxième fils de Charles II roi de Sicile, qui n'était alors âgé que de vingt-deux ans.

Ce jeune seigneur était né à Brignolles, en 1274 ; il était fils de Charles II duc d'Anjou, prince de Salerne, comte de Provence et roi de Sicile, et de Marie princesse de Hongrie. Il fut confié par son père, pour son éducation, aux

religieux franciscains, et eut pour maîtres dans les sciences humaines Richard de Midleton, docteur de l'université de Paris, Guillaume de Fulgaria, Pons de Carbonnel, etc. On lui donna pour gouverneur Guillaume de Monier gentilhomme provençal, et pour précepteur Jacques d'Euse ou d'Ossat. Louis fit des progrès rapides dans la science et la piété, et dès son bas âge il montra un indicible attrait pour les saintes austérités de la pénitence. Un évènement inattendu vint le jeter dans les fers.

Pierre roi d'Aragon n'avait jamais renoncé à ses prétentions sur le royaume de Naples : c'est ce qui le porta à préparer une nombreuse flotte et à venir attaquer cette ville. Charles d'Anjou, aïeul de notre saint, se mit en état de défense. Le prince de Salerne son fils vint à son secours et livra le combat aux Aragonais ; mais la trahison du comte d'Acerra le livra à Roger Doria, chef des troupes ennemies, et il fut conduit prisonnier à Messine. Là, le prince de Salerne fut condamné, par les ordres de Constance, épouse du roi d'Aragon, à avoir la tête tranchée. Heureusement pour lui, que la sœur de cette princesse était retenue prisonnière à Naples, et qu'on préféra la liberté de la captive à la mort du royal captif. Le prince eut donc la vie sauve, et fut envoyé prisonnier en Aragon. Pendant qu'il était dans les fers, Charles Ier mourut, et lui laissa sa couronne. Pour adoucir les horreurs de sa prison, il demanda et obtint qu'on conduisît auprès de lui ses deux enfants Louis et Robert. Ces jeunes princes se rendirent donc à Barcelonne.

Touché des malheurs du nouveau roi de Sicile, le pape Nicolas IV traita auprès d'Alfonse roi d'Aragon, qui venait

de succéder à son père, de la délivrance de Charles II ; on stipula des conditions, dont la principale garantie fut que les trois enfants du captif, Louis, Robert et Raymond-Bérenger, demeureraient en ôtage auprès d'Alfonse. Ces illustres prisonniers furent renfermés dans le fort Montcathan. Louis avait quatorze ans à cette époque, et sa captivité dura sept ans. Il partageait son temps entre la prière et l'étude, et devint pour ses frères et les seigneurs qui l'accompagnaient un modèle d'inaltérable patience. Sa grande consolation était de converser sur les choses spirituelles avec deux religieux de saint François qui partageaient sa captivité. Elle n'était pas cependant si étroite qu'il ne pût, de temps à autre, sortir du fort et exercer dans les hôpitaux de Barcelonne son inépuisable charité. Servir les pauvres à genoux, laver les pieds aux lépreux, catéchiser les ignorants, c'étaient là les continuelles occupations de sa vie.

La providence, qui voulait le retirer du siècle, ménagea un accident qui pouvait avoir pour lui les suites les plus funestes, mais qui ne servit qu'à lui faire connaître la voie dans laquelle il devait marcher. Un jour qu'il prenait, avec ses frères, le divertissement de la chasse, le cheval qu'il montait s'abattit et roula trois fois sur lui. On le crut mort ; mais instantanément il se releva, sans aucune blessure. Cet évènement lui fit comprendre qu'il n'était pas fait pour la profession des armes. Des réflexions sérieuses sur la fragilité de la vie humaine achevèrent de le dégoûter de toutes les choses de la terre.

Les conditions qui avaient été imposées au roi de Sicile n'étaient pas d'une facile exécution ; aussi la guerre continua-t-elle entre ce prince et Alfonse. Ce dernier, pour se

dédommager de quelques revers, fit transporter ses prisonniers du fort Montcathan au château de Sura. Là, une maladie cruelle occasionée par de fréquents vomissements de sang, mit les jours de Louis en péril; il vint à une telle exrémité, qu'à Barcelonne on crut qu'il était mort. Ayant obtenu une guérison inespérée, il fit vœu d'embrasser la pauvreté évangélique dans l'ordre de saint François d'Assise. Le jour de la Pentecôte 1295, il descendit dans la chapelle du château de Sura, et y renouvela ses engagements au pied des autels. Dans le dessein de se revêtir au plus tôt de l'habit religieux, il voulut prendre la fuite et se retirer en Allemagne; mais son directeur, le P. Pons de Carbonnel, l'en détourna, en lui recommandant d'attendre les moments marqués par la providence. Tout en déférant aux ordres de son directeur, Louis ne laissa pas que d'écrire au souverain pontife pour lui demander la faveur de recevoir la tonsure. Le pape Célestin V lui répondit en ces termes : « A notre enfant bien-aimé Louis, fils de notre » cher enfant en Jésus-Christ Charles roi de Sicile. — » Comme vous souhaitez d'entrer dans l'état ecclésiastique » pour vous y consacrer au service du Seigneur, à votre » prière nous avons écrit depuis peu à notre cher fils le » F. François d'Apt, de l'ordre des mineurs, pour qu'il » permette de vous conférer la tonsure et tous les ordres » mineurs dans la prison où les ennemis de l'Eglise vous » tiennent en ôtage. — Donné à Salmone, le 8 des ides » d'octobre 1294, de notre pontificat l'an I. »

A cette bulle, le pape en joignit une autre peu de temps après : « La grandeur de votre naissance, disait le pontife, » la profondeur de votre doctrine, la pureté de vos mœurs,

» la réunion des autres vertus qui brillent en vous, sont » les véritables motifs qui nous ont déterminé à mettre » l'Eglise de Lyon sous votre conduite. » Cette nomination n'eut point de suite, à cause de l'abdication du souverain pontificat que fit Célestin V.

Enfin la guerre cessa entre Charles roi de Sicile et le roi d'Aragon ; un traité de paix fut conclu entre le premier et Jacques II, qui avait succédé à Alfonse son frère. Pour faire cette paix durable, il fut décidé que Blanche, deuxième fille de Charles, serait donnée en mariage à Jacques II, et que les enfants du roi de Naples recouvreraient la liberté. Les noces furent célébrées avec une royale magnificence, le 1er novembre 1295. Louis et ses frères y assistèrent. Ce prince était alors dans sa vingt-et-unième année; il était d'une taille élevée et d'un visage agréable ; une douce majesté était répandue sur toute sa personne ; sa rare modestie attirait les regards de toute la cour. Jacques II en fut si épris, qu'il lui proposa sa sœur Yolande pour épouse. Louis résista à toutes les sollicitations des deux cours, et demeura inébranlable dans ses résolutions.

En revenant des noces de sa sœur, Louis s'arrêta à Montpellier pour demander l'habit de saint François au provincial des FF. mineurs. Celui-ci ne crut point devoir accéder à ses désirs avant qu'il n'eût obtenu le consentement du roi son père. De Montpellier, Louis se rendit à Saint-Maximin pour y vénérer des reliques que l'on disait être celles de sainte Marie-Madeleine. Il accompagna ensuite son père jusqu'à Florence, où la reine sa mère vint rejoindre son royal époux. Il refusa d'embrasser cette princesse : ce qui fait supposer qu'il avait déjà reçu à cette époque la ton-

sure et les ordres mineurs. Notre jeune prince vint à Rome avec toute la cour. Boniface VIII témoigna la joie la plus vive à le voir. On lui permit d'exercer le ministère de la prédication, et tous les habitants de Rome admirèrent son éloquence et les saintes ardeurs de son zèle.

Dans le dessein de couronner son sacrifice, il pria le pape de lui servir de médiateur auprès du roi son père pour qu'il eût enfin la liberté d'entrer dans les ordres sacrés ; en même temps, par un acte solennel, il renonça à tous ses droits sur les états de son père et les transféra à son frère Robert. Il reçut bientôt après l'ordre du sous-diaconat des mains du pape, qui le nomma son chapelain. Arrivé à Naples, Louis se retira au château de l'Œuf pour se préparer à recevoir le diaconat et le sacerdoce. Ces deux ordres lui furent conférés par l'archevêque de Naples, dans l'église de FF. mineurs conventuels, en décembre 1295.

Peu de jours après son élévation au sacerdoce, Boniface VIII le nomma à l'évêché de Toulouse. A cette nouvelle, le jeune prince se rendit à Rome pour conjurer le pape de renoncer à ses projets. Inutiles efforts, il fallut céder aux ordres du pontife suprême, mais à une seule condition : c'est que le nouvel évêque prendrait l'habit de saint François et ferait profession dans cet ordre. Cette condition étant acceptée, Louis se rendit au couvent d'*Ara-Cœli* et y prit l'habit du saint ordre, entre les mains de Jean de Mur qui en était général, en présence du pape, du roi son père et de toute la cour romaine, la veille de Noël. Le 27 décembre, il fut préconisé évêque de Toulouse, et sacré par le pape le 30 du même mois, n'étant âgé que de vingt et un ans dix mois.

Le nouvel élu devait, selon l'usage, prononcer un discours dans la basilique des SS. Apôtres, en présence du pape et des cardinaux. Il sortit du couvent d'Ara-Cœli, et traversa Rome nu-pieds, vêtu d'un habit grossier, et accompagné des cardinaux Matthieu d'Aqua-Sporta et de Jacques d'Anagnie. Son discours à la basilique fut prononcé au milieu d'une foule immense; il prêcha avec beaucoup d'éloquence sur le néant des grandeurs humaines. Louis ne pensa plus désormais qu'à se rendre dans son diocèse, refusa pour son voyage un cortége digne de son rang et de sa qualité d'évêque, et ne voulut être accompagné que de quelques religieux de son ordre. Etant arrivé à Sienne, il alla loger chez les frères mineurs, et laissa dans leur bibliothèque une bible qu'il avait enrichie lui-même d'élégantes miniatures. A Florence, le clergé, la noblesse et le peuple vinrent au-devant de lui. Un somptueux appartement lui ayant été préparé au couvent de Sainte-Croix, il fit enlever tous les meubles et les riches tentures, et coucha à terre sur son manteau. Quand Louis eut été canonisé, on changea cette chambre en une magnifique chapelle, et sa statue en bronze fut placée sur la porte du couvent.

Quand le saint évêque entra en France, Draguignan et Brignolles le reçurent tour à tour. Il opéra dans sa patrie un éclatant miracle par la guérison inespérée d'un habitant de Brignolles appelé Pierre Scarasson. Dès qu'on eut appris à Toulouse qu'il s'approchait des murs de la ville, le peuple sortit en foule pour aller le recevoir; il entra dans la capitale de son diocèse au milieu des transports de l'allégresse publique. On ne pouvait jamais se lasser d'ad-

mirer la douceur de son maintien, la distinction de ses manières, une si grande noblesse jointe à une aussi touchante simplicité. On raconte que, le jour même de son entrée, sa seule présence convertit un pécheur endurci qui avait vieilli depuis bien des années dans le crime.

La vie que ce saint évêque menait à Toulouse tenait du prodige; il visitait avec le plus grand soin les hôpitaux et les prisons, répandant de toutes parts des consolations et des aumônes. Tous les jours il nourrissait vingt-cinq pauvres et lavait les pieds à deux d'entr'eux. Son palais présentait le tableau de la pauvreté religieuse; il n'employait à sa table que de la vaisselle de bois. Ayant été obligé d'accompagner à Paris le roi son père, il alla descendre au couvent de son ordre, et vers la fin du carême de l'an 1297 il habilla à ses frais cent pauvres. Ce fut à Paris qu'il triompha des sollicitations que lui fit subir une princesse de la cour de France, et ce beau trait de sa vie a été chanté par les poètes. Apôtre infatigable, il parcourut, à la prière des évêques, la Catalogne et l'Aragon, afin d'exhorter les peuples à la pénitence par ses éloquentes prédications où respirait le zèle le plus ardent. Se trouvant à Barcelonne le 25 juillet 1297, il fit la consécration de l'église de Saint-Nicolas appartenant aux FF. mineurs; à Montpellier, il se fit entendre dans plusieurs prédications, où il opéra les conversions les plus éclatantes et même plusieurs miracles sur un grand nombre d'infirmes. Il forma alors le projet de se démettre de son évêché; mais cette résolution ne reçut pas son exécution à cause de la nomination du nouvel évêque de Pamiers : c'était Bernard de Saisseti, abbé de Saint-Antonin. Alors fut consommé le démembrement du diocèse de Tou-

louse, et c'est à cette époque que se termine, dans notre plan, l'histoire de cette partie du Toulousain qui forma depuis un diocèse particulier. Ceux qui désireraient connaître la suite des faits relatifs à cette province, pourront consulter les divers auteurs qui en ont traité.

Toulouse ne devait pas jouir longtemps de son saint évêque. Louis, qui se sentait de jour en jour plus d'attrait pour la solitude, quitta son diocèse vers la fin de juillet 1297, célébra la fête de sainte Marthe à Tarascon, le 29, et prêcha son panégyrique dans l'église qui lui est dédiée. Le 3 août il se trouvait à Brignolles. Ne s'étant pas rendu au couvent de son ordre parce que Charles II son père était alors en cette ville, le prince lui ordonna d'aller habiter le château où il faisait sa résidence. Le saint évêque obéit. Son état inspira bientôt de justes inquiétudes, son corps dépérissait tous les jours ; le 4 août, il fut atteint d'une fièvre violente. Un secret avertissement du ciel vint le prévenir qu'il touchait au terme de sa carrière. Une prière continuelle et la participation aux sacrés mystères lui servirent de préparation à la mort. Le 19 août, il rendit sa belle âme à Dieu, à l'âge de vingt-trois ans et demi. Les divers historiens qui ont écrit sa vie nous ont tracé son portrait : « Il avait le visage et le corps d'une beauté rare :
» les lis et les roses étaient semés sur sa face ; il avait les
» cheveux blonds et crêpés, les yeux gros et éclatants, le
» nez aquilin et un peu allongé, la bouche assez grande
» et toujours vermeille, l'aspect grave et doux, les mem-
» bres bien proportionnés et forts, et toutes les perfections
» du corps étaient comme les rayons de son âme tout
» angélique. »

Après l'opération de l'embaumement, ses ossements furent transportés à Marseille. Ainsi l'avait-il ordonné dans le testament qu'il dressa le jour de sa mort, et dont nous rapportons ici les principales dispositions : « Il choisit sa sépul-
» ture dans l'église des franciscains de Marseille ; il distribue
» ses diverses chapelles entre les couvents de Toulouse,
» Marseille et Aix ; il laisse ses livres, parmi lesquels il
» désigne trois bibles, la Somme de saint Thomas et les
» Fleurs des Saints à quelques amis ; ses anneaux et autres
» joyaux au roi et à la reine. Il veut que ses biens soient
» partagés entre les couvents des frères mineurs de Tou-
» louse, de Marseille, d'Aix, de Sainte-Claire d'Assise et
» des frères prêcheurs de Saint-Maximin. Il donne ses
» livres d'heures canoniales au couvent de Draguignan,
» et à celui de Brignolles un de ses ornements pontificaux.
» Il nomme ensuite ses exécuteurs testamentaires. » Cet acte porte la date du 19 août 1297.

Arnaud-Roger fils du comte de Comminges, le prévôt de Saint-Etienne, se trouvait à Rome à l'époque de la mort du saint évêque de Toulouse. Il fut élu pour lui succéder. Boniface VIII confirma son élection et le sacra lui-même le dimanche *Lœtare* (31 mars 1298). Arnaud de Comminges partit pour aller prendre possession de son évêché, mais il mourut en route, à Orviette. Son corps fut porté dans l'église des cordeliers de Samatan, qui fut détruite dans le seizième siècle. Boniface VIII, qui s'était réservé la nomination à l'archevêché de Toulouse, désigna, pour succéder à Arnaud de Comminges, Pierre de La Chapelle Taillefer, qu'il transféra du siége de Carcassonne.

Hispan de Saihis, qui avait succédé à Arnaud de Com-

minges dans la prévôté de Saint-Etienne, s'était emparé, à ce titre, de tous les meubles, livres, vases d'or et d'argent du dernier titulaire ; mais Pons Blanchart, syndic du chapitre, en appela au souverain pontife par des lettres qui portent la date du 21 octobre 1299. — Jacques, cardinal-prêtre du titre de Saint-Clément, succéda dans le prieuré de la Daurade à Gailhard de Miramont. Il ne gouverna pas longtemps ce prieuré, puisqu'en 1298 nous trouvons que Raymond Bernard d'Apremont obtint des capitouls une déclaration authentique par laquelle il fut reconnu que le prieur et les religieux de la Daurade étaient propriétaires du fleuve de Gáronne depuis Saint-Hilaire jusqu'au château de Saint-Michel. Bernard d'Apremont s'était emparé du prieuré en dehors de la juridiction de l'abbé de Moissac. Celui-ci, le regardant comme un intrus, le frappa d'excommunication, lui ordonna de rentrer dans l'abbaye de ce lieu, et fit fulminer en même temps cette sentence hors des portes du monastère. Bernard refusa de l'accepter ; mais il se vit cependant obligé de céder à l'orage, puisque nous trouvons qu'en 1300 il fut expulsé de la Daurade et eut pour successeur Emilien de la Chastenairaye, prieur majeur de Moissac.

La guerrre contre les Anglais continuait toujours en Gascogne. Le roi nomma alors le sénéchal de Toulouse, Guichard de Marziac, capitaine et gouverneur de Gascogne et de tout le duché d'Aquitaine. Ce sénéchal fut accusé par l'archidiacre d'Auch et le vidame d'Amiens, réformateurs de la sénéchaussée de Toulouse, d'avoir prévariqué dans sa charge, de concert avec Hugues et Dalmace ses frères. On le dépouilla de sa dignité, et le roi ordonna de se saisir

de ses biens. Blaise *Lupi*, sénéchal d'Agenais, lui succéda dans la place de sénéchal. Quelques années plus tard, Guichard fut rétabli dans la possession de ses biens, à la prière du pape, qui s'intéressait à ce chevalier.

Vers ce même temps, le roi accorda divers priviléges aux habitants de Toulouse. Il défendit à ses commissaires d'obliger les habitants de cette ville de vider leurs mains des biens qu'ils avaient acquis des nobles ; abolit dans tout le pays *toute servitude de corps ou de caselage*, qu'il changea en un cens annuel de douze deniers tournois pour chaque sétérée de terre; accorda à tous les habitants une pleine liberté et ingénuité, et défendit d'exiger aucun fouage pour le temps passé.

Pierre de La Chapelle, évêque de Toulouse, envoya en 1299 des députés au concile de Beziers que l'archevêque de Narbonne avait convoqué pour régler quelques différends survenus entre ce prélat et Amalric vicomte de cette dernière ville. L'année suivante, il consentit à ce que Pierre évêque de Carcassonne fût sacré hors de la province.

L'abbaye d'Eaunes était gouvernée, à la fin du treizième siècle, par Bernard de Magra, qui avait succédé à Adrémar de Pins ; celle de la Capelle avait pour abbé Sancius, qui la dirigea pendant quinze années. L'abbaye de Lezat et celle du Mas-d'Azil n'appartenant plus au diocèse actuel de Toulouse, leur histoire ne doit pas trouver place dans celle que nous écrivons. Du reste, les faits qui se rattachent à toutes les abbayes depuis le quatorzième siècle jusqu'au jour de leur destruction, présentent peu d'intérêt ; une nomenclature stérile des abbés qui les ont gouvernées, des actes d'échange, de fondation, de vente, d'acquisition

de domaines, de présentation d'hommages, de redevances, tels sont à peu près les évènements qui, pour ces abbayes, occupent la durée des siècles. Il suffira désormais de fixer l'époque de la mort de chacun des abbés, et d'indiquer sommairement les faits qui se rattachent à leur gouvernement.

Bertrand de Got, noble aquitain, fils du chevalier Beraud de Villaudran et d'Ide de Blanquefort, avait succédé à Bertrand de Miramont sur le siége de Comminges. Il était chanoine archidiacre de Bordeaux. En 1299, il fit au château d'Alan une transaction avec Auger de Foucaut abbé de Bonnefont, fonda quatre prébendes dans sa cathédrale, et accorda aux religieuses de Fabas plusieurs terres et dons pour les soulager dans leur misère. C'est dans ces actes qu'il désigne Bertrand de Miramont comme son prédécesseur immédiat : ce qui indique que l'élection d'Arnaud de Mascaron, chanoine de Saint-Etienne de Toulouse, pour l'évêché de Comminges, fut regardée comme non avenue. En 1300, Bertrand de Got fut transféré au siége de Bordeaux, et en 1305, parvenu au souverain pontificat, il prit le nom de Clément V.

Le treizième siècle, dont nous venons de retracer l'histoire relativement à notre Eglise et à notre cité, s'ouvrit sous le gouvernement de Raymond VI et par l'épiscopat de Raymond de Rabastens. On vit apparaître dès les premières années de ce siècle la grande et douce figure de saint Dominique, l'institution de son ordre, ses apostoliques travaux. La guerre contre les albigeois et les malheurs qu'elle attira sur la maison comtale de Toulouse, l'extinction de cette maison dans la personne de Jeanne fille de Ray-

mond VII, sont évidemment les faits les plus saillants de ce siècle. Le tribunal de l'inquisition, malgré quelques rigueurs qu'on lui a reprochées, contribua puissamment à sauvegarder la foi des peuples, et à arrêter les progrès toujours menaçants d'une hérésie qui était anti-religieuse et anti-sociale. Le relâchement des mœurs et de la discipline dans le clergé fut heureusement arrêté par le célèbre concile de Latran, et l'institution de plusieurs ordres religieux, tels que les frères prêcheurs et mineurs, les trinitaires, les carmes, les augustins, les merçaires...., fut le puissant auxiliaire de l'Eglise. L'excommunication devint une arme redoutable ; malheureusement, elle fut quelquefois employée par les prélats pour conserver et augmenter les privilèges et les biens temporels de leurs Eglises ; aussi, les papes se virent-ils obligés de corriger ces abus.

Un usage contre lequel on ne saurait assez s'élever s'était introduit, à cette époque, dans les grandes familles : les pères disposaient de la destinée de leurs enfants, et ordonnaient à ceux qu'ils avaient désignés d'avance d'entrer dans l'état ecclésiastique ou religieux, moyennant une certaine somme donnée.

On a vu que la maison comtale de Toulouse était la plus considérable du pays de France, et contrebalançait l'autorité royale. Le traité de 1229, entre Saint-Louis et Raymond VII réunit à la couronne tous les domaines qu'elle possédait, domaines qui furent, plus tard, partagés en deux grandes sénéchaussées, celle de Beaucaire et celle de Carcassonne. Les sénéchaux avaient une grande autorité dans le pays ; ils étaient cependant soumis aux commissaires réformateurs que le roi envoyait de temps à autre dans

la province. Aux deux sénéchaussées déjà existantes, on ajouta celle de Rouergue et de Toulouse ou d'Albigeois. Ce fut de ces sénéchaussées réunies que fut formé le Languedoc, appelé auparavant Provence. Le royaume fut ainsi partagé en deux parties bien distinctes, la France proprement dite et la Provence ou Languedoc. Les peuples de cette partie du royaume parlaient, dans le treizième siècle, la langue provençale à peu près comme le peuple la parle encore aujourd'hui.

Les lois romaines furent constamment observées à Toulouse pendant ce siècle ; elles y étaient publiquement enseignées dans l'université de cette ville, dont nous avons tracé l'origine, quoique encore informe. Indépendamment des lois romaines, chaque pays avait ses usages, ses priviléges et ses coutumes. Les crimes et les délits y étaient diversement punis. La distinction des hommes libres et serfs, des nobles et bourgeois, ainsi que celle des manants et vilains, était à peu près la même qu'aux siècles précédents. Il faut cependant observer qu'on distinguait alors deux sortes de serfs, les serfs de corps et les serfs de corps et de caselage. Les seigneurs avaient droit sur la personne des premiers, en quelque lieu qu'ils fussent; les autres, outre la servitude personnelle, étaient tenus d'habiter dans les domaines du seigneur, de lui payer certaines redevances, et de cultiver ses domaines.

Les juifs devinrent assez puissants dans la province, au treizième siècle, par la tolérance et les concessions beaucoup trop grandes que leur firent les comtes de Toulouse et les autres seigneurs, sous le prétexte de favoriser le commerce dans leurs états; ils les admirent même aux

charges publiques, condescendance qui devint funeste.

Les comtes de Toulouse, jusqu'à la réunion de leurs domaines à la couronne, se maintinrent dans le droit de frapper monnaie. Le sol toulousain valait deux sols melgoriens. On croit que ces sols toulousains étaient les mêmes que ceux appelés *raymondins* dans plusieurs chartes.

Les études furent beaucoup plus florissantes dans ce siècle que dans les temps antérieurs. La médecine fut enseignée avec éclat à Toulouse, ainsi que la théologie scolastique, le droit civil et canonique, les arts libéraux et la grammaire. L'histoire y était aussi en honneur, et Guillaume de Puylaurens, chapelain de Raymond VII, passe pour un assez bon chroniqueur. Nous ne pouvons en dire autant de Pierre de Vaux-Sernay, le trop crédule historien de la croisade contre les albigeois et l'ennemi déclaré de la maison comtale de Toulouse. La poésie provençale fut aussi cultivée avec gloire dans cette période séculaire, et nous avons parlé de plusieurs poètes qui composèrent diverses pièces de vers en provençal.



LIVRE XXIX.

DEPUIS L'ÉPISCOPAT DE PIERRE DE LA CHAPELLE, EN 1301, JUSQU'A L'ÉLÉVATION AU CARDINALAT DE RAYMOND DE CANILLAC ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE, EN 1350.

Au commencement du quatorzième siècle, Boniface VIII et Philippe le Bel eurent de longs démêlés devenus fameux dans l'histoire. D'un côté, les officiers du monarque cherchaient à dépouiller l'église de Maguelonne du comté de Melgueil; de l'autre, Amalric vicomte de Narbonne usurpait les droits de l'archevêque de cette ville : c'est ce qui détermina le pape à écrire au roi pour le prier de faire cesser les poursuites contre Maguelonne, et de remédier aux usurpations d'Amalric. Il déclara au prince que, s'il refusait d'obtempérer à ses désirs, il saurait employer son autorité. Boniface demandait, en outre, la délivrance du comte de Flandres, que Philippe retenait dans les fers pour crime de félonie.

Le roi de France ne paraissait pas disposé à faire droit aux exigences du pontife. Ce fut alors que Bernard Saisseti, nouvel évêque de Pamiers, vint, de la part du pape, sommer le prince de délivrer le comte de Flandres, le menaçant, en cas de refus, de jeter l'interdit sur le royaume. Ce prélat, par de sourdes menées, ne cessait d'agir dans la province contre l'autorité royale. Pierre de La Chapelle

évêque de Toulouse se crut obligé de le dénoncer au roi, qui nomma Richard Neveu, archidiacre de Lizieux, et Jean seigneur de Pequigny pour faire des informations sur la conduite de Saisseti. Le 31 mai 1301, on procéda à l'audition de plusieurs témoins, parmi lesquels on distinguait l'évêque de Toulouse, l'abbé de Saint-Papoul et les seigneurs du pays. Pierre de La Chapelle déclara que le comte de Foix lui avait assuré que Saisseti lui avait proposé de faire soulever la province en sa faveur contre le roi.

Dès que l'évêque de Pamiers eut connaissance de cette procédure, il forma le projet de se rendre à Rome; mais le vidame d'Amiens ne lui laissa pas le temps de l'exécuter: il se rendit à Pamiers pendant la nuit, fit lever l'évêque de son lit, le cita à comparaître devant le roi dans un mois, mit tous ses biens sous la main du prince, et emmena avec lui à Toulouse les chapelains et les domestiques du prélat. Celui-ci avait confié ses intérêts à l'abbé du Mas-d'Azil. L'abbé rencontra à Orléans l'archevêque de Narbonne, et lui dit que l'évêque de Pamiers l'envoyait à la cour pour solliciter du roi la permission de se rendre à Rome. L'archevêque alla trouver alors Philippe à Chateauneuf-sur-Loire, et plaida si bien la cause de l'évêque de Pamiers que le prince déclara qu'il verrait avec plaisir sa justification; il ordonna même qu'on rendît la liberté à ses gens et que ses biens fussent dégagés. Peu de temps après, l'évêque de Pamiers composa un mémoire dans lequel il exposait tous ses griefs contre le vidame d'Amiens, et y déclarait que toutes ces choses avaient été faites à l'instigation de l'évêque de Toulouse pour l'empêcher de faire le voyage à la cour de Rome et d'y rien proposer contre lui,

Néanmoins l'évêque de Pamiers s'était mis en chemin pour répondre à la citation. Il s'arrêta quelque temps à Toulouse, où Jean de Burlas, maître des arbalétriers, lui signifia l'ordre de partir pour la cour. Il partit donc accompagné de Jean de Burlas, du sénéchal de Toulouse, et de deux sergents royaux. C'est avec cette escorte qu'il arriva à Senlis et parut au conseil du roi, le 24 octobre. Pierre Flotte, chancelier, donna alors lecture des chefs d'accusation dirigés contre l'évêque. On l'accusa, en particulier, de s'être donné divers mouvements pour faire révolter le comte de Comminges contre le roi, lui promettant qu'il serait bien reçu des Toulousains, et lui insinuant l'expulsion de l'évêque de cette ville, qui était tout dévoué au roi, comme moyen de succès. On lui reprocha d'avoir fait parvenir au comte de Comminges une lettre qu'il écrivait au pape, et où il y avait plusieurs fausses accusations contre l'évêque de Toulouse ; enfin d'avoir dit qu'il fallait engager les consuls et les habitants de cette ville à écrire au pape pour le faire déposer de son siége et y mettre un de ses amis à sa place. L'évêque chercha à se justifier : ce qui ne l'empêcha pas d'être confié à la garde de l'archevêque de Narbonne.

Au milieu des démêlés de l'évêque de Pamiers et du roi, frère Foulques de Saint-Georges, religieux jacobin, exerçait à Toulouse la fonction de grand inquisiteur. Les prélats, les ecclésiastiques, les comtes, barons et notables du pays. portèrent plainte au roi contre ce personnage, qui, d'après eux, se livrait à des violences inouïes, faisait souffrir d'horribles tourments à ceux qu'il retenait prisonniers, et subornait les témoins. Pour réformer ces abus, le roi

adressa des lettres qui portent la date de 1301 à l'évêque de Toulouse, à l'inquisiteur et au sénéchal. Il y expose les diverses plaintes qu'il avait reçues contre Foulques, et déclare 1° qu'il voulait que la prison de Toulouse appelée les *Hauts-Murats*, et qui avait été construite dans son fonds pour y renfermer ceux qui étaient accusés d'hérésie, continuât à servir à cet usage; 2° qu'on y établît pour geôlier celui qui serait choisi par l'évêque de Toulouse, ou, à son défaut, par le sénéchal de cette ville, et que ce geôlier exécutât les ordres de l'inquisiteur; 3° que ce dernier ne fît emprisonner personne sans en avoir auparavant délibéré avec l'évêque; 4° qu'il défendait à ses officiers d'obéir à l'évêque et à l'inquisiteur de Toulouse, à moins qu'ils n'agissent de concert; car, ajoute-t-il, « nous » ne saurions supporter que la vie et la mort de nos sujets » soient livrées à l'arbitraire ou à la fantaisie d'une seule » personne, peut-être peu instruite et conduite par la pas- » sion. »

Le roi porta ses plaintes aux jacobins de Paris sur la conduite de Foulques, et les pria de le destituer de sa charge. Une assemblée fut tenue alors aux jacobins de Paris pour examiner cette affaire; on y décida que Foulques aurait pour adjoint un religieux de son ordre, et qu'il demeurerait en place jusqu'à ce que les procès qu'il avait commencés fussent terminés. Pierre de La Chapelle approuva ce tempérament. Cela lui attira de graves reproches de la part du roi, qui écrivit aussi à frère Guillaume son chapelain pour l'engager à prier le provincial des jacobins à changer ce décret. Nous verrons bientôt que Foulques fut destitué.

Au mois de juin, mourut à Toulouse Sancius de Narana, abbé de Saint-Saturnin, qui fut enseveli dans la chapelle de Notre-Dame de Salut. Il eut pour successeur Raymond Aton, qui devint le fondateur d'un ordre de chanoinesses sous l'invocation du premier évêque de Toulouse.

Le monastère de Bolbonne reçut, cette année 1301, la dépouille mortelle de Roger-Bernard comte de Foix, mort à Tarascon sur l'Ariége. Arnaud Guillelmi abbé de Bolbonne présida à la cérémonie de ses obsèques. Il eut pour successeur Gaston son fils, premier du nom.

Plusieurs abus s'étaient glissés dans la nomination des capitouls de Toulouse : c'est ce qui détermina Richard Neveu et le vidame d'Amiens, commissaires du roi dans la province, à dresser des règlements à ce sujet, lesquels furent depuis fidèlement observés. Ils composèrent aussi plusieurs statuts très utiles au bien public, que le viguier de Toulouse jura à son tour de garder.

Le 5 décembre 1301, le pape donna une bulle par laquelle il convoquait tous les archevêques, évêques, députés des chapitres des cathédrales, docteurs en théologie, en droit canonique et civil du royaume de France, pour le 1er novembre de l'année suivante : dans le dessein, disait-il, de mettre des bornes à l'autorité que le roi s'arrogeait sur les affaires ecclésiastiques du royaume. Boniface chargea Jacques de Normans son notaire et archidiacre de Narbonne d'aller à la cour de France en qualité de légat, pour lui porter la bulle dont on vient de parler. On conçoit que ce légat fut très mal reçu. Le roi, indigné, fit publiquement brûler ces lettres à Paris, le 12 février 1302 ; il fit défense à tous ses sujets de sortir du royaume et d'en-

voyer de l'argent en pays étranger. Il écrivit au sénéchal de Toulouse pour faire signifier cette défense aux *pairs*, comtes, barons, archevêques et évêques de la sénéchaussée, et convoqua enfin des états-généraux pour recevoir leur avis sur cette affaire.

Toulouse envoya ses députés à ces états, qui s'ouvrirent le 10 avril 1302, dans la cathédrale de Paris. Là, en présence du roi, Pierre Flotte exposa les prétentions et les entreprises de Boniface, au sujet du temporel du roi. La noblesse et le tiers-état se montrèrent favorables à l'autorité royale; quant au clergé, son parti ne fut pas aussi tranché, et il pria Philippe de lui laisser la liberté de se rendre au concile de Rome, liberté que le roi refusa. Le pape, de son côté, menaça le roi de le déposer, et déclara déchus de leurs dignités les prélats qui ne se rendraient pas au concile.

La position des évêques français devenait très embarrassante, menacés qu'ils étaient par les deux puissances. Nous apprenons, toutefois, que quatre archevêques et trente-cinq évêques (parmi lesquels se trouvaient Pierre de La Chapelle de Toulouse et Bernard Saisseti de Pamiers) se rendirent à Rome au concile. Le roi fit saisir leur temporel. Quant à l'évêque de Pamiers, son affaire fut plus qu'oubliée, au milieu du différend des deux cours : il resta constamment à Rome jusqu'au terme de cette dispute, revint ensuite en France, reçut son pardon, et rentra dans son diocèse, qu'il gouverna jusqu'à sa mort.

Le 9 mai 1302, Philippe le Bel rendit une ordonnance adressée aux sénéchaux de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire, en faveur des églises et des ecclésiastiques de ces

sénéchaussées et de leur juridiction. Il y est dit, entr'autres articles, que les clercs non mariés ne seront pas tenus aux tailles personnelles, à raison de leurs meubles. La même année, il adressa une autre ordonnance à ces mêmes personnages pour leur ordonner de prêter main forte, et de fournir l'argent et les autres choses nécessaires à la vie à l'inquisiteur de la foi, Guillaume de Morières, dont il rend un excellent témoignage. Il veut qu'on réserve toujours les *Hauts-Murats* pour la prison des hérétiques.

A la mi-septembre, le roi envoya des commissaires dans les sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire, avec pouvoir de donner la liberté *aux hommes de corps,* et d'anoblir les bourgeois, moyennant finances, pour la guerre de Flandres. C'est ainsi que Philippe le Bel créa dans le Toulousain et les autres parties méridionales de France une nouvelle noblesse, beaucoup de bourgeois et roturiers ayant pris alors la ceinture militaire et se titrant de GENTILSHOMMES.

Hispan de Saihis prévôt de Saint-Etienne mourut à cette époque, et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, avec une épitaphe. Sa mort sema la division dans le chapitre : une partie des chanoines nomma Olivier de Beziers, une autre Pilefort de Rabastens; la discorde dura dix ans. Enfin l'affaire fut portée devant le pape, qui trancha la difficulté en nommant à la prévôté Garsias Arnaud de Garlenx, chanoine d'Auch, son chapelain, qui se trouvait alors à Londres auprès du nonce du siége apostolique.

Nous avons déjà dit que Raymond Aton abbé de Saint-Saturnin avait fondé un ordre de chanoinesses. En 1300, Vital religieux franciscain prêchait à Toulouse; quelques femmes qui menaient une vie assez déréglée furent tou-

chées de la grâce par ses prédications, et résolurent de se retirer du monde et de vivre en communauté. Elles demandèrent aux chanoines de Saint-Saturnin un lieu dans la paroisse du Taur où elles pussent se retirer. Ce territoire leur fut accordé, et elles y construisirent un petit monastère. Ces femmes devinrent d'illustres pénitentes. Leur nombre augmentait tous les jours, les vertus que l'on pratiquait dans cet asile faisaient le sujet de l'édification publique : c'est ce qui détermina Raymond Aton à augmenter leur monastère, et, sur l'avis de plusieurs docteurs éclairés, de leur donner un habit de chanoinesses, en leur imposant les statuts du chapitre abbatial et le nom de *Saint-Saturnin*. Sibile de Sainte-Rame fut élue première prieure, et gouverna cette maison pendant près de douze années.

Philippe le Bel ayant appris la tenue du concile de Rome, convoqua, de son côté, les prélats et les barons du royaume pour une assemblée, qui se tint au Louvre le 12 mars 1303. Guillaume de Nogaret, *chevalier, vénérable professeur en lois*, y accusa Boniface VIII d'hérésie, de simonie, de corruption dans les mœurs, d'intrusion dans la papauté, et demanda sa déposition dans un concile général. Le pape envoya néanmoins à la cour le cardinal Lemoine, son légat, pour négocier un accommodement, et demander au roi de lever la défense qu'il avait faite aux prélats de se rendre à Rome, le menaçant, en cas de refus, d'agir contre lui *spirituellement et temporellement*. Le roi n'ayant pas satisfait aux demandes du légat, Boniface excommunia Philippe le 13 avril, et donna ordre à Lemoine de citer à Rome tous les évêques français, sous peine de déposition.

Philippe convoqua les états-généraux, qui se tinrent au

Louvre, le 13 juin. Guillaume de Plasian, seigneur de Vézenobre au diocèse d'Uzès, prit la parole, et se rendit l'accusateur de Boniface. Il parla du futur concile, et demanda sur ce point l'avis du roi et de l'assemblée. Les prélats qui étaient présents se retirèrent. Le roi, après avoir admis l'appel, déclara qu'il se rendrait au concile, et requit les évêques d'y concourir de tout leur pouvoir. Cinq archevêques, vingt-deux évêques et plusieurs abbés qui étaient présents promirent leur concours, tout en déclarant qu'ils ne voulaient pas être partie contre le pape. Le roi fit saisir le temporel des évêques qui étaient à Rome et envoya plusieurs commissaires dans les provinces, pour faire part de ce qui venait de se passer dans l'assemblée et requérir le clergé, la noblesse et le tiers-état d'adhérer à l'appel interjeté. Pierre de Latillac, chanoine de Paris, fut envoyé à cet effet dans la ville et le diocèse de Toulouse. L'université de cette ville adhéra à l'appel.

L'indignation du pape était au comble : il lança plusieurs bulles contre le monarque, et délia ses sujets du serment de fidélité. Philippe envoya alors secrètement en Italie Guillaume de Nogaret et quelques autres chevaliers pour tâcher de s'emparer de la personne du pape et le conduire à Lyon, où le concile devait se tenir. Aidé par les seigneurs de la maison Colonna, assez mécontents du pape, Nogaret réunit à ses chevaliers un petit corps de troupes et s'empara, le 7 septembre, de la ville d'Anagni, où Boniface s'était retiré au sein de sa famille. Nogaret et Siarra-Colonna pénétrèrent dans l'appartement du pape, l'accablèrent de reproches, et s'abaissèrent, dit-on, jusqu'à le frapper ; ils lui donnèrent des gardes et pillèrent son palais.

Les habitants d'Anagni qui avaient livré le pape, s'étant repentis de leur trahison, chassèrent Nogaret et ses troupes. Le pape revint à Rome, et mourut dans cette ville le 11 octobre. Cette mort termina les différends entre les deux cours.

Nogaret fut grandement récompensé de ses services. — Né à Saint-Félix de Caraman, près de Toulouse, d'une famille honnête, il s'était adonné à l'étude des lois, devint professeur à l'université de Montpellier, et fut créé quelque temps après juge-mage de Beaucaire et de Nîmes. Le roi l'anoblit, le créa chevalier, et augmenta de beaucoup ses revenus. Quelques années plus tard, il fut promu à la charge de chancelier de France, qu'il exerça jusqu'à sa mort, arrivée en 1313. Il établit deux branches de sa famille; l'aînée demeura dans le diocèse de Toulouse, et c'est d'elle que descendirent les ducs d'Epernon du nom de Nogaret; l'autre se fixa dans le diocèse de Nîmes.

Philippe le Bel forma le projet de se rendre à Toulouse pour *diverses affaires*. S'il faut ajouter foi au récit de Bardin, chroniqueur du quinzième siècle, Gaucher de Chatillon, connétable de France, prévint l'arrivée du monarque et se rendit en cette ville le 8 décembre 1303, où il fut reçu avec beaucoup de pompe par l'évêque, la noblesse et le peuple. D'après lui, les états-généraux s'étant assemblés au couvent des jacobins, chaque ordre adressa au roi ses demandes sur divers abus, que le prince s'efforça de corriger en accédant à leurs représentations. Philippe le Bel arriva à Toulouse le jour de Noël, accompagné de Jeanne de Navarre sa femme et de ses trois fils Louis, Philippe et Charles ; il demeura un mois entier dans cette ville. Le

chroniqueur prétend qu'on dressa une vaste salle richement décorée sur la place Saint-Etienne, où le roi parut entouré des princes et princesses sur un trône étincelant, et que dans cette audience royale, qui eut lieu le 10 janvier, on lui demanda le rétablissement du parlement de Toulouse. Il donne le nom de tous les magistrats qui composèrent cette nouvelle cour de justice ; il décrit les costumes divers dans les plus minutieux détails, la prestation du serment, les émoluments que devaient avoir les membres de ce parlement ; il rapporte les discours du chancelier et du roi de France ; il fait commencer à cette assemblée ses premières séances au Château-Narbonnais ; Pierre de Cherchemont est même désigné comme premier président et Jacques de Saint-Bonnet pour second.

Les assertions du chroniqueur ont été regardées comme apocryphes, au moins dans la plus grande partie du récit : cependant nous croyons à l'érection d'une simple cour de justice qui n'avait rien de commun avec le parlement du Languedoc institué réellement un siècle plus tard, mais qui paraissait avoir une forme un peu plus régulière que les assemblées précédentes.

Pendant le séjour de la reine Jeanne de Navarre à Toulouse, le prieur de la Daurade, Emilien de la Chastenéraye, donna à Gillemine Daydé et à ses religieuses l'hôpital de Saint-Jacques le Vieux pour y servir les pauvres. Il fut stipulé dans la charte de cession que l'élection de la Supérieure appartiendrait de droit au prieur, lequel aurait la faculté de la révoquer et de renvoyer les sœurs si elles n'accomplissaient pas les conditions voulues. Nous apprenons de cette charte que cet hôpital était situé dans le

faubourg Saint-Cyprien et sur la paroisse Saint-Nicolas ; qu'il possédait plusieurs maisons et jardins, ainsi qu'une chapelle pour le service des pauvres ; que la cession fut faite aux instantes prières de Jeanne de Navarre. La charte nous rapporte aussi le nom de vingt-six religieuses qui formaient cette communauté. Le prieur de la Daurade élut pour supérieure Guillemine Daydé, qui fit vœu d'obéissance, ainsi que ses sœurs, entre les mains d'Emilien. Nous serions portés à croire que ces religieuses appartenaient à l'ordre de Citeaux, et qu'elles étaient déjà établies depuis longtemps près de la porte Saint-Cyprien.

Le vendredi après l'Epiphanie 1304, le roi accorda des lettres pour engager Edouard, roi d'Angleterré, à donner main-levée aux religieux de l'abbaye de Grand-Selve des effets que le connétable de Bordeaux leur avait saisis. Le 13 janvier, il rendit aussi une ordonnance pour arrêter le zèle un peu trop ardent des inquisiteurs. Le vidame d'Amiens commença par s'assurer des prisons de l'inquisition, d'où il délivra plusieurs personnes qui y étaient détenues, et fit arrêter quelques ministres du saint tribunal. La conduite du commissaire royal excita naturellement le peuple contre les inquisiteurs, qui furent partout poursuivis et maltraités. On vit alors quelques religieux mineurs, conduits par Bernard Delicieux, l'un de leurs frères, raviver dans leurs sermons la haine des peuples contre les inquisiteurs. Ceux-ci portèrent les choses à l'extrême en excommuniant les commissaires royaux, qui en appelèrent au pape. Les choses en étaient à ce point lorsque le roi publia l'ordonnance dont nous venons de parler. Il y déclare qu'il n'est venu dans la province que pour rétablir

l'ordre et la tranquillité depuis longtemps troublés par toutes ces procédures ; qu'il a pris conseil de Guillaume Petri, provincial des frères prêcheurs, et de plusieurs autres personnes constituées en dignité tant ecclésiastique que séculière, et qu'il a nommé des commissaires pour visiter les prisonniers de l'inquisition. Il déclare encore qu'en agissant ainsi, il entend que l'office d'inquisiteur soit plus efficacement exercé ; il ordonne 1° que les commissaires et inquisiteurs visiteront les détenus ; 2° que les prisons seront établies pour la garde, et non pour la peine des prisonniers ; 3° que les évêques diocésains pourront leur faire leur procès, et qu'il n'y aura aucune sentence rendue.

Le vidame d'Amiens, frappé d'excommunication par les inquisiteurs, se rendit à Pérouse auprès de Benoît XI pour en appeler de cette sentence, et fut remplacé à Toulouse en qualité de réformateur par Pierre d'Atillan, chanoine de Paris. De leur côté, Bernard de Castanet évêque d'Albi, Gaufrid de Albusiis inquisiteur de Carcassonne, et Guillaume de Morières inquisiteur de Toulouse, se rendirent auprès du pape pour y soutenir leur sentence. Jean de Pecquigny le vidame voulut assister à la messe pontificale que le pape célébra à Pérouse, le 17 mai ; mais Benoît XI l'ayant aperçu de dessus son trône, dit tout haut à Pierre de Brayde son maréchal, qui l'assistait : « *Allez chasser ce paterin de l'église tandis qu'on y célèbre l'office divin* » : ce qui fut exécuté. Peu de temps après, Benoît XI mourut. Jean de Pecquigny et l'inquisiteur de Toulouse Guillaume de Morières le suivirent de près au tombeau. La mort mit ainsi un terme à ces différends.

Le roi crut nécessaire de parcourir la province pour rassurer les esprits qui se trouvaient agités à cause de la levée des subsides pour la guerre de Flandres. Quelques historiens s'accordent à dire qu'il calma cette agitation par sa bonté et sa munificence. Avant de quitter Toulouse, il attribua aux consuls ou capitouls de cette ville la connaissance de tous les crimes commis dans la cité, les faubourgs et la viguerie, à l'exception des monastères, des personnes ecclésiastiques, des nobles qui n'étaient pas habitants de Toulouse, et des officiers du roi, avec pouvoir de juger ces affaires en présence du viguier, auquel il réservait l'exécution des sentences. Il accorda divers priviléges aux habitants de Toulouse en récompense de leur fidélité, régla le devoir et le pouvoir des officiers de la ville de Toulouse dans l'administration de la justice, et attribua au sénéchal la connaissance des contestations entre le viguier et les capitouls. Le roi partit de Toulouse le 25 janvier. Après son départ, on s'occupa activement dans la province de la levée des subsides nécesssaires à la guerre de Flandres, pour laquelle Philippe convoqua toute la noblesse du royaume.

Toulouse se trouva dans une position tout exceptionnelle pour cette guerre : une grande famine exerçait alors ses ravages dans la contrée. Les paysans, pressés par la misère, y arrivèrent au nombre de vingt mille. La faim est une mauvaise conseillère. Les capitouls voulant les renvoyer, ceux-ci menacèrent de livrer la ville au pillage. On prit alors des mesures pour arrêter le mal : on dressa une liste de tous les pauvres, avec l'indication de leur domicile ; les clercs et les bénéficiers furent chargés de nourrir

ceux dont ils étaient fruits-prenants. Ainsi fut-il réglé pour les justiciers et consuls des villes et villages. On nomma les capitouls Puybuscan, de Saint-Paul et de Gameville pour distribuer les secours, et Geoffroy de Pompadour fut désigné pour inspecter la distribution. Tous les jours, les pauvres recevaient une livre et demie de pain et une portion. Malgré ces précautions, la mortalité fut grande, et on compta jusqu'à sept mille personnes qui périrent victimes du fléau.

Benoît XI étant mort le 6 juillet 1304, les cardinaux s'assemblèrent à Pérouse, et le 5 juin de l'année suivante élurent, pour lui succéder, Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux et ancien évêque de Comminges, qui prit le nom de Clément V. Ce pape résolut de fixer sa résidence en deçà des monts, et ordonna aux cardinaux de se trouver à Lyon, où il voulait se faire couronner. Il partit de Bordeaux vers la fin d'août 1305, passa à Agen, se rendit à Toulouse dans le courant de septembre, où il ne resta que peu de jours, continua sa route par Beziers, Montpellier, Saussan, Vauvert, Saint-Gilles, Nîmes, Bagnols, et arriva à Lyon, où il fut couronné le 14 novembre, en présence de Philippe-le-Bel, du roi de Majorque, et de plusieurs princes et seigneurs. Le 15 décembre, il fit une promotion de dix cardinaux, parmi lesquels se trouva Pierre de La Chapelle-Taillefer, évêque de Toulouse, qu'il nomma évêque de Palestrina. L'évêché de Toulouse devenant ainsi vacant, il s'en réserva la nomination, et vers les fêtes de Noël désigna pour ce siége Gaillard de Pressac, fils de sa sœur. Quant à Pierre de La Chapelle, il mourut dans sa patrie, en 1312. Son corps fut placé dans un

splendide tombeau décoré d'une magnifique épitaphe. Il gouverna pendant sept ans l'Eglise de Toulouse, et fut le premier évêque de cette ville promu au cardinalat. Il prit le nom de cardinal de Préneste. Le pape lui confia la direction de l'affaire des Templiers, et le chargea de rétablir l'ordre parmi les mineurs conventuels. Gaillard de Pressac, qui lui succéda, était né à Trabes, diocèse de Bazas.

Le monastère de Saint-Laurent de Goujon perdit, en 1305, Alasacie des Rossès, son abbesse, qui avait gouverné cette maison pendant près de cinq années. Gancione de La Roche fut, après elle, élevée à la dignité abbatiale, de sacriste qu'elle était. Plein de zèle pour la gloire de son Eglise, Emilien de la Chastenéraye, prieur de la Daurade, fit enfermer toutes les reliques que possédait son monastère dans des châsses d'or et d'argent, rendant participants de toutes les œuvres pies qui se pratiquaient dans son ordre ceux qui voudraient coopérer à la décoration de ces châsses. Il veilla avec le plus grand soin sur les intérêts matériels de sa maison. Plusieurs fois ce prieur porta ses plaintes à Philippe-le-Bel contre les officiers qui usurpaient ses domaines : c'est ce qui fit que le prince publia en faveur de la Daurade une charte où il confirmait le prieur dans l'exercice de sa juridiction sur le territoire qu'on appelait le *Cloître de l'église*.

Au mois d'avril 1306, Clément V, se trouvant à Issoudun, donna deux bulles en faveur de l'université de Toulouse ; par l'une, il défendait d'appeler en jugement hors de la ville les écoliers de l'université, et par l'autre il approuvait l'usage où elle était de faire chanter, tous les

dimanches, une messe en l'honneur de la Vierge dans l'église des frères prêcheurs. Des indulgences étaient accordées à ceux qui y assistaient pendant l'Avent et le Carême.

Le roi désirait ardemment d'entrer en pariage de la plupart des domaines possédés par les seigneurs ecclésiastiques et séculiers de son royaume, soit pour agrandir son autorité, soit pour diminuer celle de ces seigneurs : c'est ce qui le détermina à échanger la moitié de la vicomté de Lautrec, possédée alors par Bertrand III, contre la baronie de Caraman dans la sénéchaussée de Toulouse, qu'à cette occasion le roi éleva à ce titre. Cet échange eut lieu le 6 mai 1306. Ainsi la branche aînée des vicomtes de Lautrec quitta ce nom pour prendre celui de Carmaing ou Caraman. Mais Bertrand III vendit, quelques années plus tard, la baronie ou vicomté de Caraman à Arnaud Deux, frère de Jean XXII, et mourut sans laisser d'héritier.

Philippe s'occupa, à cette époque, d'une affaire beaucoup plus sérieuse, nous voulons parler de l'expulsion des juifs du royaume. A cet effet, il donna une commission secrète à Jean de Saint-Just, chantre de l'Eglise d'Albi, à Guillaume de Nogaret, et au sénéchal de Toulouse, de faire arrêter tous les juifs : ce qui fut exécuté le 22 juillet. On confisqua leurs biens au profit du roi. Ces commissaires mirent à leur place, dans la sénéchaussée de Toulouse, trois bourgeois de cette ville, parmi lesquels était Raymond d'Izalguier, avec pouvoir de vendre les biens des juifs. On vendit en effet, à Toulouse, quelques maisons appartenant à ces religionnaires, et nous apprenons de ces actes qu'ils avaient ouvert dans cette ville une école publique.

Pendant qu'on chassait les juifs du royaume, on condamnait au supplice du feu ceux qui proféraient des propos impies ; ainsi, au mois de janvier 1306, un certain Pierre Cosvin, qui avait attaqué le pape et porté atteinte à la divinité de sa puissance spirituelle, fut interrogé par l'inquisiteur. Son affaire ayant été évoquée par le parlement, on le condamna au feu. La sentence fut exécutée sur la place Saint-Etienne. Cosvin eut le bonheur, avant de mourir, de reconnaître ses erreurs.

L'église de Saint-Etienne, devant laquelle ce malheureux subit son terrible châtiment, était alors l'objet de l'attention particulière des chefs du diocèse ; on se proposait, disait-on, de continuer l'œuvre commencée par Bertrand de l'Isle, c'est-à-dire de terminer le chœur, peut-être même de construire la nef sur le même plan, puisque les vicaires-généraux, en l'absence de l'évêque, rendirent une ordonnance pour inviter tous les archiprêtres et curés du diocèse à engager par tous les moyens possibles les fidèles à donner des fonds afin de continuer les constructions commencées. Le pape avait donné des indulgences à tous ceux qui contribueraient à cette œuvre.

Ce fut du Toulousain que partit, en 1307, la condamnation de l'ordre trop célèbre des Templiers. D'après Arnaud Augier de Beziers, un bourgeois de cette ville appelé Squin de Florian et un templier apostat avaient été mis en prison pour certains crimes par les officiers du roi dans un château du diocèse de Toulouse. D'après l'usage du temps, ils se confessèrent l'un à l'autre. Squin découvrit par là les crimes des templiers, et fit savoir au roi qu'il avait des choses importantes à lui communiquer. Philippe l'appela à

Paris, et Squin découvrit au prince tout ce qu'il avait appris. Des arrestations partielles eurent lieu, et les interrogatoires confirmèrent les assertions de Squin. Le pape et le roi se rencontrèrent à Poitiers au mois de mai, et celui-ci agit fortement sur l'esprit du pontife pour obtenir la punition des coupables. Clément V eut de la peine à ajouter foi à toutes les infamies dont l'ordre des Templiers était accusé.

Pendant que le roi était à Poitiers, il adressa de cette ville, le 4 de mai, des lettres au sénéchal de Toulouse pour lui défendre de connaître des causes entre les barons de la sénéchaussée où il s'agirait du gage du duel, mais de les renvoyer à la cour du roi, à Paris. De Poitiers, Philippe le Bel se rendit à l'abbaye de Maubuisson ; ce fut là qu'il fit expédier à Henri de la Celle et à Oudarde de Maubuisson des lettres dans lesquelles il donnait le détail de tous les crimes reprochés aux templiers, et déclarait que sa volonté royale était qu'on arrêtât tous les templiers dans tout le royaume et qu'on les tînt sous bonne garde.

Le secret fut si bien gardé par tous les officiers du roi à qui de semblables ordres avaient été donnés, que le 13 octobre 1307 tous les templiers du royaume furent arrêtés. Les interrogatoires eurent lieu pendant les mois d'octobre et de novembre. Les uns avouèrent les crimes dont ils étaient accusés, et qui outrageaient à la fois la religion et la nature ; les autres n'en avouèrent qu'une partie. Le roi ayant eu une nouvelle conférence avec le pape, il fut résolu qu'un concile général serait convoqué à Vienne sur le Rhône pour examiner l'affaire des templiers. Alors Clément V députa chaque évêque de la chré-

tienté pour procéder à l'examen attentif d'une cause si grave. Cette commission pontificale fut remplie dans tous les diocèses : il y eut des aveux et des dénégations sur plusieurs chefs d'accusation. Quant aux biens des templiers, le roi et le pape nommèrent des administrateurs. Parmi ceux qui furent désignés par le roi, on trouve Bernard Barrans de Toulouse. Les templiers furent condamnés au concile de Vienne, leur ordre supprimé, et leurs biens cédés aux hospitaliers de Saint-Jean (1).

Le *parlement* ou corps de haute justice de Toulouse perdit à cette époque Jacques de Saint-Bonnet, son second président, qui fut inhumé au cimetière de la Daurade. Ses confrères fondèrent un annuaire de messes pour le repos de son âme, et lui donnèrent pour successeur Dieudonné de Lestang, qui lui-même fut remplacé par André de Nogaret, docteur ès-lois, le roi l'ayant anobli à cet effet. Au mois d'août, Jean de Roussy, chambellan du roi, vint à Toulouse pour convoquer les états-généraux du Languedoc. Les évêques et les députés de la province refusèrent d'y assister. Ce refus contraria beaucoup le souverain. Nous ne rapportons ici ce fait que sur la foi du chroniqueur Bardin, car il est impossible d'en trouver aucune trace dans nos annales.

L'abbaye de Grand-Selve était alors gouvernée par Bertrand de Bruaval, qui fit une transaction, au sujet des

(1) La maison du Temple, à Toulouse, était située dans la rue qui a longtemps porté ce nom et qui est aujourd'hui désignée sous celui de la Fonderie. Cette maison devint plus tard l'hôtel de Tézan, occupé de nos jours par le couvent de la Visitation.

dîmes perçues par sa maison, avec les consuls de la ville de Cologne en Gascogne. — Celle de Lezat avait alors pour abbé Guillaume Hunaud de Lantar, qui reçut en 1307 l'abjuration d'une illustre dame de la contrée, nommée Stéphanie de Prauda. Ce fut cet abbé qui fit la découverte des reliques de saint Antoine, en présence de Guillaume de Pressac, évêque de Toulouse, de Raymond Atton abbé de Saint-Saturnin, d'Amauri de Bressolles abbé de Calers, de Bernard de Magra abbé d'Eaunes, de Pilefort de Rabastens abbé de Lombez, et de plusieurs autres. L'abbaye de Saint-Théodard perdit à cette époque Astorge, son abbé, qui avait succédé à Bernard de Malamort. Cet abbé se montra très-charitable envers les pauvres et créa une rente annuelle pour la nourriture de treize mendiants; il fit construire à ses frais au monastère de la Case-Dieu, d'où il était sorti, une chapelle en l'honneur de saint Benoît et lui assigna des revenus. Son successeur fut Bertrand Du Puy, qui était aussi moine de la Case-Dieu, car c'était toujours cette dernière maison qui donnait des abbés à Saint-Théodard.

Jeanne de Navarre épouse de Philippe le Bel était morte en ce temps-là, puisque l'histoire nous apprend que le roi adressa des lettres particulières à Arnaud de Guilhem, abbé de Bolbonne, pour qu'on fît des prières pour le repos de l'âme de cette princesse dans ce monastère : ce qui porta Arnaud à fonder un anniversaire à cette intention, avec le consentement des cent seize religieux qui faisaient alors fleurir à Bolbonne la discipline monastique. Nous trouvons dans nos annales qu'en 1307 Arnaud de Guilhem condamna les habitants de Mazères à faire la garde autour de cette ville pendant la nuit. Il faut supposer qu'une sur-

prise avait été tentée par quelque seigneur contre cette ville qui dépendait de l'abbaye de Bolbonne.

Albertine avait succédé à Orpaie de La Tour dans le gouvernement du prieuré de Prouille. Elle reçut, en 1307, plusieurs biens des libéralités de Roger de La Tour, coseigneur du château de Montauriol, qui laissa des fonds pour qu'après sa mort on entretînt à Prouille un prêtre qui dît tous les jours la messe pour le repos de son âme, de celle de Véziate sa sœur, épouse d'Amélius de Longchamp, et de ses autres parents. Cette noble famille s'était montrée toujours généreuse envers cette maison et lui avait donné plusieurs abbesses et religieuses. Albertine laissa, à sa mort, le gouvernement de Prouille à Raymonde de Gomme, fille de très-sainte vie. Ce prieuré était alors dans toute sa splendeur et renfermait cent soixante filles. Jean de Véralles, général des dominicains, avait fixé ce nombre, qui auparavant n'était que de cent.

Sorèze avait perdu depuis quelque temps Raymond de Pons, son abbé, qui n'est connu dans nos annales que pour avoir fondé un certain revenu pour l'entretien d'une lampe qui devait brûler pendant tout le carême devant le Saint-Sacrement. Il eut pour successeur Pierre-Philippe d'Auriac.

L'année 1308 ramena le pape Clément V à Toulouse. Il partit de Poitiers au mois d'août, dans la résolution d'aller fixer son siége à Avignon ; passa avec toute sa cour à Bordeaux, à Agen, et arriva à Toulouse après la mi-décembre, suivi de neuf cardinaux. Il y fut reçu avec une grande magnificence. Tous les ordres séculiers et réguliers allèrent le recevoir processionnellement avec les croix et les bannières. On voyait à ce cortége le viguier de Toulouse, accom-

pagné de cent servants d'armes ; le sénéchal et toute la noblesse ; les capitouls, à pied, portaient le dais sous lequel s'avançait le pape monté sur une mule richement caparaçonnée ; sous le dais marchaient à pied quatre gentilshommes familiers du pape ; à côté et en dehors du dais marchaient à cheval les seigneurs de Vivonne, de Mirepoix, d'Archiac, de Mornay, de Barbazan, de Rabastens ; venait ensuite le parlement ou cour de justice. On se rendit en cet ordre à Saint-Etienne, où le *Te Deum* fut chanté; de là à l'évêché, où le pape sur son trône admit tous les ordres au baisement de pied et prononça quelques paroles. Le jour de Noël, il officia pontificalement dans l'église cathédrale, à l'autel du chœur récemment élevé par Bertrand de l'Isle. Clément V donna à Toulouse plusieurs bulles touchant l'affaire des templiers. Le 30 décembre, il commit l'abbé de Cruas au diocèse de Viviers pour aller informer contre eux en Allemagne. Le lendemain, il donna une bulle contre les faux-monnayeurs du royaume.

Avant de suivre le pontife dans son voyage, nous rapporterons ici certains faits qui se passèrent dans le diocèse de Toulouse, en 1308. Le prieuré de la Daurade avait toujours pour le gouverner Emilien de la Chastenéraye, qui, plein de zèle pour les intérêts de son Eglise, força Raymond Bernardi de Sainte-Arthémie, recteur de l'église paroissiale de Saint-Nicolas, autrefois Saint-Cyprien, à payer certains revenus dont cette église était redevable au monastère de la Daurade. Ce prieur mourut bientôt après, et eut pour successeur Bonafous de Durfort, prieur de Pomiers. — Bertrand Du Puy, abbé de Saint-Théodard, reçut à Toulouse, pendant le séjour du pape, la qualité de légat pour

l'Italie afin d'y pacifier quelques provinces. Son bailli, le damoiseau Bertrand de Mailhac, lui ayant rendu quelques services, il lui céda en viager les dîmes du lieu de Saint-Cyr près de Beaumont, sous la rente annuelle d'une hémine de froment. — Nous avons jusqu'ici passé sous silence le prieuré de *Touget,* situé autrefois dans la province ecclésiastique de Toulouse, parce que l'époque de sa fondation ainsi que son histoire nous sont complètement inconnues. On sait seulement que ce prieuré, placé sous l'invocation de saint Martin, était auparavant une ancienne abbaye, car on trouva au milieu des ruines une colonne sur laquelle on lisait qu'Azemar Dofas avait reconstruit l'église en 1287. Il paraît que cet abbé gouverna cette maison pendant un grand nombre d'années, puisqu'on le trouve en 1267 faisant une transaction avec l'abbé de Grand-Selve au sujet de la paroisse de Saint-Germier. C'est tout ce que nous avons pu découvrir sur ce prieuré qui, à l'époque de l'érection de l'évêché de Lombez, dont nous parlerons plus bas, fut compris dans le nouveau diocèse. Il était situé non loin du lieu de Touget, dont il portait le nom. Il n'en reste aujourd'hui que quelques ruines.

Le pape se trouvait encore à Toulouse au commencement de l'année 1309, puisque, le jour de l'Epiphanie 6 janvier, il accorda aux capitouls un indult par lequel il leur permettait de nommer à quelques places canoniales et monacales dans tous les chapitres et monastères du Toulousain. L'acte authentique que l'annaliste de Toulouse nous a conservé rapporte que les capitouls exercèrent aussitôt le droit qui leur avait été cédé par le pape. Clément partit de Toulouse le 6 janvier et se rendit à Saint-Ber-

trand de Comminges dont il avait été évêque, en passant par l'abbaye de Lezat, où il fut reçu par Hunaud de Lantar avec beaucoup de magnificence.

Le 16 janvier 1309, il fit à Saint-Bertrand la translation solennelle du corps de ce saint, qu'il plaça dans une châsse très riche dont il fit hommage à son patron. On vit à cette cérémonie cinq cardinaux, les archevêques de Rouen et d'Auch, les évêques de Toulouse, Albi, Maguelonne, Aire, Tarbes, et Comminges ; les abbés de Nizors, Bonnefond, l'Escale-Dieu, Simorre, Fontfroide, et un immense concours de clergé, de noblesse et de peuple. Les reliques du saint furent placées sur l'autel de Notre-Dame. Le pape portait à la cérémonie une chape de brocard d'or enrichie de médaillons où était représentée la Passion du Sauveur. Il laissa cet ornement à Saint-Bertrand, et on l'y voit encore aujourd'hui. A l'occasion de cette translation, il institua une fête annuelle au 16 janvier, une autre au 2 mai, en mémoire de l'apparition du saint ; et lors du jubilé il accorda de grandes indulgences à ceux qui contribueraient à la construction de la nouvelle église dont Adémar de Saint-Pastor, chanoine sacristain, avait posé la première pierre en 1304.

Boson de Salignac était évêque de Comminges à l'époque de la translation dont nous venons de parler. Il avait été précédemment archidiacre de Médoc dans le Bordelais. Ce prélat donna au monastère de Prouille une portion de terre située auprès de l'église de Saint-Romain à Toulouse ; il réduisit à treize le nombre des prébendes canoniales de son église, et fit une donation au monastère de Sainte-Croix de Bordeaux des dîmes du lieu de Bellefage dans son dio-

cèse. L'abbé de Bonnefont était alors Raymond de Saint-Paul, qui reçut foi et hommage de Bernard comte de Comminges pour le lieu de l'Estelle, où ils avaient, d'un commun accord, établi un consul. L'abbaye de la Bénédiction-Dieu ou Nizors avait à cette époque à sa tête Arnaud de Falgar, qui avait succédé à Tailhafer. En ce même temps mourut, dans son monastère de Fabas, Rubéa de Comminges, fille du comte de ce nom, qui en était abbesse; elle avait succédé à Comtors de Benque.

De Saint-Bertrand le pape se rendit à Gaudiés, d'où il écrivit au roi, le 17 janvier, au sujet des templiers. De Gaudiés, il vint au monastère de Prouille et y arriva le 29. Le lendemain, il entra dans le cloître des religieuses, suivi du cardinal Du Prat évêque d'Ostie, de quatre autres cardinaux, de l'archevêque de Rouen et de l'évêque de Toulouse, ses neveux. Raymonde de Gayonne était alors prieure de cette maison. L'année même de la visite de Clément V, Prouille devint la proie des flammes. Une pieuse légende rapporte que l'on vit des anges sous la forme humaine éteindre le feu : ce qui porta le P. Adalbert, provincial de Toulouse, qui était présent, à ordonner qu'il serait fait désormais, à perpétuité, à matines et à vêpres de l'office canonial, mémoire des SS. Anges.

Clément V se rendit enfin à Avignon, où il fixa son séjour. Quant à Gaillard de Pressac, évêque de Toulouse, il rendit, au mois de juin 1309, une sentence contre les hérétiques du Toulousain, de concert avec Bernard de la Guyonie, qui, à cette époque, fut créé inquisiteur général de la province et devint plus tard évêque de Lodève. Ce dominicain composa un livre qui n'est point venu jusqu'à

nous, et qui avait pour titre : *De la Pratique de l'Inquisition*. L'ordre de saint Dominique, à Toulouse, avait alors à sa tête les prieurs les plus recommandables par leur science et leur piété : c'était d'abord Ytier de Campighac, frère Loup de Boyonne, sous lequel fut célébré le second chapitre général des Frères Prêcheurs, Guillaume de Anhapis, et Bertrand de Roqueville. Chacun de ces prieurs augmenta le couvent des dominicains par les constructions successives du cloître, des salles capitulaires, des infirmeries et de la bibliothèque.

S'il faut ajouter foi au chroniqueur Bardin, le chevalier Pons de Boissac aurait été condamné au dernier supplice pour avoir parcouru tout le pays afin d'engager les habitants à ne point payer au roi les subsides. Pris à Lavaur et jeté en prison au mois de mars 1310, il fut traîné sur la claie dans plusieurs rues et places de la cité, et conduit sur la place du Salin, lieu de l'exécution. Au moment où le bourreau allait le pendre, trois cents hommes bien armés vinrent le délivrer ; de là, ces hommes se portèrent sur plusieurs édifices publics et particuliers et les pillèrent. Les capitouls parvinrent avec peine à arrêter le désordre. Les membres de la haute cour furent obligés de se retirer à Verfeil, et de là à Montauban. Peu à peu la tranquillité se rétablit à Toulouse après qu'on eut pendu Jean de Bonamour, chef de la révolte, et qu'on eut fait aussi leur procès à Lerat et Pagarel, capitouls, comme ayant participé à ce coup de main. L'archevêque d'Auch fut accusé d'avoir donné asile à ces derniers.

Ce qu'il y a de beaucoup plus certain que ces détails du chroniqueur, c'est qu'il tomba, en 1310, une si grande

quantité de pluie dans le Toulousain qu'elle causa une disette générale qui fut suivie d'une affreuse mortalité. La population fut décimée.

La ville de Lyon s'étant révoltée contre Philippe-le-Bel, ce prince envoya le roi de Navarre son fils à la tête d'une armée. Le sénéchal de Toulouse ayant signifié l'ordre de se mettre en armes pour cette expédition, le comte de Comminges, Raymond et Arnaud de Marquefave, Bertrand de Noé, et un grand nombre d'autres seigneurs du pays, se rendirent à la guerre, qui fut terminée par la soumission de la cité rebelle.

Il paraît que les habitants de Carbonne dans le Toulousain se rendirent alors coupables de quelques sacriléges, puisque Gaillard de Pressac leur en donna l'absolution solennelle. Ce prélat céda aux religieux augustins, en 1310, une antique chapelle de Notre-Dame de Pitié située dans la paroisse Saint-Etienne, auprès de laquelle ils s'établirent. Leur couvent était primitivement situé près de la porte *Matabiau*. Ce fut par les soins de Bertrand de Montferran, provincial, et de Pierre Mansy, prieur, que le pape donna une bulle pour opérer la translation de la maison. Cette bulle fut présentée à l'évêque de Toulouse, qui consentit au changement. Les grands augustins s'établirent donc alors dans la paroisse Saint-Etienne. (Leur couvent est aujourd'hui occupé par le musée des tableaux et des statues.)

Nous trouvons dans nos annales un fait assez singulier. Vers la fin de février 1310, Guillaume des Bordes, évêque de Lectoure, fit déposer, par les mains de Vital de Bramevache, chanoine de Saint-Gaudens, quatre mille livres tournois qui furent renfermées dans un coffre du dortoir des

dominicains de Toulouse. Cette somme était contenue dans vingt sacs, dont dix-huit étaient scellés du sceau du questeur-cardinal camérier du pape. Guillaume des Bordes avait un frère nommé Bertrand qui fut évêque d'Albi et plus tard camérier de Clément V. Nous pensons que ce trésor provenait de restitutions faites à ce prélat au sujet de plusieurs usurpations de biens ecclésiastiques dans son diocèse. Il fut fait cardinal, dit-on, au titre de Saint-Jean et Saint-Paul, et après avoir été chanoine de Lectoure.

Le concile de Vienne, où fut terminée l'affaire des templiers, fut ouvert le 16 octobre 1311 et ne finit que le 6 mai de l'année suivante. Gaillard de Pressac assista à ce concile. Ce prélat reçut, en 1312, une bulle de Clément V, datée de janvier, par laquelle le pape lui transmettait ainsi qu'à la mense épiscopale 600 livres de revenu sur les péages de Castelnaudary, d'Avignonet, du port de Belleperche, à condition qu'on assignerait pareille somme sur les dîmes de Castelsarrasin pour les églises collégiales de Sainte-Marie, d'Urista et de Villandraud, que Pressac avait fondées.

Cette même année, le pape créa cardinaux plusieurs ecclésiastiques qui avaient exercé leur ministère dans le Toulousain. Le premier fut Guillaume de Mandagot, qui avait disputé la prévôté de Saint-Etienne à Arnaud de Comminges. Il fut créé archevêque d'Embrun et d'Aix, et enfin évêque de Palestrina. C'était un homme profondément versé dans l'un et l'autre droit ; il travailla au sexte des décrétales et composa plusieurs traités sur la discipline ecclésiastique. Le second cardinal fut Arnaud Novelli, abbé de Fontfroide, né à Saverdun près de Toulouse, oncle par sa sœur de

Jacques Fournier qui fut pape sous le nom de Benoît XII. Novelli était professeur à l'université de Toulouse et official de cette ville. Ayant embrassé l'état monastique à Bolbonne, il devint abbé de Fontfroide et vice-chancelier de l'Eglise romaine.

Le concile de Vienne lança un décret pour défendre aux inquisiteurs d'agir sans le concert des évêques diocésains. Ce décret porte, dans le corps du droit, le titre de *la Clémentine Multorum*. Aussitôt les inquisiteurs de Toulouse et de Carcassonne publièrent un long mémoire au pape pour le faire révoquer, affirmant qu'il retarderait les procédures de l'inquisition. Mais ce mémoire ne produisit aucun effet et le décret fut maintenu.

D'après Bardin le chroniqueur, Toulouse fut privée en 1312 de ce qu'il appelle son *Parlement* : les magistrats qui le composaient reçurent ordre de se rendre à Poissy, où siégeait celui de Paris. Le roi, qui s'occupait alors de la levée des subsides pour la guerre de Flandres, ordonna à ses grands sénéchaux de convoquer à Arras tous les gens d'armes pour le jour de sainte Madeleine (1313). D'après les ordres du prince, Jean de Blainville, sénéchal de Toulouse, convoqua sa sénéchaussée.

Gaillard de Pressac s'occupa, en 1313, à régler quelques affaires de son diocèse ; ainsi il accorda à son chapitre le pouvoir de nommer lui-même ses syndics ; il visita les religieux de Bolbonne dans la grange de Trémesaïgues, et leur déclara qu'il respecterait toujours leurs priviléges. L'archevêque de Narbonne prétendait avoir le droit de visiter les clercs du diocèse de Toulouse ; Gaillard de Loberjan, prévôt de Saint-Etienne, présenta à ce sujet une

requête à l'évêque de Toulouse, mais nos annales ne nous parlent pas de l'issue de cette affaire. Ce prélat se rendit aussi à Grand-Selve, où se trouvait Boniface de Durfort, prieur de la Daurade, qui reçut des mains de l'évêque des lettres par lesquelles celui-ci déclarait que le prieuré de Belberaud (*vallis Beraldi*) dépendait de la Daurade.

En 1314, le roi convoqua les états généraux du royaume pour fournir aux frais de l'expédition de Flandres. Ces états s'ouvrirent au mois d'août. Le lundi après la fête de l'Assomption, on tint à Toulouse, pour ce même objet, une assemblée composée des trois ordres. La chambre ecclésiastique fut présidée par Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch et Bernard de Farges de Narbonne; celle des nobles le fut par Bernard de Mercier, connétable de Champagne, et Aymeri vicomte de Narbonne; celle du tiers-état le fut par Guillaume du Moulin et Aymeri de Castelnau, capitouls. Cette assemblée se montra peu favorable aux projets du roi et refusa les trois cent mille livres pour les subsides.

Sur ces entrefaites, Clément V mourut au château de Roquemaure, dans le diocèse d'Avignon, le 20 avril. Il eut pour successeur, deux ans après sa mort, le cardinal Jacques d'Euse de Cahors, qui prit le nom de Jean XXII. Clément V fut bientôt suivi au tombeau par Philippe-le-Bel, qui mourut à Fontainebleau le 29 novembre 1314. Son fils aîné, qui prit le nom de Louis *le Hutin*, lui succéda. Ce prince, à son avènement au trône, fit prêter serment de fidélité à tous ses sujets : Jean de Blainville reçut, en 1315, celui des habitants de Toulouse. Louis rendit une ordonnance par laquelle il confirma tous les priviléges de la province

et en accorda de nouveaux. Il est dit dans cet acte que nul consul capitoul ou décurion de Toulouse, ou ses enfants, ne pourra être appliqué à la question, si ce n'est pour le crime de lèse-majesté ou pour tout autre grand crime. Ces condescendances pour la province ne l'empêchèrent pas d'ordonner au sénéchal de Toulouse de faire payer les acaptes et arrière-acaptes qui lui étaient dus, et qui montaient à dix mille tournois. A la demande des nobles et du peuple de la sénéchaussée de Toulouse, il ordonna qu'on n'évoquerait plus au parlement de Paris les causes des particuliers, mais qu'elles seraient terminées par le sénéchal; il rendit encore plusieurs autres ordonnances pour remédier à certains abus qui lui avaient été dénoncés. Ce prince mourut à Vincennes le 8 juin 1316, et ne laissa qu'une fille. Clémence sa femme était enceinte au moment de sa mort. Le 15 novembre, elle donna le jour à un prince qui fut nommé Jean; il ne vécut que peu de jours. Philippe son oncle, qu'on surnomma le *Long*, lui succéda.

Gaillard de Pressac, évêque de Toulouse, touchait au terme de son épiscopat; il fut prié à cette époque par le roi d'Angleterre de conférer un bénéfice convenable à l'un de ses serviteurs. Les dépenses de ce prélat était excessives. Le pape, qui était instruit de ces prodigalités, avait nommé Arnaud de Verdale, chanoine de la collégiale de Mirepoix, pour liquider ses nombreuses dettes. Plusieurs motifs déterminèrent alors Jean XXII à ériger le siége de Toulouse en métropole. La bulle d'érection est du 25 juin 1317. Gaillard de Pressac fut déposé de cet évêché et nommé à celui de Riez en Provence, qu'il n'accepta pas. Il mourut à Avignon quelques années après (1327). Jean de Com-

minges, évêque de Maguelonne, fut élu premier archevêque de Toulouse. Quatre suffragants furent donnés à la nouvelle métropole, le pape ayant érigé en évêchés les abbayes de Saint-Théodard, de Saint-Papoul, de Lombez, et le prieuré de Rieux. Le 7 juillet, le pape écrivit aux consuls et au peuple de Toulouse pour leur faire part des raisons qui l'avaient engagé à ériger leur ville en archevêché, et à partager son diocèse en plusieurs autres. Les nouveaux évêques furent : pour Rieux, Guillaume de Brutia, doyen de l'église de Bourges ; pour Montauban, Bertrand Du Puy, dernier abbé de Saint-Théodard ; pour Saint-Papoul, Bernard de La Tour, dernier abbé du monastère de ce nom ; pour Lombez, Arnaud-Roger de Comminges, dernier abbé de Sainte-Marie de ce nom. Le pape assigna au nouvel archevêque dix mille livres tournois de rente, et cinq mille à chacun des nouveaux suffragants, à prendre sur les revenus de l'archevêché de Toulouse et sur les menses abbatiales des anciennes abbayes.

Le 26 septembre 1317, le pape érigea deux nouveaux évêchés en démembrant encore le diocèse de Toulouse : celui de Lavaur, dont il fit Roger d'Armagnac premier évêque, et celui de Mirepoix, pour lequel il nomma Raymond Atton abbé de Saint-Saturnin de Toulouse. Il institua en outre diverses collégiales dans tout le Toulousain : celles de l'Isle-Jourdain et de Saint-Félix de Caraman.

Jean XXII s'occupa vers ce même temps de la canonisation de saint Louis, évêque de Toulouse, dont nous avons déjà rapporté la mort. Des miracles éclatants étaient tous les jours opérés à son tombeau. Sur les instances des archevêques d'Arles, d'Embrun, et des évêques de la

Provence, Boniface VIII avait commencé les premières informations ; Clément V les continua, et désigna à cet effet Gui, évêque de Saintes, et Raymond, évêque de Lectoure. Ces informations furent terminées le 7 avril 1317, jour auquel Jean XXII publia la bulle de la canonisation du saint évêque de Toulouse, qui fut adressée à tous les évêques de l'Eglise universelle. Le pape y donne un abrégé de la vie de Louis d'Anjou, rapporte la résurrection de six morts attribuée à son intercession ainsi que plusieurs autres prodiges, et termine ainsi cette bulle : « Que le Seigneur » notre Dieu soit béni d'avoir donné une couronne si bril- » lante à son serviteur ! que les habitants du ciel applau- » dissent, en recevant parmi eux cet astre plus éclatant » que le soleil ! Que les royaumes de France, de Sicile et » de Hongrie fassent retentir des chants d'allégresse, en » voyant sortir de leur sein cette fleur si pure, ce fruit si » exquis et si mûr pour le banquet sacré du souverain » Monarque des cieux ! Que la ville de Toulouse se félicite » d'avoir été gouvernée par un si digne pasteur, et d'être » protégée par un intercesseur si puissant auprès de Dieu! » Que Marseille se glorifie de posséder les dépouilles de ce » saint corps ! Que l'ordre de saint François éclate en ac- » tions de grâces, et qu'il représente sans cesse au Très- » Haut les mérites d'un enfant si illustre ! »

Le pape fixa sa fête au 19 août. Le 9 avril, il écrivit à la reine de Sicile, mère du saint, la lettre suivante :

« Quel triomphe pour vous, notre chère Fille, lui dit-il, » quel sujet de joie d'avoir mis au monde un fils dont la » protection vous soutient auprès de Dieu, et dont la gloire » vous rend infiniment respectable aux yeux des hommes !

» Ce fils, c'est le saint évêque de Toulouse, que Dieu, tou-
» jours magnifique dans ses dons, honore sur la terre de
» la grâce des miracles, et qu'il couronne dans la gloire
» d'un diadème immortel. En considération de ses mérites,
» et de l'avis de tous les prélats de notre Cour, Nous ve-
» nons de le mettre solennellement au nombre des Saints.
» Rendez donc des actions de grâces à Dieu, notre chère
» Fille, de l'heureuse fécondité qu'il vous a donnée ; mais
» profitez en même temps des exemples de votre bienheu-
» reux fils ; courez à l'odeur de ses parfums ; adonnez-
» vous, comme lui, à la pratique des bonnes œuvres. S'il
» était encore au monde et qu'un malheureux sort l'eût
» condamné à l'exil, la tendresse maternelle vous donne-
» rait assez de courage pour le suivre : avec quel empres-
» sement ne devez-vous donc pas marcher sur ses traces
» pour arriver au royaume qu'il possède ! »

Le monde catholique se partagea ses sacrées reliques. Nous nous bornerons ici à consigner que les cordeliers de Toulouse possédaient son calice d'or, une de ses dalmatiques dont les orfrois étaient semés de perles, son manteau, sa tunique, et quelques autres vêtements. (Tous ces objets vénérables ont été dispersés à la première révolution.)

L'érection de l'évêché de Toulouse en métropole nous force à terminer ici l'histoire des abbayes de Saint-Théodard et de Belleperche, de Saint-Papoul et du prieuré de Prouille, du Mas-d'Azil et de Lezat, du prieuré de Camon et de l'abbaye de Sorèze. Nous nous occuperons cependant encore des abbayes de Feuillants et de Calers, parce que leur territoire est aujourd'hui dans le diocèse de Toulouse, comme aussi de l'abbaye de Bolbonne.

Philippe le Long ayant résolu de venir lui-même dans la province, écrivit à tous les seigneurs du pays de se trouver à Toulouse pour l'octave de Noël 1318, pour y délibérer sur plusieurs points d'importance ; il ordonna encore aux villes de la province d'envoyer des députés dans le même but. Ces ordres nous indiquent qu'il avait formé le projet de convoquer les états-généraux à Toulouse pour l'année suivante. Mais il ne put entreprendre son voyage, et désigna l'évêque de Laon et le comte de Forez pour présider l'assemblée de Toulouse ; il y joignit ensuite le seigneur de Sully. Ces trois commissaires vinrent à Toulouse pour y lever les subsides, et nous possédons plusieurs actes datés du mois de mars 1319 desquels il conste que plusieurs communautés religieuses prêtèrent au roi des sommes considérables. Ces commissaires se trouvaient à Buzet au mois de novembre, et y acceptèrent l'offre que les consuls de Carcassonne firent au roi de huit mille tournois. La noblesse du pays se rendit à Arras pour la guerre de Flandres.

Les commissaires du roi trouvèrent à Toulouse les évêques de la province pour un synode qu'avait convoqué Jean de Comminges. L'objet de cette assemblée ecclésiastique, dont cependant les actes ne sont pas venus jusqu'à nous, était de donner aux évêques voisins ou à leurs vicaires-généraux et aux commissaires de l'archevêque d'Auch (le siége étant vacant) la faculté de faire juger leurs sujets à Toulouse : c'est ce qui fut décidé à ce synode, qui se tint au mois de juin. Le 7 septembre, Jean de Comminges, se trouvant au château de Vallègue, publia cette décision.

Guillaume de Brutia n'occupa que très peu de temps

l'évêché de Rieux, dont il fut le premier titulaire ; Pilefort de Rabastens lui succéda. Il avait d'abord été nommé évêque de Léon en Espagne. Ayant assisté au synode dont nous venons de parler, il envoya, conformément à ses décrets, des hommes probes et éclairés pour juger les hérétiques de son diocèse. Il fut créé plus tard cardinal au titre de Sainte-Anastasie, et mourut en 1322. On lui donne pour successeur Bertrand de Pilefort, qui n'occupa le siége que quelques mois et qui fut remplacé par Bertrand de Carouilhac.

Pierre Letessier avait succédé à Raymond Atton dans la dignité abbatiale de Saint-Saturnin à Toulouse. Il était né à Saint-Antonin en Rouergue, et se trouvait prieur des chanoines de cette collégiale quand il fut créé abbé. Cet homme éminent se vit élevé à la dignité de vice-chancelier de l'Eglise romaine, après avoir rempli plusieurs légations. Il fut créé cardinal au titre de Saint-Etienne du mont Cœlius, et eut pour successeur à Saint-Saturnin Amélius de Lautrec, de l'illustre famille de ce nom.

Il existait à Toulouse, en l'année 1319, un grand nombre d'hérétiques renfermés dans les prisons publiques : on se mit en devoir de les juger. En conséquence, le 30 septembre, une imposante assemblée eut lieu dans la cathédrale de Saint-Etienne pour procéder à ce qu'on appelait alors *Sermon public, Acte de foi*, et en Espagne *Auto da fé*. Les registres de l'inquisition de Toulouse, qui nous donnent les détails de cette cérémonie, renferment les opérations du saint tribunal depuis l'an 1307 jusqu'à l'année 1323. Ces registres ont été publiés par Philippe de Limborch. Nous y trouvons plusieurs *Sermons publics* qui pré-

cédèrent celui de la présente année ; ceux du dimanche de la Trinité 1309, — du dimanche de la Passion 1310,— de la fête de saint George, — du dimanche avant l'Ascension 1312, — et du second dimanche de carême de 1315. Tous ces actes de foi se ressemblent, et en offrant l'exposé fidèle de celui qui nous occupe, il sera facile de se former une idée de tous les autres. Il importe d'abord de désigner les membres principaux de la célèbre assemblée de 1319 : Bernard Guidonis ou de La Guyonie et Jean de Beaune, dominicains inquisiteurs de la foi en France par commission apostolique (le premier, fondé de pouvoirs pour les évêques de Cahors, de Saint-Papoul et de Montauban); Pierre Piscis, chanoine de Mirepoix, au nom de l'archevêque de Toulouse ; Fr. Rotger de Aset, cordelier; maître Auger de Pozols, official d'Auch ; Henri de Altor, au nom des vicaires généraux et du chapitre d'Auch (le siége étant vacant); Ytier de Broisse, chanoine d'Angoulême, au nom de Beraud évêque d'Albi ; Vital de Prinhac, chanoine et prévôt; Bernard Armann, chanoine archidiacre ; Guillaume Rocher, official, au nom de Pilefort, évêque de Rieux.

1° Lecture fut alors donnée des lettres de Jean de Comminges, par lesquelles il octroie tous les pouvoirs nécessaires au jugement des hérétiques. Ces lettres portent la date du 7 septembre, au château de Vallègue. Ensuite furent lues les commissions spéciales des trois évêques susnommés. Le sénéchal de Toulouse, les officiers du roi et les capitouls prêtèrent le serment d'usage. Après le serment on désigna par leurs noms vingt personnes présentes à qui l'on permit de quitter la croix. Sur ces vingt hérétiques, on comptait dix femmes.

2° On lut les noms de cinquante-six emmurés, auxquels on fit grâce de la prison, à condition de porter des croix sur leurs habits, de faire divers pélerinages, et d'accomplir d'autres œuvres pies, avec privation de tout office public. Les croix qu'ils devaient porter étaient au nombre de deux, et elles devaient être cousues sur le devant et sur le derrière de leurs habits, entre les épaules. Ils étaient obligés de les porter sur tous leurs habits, excepté sur la chemise, et elles devaient être de feutre (*de filtro*), de couleur jaune. La branche perpendiculaire avait deux palmes de long, et la transversale une palme et demie ; leur largeur était de trois doigts. Ceux qui étaient condamnés à les porter étaient tenus de les refaire toutes les fois qu'elles se déchiraient. Les inquisiteurs et les grands-vicaires déclarèrent qu'ils se réservaient le pouvoir d'augmenter ou de diminuer ces pénitences quand ils le jugeraient à propos, et ils firent la même déclaration pour les peines qu'ils imposèrent aux autres accusés. Ils reçurent ensuite l'abjuration de ces cinquante-six personnes, et ils leur donnèrent l'absolution de l'excommunication dont elles avaient été frappées.

3° Ils enjoignirent à quatre hommes et à une femme qui avaient fréquenté les hérétiques de faire quelques pélerinages, sans les assujettir à porter des croix comme les autres, et on leur donna l'absolution après qu'on eut lu publiquement les fautes dont ils étaient coupables.

4° Ils condamnèrent vingt hommes ou femmes à porter des croix de la manière qu'on l'a déjà expliqué après qu'on eut lu publiquement leur confession, dans laquelle ils s'accusaient d'avoir favorisé ou fréquenté les hérétiques ou les

vaudois, d'avoir participé à leurs cérémonies, etc. On leur imposa diverses pénitences, et de plus des pélerinages qu'ils devaient commencer dans trois mois à Notre-Dame de Roc-Amadour, du Puy en Velai, de Vauvert au diocèse de Nîmes, et des Tables de Montpellier ; à Saint-Guillem du Désert, Saint-Gilles en Provênce, Saint-Pierre de Montmajour, Sainte-Marthe de Tarascon, Sainte-Magdeleine de St-Maximin en Provence et Saint-Antoine en Viennois ; à Saint-Martial de Limoges et à Saint-Léonard en Limousin ; à Saint-Denis en France et à Saint-Louis de Poissi ; à Notre-Dame de Chartres, à Saint-Severin de Bordeaux, à Saint-Paul de Narbonne, et enfin à Saint-Vincent de Castres. Avant l'imposition de ces pénitences, les accusés abjurèrent leurs erreurs, promirent d'obéir à l'Eglise, et reçurent l'absolution de l'excommunication dont ils étaient liés. Les inquisiteurs enjoignirent à quelques-uns de ces accusés qui étaient plus coupables que les autres, de porter des doubles croix.

5° On lut la confession de vingt-sept hommes ou femmes qui avaient favorisé plus particulièrement les hérétiques ou les vaudois, ou qui avaient été initiés dans leurs mystères, et celle d'un juif converti, relaps. On publia ensuite la sentence qui les condamnait à une prison perpétuelle, où ils devaient faire pénitence au pain et à l'eau. Quelques-uns de ceux-ci, comme plus coupables, furent condamnés à être resserrés plus étroitement et à avoir les fers aux pieds et aux mains. On leur donna l'absolution de la sentence parce qu'ils avaient abjuré leurs erreurs. Les inquisiteurs et les commissaires se réservèrent d'abréger ou d'augmenter cette peine dans la suite.

6° On lut la confession qu'avaient faite neuf accusés, hommes ou femmes, déjà morts, qui, suivant leurs fautes, auraient dû être renfermés dans une prison perpétuelle s'ils avaient vécu, excepté un, qu'on aurait abandonné au bras séculier. Tous leurs biens furent confisqués.

7° On publia la confession et la sentence d'un autre accusé qui était mort *croyant* des hérétiques ; on déclara que ses biens étaient confisqués, et que, s'il eût été encore en vie et qu'il eût refusé de se convertir, on l'aurait abandonné au bras séculier.

8° On publia une autre sentence d'un homme mort fauteur des hérétiques ; on ordonna que ses ossements seraient exhumés sans cependant être brûlés, et que ses biens seraient confisqués.

9° On lut une autre sentence contre un homme marié qui disait la messe et prétendait consacrer sans avoir été ordonné, et contre une femme relapse, morts l'un et l'autre dans l'impénitence. On ordonna que leurs ossements seraient déterrés et brûlés.

10° On lut la confession et la sentence d'un prêtre bourguignon qui avait embrassé l'hérésie des vaudois et était relaps. Il fut condamné à être dégradé, et abandonné ensuite au bras séculier. On lui permit seulement, en cas qu'il fût repentant, de recevoir les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

11° On lut les informations qui avaient été faites contre quatorze hérétiques fauteurs d'hérétiques ou relaps, fugitifs, tant hommes que femmes. Ils furent tous condamnés par contumace comme hérétiques.

12° On prononça une sentence contre deux vaudois ou

pauvres de Lyon, relaps, et on les abandonna au bras séculier.

13° Enfin on abandonna aussi au bras séculier, pour être brûlé vif, un accusé qui, après avoir été convaincu d'hérésie en jugement, soit par sa propre confession, soit par témoins, avait rétracté ensuite sa confession, prétendant qu'il l'avait faite par la force des tourments qu'on lui avait fait souffrir, et avait déclaré qu'il ne voulait ni se défendre ni se purger. On lui donna cependant quinze jours pour se reconnaître, et on déclara qu'en cas qu'il avouât son crime dans cet intervalle, on ne le condamnait qu'à une prison perpétuelle.

Ainsi finit cette longue et humiliante cérémonie. (1)

A la suite de l'auto-da-fé dont nous venons de parler, le registre de l'Inquisition de Toulouse rapporte la sentence qui fut rendue contre le frère Bernard Délicieux de l'ordre de saint François, dont il faut rapidement raconter l'histoire. Il naquit à Montpellier et embrassa la règle des mineurs. A cette époque, Pierre-Jean d'Olive, du même ordre, y avait opéré une division sous le prétexte d'une plus grande austérité de vie ; il attira à sa suite cent vingt religieux de la commune observance, et en particulier Délicieux. Ceux-ci parvinrent à chasser les cordeliers de Narbonne et de Beziers, prirent un habit différent, de forme très étroite, et nommèrent leur supérieur de leur autorité privée. Le provincial et le général de l'ordre essayèrent en vain de les ramener : quelques-uns se rendirent, mais

(1) Lymborch, *Hist. de l'Inquis.*, pag. 208 et suiv.

soixante-trois persistèrent dans leurs idées, et de ce nombre était Bernard Délicieux. Le pape, informé de ces désordres, les fit citer à son tribunal, en 1317. Soixante y comparurent, conduits par Délicieux. Jean XXII leur ordonna de revenir à obéissance. Plusieurs obéirent, et vingt-cinq demeurèrent obstinés. Sur ce dernier nombre, quatre, dont l'un était de Toulouse, convaincus d'avoir enseigné diverses erreurs qu'ils avaient puisées dans un commentaire de Jean-Pierre d'Olive sur l'Apocalypse, furent abandonnés au bras séculier et brûlés vifs en 1318.

Bernard Délicieux, qui était du nombre des vingt-cinq, fut mis en prison par ordre du pape, qui, par une bulle datée du 16 juillet 1319, renvoya le jugement de cette affaire à l'archevêque de Toulouse et aux évêques de Pamiers et de Saint-Papoul. Ces prélats se réunirent à Castelnaudary et ensuite à Carcassonne ; mais Jean de Comminges n'ayant pu suivre les deux autres dans cette ville, ils s'adjoignirent les évêques de Castres et d'Alet. Les diverses procédures montrèrent que Bernard Délicieux s'était rendu coupable 1° d'avoir soulevé quelques villes contre les inquisiteurs de la foi ; 2° d'avoir pris la défense, dans ses discours, de plusieurs personnes convaincues ou suspectes d'hérésie ; 3° d'avoir déclaré en présence du roi, à Toulouse, que si saint Pierre et saint Paul revenaient à la vie, ils seraient très-probablement déférés au tribunal de l'Inquisition ; 4° d'avoir retardé l'exercice de ce tribunal en supposant des faussetés insignes ; 5° d'avoir comploté avec les habitants de Carcassonne et d'Albi de céder ces villes à Ferdinand infant de Majorque ; 6° d'avoir lu un livre de nécromancie et de l'avoir apostillé. L'accusation

d'empoisonnement du pape Benoît XI dirigée contre Délicieux fut écartée. Les juges le condamnèrent à passer le reste de ses jours dans une prison, au pain et à l'eau et les fers aux pieds. La cérémonie de la dégradation fut faite au marché public de Carcassonne, au milieu d'une foule innombrable ; ensuite Bernard fut jeté dans la prison de cette ville appelé le *Mur étroit*, mais il fut dispensé, à cause de son grand âge et de ses infirmités, des fers et de la diète. Les gens du roi appelèrent *a minima* de cette sentence et firent appel au pape, qui confirma le jugement, avec défense de le mitiger, et ordonna qu'on enlevât au prisonnier l'habit de saint François qu'il portait encore. Peu de temps après, ce religieux mourut dans les fers.

Par commission apostolique, Jean de Comminges, archevêque de Toulouse, condamna et dégrada Jean Philibert, prêtre du diocèse de Besançon, accusé d'avoir prêché l'hérésie des vaudois dans la province d'Auch. Nous trouvons dans le registre de l'inquisition de Toulouse le détail exact de toutes les cérémonies observées pour les dégradations sacerdotales. Ce même livre rapporte plusieurs *actes de foi* qui furent faits, soit à Toulouse, soit dans la province, dans les années suivantes.

En 1322, Bernard Guidonis fut nommé à l'évêché de Thui en Galice, et ensuite à celui de Lodève. Nous devons faire connaître ici ce fameux inquisiteur qui exerça cette haute fonction à Toulouse depuis l'an 1307 jusqu'à l'année 1322, et qui, dans cet intervalle, condamna à diverses peines six cent trente-sept hérétiques albigeois, vaudois, juifs relaps, beguins et apostoliques, dont les noms nous ont été conservés dans le registre déjà cité. Il fit aussi

brûler, en 1319, deux charretées d'exemplaires du talmud, à cause des impiétés que renfermaient ces volumes contre notre seigneur Jésus-Christ et la sainte vierge Marie.

Bernard de la Guyonie était d'une famille noble du Limousin. Entré dans l'ordre de saint Dominique, il y partagea son temps entre la prière et l'étude. Il s'est rendu célèbre dans son ordre par les nombreux ouvrages qu'il a composés, et dont la plupart sont encore manuscrits et déposés à la bibliothèque de la ville de Toulouse, provenant sans doute de celle des dominicains où ils étaient primitivement conservés. On le reconnaît pour auteur d'un catéchisme, de l'Histoire des Pontifes de Rome, des Comtes de Toulouse, des principaux Conciles, des Evêques de Toulouse, des vies d'un grand nombre de saints et de pieuses légendes, de l'histoire des fondations des couvents de saint Dominique, et d'un grand nombre de sermons. L'ouvrage le plus célèbre de Bernard de la Guyonie est celui qui a pour titre : *De Origine Francorum*. Cet écrivain, d'ailleurs si fécond, ne se fait point remarquer par la sévérité de sa critique. Ses ouvrages sont presque oubliés aujourd'hui. Il mourut à Lodève en 1331, et fut inhumé dans le couvent des dominicains de Limoges.

Plusieurs personnes de l'un et l'autre sexe s'étaient alors laissé séduire dans la province de Toulouse par les fausses interprétations apocalyptiques du frère Jean d'Olive ; elles prenaient les noms de *beguins* ou *beguards* et de *fratricelles*. Ces hommes et ces femmes croyaient que l'antéchrist allait apparaître en 1325, et s'élevaient avec force contre l'Eglise romaine, qu'ils appelaient *l'Eglise charnelle*. Un grand nombre de ces beguins furent livrés aux flammes

dans la province. Depuis, ces exécutions devinrent beaucoup plus rares, et peu à peu, dans la première moitié du quatorzième siècle, toutes les sectes hérétiques qui pendant tant d'années avaient infecté la province s'éteignirent, grâce au zèle éclairé des évêques et à l'active vigilance des inquisiteurs de la foi.

Toutefois, à la place des hérétiques, la province se vit alors inondée par les *pastoureaux*. On appelait ainsi des bergers, pâtres et paysans (hommes et femmes) qui parurent tout-à-coup en France en 1320. Les vagabonds, les brigands, les malfaiteurs et gens sans aveu s'associèrent aux pastoureaux sous prétexte d'aller en terre sainte la délivrer du joug des infidèles. Ces aventuriers commirent de grands désordres, et en voulaient beaucoup aux juifs qu'ils exterminaient sans pitié. Ils s'avancèrent vers Toulouse au nombre d'environ cinq cents, et allèrent demander un asile au gouverneur du château de Verdun-sur-Garonne. Les juifs, à leur approche, s'étaient réfugiés dans une tour élevée. Les pastoureaux les assiégèrent. Les juifs se défendirent avec valeur ; mais les premiers ayant mis le feu à la porte de la tour et la fumée étouffant les juifs, ceux-ci prirent la résolution extrême de se tuer les uns les autres plutôt que de se rendre. Le plus fort d'entr'eux coupa la gorge à tous les autres ; cinq cents juifs tombèrent sous ses coups. Après cette terrible exécution, il se retira au camp des pastoureaux et demanda le baptême. Les brigands n'écoutèrent pas sa prière : il fut massacré.

De Verdun, les pastoureaux se dirigèrent vers Toulouse. Grâce à la vile populace qui les favorisait, ils pénétrèrent dans la cité, y égorgèrent tous les juifs, et s'emparèrent de

leurs biens. Ils formèrent ensuite le projet d'aller dans le Bas-Languedoc et de s'embarquer sur la Méditerranée. Le pape tremblait déjà dans Avignon lorsque Aymeri de Cros, sénéchal de Carcassonne, ayant réuni une armée, les arrêta dans leur marche, en prit le plus grand nombre, les fit pendre, et dissipa tout le reste. Le roi envoya, en 1320, des commissaires dans les sénéchaussées de la province pour informer sur le meurtre des juifs, le pillage de leurs biens et la prise de leurs forteresses. On condamna à de fortes amendes ceux qui avaient favorisé les brigandages des pastoureaux. Cette année fut encore signalée par le supplice qu'on fit subir à plusieurs lépreux accusés d'avoir empoisonné les fontaines publiques. Ceux qui échappèrent au bûcher furent renfermés dans des maladreries pour le reste de leurs jours.

Charles IV succéda à son frère Philippe-le-Long, mort le 3 janvier 1322. Le nouveau roi, désirant s'attirer la bienveillance du pape, donna des rentes à la famille du pontife ; il établit ces rentes en faveur du chevalier Pierre d'Euse, frère de Jean XXII, et de Pierre de Lavic et Arnaud de Trian, ses neveux. Les terres sur lesquelles ces rentes furent établies, étaient Saint-Félix dans le Lauraguais, Montaigu, Calmont et Villemur. Philippe ayant fait condamner les juifs du royaume à une amende de cent cinquante mille francs, ceux du Languedoc furent taxés quarante-sept mille livres parisis, et ceux de la sénéchaussée de Toulouse en particulier à deux mille livres. Le nouveau roi, pour l'acquit de cette amende, nomma des commissaires à la vente des biens des juifs. A Toulouse, Raymond d'Izalguier acheta leur cimetière et une partie de leurs maisons.

Le pape Jean XXII approuva à cette époque la fondation qui avait été faite du monastère des chanoinesses de Saint-Saturnin par Raymond Atton ; il adressa à ces filles une bulle dans laquelle il exaltait la sainteté de cette œuvre et les plaçait sous l'autorité immédiate de l'abbé de Saint-Saturnin. On sait que cette maison se faisait remarquer par les hautes vertus de celles qui l'habitaient, et qu'elle comptait trente-sept religieuses professes. Quelques années plus tard (1327), le pape érigea ce monastère en abbaye. Sybille de Saint-Rome a toujours été regardée comme la première prieure de cette maison. Son prieurat dura douze ans. Après elle, Navarre de Maurand gouverna ce monastère ; Gaussiane, qui lui succéda, en fut la première abbesse.

Le dimanche dans l'octave de la Nativité de la Sainte-Vierge, on fit à Toulouse, dans l'église de Saint-Etienne, un solennel *auto-da-fé* où présida Jean de Comminges par ses commissaires. On y conduisit de la prison des *Emmurats* quarante et une personnes, hommes et femmes, accusées d'hérésie, et qui y furent condamnées à diverses peines. Ce fut le dernier *acte de foi* célébré à Toulouse.

Jean de Trie était à cette époque sénéchal de cette ville. Il reçut, au mois de septembre 1323, des lettres de Charles IV, par lesquelles ce prince lui annonçait qu'il avait formé le projet de se rendre en cette ville au commencement de l'année suivante, et lui mandait de faire toutes les provisions nécessaires de bouche, de bois et de cire. En attendant l'arrivée du monarque, les troubadours de Toulouse instituèrent les jeux du *gai savoir*.

On a déjà vu dans le cours de cette histoire que la poésie vulgaire ou provençale avait toujours été en grand honneur à Toulouse, sous la domination des comtes de cette ville et grâce à leur éclatante protection. Les troubadours toulousains, dont les noms ont été gardés avec soin dans nos annales, avaient laissé après eux des héritiers de leur goût pour la poésie et les règles auxquelles elle était déjà soumise.

« Au temps passé (1323), vivaient à Toulouse, dit un » ancien registre des Jeux Floraux, sept vaillants savants, » gentils et discrets seigneurs qui eurent ardent désir et » grande affection à trouver cette noble, excellente, mer- » veilleuse et vertueuse dame — la science — afin qu'elle » leur donnât et communiquât le *gai savoir* de faire des » vers (*dictar*) et de composer des poëmes (*dictats*) en » roman, afin que, par eux, ils pussent produire et réciter » bonnes et louables sentences pour soutenir les saines » doctrines et les bons enseignements en l'honneur de Dieu » et de sa glorieuse mère et de tous les saints du paradis; » pour détruire les ignorants et non savants, comprimer » les fous et sots poètes (*aymadors*), vivre en joie et sus- » dite allégresse, et bannir colère et tristesse ennemies » du gai savoir.

» Enfin les dits seigneurs, pour mieux trouver cette ver- » tueuse dame — la science — exécutèrent leur ardent » désir et louable affection, et transmirent leurs lettres aux » diverses parties du Languedoc afin que les subtils poètes » et troubadours vinssent au jour à eux assigné pour que » les dits sept seigneurs pussent voir et ouïr leur savoir,

» subtilité et bonnes opinions ; apprendre et trouver, les » uns avec les autres, la dite noble, puissante et vertueuse » dame. Afin qu'ils fussent plus engagés à venir, ils pro- » mirent de donner un certain joyau (*certa joya*) de fin or, » ainsi qu'il est plus clairement exprimé dans la lettre » dont la teneur suit :

I

« Aux honorables et aux preux,
» Seigneurs, amis et compagnons
» Auxquels est donné le savoir
» D'où croît aux bons joie et plaisir,
» Sens et valeur et courtoisie,
» L'excellement gaie compagnie
» Des sept Troubadours de Toulouse
» Salut, et aussi vie joyeuse.

II

» Toute notre plus grande attention
» Et pensements avec désirs
» Sont de chanter, de s'ébaudir :
» C'est pourquoi voulons faire ouïr
» De loin, de près, notre savoir.

Les sept troubadours donnent ici quelques enseignements sur la morale, et en particulier sur la conduite que doivent tenir les poètes pour éviter l'amour du jeu et la colère ; ils continuent :

III

» Ainsi, nous sept, suivant le cours
» Des troubadours qui sont passés,
» Avons à notre volonté
» Un lieu merveilleusement beau
» Où sont portés maints *dicts* nouveaux
» Presque à tout dimanche de l'an,
» Et nous n'y souffrons rien de mal.
» En enseignant, l'un reprend l'autre
» Et le ramène de ses fautes
» A ce que raison peut souffrir.

IV

» Et pour plus et mieux avancer
» Le savoir si riche et si cher,
» Nous vous mandons que, toute affaire
» Et toute occupation cessant,
» Au lieu serons, s'il plaît à Dieu,
» Au premier jour du mois de mai,
» Et de moitié serons plus gais
» Si ce jour-là vous y voyons ;
» Car nous n'avons d'autre plaisir
» Que de célébrer[1] le savoir.
» Et afin que mieux il soit fait,
» Chacun faisant gentil ouvrage,
» Disons que par droit jugement
» A l'auteur du plus beau dictat
» Nous donnerons une violette

» De fin or pour marque d'honneur,
» Ne regardant prix ni valeur
» Ni l'état ou condition
» De maître ni de serviteur,
» Mais seulement l'art de trouver.

V

» Et donc vous entendrez chanter
» Et lire aussi de nos *dictats.*
» Si y voyez *dicts* mal placés
» Ou chose qui ne soit pas bien,
» Vous les mettrez en droite voie,
» Car nous suivons tous la raison.
» Mais, croyez-le, nous soutiendrons
» L'objet fixé par la dispute.

Les troubadours, après avoir parlé dans quelques vers de cette dispute, terminent ainsi leur lettre :

VI

» En suppliant vous requérons
» Qu'au jour que fixé nous avons,
» Ici veniez si bien fournis
» De plaisants sons et de beaux *dicts*
» Que le siècle en soit plus content
» Et soyons meilleurs à jongler ;
» Que mérite vienne en honneur ;
» Que le dieu d'*amors* vous assiste.

VII

» Ceci fut écrit au verger
» Du dit lieu, au pied d'un laurier,
» Dans le faubourg des Augustines
» A Toulouse, encor nos voisines,
» Le mardi (n'avons pu devant)
» Après la fête de Toussaint,
» En l'an de l'incarnation
» Du Christ notre rédemption
» Mille trois cent vingt et trois.
» Et afin que ne doutiez pas
» Que nous ne tenions nos promesses,
» A nos ici présentes lettres
» Avons fait mettre notre scel
» Pour gage de la vérité. »

Ces lettres, qui furent expédiées dans tout le Languedoc, portent les signatures suivantes : Bernard de Panassac, damoiseau ; Guillaume de Lobra, bourgeois ; Bérenguier de Saint-Blancat et Pierre de Mejana-Serra, changeurs ; Guillaume de Gontaut et Pierre Camus, marchands ; maître Bernard Oth, notaire de la cour du viguier de Toulouse. Il est constant, d'après ces lettres, qu'avant même l'année 1323 il existait à Toulouse une compagnie de gais poètes qui avaient quelque lieu de réunion où ils lisaient leurs ouvrages, puisque les troubadours de 1323 déclarent qu'ils ne font que marcher sur les traces de ceux qui les ont devancés.

Ces lettres nous apprennent : 1° que nos troubadours avaient des séances littéraires à des jours fixes, presque toujours le dimanche ; 2° un lieu particulier destiné à ces séances, un beau verger situé près du couvent des augustines, non loin de la porte Neuve (aujourd'hui rue Basse du Rempart) ; 3° un scel ou sceau qui indique qu'ils jugeaient de quelques pièces de poésie, et accordaient des lettres testimoniales aux vainqueurs ; 4° que, cette année, ils accordèrent pour prix, et à leurs frais, une violette d'or : ce qui ne doit point porter à conclure qu'avant cette époque aucun prix n'ait été accordé ; 5° qu'ils ouvrirent une lice publique et solennelle à laquelle ils invitèrent tous les poètes de la province, soit pour y présenter leurs ouvrages, soit pour y étudier les règles de la poésie provençale.

Nous laisserons un instant les sept troubadours attendre à Toulouse l'effet de leurs lettres scellées de leur grand sceau pour suivre Charles IV dans son voyage. Ce prince arriva à Toulouse vers la fin du mois de janvier 1324, accompagné de la reine son épouse, du roi de Bohême son beau-frère, de Charles comte de Valois son oncle, et de Sanche roi de Majorque. Il resta en cette ville six semaines entières, y donna des lettres de sauvegarde pour l'abbaye de Belleperche, et y reçut Amalric vicomte de Narbonne qui vint lui rendre compte des dépenses qu'il avait faites pour l'armement naval, armement qu'on fut obligé de suspendre à cause de la guerre qui allait éclater entre la France et l'Angleterre. Charles quitta Toulouse et revint en France par le Berri. A son retour à Paris, il y fit expédier des lettres en faveur des habitants de Toulouse, par lesquelles il leur accordait, en récompense de leur constante fidélité

et de leur dévouement tant envers ses prédécesseurs qu'envers lui-même, le privilége d'acquérir, quoique non nobles, les biens des nobles (excepté les fiefs) sans payer finance.

Le roi ne put être témoin de la grande solennité littéraire qui eut lieu à Toulouse le 1er jour de mai et les deux jours suivants, par suite de l'invitation des sept troubadours. On vit donc arriver de toutes les parties du Languedoc en cette ville maints troubadours portant leurs œuvres. Ils furent reçus par les sept illustres au verger des Augustines, le 1er jour de mai. L'assemblée était nombreuse et imposante ; on y voyait les seigneurs capitouls François Barrau, Azémar d'Agremont, Arnaud de Castelnau, Bertrand de Morlas, chevaliers ; Guillaume Pagèze, damoiseau ; Mancip Mauran, seigneur de Montrabe ; plusieurs bourgeois, hommes doctes et savants. Le 1er jour de mai fut employé à la lecture des pièces ; le deuxième jour, après avoir entendu la messe, on procéda à un examen attentif ; le troisième jour, on rendit le jugement public, et la violette d'or fut adjugée à Me Arnaud Vidal de Castelnaudary, qui, à cette occasion, fut créé docteur en la *gaie science* à cause de la chanson nouvelle qu'il avait composée en l'honneur de Notre-Dame. Les capitouls furent si heureusement impressionnés par la solennité de ces jeux qu'il fut résolu que dorénavant le prix de la violette d'or serait payé sur les émoluments de la ville. Ainsi fut terminée cette solennité littéraire, qui nous montre d'une manière authentique l'origine du consistoire ou académie du *gai savoir*, devenue dans le siècle suivant l'académie des Jeux Floraux. Nous parlerons plus bas des préceptes sur la poésie que fit publier le gai consistoire.

Nous avons dit que la guerre entre le roi de France et celui d'Angleterre était sur le point d'éclater. Elle éclata en effet en 1324, et voici quelle en fut l'occasion. Le seigneur de Montpezat en Agenais ayant construit une nouvelle *bastide*, les gens du roi prétendirent qu'elle dépendait du roi de France ; Montpezat soutenait au contraire qu'elle dépendait du roi d'Angleterre. Les premiers la firent adjuger au roi par arrêt du conseil suprême et y mirent garnison. Montpezat, avec le secours du sénéchal du roi d'Angleterre, la reprit, et fit passer la garnison française au fil de l'épée. Charles IV demanda réparation au roi d'Angleterre, qui différa de la donner : ce qui détermina le roi de France à envoyer en Aquitaine Charles de Valois, son oncle, à la tête d'une armée. Ce prince vint assiéger La Réole, devant laquelle se rendit toute la noblesse du pays. Toulouse y envoya un corps considérable de troupes ayant à leur tête deux capitouls. La Réole s'étant rendue, le château de Montpezat fut pris et rasé. Le comte de Valois, après s'être rendu maître de toute la Gascogne, à l'exception de Bordeaux, Bayonne et Saint-Sever, congédia son armée, et revint en France, où il mourut l'année suivante. Une trève fut conclue entre les deux princes. Pendant cette trève, Charles IV fit lever les subsides en Languedoc pour soutenir la reprise de la guerre, mais la paix fut faite en 1325.

L'année suivante (1326) offrit à Toulouse le plus bizarre et le plus singulier spectacle qui fût jamais. Le sieur d'Escalquens, capitoul, ayant voulu faire célébrer de son vivant ses obsèques, choisit pour le lieu de la scène la grande église des dominicains, et invita ses confrères à s'y rendre.

Le 22 avril, il se fit placer dans un cercueil, les mains jointes ; quarante cierges brûlaient autour ; on chanta la messe et l'office des morts, et le corps vivant fut porté ensuite auprès de l'autel principal. D'Escalquens s'étant levé du cercueil, se rendit à son hôtel et fit servir le repas des funérailles aux capitouls.

Jean de Comminges, disent nos annales, n'était pas à Toulouse au moment où eut lieu cette grotesque cérémonie ; mais à son retour, il assembla un synode provincial dans lequel l'affaire fut examinée sous le point de vue du droit canonique. Il fut décidé qu'aucun ecclésiastique régulier ou séculier ne pourrait à l'avenir se prêter à de semblables exigences, sous peine d'excommunication. Nous supposons que Jean de Comminges s'était absenté de Toulouse pour remplir, avec le maître des hospitaliers de Saint-Jean, une mission que le pape leur avait donnée, celle de rétablir la paix entre Guy dauphin de Vienne et Edouard comte de Savoie.

Ce prélat fut bientôt après élevé à la dignité de cardinal et nommé ensuite évêque de Préneste. Il quitta alors l'administration du diocèse de Toulouse, qui reçut pour archevêque Guillaume de Laudun. Jean de Comminges eût été infailliblement porté sur le siége apostolique après la mort de Jean XXII, s'il eût voulu accepter la condition qui lui fut imposée, de ne jamais transporter la papauté d'Avignon à Rome. Il gouverna l'église de Toulouse pendant onze ans. C'était un prélat très magnifique. Il légua des fonds considérables pour qu'après sa mort, qui arriva à Avignon en 1348, on établît des chanoinesses de Saint-Etienne sous l'invocation des Onze Mille Vierges, voulant que le nombre

en fût porté à deux cents, et qu'elles suivissent la règle de Saint-Augustin ; il y établit aussi douze chanoines réguliers destinés à gouverner le spirituel du monastère et fonda encore quatre chapellenies. La supérieure de cette maison, devait porter le titre d'abbesse et devait être crossée. Les offices divins devant être perpétuellement célébrés dans l'église du nouveau couvent, la communauté se partagea à cet effet en quatre chœurs de cinquante religieuses chacun. Enfin il enrichit cette maison de nombreuses reliques précieuses, entr'autres, d'un os du bras de saint Pantaléon et d'une coupe faite par le saint lui-même; et ordonna que l'on appellerait d'un autre monastère quinze chanoinesses pour former celles de Saint-Pantaléon à la vie religieuse.

Les volontés de Jean de Comminges furent exécutées six ans après sa mort. En 1354 on jeta les fondements du monastère, grâce aux libéralités d'une femme opulente nommée Nymphe de Struan, qui donna une superbe maison pour l'agrandir. On reconnaît Navie pour première abbesse de Saint-Pantaléon. Cette maison des Onze Mille Vierges changea son nom en celui du saint dont elle possédait les reliques. Le vénérable fondateur de ce monastère n'était pas moins remarquable par sa science que par sa pieuse munificence. Il composa plusieurs discours sur le mystère de la Passion et sur les fêtes des saints. Le trait de la vie qui a rapport à sa grave dispute en plein consistoire avec le cardinal de Périgord, au sujet de l'élection de l'empereur, n'appartient pas à notre histoire. C'est à tort qu'on a placé au nombre des conciles de Toulouse, sous le pontificat de Jean de Comminges, et l'auto-da-fé de 1319 et le synode de 1326.

Un puissant seigneur du Toulousain, Arnaud de La Vie de Villemur, fut alors sur le point d'être la victime d'une terrible accusation. On avait découvert à Toulouse une société infernale d'empoisonneurs étrangers à la ville qui avait des ramifications assez étendues. Ces misérables, qui s'adonnaient à la magie et à divers sortiléges, fabriquaient certaines images en cire sur lesquelles ils gravaient plusieurs caractères symboliques ou cabalistiques, et avaient juré la mort du roi et celle de plusieurs illustres personnages. La rencontre fortuite de ces signes ou symboles déterminait la perpétration du crime. Les gens du roi découvrirent ces empoisonneurs, qui furent envoyés à Paris et jetés dans les prisons du Châtelet. Dans leurs interrogatoires, ils déclarèrent qu'ils n'avaient résolu d'attenter à la vie du monarque qu'à l'instigation de quelques seigneurs, entr'autres de celui de Villemur, qui était neveu du pape Jean XXII et conseiller du roi. Mais ces misérables confessèrent ensuite que c'était une accusation injuste; alors le roi le déclara innocent. Ces empoisonneurs étaient tellement multipliés dans la province que le pape s'était vu obligé de convoquer un concile à Avignon pour défendre, sous les plus graves peines, de vendre et d'acheter du poison.

Charles IV mourut au bois de Vincennes, le 31 janvier 1328. Philippe de Valois, son cousin germain, lui succéda. On assure que ce dernier prince tint à Paris une assemblée de notables dans laquelle il fut question du rétablissement du prétendu parlement de Toulouse, afin d'épargner aux peuples de la province les dépenses qu'ils étaient obligés de faire en se rendant à Paris; que Bertrand abbé de Saint-Hilaire au diocèse de Carcassonne, Pierre Galvan chantre

d'Orléans et Raymond de Chalons, commissaires réformateurs, avaient été chargés de tenir ce parlement; mais qu'il ne dura que six semaines, sur la plainte des évêques qui n'y avaient point été appelés.

Le pays toulousain produisit à cette époque des hommes également distingués par leur science et leur vertu. Raymond Bequin, religieux dominicain, enseigna l'Ecriture sainte à Toulouse avec beaucoup d'éclat. Jean XXII, informé de son mérite, le nomma maître du sacré palais, le fit ensuite patriarche titulaire de Jérusalem et l'envoya dans l'île de Chypre pour y gouverner cette Eglise. — Jacques Fournier, né à Saverdun, entra dès sa première jeunesse dans l'ordre de Citeaux à l'abbaye de Bolbonne. Il fut successivement abbé de Fontfroide, évêque de Pamiers, de Mirepoix, cardinal, et enfin pape sous le nom de Benoît XII. Quoiqu'il eut fixé son séjour à Avignon, il s'occupa cependant de Rome, et fit reconstruire à grands frais la charpente de l'ancienne basilique de Saint-Pierre. Benoît XII évita avec soin le népotisme; plusieurs grands seigneurs lui ayant demandé sa nièce en mariage, il préféra la donner à un marchand de Toulouse. Les deux époux ayant été le voir à Avignon, il les reçut avec beaucoup de bonté, mais ne leur accorda pour toute faveur que sa bénédiction et les frais de voyage. Aussi recommandable par sa science théologique que par son zèle pour la religion, il composa plusieurs ouvrages sur l'Ecriture sainte et des traités mystiques. Dans la crainte que l'Italie ne devînt la proie des factions, il contint les grands dans le devoir en les plaçant dans les différentes villes qu'ils possédaient en qualité de vicaires du siége apostolique, et persuada aux Romains de

ne plus confier la dignité sénatoriale à des personnes royales, comme par le passé, mais de la garder pour eux-mêmes, sous les auspices de l'Eglise. Nous avons de ce pape, dont la mort inspira de justes et d'unanimes regrets, 1° une épître dans laquelle il démontre que les âmes qui ont suffisamment payé leur dette à la justice divine pour la peine temporelle due au péché, jouissent de la vision béatifique avant la résurrection dernière et le jugement général ; 2° une constitution sur la visite des monastères ; 3° une constitution touchant la réforme des religieux augustins. Ce fut sous son pontificat que Pétrarque le célèbre poète reçut au Capitole de Rome la couronne de laurier. Benoît XII mourut à Avignon en 1342.

Le roi donna commission, dans le mois de février 1329, au sénéchal de Toulouse de recevoir le serment des capitouls et des habitants : ce qui fut exécuté. En même temps Guillaume de Laudun reçut du pape la mission spéciale de publier certains statuts dressés par les cardinaux-légats pour la réformation de l'université de Toulouse. Ces cardinaux étaient Pierre de Palestrine et Gamelin évêque d'Albano. D'après ces nouveaux statuts, « les danses, les banquets, les spectacles de comédiens ou d'histrions sont » interdits aux étudiants lorsqu'ils prennent leurs degrés, » et le repas qu'ils donnent à cette occasion est réglé à » quinze francs de monnaie courante. Il est défendu aux » écoliers de tenir des enfants sur les fonts. Ils doivent » porter des habits uniformes, savoir : des chapes à manches, et non des habits ronds et courts. »

Ces statuts furent assez mal observés, et eurent à peu près le sort qu'avaient eu ceux qu'on avait déjà faits au

commencement de ce siècle. Nous savons, en effet, qu'en 1310 Pierre de Verdale, chanoine de Carcassonne, recteur de l'université de Toulouse, en avait dressés. En 1314, Robert de La Tour, prieur de Rabastens, de l'ordre de Cluni, et recteur de la même université, avait aussi réglé le costume des écoliers : ils devaient porter une tunique ouverte, une subre-veste fermée, un corset sans manches, un capuchon, des mitaines et des brodequins. Les professeurs réguliers pouvaient porter l'habit de leur ordre. On trouve dans ces statuts les noms de Bernard de Saint-Genez, licencié en l'un et l'autre droit ; de Guillaume de Montlezun, docteur en décrets, abbé de Moutier-Neuf de Poitiers, qui composa un commentaire sur les Clémentines et un sacramentaire.

En 1324, Barthélemy Fléchier, maître ès-arts et recteur de l'université de Toulouse, avait fait divers règlements dans lesquels il était statué que, le jour où le liencié prenait ses degrés, il ne pouvait se faire accompagner chez lui que par deux trompettes et un tambour.

A l'époque où nous sommes, l'université de cette ville possédait six docteurs régents en décrets et autant en lois, et plusieurs maîtres ès-arts. On trouve dans une requête présentée au recteur de l'université, Pierre de Murisanio, chanoine du monastère de Saint-Antoine de Vienne, les noms de plusieurs professeurs célèbres et notables écoliers, parmi lesquels on distingue dom Roderic abbé de Valladolid, dom Bérenger abbé de Saint-Michel de Flavarit, Robert de Foix, Pierre de Spères, Raymond d'Astarac, Hugues de Cardeilhac, Sicard de Montaut, Bernard de Latour, et un grand nombre d'autres.

S'il faut croire au récit de Bardin, un effrayant météore, que le chroniqueur prend pour une comète, apparut tout-à-coup à Toulouse, dans la nuit du samedi saint. Sa couleur était rouge et plombée ; la clarté qu'il répandait était semblable à des traits de flamme ; les quatre vents du ciel soufflèrent avec violence ; la terre trembla, et quatorze maisons furent englouties ; le quartier de Pierre de Gameville, capitoul, eut beaucoup à souffrir. La frayeur s'emparait de tous les esprits, surtout lorsqu'on entendait de toutes parts retentir ces paroles : « *Hurlez et faites pénitence, car le grand et terrible jour du Seigneur approche.* » Ce météore demeura sur l'horizon pendant trente-huit nuits, depuis dix heures du soir jusqu'à l'aurore. Le peuple courait en foule aux églises ; on institua deux jours de jeûne par semaine, le mercredi et le vendredi. A la suite de cette apparition, une maladie épidémique exerça ses ravages et enleva plusieurs milliers d'habitants. Il est bien difficile d'admettre de pareils récits sur la seule autorité d'un historien qui n'indique pas ses sources.

L'inquisiteur de Toulouse soutint peu de temps après, en 1330, un procès contre Guillaume de Villars, juge d'appaux de cette ville. Quelques abus s'étant glissés dans l'exercice de la juridiction ecclésiastique, le roi nomma ce magistrat pour les corriger. Ce commissaire se fit d'abord présenter les registres des cours ecclésiastiques et prétendit que ceux de l'Inquisition devaient lui être remis. L'inquisiteur refusa. Alors les portes de l'Inquisition furent enfoncées et les registres enlevés. Plainte fut portée au parlement de Paris par l'inquisiteur, la procédure annulée, et le commissaire condamné aux dépens.

L'abbaye de Saint-Laurent de Goujon perdit alors son abbesse, Gancione de Laroche, qui, sur la fin de sa vie, alla visiter le prieuré de Sainte-Marguerite de Fontelle au diocèse de Lectoure. Julienne de Comminges, fille de Bernard de Comminges seigneur de Forges, lui succéda. — Amélius de Lautrec, après avoir gouverné l'abbaye de Saint-Saturnin à Toulouse pendant sept ans, fut accusé par Gautier de la Neuville, viguier de Toulouse et gouverneur du château Narbonnais, par-devant le tribunal de l'Inquisition, d'avoir avancé que les âmes humaines étaient mortelles de leur nature et immortelles seulement par la grâce de Dieu. Amélius plaida sa cause et fut absous. Le procureur général en appela au parlement de Paris, qui confirma la sentence de l'inquisiteur. Jean XXII donna à Amélius la commission de rechercher les mineurs conventuels qui prétendaient avoir le privilége du saint-siége de recevoir indistinctement tous les legs et offrandes. Il lui fut ordonné que, lorsqu'il aurait en son pouvoir Gui, fils du comte Frédérici, et les autres fauteurs de la révolte, il les traitât selon la rigueur des lois. Nous trouvons ensuite Amélius à Avignon auprès du pape, travaillant à la vérification des miracles et aux informations de la vie de saint Nicolas de Tolentin. Il fut créé évêque de Castres, et eut pour successeur dans son abbaye Hugues de Roger.

Raymond de Montaigut, abbé de Mas-Garnier, mourut en 1323. Il est connu dans nos annales pour avoir fait une transaction avec Pons, abbé de Grand-Selve, au sujet des limites et des droits de son abbaye. Il était très opulent et établit à ses frais, au Mas, la charge d'aumônier, à laquelle il assigna des revenus particuliers. Il eut pour successeur

Aymeric de Montaigut, religieux de Moissac.— Arnaud de Maris, Pierre de Foix et Arnaud de Marasco occupèrent successivement l'abbaye d'Eaunes. — Guillaume de Piret, abbé de Beaulieu au diocèse de Rhodez, fut nommé par Jean XXII abbé de Grand-Selve ; il succédait à Pons Maurin. Il gouverna cette abbaye pendant vingt ans. Arnaud de Calbert, abbé de Fontfroide, fut élu abbé de La Capelle. et garda son abbaye un nombre égal d'années.

L'église de Rieux fut alors successivement gouvernée par Rabastens, d'abord évêque de Pamiers, ensuite de Léon en Espagne, et enfin de Rieux. Fait cardinal au titre de Sainte-Anastasie, il mourut en 1321, et eut pour successeur Bertrand de Pilefort. Celui-ci n'occupa le siége de Rieux que quelques mois. Bertrand de Cardaillac gouverna très peu de temps cette Eglise, et fut transféré sur le siége de Cahors. Il eut pour successeur à Rieux Jean de La Tisseranderie, religieux mineur. Jean résidait à la cour romaine. Nous trouvons cependant un acte par lequel il céda à un prêtre de l'ordre de Malte le rectorat de Saint-Sulpice de Lezat.

A cette époque on jeta à Feuillants les fondements d'une nouvelle église, dont on voit encore les restes. Raymond de Montlaur, Etienne, et un autre Raymond de Montlaur qui appartenait sans doute à la famille du précédent, abbés de ce monastère, réunirent d'abondantes aumônes pour terminer cet édifice.

A Boson de Salignac succéda, sur le siége de Comminges, Du Millario, qui peut-être appartenait à l'ordre de saint Dominique, mais qui ne vint jamais dans son diocèse pour y être installé. A celui-ci succéda Scot de Linaris, chanoine de l'église de Saint-Etienne de Toulouse. Nos annales

nous le montrent à Marseille assistant à la dégradation de cinq religieux mineurs, et donnant aux religieuses de Saint-Laurent dans son diocèse une partie des dîmes de Saint-André. Guillaume de Larvo monta, après lui, sur le siége de Comminges. Ce prélat assista en 1330 à la consécration de l'église de Saint-Louis de Poissy, en présence du roi Philippe-le-Long et d'un grand nombre d'évêques du royaume. Sous son épiscopat, Arnaud de Marquefave gouvernait l'abbaye de Bonnefont, et Pierre Sicardi, docteur et professeur en droit canon, celle de Nizors. Ce dernier avait succédé à Arnaud de Falgar.

Toulouse vit arriver en ce même temps dans ses murs le plus célèbre poëte de son temps, Pétrarque, qui vint saluer la cité des troubadours. Il était né à Arezzo, en 1304. Après avoir passé les six premières années de sa vie auprès de sa mère dans la vallée d'Arno, près d'Ancise, il suivit son père à Pise et de là à Avignon. Clément V venait d'y fixer sa cour. Pétrarque continua ses études à Carpentras, sous Convennole. Il vit alors pour la première fois la fontaine de Vaucluse et ses sites enchanteurs. On l'appliqua à l'étude de la jurisprudence, qu'il dédaigna bientôt pour celle des lettres. A Bologne, il éprouva un irrésistible attrait pour la poésie. La lecture de Cicéron et de Virgile faisait ses délices. Les premiers vers latins qu'il composa furent sur la mort de sa mère, Eletta Canigiani. Son époux la suivit de près au tombeau. Pétrarque et Gerard son frère, privés de fortune, embrassèrent l'état ecclésiastique. Pétrarque se fixa quelque temps à Avignon, où il continua de cultiver la poésie latine, mais il l'abandonna bientôt

pour écrire des vers dans sa langue naturelle, et c'est par là qu'il est arrivé à l'immortalité.

Pétrarque trouva des protecteurs ; les grâces de sa figure ainsi que ses talents et sa sagesse lui attirèrent la confiance de Jacques Colonne, jeune gentilhomme plein d'amabilité et de vertu, à la fortune duquel il resta désormais attaché. On dit qu'à cette époque de sa vie, Pétrarque, le lundi de la semaine sainte 1327, vit à Avignon, dans l'église des religieuses de Sainte-Claire, une femme dont la robe verte était parsemée de violettes : c'était Laure, fille du chevalier Audibert de Noves et épouse de Hugues de Sade. Nous n'avons pas à parler ici des influences que la vue de cette femme exerça sur la vie du poëte. Jacques Colonne, son ami, fut alors chargé par Jean XXII de publier et d'afficher à Rome une bulle fulminée par ce pape contre l'empereur Louis de Bavière. Colonne, ayant exécuté les ordres du pontife, fut promu, à son retour, à l'évêché de Lombez. Le nouveau prélat proposa à Pétrarque de l'accompagner ; ils partirent, et arrivèrent à Toulouse en 1330. Le poëte italien y vit les sept troubadours qui venaient d'instituer les jeux du *gai savoir* : aussi les a-t-il célébrés dans l'un de ses charmants poëmes. Il trouva la noblesse du pays assemblée à Toulouse pour les noces de Pierre infant d'Aragon et de Jeanne, sœur de Gaston II comte de Foix. Ce dernier obtint alors du roi la permission d'enfermer dans le château de Foix Jeanne d'Artois sa mère, comtesse douairière, à cause de son inconduite.

L'évêque de Lombez et Pétrarque poursuivirent leur route et arrivèrent en cette ville. Le poète affirme qu'il passa là les plus beaux jours de sa vie. Jacques Colonne

lui donna une prébende dans cette église. Le poëte, doté d'un canonicat de Lombez, revint en Italie, et pleura plus tard, dans des pages où respire ce que la gratitude a de plus exquis, la mort de son protecteur.

Dans l'année 1331, Toulouse fut agitée par un évènement qui eut de funestes suites. Le capitoul François de Gaure rencontra, le soir même du jour de Pâques, une troupe de gens armés : c'étaient des écoliers de l'université qui, s'étant livrés au plaisir, parcouraient les rues en tumulte, et en tête desquels étaient le vicomte de Lautrec et Bérenger. Le capitoul crut qu'il était de son devoir de l'arrêter. Bérenger mit l'épée à la main ; mais il fut repoussé par Douat, l'un des écuyers du capitoul, qui continua sa marche vers le *pré Montardi*. Les écoliers le rencontrèrent de nouveau sur son passage : alors François de Gaure se saisit de l'un des écoliers nommé Pozols, mais le relaxa bientôt, à la prière de Lautrec. Aussitôt après, ce dernier, par une damnable perfidie, s'écria à haute voix : *Ambor ! Ambor ! Firets ! Firets !* espèce de cri de guerre. Le capitoul fut aussitôt entouré, malgré la résistance qu'opposèrent le soldat du guet nommé Léglise et les deux écuyers qui l'accompagnaient. Le soldat reçut à la tête une profonde blessure ; Bérenger coupa le nez et la mâchoire au capitoul, qui tomba évanoui, et la troupe prit la fuite.

Dès que les capitouls eurent appris ce triste évènement, ils se mirent à la recherche des coupables. Bérenger fut arrêté dans la maison de la famille de Penne ; trois membres de cette famille furent arrêtés avec lui, ainsi que plusieurs amis et domestiques : en tout, trente personnes. La plupart des prisonniers étaient clercs, c'est ce qui détermina

l'official de l'archevêque de Toulouse à les réclamer. On renvoya les prévenus, à l'exception de Bérenger et d'un membre de la famille de Penne. Deux jours après, la sentence fut rendue ; elle portait que Bérenger devait être attaché à la queue d'un cheval et traîné devant la maison de François de Gaure, où il aurait le poing coupé ; de là il devait être traîné sur la claie aux fourches patibulaires, où il aurait la tête tranchée ; son corps serait exposé et ses biens confisqués. Bérenger appela inutilement de cette sentence devant le viguier, le sénéchal, et même le parlement de Paris : la sentence fut exécutée. Nous verrons plus bas les suites de cette affaire.

Le roi, désirant porter remède à quelques abus qui s'étaient glissés dans la province, envoya pour commissaires dans la sénéchaussée de Toulouse l'archevêque de Reims et maître Haubert de Hangest. Ces commissaires se saisirent, au nom du roi, du temporel de l'archevêque de Toulouse, sous prétexte que ce prélat et ses gens s'étaient emparés d'une partie des domaines royaux. Le prince crut devoir aussi favoriser l'exercice de l'inquisition par l'arrêt suivant : « Philippe, par la grâce de Dieu roi des Français : aux sénéchaux de Nîmes, de Toulouse et de Carcassonne, à notre amé Sicard de Prohenques, clerc licencié en droit et notre procureur général de la sénéchaussée de Toulouse, et à tous autres justiciers de la province d'Occitanie, SALUT. Quoique nos prédécesseurs et nous, dans l'intérêt de la foi, aient accordé au tribunal de l'Inquisition et à ses officiers droit et autorité sur les idolâtres, magiciens et hérétiques, parjures et impies, comme l'exige ou peut l'exiger leur charge, cependant

» nos sénéchaux et nos officiers troublent les inquisiteurs
» de la foi dans leur juridiction, d'où il résulte plusieurs
» plaintes. Voulant que ce tribunal jouisse de ses anciens
» priviléges, mandons et ordonnons à vous et à tous de
» lui laisser le plein exercice de ses droits à Toulouse. »

Le pape Jean XXII mourut à Avignon, le 4 décembre 1334. Avant sa mort, il accorda aux religieuses de Sainte-Claire d'Auterive au diocèse de Toulouse les mêmes droits et les mêmes priviléges dont jouissaient les clarisses de cette dernière ville. C'est ici le plus ancien monument relatif au monastère d'Auterive, dont la fondation doit être placée beaucoup plus haut. (Ce monastère a subsisté jusqu'à la révolution française, et on voit encore une partie de ses ruines.) Les cardinaux nommèrent, pour succéder à Jean XXII, Jacques Fournier de Saverdun, dont nous avons déjà parlé.

L'affaire de Bérenger fut alors poursuivie par les parents et les amis du coupable. L'université de Toulouse, qui prétendait avoir été lésée dans ses priviléges, leur prêta un puissant appui. Elle avait déjà porté ses plaintes au pape Jean, qui avait délégué Bertrand de Saint-Genez, doyen d'Angoulême, pour adresser aux capitouls et aux habitants de Toulouse un monitoire tendant à la réparation des torts faits à l'université. Le commissaire apostolique arriva à Toulouse et se rendit au couvent des dominicains, où il fixa sa demeure. Rubéi et Bérenger, capitouls délégués par leurs confrères, se rendirent auprès de Saint-Genez, lui déclarant que l'université avait surpris la religion du pape, et demandant une enquête, qui leur fut refusée. En même temps le parlement de Paris avait été saisi de l'affaire et

avait assigné les capitouls. Ce parlement rendit, le 18 juillet 1335, l'arrêt suivant : « Mandons et ordonnons que le corps » de Bérenger soit levé des fourches et rendu à sa famille » pour être enterré avec les cérémonies de l'Eglise ; qu'il » sera fondé une rente ou chapelle de 40 livres de revenu » annuel pour faire prier Dieu pour le repos de l'âme du » défunt ; qu'une somme de 4000 livres sera donnée à sa » famille pour le remboursement des frais par eux avan- » cés.... » Par le même arrêt, les capitouls, la ville et tous ses habitants étaient privés du droit de corps et de communauté, avec confiscation au profit du roi du patrimoine de la ville.

Le 7 août, le roi confia l'exécution de ce formidable arrêt à Hugues d'Archiac, Guillaume Flotte, Etienne d'Albert qui fut pape sous le nom d'Innocent VI, et au sénéchal de Toulouse. Le chroniqueur Bardin nous a décrit dans le plus grand détail la pompe funèbre de Bérenger, où se trouvèrent les capitouls, tous les ordres de la ville, le clergé séculier et régulier, l'archevêque en tête. Le corps du supplicié fut inhumé dans le cimetière de l'église de la Daurade. On compta jusqu'à trois mille écoliers à ces obsèques. Les capitouls furent obligés de faire d'éclatantes réparations, soit à l'université, soit au corps de Bérenger, soit à sa famille. Le surlendemain, les commissaires du roi destituèrent les capitouls et déléguèrent leurs fonctions au viguier de Toulouse.

Cependant plusieurs notables de la ville se rendirent à Paris et proposèrent au roi le rétablissement du capitoulat moyennant finance. Une somme de cinquante mille livres tournois fut promise, acceptée, donnée, et le capitoulat fut

rétabli, quoique sur de nouvelles bases. Il fut, en effet, convenu qu'il y aurait désormais douze capitouls, huit pour la cité et quatre pour le bourg.

On parlait beaucoup alors à Toulouse des prédications d'un prêtre nommé Jean d'Alta-Ripa (*Auterive*), né à Castres. Le 4 octobre 1336, prêchant à l'église des Cordeliers, il prit un air inspiré et annonça l'emprisonnement du roi Jean et sa mort en Angleterre, ainsi que celle du cardinal Raymond qui avait été évêque de Saint-Papoul. On dit que cette dernière prophétie fut vérifiée par l'évènement peu de temps après. Ce personnage mourut en 1379, à l'âge de 86 ans. On affirme qu'au XVIIe siècle, Alphonse d'Elbène archevêque d'Albi faisant démolir un bastion à Castres, on découvrit une table de pierre sur laquelle était gravée une inscription portant que frère Jean avait vu un livre de prophéties dans lequel on annonçait que dans deux cents ans la religion catholique serait profanée à Castres. Nous ne savons quelle foi il faut ajouter à ces récits et à ces découvertes.

Philippe de Valois entreprit à cette époque un voyage dans la province, soit pour y lever des subsides, soit pour visiter Benoît XII à Avignon. Arrivé à Toulouse, il y resta très peu de jours, et n'y rendit qu'une ordonnance relative à l'élection d'un lieu particulier pour les séances des commissaires royaux ; il continua sa route, mais fut bientôt obligé d'interrompre son voyage à cause de la guerre qu'il eut à soutenir contre le roi d'Angleterre. Ce fut pour appeler les bénédictions du ciel sur les armes du monarque, que, le lendemain de Pâques (21 avril 1337), on fit à Toulouse une procession générale qui eut des suites funes-

tes. La levée des subsides pour la guerre avait déterminé les capitouls à députer vers Simon de Provigny sire d'Orgueri, maître des requêtes, Gallois de La Beaume, gouverneur en Languedoc, le damoiseau Aymeric de Castelnau, et Bernard Garaud, bourgeois. Ces députés traitèrent donc de la levée des subsides moyennant certaines conditions posées et acceptées. Ces subsides, pour les Toulousains, furent fixés à douze mille livres, payables en deux termes. Ces députés, de retour à Toulouse du siége de Madeillan où ils avaient trouvé les gens du roi, ordonnèrent la processsion dont nous venons de parler. Le vicaire-général de l'archevêque regarda cette ordonnance des capitouls comme abusive, et défendit au clergé ainsi qu'aux fidèles d'assister à cette cérémonie. Le vicaire général, cité par maître Simonis, refusa de comparaître et fut arrêté. L'archevêque en appela au roi, qui confia cette affaire à son gouverneur. Nous en ignorons l'issue.

Guillaume de Laudun, archevêque de Toulouse, dota en 1340 son église cathédrale de la fondation de quatre prébendes canoniales qu'il désigna sous le nom de saint Dominique, en mémoire de l'ordre auquel il appartenait avant sa promotion à l'épiscopat ; il consacra en même temps une chapelle de Saint-Etienne en l'honneur de cet illustre patriarche. — Guillaume de Lobersan, prévôt de St-Etienne, mourut en 1340. Il avait soutenu avec fermeté les droits du chapitre contre les envahissements de l'archevêque au sujet de la juridiction, ce qui donna lieu à un différend qui fut heureusement terminé par les légats du pape. Guillaume de Lobersan eut pour successeur Roger de Noër. Hugues Roger, qui gouvernait toujours l'abbaye de

Saint-Saturnin, fut choisi pour arbitre entre Gaston de Foix et Simon d'Arquier qui se disputaient la possession du lieu de Lautrec. L'abbé prononça en faveur de Gaston, à condition cependant qu'il payerait à Simon six mille livres. Nous trouvons ici Boniface de Durfort, prieur de la Daurade, ayant une discussion assez vive avec un certain clerc nommé Guillaume des Bordes, au sujet des dîmes de Sainte-Livrade.

L'abbaye des chanoinesses de Saint-Saturnin avait à sa tête Gaucianne, qui demanda à Beraud, évêque d'Albi, la permission d'établir une maison de son ordre dans sa ville épiscopale. Cette maison fut appelée les Augustines de Sainte-Catherine, et fut remplacée plus tard par celle des Annonciades. Elle gouverna son abbaye jusqu'en 1341. — Hugues et Guarin furent successivement abbés d'Eaunes à cette époque. — La Capelle ayant perdu en 1340 Arnaud de Calberti, son abbé, la dignité abbatiale demeura longtemps vacante dans cette maison, car ce n'est que dix-sept ans plus tard que nous trouvons la suite de ses abbés.

Le diocèse de Toulouse vit s'élever en ce temps un nouveau monastère de religieuses de Sainte-Claire à Lévignac. Elles eurent pour fondatrice Tiburge de l'Ille-Jourdain comtesse d'Astarac. La série des abbesses de cette maison ne s'ouvre qu'au seizième siècle, par Antoinette de Mons.

Ce fut en 1340 que les Anglais entreprirent le siége de Condom. Pierre de La Palu, sénéchal de Toulouse, marcha au secours de cette place, et ordonna à tous les gouverneurs des diverses sénéchaussées d'envoyer le plus tôt possible toutes les milices disponibles, car il craignait beau-

coup que les Anglais ne fissent une irruption sur Toulouse. Déjà, au mois de septembre, Jean de Marigny, évêque de Beauvais, lieutenant du roi en Languedoc, avait ordonné la levée des subsides dans la sénéchaussée de Toulouse, à concurrence de trente-trois mille livres. Cette levée devait être faite par les soins de Guillaume du Vernet, Etienne du Pont et André de Gimilly. Ce fut peut-être pour favoriser l'action de ces commissaires que Louis de Poitiers duc de Dinois et de Valentinois, capitaine général du Languedoc, arriva à Toulouse, et entra en ville par la porte du château Narbonnais. Avant d'aller plus loin, il fit le serment solennel de conserver tous les priviléges des inquisiteurs et ceux de la cité. Pendant son séjour, le prince demeura au château Narbonnais.

Le 17 mars 1342, Gausbert Duval, ancien archevêque d'Arles, et à l'époque que nous parcourons archevêque de Narbonne, fonda dans l'université de Toulouse un collége pour douze écoliers, dont deux devaient être de la paroisse de Saint-Pierre d'Emzac en Querci, lieu de sa naissance; deux, chanoines de l'église d'Arles ; deux autres, prêtres, devant dire la messe alternativement tous les dimanches. Il acheta pour ce collége une maison et des jardins appelés *de Versias*, dans la rue Valade. Ce collége de Narbonne était situé vis-à-vis du couvent des capucins, aujourd'hui place de l'Artillerie.

Une trève avait été conclue entre les rois de France et d'Angleterre. Pierre de La Palu, sénéchal de Toulouse, vint alors à Buzet dans le Toulousain, et y disposa de quelques biens confisqués à Gaillac en Albigeois en faveur de Vital de Nogaret, procureur du roi de la sénéchaussée de

Toulouse, pour le récompenser de ses services. De leur côté, le comte de Valentinois et l'évêque de Beauvais donnèrent à Toulouse des lettres de noblesse en faveur de Joubert de Ribayrac, pendant que Robert seigneur de Charni, conseiller du roi, rendait des arrêts dans le consistoire de la nouvelle salle royale de Toulouse. Nous supposons que cette salle avait été construite au château Narbonnais, auprès duquel on éleva une nouvelle église pour le service de ce palais, et dont les restes existent encore de nos jours (place de là Monnaie). Ces constructions diverses marchaient de pair avec celle des nouveaux remparts de la ville, que l'on commença à bâtir du côté de ce château.

Nous trouvons dans nos annales divers actes qui prouvent la présence à Toulouse de l'évêque de Beauvais et du duc de Valentinois pendant la trève. Ainsi, en 1341, le premier nomma en cette ville un commissaire pour la recherche des biens vendus aux nobles et aux gens d'église, afin de recueillir de l'argent pour la guerre, la trève devant expirer à la Saint-Jean. On assure qu'il fit exécuter plusieurs criminels condamnés à mort par les capitouls, malgré leur appel au parlement, qui lui suscita une querelle, assoupie plus tard par le roi. Quant au duc, il confirma à Toulouse les coutumes de la ville de Réalmont en Albigeois.

L'évêque de Beauvais, rappelé par le roi, avait fondé dans le diocèse de Saint-Papoul une *bastide* à laquelle il donna son nom. Ce prélat fut remplacé à Toulouse par Agout de Baux, créé sénéchal de cette ville par le roi, qui anoblit aussi, en 1343, Arnaud et Guillaume Daffis, habitants de Toulouse, et donna commission de poursuivre avec

vigueur les pillards qui infestaient toute cette sénéchaussée. La trève entre les rois de France et d'Angleterre fut alors prorogée.

Gaston II de Foix venait de mourir à Séville, dans un âge peu avancé. Par son testament, il avait choisi sa sépulture à Bolbonne, où son corps fut transporté et inhumé à côté de ceux de ses ancêtres. Il laissa la tutelle de Gaston III, surnommé Phébus à cause de sa beauté, à Eléonore de Comminges, sa veuve. Le 5 décembre, cette princesse était à Toulouse, où elle reçut quittance d'un habitant de Burgos en Espagne pour diverses sommes qui lui étaient dues. Phébus épousa plus tard Agnès de Navarre, fille de Philippe III roi de Navarre et de Jeanne de France.

Guillaume de Laudun, archevêque de Toulouse, ne pouvait plus supporter, à cause de son grand âge, le poids de son administration pastorale. Avant de quitter son siége, il porta ses plaintes au pape au sujet des vexations sans nombre dont l'Eglise de Toulouse était l'objet de la part des gens de la sénéchaussée, et supplia le pape d'avertir le roi de tout ce qui se passait dans son diocèse. C'est dans les lettres que Rome adressa à ce sujet au roi que le pontife suprême retrace l'éloge de Guillaume de Laudun, qu'il nous représente comme un homme plein de mérites et d'une science éminente. Privé de la vue, Guillaume abdiqua l'archevêché de Toulouse, en 1345, en faveur de Raymond de Vis ou de Canillac, chanoine et prévôt de l'église de Maguelonne. Il mourut quelques années après (1352) à Avignon. On lui attribue plusieurs sermons. Il gouverna l'Eglise de Toulouse pendant quinze ans.

Edouard, roi d'Angleterre, ayant manifesté le dessein de

rompre la trève, le roi de France fit partir pour la province son fils aîné, Jean duc de Normandie, avec l'autorité de lieutenant-général. Dans le cours de son voyage, le prince passa à Toulouse et à Buzet, et parcourut toute la province. En même temps Edouard fit partir des ports d'Angleterre Henri de Lancastre comte de Derby avec une nombreuse flotte et une forte armée. Ce seigneur résolut d'assiéger d'abord Bergerac, où commandait Bertrand de l'Ille-Jourdain, dont la baronie fut élevée alors au titre de comté. — Bergerac fut pris malgré les efforts du comte de l'Ille, qui se retira à La Réole. Plusieurs places tombèrent au pouvoir des Anglais : Langon, Beaumont-de-Lomagne, etc. La ville de l'Ille-Jourdain fut aussi assiégée et se soumit. La plupart des seigneurs du pays furent tués ou faits prisonniers par les Anglais devant Auberoche. Au nombre de ces derniers se trouva Bertrand de l'Ille. A cette nouvelle, le roi nomma Pierre de Bourbon son lieutenant en Languedoc, sous les ordres du duc de Normandie.

L'histoire garde le silence sur les actions de ce dernier prince et de ses lieutenants en Guienne après la descente du comte de Derby. Nous savons seulement que leurs efforts furent inutiles pour arrêter les armées anglaises : c'est ce qui détermina le prince à mettre sur pied une nombreuse armée et à la réunir à Toulouse avec les états généraux, qu'il y convoqua pour le 17 février 1346. Ces états furent, en effet, ouverts au jour indiqué. Il y fut décidé qu'on ferait la levée d'un fouage de dix sols par feu, et qu'on se réunirait de nouveau au mois de mai suivant. L'armée assemblée à Toulouse montait à six mille cavaliers et cinquante mille piétons. On se mit en marche au mois

de mars. Le duc fit d'abord le siége d'Aiguillon, qu'il fut obligé de lever. Parmi ceux qui servirent dans cette armée, nous remarquons Geraud de Montfaucon, sénéchal de Toulouse, Assur de Polastron, et Arnaud de La Vie vicomte de Villemur. Nos annales nous apprennent encore que les capitouls de Toulouse fournirent au duc de Normandie mille sergents de leur ville pour le siége d'Aiguillon, et que Pons et Bernard d'Izalguier, chevaliers de Toulouse, prêtèrent au roi et à ce prince des sommes considérables pour les frais de cette entreprise.

Sur la fin de mai, le duc de Normandie se rendit à Toulouse pour la tenue des états généraux qu'il avait convoqués ; on y régla la manière dont chaque corps devait pourvoir aux frais de la guerre. Le clergé du diocèse offrit de fournir un subside pour l'entretien d'un certain nombre de gens d'armes, outre le décime qu'il payait. Mais la descente que fit Edouard en Normandie, et qui fut suivie de la funeste bataille de Crécy, força le duc à abandonner Aiguillon et à se porter au secours du roi son père. A Agen, où il se trouvait au mois d'août, il désigna, pour gouverner le Languedoc à sa place, son féal cousin Jean comte d'Armagnac, et accorda aux habitants de Toulouse la permission de clore la ville de murailles flanquées de tours. Ces murailles avaient été abattues après la paix de 1229, et on avait déjà commencé de les reconstruire. Le duc revint en France sous l'habit de pélerin, et le comte d'Armagnac fixa sa résidence à Agen pour observer les mouvements des Anglais, qui s'étaient répandus jusque dans le Toulousain. Il importait grandement aux habitants de Toulouse que leur ville fût bien gardée ; aussi, le 10 oc-

tobre 1346, les capitouls demandèrent-ils au comte la permission d'étendre l'imposition des quatre deniers par livre sur toute sorte de denrées, imposition que le roi leur avait permise pour la réparation de leurs murailles. Ce fut à cette époque que l'on termina l'enceinte dont les restes subsistent encore aujourd'hui, mais qui bientôt disparaîtront sans retour, grâce à la manie des alignements peu commodes dans les villes du Midi. On détruisit aussi quelques monastères qui étaient situés dans les faubourgs, entr'autres celui de Saint-Jacques le Vieux, dont la fondation nous est inconnue ; celui des bénédictines de Cluny, depuis longtemps établi hors des murs à côté d'une église dédiée à saint Cyprien, et qui reconnaissaient l'abbé de Moissac pour leur supérieur général et le prieur de la Daurade pour leur supérieur immédiat. Ces bénédictines prirent le nom de Dames *de la Daurade* ou *de la Mer*. Les inondations fréquentes occasionées par le fleuve et la guerre des Anglais les ayant forcées à chercher un asile dans l'enceinte des murs, elles se fixèrent près de la porte de Saint-Cyprien, en un lieu qui leur fut cédé par les chanoines de Saint-Etienne, et où se trouvait déjà une autre maison religieuse appelée les Sœurs Blanches de la Madeleine. Cette dernière maison avait été établie par la famille d'Aigremont, sous le pontificat de Jean-Raymond de Comminges.

Les Anglais faisant toujours des préparatifs nouveaux pour étendre leurs conquêtes, toutes les villes du Languedoc cherchèrent à se fortifier ; on levait partout des subsides. D'après Bardin, un capitoul nommé Guillaume Fabri fut accusé du crime de péculat et jeté dans les fers ; mais

il ajoute que plus tard son innocence fut reconnue et qu'on le réintégra dans sa charge. La même prison qui avait reçu le capitoul reçut bientôt après Guillaume de Cardaillac, évêque de Saint-Papoul, accusé d'intelligence avec les Anglais et de les avoir accueilli dans son diocèse. Le sénéchal de Toulouse le fit arrêter et conduire en cette ville avec quelques ecclésiastiques de sa famille et tous ses domestiques. Ce prélat fut emprisonné au commencement de l'année 1347 et ses biens confisqués. Le pape, ayant appris cet évènement, excommunia ceux qui y avaient participé et se réserva leur absolution. Le sénéchal députa vers le pape pour exposer les motifs de sa conduite et demander la révocation de la sentence. Le roi intervint, et ordonna que l'évêque fût rendu à la liberté. Cet illustre évêque, sur le point de mourir victime de ses indignes calomniateurs, était d'une éminente sainteté ; il opéra même des miracles pendant sa vie. Sa mort arriva au mois de mars de la même année. Il fut inhumé dans sa cathédrale, qu'il avait terminée et enrichie de plusieurs vases d'or et d'argent d'un grand prix. Après sa mort, le pape commit Raymond de Canillac pour donner l'absolution à ceux qu'il avait excommuniés ; Geraud de Montfaucon sénéchal de Toulouse, Oudard de Merrin viguier, et Guillaume de Grésac juge de Rieux, principaux coupables, furent condamnés à une pénitence qu'ils devaient faire à Toulouse, à Saint-Papoul, et à Vallespi, château que Cardaillac avait fait bâtir.

Cette même année, mourut à Toulouse Jean de la Tissenderie, évêque de Rieux, qui avait fait construire à ses frais le palais épiscopal, et bâtir à Toulouse, auprès de la grande église des Cordeliers, une chapelle qui porta le nom

de son évêché, et dans laquelle il fut inhumé. Son tombeau et son épitaphe s'y voyaient encore avant la révolution française. Jean de la Tissenderie consacra la grande et belle église des Cordeliers, dont les fondements avaient été jetés par Pierre cardinal de Foix, cent ans auparavant (1222). Il ne faut pas confondre ce cardinal avec Pierre de Foix qui bâtit à Toulouse, au siècle suivant, le collége qui porte son nom ; ni avec avec Paul cardinal de Foix, qui occupa le siége de Toulouse au seizième siècle. Le premier était religieux franciscain.

A la même époque, mourut aussi à Toulouse Dominique Grenier de l'ordre des frères prêcheurs, évêque de Pamiers. Il enrichit le couvent de son ordre à Toulouse d'une chapelle dédiée à saint Antonin, au dessous de laquelle il fit établir une grande crypte pour la sépulture des frères et pour six chanoines de Pamiers qui mourraient en cette ville. Il fit élever aussi dans la même maison de vastes infirmeries. La bibliothèque des dominicains à Toulouse possédait de savants commentaires de ce prélat sur plusieurs livres de la Sainte-Ecriture. Sous son épiscopat, on termina à Pamiers l'abside de la nouvelle cathédrale.

Au mois d'août 1347, la ville de Calais tomba au pouvoir des armées anglaises : c'est ce qui détermina Clément VI à prendre tous les moyens possibles pour faire renouveler la trêve entre Philippe et Edouard. Elle le fut en effet jusqu'en 1351, quoique assez mal gardée. Les comtes de Foix et d'Armagnac ayant rejoint l'armée du roi, ce prince nomma à leur place le comte de Valentinois et Guillaume de Flavacourt archevêque d'Auch pour ses lieutenants en Languedoc : ce qui n'empêcha pas le comte de l'Ille et

Gallois de Labaume de remplir les mêmes fonctions dans la province.

L'archevêque d'Auch, accompagné de Geoffroi de Charni et de Gallois, se rendit à Toulouse, où ils assemblèrent, au mois de mars, les députés des principales communautés du pays, et convinrent que la sénéchaussée de Toulouse fournirait au roi quinze cents hommes d'armes entretenus à ses dépens, supposé que la trève vînt à se rompre. Guillaume de Flavacourt fixa son séjour à Toulouse. Le 27 juillet 1349, il approuva un traité passé entre le procureur général de la sénéchaussée et les habitants de Montesquieu dans le Lauraguais. Il était encore en cette ville à la fin de l'année puisqu'il y convoqua toute la noblesse de la sénéchaussée pour le mois de janvier suivant, et y donna, le 24 décembre, des lettres pour faire jouir Gaston de Foix et Agnès sa femme de la terre de Montesquieu-Volvestre.

Toulouse vit alors son archevêque Raymond de Canillac élevé à la dignité de cardinal sous le titre de Sainte-Croix.

LIVRE XXX.

DEPUIS L'ÉLÉVATION AU CARDINALAT DE RAYMOND DE CANILLAC, ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE, EN 1350, JUSQU'A LA MORT DE PIERRE DE SAINT-MARTIAL, EN 1401.

A peine Raymond de Canillac fut-il promu au cardinalat par Clément VI qu'il donna la démission de son siége. Il ne garda l'archevêché de Toulouse que cinq années, et eut pour successeur Etienne Aldobrandini ou d'Aldebert, évêque de Saint-Pons et archevêque d'Arles. Le cardinal de Canillac fut créé plus tard évêque de Palestrine et mourut à Avignon en 1373.

Jacques de Bourbon comte de la Marche fut nommé par le roi capitaine général de tout le Languedoc. Il exerçait cette charge en 1350. Au commencement de cette année, les Anglais, ayant violé la trève, s'avancèrent jusqu'aux portes de Toulouse : ce qui engagea le prince à ordonner que tous les chefs de famille de la viguerie de Toulouse se rendissent en armes à Moissac le 26 janvier, pour résister à leurs entreprises. Le roi, de son côté, donna commission au prieur de Saint-Martin-des-Champs de Paris et à Guillaume Balbet de se rendre à Toulouse pour y recueillir l'argent destiné à la garde du pays. Il leur donna de plus le pouvoir d'accorder des rémissions pour toute sorte de crimes, d'anoblir et de légitimer moyennant finan-

ce. Ce fut là un des derniers actes du règne de Philippe de Valois, qui mourut à Nogent-le-Rotrou au mois d'août suivant. La ville de Revel dans le Lauraguais doit son origine à ce prince, qui éleva une bastide dans ce lieu, véritable désert où se retiraient auparavant les malfaiteurs. Une cité se forma insensiblement autour de cette bastide, et elle se trouva bientôt peuplée par trois mille habitants, auxquels Philippe de Valois accorda de grands priviléges. Il nomma commissaire pour cette fondation Guillaume Flotte seigneur de Revel, qui donna son nom à la nouvelle ville.

Notre chroniqueur Bardin rapporte qu'en 1350, le roi Jean se trouvant à Villeneuve-d'Avignon, on lui donna un tournoi, et que le vicaire général de l'archevêque de Toulouse se présenta devant lui pour se plaindre des horribles traitements que les supérieurs des moines faisaient subir à leurs religieux en les jetant dans une prison perpétuelle appelée le *Vade in pace*, où ils étaient au pain et à l'eau, sans autre secours. Le roi ordonna que tous les abbés, prieurs et gouverneurs des monastères visiteraient deux fois par mois ces religieux, et leur donneraient un compagnon de temps à autre. Il confia l'exécution de cette ordonnance à Olivier de Laya, sénéchal de Toulouse, et à ses successeurs. Les frères mineurs et prêcheurs en appelèrent au pape de cette sentence ; mais le roi déclara que, s'ils n'obéissaient pas, ils seraient forcés de quitter son royaume. Ils se soumirent.

Nos abbayes du Toulousain nous offrent, dans la période de vingt années, quelques faits que nous consignons dans cette histoire. Julienne de Comminges, qui gouvernait l'ab-

baye de Saint-Laurent de Goujon, eut soin de faire confirmer par Aymeric de Comminges quelques biens de son monastère. Cette abbesse existait encore en 1348, mais nous ignorons l'époque de sa mort. Cette maison demeura quatre-vingts ans sans abbesse connue, car ce n'est qu'en 1424 que l'on trouve le nom d'Honorée de Motte. — Bonnefous de Durfort, prieur de la Daurade, obtint de Clément VI l'autorisation de porter, dans la célébration des divers offices, une crosse ou bâton pastoral d'or ou d'argent. — Aymeric de Montaigut, abbé de Mas-Garnier, pourvut de revenus annuels plusieurs charges de son abbaye, telles que celles de cubiculaire ou hôtelier, d'infirmier, etc., avec l'approbation de Bernard-Roger de Saint-Sever, qui présida le chapitre général de Saint-Benoît. Il fixa à vingt-cinq le nombre des religieux qui devaient composer l'abbaye. Après sa mort, arrivée en 1347, on élut pour lui succéder Pierre de Marguerie, qui ne vécut que peu de mois. A ce dernier succéda Raymond Hunaud de Montauban. — L'abbaye des religieuses de Saint-Saturnin de Toulouse fut gouvernée pendant dix-huit années par Gancione, qui mourut en 1341. Aimengarde lui succéda.— Arnaud III de Marcis, abbé d'Eaunes, mourut en 1343, et eut pour successeur Arnaud de Cabagnac, docteur en droit.— Grand-Selve venait de perdre son abbé Guillaume de Piret, qui eut pour successeur Raoul, en 1348.

Le siége de Rieux perdit Antoine de Lobens, son évêque, qui n'avait gouverné cette église que deux années ; il eut pour successeur, en 1350, Durand des Chapelles, qui fut transféré au siége de Maguelonne. L'abbaye de Feuillants dans ce diocèse ne nous offre, pour cette période, que

expirait le 12 septembre. La crainte de voir leur projet se réaliser, engagea les habitants à se fortifier. On détruisit alors tous les faubourgs : les chanoines réguliers de la cathédrale, le monastère des repenties de Saint-Loup, les vicomtes de Caraman et de Villemur, Raymond de Castelnau d'Estretefonds, Bernard de Durford de Malauze virent leurs maisons détruites. Le sire de Craon commandait alors à Toulouse avec Charles d'Espagne, connétable de France. La plupart des Toulousains s'armèrent; d'autres s'enfuirent, car le comte de Strafford menaçait vivement Toulouse. Gaston-Phébus comte de Foix s'y rendit aussitôt pour la défendre, et Aimery de Rochechouart sire de Mortemart y fut envoyé en qualité de sénéchal.

Sur ces entrefaites, mourut à Villeneuve-d'Avignon le pape Clément VI. Peu de temps avant sa mort, Etienne d'Aldebert avait convoqué, dans la cathédrale de Saint-Etienne, tous les clercs séculiers et réguliers pour rendre foi et hommage au pontife. Innocent VI succéda à Clément. Le nouveau pontife, dans sa jeunesse, avait étudié dans l'université de Toulouse, où il avait pris le degré de docteur en droit civil et où il avait même professé. On assure qu'il avait aussi exercé en cette ville l'office de juge-mage. Il s'appelait Etienne d'Aubert.

Le diocèse de Toulouse vit s'élever, ou du moins se terminer, un nouveau monastère, celui des religieuses Salenques. Gaston I[er] comte de Foix avait jeté, quelque temps avant sa mort, les fondements de cette maison tout près d'une église dédiée à saint Félix, en un lieu appelé Salenques (*de Salenchis*), au territoire de Rieux. Les religieuses cisterciennes qui devaient l'habiter étaient au nombre de

trente. Gaston, n'ayant pu terminer cette fondation, laissa ce soin à Eléonore sa veuve et à Gaston-Phébus son fils. A leur demande, les papes Clément VI et Innocent VI députèrent les abbés d'Eaunes, de Lezat et de Calers pour l'exécution de cette œuvre. Les fondateurs se réservèrent pour eux et leurs successeurs le choix des religieuses à admettre dans leur maison ; ils la soumirent à l'abbé de Bolbonne, et voulurent qu'on donnât à ces filles deux religieux discrets et prudents pour la direction spirituelle. Ils devaient recevoir de l'abbesse huit florins par an. Un prêtre séculier fut aussi attaché à ce monastère, afin d'y célébrer tous les jours la messe pour le repos des âmes des princes de la maison de Foix. On donna à cette abbaye le nom de *l'Abondance-Dieu*. Mantelène de Chatillon, religieuse de la Lumière-Dieu ou Fabas, fut créée et installée première abbesse de Salenques. Son intronisation fut faite en présence de l'abbé de Lezat, qui entonna l'hymne *Te Deum*. L'évêque de Couserans, Canard, officia pontificalement.

Le pape et le roi Jean approuvèrent, à cette même époque, le monastère de St-Pantaléon à Toulouse. Ce prince, dans un voyage qu'il entreprit en Languedoc en 1354, se trouvant à Nîmes, exempta les religieux de l'abbaye de Grand-Selve de toute sorte de péages dans la sénéchaussée de Carcassonne, et ordonna au sénéchal de Toulouse d'informer sur l'*usage* qu'avaient les religieux dans la forêt de Boutteville. Le roi se rendit à Avignon, et ce fut pendant son séjour en cette ville que le pape chargea Etienne d'Aldebert, archevêque de Toulouse, d'administrer l'Eglise d'Avignon. Ce prélat, ne pouvant alors se rendre dans sa propre

Eglise, la fit gouverner par son vicaire-général Guillaume Bragose, qui fut depuis évêque de Vabres et cardinal. Cette circonstance nous porte à croire qu'Etienne fixa son séjour à Avignon vers ce même temps ; c'est là qu'il quittança Durand, abbé, de la somme de cinquante florins que ce dernier devait au pape, et qu'il lui donna l'absolution de la peine qu'il avait encourue pour avoir différé à les payer. Etienne attesta encore à la cour romaine qu'Audouin, abbé de Cluny, s'était pleinement acquitté à l'égard de la chambre apostolique. Nous le trouvons encore, deux ans après, à Avignon, où il reçoit Guillaume d'Alberti en qualité de chapelain domestique du pape.

Innocent VI, désirant ardemment rétablir la paix entre les rois de France et d'Angleterre, les engagea à envoyer devant lui leurs plénipotentiaires. Ceux-ci se rendirent en effet à Avignon, mais ne purent s'entendre : de sorte que les hostilités recommencèrent. Edouard envoya le prince de Galles son fils prendre le commandement de son armée, et Jean confia la direction de la guerre au comte d'Armagnac. Celui-ci, ayant appris qu'on devait célébrer des joûtes à Toulouse le jour de Saint-George 1355, les défendit. Le sénéchal arrêta aussi le cours des divertissements du carnaval. Ayant appris que le prince de Galles devait faire une irruption sur Toulouse, le comte d'Armagnac somma tous les peuples des environs de se retirer dans l'intérieur de la ville, et ordonna à tous les habitants au-dessus de l'âge de quatorze ans de s'armer, au moins un dans chaque maison, de se tenir prêts à marcher, et de porter en signe de ralliement une croix blanche sur leurs habits. Il fit venir à Toulouse un corps d'arbalétriers gênois et lombards.

et leva des subsides pour soutenir les frais de la guerre.

Cependant le prince de Galles débarqua à Bordeaux, traversa la Gascogne, vint camper à Portet près de Toulouse, pilla et brûla Castanet, Carbonne, Miramont, Montgiscard, Baziége, Villefranche, Avignonet, le Mas-Saintes-Puelles, Castelnaudary, Fanjaux, Alzonne, Montréal, la ville basse de Carcassonne, et se dirigea vers Narbonne, d'où il fut repoussé avec de grandes pertes par le vicomte Aimery. Après cela il se retira vers Bordeaux, chargé des dépouilles de la province et emmenant un grand nombre de prisonniers. La consternation était générale; de toutes parts on se mettait en défense.

Les muses ne furent pas toutefois aussi effrayées des préparatifs de la guerre, puisque ce fut à cette époque (1355) que Guillaume Molinier publia les préceptes dictés par la compagnie du *Gai Savoir* sur la poésie. Le recueil de ces préceptes fut appelé *les Lois d'amour* (*las Leys d'amor*). Ce personnage, devenu célèbre dans nos annales académiques, avait été créé en 1323 chancelier ou secrétaire de la compagnie des Sept Troubadours. Il était logé dans la rue de *las Baladas* (rue Valade), au quartier de Saint-Pierre-des-Cuisines. Quoiqu'il eut étudié avec succès la jurisprudence, cela ne l'empêchait pas de cultiver la poésie. Les troubadours lui confièrent alors la rédaction des lois de la poésie, de concert avec le docte et révérend seigneur Barthélemy Marc, docteur ès-lois. Trente années environ furent consacrées à ce travail avec plus ou moins d'assiduité ; enfin en 1355 la compagnie du Gai-Savoir réalisa les vœux de ses devanciers. Dans ce long intervalle, on avait établi les grades de bachelier et de docteur en la Gaie-Science ; on avait

doté la compagnie d'un bedeau (*bedel*), fixé ses attributions et les insignes de sa dignité. A cette époque, les premiers troubadours avaient disparu, et nous trouvons les noms suivants : Cavayer de Lunel, Barthélemy Izalguier, Pierre de la Selva, Jean de Seyra, Bertrand Delfalgar, Raymond Gabarra, Germain de Gontaut. Ces nouveaux troubadours ajoutèrent deux prix à celui de la violette d'or, — une églantine et un souci, et déclarèrent aussi que, pour exciter l'émulation, on pourrait de temps à autre donner quelqu'autre prix aux poëtes. Il faut observer cependant que les trois fleurs retinrent le nom de *joies principales* (*las joyas principals*).

Guillaume Molinier publia son travail en 1355 ou 1356. On trouve dans ce livre les règles nécessaires à la composition des œuvres poétiques, au jugement des ouvrages, et à la réception des grades divers en la Gaie-Science. *Las Leys d'amor* ont été traduites en notre siècle par M. le marquis d'Escouloubre, et publiées de nos jours par les soins de l'un des plus savants mainteneurs du Gai-Savoir (1). On publia, au quatorzième siècle, d'autres préceptes de poésie et de rhétorique en langue romane. L'auteur et l'époque précise de cette seconde publication nous sont inconnus. Elle porte pour titre : Les Fleurs du Gai-Savoir (*las Flors del Gay Saber*). Ce traité a été traduit en français par M. le marquis d'Aguilar et publié aussi de nos jours.

Pendant que la poésie romane dictait ses gracieux préceptes, les états du Languedoc s'assemblaient à Toulouse

(1) M. Gatien-Arnoult.

au mois de mars 1356. Bertrand de Piperac, prieur de Saint-Martin-des-Champs, Jean Chalemard, président du parlement de Paris, et Robert de Clermont, maréchal du duc de Normandie, s'y trouvèrent. Ils annoncèrent à l'assemblée que le duc de Normandie allait venir pour se mettre à la tête des troupes et repousser l'ennemi, et qu'il était nécessaire de voter des subsides. Arnaud de Faye, l'un des capitouls, répondit qu'ils étaient contents de l'arrivée du prince, qu'on était disposé à secourir le roi par tous les moyens possibles, et qu'on consentait à l'imposition pendant un an de six deniers par livre sur toutes les denrées ou marchandises qui seraient levées dans le pays, et de plus à celle d'un *agneau* ou *mouton* d'or par feu.

Le duc de Normandie fut remplacé dans la province par son frère Jean comte de Poitiers. Le comte d'Armagnac continuait toujours à repousser les attaques des Anglais, et ne cessait, avec son armée rassemblée à Toulouse au mois de mai, d'épier avec soin les marches de l'ennemi qui cherchait à passer le fleuve de Garonne pour faire une nouvelle irruption du côté de Narbonne. Les familles, effrayées, quittaient la ville et se dirigeaient vers l'Espagne : ce qui obligea d'Armagnac à rendre, le 1er juin, une ordonnance pour arrêter les fuyards. Le comte de Poitiers convoqua toutes les milices à Toulouse pour le mois d'août, tandis que le prince de Galles, trompant son adversaire, se précipita dans l'Auvergne, le Berri et le Poitou, qu'il ravagea. Le roi Jean, averti de sa marche, alla à sa rencontre et lui livra bataille à Maupertuis en Poitou, le 19 septembre. Dans cette bataille, le roi de France fut fait prisonnier

avec une grande partie des nobles, au nombre desquels se trouvait Pierre d'Aubigny, sénéchal de Toulouse.

A peine le comte d'Armagnac eut-il appris la captivité du monarque, qu'il convoqua les états à Toulouse pour la mi-octobre. Ce fut dans cette circonstance mémorable que le clergé, la noblessse et le tiers-état de cette sénéchaussée se montrèrent pleins d'ardeur pour la délivrance du monarque. On vota par acclamation des levées de troupes et des subsides en argent ; il fut décidé qu'on prendrait le deuil jusqu'à la délivrance du roi, et qu'on suspendrait tous les jeux et divertissements publics.

L'année suivante (1357), on tint à Toulouse une nouvelle assemblée des états au commencement de mai, dans la salle royale du château Narbonnais, et on ordonna la levée des subsides ; mais le peuple, ayant appris qu'une trève avait été conclue entre les deux rois au mois précédent, et qu'on lui avait caché cette circonstance, n'écouta plus que son ressentiment : il courut en foule au château où se trouvait d'Armagnac et les officiers du roi, et les y assiégea pendant une journée entière. Le comte s'évada dans la nuit. Les séditieux mirent le feu au château et le pillèrent, brûlèrent les maisons des officiers du roi, entr'autres celle de Montrevel, juge-mage, et tuèrent plusieurs personnes. Le tumulte enfin s'apaisa. Le comte, étant rentré à Toulouse, fit rechercher les coupables ; quelques-uns furent pris et exécutés, d'autres prirent la fuite.

Le 15 avril 1358, le comte de Poitiers, que le roi son père avait nommé son lieutenant-général en Languedoc, assembla encore les états à Toulouse. Ce fut dans cette assemblée, où ne figura que le tiers-état, que la séné-

chaussée de Toulouse donna en particulier à ce prince une gratification de vingt mille moutons d'or pour son entretien. Le comte passa quelques jours à Verdun-sur-Garonne. Le 20 mai, il se rendit à Grand-Selve, où il ordonna que Jean d'Armagnac serait mis en possession du comté de Gauré que le roi lui avait donné. Le 6 juin, il se trouvait à Grenade-sur-Garonne, où il manda au sénéchal de Beaucaire d'obliger tous les officiers royaux de faire un prêt au roi. Il indiqua l'assemblée des états à Toulouse pour le mois de juillet, afin de voter des secours pour la délivrance du roi. Cette assemblée fut tenue à Montpellier, et nous y trouvons les capitouls de Toulouse offrant de donner cinquante mille deniers d'or, à certaines conditions qui furent acceptées par le comte le 26 juillet, à Toulouse, où il se trouvait alors. Du reste, cette année et l'année suivante, il parcourut rapidement toute la province pour des affaires la concernant, et convoqua les états des diverses sénéchaussées. Ces allées et venues continuelles prouvent que le pays était toujours menacé par les Anglais.

Ces peuples n'étaient pas les seuls à faire des hostilités puisque, en 1359, Gaston-Phébus comte de Foix se lia avec les Anglais contre le roi et ses lieutenants. Il entreprit donc la guerre contre le comte de Poitiers et celui d'Armagnac dans le Toulousain. Les peuples de ce pays ayant voulu attaquer Gaston par une marche trop précipitée, ils furent entièrement défaits. Cette victoire ranima l'ardeur de Gaston-Phébus, qui assembla un corps assez nombreux de Béarnais et d'Anglais, se jeta sur le Toulousain, où il prit et brûla plusieurs châteaux, entr'autres ceux d'Hauterive et de Cintegabelle.

Le pape Innocent VI n'oubliait pas Toulouse, où il avait puisé la science sacrée. Possédant en cette ville une maison qu'il avait pendant longtemps habitée, il y fonda, l'an 1359, un collége pour vingt pauvres écoliers clercs, dix pour étudier en droit canon et dix en droit civil. Sur ces écoliers, six devaient être du collége de Limoges, quatre de Toulouse, et les autres de tout le royaume. Il dota quatre prêtres pour le service de la chapelle, qu'il dédia à saint Martial ainsi que le collége, et aussi pour la direction spirituelle des clercs. Tout en exemptant ce collége de la juridiction de l'ordinaire, il confia la direction de cette maison à l'archevêque de Toulouse, et ordonna qu'après sa mort les cardinaux Arnaud et Pierre, ses neveux, l'archevêque d'Auch et l'évêque d'Albi opérassent dans la direction du collége tous les changements qu'ils jugeraient convenables. (Le collége Saint-Martial occupait le côté de la place du Capitole situé entre la rue Saint-Rome et celle de la Pomme. L'église était modeste et très obscure. Tout l'édifice est depuis longtemps détruit.) De nombreux bénéfices ayant été conférés à cette maison, l'archevêque de Toulouse ordonna que les possesseurs de ces bénéfices seraient exempts des subsides qu'on levait en France pour la rançon du roi Jean.

Nous ne suivrons pas ici le comte de Poitiers dans ses courses à travers le pays toulousain, convoquant les milices, s'opposant à la marche de l'ennemi, épousant à Carcassonne, le 24 juin 1360, Jeanne, fille de Jean d'Armagnac et de Béatrix de Clermont.

Edouard, roi d'Angleterre, qui avait débarqué à Calais avec une nombreuse armée, s'avançait vers Paris. Il était

à Bretigny près de Chartres lorsque les envoyés du pape parvinrent à faire adopter un traité, qui fut signé le 8 mars 1360. Par ce traité, le roi Jean devait être conduit à Calais ; sa rançon se portait à trois millions d'écus d'or. Il donna, pour ôtage de ses promesses, ses deux fils les comtes d'Anjou et de Poitiers, les ducs d'Orléans et de Bourbon, quarante des principaux seigneurs du royaume, quatre bourgeois de Paris, et deux des plus notables habitants des principales villes du royaume, parmi lesquelles Toulouse tenait l'un des premiers rangs. Le comté de Poitiers ayant été cédé aux Anglais, Jean se qualifia depuis du titre de duc de Berri. Il partit du Languedoc vers la mi-juillet, se rendit à Calais auprès du roi son père, et nomma pour ses lieutenants en son absence Pierre Aycelin de Montaigu, prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris, et Jean Souvain, sénéchal de Beaucaire. On comprend que le royaume dût être facilement épuisé par la somme énorme qu'il fallut payer pour la rançon du roi. La sénéchaussée de Toulouse fut l'une des plus chargées.

Par le traité de Brétigny, le Périgord, le Querci, l'Agenais et la Bigorre furent cédés au roi Edouard ; ainsi le Languedoc, dont ces provinces faisaient partie, fut restreint aux anciennes sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire. Nos rois rentrèrent plus tard dans la possession de ces provinces.

Au mois de janvier 1361, Innocent VI publia une croisade dont le but était d'arrêter les brigandages commis par les *Compagnies*. On entendait par ce mot une armée d'Anglais que le roi d'Angleterre avait licenciée après le traité de Brétigny, et qui s'était accrue de beaucoup de gens sans

aveu. Elle s'était emparé du Pont-Saint-Esprit et menaçait Avignon. Le roi et la reine d'Aragon envoyèrent six cents hommes d'armes et mille hommes de pied ; celui de France ordonna de faire marcher ses milices, et chargea le connétable de Fienne, son lieutenant, de les chasser à main armée. Les compagnies, qui avaient formé le dessein de se porter sur Toulouse, voyant qu'elles ne pouvaient longtemps résister aux efforts réunis des croisés, envoyèrent des députés au pape. Après certaines conditions stipulées, les routiers promirent de passer les monts. Ils abandonnèrent en effet le Pont-Saint-Esprit, et partirent, sous la conduite du marquis de Montferrat.

Le 15 mai, mourut à Toulouse Etienne d'Aldebert, archevêque de cette ville. Son corps fut porté à Clermont, au monastère de Saint-Allyre, où il avait été moine. Il gouverna ce diocèse pendant dix ans, et eut pour successeur Gaufride de Veyroles, que le pape fit passer de l'évêché de Carcassonne à la métropole de Toulouse.

A peine ce prélat eut-il pris possession de son siége, que Toulouse se vit encore menacée par une partie de routiers qui n'avaient pas suivi les autres. Bernard d'Albret, leur chef, les ayant conduits dans les diocèses de Carcassonne et de Toulouse, ils prirent la ville de Montolieu et celle de Saint-Papoul. Le général d'Audenham se mit à leur poursuite, aidé par des Espagnols castillans que Henri comte de Transtamare et Sanche son frère avaient conduits en France. Ces princes, fils naturels d'Alfonse VII roi de Castille, avaient été obligés de fuir la persécution de Pierre le Cruel, leur frère légitime. Henri de Transtamare forma le projet de se servir des routiers pour aller combattre le roi de Cas-

tille ; c'est ce qui le détermina à se joindre au maréchal d'Audenham pour conclure un traité avec les compagnies, qui s'engagèrent à sortir du royaume dans six semaines.

Tranquille du côté des routiers, Toulouse reçut dans ses murs une nouvelle colonie. Les religieux de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs, qui depuis bien des années avaient fondé une Maison à Toulouse dans le faubourg Saint-Michel, désirèrent, à cause des guerres, se retirer dans l'intérieur de la ville. Le 23 janvier 1362, ils achetèrent du chapitre de Saint-Etienne, au prix de huit cents florins, une petite chapelle dédiée à saint Victor et une maison qui avait appartenu à la famille de Rouaix, et s'établirent en ce lieu, qu'ils ont occupé jusqu'à la révolution française, en 1790. (Le couvent et l'église de la Trinité étaient situés dans la rue qui porte ce nom, à gauche. Ils sont aujourd'hui détruits.)

Peu de temps après l'établissement des trinitaires dans l'intérieur de la ville, Innocent VI mourut à Avignon, le 12 septembre. Il avait élevé au cardinalat Guillaume Bragose, né à Mende, docteur et professeur en droit dans l'université de Toulouse, que l'on regardait comme l'un des plus grands canonistes de son temps, et Hugues de Saint-Martial, docteur en droit civil de Toulouse, où il était à l'époque de la mort du pape. Les cardinaux élurent, pour lui succéder, Guillaume de Grimoard, abbé de Saint-Victor de Marseille, qui prit le nom d'Urbain V. Au commencement de son pontificat, il approuva une transaction que Gaufrid de Veyroles, archevêque de Toulouse, passa avec Villeneuve, prévôt de Saint-Etienne, au sujet de la collation et provision des bénéfices du diocèse. La prévôté fut reconnue

appartenir de droit au chapitre, l'archevêque n'ayant seulement sur ce bénéfice que le droit de confirmation.

Un des premiers soins d'Urbain V fut de réconcilier les comtes de Foix et d'Armagnac qui depuis longtemps se faisaient la guerre au sujet de la succession du Béarn. L'archevêque de Toulouse et Charles roi de Navarre avaient fait accepter, au mois de mars 1362, aux deux princes une trève ; mais d'Armagnac la rompit bientôt après, et envoya le défi au comte de Foix, qui l'accepta. Leurs armées se rencontrèrent au territoire de Launac, au diocèse de Toulouse. La bataille se livra le 5 décembre. Du côté de Foix se trouvaient Jourdain comte de l'Ille, les vicomtes de Cardonne, de Castelbon, de Couserans, le seigneur de Paliés; du côté d'Armagnac étaient le comte de Comminges, les seigneurs de la maison d'Albret, et plusieurs autres. Le choc fut terrible. On combattit d'abord avec un égal succès, mais la victoire se décida en faveur de Foix. Neuf cents gentilshommes furent faits prisonniers avec d'Armagnac, et furent conduits au château de Foix. Le comte leur fit grâce de la vie, et leur donna quelques villes du comté pour prison jusqu'à ce qu'ils eussent payé leur rançon.

Le comté de Toulouse cessa à cette époque de faire partie du domaine particulier du roi de France ; le roi Jean unit définitivement ce comté et quelques autres à la couronne, pour la dédommager des provinces qu'on avait été obligé de céder à l'Angleterre. Peu de temps après, ce prince mourut à Londres, le 8 avril 1364, laissant le royaume désolé par la levée des subsides et les courses des brigands. — Charles V succéda à son père.

Bardin le chroniqueur nous rapporte que, le 16 avril, le

maréchal d'Audenham tint une assemblée à Nîmes où furent envoyés, comme députés de Toulouse, Etienne de Nogaret, docteur en lois, et Pierre Izalguier. Il paraît que Gaufrid de Veyroles, archevêque de Toulouse, trouvait que les inquisiteurs de la foi usaient un peu trop largement de leur puissance dans son diocèse, et qu'il avait voulu les forcer à suspendre leurs poursuites, sous peine d'excommunication. Les députés firent part à l'assemblée de cet incident, en la suppliant de vouloir intervenir dans cette affaire. Les évêques présents, à l'exception de celui de Viviers, trouvèrent que cette intervention n'était point dans le droit. Le sénéchal alors évoqua l'affaire à son tribunal, cassa la sentence de l'archevêque, et rétablit dans leurs fonctions les inquisiteurs. Plusieurs graves historiens regardent ces faits comme controuvés.

Louis duc d'Anjou, frère de Charles V, prit le gouvernement du Languedoc, et se rendit à Toulouse le 24 février 1365. Il imposa d'un marc d'argent tous les notaires de la province, afin de pouvoir chasser les brigands ou pillards qui la désolaient ; et ce fut pendant son séjour à Toulouse qu'il renouvela, avec les ambassadeurs du roi d'Aragon, le traité d'alliance conclu depuis quelque temps entre les deux couronnes. Par ce traité, les deux rois firent une ligue offensive et défensive contre le roi de Navarre. Cette ligue devint pour le moment inutile, puisque la paix fut bientôt conclue entre Charles V et ce dernier prince.

On a déjà vu que Henri comte de Transtamare, frère naturel de Pierre le Cruel, roi de Castille, devait conduire contre ce monarque les Compagnies ou Routiers qui se trouvaient encore en France. Il fut convenu entre le pape

et le roi qu'on confierait la conduite de ces compagnies et des autres milices qui devaient se joindre à elles, à Bertrand Du Guesclin, chevalier breton, déjà renommé par sa valeur. Ce vaillant capitaine, ayant reçu ses instructions, rassembla ses troupes, se dirigea vers Avignon, passa ensuite à Montpellier, et se rendit à Toulouse au mois de décembre 1365, d'où il emmena pour la guerre d'Espagne quatre cents des principaux habitants. Les Toulousains se rendirent à Carcassonne, où les attendait le duc d'Anjou. Bertrand Du Guesclin arriva à Barcelonne avec ses troupes le premier jour de janvier 1366, et après avoir chassé du trône Pierre-le-Cruel, il y plaça Henri son frère. Pierre se réfugia par mer à Bayonne, et appela à son secours le prince de Galles, qui chercha à le faire remonter sur le trône. Pendant cette expédition, le duc d'Anjou séjourna à Toulouse aux mois de septembre et d'octobre, et donna des lettres de sauvegarde à l'abbaye de Grand-Selve à cause des dommages qu'elle avait soufferts de la part des Compagnies.

Le prince de Galles se mit à même de gagner les routiers qui étaient passés en Espagne, et les engagea à venir dans son armée. Ces milices suivirent ses ordres et ne tardèrent pas à rentrer en France par le pays de Foix, au nombre de douze mille hommes. Ces troupes, en sortant du comté de Foix, se partagèrent en trois corps ; deux passèrent par la Gascogne pour aller joindre à Bordeaux le prince de Galles ; et le troisième, composé de trois mille hommes, entra dans le Toulousain pour se rendre à Montauban qui appartenait à l'Angleterre. Bertrand Du Guesclin repassa en France et rejoignit le duc d'Anjou à

Montpellier. On résolut de réunir immédiatement les milices de la province pour s'opposer au passage des compagnies. Gui d'Asai, sénéchal de Toulouse, prit le commandement de cinq cents lances et de quatre mille archers. Le 9 août, les troupes françaises campèrent à Villedieu, entre le Tarn et la Garonne. Une compagnie de ces brigands fut battue à Montech par les communes de Toulouse : cent hommes furent tués, quatre-vingts faits prisonniers; on prit cinq cents chevaux, et on mit le reste en déroute.

Mais les compagnies prirent bientôt leur revanche. Berducat d'Albret, leur capitaine, sortit de Montauban et fondit sur les troupes françaises. Celles-ci le reçurent avec intrépidité, et forcèrent les compagnons à se replier du côté de la ville, après en avoir tué une partie. Le gouverneur de Montauban, qui avait mis la garnison sous les armes, rétablit le combat ; de nouvelles compagnies étant arrivées au nombre de quatre cents hommes, les Français se virent forcés de chercher leur salut dans la fuite. Plusieurs habitants de Toulouse ainsi que le sénéchal furent faits prisonniers, et ne purent recouvrer leur liberté qu'avec une assez forte rançon.

En ce même temps Urbain V résolut de rétablir à Rome le siége du souverain pontificat. Etant venu à Montpellier le 1er janvier 1367, il y consacra la nouvelle église qu'il avait construite en l'honneur de saint Benoît, et fit présent aux franciscains de cette ville du bras droit de saint Louis de Marseille, évêque de Toulouse, qu'il leur fit remettre par Pierre d'Aragon, neveu du saint et oncle du roi d'Aragon. De retour à Avignon, il fit lever, le 24 avril, l'interdit qu'il avait jeté sur la ville de Toulouse à cause de l'emprison-

nement du grand-vicaire de l'archevêque. Nous ignorons la cause de cet emprisonnement, qui durait déjà depuis un an. Deux capitouls et deux notables se rendirent à cette occasion auprès du pontife, et lui offrirent une pleine satisfaction sur cette affaire, à la suite de laquelle le cardinal de Palestrine publia l'absolution suivante :

« Guillaume, par la miséricorde de Dieu cardinal-prêtre » du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, à tous les prêtres, » clercs et laïques de l'un et de l'autre sexe de la ville de » Toulouse, salut. — Désirant accueillir favorablement vos » humbles supplications, nous enlevons l'interdit qui avait » été lancé contre les habitants et les églises de cette cité » à raison de quelques procès apostoliques intentés à l'oc- » casion de la violence exercée par les capitouls et bourgeois » de la dite ville, en jetant en prison le vicaire-général de » l'archevêque, ayant égard au consentement desdits ar- » chevêque et vicaire-général et à l'acte de réparation fait » publiquement par deux consuls et deux bourgeois devant » les portes du palais apostolique ; et cela, par l'autorité » du pape, dont nous sommes le pénitencier, et par la » délégation spéciale que nous avons reçue. — Donné à » Avignon, le 8 des kal. de mai, l'an IVe du pontificat » d'Urbain V. »

Le pape désirait ardemment le rétablissement de la discipline ecclésiastique : aussi écrivit-il en 1368 à tous les métropolitains de tenir des conciles provinciaux. D'après ces lettres, l'archevêque de Narbonne prévint Gaufrid de Veyroles, archevêque de Toulouse, de se trouver avec lui et les autres évêques de la province à Lavaur pour y tenir un concile, qui fut ouvert le 27 mai. Gaufrid s'y trouva en

personne ; on y remarqua encore Amélius de Lautrec, docteur en décrets, chanoine et chancelier de l'Eglise de Toulouse, qui avait professé le droit canonique dans l'université de cette ville. Après avoir été évêque de Couserans et de Comminges, il fut créé cardinal en 1390.

Gaufrid de Veyroles institua dans son église métropolitaine quatre chapellenies, qu'il dota très richement. Il se trouvait dans sa ville épiscopale lorsque le duc d'Anjou s'y rendit, sur les bruits de rupture entre les rois de France et d'Angleterre. Le prince séjourna longtemps en cette ville, et y reçut Marie de Bretagne sa femme, qui fit son entrée solennelle le 23 septembre. Cette princesse fit grâce, à cette occasion, à deux criminels, prétendant en avoir le droit toutes les fois qu'elle faisait sa première entrée dans une ville de France.

L'année 1369 s'ouvrit à Toulouse par la cérémonie de la translation solennelle du corps de saint Thomas d'Aquin. Urbain V ayant dirimé la longue controverse qui existait entre les cisterciens de Fosse-Neuve où le saint était mort et les dominicains, cette insigne relique fut remise au général des frères prêcheurs, Elie Raymondi. Le pape, en lui donnant le corps du saint à Montefiascone, où il se trouvait, lui dit : « Je vous avais laissé la liberté de déterminer » avec votre chapitre dans quelle de ces deux villes, de » Paris ou de Toulouse, vous feriez porter ces reliques ; » mais parce que je prévois que les fortes sollicitations » qu'on vous fera de toute part vous ôteront peut-être la » liberté d'agir selon vos desirs, je révoque cette permis- » sion, et je choisis moi-même la ville et votre maison de » Toulouse, où je n'ignore pas que vous avez une église

» magnifique et où le peuple est fort pieux. D'ailleurs, on
» vient d'établir dans la même ville une faculté de théologie dont je veux que saint Thomas soit le docteur et le
» maître, à cause de la solidité et de la pureté de sa doctrine. »

Urbain V voulut prescrire lui-même l'ordre dans lequel on devait transporter les saintes reliques. La châsse qui les renfermait fut scellée du sceau du pontife. Le procureur général des dominicains, deux anciens religieux et l'auditeur du cardinal-évêque d'Albano, accompagnaient toujours le corps qu'ils ne devaient jamais perdre de vue, et précédaient le père général de demi-journée. Celui-ci couchait où les autres avaient dîné, et dînait le lendemain là où ils avaient passé la nuit. Après deux mois de marche, ils arrivèrent heureusement au monastère de Prouille, sur la fin de novembre 1368. Ils s'arrêtèrent un mois entier pendant qu'on faisait à Toulouse les préparatifs nécessaires pour la réception des reliques. La veille de Noël, on quitta Prouille. Le 26 janvier, on s'arrêta à Avignonet, et puis à Villefranche. A Montgiscard, deux guérisons miraculeuses s'opérèrent. Le dimanche 28 janvier 1369, les reliques furent déposées, au point du jour, dans une petite chapelle appelée Notre-Dame *de Pheretra* (la chapelle de Saint-Roch). Le même jour, tout le clergé régulier et séculier se rendit processionnellement à cette chapelle pour prendre les reliques. On assure que plus de cent cinquante mille personnes sortirent de la ville à la suite de Louis duc d'Anjou, qui assista à la cérémonie. On y voyait encore les archevêques de Toulouse et de Narbonne, les évêques de Lavaur, Beziers et Aire, les abbés de Saint-Saturnin et de Simorre,

les Cours, l'Université et tous les ordres de la ville. Un dais tout étincelant d'or et de pierreries était porté au-dessus des reliques par le duc et les principaux seigneurs de sa cour. Autour de la châsse flottaient six étendards : les deux premiers étaient aux armes de France, le troisième portait celles de la maison d'Anjou, le quatrième celles du pape, le cinquième celles de la maison d'Aquin, et le sixième celles de la ville de Toulouse. L'archevêque de Narbonne prononça le panégyrique du saint ; les reliques furent déposées dans l'église des Frères prêcheurs, et à l'offertoire de la messe solennelle le duc d'Anjou donna cinquante francs d'or (*quinquaginta francos auri*).

Le duc d'Anjou, vers la fin de février 1369, assembla à Toulouse les communes du Languedoc et donna des lettres pour révoquer tous les commissaires royaux qu'il avait institués, leurs fonctions ne servant qu'à opprimer le peuple ; il confirma en même temps les traités que le comte d'Armagnac et l'archevêque de Toulouse avaient passés avec les habitants de plusieurs villes voisines. Ces traités nous apprennent que Gaufrid de Veyroles était commissaire royal, qu'il attira à la France les habitants de Cahors et de Capdenac, et que le roi, pour le récompenser de ses services, lui accorda huit cents livres d'or.

Au mois de mai on découvrit à Toulouse une grande conspiration dans laquelle se trouvaient Perrin de Savoie dit le *Petit Mesquin*, Arnaud de Penne, Amanieu d'Artigues, Nolin Pavalhon, et quelques autres capitaines des compagnies que le duc d'Anjou avait prises au service du roi. Le plan des conjurés était de tuer ce prince ou de le livrer aux Anglais. Après que tous eurent été arrêtés et qu'on les eût

promenés tous les quatre sur un char dans la ville, on noya les deux premiers; les deux autres furent décapités et leurs corps mis en quatre quartiers. Le prince partit de Toulouse au commencement de septembre, se dirigea vers le Rhône, revint au mois d'octobre dans cette ville, et y séjourna tout le reste de l'année. Il acccorda divers priviléges à plusieurs villes qui s'étaient placées sous l'obéissance du roi, établit James Izalguier, chevalier-bachelier, à Gimont en Gascogne, avec quatre-vingt-dix-huit écuyers de sa suite, et distribua aussi les gens d'armes de la province en divers quartiers. Nous le trouvons encore à Toulouse au mois de janvier 1370, convoquant les états de la province, quittant ensuite cette ville, et se rendant en France pour se concerter avec le roi sur les opérations de la campagne prochaine contre les Anglais.

Il fut arrêté dans les conseils du monarque que l'on mettrait deux armées sur pied : l'une sous les ordres du duc d'Anjou, vers le Périgord, et l'autre sous ceux du duc de Berri, vers le Limousin et le Querci. Ces deux princes devaient attaquer simultanément le prince de Galles dans Angoulême. Bertrand Du Guesclin fut rappelé d'Espagne et créé connétable de France.

Le duc d'Anjou arriva à Toulouse le 11 juillet et y trouva réunies toute la noblesse et les milices de la province. Parmi ces milices, il y avait un corps d'arbalétriers du pays de Gênes en Savoie qui était commandé par Antoine Doria, chevalier gênois. Peut-être le duc de Gênes, Dominique Frégose, avait-il été porté à envoyer des secours au prince par Philippe Foucaud, fils d'un viguier de Toulouse et qui jouissait d'un grand crédit auprès de lui. Philippe était un

homme plein de valeur ; il se signala dans l'expédition de Gênes contre l'île de Chypre, et revint à Toulouse chargé d'honneurs et de richesses. Sa famille devint puissante dans le pays.

Après avoir laissé à Toulouse l'évêque de Chartres, son chancelier, pour faire lever des subsides, le duc d'Anjou commença le cours de ses exploits ; Moissac, Agen, Tonneins, le Port-Sainte-Marie, Aiguillon, Cahors, se soumirent à son approche. Il rentra à Toulouse au mois d'août, et entreprit ensuite le voyage d'Avignon pour saluer le pape, qui s'était rendu de Rome en cette ville. Ce pontife, à la prière de l'archevêque de Toulouse, confirma la constitution de Clément VI par laquelle il déclarait que les évêques suffragants étaient tenus de rendre hommage au métropolitain, quoiqu'ils n'eussent été ni élus par le chapitre ni confirmés selon l'antique usage par le métropolitain, mais seulement promus par le siége apostolique. Urbain mourut bientôt après.

D'Avignon, le duc d'Anjou rentra à Toulouse, où Marie de Bretagne sa femme donna le jour à une fille nommée Marie. Marguerite de Roquefort, damoiselle, fut choisie pour nourrice de la jeune princesse. Le duc la gratifia de cent francs d'or. Quelque temps avant l'arrivée du prince, on avait pendu à Toulouse Thomas de Walquefare, chevalier anglais, sénéchal du Querci pour le roi d'Angleterre. On éleva, pour cette exécution, un immense échafaud où treize charpentiers furent employés.

Grégoire VI succéda à Urbain V au mois de décembre 1370. L'un des premiers actes de son pontificat fut une bulle qui donnait plein pouvoir à Audouin cardinal d'Ostie

de dresser des statuts pour un collége que ce prélat venait de fonder à Toulouse. Ce collége était celui de Maguelonne. Il devait y avoir dix étudiants en droit civil et canonique et un prêtre. Cette maison était située rue du Taur ; sur son emplacement on a construit aujourd'hui un magnifique hôtel.

Nos annales nous montrent à cette époque le duc d'Anjou fixant son séjour à Toulouse, où il assemblait de temps à autre les états, et parcourant ensuite la province pour aviser aux moyens de résister à certaines compagnies de gens d'armes qui désolaient le pays.

L'archevêque de Toulouse permit, en 1372, aux religieux de saint Dominique de fonder un couvent de femmes de leur ordre dans une maison appelée à Toulouse l'Hôpital de la Couronne. Cette maison était, à ce que nous croyons, située rue du Petit-Versailles. Elle fut placée sous la juridiction de la prieure de Prouille, et prit plus tard le nom de Sainte-Catherine de Sienne qui lui fut donné pour patronne. Gaufrid de Veyroles assista au contrat de mariage de Jean, fils du comte de Bologne et d'Auvergne, et d'Hélionorde, fille de Pierre-Raymond comte de Comminges.

D'après le chroniqueur Bardin, le duc d'Anjou créa en 1373, à Toulouse, de nouveaux capitouls dont les noms ont été conservés dans sa Chronique, et qui, pour être prorogés dans leurs charges, donnèrent au prince six cents écus d'or. Il résidait toujours à Toulouse, où il assembla, en 1374, une armée forte de quinze mille gens d'armes. Le connétable Du Guesclin en prit le commandement. Sa marche fut contrariée par une mortalité, qui devint si grande dans le Toulousain qu'on y vendit le *quarton* de blé jus-

qu'à soixante florins. Lorsqu'elle eut cessé, le duc d'Anjou se précipita dans l'Agenais, où il prit sur les Anglais plusieurs places. Les plénipotentiaires des rois de France et d'Angleterre, s'étant réunis à Bruges, convinrent en 1373 d'une trève qui devait durer une année entière.

Centulle d'Astarac, prévôt de Saint-Etienne, mourut en 1361, et eut pour successeur Jacques de Villeneuve. Celui-ci autorisa les religieuses augustines, dans la personne de Constance de Poitiers, leur abbesse, à bâtir une église dans la paroisse Saint-Etienne. Il eut une discussion avec les capitouls au sujet de la construction des murs d'enceinte de la ville derrière la maison de la prévôté, discussion qui fut heureusement terminée. Il mourut en 1375, et eut pour successeur Jean de Casillac, qui ne garda la prévôté qu'une seule année.

Hugues de Roger et Jean de Nogaret gouvernèrent successivement l'abbaye de Saint-Saturnin. Ce dernier était docteur en droit et professeur très habile dans l'université de Toulouse. Il eut pour successeur Ramnulphe de Valignac de Limoges, qui mourut en 1375.

Le prieuré de la Daurade perdit, dans cette période, Bonnefous de Durfort, qui avait profité de sa médiation pour réconcilier avec le comte de Poitiers les habitants du lieu de Lagardelle qui s'étaient révoltés contre le juge de Rieux, au sujet de certaines levées de milices qu'il faisait dans la province. On place sa mort en l'année 1361. Il eut pour successeur Guillaume de Lorme, qui fut transféré plus tard à l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne. A ce dernier prieur de la Daurade succéda Bernard de Malodun. Nous apprenons qu'il existait depuis longtemps auprès de l'église

de ce nom un hôpital du Saint-Esprit, puisque Urbain V ordonna à ce prieur de détruire cette maison qui ne pouvait plus se soutenir. Bernard mourut en 1370 ; Bernard Dufaur lui succéda en 1376.

Guillaume de Médère succéda à Hunaud de Montauban dans le gouvernement de l'abbaye du Mas-Garnier. Il avait été abbé de Sainte-Sophie de Bénévent, et devint abbé de Saint-Gilles. Jean d'Alberti vint après lui. Ce dernier, prieur de Saint-Emerent au diocèse d'Auch, assista au chapitre général des religieux bénédictins des trois provinces d'Auch, Toulouse et Narbonne, qui se tint à Lavaur en 1368.

C'est à cette époque que nous trouvons la première abbesse de Saint-Pantaléon appelée de Naves, ainsi que les noms de Saure, de Navatte de la Ville-d'Yers, qui lui succédèrent. L'abbaye d'Eaunes ne nous offre que le nom de ses abbés Bernard, Jean, Jacques et Pons Dupuy. Grand-Selve avait à sa tête Raoul, qui est connu dans notre histoire pour avoir agrandi les bâtiments du collége de Saint-Bernard à Toulouse, et avoir eu quelques démêlés avec le prieur de Grenade. Il mourut en 1368, et eut pour successeur Bernard de la Fours.

L'abbaye de Salenques avait à sa tête Marguerite, qui avait succédé à Mantélie de Châtillon. Une autre Marguerite de Levis, de la noble famille des seigneurs de Mirepoix, lui succéda bientôt après. — Arnaud III occupa l'abbaye de Calers ; il mourut en 1374, et eut pour successeur Bernard II.

Ce fut en l'an 1353 que les religieuses de Sainte-Claire s'établirent sur le territoire de la paroisse de la Dalbade. Bertrand, cardinal-évêque de Porto, leur céda plusieurs

maisons qu'il possédait, et le nouveau monastère s'établit sur leurs ruines. Guillaume de Quinbal, curé de la Dalbade, prétendit que cet établissement portait un grand préjudice à son église et en demanda la destruction. Ce différend fut terminé par la médiation du souverain pontife. Les religieuses de Sainte-Claire fondèrent un autre monastère dans un lieu nommé *les Carretés*, au diocèse de Toulouse. Une noble dame toulousaine nommée Françoise de Saint-Raymond fournit aux frais de cette nouvelle maison. Les guerres continuelles dont la contrée fut le théâtre détruisirent ce monastère, qui, avec la permission d'Innocent VI en 1357, fut reconstruit dans l'intérieur de la ville d'Auterive, sur un emplacement que Gaucelme Mascon, seigneur du lieu, leur céda.

De l'année 1350 à l'année 1375, le siége de Rieux fut occupé par Durand des Chapelles dont nous avons déjà parlé. Jean II lui succéda, et gouverna cette Eglise jusqu'en 1359. Pierre de Saint-Martial, né dans la paroisse de Saint-Thomas de la Chapelle du Plan, au diocèse de Tulle, fut élu évêque de Rieux immédiatement après la mort de Jean II. Il fut transféré sur le siége de Carcassonne et de là à l'archevêché de Toulouse, comme nous le dirons en son lieu. Jean de Lanta succéda à Pierre de Saint-Martial.

L'abbaye de Feuillants ne nous offre, dans cette période, que les noms de ses abbés : Germain, Jean du Falgar et Bernard de Calme. — Bernard VI de Planvillars, Martin, Pierre III, Pierre IV, d'Aulier moine de Bolbonne, occupèrent tour à tour l'abbaye de Calers. — Arnaud II abbé de Bolbonne visita, en 1350, le monastère de Valnègre, par délégation de l'abbé de Citeaux. Guillaume IV, son succes-

seur, reçut trois mille florins d'or de la libéralité de Guillaume évêque de Tusculum, pour l'entretien de trois religieux de Bolbonne dans l'université de Paris. Après lui, Raymond fonda un anniversaire solennel pour le repos de l'âme de cet insigne bienfaiteur, qui légua tous ses biens à cette abbaye. Pierre d'Aulier fut fait abbé de Bolbonne après Raymond.

A Hugues de Châtillon succéda, sur le siége de Comminges, Bertrand de Cosnac né au territoire de Limoges. Il était religieux de l'ordre de saint Augustin lorsqu'en 1352 il fut fait évêque de cette ville. Nous trouvons son nom dans des accords qui furent passés entre Pierre de Mirepoix et Arnaud d'Auton, ainsi que dans des lettres de Mathe comtesse de Comminges. Innocent VI avait la plus grande confiance dans son adresse à diriger les affaires les plus délicates : c'est ce qui détermina le pape à le charger de recouvrer les sommes qui étaient dues au collége des cardinaux. En 1366, il assista au concile de Lavaur. Ayant été créé cardinal par Grégoire XI sous le titre de Saint-Marcel, il donna la démission de son siége en 1372, et eut pour successeur à Comminges Guillaume d'Espagne, fils d'Arnaud de Montespan et de Marguerite de Barthe. Il avait gouverné l'Eglise de Pamiers avant d'être promu à l'évêché de Comminges.

L'abbaye de Bonnefont ne nous offre que le nom de deux de ses abbés dans cette période,— Bertrand Ier et Arnaud V. Il en est de même de celle de Nizors, que gouvernèrent successivement Bernard du Puy et Bernard V.

Le cardinal de Périgord, en 1376, acheta la maison d'un nommé Mauran, sur la paroisse de Saint-Sernin, et y con-

struisit un collége. La mort l'empêcha de terminer son œuvre, qui fut conduite à son terme par les soins de Grégoire XI. Cette maison devait renfermer vingt pauvres écoliers, dix pour le droit civil et dix pour le droit canonique. Il y avait, de plus, quatre prêtres destinés à la direction spirituelle du collége et au service de la chapelle qui fut dédiée à saint Front de Périgueux. Cette maison était située rue du Taur, et est aujourd'hui occupée par le grand séminaire du diocèse.

Gaufrid de Veyroles ne survécut pas longtemps à la fondation du collége de Périgord : il mourut à Toulouse dans la même année, le 10 mars. Il avait gouverné cette Eglise pendant seize ans. Après sa mort, le siége resta vacant pendant deux années, et ne fut rempli qu'en 1378.

L'ordre de saint Dominique possédait alors à Toulouse l'une de ses plus grandes lumières, — Vincent Ferrier. Il était né à Valence, en 1357. Ayant commencé à quatorze ans ses études théologiques, il entra en 1374 dans l'ordre des dominicains. Aussitôt qu'il eut fait sa profession, il vint à Toulouse pour y compléter ses cours, et après deux ans de séjour en cette ville, il la quitta pour se rendre à Lerida, où il reçut le grade de docteur. Nous le retrouverons plus tard à Toulouse exerçant avec un étonnant succès le ministère de la prédication.

Vincent Ferrier était encore à Toulouse lorsque, le 7 octobre 1377, la duchesse d'Anjou y donna le jour à un prince qui fut appelé Louis, et qui succéda à son père dans le royaume de Naples et le comté de Provence. Le duc apprit la nouvelle de la naissance de cet enfant au siége de Montségur en Bazadois ; il revint aussitôt à Toulouse et y fit

célébrer de grandes fêtes pour les relevailles de la duchesse.

Jean de Cardaillac fut nommé à cette époque archevêque de Toulouse. Ce fut l'un des plus illustres prélats qui aient gouverné cette Eglise. Il naquit dans le territoire de Cahors, au lieu qui porte son nom, d'une très illustre famille. Après avoir terminé ses études à Toulouse avec la plus haute distinction, il y fut reçu docteur et y professa le droit civil. L'académie de Toulouse l'envoya auprès de Clément VI pour défendre ses priviléges. Le pape ne put s'empêcher d'admirer son éloquence, et le nomma évêque d'Orense en Espagne. Cardaillac ne partit pour son diocèse qu'après la mort de Clément VI, dont il prononça l'éloge funèbre ; il prêcha aussi pour la cérémonie de l'intronisation d'Innocent, qui fut le successeur de Clément.

Jean de Cardaillac fut transféré de l'évêché d'Orense à l'archevêché de Bragues en Portugal. Il tint plusieurs synodes dans son nouveau diocèse, visita l'église d'Astorga, où il fit une très belle harangue, et fut choisi pour prononcer l'oraison funèbre d'Agnès de Castro, reine de Portugal. Sous Pierre le Cruel, il fut jeté dans les fers à Burgos; mais il fut délivré par Henri, frère de Pierre. Le roi de Castille l'ayant envoyé à Rome auprès d'Urbain V, il traversa la France, s'arrêta au château de Cardaillac pour y visiter sa famille, et se trouva dans cette contrée à l'époque de la mort de Bertrand, évêque de Montauban, son frère, dont il prononça l'éloge. Sur ces entrefaites, Urbain V mourut à Avignon; Cardaillac fit son éloge à Spolète. Il revint ensuite en France, donna sa démission de l'archevêché de Bragues, et fut nommé patriarche d'Alexandrie et admi-

nistrateur du diocèse de Rodez. En 1372, nous le trouvons légat apostolique auprès de l'empereur pour traiter de la paix entre ce prince, le roi de Hongrie et les Bavarois ; en 1375, il prêcha à Paris devant le roi Charles, le jour de l'Annonciation, et baptisa à Toulouse, l'année suivante, le fils du duc d'Anjou.

Ce prélat revint à Rome en 1378 ; il assista à la mort de Grégoire XI et à l'élection d'Urbain VI, qui le nomma administrateur du diocèse de Toulouse. Sa nomination fut confirmée par Clément VII. Dans cette haute position, Cardaillac se montra fidèlement attaché à son prince le roi de France, qui se servit de son habileté et de son éloquence pour réduire sous sa domination les villes de l'Aquitaine arrachées au joug des Anglais. La grande confiance qu'on avait en lui, fit que Pierre de Chalais, évêque de Montauban, l'institua son exécuteur testamentaire en 1379.

En 1380, Cardaillac prit sous sa protection l'ordre des frères prêcheurs, et ordonna à ses suffragants de se charger de la défense de ces religieux, en exécution des bulles que Grégoire XI avait données en leur faveur. Par suite de son dévouement à cet ordre, il voulut que la fête de saint Thomas d'Aquin fût célébrée le 7 mars avec toute la solennité possible, et enrichit l'église des Dominicains de Toulouse de plusieurs ornements très précieux. Il publia à la même époque, avec l'aide de Bertrand de Nogaret, son official, un ouvrage qui a pour titre : *Statuta curiarum civilis, criminum, appellationum et matrimoniorum Archiepiscopatûs tolosani.*

Les peuples du Languedoc, fatigués des exactions commises par le duc d'Anjou, obtinrent du roi qu'il serait

remplacé dans son gouvernement. Bertrand Du Guesclin fut nommé après lui ; mais ce grand capitaine mourut au siége de Châteauneuf de Randon, le 13 juillet 1380. Gaston-Phébus comte de Foix fut alors chargé de commander en Languedoc. Ce prince ne jouit pas longtemps de son commandement, car, Charles V étant mort, Charles VI son fils nomma le duc de Berri pour gouverner la province à la place de Gaston.

Gaston ne vit qu'avec un extrême déplaisir que le roi lui eût enlevé cette charge ; il assembla les notables à Toulouse pour solliciter une décision dans les circonstances délicates où il se trouvait placé. Les uns opinaient pour la soumission aux volontés du prince, les autres au contraire pour la résistance. Un parti mitoyen l'emporta : il fut décidé qu'on députerait au roi pour lui faire de très humbles remontrances, le suppliant de confirmer le choix qu'avait fait son père de Gaston-Phébus. Du reste, ce prince s'était attiré l'affection des peuples par la douceur de son gouvernement et les victoires remportées à Rabastens-du-Tarn sur les compagnies, qu'il tailla en pièces, après avoir fait pendre à un noyer plus de quatre cents prisonniers faits dans le combat.

Les capitouls de Toulouse se rendirent en France auprès du roi, qui les admit à son audience ; le duc de Berri, oncle du monarque était présent. La demande qu'ils adressèrent ne fut point accueillie : Charles déclara que le Languedoc n'aurait point d'autre gouverneur que le duc. Les députés partirent, résolus à résister. Le roi, dans l'espoir de sauvegarder le choix qu'il avait fait, écrivit à Gaston-Phébus pour lui annoncer sa détermination. Le comte ré-

pondit au roi qu'il ne souffrirait en Languedoc *seigneur ni partie,* ni par conséquent le duc de Berri. Charles écrivit alors aux barons et aux prélats de la province pour les engager à se soumettre à ce dernier prince. Toulouse, Narbonne, Beziers et Nîmes persistèrent dans leur désobéissance.

On devait s'attendre à ce que le duc de Berri chercherait à se soutenir dans son gouvernement par la force des armes, et que Gaston-Phébus ne négligerait rien pour persister dans ses projets. Ces deux princes se rencontrèrent dans la plaine de Revel, au diocèse de Lavaur. Le combat ne fut pas de longue durée : Gaston mit en déroute les troupes du duc de Berri, le 15 juillet 1381. Cette guerre dura quelque temps encore jusqu'à ce que le cardinal d'Amiens, par les ordres de Clément VII, fit accepter la paix à Capestan, vers la fin de décembre 1381. Toutefois cette paix ne mit pas un terme aux troubles qui désolèrent la province, car, le duc de Berri ayant voulu lever de nouveaux subsides, les paysans des trois sénéchaussées se soulevèrent de toutes parts et s'armèrent contre les officiers du roi et les maisons les plus opulentes ; ils prirent le nom de *Tuchins* ou *Coquins* et se donnèrent des chefs. On eut beaucoup de peine à réduire ces bandes de vrais brigands. Ce fut à cette fin que le roi convoqua à Lyon, au mois d'août 1383, les communes du Languedoc ; il y déclara qu'il évoquait à son conseil tout ce qui regardait le *tuchinat,* et appela dans cette ville Jean de Cardaillac, archevêque de Toulouse, pour qu'il l'aidât de ses conseils. Charles VI, en récompense de l'ancienne fidélité de ce prélat, lui fit présent de 2000 pièces d'or.

Avant de se rendre à Lyon, Cardaillac, ignorant l'époque de son retour, voulut doter son église métropolitaine de plusieurs joyaux destinés à orner les vases sacrés. Parmi tous les objets d'art dont il enrichit cette métropole, on distinguait un magnifique reliquaire d'argent doré qui représentait la tête ou figure de saint Etienne soutenue par des anges ; sur le piédestal on voyait saint Martial portant une fiole pleine du sang du martyr ; dans l'intérieur du buste, étaient conservées des reliques de la tête de saint Etienne et une ampoule renfermant des parcelles de son sang. Ce reliquaire périt dans l'incendie qui consuma le chœur de la métropole au dix-septième siècle.

De Lyon, Jean de Cardaillac se rendit à Paris, où il sacra, le 1er janvier 1384, Philippe Dumoulin, évêque d'Evreux. Il était de retour à Toulouse au mois d'octobre 1385, puisqu'il assista à deux imposantes cérémonies qui eurent lieu à cette époque dans cette ville. La première fut l'élévation solennelle des reliques de saint Jacques le Majeur à Saint-Saturnin. La basilique devait ces reliques à la libéralité du comte Alphonse Jourdain, qui les avait obtenues des rois de Castille. Ces reliques consistaient en une partie du crâne et quelques ossements. Le 15 octobre, Jean de Cardaillac, assisté de l'abbé de Saint-Saturnin et de plusieurs prélats, se rendit dans la grande nef, qui était décorée de riches tentures. Toute la noblesse de la ville remplissait d'élégantes estrades élevées à grands frais autour de la nef ; on remarquait parmi les assistants le duc de Berri, frère du roi Charles VI. L'archevêque fit la vérification exacte des ossements et les montra au peuple. Les reliques furent ensuite divisées ; la plus grande partie fut renfermée dans

une caisse en forme de tombeau, armée de bandes de fer. Le procès-verbal de cette élévation fut placé à côté des ossements dans une boîte de plomb supportée par quatre taureaux. Cette caisse fut renfermée dans une châsse de bois revêtue de lames d'argent. Quelques autres reliques du saint furent renfermées dans un buste d'argent. Ce buste était dû à la munificence du duc de Berri, qui donna à cette occasion huit cents écus d'or, une chaîne d'or d'où pendait un saphir d'un grand prix bordé de rubis et de perles, avec un châton de quatre rubis d'où pendaient encore de magnifiques perles ; il offrit de plus deux pièces de drap d'or. Tous les seigneurs de sa suite présentèrent à l'offrande de riches vases d'argent. A la procession solennelle que l'on fit autour de l'église, les reliques étaient portées par des prêtres sous un riche dais. La cérémonie fut terminée par le chant des vêpres.

La seconde cérémonie fut la consécration solennelle de l'église des Jacobins, qui eut lieu le 22 octobre. Le cardinal Guillaume de Godive ou de Godin, religieux de l'ordre de saint Dominique et évêque de Sabine, avait terminé ce majestueux édifice, où il voulut reposer après sa mort. L'archevêque de Lesbos, religieux carme, présida à la consécration. On y voyait Jean de Cardaillac, de Castelnau évêque de Cahors, Jean de Rieux, Gui d'Auxerre, Jean duc de Berri, le comte d'Etampes, le comte d'Armagnac, celui d'Albret et de Pardiac, le patriarche de Jérusalem, Raymond Béquin de l'ordre des frères prêcheurs, et le cardinal de Thureï.

Après ces cérémonies, le duc de Berri quitta Toulouse et établit gouverneur général du pays le comte d'Armagnac

son neveu, aux gages de mille francs d'or par mois. Pendant l'absence de ce prince, d'Armagnac fit tous ses efforts pour délivrer sa province des Anglais, qui occupaient plusieurs places et qui même s'étaient approchés de Toulouse; il fit, en effet, un traité à Rodez, en 1387, avec leurs principaux capitaines. Cette négociation fut terminée moyennant une somme considérable qui fut payée aux Anglais.

A cette époque, Jean de Cardaillac donna à sa métropole la belle cloche qui porta son nom et la bénit solennellement. Deux cents ans après, ayant été endommagée, elle fut réparée par les soins de Jean d'Orléans, ainsi que l'attestaient les inscriptions qu'on y voyait gravées (1).

Le duc de Berri revint à Toulouse en 1388 et y séjourna jusqu'au 22 novembre. La province se trouvait alors dans un état déplorable par suite des exactions de toute espèce dont s'étaient rendus coupables les officiers de ce prince; c'est ce qui porta un saint religieux du diocèse de Toulouse appelé Jean de Grand-Selve à se rendre à la cour pour exposer à Charles VI la situation du pays. Malgré tous les obstacles, Jean parvint jusqu'au monarque, et en présence même du duc il lui traça un tableau saisissant des calamités qui pesaient sur sa patrie. Le roi l'écouta, promit qu'il ferait un voyage dans ces contrées pour remédier à tous ces abus, et prit le religieux de Grand-Selve sous sa sauvegarde.

Au moment où Charles VI se disposait à parcourir les provinces du midi, Jean, roi d'Aragon, lui députa une

(1) *Anno à Christo nato*, etc. (CATEL, *Mém.*, 925). — Cette cloche fut fondue lors de la Révolution française.

ambassade extraordinaire pour le prier d'envoyer à sa cour des poètes des Jeux Floraux de Toulouse, afin d'y établir des concours de poésie semblables à ceux que les Sept Troubadours avaient institués depuis longtemps en cette ville. Quoique l'histoire ne nous parle pas des suites de cette ambassade, on ne saurait douter que Charles VI n'ait fait droit à la prière de son royal allié, se servant pour cela de l'entremise des députés que le Languedoc avait envoyés auprès de sa personne. A cette époque, il n'est point encore question de la fondation de Dame Clémence.

Avant son départ, le roi suspendit de son gouvernement de Languedoc et de Guienne le duc de Berri, et se mit en chemin le 2 septembre 1389 avec une pompe vraiment royale. Après avoir visité diverses villes, ce prince arriva à Toulouse le 29 novembre. Un auteur contemporain décrit ainsi son entrée :

« Si partit de Carcassonne le roi et alla à Toulouse, où » tout Languedoc attendoit, et fut reçu et festoyé si grandement, que c'estoit merveille de veoir cette lyesse. Et y » avoit tant de gens ès rues à le regarder, qu'on ne pou- » voit passer, si estoient les rues par où il passoit encour- » tinées et parées d'ornemens riches et beaux : et les con- » suls de la ville, vestus d'habits royaux riches et beaux, » portèrent le poesle au roi, et les petits enfans alloient » devant portans en leurs mains bannières de fleurs de lys, » criant : Noël ! vive le roy ! et les suyvoient les proces- » sions, l'université et le clergé, dont il y avoit moult, et » auprès du roy estoient les ducs d'Orléans, de Bourbon, » et assez loin d'eux les barons et seigneurs du païs. Puis » le sénéchal et viguier en leur endroict, et les suyvoient

» par ordre les gens des mestiers vestus de livrée et portans bannière de leur office, et par où le roy alloit, les tables parmi Toulouse estoient mises où toutes manières de gens beuvoient et mangeoient en passant ; et en celle joye, alla le roi à la maistresse église louer Dieu, et de là au chastel Narbonnois son royal hostel, où il demeura un mois pour sçavoir comme ses officiers le faisoient, et pour ouïr compte et déterminer les querelles du païs. Et en tant que le roy demeuroit à Toulouse, vindrent à lui ses vassaux, le comte d'Armagnac, et le comte de Foix envoya pour lui, et aussi y feurent les chevaliers et escuyers du païs, et feit le roy crier que tout homme qui tenoit fief de lui vint à Toulouse, et il le recevroit ; et plus quiconque se sentiroit estre forfaict, il feroit droict et raison, et pour ceste cause estoit-il venu au païs ; et fut celle parole bien prise en gré de toutes gens qui dirent : Bien soit venu le roy ! Et puis que le roy ot receu ses hommages, et le païs réformé en bon estat par le conseil de ses oncles les ducs de Berri et de Bourbon, lui feit la cité de Toulouse de grands dons de vaisselle, et ceux de la ville lui feirent de grandes requestes, desquelles le roy leur octroya les aucunes qui lui sembloient bonnes, et les autres non, et donna le pays de Languedoc au roy trois cent mille francs de bonne monnoye. »

Pendant le long séjour que Charles VI fit à Toulouse, il chassa plusieurs officiers qui désolaient la province, en fit condamner un très grand nombre, et nomma à leur place des hommes probes et honorables. Parmi ces officiers se trouva Jean Betisac, qui fut brûlé vif, le mardi avant la fête de Noël. On vit alors arriver à Toulouse les grands vas-

saux de la sénéchaussée et des environs qui vinrent rendre hommage au monarque : c'étaient Philippe vicomte de Lautrec, le comte d'Astarac, le vicomte de Gimoez, Guillaume de Rabastens, Roger de Comminges, Jourdain de l'Ille, le vicomte de Caraman. Le prince donna plusieurs chartes et fit certains règlements pour la police de la ville de Toulouse, entr'autres sur les costumes que devaient porter les femmes prostituées.

Un jour le roi, étant allé chasser avec sa cour dans la forêt de Bouconne, fut surpris par la nuit et s'égara. Il fit alors le vœu de donner le prix de son cheval à la chapelle de Notre-Dame d'Espérance, située dans le cloître des Grands-Carmes à Toulouse. L'obscurité de la nuit s'étant dissipée, le roi put retrouver sa route et alla accomplir son vœu. Cet évènement était représenté sur une peinture murale à côté de cette chapelle, où l'on voyait les figures du roi, de son frère le duc de Touraine, du duc de Bourbon, de Pierre Navarre comte d'Evreux, d'Henri de Bar, du comte d'Eu, d'Olivier de Clisson connétable de France, d'Enguerrand sire de Couci. C'est à tort que quelques auteurs ont prétendu que Charles VI avait institué à cette occasion un ordre de chevalerie. Il existait depuis longtemps au couvent des Carmes une société ou frérie du nom de la Ceinture de Notre-Dame d'Espérance (*Zona de Spe*), à laquelle furent affiliés seulement le roi et les seigneurs de sa cour. Nous possédons un acte authentique de l'affiliation de ces princes, dans lequel les religieux carmes s'engagent à faire célébrer des messes, à certains jours de l'année, pour tous ces seigneurs, en récompense des aumônes et largesses qu'ils avaient faites à la chapelle de la frérie.

Gaston-Phébus comte de Foix se rendit aussi à Toulouse, sur l'invitation de Charles VI. Ayant avec lui six cents cavaliers, il alla descendre au couvent des Jacobins. Le lendemain de son arrivée, il se rendit à cheval au château Narbonnais, à la tête de deux cents chevaliers de sa cour. Tout le monde admirait son port majestueux et sa mâle beauté. Dès qu'il vit le roi, il fléchit le genou et se releva. Quand il fut près du monarque, il s'agenouilla encore ; mais le roi le releva, l'embrassa avec effusion et le retint à dîner. A la première table se trouvaient le roi, Jean de Cardaillac archevêque de Toulouse, le duc de Bourbon, le comte de Foix, le comte de la Marche et de Vendôme ; à la seconde, étaient Jean d'Albret, le comte d'Harcourt, Philippe de Bar, et quatre chevaliers de la suite de Gaston-Phébus; à la troisième, étaient le maréchal de Sancerre, Roger d'Espagne, et huit chevaliers de Foix. A une heure on se mit à table; à quatre heures, le comte de Foix rentra au couvent des Jacobins avec le même appareil qu'il avait déployé le matin.

Quelques jours après, Gaston-Phébus donna un magnifique dîner aux principaux seigneurs de la cour du roi ; la table, de deux cents couverts, fut dressée dans le petit réfectoire des dominicains, dont la voûte fond d'azur était ornée des écussons des grandes familles de France. A la fin du repas, Charles VI entra dans la salle avec sa cour, et demeura jusqu'à la nuit au couvent, où les seigneurs passèrent leur temps à jouer à la lutte, au dard ou à la pierre. Gaston fit de grands présents aux officiers du prince; ces présents consistaient en soixante coursiers, palefrois, et autres chevaux de main.

Gaston-Phébus n'avait pas d'enfants légitimes. Le vicomte de Castelbon, son plus proche parent, l'ayant mécontenté, cela le détermina à faire donation au roi, après sa mort, du comté de Foix, de la vicomté de Béarn et de ses autres domaines moyennant la jouissance du comté de Bigorre et cent cinquante mille francs d'or. Le comte de Foix quitta ensuite Toulouse, et le 7 janvier 1390 Charles VI le suivit à Mazères, et rentra en France après avoir conquis l'affection des Toulousains par sa bonté et l'affabilité de ses manières.

Quelques mois après le départ du roi, Toulouse perdit Jean de Cardaillac son archevêque. Ce prélat mourut le 7 octobre 1390, et fut enseveli dans un tombeau de marbre devant l'autel principal de l'église métropolitaine, du côté de l'épître, avec une épitaphe. Cardaillac gouverna le diocèse de Toulouse pendant douze ans, et y fit briller les plus sublimes vertus. Son érudition égala son éloquence ; il remplit plusieurs légations auprès des papes, de l'empereur et des princes, et laissa plusieurs ouvrages inédits dans la bibliothèque des dominicains : des sermons pour tous les dimanches et fêtes de l'année, des discours synodaux sur la convocation des conciles, l'inauguration des évêques, la collation des ordres, la visite pastorale, le sacre des rois à Reims, et plusieurs autres ouvrages qui attestent que personne ne le surpassa en son temps parmi les évêques dans l'art oratoire et dans la science ecclésiastique. La bibliothèque publique possède encore en manuscrit les sermons de Jean de Cardaillac.

Ses richesses étaient immenses et sa générosité en égala la grandeur. La magnificence de ses ornements pontificaux

les rendait éblouissants : c'est ce que nous pouvons déduire de l'inventaire des divers objets qu'il laissa à son Eglise. On y remarquait des mîtres hautes et basses d'un précieux travail (*mitris et mitreriis*) ; un ornement historié où était représentée l'histoire de Judith ; des boutons formés de grosses perles enchâssées dans une plaque d'argent massif du poids de quatre marcs, destinés à attacher le pluvial ; un frontal d'or incrusté d'images ; deux cassettes d'or servant d'aiguières ; des statues d'argent massif ; des encensoirs et aspersoirs du même métal ; des croix et des chandeliers aussi en argent ; des tapis à l'aiguille brodés d'or avec personnages ; un livre des concordances dont le prélat se servait dans ses discours ; deux manuscrits des sermons de saint Augustin qu'il expliquait au peuple.

François de Conzié succéda à Jean de Cardaillac dans l'archevêché de Toulouse. Il était né à Genève, de Pierre de Conzié et d'Ancelise de Verbois. Il fut élevé à la cour d'Amédée VI, dont il était allié par son aïeule, et y donna des marques d'un excellent esprit et de rares talents. A l'âge de vingt-quatre ans, il fut nommé évêque et prince de Grenoble. De cet évêché, il passa à la métropole d'Arles avec le titre de grand camérier du pape Clément VII. Il fut nommé archevêque de Toulouse en 1390, et n'occupa que très peu de temps ce dernier siége, ayant été transféré à celui de Narbonne. Ce prélat est connu dans nos annales par l'austérité de ses mœurs, sa sévérité à faire régner la discipline ecclésiastique, sa prudence et son habileté dans les affaires les plus délicates. Il devint vice-chancelier de l'Eglise romaine, légat d'Avignon, administrateur du domaine de Saint-Pierre, légat auprès de l'empereur Sigis-

mond, et désigné cardinal par Eugène IV. Il mourut à Avignon en 1432, chargé d'ans et de mérites.

Pierre de Saint-Martial, né au château de ce nom au diocèse de Tulle, successivement évêque de Rieux et de Carcassonne, fut nommé archevêque de Toulouse après la translation de François de Conzié au siége de Narbonne. A peine avait-il pris possession de son Eglise, qu'il présida, assisté de neuf évêques, à la translation solennelle du saint-suaire dans l'église du Taur. Bertrand Dumoulin, abbé de Cadouin en Périgord, craignant que les Anglais ne vinssent à piller son monastère, résolut d'apporter cette insigne relique à Toulouse. Lorsqu'elle y fut arrivée, Pierre de Saint-Martial se rendit hors des murs dans l'église de Saint-Roch qui venait d'être nouvellement construite (quartier des Minimes), et là il montra le saint-suaire au peuple rassemblé au nombre de trente mille âmes. Une procession à laquelle assistèrent les capitouls, le clergé et la noblesse, fut faite dans l'intérieur de la ville ; le saint-suaire fut déposé au Taur. Cette relique éprouva bien des vicissitudes : d'abord Charles VI ordonna de la porter à Paris, où l'accompagnèrent l'évêque de Saintes, l'abbé de Cadouin, l'assesseur des capitouls et le syndic de la ville. Plus tard, elle fut reportée à Toulouse et déposée au collége de Saint-Bernard, d'où l'on croit que les religieux de Cadouin la reprirent avec la châsse d'argent qui la renfermait et la cachèrent dans leur abbaye.

Gaston-Phébus comte de Foix venait de terminer sa carrière ; il était âgé de soixante ans environ. Il eut d'Agnès sœur de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, un fils nommé Gaston, qu'il fit mourir, dans la persuasion que ce jeune

prince avait voulu attenter à ses jours par le poison. Gaston-Phébus est cité dans nos annales comme un prince valeureux, affable et libéral. Sa cour était brillante ; il était musicien, et surtout intrépide chasseur. On croit qu'il est l'auteur d'un traité sur la chasse qui a été imprimé. Sa meute se composait de seize cents chiens. A sa mort, il laissa un million d'or dans ses coffres. Il avait disposé de sa principauté en faveur de Charles VI, qui envoya aussitôt plusieurs commissaires à Toulouse pour prendre possession du comté. Mais Matthieu de Foix vicomte de Castelbon fit si bien valoir ses droits à cet héritage, que le roi lui en donna l'investiture. Matthieu fut reconnu dans tous les domaines de la maison de Foix.

Des troubles assez graves éclatèrent à cette époque dans l'université de Toulouse ; voici quelle en fut l'occasion. Les gens du roi obtinrent une taille ou imposition de soixante mille francs des habitants de la province. Les suppôts de l'université de Toulouse prétendirent être exempts de payer ces subsides ; les fermiers voulurent les y contraindre : alors l'université les frappa d'excommunication. Les gens du roi suspendirent les priviléges du corps universitaire. Le recteur, les professeurs et les écoliers en appelèrent au roi et lui envoyèrent des députés. Le 17 octobre 1392, Charles VI, voulant pacifier cette querelle, donna des lettres par lesquelles plusieurs membres de l'université devaient être exempts de payer les subsides pour les revenus de leurs bénéfices et pour tout ce qui était nécessaire aux besoins de la vie. En même temps le pape Clément VII travaillait à la réformation de l'université de Toulouse, et de de nouveaux statuts furent promulgués en 1394.

Le roi, ayant eu connaissance de divers crimes dont les juifs étaient accusés, rendit un édit le 7 de septembre de cette année pour enjoindre aux juifs et aux juives de quitter promptement le Languedoc. Cet édit fut publié à Toulouse au mois de décembre ; son exécution ne fut pas difficile en cette ville, car il n'y existait que douze familles de ces religionnaires.

Pierre de Saint-Martial embrassa à cette époque le parti de Pierre de Lune, qui, après la mort de Clément VII, avait été élu pape, et dont l'acceptation prolongea un schisme déjà si long. L'archevêque de Toulouse avait un frère dans le sacré-collége, et un intime ami — le cardinal d'Aigrefeuille. Ces deux cardinaux ne voulurent pas signer l'acte authentique par lequel leurs collègues avaient déclaré qu'ils refuseraient la papauté si elle leur était offerte. Il est à présumer que l'opinion du cardinal de Saint-Martial avait exercé une certaine influence sur l'esprit de l'archevêque, qui fut désigné comme l'exécuteur testamentaire de d'Aigrefeuille.

Benoît XIII (c'est le nom que prit Pierre de Lune) était un rusé pontife ; il feignait un désintéressement qu'il était bien éloigné de réaliser. Il se forma en France un parti assez puissant en sa faveur qu'embrassa l'université de Toulouse ; c'est ce qui détermina le roi à assembler à Paris, le 2 février 1395, la plus grande partie des prélats du royaume pour recevoir leur avis sur l'élection du nouveau pape. Ils furent presque tous d'avis qu'il fallait que ce pontife renonçât à sa dignité, pour le bien de l'Eglise. Nous ignorons si Pierre de Saint-Martial fit partie de cette première assemblée.

Dans l'incertitude des évènements, ce prélat déjà sexagénaire voulut faire son testament, qui porte la date de 1397. Il institua dans son Eglise quatre prébendes qui portèrent les noms de Saint-Martial et de Sainte-Catherine. Il fut appelé par le roi à la nouvelle assemblée qui devait se tenir à Paris après Pâques, en 1398 ; mais n'ayant pu entreprendre le voyage, il se fit représenter par Vital de Castelmoron, professeur à l'université de Toulouse et prévôt de Saint-Etienne. Dans cette seconde assemblée, on se prononça encore en faveur de l'abdication. L'université de cette ville n'eut pas plutôt appris la décision de cette assemblée, qu'elle adressa un mémoire au roi où elle se prononçait contre le sentiment accepté, prétendant que se soustraire à l'obédience de Benoît c'était embrasser le parti du schisme et de l'injustice.

En attendant, Pierre de Saint-Martial vivait retiré au château de Balma, où il signa le testament de Jean de Faudoas, le 8 juin 1398, créa une vicairie perpétuelle pour le lieu de Miremont dans son diocèse, et donna une somme considérable pour fournir aux frais d'une châsse d'argent destinée à renfermer le corps de saint Exupère dans la basilique de Saint-Saturnin. Ce fut en mémoire de ce bienfait qu'Aimeric, abbé de cette église, favorisa une fondation annuelle de prières pour le repos de l'âme de l'archevêque de Toulouse. Ce prélat s'était entouré, pour l'aider dans son administration, des hommes les plus éclairés et les plus capables ; nous distinguons parmi eux Jean Corserius, qui porta le titre d'official de l'archevêché de Toulouse. Cet official avait un tribunal ou cour qu'on appelait en latin *Capella*. Là étaient portées les questions les plus impor-

tantes du droit canonique, et jugées par des hommes très versés dans ces sortes de matières. Les décisions de Jean Corserius ont été recueillies pour la première fois et imprimées par Etienne Aufrery, docteur en l'un et l'autre droit, official de Mgr Du Lion, archevêque de Toulouse. Elles sortirent en 1538 des presses de Benoît Bonyn, à Lyon; en 1617, elles furent de nouveau publiées dans la même ville par Antoine de Harsy. Les décisions canoniques de Jean Corsérius sont au nombre de cinq cent une, et toutes commentées par Aufrery. Le nombre et la nature des réponses nous prouvent la réputation de science dont jouissait à cette époque l'officialité de Toulouse.

Cette cité avait alors pour sénéchal Colard d'Estouteville, qui se trouvait mêlé dans l'affaire de la succession du comté de Foix. Matthieu vicomte de Castelbon, successeur de Gaston-Phébus, venait de mourir : aussitôt Louis de Sancerre, connétable de France, mit sous la main du roi le comté de Foix. Mais Isabelle de Foix, sœur unique de Matthieu et femme d'Archambaud de Grailli, fit valoir ses droits sur ce comté. Comme ils étaient entrés dans Foix pour y recevoir foi et hommage des seigneurs et des habitants du pays, le sénéchal de Toulouse faisait défense aux peuples de les accueillir. Celui-ci, en effet, après avoir reçu les ordres de la cour, se mit à la tête de quelques troupes pour arrêter les entreprises d'Isabelle et d'Archambaud. Cette querelle prit fin par l'hommage que rendirent au roi les nouveaux princes de la maison de Foix, qui devinrent la souche de la seconde branche de ces comtes.

Colard d'Estouteville dont nous venons de parler publia, le 6 juin 1399, des ordonnances touchant les robes des

capitouls, le salaire des officiers, et les frais communs de la police de l'hôtel-de-ville. Elles contiennent soixante-huit articles et furent dressées par Pierre de Campredon et quelques autres notables. Parmi ces articles, le vingt-neuvième regarde les frais communs, et mérite de fixer notre attention. Il est ainsi conçu : « Item foc avis que d'el fait de la » violetta, de la englantina et del gauch, que se fassa » coumo accoustumat es ; so es a saber que pezen totas » tres hun marc d'argen, et per la violetta otra le marc, » hun franc per la flor sobirana. » Cet article prouve évidemment qu'à cette époque le prix des fleurs du Gai-Savoir se prenait sur les frais communs, et qu'encore il n'était point question de *Dame Clémence ;* mais nous la verrons bientôt paraître.

Nous avions laissé la prévôté de Saint-Etienne de Toulouse entre les mains de Jacques de Villeneuve, qui n'est connu dans l'histoire que par quelques transactions qu'il fit, soit avec Constance de Poitiers, prieure des augustines, soit avec les religieux trinitaires, soit avec les capitouls de Toulouse au sujet de la construction des murs de la ville, soit enfin avec la maison des Onze Mille Vierges. Il mourut en 1375. Jean de Casillac, Gilbert de l'Etrange, Adalbert de Sade, lui succédèrent dans la prévôté. Nous apprenons que ce dernier prit possession par procureur du prieuré de de Saint-Jacques à Muret. Vital de Castelmoron lui succéda et fut promu à l'archevêché de Toulouse.

L'abbaye de St-Saturnin de Toulouse nous offre, parmi ses abbés, Jean de Nogaret, docteur en décrets et professeur célèbre, qui mourut en 1360. Après lui, Rainould de Valignac, Vital Blasia, Antoine de Bruguière-Chalabre, Ai-

meric de Noël gouvernèrent cette Eglise. Celui-ci embrassa le parti de Benoît XIII, qui le créa son grand référendaire et conservateur des priviléges de l'ordre de Citeaux. En cette qualité, il ordonna à l'official de Toulouse de casser une sentence d'excommunication qu'avait portée l'official de Mirepoix contre le procureur de Bolbonne.

Guillaume de Lorme, prieur de la Daurade, fut nommé abbé de la Chaise-Dieu ; après lui, Bernard de Malodun fit rendre à son prieuré plusieurs églises dont on l'avait dépouillé, et contribua à la destruction de l'hôpital de Saint-Esprit qu'on avait construit auprès de la Daurade. Bernard Fabri et Raymond de Vairac gouvernèrent successivement cette maison. Ce fut sous le priorat de ce dernier que Jean, maître général de l'ordre des carmes, donna des lettres authentiques en faveur de la célèbre confrérie de l'Immaculée-Conception établie depuis déjà plusieurs années dans l'église de la Daurade. Par ces lettres, cette confrérie était rendue participante de tous les priviléges attachés à cet ordre. Nous possédons encore les anciens statuts de cette antique société qui porta le titre de confrérie *des Tolosains*.

Raymond d'Hunaud, Guillaume de Médère, Jean d'Albret, Rostang d'Ausois, dirigèrent en qualité d'abbés le monastère du Mas-Garnier ; Aymengarde et Richarde celui des chanoinesses de Saint-Saturnin à Toulouse ; Laure, Nava de Laville et Saure du Pin celui de Saint-Pantaléon ; Arnaud de Cabanac, Arnaud de Vesca, Etienne de Bartés, Étienne Guarin l'abbaye d'Eaunes ; Bernard de la Fours, Bertrand, Galin, et Pierre d'Olier celle de Grand-Selve. Le monastère de Salenques fut gouverné par Marguerite et

Marguerite de Levis, de l'illustre famille de Mirepoix. Raymond Garsias, Arnaud de Gord et Sanche devinrent abbés de La Capelle. Le couvent de Sainte-Claire à Toulouse compta, dans cette période, Claire de Limas et Françoise d'Elbont au nombre de ses abbesses.

Jean de Lanta succéda à Pierre de Saint-Martial dans l'évêché de Rieux. Pierre garda cet évêché pendant dix ans; Jean mourut en 1392. Après lui, Jérôme de Foix, Thomas et Guillaume du Puy gouvernèrent cette Eglise.

Jean de Falgar, Bernard de Calm et Jean de Tornecy devinrent abbés de Feuillants ; Bernard de Planvilliers, Martin et Pierre Aubry le furent de Calers. Ce dernier devint abbé de Bolbonne après la mort de Guillaume et de Raymond ; son nom se rencontre dans plusieurs transactions qu'il passa avec Matthieu comte de Foix et Geraude Navailles vicomtesse de Castelbon.

L'Eglise de Comminges eut pour évêque, après la mort d'Hugues de Chatillon, Bertrand de Cosnac. Né dans le Limousin, il entra dans sa jeunesse dans l'ordre des chanoines réguliers de saint Augustin. Son esprit délié, plein de prudence et de sagesse, le fit employer par Innocent VI dans plusieurs affaires difficiles à traiter, en particulier dans le recouvrement des rentes qui étaient dues au collége des cardinaux. Grégoire XI l'ayant créé cardinal sous le titre de Saint-Marcel, il fit sa démission de l'évêché de Comminges. Guillaume d'Espagne, fils d'Arnaud seigneur de Montespan et de Marguerite de Labarthe, occupa après lui le siége de cette Eglise. Il avait été pendant vingt ans évêque de Pamiers, et fonda quatre bénéfices dans l'église de Saint-Frajou. Après sa mort, Comminges eut pour évêque Amé-

lius de Lautrec, de l'illustre famille de ce nom. Ce prélat, qui avait été chanoine, chancelier de Toulouse et docteur en décrets, fut d'abord fait évêque de Couserans, et passa ensuite à l'église de Comminges, qu'il gouverna jusqu'à son cardinalat que lui conféra Clément VII. Menaud de Barbazan lui succéda en 1390, et il gouvernait encore le diocèse de Comminges à la fin du quatorzième siècle.

L'abbaye de Bonnefont eut pour abbés dans cette période Bertrand V, Arnaud V, Bernard III (qui reçut en hommage de la noble dame Ricque de Saint-Félix la ferme de la Terrasse) et Arnaud VI, qui fut transféré à l'abbaye de Bolbonne. Celle de Favas ou Lumière-Dieu fut gouvernée par Candors des Monts, qui devint la fondatrice du couvent de l'Abondance-Dieu, Frosie de Blanquefort, et Raymonde, à qui Marguerite comtesse de Comminges confirma le pariage du lieu d'Anam. Nizors ou la Bénédiction-Dieu nous offre trois de ses abbés, qui tous portèrent le nom de Bernard.



LIVRE XXXI.

DEPUIS LA MORT DE PIERRE DE SAINT-MARTIAL, EN 1401, JUSQU'A L'ÉPISCOPAT DE BERNARD DU ROZIER, EN 1452.

Le quinzième siècle s'ouvre dans notre histoire par la mort de l'archevêque de Toulouse, Pierre de Saint-Martial. Il termina sa longue carrière après avoir gouverné son Eglise pendant huit années. Immédiatement après sa mort, le chapitre de Saint-Etienne nomma à sa place Vital de Castelmoron, son prévôt, né à Toulouse, homme également distingué par son amour pour les lettres et par l'étude du droit qu'il professait avec la plus haute distinction dans l'université de cette ville. L'élection de Vital fut confirmée par Aimeric, archevêque de Bourges. Son sacre eut lieu dans sa métropole le 5 mai 1402, et il prit aussitôt possession de son évêché. Mais Benoît XIII, qui était assiégé dans son palais d'Avignon, nomma de son côté à l'archevêché de Toulouse Pierre Ravot, franciscain, son référendaire, évêque de Saint-Pons et sa créature. Le pape envoya même des députés à Toulouse pour mettre le nouvel élu en possession du temporel de l'archevêché. De là naquit un déplorable scandale, cette métropole ayant à la fois deux archevêques.

Ce qu'il y eut de plus embarrassant dans cette affaire, c'est que l'université de Toulouse soutenait le parti de Be-

noît XIII. Elle écrivit au roi une longue lettre qui fut présentée au monarque et au parlement par le docteur Gui Flandrin, le 17 mars 1402. Dans cette lettre, les membres de ce corps savant exposaient les raisons qui devaient porter le prince à rendre l'obédience à Benoît. Le parlement de Paris réfuta cet écrit, et le roi envoya en Languedoc le duc de Berri pour maintenir la soustraction dans cette province.

Mais les choses changèrent bientôt de face : le 12 mars 1403, Benoît parvint à s'évader du palais d'Avignon où il était détenu depuis cinq ans, et le roi lui rendit l'obédience. Sur ces entrefaites, les Anglais, nonobstant la trève, faisaient des courses continuelles dans le pays et le mettaient à contribution : c'est ce qui détermina Charles VI à envoyer pour gouverneur en Languedoc Jean de Bourbon comte de Clermont, qui assembla son armée à Toulouse à la fin de janvier 1405. Elle était composée de la plus grande partie de la noblesse du pays ; parmi les chevaliers présents, on distingait ceux de la famille d'Izalguier, Le Galois, et le comte d'Armagnac. Jean de Bourbon se mit en campagne à la tête de seize cents hommes d'armes et quatre mille hommes de pied. Dans six semaines, il conquit dix-huit places. Il était de retour à Toulouse de son expédition lorsque le roi fit saisir tout le temporel de l'archevêché, ainsi que les maisons et châteaux qui en dépendaient, par les lettres suivantes :

« Charles, par la grâce de Dieu roy de France, aux sé-
» neschal, viguier, juges mages et des crimes de notre
» séneschaussée de Tolose, au juge de Verdun en ladite
» séneschaussée ou à leurs lieutenants, et à nos amés et

» eschansons Pierre Astorg, Arnaud de la Plaignole et Rai-
» mond de Puybusque, salut. — Pour certaines causes qui
» à ce nous ont meu et meuvent, voulons, vous mandons
» et commettons par ces présentes, et à chacun de vous
» qui premier sera sur ce requis, que incontinent ces lettres
» veues, vous prenez et mettez réalment et de fait en nos-
» tre main toutes les villes, chasteaux, forteresses et biens
» temporels de nostre amé et féal conseiller Maître Vital de
» Castelmauron archevesque de Tolose, et à luy apparte-
» nans à cause de ladite archevesché, et sous icelle les gar-
» dés et gouvernés, ou faites garder et gouverner par per-
» sonnes suffisans et seurs qui en puissent et sachent ren-
» dre compte toutes et quantes fois que mestier sera et où
» il appartiendra, sans faire ne souffrir estre fait des choses
» dessusdites ne aucune d'icelles, recréance ou délivrance
» jusques à ce que par nous sera sur ce autrement ordon-
» né. Mandons et commandons à tous nos autres justiciers,
» officiers et sujects que à vous et à chacun de vous et à
» vos commis et députez ès choses dessusdites et leurs dé-
» pendances obéyssent et entendent diligemment, et vous
» prestent et donnent conseil, confort et ayde si mestier
» est et requis en seront. Donné à Paris le onziesme jour
» d'octobre l'an de grace mille quatre cents et cinq, et le
» vingtsixième de nostre règne. Par le roi. Présens Mes-
» sieurs Colard de Maleville et plusieurs chambellans. »

La lettre écrite au roi par l'université de Toulouse contre la soustraction fut jugée le 5 juin 1406; Jean Flaoul, professeur en théologie, attaqua vivement cette lettre, et l'avocat-général Jean Jouvenel des Ursins conclut à ce qu'elle fût lacérée et que les auteurs fussent punis comme coupables

du crime de lèse-majesté. Le 10 juillet, le président rendit un arrêt qui portait « que la lettre présentée par messire » Guignon Flandrin, comme injurieuse et diffamatoire du » roi et de la majesté royale, de ceux de son sang, de son » conseil, du clergé de France et de l'université de Paris, » seroit despécée en pièces en la cour de céans, et les » semblables à Toulouse et sur le pont d'Avignon ; et sera » fait commandement à son de trompe par tous les bailliages, sénéchaussées et jugeries royaux de ce royaume, » quelconque ayant la copie ou double d'icelle qu'il l'ap» porte ou envoie en la cour, dedans trois mois après la » dite publication, sur peine de cent marcs d'argent, et de » oncques il se pourra mesfaire envers le roi et sa dite » cour. » Le parlement réserva au procureur du roi la poursuite des auteurs de la lettre, contre lesquels on décréta prise de corps, ainsi que contre ceux qui l'avaient apportée. Ceux-ci se retirèrent aussitôt dans leurs foyers.

Cet arrêt ne fit que ranimer le zèle de l'université de Toulouse pour la cause de Benoît XIII et pour celle de Pierre Ravot, sa créature. Vital de Castelmoron avait cru prudent de céder à l'orage : il se retira à Bourges, où il assista à l'installation des chanoines dans la Sainte-Chapelle de cette ville ; de là il se rendit à Paris pour assister au concile général des Gaules, célébra la messe du Saint-Esprit à la Sainte-Chapelle pour l'ouverture de cette assemblée, et accorda quarante jours d'indulgences à ceux qui visiteraient l'église de Montrouge dans laquelle on avait élevé un autel dédié au saint-sépulcre. Le départ de Vital de Castelmoron et l'obédience rendue à Benoît XIII par le roi ranimèrent les espérances de Pierre Ravot. Après avoir

disposé toutes choses pour l'exécution de ses desseins, il fixa le 13 novembre 1406 pour son installation sur le siége métropolitain. Pierre de Cardonne, protonotaire du pape, et Jean Corneille, docteur régent et lieutenant d'Aymeri Nadal, abbé de Saint-Sernin et recteur de l'université, assemblèrent dans l'église des Cordeliers une centaine de professeurs, docteurs et écoliers, parmi lesquels on voyait des chanoines, des religieux, et d'autres ecclésiastiques.

Cette troupe armée se rendit à Saint-Etienne pour installer Pierre Ravot. D'un autre côté, Philippe Bonne, juge-mage, accourut à la métropole pour s'opposer à la publication des bulles. Aussitôt les docteurs et les écoliers firent usage de leurs armes ; on se précipita sur lui et les autres officiers ; Philippe fut meurtri de coups, foulé aux pieds, et mourut des suites de ses blessures ; Pierre Corneille dit le *Mal François* coupa le nez à un sergent royal. Au milieu de ce tumulte on publia les bulles ; ensuite Cardonne, à la tête de cette horde d'étudiants, alla afficher ces bulles dans toutes les paroisses de la ville. On vit ces forcenés parcourir les rues et les places publiques, attaquer les personnes inoffensives, blesser plusieurs officiers, et menacer de tuer les principaux habitants. Après s'être fortifiés dans les couvents des cordeliers et des jacobins, ils firent publier une excommunication contre Vital Castelmoron et ses partisans.

Le parlement de Paris ne tarda pas à être instruit de tous ces désordres. Il envoya à Toulouse le chevalier Pierre des Essarts avec un huissier chargé de citer les auteurs du tumulte. Personne ne comparut. Alors le chevalier décerna contre eux une prise de corps, fit saisir tous leurs biens

par arrêt du 28 juillet 1407, et le sénéchal de Toulouse défendit à tout citoyen de porter des armes dans la ville.

Le schisme se perpétuait toujours et ne fut pas éteint par la mort de Boniface IX, à qui les cardinaux romains donnèrent pour successeurs Innocent VII et Grégoire XII, tandis que Benoît XIII continuait à amuser les rois et les peuples par de fallacieuses promesses, opposant des cardinaux de création nouvelle à ceux que créaient ses rivaux, et des conciles à leurs conciles. La neutralité entre les deux obédiences ayant été acceptée et proclamée par Charles VI en 1408, Pierre Ravot fut chassé de Toulouse et de la province. Le concile de Pise, tenu l'année suivante, et auquel assista Vital de Castelmoron, arrêta le schisme par l'élection de Pierre Philaret qui prit le nom d'Alexandre V. Ce pape adressa des lettres apostoliques au clergé et aux fidèles de l'Eglise de Toulouse, dans lesquelles, après avoir rapporté tout ce qui s'était passé au sujet de l'élection de Vital de Castelmoron et de la nomination de son rival Pierre Ravot, il annula toutes les sentences portées par ce dernier, confirma l'élection de Vital de Castelmoron en qualité d'archevêque de Toulouse, et délégua Amédée cardinal de Ste-Marie la Neuve pour lui conférer le pallium (1409).

L'ordre fut donc rétabli dans l'Eglise de Toulouse ; mais Vital ne jouit pas longtemps de son archevêché : il mourut au mois d'août 1410, et fut inhumé dans le chœur de sa métropole, devant l'autel principal, avec une épitaphe. Après avoir gouverné son Eglise pendant dix années, Vital a laissé parmi nos évêques un nom illustré par sa science ecclésiastique et les négociations importantes dont il fut chargé auprès de plusieurs princes. Au mois de septembre

suivant, Jean XXIII, qui avait succédé à Alexandre V, nomma à l'archevêché de Toulouse Dominique de Florence, de l'ordre des frères prêcheurs, né dans la Provence, qui fut successsivement évêque d'Albi, de Saint-Pons et d'Albi une seconde fois..

Dans ce même temps, le roi ôta le gouvernement du Languedoc au duc de Berri et nomma trois commissaires pour diriger cette province : c'étaient Guillaume de Vienne, Reynier Pot, et Pierre de Marigny. Ils s'avancèrent vers Toulouse, et s'y trouvaient au mois de février 1412. Au mois de mars, ils rendirent une ordonnance par laquelle « il était enjoint à tous les sujets du roi en Languedoc de » combattre le comte d'Armagnac et autres sujets rebelles » qui couraient la province et y causaient de grands maux, » de les prendre et de saisir leurs biens. » On se mit en campagne au mois d'avril pour mettre sous la main du roi le comté de Rodez qui appartenait au comte d'Armagnac. Celui-ci parcourait alors à main armée le comté de Comminges ; ayant pris la ville de l'Ille-en-Dodon, il y arrêta prisonnière Marguerite de Comminges. Le roi, pour opposer à Bernard d'Armagnac un capitaine de grand renom, institua général du Languedoc Jean comte de Foix, fils aîné d'Archambaud de Grailli.

Jean et les commissaires allèrent assiéger le château de Touget, situé au diocèse de Lombez dans la vicomté de Fezensaguet, où existait une abbaye dépendante du monastère de Saint-Orens d'Auch. Trois cents arbalétriers et l'artillerie des arsenaux de Toulouse furent envoyés au siége, qui n'eut pas une heureuse issue pour les armes du roi, car d'Armagnac, étant survenu avec un corps de troupes,

obligea les assiégeants à le lever, et reprit toutes les places qu'on lui avait enlevées. Dominique de Florence, archevêque de Toulouse, fut alors chargé par le roi d'aller offrir la paix à ce prince, qui accepta une trève jusqu'au premier mars de l'année suivante.

S'il faut ajouter foi au bon chroniqueur Bardin, les archevêques de Narbonne et de Toulouse tinrent en 1412 un synode ou concile dans l'abbaye de Saint-Hilaire au diocèse de Carcassonne, pour réprimer les actes des commissaires du roi Jourdain Calmettes, juge de Villelongue, le damoiseau de Saint-Loup, viguier de Beziers, maître Hélie de Folleval, procureur de la sénéchaussée de Carcassonne, qui avaient été envoyés pour procéder à des informations sur la conduite des moines noirs ou bénédictins. Il fut décidé dans ce concile qu'on excommunierait les commissaires royaux, et qu'on porterait des doléances au pied du trône sur ces usurpations sacriléges de la puissance spirituelle. Ces doléances ne furent point accueillies par le prince, et le concile se sépara.

Tous ces faits ne sont appuyés que sur un seul témoignage, et conséquemment peuvent ne pas avoir une entière certitude.

Guillaume de Vienne et Reynier Pot se trouvaient à Toulouse en 1413, où ils convoquèrent, le 5 janvier, la noblesse de la province pour résister aux Anglais qui se trouvaient toujours en armes. Ils demandèrent alors au roi d'être déchargés du gouvernement du Languedoc et de la Guienne, et ce prince nomma à leur place le maréchal de Boucicaut, qui, se trouvant à Toulouse le 28 mars, y convoqua de nouveau la noblesse tant contre les Anglais que

contre le comte d'Armagnac. Celui-ci, ayant rompu sa trève, avait repris la guerre; mais, grâce au connétable d'Albret et à sa médiation, ce comte accepta des conditions de paix.

Le maréchal de Boucicaut ne garda pas longtemps le gouvernement du Languedoc, car le roi le rendit au duc de Berri vers le mois d'octobre. Ce prince ne put se rendre dans son gouvernement, et nomma pour ses représentants Geraud évêque de Carcassonne, les seigneurs de Barbazan et de Langheac, Jean Andrieu, Guillaume Guérin, et Boucicaut avec le titre de capitaine général.

Toulouse fut à cette époque toute occupée d'une singulière aventure. Anselme d'Izalguier, chevalier de cette ville, avait pris pour épouse, dans ses voyages, une négresse africaine et en avait eu trois enfants, une fille et deux fils. Cette négresse, qui se nommait *Salulasaïs,* appartenait à une riche famille du pays et était née dans une ville d'Afrique appelée Gago. Huit ans après leur mariage, Anselme résolut de faire voile vers sa patrie ; après la mort de son beau-père, ayant réuni toutes les richesses de son épouse, il s'embarqua sur un vaisseau avec ses enfants et sa femme, traversa la Mediterranée, et vint aborder à Marseille. Sa suite se composait de trois eunuques noirs et de trois négresses. Arrivé à Toulouse, Anselme fit baptiser sa femme et ses enfants. La petite fille, âgée de six ans, reçut le nom de Marthe ; elle était d'un noir d'ébenne, avait une ligne blanche sur le front ; deux doigts blancs à la main droite tranchaient sur sa couleur naturelle. Marthe devint si belle, si gracieuse, que les jeunes filles de Toulouse s'éclipsaient près d'elle. Les qualités de son esprit l'emportaient

de beaucoup sur les dons extérieurs de la nature. Elle se fit bientôt distinguer par sa piété en assistant tous les jours aux offices de l'Eglise, et en distribuant le fruit de ses économies soit aux pauvres, soit aux religieux mendiants.

Marthe, ayant atteint sa seizième année, fut donnée en mariage à Eugène de Faudoas, noble chevalier du Toulousain. De leur union naquit un fils, Eustache de Faudoas, noir comme sa mère, et qu'on nomma *le Maure*. Anselme eut encore à Toulouse deux filles : l'une blanche et l'autre presque noire qui, après la mort de leur père et lorsque leur mère était déjà avancée en âge, se firent religieuses. Anselme composa l'histoire de ses voyages, dans laquelle il décrivit la religion, les lois et les mœurs des peuples qu'il avait visités; de plus, un glossaire arabe, turc et africain accompagné d'une traduction française et latine.

L'un des eunuques noirs qu'Anselme avait menés avec lui s'appelait Aben-Ali et était très versé dans la connaissance des plantes médicinales; il excellait surtout à guérir les fièvres chaudes et opiniâtres par les vomitifs et la *phlibotomie*. Le bon chroniqueur Bardin, qui nous a rapporté toute cette histoire, nous affirme qu'Aben-Ali le guérit lui-même d'une pleurésie par ces expédients. La science d'Aben-Ali lui coûta la vie, car Bardin nous assure qu'à l'âge de soixante-treize ans il fut empoisonné à l'instigation des médecins de Toulouse, jaloux de sa brillante renommée.

Le 10 février 1414, le roi publia une déclaration contre le duc de Bourgogne et résolut de lui faire la guerre. Par suite de cette déclaration, le duc de Berri chargea le capitaine général Boucicaut de convoquer la noblesse de Toulouse. Celle-ci députa vers le monarque Bernard de

Saguet et Jean Rigault pour faire quelques remontrances. Elle craignait qu'en marchant contre le duc de Bourgogne, on ne dégarnit la province, toujours menacée par les Anglais. Ce prince avait envoyé partout des émissaires pour exciter les peuples à ne pas payer de subsides. Ces émissaires trouvèrent de l'écho à Carcassonne, dont une partie des habitants se souleva. Les consuls de cette ville, justement effrayés, vinrent trouver Boucicault au château de Balma pour lui demander grâce. Le maréchal se contenta de faire trancher la tête à quatre des plus coupables, et l'affaire fut assoupie.

Le désir qu'avait l'Eglise de voir le schisme d'Occident entièrement éteint fit convoquer un concile général à Constance. Il fut décidé qu'on y enverrait des députés de toutes les provinces ; celle de Toulouse y envoya l'archevêque Dominique de Florence, les évêques de Lavaur et de Pamiers, l'abbé de Saint-Sernin, le prieur de la Daurade, l'abbé de Moissac, Pierre du Pont et Geraud Feydit, licenciés ès-lois, et Bertrand de Cluzel, docteur en droit canonique. Le concile de Constance se donna beaucoup de mouvement pour l'extinction du schisme, ainsi que l'empereur Sigismond qui s'y était rendu. Dans ce concile, Jean XXIII et Benoît XIII furent déposés, et Martin V fut élu seul pape de l'Eglise catholique.

Parmi les députés au concile de Constance, nous trouvons Sanche de Muller, religieux de l'ordre de saint Dominique de Toulouse, qui fut envoyé à Constance par le comte de Foix. Il était docteur régent de l'université et professeur à l'école de Saint-Etienne, ce qui nous montre qu'il existait alors une école de théologie attachée à la mé-

tropole. Muller fut promu à l'évêché d'Oleron, et mourut en 1414. Son corps fut porté à Toulouse et inhumé dans l'église des Jacobins. On a de lui une explication du premier livre des Sentences.

Le 1er mai 1415, la trève que le roi de France avait conclue avec celui d'Angleterre était près d'expirer : c'est ce qui détermina le monarque français à prendre ses précautions contre les Anglais. En conséquence, il nomma son cousin le duc de Bourbon capitaine général du Languedoc et de la Guienne, nomination qui fut approuvée par le duc de Berri. Ce dernier, ayant appris que plusieurs capitaines s'étaient assemblés en Languedoc et y commettaient avec des troupes à leur solde une infinité de brigandages, ordonna au sénéchal de Toulouse d'assembler la noblesse pour combattre ces nouvelles compagnies. On comprend que la guerre contre l'Angleterre força le roi d'imposer extraordinairement son royaume : les trois sénéchaussées du Languedoc devaient payer cent mille francs. A cette nouvelle, les capitouls de Toulouse, sans en avoir demandé la permission à la cour, assemblèrent les trois états vers le mois de juin pour s'opposer à la levée des subsides. Le roi écrivit aussitôt (12 juillet) à Jean de Bonay, sénéchal de Toulouse, pour arrêter cette assemblée ; le dauphin écrivit à son tour dans le même sens, et Charles VI écrivit enfin lui-même aux capitouls pour leur défendre de s'assembler. En même temps il ordonna au duc de Bourbon de se rendre à Toulouse pour lever les deniers de l'*ayde*.

Le 18 septembre 1415, Louis dauphin de France renouvela ses lettres aux derniers magistrats élus à Toulouse pour les presser de lever les subsides, car les Anglais s'étaient

mis à parcourir le Languedoc, s'emparant de quelques châteaux et faisant plusieurs prisonniers. Cette agression fut suivie de la funeste bataille d'Azincourt qui fut livrée le 15 octobre. Enflés de ce succès, les Anglais formèrent le projet de s'emparer de tout le royaume. Jean duc de Berri ne survécut pas longtemps à ces évènements : il mourut à Paris le 15 de juin 1416, à l'âge de soixante-seize ans, après avoir gouverné la province quatre différentes fois. Les qualités qu'il pouvait avoir s'effacent devant le pouvoir illimité qu'il exerça jusqu'au despotisme en accablant les peuples d'impôts pour fournir à ses dépenses.

Nous laisserons le chroniqueur Bardin nous parler d'une pluie de sauterelles dont les environs de Toulouse furent infectés, et d'un évènement assez extraordinaire arrivé dans l'église des Cordeliers à deux religieux avancés en âge qui furent successivement frappés à l'autel d'une attaque de catalepsie pendant la célébration des saints mystères, pour nous occuper des prédications de saint Vincent Ferrier dans la cité.

Cet homme apostolique arriva à Toulouse en 1416. Le dimanche des Rameaux, il prêcha à Saint-Etienne sur le jugement de Dieu. Une foule immense remplissait la vaste enceinte et se répandait au dehors. Les auditeurs étaient tellement pénétrés par son éloquence qu'on n'entendait de toutes parts que ces mots : Miséricorde ! miséricorde !..... Quand il sortit de l'église, on se précipita sur ses pas et on l'accompagna jusqu'au couvent des dominicains. Deux jours après, il prononça un nouveau discours au cloître des Jacobins, en présence de Dominique de Florence, archevêque de Toulouse, et de tout le clergé. Le jeudi-saint, le prélat

le retint dans son palais, où il guérit un paralytique devant tout le peuple. Le vendredi-saint, au sermon de la Passion, il fut interrompu par les larmes et les applaudissements de son auditoire. Le lundi de Pâques, il donna un nouveau sermon à Saint-Etienne, et se rendit ensuite à Muret où il parla sur la guerre des albigeois et l'institution du Rosaire. Vincent Ferrier opéra des prodiges à Toulouse par les innombrables conversions qu'obtinrent son zèle et sa sainteté.

Guillaume du Puy, évêque de Mirepoix, possédait une maison dans la rue de l'Ille ; en 1417 il la donna pour y fonder un collége sous l'invocation de saint Nicolas, à cause d'une chapelle dédiée à ce saint qui se trouvait à côté de cette maison. Huit pauvres écoliers devaient être élevés dans ce collége et ne pouvaient y rester que huit ans. Guillaume Fulci, chanoine de Mirepoix, et Guillaume de Vaccori, chanoine de Rieux, neveu du fondateur, devaient nommer aux premières places. Martin V approuva ce collége ainsi que l'archevêque de Toulouse. Il était situé dans la rue qui porte son nom, sur la paroisse de la Daurade. Il est aujourd'hui entièrement détruit.

Le couvent des cordeliers de Toulouse vit alors Pierre Salpini, évêque de Bazas, terminer sa carrière. On croit qu'il avait renoncé à son évêché pour embrasser dans cette maison la règle de saint François et pour s'y préparer à la mort. Il fut enseveli dans l'église de son ordre.

Après la mort du duc de Berri, le roi réunit à ses états le Languedoc. Il ordonna aussitôt au sénéchal de Toulouse de faire sortir de la sénéchaussée plusieurs ecclésiastiques et religieux dévoués au roi d'Angleterre et accusés de vouloir lui livrer les châteaux et les villes qu'ils occupaient ; on

défendit également à ces personnages de posséder des bénéfices dans la sénéchaussée, et les religieux des quatre ordres mendiants ne purent plus à l'avenir posséder des bénéfices-cures comme ils l'avaient fait par le passé.

La levée des subsides éprouvait toujours de grandes difficultés ; plusieurs villes se refusèrent à les payer, et prirent les armes. Cette révolte était particulièrement excitée par les émissaires du duc de Bourgogne, qui s'était ligué avec le roi d'Angleterre. Jean d'Armagnac se mit alors en campagne, assiégea et prit sur les Anglais La Réole en Gascogne, dans le mois d'avril 1417. Jean de Bonay, sénéchal de Toulouse, coopérait à ce siége. Le 6 de ce mois, il écrivit aux seigneurs officiers du roi à Toulouse, leur annonçant que les Anglais étaient assemblés en très grand nombre entre les deux mers, et leur ordonna de faire crier à Toulouse que tous ceux qui étaient du parti des Anglais et qui leur servaient d'espions eussent à sortir de la ville dans un certain temps, *sur peine de hart.*

Au commencement de novembre, la reine Isabeau de Bavière s'unit au duc de Bourgogne. Ils envoyèrent partout des émissaires, promettant à ceux qui embrasseraient leur parti qu'ils ne payeraient aucun subside. C'était le moyen d'avoir des partisans. Dominique de Florence, archevêque de Toulouse, se déclara en leur faveur et entraîna un certain nombre de citoyens. Il convoqua une assemblée des trois états du Languedoc, que les officiers du roi attachés au dauphin eurent beaucoup de peine à empêcher. Ce dernier prince fut nommé lieutenant-général du royaume, et en cette qualité il adressa des lettres aux principales villes pour s'opposer aux usurpations d'Isabeau de Bavière. Cette

reine devenait de plus en plus audacieuse. Le 30 janvier 1418, elle nomma Louis de Chalons comte de Genève, Regnault vicomte de Murat, Guillaume de Saulieu et Jean de Tarraut ses ambassadeurs spéciaux pour réduire sous son obéissance le pays du Languedoc. La présence de ces commissaires, et surtout leurs promesses de ne plus lever de subsides, soumirent à la reine et au duc de Bourgogne presque toute la province. Le vicomte de Carmaing (Caraman) et les capitouls de Toulouse reçurent des lettres de la reine, datées de Troyes, donnant des assurances sur les intentions formelles de cette princesse.

Les commissaires arrivèrent à Toulouse le 21 mai. Ils destituèrent Jean de Bonay, sénéchal, et Bertrand de Nogaret, juge mage, comme attachés au dauphin ; ils nommèrent à leur place Hugues de Carmaing et Arnaud de Pynol. Toulouse reçut bientôt après la nouvelle qu'à Paris, dans la nuit du 29 mai, les émissaires du duc de Bourgogne s'étaient emparés de la personne du roi, que le comte d'Armagnac et les partisans du monarque avaient été massacrés, et que Tanneguy-Duchatel avait fait évader le dauphin. Ce prince se retira à Melun, où il assembla ses amis; quant au roi, il fut gardé prisonnier à Troyes par Isabeau de Bavière qui avait fait son entrée à Paris le 14 juillet. Cette femme et le duc de Bourgogne gouvernèrent alors le royaume au gré de leurs ambitieux désirs.

Le sénéchal Jean de Bonay soutenait cependant encore dans le Toulousain le parti du dauphin de France. S'étant jeté dans le château de Buzet sur le Tarn, il réunit autour de lui quelques partisans. Sa fidélité n'empêcha pas le comte de Genève de s'emparer de Toulouse et des envi-

rons. Les capitouls de cette ville se rendirent alors à Troyes pour faire leur soumission à la reine, et lui demander l'autorisation d'assembler les trois états pour le bien de la province. Cette permission leur fut accordée à certaines conditions.

Il était de l'intérêt du dauphin de remettre le Languedoc sous son obéissance ; c'est ce qui le détermina à nommer, au mois d'août, Renaud, archevêque de Reims, son lieutenant dans cette province. Ce prélat composa une petite armée et fit la guerre aux Bourguignons. Il y eut une trève entre les deux partis, mais bientôt les hostilités recommencèrent. Alors le dauphin prit le gouvernement de l'état sous le titre de régent du royaume. Sachant que Jean comte de Foix jouissait d'un grand crédit en Languedoc, il le nomma son lieutenant, au mois de décembre 1418.

Le parti bourguignon était assez puissant à Toulouse, et nous avons déjà vu que Dominique de Florence l'avait embrassé. Ce prélat approuva à cette époque la fondation du collége de Maguelonne faite déjà depuis longtemps. Plein de zèle pour le culte de saint Thomas d'Aquin, il renouvela le décret de Jean de Cardaillac pour la célébration de la fête de ce docteur. La doctrine de l'ange de l'école avait alors à Toulouse un savant interprète dans Jean de Capréoles, dominicain et professeur de théologie dans l'université de cette ville. Il composa des commentaires sur les quatre livres des Sentences, où il prit la défense de la doctrine de saint Thomas avec tant de force, qu'on l'appelait de son temps le prince des thomistes. Ses ouvrages furent plus tard imprimés. Il mourut à Rodez, après avoir assisté au concile de Bâle. L'ordre des carmes possédait aussi à

Toulouse un homme recommandable par sa science, Jean Grossin, qui devint général de cet ordre. On a de lui plusieurs ouvrages qui ont pour sujet l'histoire des carmes et des personnages célèbres qu'il a produits.

Jean de Foix arriva à Toulouse en 1419, au mois d'avril. Il se fit installer en qualité de lieutenant du dauphin en présence d'une imposante assemblée composée du clergé et de la noblesse. Bernard de Roaix, damoiseau, qui était le chef du parti bourguignon, quitta la ville. Jean assembla aussitôt les communes du pays, lesquelles s'engagèrent à lui donner des subsides pour chasser les gens d'armes que le prince d'Orange et autres capitaines tenaient dans la contrée. Il se mit en effet à la tête de ses troupes, et força le prince d'Orange à se retirer. Le comte de Foix convoqua pour le 15 juillet les trois états à Toulouse ainsi qu'à Beziers. La position devenait de plus en plus délicate. Le dauphin et le duc de Bourgogne cherchaient à se réconcilier : aussi une entrevue fut-elle assignée sur le pont de Montereau, au 10 septembre ; mais le duc de Bourgogne y fut tué avec Archambaud de Grailli, frère du comte de Foix.

Le dauphin se retira aussitôt à Gien, et envoya partout des lettres-circulaires pour justifier sa conduite. L'occasion étant favorable à Isabeau de Bavière de détacher Jean de Foix du parti de ce prince, elle employa à cet effet l'entremise de Gui de la Brosse, moine et sacristain du Pont-St-Esprit, qui, faisant espérer au comte une vengeance éclatante de la mort de son frère, parvint à le détacher presque du parti du dauphin. Ce dernier prince se rendit de Gien à Bourges, où il assembla un corps de troupes, bien déter-

miné à résister aux coupables entreprises de sa mère. Mécontent de la conduite du comte de Foix, qui du reste détournait à son profit les revenus du Languedoc, il résolut de se rendre dans cette province ; il arriva en effet à Toulouse au commencement de mars 1420, suivi de Charles comte de Clermont, fils du duc de Bourbon ; de l'archevêque de Bourges, son vice-chancelier ; du comte d'Armagnac, et de plusieurs autres prélats et seigneurs.

Charles le dauphin fut très bien reçu à Toulouse ; Bertrand de Nogaret et Pierre de Foucaud, viguier, lui avaient préparé les voies. Tous ceux qu'avait destitués le parti bourguignon furent rétablis dans leurs charges. Le 4 mars il se rendit au château de Buzet et de là à Carcassonne, où il avait convoqué les états généraux de la province pour le 17 de ce mois. Ce fut dans cette assemblée que, pour reconnaître la manière dont les habitants de Toulouse l'avaient accueilli, il leur confirma le privilége de posséder des fiefs qui ne devaient pas hommage au roi, et accorda à tous les capitouls présents et à venir le privilége de posséder toute sorte de terres ou seigneuries sans payer aucun droit. C'est dans ce dernier privilége que l'on a reconnu l'origine de la noblesse des capitouls.

Le 20 mars, il publia à Carcassonne les lettres suivantes :

« Ayant transféré le parlement de Paris à Poitiers, et con-
» sidérant la grande distance qu'il y a jusqu'au dit lieu de
» Poitiers de ce pays de Languedoc, et aussi du pays du
» duché de Guienne deçà la Dordogne, et qu'à cause du
» peu de sûreté des chemins par la multitude des gens
» d'armes qui sont en divers endroits du royaume, les su-
» jets du pays ne peuvent aller poursuivre leurs procès à

» Poitiers, ainsi qu'ils nous l'ont fait dire et exposer. Et » attendu grandement la grande et loyale obéissance qu'ils » ont tout temps eue envers mondit seigneur le roi, et ont » envers nous, comme ils nous ont par effet montré ; en » quoi ils persévéreront toujours, si à Dieu plaît, comme » promis et juré le nous ont. Ces choses considérées..... » avec grande et mûre délibération de plusieurs de notre » sang et lignage, et autres du grand conseil de mondit » seigneur et nôtre, tant prélats que barons, et autres en » grand nombre, avons de notre certaine science et auto- » rité royale dont nous usons, ordonné et institué par ces » présentes un parlement et cour capitale et souveraine » pour ledit pays de Languedoc et duché de Guienne deçà » la Dordogne..... lequel parlement et cour capitale et sou- » veraine voulons de présent seoir et être tenue en la bonne » ville et cité de Toulouse, par douze personnes, savoir : » un prélat et onze autres notables personnes des pays de » Languedoui et de Languedoc, tant clercs comme laïcs, » conseillers de mondit seigneur et nôtres, et deux gref- » fiers, que par nos autres lettres nous nommerons et » déclarerons plus à plein, auxquels douze, onze, dix, neuf, » huit ou sept, nous avons donné et donnons plein pou- » voir, etc. »

Ainsi fut institué le parlement de Toulouse, dont l'installation solennelle se fit le 29 mai 1420 avec la plus grande pompe. A l'heure indiquée, tout le clergé, la noblesse et les principaux habitants se rendirent à la métropole, où l'archevêque Dominique de Florence célébra la messe du Saint-Esprit. S'étant ensuite dépouillé de ses ornements pontificaux, il se revêtit de la robe de pourpre de prési-

dent du parlement, dignité à laquelle il venait d'être élevé par le dauphin. Accompagné du clergé séculier et régulier et des membres de l'assemblée nouvelle, il se rendit processionnellement sous un dais porté par les capitouls à la salle du palais des comtes, où devait se tenir la première séance. S'étant placé sur une estrade ornée de fleurs de lis, il donna lecture de l'édit du prince, installa les nouveaux dignitaires, et ouvrit ainsi la cour du parlement. Elle fut composée ainsi qu'il suit : premier président, l'archevêque ; — cinq conseillers clercs : Pierre de la Cadène, Ainaud de Roaix, Jacques de Martin, Guillaume de Plessiac, André de Donati ; — six conseillers laïques : Antoine d'Ardouin, Pierre de Rouaix, Jean de Bardin, Antoine de Montalba, Bernard de Posan, Etienne de Voysins : — greffiers, Bertrand d'Hautpome et Jean de Bordonenques.

La présidence qu'avait acceptée l'archevêque faillit lui devenir fatale. Au mois de juin suivant, un certain Philippe Guerbaud, âgé de trente-trois ans, se laissa aller jusqu'à proférer d'horribles blasphèmes contre le Sauveur et sa sainte Mère. Ceux qui se trouvaient avec lui s'éloignèrent épouvantés ; un seul, nommé Bordon, parut partager son insolence. L'affaire fut portée à la nouvelle cour, qui par l'organe de son président condamna Guerbaud à avoir la langue et la tête coupées devant le portail de la métropole ; et Bardon, à être livré à l'inquisiteur, qui le condamna à jeûner en prison, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, pendant trois mois. A peine l'arrêt eut-il été rendu que tout le clergé séculier et régulier se leva contre l'archevêque et les conseillers clercs, comme ayant encouru l'irrégularité par une sentence de mort. On allait vite dans

les conséquences à déduire : il n'était plus permis à l'archevêque d'exercer ses fonctions ; tout ce qu'il pouvait faire devenait frappé de nullité ; il fallait procéder à une nouvelle élection : on en parlait de toutes parts et on écrivit en ce sens. L'archevêque entreprit sa justification dans un long discours qu'il prononça dans sa métropole et où il ne manqua pas de citer plusieurs exemples pris dans les récits de la Bible. A la fin de son discours, il lança une sentence d'excommunication contre tous ses accusateurs ; ceux-ci ne manquèrent pas d'appeler de cette sentence au futur synode et au pape lui-même.

Instruit de cette affaire, Martin V députa Guillaume de Chalençon, évêque du Puy, pour donner *ad cautelam* l'absolution à l'archevêque et aux conseillers clercs ; mais le président de Saint-Etienne ne voulut pas que l'envoyé du pape donnât cette absolution en pleine cour de parlement, et elle fut octroyée devant les familiers du pontife. Nous devons conclure de ces faits que Dominique de Florence s'était démis des fonctions de président, et que le sire de Saint-Etienne avait été nommé à sa place.

L'archevêque vit avec une véritable affliction la conduite de son clergé dans cette circonstance ; il dut porter en secret des plaintes au siége apostolique sur le relâchement des mœurs qui existait parmi ses chanoines et les désordres qui régnaient dans sa métropole, puisqu'à cette époque, par ordre de Martin V, et de concert avec Jean Belin évêque de Lavaur, il composa et publia des statuts pour la réforme de son chapitre. Il s'occupa aussi de plusieurs réparations à exécuter dans son église. Par son testament, qu'il fit en 1421, il laissa une somme d'argent considéra-

ble, ses meubles et ses manuscrits, au couvent des dominicains de Saint-Maximin en Provence, où il avait pris l'habit de cet ordre. On a conjecturé de là qu'il était Marseillais d'origine, et issu de la noble famille de Flourens, d'où lui est venu son nom. Il existe près de Toulouse une paroisse ainsi nommée dans laquelle Dominique de Florence aurait peut-être possédé quelque terre ou château auquel il aurait donné le nom de ses ancêtres.

Pendant que Charles VI s'efforçait de se liguer avec divers princes étrangers contre le dauphin son fils, celui-ci faisait soutenir sa cause en Languedoc par le comte de Clermont qu'il avait établi son capitaine général, et qui fit son entrée à Toulouse en cette qualité en 1421. Le régent fit lui-même plusieurs voyages dans la province ; au mois d'avril, il se rendit à Toulouse et de là à Capestan où il reçut les députés du parlement, le président sire de Saint-Etienne et les conseillers de Rouaix, de Martin et d'Elbonne. Ils demeurèrent huit jours à la cour du régent de France, y reçurent des instructions particulières, et pour cadeaux des mules richement caparaçonnées, avec des revenus annuels que devaient leur payer les receveurs des aides.

Dans les statuts de réformation que Dominique de Florence avait publiés pour son chapitre, il avait été question de favoriser par tous les moyens possibles la science théologique du clergé. Nous avons déjà parlé d'une école attachée à la métropole ; dans cette école on forma une riche bibliothèque, qui s'augmentait tous les jours par les libéralités de plusieurs personnages. Ainsi, en 1421, Pierre de Gardès, prévôt du chapitre de Lavaur, légua à Saint-Etienne de Toulouse un beau bréviaire à l'usage de cette église, un

psautier, un livre contenant les psaumes pénitentiaux et l'office des morts, et une bible magnifique estimée soixante écus.

Le dauphin passa en Languedoc le reste de l'été et une grande partie de l'automne de 1421. A la mi-septembre, il tint l'assemblée des états à Carcassonne, était à Toulouse le 12 et le 18 octobre, et à Bourges le 6 novembre. Il augmenta de deux conseillers clercs et de trois laïques le parlement de Toulouse, qui eut aussi deux présidents puisque Jean Jouvenel se qualifiait déjà de premier président en cette cour.

Le 17 mars 1422, mourut à Toulouse Dominique de Florence, après avoir gouverné pendant onze ans son Eglise. C'était un prélat savant et éloquent. Après avoir été confesseur de Clément VII, il fut député vers le roi de Castille pour l'absoudre de la sentence d'excommunication portée par le pape contre ce prince. Il embrassa d'abord le parti bourguignon, mais il ne tarda pas à l'abandonner pour se ranger du côté du dauphin, qui parut faire grande estime de sa personne. Ce prélat fut inhumé dans l'église des Jacobins, près de la tour du clocher. Après sa mort, le siége demeura vacant près d'une année.

Charles VI mourut le 20 octobre. Le dauphin était à Espalli près du Puy lorsqu'il apprit sa mort, et fut proclamé roi en ce lieu sous le nom de Charles VII. Toulouse rendit à Charles VI de splendides honneurs funèbres, dont le chroniqueur Bardin nous a laissé une ample description. C'est à tort qu'il parle de la présence de l'archevêque à ce service, car il était mort plusieurs mois auparavant, et son successeur ne fut élu que l'année suivante.

Le nouveau roi confirma à Mehun en Berri, le 11 décembre, les priviléges de la ville de Toulouse, et sanctionna la confiscation du château et de la ville de Saint-Sulpice dans le Toulousain. Cette ville, située non loin de l'abbaye de Lezat, avait appartenu à Eléonore de Comminges ; elle passa ensuite au pouvoir de Gaston-Phébus, qui la perdit dans sa guerre contre le duc de Berri. Charles VI en avait disposé en faveur de Jeanne de Boulogne, femme de ce duc. Sur la fin de sa vie, Jeanne vint habiter Saint-Sulpice et y fabriqua la fausse monnaie, entretenant des intelligences secrètes avec le roi de Portugal : c'est ce qui engagea le sénéchal de Toulouse à s'emparer au nom du roi de ce château, que celui-ci céda au maréchal de Lafayette.

Au mois d'avril 1423, le chapitre de Saint-Etienne donna un successeur à Dominique de Florence dans la personne de Denis du Moulin. Né à Meaux, il fut professeur très habile dans l'un et l'autre droit, après avoir été successivement chantre de l'église de Vienne, chanoine de Chartres, de Reims, de Tours, d'Albi et d'Evreux. A l'époque de sa promotion, il n'était que sous-diacre et remplissait l'office de conseiller ordinaire du roi. Sa nomination fut confirmée par les vicaires généraux de l'archevêque de Bourges ; il reçut tous les ordres et la consécration épiscopale des mains des évêques de Laon, de Noyon et d'Albi. Charles VII le plaça à la tête de la chambre des requêtes, et lui confia la mission délicate de soumettre à son autorité les habitants du Dauphiné. Ce fut dans son voyage à Toulouse, au mois d'août 1423, que le prince honora le nouvel archevêque des marques éclatantes de sa confiance.

Au mois d'octobre, on procéda à l'élection des nouveaux

capitouls. Nous apprenons que cette élection était soumise à l'inquisiteur de la foi. Barthélemy Giscard en remplissait alors les fonctions. Il récusa François d'Albert sous le prétexte que cet homme était dans l'habitude de prononcer des jurements contre la divinité. Les autres capitouls acceptèrent la sentence, et nommèrent à sa place Pierre de Sarlat. D'Albert en appela au parlement et y perdit sa cause.

Cette cour suprême reçut, au mois de février 1424, l'ordre du roi d'informer des crimes et forfaits de Jean Le Maingre maréchal de Boucicaut. L'histoire ne dit pas quels étaient ces crimes. Nous savons seulement que le parlement de Toulouse mit sous la main du roi les terres d'Aramon et de Salerargues que ce prince lui avait données. Guillaume évêque de Laon, Alexandre le Boursier et Jean de Labarre avaient été chargés par Charles VII du gouvernement des finances en Languedoc. Ces commissaires assemblèrent à Montpellier les états généraux de la province ; on y appela le cardinal de Foix évêque de Comminges, les évêques de Saint-Papoul, de Lombez, de Pamiers, de Lavaur et de Montauban (ce dernier était Geraud Faydit, chanoine de St-Etienne de Toulouse, qui venait d'être promu à cette dignité) ; les abbés de Grand-Selve et de Gaillac, Arnaud Roger de Comminges, le vicomte de Carmaing, Jean de Lautar, les consuls de Grenade et de Gimont, de Castelsarrasin, de Rieux, de Saint-Bertrand, de Villefranche, de Revel ; Jacques roi de Hongrie, et de Lamarche, que le roi venait de nommer gouverneur du Languedoc. Il n'est pas fait mention de Denis du Moulin dans cette convocation, parce qu'il se trouvait alors à Paris où il traitait auprès de

la chambre des Comptes du remboursement de certaines sommes qu'il avait dépensées à l'époque de son ambassade auprès du duc de Savoie. L'assemblée de Montpellier accorda au roi une aide de cent cinquante mille livres payables en quatre ans pour les frais de la guerre.

Le parlement de Toulouse recevait alors au nombre de ses conseillers Pierre Bardin, père du chroniqueur. C'était un homme très versé dans la littérature. Ses ancêtres avaient été honorés du capitoulat. Il composa plusieurs ouvrages qui ne sont pas venus jusqu'à nous, et dont son fils nous a conservé les titres : l'un, sur les priviléges et les immunités des moines ; un autre, sur l'origine de la juridiction ecclésiastique qu'il rapportait aux empereurs et aux rois ; un troisième, sur les moyens de réprimer la trop grande autorité des évêques ; et un commentaire sur les décrétales touchant les tribunaux épiscopaux.

Pendant que Pierre Bardin enrichissait Toulouse de ses nombreux ouvrages, la compagnie du Gai-Savoir recevait une fondation qui devait assurer son existence des libéralités d'une dame toulousaine devenue célèbre dans nos annales sous le nom de *Clémence.* Ce nom apparaît pour la première fois dans une ode en vers romans qui a pour titre *la Bertat*, et dans laquelle est raconté le désastre de la fameuse bataille de Navarette où Henri de Transtamare, nouveau roi de Castille, fut défait, où Du Guesclin fut fait prisonnier, et où enfin quatre cents Toulousains qui avaient accompagné ce grand capitaine périrent presque tous. Cette ode a été évidemment composée après l'année 1387, car il y est parlé de la dignité de connétable, qui ne fut donnée à Du Guesclin qu'en 1380 ; de plus, cette pièce n'est que

le sommaire de la vie de ce héros, et ne fut publiée qu'en 1387. La date de 1367 n'est donc pas celle de la composition de cette pièce ou du prix qu'elle obtint aux jeux du Gai-Savoir, mais celle de la bataille de Navarette, qui fut en effet livrée à cette époque précise.

Cette ode si remarquable est donc postérieure à l'année 1387, et les meilleurs critiques croient qu'elle fut composée et couronnée dans les premières années du quinzième siècle. Si on la place plus loin, c'est lui enlever tout son intérêt, car elle paraît avoir été composée pour les familles encore existantes de ces braves Toulousains qui avaient péri à Navarette. Cette pièce est adressée à une dame nommée *Clémence* (*dona Clemensa*). Il n'est pas question d'Isaure. L'auteur présenta son ode au concours, et il affirme que cette dame avait donné des fleurs pour ses prix : *de flous de bostros mas*. A la fin de son poëme, il l'invoque encore. Quelques vers de cette pièce ont porté à conclure qu'elle était présente à ce récit, car le poète lui dit : « Je n'en dirai pas davantage, car je vois qu'il ne vous plaît pas d'écouter, ô dame Clémence, la mort de tant de braves gens. » Le nom d'Isaure n'a été ajouté à celui de Clémence que beaucoup plus tard, et le poète Pierre de Saint-Anian est le premier qui l'ait employé, en 1549, dans une ballade. Ce nom, qui évidemment a été apporté par la tradition, paraîtrait indiquer que Clémence appartenait à quelque famille seigneuriale de Toulouse, peut-être à celle des Izalguier, qui avait son palais dans la rue qui a pris le nom d'Isaure et son tombeau dans l'église de la Daurade. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1424 cette famille était très puissante à Toulouse ; que Pierre Izalguier seigneur de

Clermont était alors capitoul ; qu'il existait au monastère des chanoinesses de St-Saturnin une vertueuse fille nommée Aude Izalguier qui en fut abbesse depuis 1411 jusqu'à 1447 ; que plus tard Marguerite de Foix dame de Clémence épousa Pons Izalguier seigneur de Castelnau ; que Catherine de Pardeilhan, héritière de la seigneurie de Clémence, épousa Jean d'Izálguier seigneur de Fourquevaux ; qu'enfin Isabeau de Rochechouart, fille de Marie d'Izalguier, épousa Ogier de La Mothe seigneur d'Izaut ou Izaur. En donnant ici ces généalogies, nous avons voulu montrer que les deux seigneuries de *Clémence* et d'*Isaure* se trouvaient dans la famille des Izalguier. (1)

Ainsi, d'après nos calculs et nos études, dame Clémence Isaure aurait donné pour les prix du Gai-Savoir, vers l'année 1424, des biens ou des revenus par un testament dont les clauses ne furent que beaucoup plus tard remplies : car, d'après le poète Voulté, l'exécution des volontés de cette dame éprouva bien des difficultés et suscita beaucoup de procès.

L'année qui suivit la fondation de Clémence Isaure, Charles VII arriva à Toulouse vers la fin de janvier 1425. Le 13 février, à la demande des capitouls, il donna des lettres de sauvegarde en faveur de la maison des femmes prostituées. Ces femmes étaient toutes réunies dans un *lupanar* commun qui payait à la ville certaines redevances. Le

(1) Voir le P. Anselme, t. III, pag. 360 et 361 ; tom. V, pag. 193 ; tom. IV, p. 666. Il est très important d'observer que le nom de *Clémence* est le même que celui d'Esclamonde (voir l'*Onomasticon* de Simon le Peyronnet, p. 60.)

prince reçut à Toulouse le serment que lui prêta Jean comte de Foix en sa qualité de nouveau lieutenant du Languedoc.

Peu après le départ du roi pour la Touraine, arrivèrent à Toulouse des religieux italiens dont la règle avait été approuvée par les pontifes de Rome. Ils portaient le nom de *Jésuates,* étaient vêtus de blanc, mendiaient leur pain, et vivaient très pauvrement. Les capitouls leur cédèrent un terrain près de la porte Montolieu, à côté d'un oratoire dédié au Crucifix. Ils y bâtirent de pauvres cellules. Les *Jésuates* étaient laïques ; les disciples de saint Ignace de Loyola ne sont donc pas les premiers qui aient pris le nom que leurs ennemis leur ont tant reproché. Nos bons religieux furent décimés par la peste qui désola en 1425 la ville de Toulouse ; un seul put retourner en Italie. Ce fut à cause de cette peste que le parlement de Toulouse transporta ses séances à Beziers. Le premier président (Jean Gencian) fut chargé par Jean de Foix de réunir à Carcassonne les trois états du Languedoc pour le 22 septembre. L'objet principal de cette assemblée était de nommer des députés aux états généraux que le roi avait convoqués à Mehun-sur-Yeuze pour le mois de novembre suivant.

Denis du Moulin, archevêque de Toulouse, n'assista pas à l'assemblée de Beziers et envoya seulement son grand-vicaire. Au milieu des soins spirituels que ce prélat donnait à son troupeau, il ne négligea pas ses affaires temporelles ; et s'il se donna quelques mouvements pour moyenner la paix, son intervention dans les affaires publiques ne fut pas désintéressée, car le roi lui assigna, aux états de Mehun, la somme de mille livres pour solde d'un voyage

entrepris au mois de septembre, et ordonna qu'on lui payât plus tard la somme de huit cents livres tournois pour avoir vaqué par son ordre.

Toulouse fut à cette époque le théâtre d'un déplorable évènement : un sous-diacre nommé Boville tua pendant la nuit un bourgeois nommé Pierre Geraud. Le parlement se saisit de l'affaire ; mais l'accusé refusa de prêter serment et déclina la juridiction de la cour suprême, prétendant qu'il devait être jugé par l'archevêque. Le parlement n'accepta pas ses réclamations ; et comme l'accusé ne voulut répondre à aucune des questions adressées, on le considéra comme muet, et on lui fit son procès dans la forme usitée en pareil cas. L'inquisiteur de la foi eut aussi à réclamer contre les capitouls qui avaient condamné un blasphémateur. L'inquisiteur prétendait que ces sortes de crimes devaient être déférés à son tribunal. L'affaire ayant été portée devant le sénéchal, celui-ci débouta l'inquisiteur de ses prétentions. Le parlement jugea différemment : il cassa la double sentence des capitouls et du sénéchal et maintint les droits de l'inquisiteur. La peine infligée aux blasphémateurs consistait à les enfermer dans une cage de fer et à les plonger trois fois dans le fleuve. Cette peine fut étendue aux femmes qui favorisaient la débauche, et souvent aux prostituées elles-mêmes.

Vers la fin de l'année 1426, Denis du Moulin, qui se trouvait à Toulouse, publia des statuts sur la cour archiépiscopale de cette ville, et fixa un peu la marche à suivre pour les procédures et jugements ecclésiastiques, matière qui avait été jusque-là très imparfaitement réglée. Les statuts de Denis du Moulin ne sont pas venus jusqu'à nous, mais

ils sont cités avec éloge dans ceux du cardinal de Joyeuse.

L'ordre des frères mineurs reçut alors à Toulouse une marque éclatante de la générosité et de la munificence de l'évêque de Comminges Pierre de Foix. Ce grand homme était fils d'Archambaud de Grailli vicomte de Béarn et d'Isabelle, sœur de Matthieu de Foix. Après avoir fait ses études à Toulouse avec la plus grande distinction, par une humilité profonde il renonça à toutes les grandeurs de la terre et embrassa la vie religieuse dans le couvent des franciscains de Morlas en Béarn. Malgré sa résistance, le souverain pontife le tira du cloître et le nomma évêque de Lescar et ensuite de Comminges. Il succédait dans cette église à Manaud de Barbazan, car Geraud d'Aure, qui avait été élu par le chapitre, ne fut pas reconnu par Martin V.

Ce fut en 1426 que Pierre de Foix prit le gouvernement du siége de Comminges, à l'âge de vingt-deux ans ; il fut créé cardinal au titre de Saint-Etienne au mont Cœlius. L'amour qu'il avait pour son ordre le porta à construire à Toulouse la magnifique église des Cordeliers et à créer un collége pour vingt-six écoliers. La chapelle de cette maison fut dédiée à saint Jérôme ; il l'enrichit d'une bibliothèque magnifique où se trouvaient réunis de très précieux manuscrits. Cette dernière fondation ne fut faite qu'en 1457, pendant que Pierre cardinal de Foix gouvernait l'Eglise d'Arles. Ce collége porta son nom, et fut aussi désigné sous celui de *la Vache*, à cause des armes de la maison de Béarn à laquelle appartenait ce grand homme. (Ce collége est aujourd'hui occupé par les Dames de la Compassion.)

Le comte de Foix convoqua l'assemblée des états du Languedoc à Beziers pour le 8 juillet 1428. Denis du Mou-

lin s'y trouva, et le roi lui donna une gratification de quatre cents livres pour les dépenses qu'il avait faites. Ces états, qui ne s'ouvrirent qu'au mois d'août, accordèrent à Charles VII des subsides pour résister aux Anglais, et nommèrent des députés pour les états généraux qui s'ouvrirent à Chinon au mois d'octobre. Cette dernière assemblée demanda au roi de réunir en un seul les deux parlements de Poitiers et de Beziers ou Toulouse, ce qui fut exécuté : en sorte que le parlement du Languedoc, qui n'avait duré que huit ans, fut réuni à celui de France jusqu'en 1443, époque à laquelle il fut rétabli pour toujours.

Pendant les états généraux de Chinon, le comte de Foix fit sa résidence en Languedoc pour garder cette province que les routiers infestaient encore, et en particulier André de Ribes, qui occupait diverses places dans le Toulousain. Ce capitaine fut pris et mis à mort. Le comte exerçait une véritable autorité souveraine en Languedoc, car Hélie, prévôt de l'Eglise de Rieux, ayant été nommé juge-commissaire et exécuteur apostolique dans le Languedoc et la Guienne pour l'extirpation du schisme et de l'hérésie, ne put remplir sa mission sans le consentement du comte, qui la lui accorda par des lettres qui portent la date du 20 décembre 1428, à condition qu'il agirait de concert avec quelques jurisconsultes qu'il désigna.

L'année 1429 vit les affaires de Charles VII changer entièrement de face par les exploits de Jeanne d'Arc, la levée du siége d'Orléans, et le sacre du roi à Reims. Les états du Languedoc s'étaient assemblés au mois d'août à Carcassonne ; ils se réunirent de nouveau le 15 octobre. Ce fut dans cette seconde session qu'on nomma des députés pour

aller complimenter le roi sur son sacre, qui avait lieu au mois de juin. Denis du Moulin, archevêque de Toulouse, était au nombre de ces députés. Il nous est impossible de suivre ici toute la durée des états du Languedoc qui s'assemblèrent si souvent à cette époque ; nous dirons seulement que le roi, se trouvant à Gergeau le 5 mai 1430, y confirma une ordonnance du comte de Foix relative aux capitouls de Toulouse qui avaient été continués dans leur charge à cause des soins qu'ils s'étaient donnés pour maintenir les peuples de la sénéchaussée dans le devoir.

Ces peuples étaient perpétuellement vexés par les routiers, qui, au nombre de six mille hommes d'armes, désolaient la province. Le comte de Foix donna commission au chevalier Jean de Mauléon de les réprimer : celui-ci ordonna aussitôt au sénéchal de Toulouse d'assembler le ban et l'arrière-ban de la sénéchaussée pour aller combattre ces brigands, qui furent ainsi tenus en échec.

Toulouse possédait alors les quatre ordres mendiants : dominicains, franciscains, augustins et carmes. Ces religieux firent ensemble un accord touchant les diverses solennités qui devaient se célébrer dans leurs ordres, et auxquelles ils étaient tenus tous d'assister. Cet accord avait encore pour objet certaines préséances dans la distribution des grades universitaires. Le comte de Foix se vit obligé d'intervenir dans un différend qui s'éleva entre Jean du Puy, professeur de théologie, dominicain inquisiteur que le pape venait de nommer à l'évêché de Cahors et qui voulait garder avec son évêché cette dernière charge, et frère Raymond de Manassio, à qui le roi avait accordé la place d'inquisiteur depuis que le premier avait été prendre possession de

son évêché. Nous ignorons le résultat de ce différend, dont le comte s'était réservé la connaissance.

Les capitouls en appelèrent au monarque de l'amende de dix mille écus d'or à laquelle ils avaient été condamnés par arrêt du parlement pour avoir ôté des mains du sénéchal de Toulouse une femme du lieu de Portet près de cette ville, accusée de plusieurs crimes. Le parlement avait, de plus, privé ces magistrats de l'exercice de la justice criminelle. Le roi, se trouvant à Vienne en Dauphiné au mois d'avril 1434, examina les plaintes des capitouls, modéra le prix de l'amende et leur rendit l'exercice de la justice. On comprend que le sénéchal Jean de Bonnay dût faire opposition à ces actes ; mais la décision royale prévalut.

Le roi témoignait toujours beaucoup de confiance à Denis du Moulin puisqu'il l'envoya, pendant qu'il était du côté du Rhône, en ambassade auprès du roi de Castille et de Léon pour traiter de quelques affaires relatives aux deux couronnes. Ce prince récompensait toujours magnifiquement les services de l'archevêque, car il lui assigna 3200 moutons d'or pour ce voyage, dont 2000 lui furent immédiatement payés et les autres dans l'année suivante. Ce prélat était vraiment infatigable : à peine de retour d'Espagne, il se rendit à la cour de Savoie pour assister aux fiançailles d'Amédée avec Iolande, fille de Charles VII ; de là il fut envoyé auprès du duc de Bourgogne en Flandre avec le seigneur de Gaucourt. Avant son départ, il reçut du roi 800 livres tournois et 900 à son retour. Dans toutes ces légations, il eut pour secrétaire Pierre Lenormant.

Jean comte de Foix touchait au terme de sa carrière. Il mourut à Mazères le 4 mai 1436, et fut inhumé à Bol-

bonne. Gaston son fils lui succéda. Le roi ne se pressa pas de nommer un lieutenant en Languedoc, et administra pendant quelque temps la province par lui-même. Les états du Languedoc ayant été convoqués à Beziers, ils s'ouvrirent le 8 janvier 1437, et on accorda mille écus d'or à Louis, fils aîné du roi pour ses affaires. Du Moulin se trouva à ces états, et accompagna Charles VII dans le voyage que le prince fit alors en Languedoc avec le dauphin. A Montpellier, il usa de son ascendant auprès du monarque pour l'engager à donner cent livres à prendre sur la recette de Toulouse aux franciscains de cette ville. Cette communauté ne possédait pas de rentes ; elle était composée de cent religieux, et le chapitre général de l'ordre, au nombre de quinze cents moines, devait se tenir à la Pentecôte dans ce couvent. L'archevêque obtint la place d'intendant de *la justice des aides* pour la province et celle de membre du conseil privé. Le 7 juillet 1438, du Moulin assista à la grande assemblée réunie à Bourges avec un grand nombre d'évêques et de jurisconsultes. Ce fut là qu'on établit la fameuse *pragmatique-sanction*. C'était une ordonnance en vingt-trois articles. On y adopta la plupart des décrets du concile de Bâle ; on y reconnut l'autorité des conciles œcuméniques supérieure à celle du pape ; on y abolit les annates, les réserves, les expectatives, la multiplicité des censures et des appellations à Rome, les jugements ecclésiastiques hors du royaume, et on y rétablit les élections canoniques. Un auteur moderne (1) prétend que « la pragmatique n'avait qu'un *petit défaut*, celui d'être

(1) ROHRBACKER, *Hist. univ.*, tom. XXV, p. 571-572.

» radicalement nulle ; car, dit-il, tout contrat est nul qui » n'est point consenti par les deux parties contractantes. » Or, la pragmatique était un contrat entre les Eglises de » France et le pape pour régler les rapports mutuels de » part et d'autre ; le consentement du pape y était donc » absolument nécessaire. » Tout cela est assurément très juste ; mais l'auteur a oublié ce qu'il a dit un peu plus haut, — que les députés d'Eugène IV furent convoqués à Bourges, et qu'ils y furent entendus : en sorte que le défaut de la pragmatique devint, comme on le voit, *infiniment petit*.

Après l'assemblée de Bourges, du Moulin rentra à Toulouse, puisque, le 18 juillet, il assista au contrat de mariage d'Ayssin de Montesquiou d'Angles avec Dulcie de Faudoas, fille de Beraud de Faudoas de Barbazan.

Les routiers, ayant à leur tête Rodigo de Villaudrant et d'autres capitaines, exerçaient de continuels ravages dans toute la province. S'étant emparés de la ville de Sainte-Gabelle dans le Toulousain, ils s'y fortifièrent. Jean de Bonnay, sénéchal de Toulouse, ne pouvant les réduire par la force, prit le parti de traiter avec eux, et leur fit abandonner leur place d'armes moyennant une somme qui leur fut comptée.

Le 25 mai 1439, Louis dauphin de France, pendant que son père était à Lyon, fit son entrée solennelle à Toulouse, et fut logé à la sénéchaussée. Il n'était alors âgé que de seize ans. Le roi, qui avait une entière confiance à Denis du Moulin, le donna pour conseiller au jeune prince. Ce fut pour le récompenser de ses bons et loyaux services que ce prélat fut transféré à l'archevêché de Paris, où il mourut

en 1447. Il avait gouverné l'Eglise de Toulouse dix-sept ans et avait passé la plus grande partie de son épiscopat dans les légations et les ambassades. Le journaliste de Charles VII le traite de prélat cupide, et même de concussionnaire. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, s'il servit son prince et sa patrie, il ne le fit pas gratuitement, et eut le soin de se faire payer des sommes considérables pour ses diverses ambassades. Il légua une certaine somme pour la construction d'un péristyle et d'un portail à son église cathédrale, ouvrage qui fut exécuté par son successeur.

Au mois de juillet, Pierre du Moulin, maître ès-arts, vice-chancelier du Languedoc, licencié en droit civil et canonique, juge des appellations des causes civiles, maître des requêtes, et frère du précédent, fut élu pour lui succéder. Il fut mis en possession par Bernard du Rozier, prévôt de la cathédrale. Ayant accompagné le dauphin à Toulouse et se trouvant en cette ville au moment de son élection, le roi le nomma à la lieutenance des aides ou subsides, et lui fit compter deux cent cinquante livres tournois.

Louis dauphin était encore à Toulouse le 10 juillet. Il nomma des commissaires pour visiter plusieurs personnes, hommes, femmes et enfants, qui s'étaient répandues dans la ville et sénéchaussée de Toulouse, et qui se trouvaient infectées d'une espèce de lèpre appelée *capoterie*. Un traité fut aussi conclu avec les capitaines des routiers qui s'étaient emparés de Seisses, Braqueville, Beauzelle et Villemur, traité par lequel, moyennant une somme de deux mille écus d'or, ils consentirent à abandonner la province. Louis partit de Toulouse à la fin de juillet. Etant à Albi, il

exempta le nouvel archevêque du service d'un chevalier pour le ban. Les routiers, après le départ du dauphin, continuèrent d'exercer leurs ravages ; bien plus, des seigneurs formèrent contre le roi une conspiration dans laquelle on entraîna le jeune prince. Jean de Chabannes, sénéchal de Toulouse, entra dans cette ligue. A cette nouvelle, Charles VII destitua le sénéchal (28 mars 1440) et nomma à sa place Galaûbiac de Panassac, auquel il adjoignit le vicomte de Lomagne pour son lieutenant en Languedoc.

Le vicomte se rendit à Toulouse, et le 12 avril il assembla tous les officiers de la sénéchaussée, leur fit part des évènements qui se passaient alors en France, et requit l'enregistrement des lettres d'institution du nouveau sénéchal. L'assemblée répondit que les lettres étant adressées aux généraux de la justice dans le pays, on ne pouvait les enregistrer sans leur ordre ; que Pierre du Moulin étant l'un des grands justiciers, on pouvait lui présenter ces lettres. Alors le vicomte pria l'archevêque de se rendre à l'assemblée ; mais le prélat s'excusa sur ce qu'il n'était pas le seul des généraux et qu'il n'avait pas les sceaux. Cette excuse n'empêcha pas le vicomte de se rendre le lendemain à la cour présidiale, suivi de l'archevêque et des capitouls, et de son autorité mit en possession le seigneur de Panassac. La rébellion des seigneurs de la cour n'eut pas de suite : ils vinrent demander pardon au roi, qui le leur accorda.

Il paraît que Pierre du Moulin s'était rendu auprès du roi qui avait entrepris un voyage dans la province à la fin de novembre 1441, puisqu'il partit de Montpellier pour se rendre promptement en Gascogne afin d'engager le vicomte

de Lomagne à ne pas causer trop de dommages dans le pays du Languedoc. Voici quelle avait été l'occasion de cette prise d'armes, Les Anglais assiégeaient à cette époque la ville de Tartas en Gascogne sur le sire d'Albret qui en était seigneur. Le roi, ayant résolu de la secourir, convoqua à cet effet toutes les milices du royaume ainsi que la noblesse de la sénéchaussée de Toulouse, et établit le quartier général dans cette ville pour le 1er avril 1442. Mais le vicomte de Lomagne n'avait pas attendu les ordres du prince : il s'était déjà mis en marche. Ce mouvement de troupes causa beaucoup de désordre dans la province : ce qui força le roi à donner l'ordre au sénéchal de Toulouse de séparer la noblesse déjà réunie. Alors le roi s'avança vers le Languedoc. Il était à Limoges le 4 mai. Après les fêtes de la Pentecôte, il se dirigea vers Toulouse, y fit son entrée solennelle le 8 juin 1442, vêtu de noir, monté sur un cheval blanc, et s'avança sous un dais brodé d'or porté par les capitouls. Il descendit à la sénéchaussée. Ayant rassemblé son armée aux environs de la ville pour la journée de Tartas, il en partit le 12, après y avoir laissé son conseil. Le 13 juin, il se trouvait à Grenade sur Garonne. Tartas s'étant rendue, il était de retour à Toulouse le 26 juillet ; nous l'y trouvons encore le 22 août avec la reine qu'il y avait laissée. Cette princesse quitta bientôt cette ville, et le roi alla faire plusieurs excursions dans la province.

Pierre du Moulin se vit obligé de promulguer la bulle d'Eugène IV en faveur de l'archevêque de Narbonne et de ses suffragants. Dans cette bulle il ordonne aux inquisiteurs de s'entendre toujours avec les évêques dans l'exercice de leurs charges et de leur prêter un mutuel appui. Cette

promulgation fut nécessitée par la conduite que l'inquisiteur de Toulouse tint à l'égard de l'archevêque, conduite qui suscita un procès entre les deux parties, mais qui n'eut pas d'autres conséquences.

Charles VII demeura avec toute sa cour à Montauban tout le mois de janvier 1443. Le chroniqueur Bardin affirme qu'il tint à cette époque dans cette ville les trois états du Languedoc ; que la présidence en fut donnée à Bertrand de Laroche-Fontenilles, évêque de Montauban, au préjudice des archevêques ; que ceux-ci, irrités, se retirèrent de l'assemblée, à l'exception de Pierre du Moulin qui prétendit que le roi avait le droit de choisir le président. Le chroniqueur donne ensuite les noms de tous les prélats et de tous les seigneurs qui assistèrent à cette assemblée où le roi annonça le rétablissement prochain du parlement à Toulouse. Ces circonstances ont paru fabuleuses à de graves historiens. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il assigna les états du pays de Comminges à Toulouse pour le 17 février, afin de contraindre Matthieu de Foix à donner la liberté à Marguerite de Comminges sa femme, qu'il tenait prisonnière et qu'il avait fait transporter dans l'une des tours du château de Foix.

Les états de Comminges se trouvèrent ajournés jusqu'au 26 février. Le roi entra à Toulouse le même jour, et le samedi 9 mars il stipula un accord avec Matthieu de Foix par lequel la comtesse devait être mise en liberté ; qu'ils jouiraient ensemble du comté de Comminges, et qu'après leur mort ce comté serait réuni à la couronne. Immédiatement la comtesse Marguerite fut mise en liberté et conduite à Toulouse. Cette illustre dame, qui était très vieille, se

rendit à Poitiers où elle mourut peu de jours après. Matthieu de Foix épousa alors en secondes noces Catherine dame de Coaraze, et jouit du comté de Comminges jusqu'à sa mort, arrivée en 1451. Après lui, le comté fut réuni à la couronne.

Marie d'Anjou suivit le roi son époux à Toulouse. L'entrée de la reine fut magnifique. Le dauphin la portait en croupe sur un cheval blanc ; elle était vêtue d'une robe bleue doublée d'hermine, et coiffée d'un chaperon de gaze blanche relevé d'un côté et d'autre sur le front. Les capitouls soutenaient, au-dessus des illustres voyageurs, un dais aux armes de France et d'Anjou. La ville, à cause de sa noble et joyeuse entrée, lui fit présent de cinquante marcs d'argent ouvré valant cinq cents livres.

Pendant son séjour à Toulouse, le roi accueillit favorablement les demandes qui lui furent adressées par les états du Languedoc sur plusieurs points, et entr'autres sur le rétablissement du parlement dans la province. Il rendit aux capitouls l'exercice de la justice civile et criminelle, grâce qui leur fut octroyée à l'occasion de la conduite honorable que ces magistrats avaient tenue à cet égard en payant la somme de six mille réaux d'or à laquelle ils avaient été condamnés dans l'affaire du sénéchal dont il a été parlé plus haut. Le roi leur remit cette somme parce que la ville avait beaucoup souffert de l'armée, et qu'un vaste incendie avait consumé une grande partie de la cité.

Le roi partit de Toulouse le 8 avril 1443, suivi du roi de Sicile et de toute sa cour, et prit la route du Limousin. Conformément à ses promesses, il rétablit, par un édit donné à Saumur le 12 octobre, le parlement du Langue-

doc et en fixa la résidence à Toulouse. Il ordonna qu'il commencerait ses séances à la Saint-Martin d'hiver ; qu'il serait composé de quatorze juges, savoir : deux présidents laïques ; douze conseillers, six clercs et six laïques ; deux greffiers, et huit huissiers. Aynard de Bleterens fut nommé premier président et Jacques de Maux second président. Le roi nomma l'archevêque de Toulouse et un autre évêque de la province prélats assistants ou conseillers d'honneur. Par suite de diverses circonstances, l'installation du nouveau parlement n'eut lieu que le 4 juin 1444. Ce jour-là, Pierre du Moulin célébra la messe du Saint-Esprit. Après la cérémonie religieuse, les gens du parlement se rendirent au lieu fixé pour leurs séances; l'archevêque et l'argentier du roi prononcèrent de très belles harangues auxquelles le premier président répondit, et la cour fut installée par Jean d'Etampes, maître des requêtes de l'hôtel du roi, et Jacques Cœur, son argentier.

Par l'édit de création du parlement de Toulouse, les commissaires généraux sur le fait de la justice avaient été révoqués, et aussi ceux des appels des aides. Ces divers commissaires firent opposition à ce que le parlement évoquât les affaires qui étaient de leur ressort. Afin d'éviter tout conflit, le roi institua ou plutôt rétablit une cour des aides qu'il incorpora au nouveau parlement. En conséquence, Pierre du Moulin, Jean d'Etampes, Jean d'Assi et Pierre Barilhet furent institués juges souverains sur le fait de la justice des aides et des tailles, et installés en cette qualité le 20 novembre, après avoir prêté serment à genoux entre les mains du premier président.

Le 1er août, Pierre du Moulin présenta en son nom une

requête au parlement à l'effet d'obtenir qu'un certain clerc nommé Jean Ascher, qui était dans les prisons de la cour, lui fût remis. Cet homme était accusé d'avoir cité en cour romaine Pierre Boissié, curé de Sainte-Sigalaine au diocèse de Lavaur, et cela contre la défense qui avait été portée par la pragmatique-sanction. La cour interrogea le prévenu et voulut connaître sa cause. Ce ne fut qu'après un premier jugement qu'il fut livré à l'archevêque et transféré dans la prison de l'officialité. L'appel qu'il avait interjeté en cour de Rome lui fit rendre la liberté.

Depuis son installation, le nouveau parlement, à cause de l'étendue de sa juridiction, se trouvait nécessairement mêlé à toutes les graves affaires de la province : ainsi, au mois de septembre, il confirma les anciens arrêts qui avaient été rendus touchant la liberté que les esclaves recouvraient en se réfugiant à Toulouse, contre les prétentions des commissaires du roi d'Aragon ; au mois de janvier **1446**, il s'occupa de l'affaire de l'évêché d'Uzès entre Alain de Coëtivi et Guillaume Soyberti qui se disputaient cet évêché. Une sédition des habitants de Lectoure ayant éclaté contre la garnison royale, le parlement interposa son autorité pour arrêter le désordre.

Les états du Languedoc s'assemblèrent plusieurs fois à cette époque dans la ville de Montpellier. L'assemblée de 1449 accorda plusieurs aides et subsides au roi, et trois cents livres à Pierre du Moulin pour avoir dressé les constitutions du pays et pour les frais qu'il avait faits durant la tenue des états. L'année suivante, ce même prélat obtint mille livres à cause des frais de son ambassade vers le roi en Normandie dans les intérêts de la province.

La prévôté de Saint-Etienne de Toulouse fut successivement occupée, dans la première moitié du quinzième siècle, par Nicolas Tercius, qui succéda à Vital de Castelmoron, et qui assista au concile de Pise en 1409. Après lui, Chatard d'Aicard fut créé prévôt, et fut enseveli dans la chapelle de Saint-Laurent. Etienne de Gaillac, docteur en décrets, vint après lui ; il exempta les habitants du lieu d'Escalquens de plusieurs servitudes, et approuva les statuts de la réforme du chapitre de Saint-Etienne que Dominique de Florence et l'évêque de Lavaur avaient dressés par ordre de Martin V. On voyait autrefois, vis-à-vis de la porte du cloître de Saint-Etienne, le tombeau d'Etienne de Gaillac qu'il avait fait construire de son vivant. Bernard du Rozier, chancelier de l'Eglise de Toulouse, professeur en l'un et l'autre droit, fut élu pour lui succéder pendant qu'il remplissait à Rome les fonctions de référendaire auprès d'Eugène IV. Il était né au Mas-Saintes-Puelles dans le Lauraguais. Dans sa jeunesse, il prit rang parmi les chanoines de Saint-Etienne, et enseigna pendant vingt ans le droit civil et canonique dans l'université de Toulouse. A Rome, il fit admirer sa rare éloquence. Il fut d'abord promu aux évêchés de Bazas et de Montauban, et bientôt après à l'archevêché de Toulouse, comme nous le verrons plus bas.

L'abbaye de Saint-Saturnin fut encore gouvernée, dans les premières années de ce siècle, par Aymeric Noël, qui devint évêque de Condom. Bernard d'Aurival lui succéda, et à celui-ci Foulques de la Rouère. Ce dernier fut créé conseiller clerc au parlement de Toulouse. Nommé conservateur des privilèges des dominicains, il défendit aux officiaux de la province de Bourges d'exercer sur eux aucune

juridiction. Il présida aux obsèques d'Aynard de Bleterens, premier président du parlement. Il était né à Saint-Léonard dans le Limousin.

Le prieuré de la Daurade nous offre, dans la période que nous venons de parcourir, des faits dignes d'intérêt. Pendant que Raymond de Vayrac était encore prieur, Jean de Capdenier, seigneur illustre, institua les moines de cette maison ses légataires universels. Raymond fut élu abbé de Moissac; après lui, Jean de Maussio et Gui de Vayrac parent du précédent gouvernèrent le monastère. Celui-ci fut aussi élu abbé de Moissac. Raymond d'Arentes remplit la place de prieur après Gui; il était bâtard, et professait le droit canonique à Toulouse. Le comte d'Armagnac, dont il était conseiller, avait puissamment contribué à lui faire obtenir cette place. Pierre de Rocasell, prieur claustral, fut envoyé au concile de Constance, et son monastère s'agrandit par les libéralités de Marguerite de Tarride, qui lui céda une vaste maison.

Raymond d'Arentes s'efforça de secouer le joug de l'abbaye de Moissac; mais son monastère devint la proie des flammes en 1429. Les religieux alors existants s'engagèrent à reconstruire la maison à leurs dépens ou à ceux de leurs familles, à la condition qu'ils demeureraient toujours dans le prieuré. Cette condition fut acceptée par l'abbé de Moissac, et devint la source de la destruction de la discipline claustrale et d'une infinité de désordres dont on eut beaucoup de peine à arrêter le cours. Le nombre des religieux fut réduit à quinze par Raymond, dans l'intention de s'approprier les revenus des divers offices. Il ne put cependant réaliser ces projets sur ce point, les moines en ayant ap-

pelé au cardinal de Foix. Raymond fut pourvu du prieuré de Saint-Orens d'Auch par Eugène IV. A peine cette promotion fut-elle connue de l'abbé de Moissac, qu'il se hâta de nommer prieur de la Daurade Amalric de Senerges, homme également distingué par l'honnêteté de ses mœurs, la noblesse de sa naissance et sa piété.

L'abbaye du Mas-Garnier fut gouvernée par Pierre, Girard, Peladon (qui aliéna le ramier de la Garonne pour fournir au vestiaire de ses religieux), par Raymond d'Avidat et Jean du Falgar ; — celle des chanoinesses de Saint-Saturnin ne nous offre que le nom de deux abbesses, Aude d'Izalguier et Françoise Pilote ; — celle de Saint-Pantaléon, le nom de Gaillarde de Braderic, de Bertrande Silva et d'Aliernorde de Baroque. Le monastère d'Eaunes ne compte que deux abbés : Guillaume Durandi et Jean de Taillepède; Grand-Selve deux encore : Jean Azémar, qui fut destitué par les abbés de Maurimont et de Cadouin à cause de sa mauvaise administration, et Gilles de Morban.

L'abbaye de l'Oraison-Dieu, qui avait été complètement détruite dans les guerres des albigeois, et dont la mense fut unie à celle d'Eaunes en 1344, reprit peu après son ancienne splendeur; elle fut reconstruite, au quinzième siècle, à Muret, et reçut alors dans son sein des vierges de la plus haute noblesse. Jeanne Desjardins, Marguerite de Bonnefoi et Gratienne de Ritouret la gouvernèrent jusqu'à la moitié du quinzième siècle ; depuis cette époque, on ne retrouve plus la série de ses abbesses qu'au dix-septième.

Marguerite de Levis, qui gouvernait l'abbaye de Salenques, jeta un grand éclat sur cette maison. Ses brillantes

qualités et son influence y conduisirent des filles de la plus haute distinction, parmi lesquelles nous remarquons Eglantine et Mirade de Foix, ainsi que Marthe de Pardeilhan. — La Capelle eut pour abbés Bernard de Porta, Etienne de Lachan et Raymond de Descut; la maison des clarisses à Toulouse fut gouvernée par Françoise Delpont, Messende de Morlan, et Eduarde de Tourneur.

Nous avons laissé, au commencement de ce siècle, Guillaume du Puy sur le siége de Rieux; il fut promu à l'évêché de Mirepoix, et eut pour successeur Pierre de Levis chanoine d'Agen. A ce dernier succéda Vital du Lion, prieur de Saint-Caprais d'Agen, qui fut évincé de son évêché de Rieux par Gaucelin du Bousquet. Ce dernier était docteur en droit à Toulouse, juge à la chambre des appels civils et de la sénéchaussée. Il fit présent à son église d'un magnifique calice sur lequel il fit graver son nom. Hugues de Raffignac fut promu à l'évêché de Rieux après la mort de Gaucelin; il unit les prieurés d'Oursas et de Montdavezan à son chapitre; il consacra son église cathédrale, et y fonda plusieurs obits. Il se démit de son évêché pour se retirer à Sarlat, où il mourut en odeur de sainteté. Son corps fut transporté à Rieux, et inhumé derrière l'autel de la chapelle de saint Sixte dans la cathédrale.

Jean de Pequaimond, Jean de Proguan, un autre Jean de Pequaimond, et Sanche de Lagoussan, gouvernèrent successivement l'abbaye de Feuillants; Jean, deuxième du nom, et Antoine de Solère celle de Calers; Arnaud III, Elie de Foix et Raymond celle de Bolbonne.

Nous trouvons encore Manaud de Barbazan sur le siége de Comminges, au commencement du quinzième siècle. Il

eut pour successeur Geraud d'Aure, dont l'élection ne fut pas confirmée par le pape, comme ayant été faite par le chapitre contre sa volonté. Pierre de Foix lui succéda. Nous avons déjà parlé de ce grand homme, qui fut transféré à l'église d'Arles. Après lui, Grimoald et Raymond d'Espagne occupèrent le siége de Saint-Bertrand. — L'abbaye de Bonnefont ne nous offre que deux abbés dans cette période : Jean et Vidian; celle de Nizors, deux autres : Bertrand et de Jannac ; et celle de la Lumière-Dieu, deux abbesses : Raymonde et Jeanne de Billy.

Pierre du Moulin présida les états du Languedoc à Toulouse, au mois de février 1451. Il fut bientôt après atteint de la peste qui ravageait la province, et mourut au château de Balma le 3 octobre. Son corps fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, avec une épitaphe. Avant sa mort, il fit construire le grand portail d'entrée de l'église Saint-Etienne, soit à ses frais, soit avec les sommes qui avaient été léguées par Denis son frère. Les statues de ces deux prélats se voyaient autrefois sur ce portail, placées dans des niches et couvertes d'un dais. Il restaura le palais épiscopal, et construisit de vastes bâtiments au château de Verfeil. Pierre du Moulin gouverna l'église de Toulouse pendant douze années. Son successeur fut Bernard du Rozier, dont nous avons déjà parlé.

LIVRE XXXII.

DEPUIS L'ÉPISCOPAT DE BERNARD DU ROZIER, EN 1452, JUSQU'A CELUI DE JEAN D'ORLÉANS, EN 1502.

Charles VII, après avoir chassé les Anglais de la Normandie, résolut de les expulser aussi de la Guienne. Cette expédition, à laquelle prirent part le sieur de Panassac sénéchal de Toulouse et le comte d'Armagnac, mit toute cette province sous le domaine du roi. Bordeaux fut pris en 1452, et les Anglais se virent forcés de quitter le royaume.

L'élection de Bernard du Rozier, l'un des plus illustres prélats qui aient occupé le siége de Toulouse, fut approuvée par Nicolas V, qui le nomma conservateur des priviléges de l'ordre de saint Dominique. Son premier soin fut de répandre dans sa ville épiscopale la confrérie de l'Immaculée Conception érigée dans l'église de la Daurade, et d'en approuver les anciens statuts auxquels il avait fait de nombreux changements (1). Désireux de rappeler son clergé à l'observation de la discipline ecclésiastique, il convoqua à Pâques son premier synode diocésain. Les règlements qu'il y dressa forment soixante-dix titres, sur la foi, l'administra-

(1) Il publia à cet effet une ordonnance qui a été imprimée en 1684, et que nous possédons.

tion des sacrements, les sépultures, l'excommunication, la vie des clercs, les usuriers, les sorciers et les devins, et sur plusieurs autres matières. Ces statuts synodaux sont venus jusqu'à nous, et on ne peut assez en admirer la sagesse (1).

C'est à l'année 1454 que se termine la grande chronique de Guillaume Bardin, fils de Pierre Bardin dont nous avons déjà parlé. A l'époque de l'installation définitive du parlement de Toulouse, il fut nommé conseiller clerc à ce parlement. Il était prêtre, ainsi qu'il l'affirme lui-même dans sa chronique qui commence à l'année 1031 et finit à l'époque que nous parcourons. On lui reproche d'avoir inséré des faits complètement erronés et qu'il n'aurait recueillis que sur des traditions incertaines; il mérite cependant plus de confiance pour les faits qui lui sont contemporains. On a cru que cette chronique n'appartenait pas à Guillaume Bardin, et on a supposé qu'elle avait été composée sous son nom beaucoup plus tard. Nous la croyons authentique, tout en reconnaissant qu'il ne faut admettre bien des assertions que sous toutes réserves.

Toulouse vit alors paraître son premier historien dans la personne de Frère Etienne de Ganno, religieux franciscain du couvent de cette ville. Il était né à Lavaur d'une famille distinguée, et montra de bonne heure beaucoup de goût pour les recherches historiques. A la prière de Bernard du Rozier, il composa ses *Annales* sur Toulouse, dans lesquelles il prétend déterminer d'une manière précise l'époque de la

(1) Ces statuts ont été imprimés en 1669.

fondation de Toulouse sous les Juges d'Israël. Une critique plus sûre et plus éclairée a fait bonne justice des assertions du bon franciscain qui ajoutait foi à toutes les fables populaires et leur donnait asile dans ses écrits. Il dédia son livre à Pierre cardinal de Foix, alors archevêque d'Arles. Ce livre a été imprimé sous le règne de Louis XI.

L'église de Notre-Dame de la Dalbade fut terminée en 1455 ; elle avait été commencée sur l'emplacement de l'ancienne église. Le 1er novembre de cette année, Bernard du Rozier la consacra solennellement. Ce monument appartient au style gothique de cette époque ; mais on avait banni toute les ornementations dont le moyen-âge avait surchargé cet ordre d'architecture. La tour du clocher était surmontée d'une flèche élancée qui fut abattue à la révolution française.

S'il faut ajouter foi aux archives de l'ordre de saint Dominique, l'église du couvent des dominicains à Toulouse et une partie des bâtiments nouvellement construits auraient été violemment ébranlés à cette époque par l'effet d'un tremblement de terre, et les religieux auraient été réduits à une affreuse misère. Ces archives reproduisent une bulle de Nicolas V qui autorise les dominicains à réunir toutes les aumônes nécessaires pour arrêter la ruine de leur maison. Quant aux privations que ce monastère fut obligé de s'imposer, on en découvre facilement la cause dans l'affreuse stérilité qui désola la province en 1459. Pour ce qui est du tremblement de terre, nous n'avons trouvé aucune trace de son existence dans nos annales. Cet ordre venait de recevoir un nouvel éclat de la canonisation de Vincent Ferrier ; c'est ce qui porta plusieurs nobles et bourgeois

de Toulouse à solliciter l'érection d'une confrérie en son honneur, laquelle fut établie dans une splendide chapelle dédiée aux Rois Mages dans le cloître des Jacobins, et qui existe encore.

Déjà le parlement de Toulouse se mettait en opposition avec le siége apostolique, puisqu'en 1460 Bernard du Rozier se vit forcé par un arrêt de cette cour de révoquer certains actes qu'il avait produits en vertu de plusieurs lettres du pape qui n'avaient point été sanctionnées par le parlement. Lorsqu'on apprit à Toulouse la mort de Charles VII, qui avait succombé le 22 juillet 1461, de magnifiques obsèques furent célébrées dans cette ville en son honneur. Le dauphin son fils, qui prit le nom de Louis XI, lui succéda. Ce prince révoqua plusieurs officiers du Languedoc, entr'autres Pierre Varinier, président au parlement de Toulouse, et Pierre de Ligonne, procureur-général; le sénéchal Galaubier de Panassac fut remplacé par Hugues Maucip seigneur de Bournazel. Le nouveau roi pourvut aux places vacantes des conseillers clercs du parlement, entr'autres à celles de Jean Gentian et de Barthélemy d'Artigueloupe, qui venaient d'être nommés évêques de Lavaur et de Pamiers. Dans le mois d'octobre, il approuva les priviléges, immunités, us et coutumes de Toulouse.

Louis XI s'empressa de récompenser ceux qui avaient servi sa cause pendant qu'il était dauphin : ainsi, au mois d'avril 1462, il céda le comté de Comminges à Jean bâtard d'Armagnac, et rétablit Jean V comte d'Armagnac dans ses domaines, dont il avait été dépouillé sous Charles VII. Ayant donné rendez-vous à Tours à Gaston IV comte de Foix, il convint du mariage du fils de ce seigneur avec

Madeleine, sœur du roi. Celui-ci se rendit à Bordeaux pour la célébration du mariage. Gaston de Foix déploya pour cette cérémonie une grande magnificence. Jean comte de Comminges, maréchal de France, reçut de la générosité du roi la seigneurie et la ville de Saint-Béat.

De Bordeaux, où il avait institué un nouveau parlement, Louis XI s'avança jusqu'à Bayonne dans le dessein de s'aboucher avec les rois de Castille et d'Aragon ; il prit ensuite la route de Toulouse, et se trouvait à Muret sur Garonne le 24 mai 1463. Deux jours après, il fit son entrée solennelle à Toulouse. On alla l'attendre au château de Braqueville ; Etienne de Rouaix portait l'étendard de la ville, et était suivi des capitouls et d'une foule de peuple. A la porte de Muret, on avait préparé une table sur laquelle étaient placés une croix, un missel et le canon de la messe. Les capitouls ayant prié le roi de faire serment de conserver les priviléges de la ville, le prince se découvrit, ôta ses gants, et fit le serment d'usage. Les capitouls lui présentèrent alors les clefs de la ville, qu'il rendit avec ces mots : *Nous vous les commandons à garder*. Le cortége se mit alors en marche. Le roi marchait sous un dais magnifique ; il était accompagné de Charles duc de Berri son frère, du comte de Perche, de Jean de Foix prince de Navarre, de Jean d'Armagnac comte de Comminges, de Tristan-l'Ermite, et de plusieurs autres seigneurs.

Louis XI trouva les habitants de Toulouse dans la désolation : un affreux incendie venait de consumer les trois quarts de cette ville. Le feu ayant pris, le 7 mai, à la maison d'un boulanger près de la place des carmes, un vent du Midi très-violent favorisa le développement de cet in-

cendie qui dura douze jours. Sept mille soixante-quatre maisons toutes bâties en bois furent consumées ainsi que le couvent des Augustins, et il périt un grand nombre d'habitants. Touché de ses malheurs, le roi accorda à la ville une exemption des tailles pendant cent ans.

Le peuple, qui est souvent aveugle dans son désespoir, attribua cet incendie aux Catalans qui se trouvaient alors en assez grand nombre à Toulouse, prétendant que ces étrangers avaient voulu se venger de ce que le roi s'était ligué contre eux avec le roi d'Aragon. Pour apaiser la fureur populaire, le juge d'appaux fit jeter les Catalans en prison. Cependant on ne tarda pas à découvrir la cause de l'incendie, qui n'était autre que l'imprudence du boulanger et de sa femme. Ceux-ci ayant été condamnés à mort, leur exécution allait avoir lieu sur la place du Salin lorsque le roi, qui logeait à la Trésorerie, venant à passer, leur fit grâce : ce qui n'empêcha pas ces infortunés de mourir plus tard de frayeur. Louis XI assista à la procession générale de la Fête-Dieu, le 10 juin, et se tint sous le dais derrière le célébrant. Le comte de Foix parut aussi à cette cérémonie, portant un habit de velours cramoisi et effaçant tous les seigneurs par sa magnificence. Le roi partit de Toulouse vers la mi-juillet 1463 et prit la route de Touraine.

Peu de temps après le départ du monarque, le prieur de la Daurade céda aux religieuses de Sainte-Claire l'abbaye de Saint-Cyprien occupée par les dames bénédictines. Celles-ci s'étaient retirées depuis très longtemps au couvent de Saint-Rome, ayant à leur tête Adalaïs de Rivals. Les clarisses, qu'on appelait les religieuses de la Porte parce que

le monastère se trouvait situé près de la porte de la ville, continuèrent d'habiter cette maison jusqu'à la Révolution française, y menant une vie très-pauvre et regardées comme de saintes filles. Celles qui survécurent à la révolution organisèrent de nouveau leur communauté rue Velane, sous la direction du Père Gaillard, religieux franciscain. L'ancien monastère des pauvres clarisses, dont l'église existe encore, forme aujourd'hui une dépendance de l'hospice St-Joseph de la Grave.

L'année 1464 vit mourir à Avignon le cardinal de Foix dit le Vieux, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Nous avons déjà parlé de ses riches fondations à Toulouse. Il avait dressé, pour le collége qu'il avait établi sous son nom, des statuts qui furent confirmés par Tristan évêque d'Aire et Garciac évêque d'Oleron. Ce collége produisit des hommes illustres, tels que le cardinal d'Ossat, Pierre de Marca archevêque de Toulouse, et Bosquet évêque de Montpellier. La bibliothèque, riche en précieux manuscrits, avait appartenu à Benoît XIII. Malheureusement pour la ville de Toulouse, ces manuscrits furent dispersés et en partie achetés par Colbert pour la bibliothèque du roi.

Gabriel Galaubiac de Panassac, ancien sénéchal de Toulouse, mourut aussi en 1464. Il légua par son testament cent livres tournois de rente au couvent des frères prêcheurs de Toulouse, à condition qu'on y chanterait tous les jours une messe pour le repos de son âme et pour sa famille, dans la chapelle dédiée à saint Gabriel. Selon son désir, son nom et ses armes furent gravés sur les murs de cette chapelle, avec l'inscription suivante, que nous transcrivons ici pour donner une idée de la langue vulgaire

qui était alors parlée à Toulouse : *Isti es la capella de Moussur Gabriel de Panassac, cavaillé segnou de Panassac et chambellan del rey nostre segnou.* Ce riche et puissant seigneur se montra aussi très généreux à l'égard des ermites augustins.

Les états du Languedoc, qui s'assemblaient de temps à autre à Toulouse, à Beziers et à Montpellier, portèrent leurs doléances au roi sur ce que le parlement tenait ses séances à Toulouse seulement, tandis que, d'après les conventions établies, il devait être *déambulatoire,* et être tenu pendant un certain temps dans chacune des trois sénéchaussées ; c'est ce qui détermina Louis XI à accorder aux habitants de Montpellier la translation de ce parlement en cette ville par des lettres du 14 mai 1467. La cour des aides, qui se trouvait alors entièrement séparée du parlement, y fut aussi transportée.

De nouveaux troubles étaient sur le point d'éclater dans le royaume, car le duc de Normandie frère du roi s'était retiré très mécontent auprès du duc de Bretagne, et on disait que ce dernier et le duc de Bourgogne se proposaient d'appeler les Anglais en France. A cette nouvelle, le roi convoqua toute la noblesse et les milices du royaume par des commissaires spéciaux. Le sire de Fontanilles fut particulièrement chargé du Languedoc. Le sénéchal de Toulouse ayant convoqué, d'après les ordres reçus, la noblesse de cette ville pour le 4 décembre, les milices qui furent levées eurent pour destination de se rendre auprès du comte de Candale, vice-roi du Roussillon. Les Toulousains ne voyaient qu'avec peine la translation de leur parlement à Montpellier ; ce fut donc pour les calmer que Louis XI, qui

aimait beaucoup Toulouse et qui se montra constamment bienveillant à son égard, rétablit d'abord l'office de juge-mage. Il donna cet emploi à un médecin de Toulouse, Guillaume Bruni, qui était le médecin particulier du roi. Bruni sut profiter de la faveur du prince, et obtint le rétablissement à Toulouse du parlement et de la cour des aides.

Cédant au sentiment d'une noire ingratitude, le comte d'Armagnac favorisa secrètement le parti des ducs de Bretagne et de Bourgogne, et fit quelques mouvements dans la province : ce qui engagea le roi à donner le commandement du Languedoc à Antoine de Chabanes comte de Dammartin, à qui il fut ordonné de se rendre à Toulouse et de rechercher avec soin ceux qui avaient embrassé la cause des princes. L'évêque de Castres, frère du duc de Nemours, était accusé d'avoir employé le temps de ses études à Toulouse à ménager la reddition de cette ville aux Anglais. Dammartin exécuta les ordres du roi, et au mois de mai 1469 il mit tous les domaines du comte d'Armagnac sous la main du prince. Le comte sortit du royaume, et n'opposa ainsi aucune résistance à l'expédition de Dammartin ; mais il rentra bientôt après, et se retira à la cour de Charles duc de Guienne, qui le rétablit dans la possession de ses domaines. Il faut observer que Louis XI, dans l'intention de détacher son frère Charles du parti des princes révoltés, lui avait donné le duché de Guienne. Le roi, irrité de sa conduite, envoya contre ces seigneurs Gaston du Lion, sénéchal de Toulouse, qui alla assiéger le comte d'Armagnac dans Lectoure. Sur ces entrefaites, Charles duc de Guienne étant mort, cette province fut réunie à la couronne. Malgré sa vive résistance, d'Armagnac fut vaincu à Lectoure,

et se trouva enveloppé dans le massacre qu'y firent les troupes du roi, le 5 mars 1472.

Jeanne de Foix femme de Jean V d'Armagnac, après avoir été dépouillée de tous ses joyaux et de tous ses titres, fut conduite au château de Buzet dans le Toulousain par Gaston du Lion. Les traditions du pays affirment qu'on l'enferma dans les souterrains du château, et on montre encore aujourd'hui les restes de cette prison ténébreuse. L'histoire de sa grossesse, de son avortement, et de sa mort peu de mois après la perte qu'elle fit de son époux, est évidemment controuvée puisqu'il est certain que Jeanne vivait encore en 1476, car elle présenta une requête au parlement de Toulouse afin de rentrer dans les domaines du comte ; Louis XI lui donna même une pension de six mille livres. Il est probable qu'elle mourut de chagrin au château de Buzet, mais nullement des suites de quelque crime commis sur sa personne.

Pendant que la comtesse Jeanne de Foix languissait au château de Buzet, Bernard du Rozier donna au pape Sixte IV sa démission de l'archevêché de Toulouse en faveur de Pierre du Lion. Il fut porté à cette cession par Pierre du Rozier, son neveu. Il avait gouverné l'Eglise de Toulouse pendant vingt-quatre ans environ. Toujours généreux envers son église métropolitaine, il l'enrichit d'un orgue magnifique placé à l'entrée du chœur, au-dessus d'un autel dédié au *Corpus Christi*. Après avoir fait construire des stalles pour le haut et le bas chœur, il donna plusieurs insignes reliquaires, des croix incrustées de pierres précieuses, et jeta les fondements de la chapelle des Brassiers (aujourd'hui des Morts), où il institua une célèbre confré-

rie. Voulant doter la basilique de Saint-Sernin des marques de sa munificence, il donna les sommes nécessaires pour établir la grande verrière qui éclaire la grande nef de cette église. Auteur fécond et presque inépuisable, il composa plusieurs ouvrages en l'honneur de la mère de Dieu, de saint Etienne et de plusieurs saints, des commentaires sur les livres sacrés, des sermons, des explications sur le droit canonique, des écrits sur l'autorité du pape et des évêques, des histoires, et des traités sur la physique. Son chef-d'œuvre est le livre renfermant les actes de la légation du cardinal de Foix en Espagne. La bibliothèque des dominicains à Toulouse possédait son Traité sur le Pouvoir spirituel, et celle de Paris son Traité sur la Liberté de l'Eglise. Il ne faut pas s'étonner, après cela, que les écrivains de son temps l'aient appelé un prodige de science, et aient avancé que rien de ce que l'homme peut savoir ne lui était étranger.

La piété de Bernard du Rozier égala sa science. Plein d'une sainte et infatigable ardeur pour le bien de son clergé, il tint des synodes et dressa des statuts, prit le plus grand soin d'étendre le culte de la Sainte-Vierge, et fonda quatre obits dans son église métropolitaine. Nous plaçons sa mort au 18 mars de l'année 1475. Il fut inhumé dans le sanctuaire du chœur de la métropole, du côté de l'épître. Plusieurs miracles s'opérèrent à son tombeau. Quoique Pierre du Lion eut été nommé archevêque de Toulouse du vivant de Bernard du Rozier, il ne prit cependant possession de son siége qu'après la mort de son prédécesseur. Il paraît que l'archevêché demeura quelque temps vacant : c'est ce qui résulte d'un testament de Matthieu d'Espagne fait à

Auragne dans le Toulousain, au mois d'octobre 1475. Pierre était Béarnais d'origine et frère du sénéchal de Toulouse. Il avait été abbé commandataire de Sorèze.

Le parlement était rentré à Toulouse au commencement de cette année ; la peste qui avait désolé cette ville l'avait forcé de se retirer successivement à Albi, à Réalmont, à Gaillac et à Revel.

La mort du duc de Bourgogne, arrivée le 5 janvier 1477, vint délivrer le roi d'un redoutable ennemi. Louis s'empressa aussitôt de convoquer la noblesse de la province pour faire la conquête des états de ce prince. Gaston du Lion, sénéchal de Toulouse, qui servait alors sur les frontières de Flandres, écrivit aux principaux officiers de la sénéchaussée pour que l'on fît partir de cette ville les milices ainsi que six ménages de gens de métier et deux de gros marchands que Toulouse restait à fournir. La peste continuait toujours ses ravages, et nous voyons encore le parlement obligé de fuir en 1481 à Saint-Félix de Caraman, de là au Bourg-Saint-Bernard, et ensuite à La Salvetat-Saint-Gilles, d'où il rentra à Toulouse le 12 novembre.

Pierre du Lion sut s'entourer dans l'administration de son diocèse d'hommes très capables, parmi lesquels on distingue Matthieu de Ponet, son vicaire-général, et Etienne d'Aufrery. Le premier, très versé dans la connaissance du droit canonique, publia en 1481, au nom du prélat, une célèbre ordonnance (que nous avons encore) en faveur des églises paroissiales. Un abus s'était introduit au préjudice des recteurs et vicaires. Il existait alors dans diverses églises des *Tables* ou sociétés destinées à recevoir les offrandes pour être appliquées au soulagement des âmes des trépassés.

Certains membres ne rendaient plus aucun compte ; quelques prêtres même, s'étant fait nommer par des laïques aux fonctions de directeurs de ces *Tables*, attiraient ainsi à leur profit toutes les offrandes. L'archevêque ordonna qu'à l'avenir aucun ecclésiastique n'eût la témérité d'accepter dans l'Eglise une place quelconque par nomination laïque ; bien plus, il défendit expressément d'engager les fidèles à laisser par testament des legs pieux à ces Tables au préjudice des églises paroissiales.

Pierre du Lion attribue l'érection de ces Eglises au pape saint Denis qui vivait au troisième siècle, et déclare que tous ceux qui, sous l'apparence du bien, — *sub quàdam specie boni* — chercheront à rompre l'unité de ces Eglises, seront semblables à ceux qui déchirèrent la robe sans couture du Sauveur, ou aux Israëlites qui sacrifièrent sur la montagne d'Oreb. Nous apprenons de cette ordonnance qu'on offrait pour les âmes du purgatoire du pain, du vin, des œufs, des pigeons et des poules ; que ceux qui voulaient frustrer le recteur de ces offrandes allaient attendre les fidèles, et surtout les femmes, à la porte de l'église ou sur le chemin pour détourner ainsi les oblations faites à la paroisse ; que des prêtres ne rougissaient pas de faire un honteux trafic en se rendant dans les cimetières et répandant des bénédictions sur la tombe des morts. Rien n'égale la sainte indignation de cet archevêque contre ceux qui portent préjudice aux recteurs : « Ceux-ci, dit-il, ont planté la vigne, et des prêtres étrangers (*peregrini sacerdotes*) viennent en prendre les fruits. » Cette ordonnance est imimprimée dans la collection de messire de Peyronnet, curé du Taur, t. II, 1.

Etienne d'Aufréry fut élevé à la dignité d'official du diocèse de Toulouse par Pierre du Lion. C'était un célèbre jurisconsulte né dans cette ville, où il avait professé le droit dès l'âge de vingt ans. Il fut créé plus tard président aux enquêtes. On a de d'Aufréry un ouvrage devenu célèbre sous le titre de *Decisiones Capellæ tolosanæ,* qu'il composa étant official. Il importe d'observer que cet auteur n'a fait, dans cet écrit, que commenter les décisions de Corserius dont nous avons parlé plus haut. A la vérité, le travail de d'Aufréry est plus étendu que le texte primitif. L'ouvrage de l'official fut imprimé pour la première fois à Lyon, en 1538, chez Vincent de Portanier, et plus tard en 1617 dans la même ville. Nous ne donnerons pas ici l'analyse de cet ouvrage, qui n'offre aujourd'hui presque aucun intérêt. On a encore de cet auteur quelques autres écrits qui ont tous pour objet le droit civil et canonique.

On attribue à Louis XI la fondation à Toulouse des religieux de la petite observance, au faubourg Saint-Michel. Il fit construire à ses frais l'église qui existe encore et les anciens bâtiments. Sixte IV confirma cette fondation royale. Au commencement du siècle suivant, M. de Buisson enrichit ce monastère de plusieurs meubles et vases précieux ainsi que d'une belle bibliothèque. C'est en ce lieu qu'il choisit sa sépulture. Au dix-septième siècle, cette maison fut cédée aux récollets, qui l'occupèrent jusqu'à la révolution française. Elle a été, de nos jours, cédée aux missionnaires du diocèse. Le roi ne survécut pas longtemps à cette fondation ; il mourut à Tours le 30 août 1483, peu regretté de ses sujets et laissant la couronne au dauphin son fils, qui prit le nom de Charles VIII. Après avoir été reconnu

comme souverain aux états de Tours, ce prince confirma dans leurs charges, le 12 septembre, tous les officiers du parlement de Toulouse. Plus tard, il en augmenta le nombre de quatre conseillers clercs et d'autant de laïques. Cette augmentation servit à former dans le parlement la chambre de la Tournelle. Il confirma aussi tous les priviléges et coutumes de la ville de Toulouse.

Le plan que nous avons adopté dans la composition de cette histoire ne nous permet pas de parler ici des assemblées des états du Languedoc, des doléances que présenta aux rois de France cette province, et des concessions de l'autorité royale. Quelques faits cependant méritent d'être ici rapportés ; ainsi, au mois de janvier 1484, Charles VIII érigea en comté, en faveur de son cousin Jean de Foix, la vicomté de Caraman et les trois baronies de Saint-Félix, d'Auriac et de Bauville, sous la redevance d'une paire d'éperons d'or à chaque mutation de seigneur. Celui-ci, qui descendait de Pierre d'Euse frère de Jean XXII, avait pris le nom de Foix parce qu'il était fils d'Isabeau de Foix, et aussi parce qu'il avait épousé Jeanne de Foix fille de Matthieu de Foix comte de Comminges et de Catherine de Coaraze.

La sénéchaussée de Toulouse devint à cette époque le théâtre d'une guerre assez vive entre Madeleine de France d'un côté et le vicomte de Narbonne de l'autre. On a vu plus haut que Madeleine, sœur de Louis XI, avait épousé Gaston prince de Viane, fils de Gaston IV de Foix. Elle eut de ce mariage François-Phébus, qui devint roi de Navarre par Eléonore son aïeule. Phébus mourut sans enfants, et laissa héritière Catherine sa sœur. D'un autre côté, Jean

de Foix vicomte de Narbonne et second fils de Gaston IV disputa cet héritage à sa nièce ; de là, guerre, attaques et défenses réciproques. Charles VIII, désirant donner un appui à Catherine, lui fit épouser, en janvier 1484, Jean fils d'Alain sire d'Albret. Dans le dessein de soutenir les droits de sa fille Catherine, la princesse de Viane remplit le comté de Foix de ses troupes et mit à leur tête un capitaine nommé *Robert le Diable*, qui y exerça beaucoup de ravages. Le vicomte de Narbonne s'avança alors à la tête de cinq mille hommes d'armes dans le Lauraguais, campa à Saint-Félix de Caraman dans le dessein d'aller attaquer Auterive qui appartenait à la princesse de Viane et au roi. Il réussit à s'en emparer. L'intervention du monarque dans ce différend fit suspendre les hostilités et opéra la remise de quelques places dont le vicomte de Narbonne s'était emparé ; mais cette guerre dura quelque temps encore, et ne fut terminée qu'en 1497 par le traité de Tarbes.

Nous avons déjà vu qu'après le vaste incendie qui détruisit la plus grande partie de la ville de Toulouse, le roi Louis XI l'avait exemptée des tailles pendant cent ans. Les états de la province qui se tinrent au Puy en 1485 firent au roi des réclamations à ce sujet, prétendant que la position de Toulouse ayant changé, il était juste qu'elle supportât sa quote-part des impositions. Le roi parut avoir égard à ces réclamations, et déclara que Toulouse payerait sa portion sur les subsides. On conçoit que les habitants cherchèrent à s'en défendre. Ils y réussirent en effet, car Charles VIII confirma le don des tailles accordé par son père. Du reste, la peste qui éclata à Toulouse dans l'été de 1485 justifia la concession du prince. A cette occasion, le

parlement se transféra à Lavaur le 22 juillet et y séjourna jusqu'au mois de septembre.

La terrible inquisition d'Espagne poursuivit à Toulouse, en 1487, ceux qui avaient fui ses sentences. Il y avait alors dans cette ville Jean de Pedro Sanchez, qui avait été brûlé en effigie dans sa patrie. Il était venu demander un asile aux Toulousains. Malheureusement pour lui, Antoine d'Augustin, gentilhomme de Saragosse, faisait alors ses études à Toulouse avec quelques autres Espagnols. Animés d'un zèle peu éclairé, ils demandèrent que Pedro fût arrêté : ce qu'on exécuta. Aussitôt Antoine écrivit à Pierre d'Augustin, son frère, pour qu'il prévînt les inquisiteurs de Saragosse de ce qui venait de se passer. Pierre d'Augustin communiqua cette affaire au frère du fugitif, et il fut décidé qu'on écrirait à Toulouse pour engager Antoine à retirer sa plainte et à consentir que Pedro fût remis en liberté. Ce conseil fut suivi. Par une imprudence impardonnable, Pierre d'Augustin avertit les inquisiteurs de Saragosse, qui demandèrent à Toulouse l'extradition de Pedro. On répondit de cette ville que ce fugitif avait été mis en liberté, et qu'on n'avait plus de ses nouvelles. Pierre d'Augustin et les amis qu'il avait initiés dans cette affaire furent alors condamnés à subir à Saragosse une pénitence publique.

Gaspard de Santa-Crux, frappé aussi par l'inquisition d'Espagne, avait encore pris la fuite et s'était réfugié à Toulouse, où il mourut, après avoir été brûlé en effigie à Saragosse. Un de ses fils, accusé d'avoir favorisé l'évasion de son père, fut arrêté par les inquisiteurs et condamné à subir un auto-da-fé public. On lui remit ensuite une copie du jugement rendu contre son père, et on lui ordonna de

se rendre à Toulouse pour présenter cette pièce aux dominicains. Cette pièce portait que le corps de son père serait exhumé pour être brûlé. Tout cela fut exécuté. Si, d'un côté, on est étonné de la rigueur de l'inquisition d'Espagne, de l'autre on doit l'être beaucoup plus de la faiblesse d'un fils qui ne préfère pas la mort à l'exécution d'une semblable mission. Notre impartialité nous oblige à dire que les faits que nous venons de rapporter sont extraits de l'histoire de l'inquisition de Llorente, auteur très opposé à ce célèbre tribunal.

Au mois de janvier 1491, mourut à Toulouse l'archevêque Pierre du Lion, après avoir gouverné cette Eglise pendant seize ans. Lorsque la mort le frappa, il venait de rendre justice à un prêtre du diocèse de Montauban nommé Antoine de Cardaillac, en lui conférant l'église paroissiale de Castelmairan que lui avait refusée Jean d'Auriole, évêque de Montauban. Après sa mort, plusieurs chanoines de Saint-Etienne demandèrent pour archevêque Pierre du Rozier, neveu de Bernard, prévôt du chapitre et abbé de Montolieu. L'élection eut lieu le 11 février, et le 18 d'autres chanoines élurent Hector de Bourbon. Ce dernier était fils naturel de Jean duc de Bourbon et frère de Matthieu de Bourbon gouverneur maritime d'Aquitaine et de Provence, et de Charles de Lovedan d'où sont venus les seigneurs de Malause. Hector était évêque de Lavaur lorsqu'il fut nommé au siége de Toulouse par une bulle d'Innocent VIII. Pierre du Rozier et les chanoines qui l'avaient élu appelèrent de l'élection d'Hector au parlement de Paris, et firent confirmer celle de Du Rozier par les archevêques de Narbonne et de Bourges, qui se disputèrent le droit de confirmation.

Pierre ne paraissait nullement disposé à céder à Hector : aussi, le 22 septembre 1491, prit-il possession solennelle de l'archevêché en s'installant dans la chaire épiscopale. Le pape, qui avait été instruit de ces prétentions, fit signifier au chapitre de Saint-Etienne qu'il entendait maintenir l'élection d'Hector de Bourbon. En vertu d'une commission apostolique, l'abbé de Tasque, nommé à cet effet commissaire, fit assigner les deux parties au château de Malause, et y donna une sentence définitive en faveur d'Hector. Appel fut interjeté de cette sentence au parlement de Bordeaux, qui termina l'affaire contre Pierre du Rozier. Cette longue querelle causa beaucoup de bruit et de scandale dans Toulouse, chacun prenant parti pour ou contre les nouveaux élus. Les choses en vinrent au point que le parlement fut obligé d'intervenir, requérant tous gentilshommes à l'effet de garder la ville et défendant toute réunion ou assemblée. La victoire resta à Hector de Bourbon, qui ne demeura paisible possesseur de l'archevêché qu'en l'année 1500, après de longues et pénibles contestations. Du reste, pour consoler Pierre du Rozier de sa défaite, on l'éleva sur le siége de Lavaur.

Charles VIII étant mort sans enfants à Amboise le 7 avril 1498, Louis duc d'Orléans, son plus proche héritier, lui succéda sous le nom de Louis XII. A peine ce prince eut-il pris les rênes de l'état, que Toulouse s'empressa de lui envoyer des ambassadeurs, soit pour lui rendre hommage, soit pour le prier de continuer à la ville ses priviléges. Le 10 mai, le capitoul Martin d'Estang porta la parole. Le roi se montra très bienveillant et confirma les priviléges. Le parlement envoya, de son côté, des députés au roi. A leur

retour, ils trouvèrent la ville entière en proie à la plus grande désolation par suite de la disette qui, cette année, affligeait tous les habitants. Le soin que prirent les capitouls de chasser les monopoleurs de grains et une sage distribution de secours en prévinrent les terribles suites.

Louis XII rendit plusieurs ordonnances pour le bon ordre de la justice et certaines règles à suivre dans l'éducation publique à Toulouse ; Louis d'Amboise fut nommé commissaire royal pour l'exécution de ses décrets. Il se rendit à Toulouse au mois d'août, et fit enregistrer au parlement ces diverses ordonnances. Celles qui étaient relatives à l'Université éprouvèrent bien des difficultés : on prétendait qu'elles étaient contraires aux priviléges de ce corps savant. L'archevêque Hector de Bourbon et son official, d'un côté, l'abbé de Saint-Sernin de l'autre, qui se disputaient le titre de conservateur, firent opposition. Tous les religieux entrèrent dans la dispute, qui fut heureusement terminée par un arrêt du parlement qui conservait à chacun ses droits acquis. Louis d'Amboise avait été aussi nommé prélat réformateur de toutes les églises et abbayes des provinces de Toulouse et de Narbonne.

Le 1er décembre 1500, Hector de Bourbon, qui venait d'être créé chevalier et chef du conseil de Pierre de Bourbon, rendit une ordonnance pour confirmer les priviléges et statuts de l'ancienne confrérie des Tolosains établie dans l'église de la Daurade. Il rendit cette ordonnance en présence d'Antoine de Sabonières son official, de Louis Roc son procureur fiscal, d'Etienne de Riome recteur de Cepet, et de Jean Malortic recteur de Préserville.

Dans notre revue rétrospective, nous allons maintenant

nous occuper des abbayes et autres établissements religieux du diocèse de Toulouse à la fin du quinzième siècle. A Bernard du Rozier qui devint archevêque de Toulouse succéda dans la prévôté de Saint-Etienne Alain de Coëtivi, évêque de Preneste et cardinal, lequel mourut à Rome en 1474. Après lui, Jean Duchâtel, frère de Tannegui-Duchâtel, occupa cette dignité. Il eut pour vicaire-général Guillaume Ynard et fut évêque de Carcassonne. Pierre du Rozier succéda à Jean Duchâtel. Nous avons déjà rapporté son histoire. Il se démit de sa prévôté.

L'abbaye de Saint-Saturnin fut gouvernée à cette époque par Jean de Jeanhac de Limoges, mort en 1462 ; Bernard du Rozier, qui fit percer la grande rosace qui éclaire la nef de la basilique ; Jean de Gaufredi, cardinal ; Gilles du Val, conseiller du roi Louis XI, et Laurent Lallemand, évêque de Grenoble.

Le prieuré de la Daurade était toujours sous la direction d'Amalric de Senerges dont nous avons déjà fait l'éloge. Il fut frappé d'excommunication parce qu'il avait différé de payer quatre-vingt-dix écus à Côme de Médicis et aux marchands de Florence attachés à la cour pontificale. Ce fut à ses soins que la célèbre confrérie des Tolosains dut son éclat, la confirmation de ses statuts et la perpétuité de sa durée. On chercha vainement à l'élever à plusieurs abbayes : il sut résister à toutes les sollicitations. Il céda aux clarisses le monastère des bénédictines de Saint-Cyprien, et devint le soutien de son prieuré, dont l'église et la maison avaient été dévorés par les flammes. Son successeur fut Jean de Morlhon, fils du président au parlement, qui dissipa tous

les biens du monastère et introduisit le relâchement dans la discipline monastique.

Jean de Falgar abbé du Mas-Garnier abdiqua son titre en 1457 à cause de son grand âge ; Audouin de Gain lui succéda. Il avait été prieur de Saint-Sardos. Louis d'Alberti évêque d'Aire lui disputa l'abbaye, qu'Audouin garda jusqu'à sa mort. Après lui, Geraud du Prat, d'une illustre race et prieur d'Auvillars, gouverna le monastère. C'est à cet abbé que le Mas dut toute sa gloire ; il fit construire un nouveau couvent et l'entoura de murailles. Après avoir augmenté ses domaines en achetant de Jean d'Izalguier seigneur de Castelnau plusieurs terres, il fit réparer les fermes et les moulins de son abbaye ; il poursuivit ceux qui avaient usurpé les biens et les fit rentrer dans le devoir. L'église du Mas lui dut tout son éclat, et la sacristie ses ornements. Il fit une fondation pour trois prêtres séculiers et un clerc qui devaient, tous les jours, chanter une messe solennelle à l'autel de la Vierge. Les bienfaits de Geraud du Prat lui firent donner le surnom de Grand.

Nous ne trouvons dans cette période qu'une seule abbesse de Saint-Sernin à Toulouse, Antoinette de Casarte ; quatre à Saint-Pantaléon : Alienorde de Laroque, Claire de Punctis, Pétronne du Mont, et Jeanne de Bérailh. — Jean de Thailhapède et Jean de Casalières gouvernèrent l'abbaye d'Eaunes. — L'abbaye de Grand-Selve fut dirigée par Gilles de Morban jusqu'en 1459. Après lui, on trouve Bertrand d'Albi, Arnaud Blanc, Antoine de Narbonne évêque de Vabres et abbé de Fontfroide, qui se démit en faveur du cardinal d'Amboise. Celui-ci eut pour successeur Louis de Narbonne, frère du précédent.

Henriette de Causan commença à gouverner l'abbaye de Salenques en 1460. Elle reçut au nombre de ses filles Béatrix et Iolande de Foix ainsi que Grisca d'Estou. Après elle, Eléonore de Foix, de l'illustre maison de ce nom, fut élue abbesse. Son monastère fut réformé en 1482 par les soins de l'abbé de Citeaux. On croit que c'est elle qui en appela au pape Sixte IV d'une sentence d'excommunication qu'elle avait encourue de la part de l'abbé de Citeaux pour avoir refusé de recevoir dans sa maison une religieuse qui n'avait pas demandé le consentement au comte de Foix, d'après les conditions de la fondation. Agnès de Montaut lui succéda. Les prémontrés de La Capelle eurent pour abbés Dominique de Melou, Bernard Doyal et Bernard du Moulin. Les religieuses de Sainte-Claire, urbanistes, eurent pour abbesses Arnaulde de Grimoard, Marguerite de Durfort et Jeanne de Grossolles.

Pierre Bonaldi succéda à Hugues de Raffignac dans l'évêché de Rieux. Son testament est daté de Toulouse, en 1462. Après lui, Gaufrid de Barilhac occupa ce siége. Il avait été par deux fois nommé évêque de Carcassonne par le chapitre de cette ville. Ce fut lui qui unit à son chapitre de Rieux le prieuré de Saint-Félix dans son diocèse. Il eut pour successeur Pierre d'Abzac de Ladouze. Né dans le Périgord d'une très-illustre famille, celui-ci devint docteur en droit, professeur à l'université de Poitiers, conseiller du roi et abbé de Lagrasse. C'était un homme profondément versé dans les lettres divines et humaines. Le roi le choisit pour présider les états de Montpellier. Plus tard, il assista aux états de Tours, et présida ensuite ceux du Puy. Il fut transféré au siége de Lectoure, et enfin à la métropole de Nar-

bonne. Hugues d'Espagne lui succéda sur le siége de Rieux quand il quitta celui de Lectoure. Ce prélat fit construire une salle destinée à renfermer les archives et les diplomes de son chapitre.

L'abbaye de Feuillants fut successivement gouvernée, pendant les cinquante dernières années du quinzième siècle, par Jacques Leclerc le Bourguignon, qui abdiqua en faveur d'Arnaud de Calvaire; Jean de Moraire, docteur en droit canon, et Guillaume de Bonneval, archidiacre de Comminges.

Antoine Solier était abbé de Calers en 1459, et passa de cette abbaye à celle de Bolbonne. Maurice de Palabat, moine de Fontfroide, lui succéda. Il fut question d'unir l'abbaye de Calers à celle de Bolbonne. Cette union était déjà commencée lorsque le chapitre général de Clairvaux en arrêta l'entière exécution. Jacques de Gailhard, moine de Fontfroide, maître en théologie, succéda à Maurice, et Julien de Pelicier à Gailhard. Ce dernier était bachelier en décrets et moine de Grand-Selve. Son élection fut cassée au chapitre général, et un autre abbé fut élu à sa place.

Ainsi que nous l'avons observé, Arnaud-Raymond d'Espagne occupait le siége de Comminges en 1450. Ce siége demeura vacant depuis 1462, époque à laquelle mourut ce prélat, jusqu'en 1465. Les auteurs ne s'accordent pas sur le successeur immédiat de Raymond d'Espagne; les uns croient que ce fut Jean-Baptiste de Cibo, cardinal sous Sixte IV et qui devint pape sous le nom d'Innocent VIII; d'autres affirment que ce fut Jean-Baptiste de Foix, et nous regardons ce sentiment comme beaucoup plus probable. Jean-Baptiste de Foix n'appartenait pas à la grande famille

de ce nom ; il était fils naturel d'Archambaud de Grailli captal de Buch, qui avait pris le nom de Foix par sa femme Isabelle, fille de Matthieu comte de Foix. Il fut d'abord abbé de Saint-Sever en Gascogne et ensuite évêque d'Acqs. Il devint évêque de Comminges en 1467, et assista en qualité de témoin aux conventions matrimoniales entre Bertrand du Puy et Domenge de Binos. L'historien Sandoval assure qu'il se rendit à Pampelune en 1481, et qu'il assista à l'entrée solennelle que fit dans cette ville François-Phébus roi de Navarre. Nous le trouvons, quelques années plus tard, à Tarbes, où il assista au contrat de mariage d'Anne de Foix et de Gaston d'Etampes. Il gouverna pendant vingt-quatre ans l'Eglise de Comminges, possédant en même temps l'abbaye de Saint-Savin dans la vallée de Lavedan. Il mourut en 1501, laissant son chapitre héritier de ses biens et d'une portion des dîmes du lieu de Trusaguet qu'il avait acquises de la reine de Navarre comtesse de Bigorre.

L'abbaye de Bonnefont fut occupée, dans la période de cinquante années, par deux abbés : Bertrand et Arnaud-Guillaume de Mauléon ; celle de Nizors, par deux encore : Bertrand de Jeanhac et Manaud d'Aure, lequel devint évêque de Tarbes. Blasiette et Rose de Montclar gouvernèrent l'abbaye de Fabas.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

DEUXIÈME PARTIE. — TEMPS INTERMÉDIAIRES *(Suite)*.

SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DE TOULOUSE.

21e Comte, Raymond VI *(suite)*.

22e Comte, Raymond VII.

23e Comte, Jeanne et Alphonse de Poitiers.

RÉUNION DU COMTÉ DE TOULOUSE A LA COURONNE DE FRANCE.

Depuis la réunion du comté de Toulouse à la Couronne, cette ville fut gouvernée par les rois de France, qui s'y faisaient représenter par des sénéchaux, et plus tard par des intendants du Languedoc.

SOUVERAINETÉ SPIRITUELLE DE TOULOUSE

SES ÉVÊQUES.

—

TREIZIÈME SIÈCLE.

Foulques *(suite)*.

Raymond du Falgar.

Bertrand de l'Ille.

Hugues Mascaron.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

QUINZIÈME SIÈCLE.

Conciles de Toulouse et autres assemblées.

Etablissements religieux du Toulousain dans l'ordre de leur fondation.

Personnages célèbres par leur sainteté dans le Toulousain.

Personnages illustres de Toulouse.